
Digitized by Google


3.267

DE LA MONNAIE

DU

CRÉDIT ET DE L'IMPOT

PAR

M. GUSTAVE DU PUYNODE

DEUXIÈME ÉDITION

Revue et beaucoup augmentée

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET CIE

Éditeur du Journal des Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique,
du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation,
de la Bibliothèque des Sciences morales et politiques, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1863



PRÉFACE.

Je travaille depuis longtemps à l'ouvrage que je livre en ce moment au public. Les occupations qui m'en ont parfois détourné, ne l'ont fait qu'à de rares intervalles, et toujours pour peu d'instants. Si je ne le tiens pas pour irréprochable, ce qu'il m'est inutile d'assurer, je le puis du moins considérer comme le fruit de nombreuses recherches et de longues réflexions. Peut-être devra-t-on repousser les opinions qui s'y rencontrent ou blâmer les réformes que j'y sollicite ; mais il n'en est aucune qui soit de ma part précipitée ou hasardée ; je les ai toutes sérieusement étudiées à la lumière des principes et sous le contrôle des faits.

La monnaie, le crédit et l'impôt sont les sujets que

j'ai traités dans ce livre, et ce sont aussi les moins connus de l'économie politique, surtout en France. Depuis peu d'années, à la vérité, des publications, dont quelques-unes sont fort remarquables (1), nous ont éclairé sur diverses parties du rôle des monnaies ou des services des banques, des conséquences des dettes publiques ou des résultats de l'impôt; mais nous sommes encore en ces matières d'une très-grande ignorance. Les économistes anglais eux-mêmes, qui ont le plus approfondi ces matières, sont loin de les avoir traitées d'une façon satisfaisante. Smith, Ricardo, Malthus, Parnell, Buchanan, Mill en ont fait, à diverses reprises, l'objet d'études où se révèlent tout leur savoir et souvent tout leur génie; mais à quel système se sont-ils rattachés? quel principe leur a servi de point de départ? quel but se sont-ils proposé? Tout plan d'ensemble leur manque, et si l'on découvre dans leurs ouvrages des recherches ingénieuses ou profondes au point de vue de l'intérêt présent et des faits qui nous entourent, jamais à peu près ils ne semblent s'inspirer de l'immuable équité, du droit éternel, considéré dans son essence même.

C'est là cependant ce qui doit toujours diriger et conduire; car rien de durable ni de vrai ne s'engendre de l'iniquité. Lorsque, après s'être assuré de ce que réclame la justice, on s'enquiert aussi bien de ce que com-

(1) Surtout le livre de Coquelin, sitôt ravi à la science et à notre amitié, *Du Crédit et des Banques*, le livre de M. Courcelle-Seneuil, intitulé *Traité théorique et pratique des opérations de banque*, et les belles études de M. de Parieu sur les divers impôts de la France et de l'étranger.

mande l'intérêt, l'intérêt même uniquement du temps où l'on se trouve, on reste persuadé qu'il n'existe nulle opposition entre le juste et l'utile. L'ordre du monde repose sur l'unité ; tout s'accorde, tout marche au même but et suit les mêmes règles, dans le monde matériel autant que dans le monde moral, dans les sphères que l'esprit seul aperçoit et parcourt, ainsi que dans celles qui tombent sous nos sens et qu'ils peuvent apprécier. Ce n'est pas certainement la moindre gloire de l'économie politique de notre époque de s'être autant appliquée à mettre cette vérité en lumière. Et il est singulier qu'on représente cette science comme si dédaigneuse du côté immatériel des choses, quoiqu'elle ne s'en occupe pas spécialement, il est vrai, et comme si portée aux idées irreligieuses, lorsqu'elle s'efforce surtout de montrer les avantages de la justice, et de mieux faire comprendre la sublime harmonie de la création. Beaucoup vont plus loin même ; ils contestent que l'économie politique soit une science ; comme si les phénomènes de la production, de la distribution et de la consommation des richesses, insoumis à toute loi, dépendaient seulement du hasard ou du caprice ! C'est leur manière de concevoir les rapports sociaux, et, en dédaignant nos études, d'honorer la suprême intelligence qui préside à la nature de l'homme et aux destinées des peuples.

Les deux pensées qui forment comme la base et l'objet de ce livre, et qui doivent en être la justification ou la condamnation, sont la liberté du crédit et l'impôt direct.

Chez les peuples modernes, il n'est rien qui tienne une plus grande place que le crédit. Souverain dans le

domaine de la circulation, il l'est aussi dans le champ de la production; au sein des intérêts matériels, c'est le souffle qui maintenant anime et fait tout mouvoir. S'il nous avait fallu nous en convaincre, le chômage et la misère qu'ont amenés, en le faisant presque disparaître, nos récentes agitations révolutionnaires ou nos dernières crises industrielles, nous en auraient fourni une trop facile preuve. Ses deux premières conditions sont le respect de la propriété et la sécurité publique, personne ne le contesterait, ce sont presque choses d'évidence; mais où ces conditions se rencontrent, grâce à la sagesse des peuples et à l'honnêteté des gouvernements, sous quelle organisation le crédit peut-il rendre le plus de services et présenter le plus de garanties? Je pense, pour moi, malgré l'opinion communément admise, que c'est sous l'organisation la plus libre.

Le crédit constitue un commerce, un travail que rien d'essentiel ne distingue des autres négoces ni des autres travaux. Un prêteur, un escompteur, un engagiste, un directeur de banque trafiquent des valeurs qu'ils détiennent comme un manufacturier fait de ses produits, ou un commerçant de ses denrées; tous remplissent des fonctions d'une nature absolument semblable. Comment donc refuser au crédit de suivre cette loi générale des affaires industrielles et commerciales : la libre concurrence? Cette loi reste-t-elle d'ailleurs à la disposition des gouvernants, qui la peuvent, à leur caprice, nier ou reconnaître, loin qu'elle provienne seulement de la nature des choses, qu'elle ne soit qu'une conséquence de nos autres droits et de tous nos besoins?

Réglementer la circulation, en outre, lorsqu'on laisse l'industrie et le commerce indépendants, n'est-ce pas l'empêcher de se mettre en rapport avec la production et les échanges, dont elle dépend tellement, néanmoins, qu'elle n'existe que pour les servir? Sous chacune de ses faces, le travail doit être libre, comme doit l'être la conscience, comme doit l'être la pensée. Toute entrave qu'on y met est une tyrannie et une iniquité. Il n'en est autrement qu'où commencent les attributions de la puissance publique elle-même, c'est-à-dire où cesse l'industrie, où apparaît le gouvernement.

C'est parce qu'on ne s'est rendu compte ni des éléments du crédit ou de ses moyens d'action, ni de ses résultats ou de ses fonctions, qu'on l'a maintenu sous les diverses restrictions qui l'accablent encore. On condamnait autrefois l'intérêt de l'argent, parce qu'on regardait ce métal comme différent en son essence des autres objets des transactions humaines; c'est de même en méconnaissant la nature et les pouvoirs du crédit qu'on justifie maintenant les entraves mises aux établissements qu'il crée, comme à l'émission ou à la circulation des billets qu'il répand. On prend les banques pour des institutions publiques, et leur papier pour de la monnaie. Je montrerai jusqu'à l'évidence, je l'espère, que ce sont là deux complètes erreurs, et déjà l'expérience indique que, loin que ces entraves soient nécessaires, elles sont toujours nuisibles; que plus le crédit a de franchises, plus il produit d'avantages. La liberté c'est la vie, disait l'Hôpital, et cette parole est vraie par rapport au crédit, comme à l'égard de tout ce que créent les hommes

ou de tout ce qui les sert : lui aussi se féconde de la séve commune.

Étrange contradiction ! les désirs de la liberté et de l'égalité civile nous passionnent souvent jusqu'à nous jeter dans les plus fous égarements ou les entreprises les plus téméraires, et nous renonçons sans cesse à introduire la liberté et l'égalité dans ces occupations qui nous sont à tous départies, et où s'emploie presque chacun des instants de notre vie. A un premier élan, trop impétueux pour ne pas être déréglé, au sein des sphères politiques, succède constamment dans la carrière industrielle le découragement ou l'oubli. Cependant, bien que je ne voulusse pas sembler en ce moment amoindrir la portée des lois politiques, combien intéressent-elles peu de personnes et règlent-elles peu d'actions comparées aux lois économiques ! Et lors même qu'il en serait autrement, comment les partisans des institutions politiques libres ne comprennent-ils pas que toutes les lois, pour être stables, doivent reposer sur les mêmes bases, avoir une commune origine, se prêter un mutuel appui ? Vastes édifices soumis à toutes les tempêtes, il leur faut, en leurs parties les plus diverses, des liens multipliés et fortement unis. De quelle légèreté d'esprit serait-ce faire preuve surtout, que de méconnaître cette vérité après nos révolutions, si répétées et souvent si funestes !

Plusieurs écrivains ont repoussé la liberté du crédit, dans des vues toutes différentes de celles dont je viens de parler. Les services du crédit ont principalement été mis à profit, ont-ils dit, par la fortune mobi-

lière, et il importe d'empêcher cette portion du patrimoine social de prendre de nouveaux développements, en s'opposant au cours d'un de ses stimulants les plus actifs. Cette opinion est au moins conforme à la vérité en ce qu'elle tient la réglementation du crédit pour un obstacle à son essor ; mais n'est-elle pas profondément erronée dans la condamnation qu'elle porte contre la richesse mobilière? Sans doute, cette richesse, née presque d'hier et qui déjà balance en importance chez plusieurs peuples la fortune territoriale, amène avec elle un mouvement, une instabilité naguère inconnus des États, et dans plus d'une circonstance pleins de périls. Mais, en outre que son courant est tracé, et qu'elle compte désormais parmi les éléments de puissance politique et sociale, elle a des avantages assurés, qui dépassent infiniment les dommages qu'elle semble produire. En même temps qu'elle donne plus d'aisance ou d'opulence aux personnes qui détiennent dès maintenant quelque portion de la fortune immobilière, elle ouvre un nouveau monde aux déshérités du sol. Le plus grand ministre d'Angleterre depuis Pitt, Robert Peel, disait un jour qu'elle avait ennobli la bourgeoisie par le bien-être qu'elle lui avait procuré et les perspectives qu'elle avait montrées à ses labeurs. Comme les classes moyennes, les classes inférieures lui devront certainement dans l'avenir une grande partie de leur élévation et de leur bonheur. Et si elle procure aux peuples plus de mouvement, d'agitation que la richesse territoriale, comment oublier que le plus sûr garant de l'ordre public, à notre époque, c'est l'aisance répandue entre

toutes les mains, c'est la satisfaction ressentie par chacun du sort qui lui échoit? Le propriétaire terrien est plus mesuré dans ses désirs, plus réglé dans sa conduite que le capitaliste : c'est vrai; mais celui-ci, ne détînt-il que quelques épargnes, l'est mille fois plus que le prolétaire ou l'ouvrier en proie à la misère.

Il n'est plus permis, du reste, de penser que le crédit soit sans rapport avec le sol. N'est-ce pas au secours des banques territoriales que la propriété doit de s'être autant enrichie, depuis un demi-siècle, dans le nord et l'est de l'Europe? Et ces établissements, si longtemps réclamés dans les autres contrées, ne commencent-ils pas à s'y propager, en montrant, eux aussi, que leurs bienfaits sont toujours en raison de leurs franchises?

Quant à l'impôt, comment le justifier, s'il n'est assis sur la richesse acquise et appréciable, et si ses prélèvements ne sont point proportionnés aux produits qu'elle fournit? Quelle autre base légitime lui choisir? Comment mesurer d'autre sorte, avec quelque équité, les ressources qu'il doit assurer au trésor public? Or, quoiqu'il ne suffise pas que l'impôt soit direct pour remplir convenablement ces deux conditions, lorsqu'il est tel au moins, il les peut remplir; tandis que c'est chose impossible quand il est indirect. Ce qu'il atteint alors, en effet, ce n'est pas la richesse, c'est le besoin, en affectant dans ses recouvrements les formes les plus arbitraires. Il suffit de considérer un instant les différentes taxes indirectes pour s'en convaincre.

Ce principe, que l'impôt doit avoir la fortune pour



assiette et s'acquitter en proportion des revenus, est tellement vrai qu'il est seul reconnu par tous les publicistes et tous les législateurs, si oublieux qu'ils s'en montrent ensuite dans leurs divers conseils ou leurs différents décrets. Les lois anciennes l'ont à peu près proclamé dans les mêmes termes que nos chartes modernes, et Fénelon reproduisait Aristote lorsqu'il l'enseignait à l'héritier de Louis XIV, en s'appuyant des raisons qu'invoquent les politiques et les économistes de nos jours. Au milieu des innombrables controverses soulevées au sujet des contributions, c'est l'unique point resté hors de discussion.

Les autres questions que fait naître l'impôt, n'ont presque jamais été, d'ailleurs, sérieusement discutées, vraiment approfondies. Ainsi, l'action des taxes sur l'ensemble de la richesse, leurs effets sur la production ou la consommation, les différences qu'elles affectent selon leurs formes et leurs applications, tant par rapport aux particuliers qu'elles grèvent, qu'à l'égard du trésor qui les recouvre, tout est parmi nous encore également ignoré. A peine sonpçonnons-nous même ces questions. C'est en vain que nos différents partis politiques n'ont cessé depuis soixante ans de se combattre sur les budgets ou les contributions établies; ils n'en ont montré aucun des éléments, révélé aucun des principes: il ne ressort peut-être de leurs longues discussions que leur commune ignorance.

N'y va-t-il pas cependant, en grande partie, du présent et de l'avenir de la fortune privée et publique? Combien serait-il temps qu'on s'efforçât, en matière de

telle importance, d'abandonner le hasard pour la justice, et de rechercher ce qui est vrai plutôt que ce qui est facile! Il importerait d'autant plus de le faire, que les masses de la population dont, à tort ou à raison, s'est tant étendue l'influence, ne jugent à peu près les gouvernements que par les taxes qu'ils prélèvent. Aussi promptes à tomber dans l'anarchie qu'à se soumettre au despotisme, elles ont grand besoin qu'on s'applique à prévenir leurs écarts, en éclairant leurs sentiments, qu'on satisfasse les intérêts qui sont les plus constants mobiles de leur conduite. Il n'est jamais permis de négliger ce qui décide de la prospérité générale, et la misère ou la souffrance est maintenant un prélude trop certain de révolte, pour qu'on ne cherche pas à la combattre par tous les moyens.

Un des hommes qui ont le plus contribué au gouvernement de l'Angleterre depuis quarante ans, le remarquait très-justement, peu de temps après 1848 (1), le peuple anglais n'aurait certainement pas conservé autant de respect pour ses gouvernants, ni autant d'attachement pour ses institutions, au sein des passions déchaînées à ce moment, sans les réformes apportées dans son système d'imposition. Elles avaient allégé ses charges, facilité son alimentation, donné un nouvel essor au travail, augmenté ses salaires, et en retour il a consolidé le pouvoir et béni les lois sous lesquels s'étaient accomplies de telles améliorations. Qui penserait que ces réformes n'aient pas contribué tout ensemble à maintenir

(1) Discours de lord John Russell à Perth, en septembre 1852.

si haute l'autorité de l'Angleterre dans le monde? Chaque année auparavant, ses ressources diminuaient, ses déficits s'accroissaient ; tandis que chacun de ses budgets s'est depuis, si ce n'est lors d'événements extraordinaires, soldé avec un excédant de recette. S'est-il jamais rencontré, du reste, de grande puissance politique sans base financière solide? Pensez à la condition de l'Espagne vers la fin du règne de Philippe II, à celle de la France à l'avénement de Louis XV ou sous le consulat, et considérez, à notre époque toute industrielle, combien la politique dépend plus encore des finances, de la situation économique des peuples, que dans le passé. C'est avec raison que les États les plus expérimentés tiennent que les intérêts financiers occupent la première place dans l'édifice constitutionnel de leur gouvernement. Les finances donnent le mouvement et l'action à tout le grand corps de l'État, disait déjà Louis XIV; et quand on se décourageait autour de Pitt, pendant la longue et terrible lutte qu'il soutenait, à la tête de l'Europe, contre la France : Regardez, s'écriait-il, la pénurie du trésor français, c'est la plaie incurable de ce pays; c'est par là qu'il périra. L'invasion n'est venue que trop tôt sanctionner la parole du grand homme d'État.

L'intérêt s'accorde donc encore, en cela, avec l'équité. De même que de mauvaises taxes empêchent la richesse de s'accroître, renchérissent les denrées nécessaires à la vie, mécontentent les populations, ruinent les trésoreries, de même de bonnes impositions laissent l'accumulation des capitaux se continuer, le bien-être se répan-

dre, les revenus publics se perpétuer, chaque élément de bonheur et de puissance se fortifier et s'étendre. Que serait-ce aussi que l'égalité civile, cette nouvelle et légitime conquête du droit moderne, en dehors d'un système raisonnable de contributions? Les priviléges les plus odieux d'autrefois n'étaient-ils pas ceux que respectait le fisc?

Mais, je le sais, des réformes aussi nombreuses et aussi radicales que celles que je réclame dans ce livre ne se peuvent obtenir promptement. Les usages, l'opinion publique, les désirs naturels des gouvernements leur sont et leur seront longtemps encore de puissants obstacles. Rien de grand ne se fait vite, c'est une loi de la nature, dit bien Quintilien. Seulement c'est le devoir du publiciste de marquer le but, comme c'est celui de l'homme politique d'y marcher avec mesure. L'un ne tient compte que du vrai et du juste, si l'autre doit sans cesse envisager le possible et le convenable; moins que personne, je voudrais paraître, en matière de finances surtout, imposer de prime abord mes sentiments. Il n'est pas de sujet où s'applique mieux cette maxime de Fontenelle : La vérité doit entrer par le petit bout. Mais lorsqu'elle est démontrée et devient acceptée, il ne faut pas non plus l'oublier, il importe d'en souhaiter et d'en rechercher le succès. Les eaux coulent paisibles dans un lit habilement et sagement construit; elles renversent et brisent tout obstacle qu'on oppose à leur cours devenu irrésistible. Que de fois, sous nos yeux mêmes, s'est justifiée l'opinion, sans cesse reproduite, et bien rarement écoutée, que des

maux extrêmes menacent ceux qui repoussent toute réforme.

Si vraies que je croie les doctrines auxquelles je me suis rallié, pour si réfléchies et étudiées que je les tienne, je ne pense pas, je le répète, qu'elles doivent dès maintenant faire changer nos lois. Il faut auparavant qu'elles soient longtemps discutées dans la science, et qu'elles deviennent l'opinion générale des classes auxquelles appartient, quoi qu'on fasse, la direction des sociétés. J'ajoute seulement que ce serait un misérable rôle, parce qu'elles renversent des doctrines auxquelles on est accoutumé, de les injurier au lieu de les réfuter. La recherche des perfectionnements à réaliser dans les institutions d'où dépend le sort des peuples, ne sera-t-elle pas toujours, malgré de sots dédains, le champ favori des nobles efforts, des labeurs élevés, et ne convient-il pas, en quelque oubli qu'on doive rester, de s'y dévouer tout entier? Quelle plus belle œuvre se proposer jamais? et quel germe utile se dépose sans croître et fructifier plus tard?

Pour moi, je serais satisfait si ce livre contribuait à appeler l'attention sur les questions qui s'y trouvent examinées. Une discussion sérieuse montrerait les vérités qui s'y peuvent rencontrer, et les ferait adopter, comme elle ferait pour toujours rejeter les erreurs qu'il contient. Que n'ai-je la voix de Bastiat pour convier surtout, ainsi que lui, les intelligences encore jeunes aux études économiques, et, entre ces études, à celles qui jusqu'à nous ont été le plus négligées! L'avenir entier en dépend, et Humboldt ne se trompait pas en

assurant que l'une des plus vives jouissances, c'est d'enrichir l'esprit d'idées nouvelles. Au sein des obscurités de la route humaine, lorsque survient quelque rayon de lumière, grâce à de consciencieuses recherches, à d'utiles labeurs, c'est encore ce qu'il y a de plus beau, comme de plus utile, dans la vie. Trop souvent l'implacable expérience, en emportant nos premières illusions, nous fait descendre du cap Sunium ou quitter les jardins de l'Académie, où l'humanité n'apparaissait qu'au milieu de songes resplendissants d'éclat et de bonheur; l'étude seule donne pour toujours de nobles souvenirs et d'heureux espoirs. Sur quelque voie qu'elle entraîne, elle fait beaucoup plus aimer et estimer que mépriser et haïr les hommes. Et si l'horizon de la science économique est borné, comme celui de toutes les sciences, quel plus vaste et plus beau domaine cependant s'offrirait à nos recherches, que celui où s'accomplissent les actions dont se compose surtout la vie, et où se montre le mieux ce que c'est que la justice et ce que vaut la liberté?

Je n'ajouterai que quelques mots à cette préface de ma première édition, dont je partage encore toutes les pensées. Car, dans ses principes et ses conclusions, mon livre est le même que celui que j'imprimais, il y a déjà dix ans. Je l'ai seulement beaucoup relu, beaucoup étudié, et peut-être, en y faisant sur presque chaque point de nombreuses additions, un peu amélioré. Je ne sais cependant s'il vaudra ce qu'il aurait valu sans la perte du manuscrit sur lequel se devait d'abord imprimer cette seconde édition, et que je venais d'achever,



après un travail assidu de deux années. Cela me rend encore plus regrettable cette perte, commune avec celle de mes premiers écrits, d'innombrables notes et d'un ouvrage presque achevé sur les conditions de la liberté. Si les livres ont leurs destins, il en est de bien tristes, pour les auteurs surtout qui ne pourraient se consoler de se voir ravir l'*Histoire de Louis XI* en composant l'*Esprit des lois*.

J'oublierais peut-être toutefois ce chagrin, l'un des plus grands de ma vie, si ma seconde édition avait le succès de la première. J'étais loin en effet d'espérer qu'elle s'épuisât aussi promptement, et qu'elle fût traduite par ordre d'un gouvernement étranger (1), qui ne s'est point, il est vrai, tenu pour obligé à m'en prévenir, et n'a, malgré mes démarches, daigné m'adresser un exemplaire de sa traduction. « Les grands sont entourés, salués, respectés; les petits entourent, saluent, se prosternent (2)...., » disait La Bruyère. Les uns manqueraient à leur dignité, sans doute, en respectant quelque propriété que ce soit, ou en se soumettant aux plus simples convenances, comme les autres oublieraient toute leur destinée, en prétendant à quelque droit ou à quelque estime.

(1) Cette traduction a été faite et publiée par ordre du ministère des finances d'Espagne, dans le *Boletin del ministerio de haciendas*.
(2) La Bruyère, *Caractères*, ch. IX.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA MONNAIE.

I. — Des capitaux matériels et des capitaux monétaires. — Diverses monnaies employées. — Monnaies d'or et d'argent. — De l'empreinte des monnaies. — D'où vient leur valeur. — Anciennes dégradations des monnaies. — Leur composition et leur valeur actuelle en France. — De la monnaie de cuivre. — La monnaie est une marchandise.

II. — Diverses opinions sur l'empreinte des monnaies. — Deux métaux ne peuvent figurer également dans la circulation. — Diverses opinions sur la valeur et la circulation de la monnaie. — Histoire de la monnaie en Angleterre. — Le fral de l'or et de l'argent. — A quelles variations ces deux métaux sont soumis. — Lequel est préférable pour la monnaie. — Quelles sommes représentent l'or et l'argent circulant comme monnaies dans le monde, surtout en Europe. — Augmentation de la production de l'or et augmentation probable de la production de l'argent.

III. — Des périls causés par la dépréciation des métaux précieux. — Conséquences de l'accroissement de la production des métaux précieux. — Moyens à employer pour prévenir les désastres qu'elle peut causer. — Du droit de monnayage. — Anciennes opinions sur la richesse.

I.

Le globe n'est, pour les économistes, qu'un vaste atelier, où l'humanité utilise ses forces et pourvoit à ses besoins. Mais quelques avantages qu'il lui présente, et si grands qu'y soient ses labeurs, il lui faut se procurer des instruments de toute sorte pour accroître sa puissance productive, d'elle-même assez restreinte, comme pour faciliter ses échanges, partout entourés de nombreuses entraves. Ces instruments, très-di-

vers, rentrent tous parmi les capitaux matériels et les capitaux monétaires, ou plutôt constituent ces deux classes de capitaux, utiles ou nécessaires à des degrés différents. Depuis la voile qui fend l'espace, la charrue qui creuse le sillon, le foyer où se transforment les métaux, en effet, jusqu'à l'aiguille qui marque les directions, jusqu'au mince engrenage qui mesure les heures, et à la faible lentille qui nous transporte dans les mondes supérieurs, les machines nous aident dans tous les actes de la vie, et sont, après nous-mêmes, les meilleurs agents de la production. Les monnaies ou tous les autres moyens de circulation ne viennent qu'ensuite. Quel numéraire vaudra jamais le cliché de Gutenberg? Quelles espèces monétaires pourraient rendre les services de la chaudière de Watt ou de la jenny d'Arkwright, de la simple pioche ou de la plus commune navette? Il faut d'abord des instruments d'ouvrage, des capitaux matériels; après seulement viennent les moyens d'échange, les capitaux monétaires (1).

Un peuple ne saurait toutefois demeurer longtemps dépourvu de ces derniers. Le numéraire devient indispensable dès que la division du travail s'établit, et à mesure qu'elle augmente, son usage et son utilité s'étendent. Car les échanges naissent avec les différences des occupations et se multiplient en raison de leurs progrès. Or, si l'on manquait d'un intermédiaire que personne n'eût intérêt à refuser, et qui pût s'assimiler à tout produit, comment réaliserait-on ces échanges? Il faudrait continuer les traditions commerciales de la Bible, ou imiter ces jeunes gens qui s'en allaient, au commencement de ce siècle encore, par les rues de Corrientes, en criant : Du

(1) Des économistes, notamment, chez nous, M. Blanqui (*Cours d'Économie industrielle*, 1838-1839, 19e *leçon*), ont prétendu que les pays commerçants ont plus besoin de monnaie que de machines. Cependant des routes, des canaux, des rivières, bien entretenus, des ports, des vaisseaux, des moyens de transport perfectionnés, des comptoirs, des entrepôts leur sont plus nécessaires assurément que du numéraire.

sel pour de la chandelle! du tabac pour du pain! Les trocs en nature ne conviennent évidemment qu'aux sociétés dans l'enfance, quelques regrets qu'ils inspirassent à Pline. C'est la monnaie seule qui permet à la consommation d'étendre ses choix sur toute la masse des valeurs produites, et à l'industrie d'offrir les fruits de son travail à tous les acheteurs, en faisant du monde industriel comme un vaste marché, où chacun a la faculté de se défaire de ce qu'il possède et de se procurer ce qu'il désire. C'est la grande roue de la circulation, disait Adam Smith (1).

Ainsi que toute chose, du reste, elle a longtemps été très-imparfaite, et l'est encore dans bien des lieux. Des bœufs soldaient les achats aux premiers temps de la Grèce. L'armure de Diomède en avait coûté 9, et celle de Glaucus en valait 100, selon Homère (2), qui, non plus qu'Hésiode, n'indique, nulle part, l'or ou l'argent comme numéraire. Devant Troie, le vin de Lesbos se payait aussi, d'après l'*Iliade*, avec de l'airain, du fer et des esclaves, cette *living money* (*monnaie vivante*) des anciennes lois anglaises (3). Dans plusieurs contrées de l'Inde, ce sont pareillement aujourd'hui des coquillages qui soldent les échanges. A Terre-Neuve, c'est de la morue sèche; ailleurs, c'est du sucre, du rhum, du fer, du sel, ou des peaux préparées, ou du tabac. Qui ne sait qu'un village d'Écosse employait des clous comme monnaie, au temps de Smith, et M. de Humboldt n'a-t-il pas vu le cacao servir de billon à Mexico (4)? Chaque peuple s'est fait probablement à l'origine une monnaie

(1) Lauderdale l'appelle même la machine qui économise le plus de travail.

(2) M. Garnier a prétendu, mais sans s'autoriser d'aucune preuve, qu'Homère entend parler de monnaie portant l'empreinte d'un bœuf.

(3) La *living money* se composait de serfs et de bestiaux. V. *History of Britain*, par Henry, t. IV, p. 243, 244. — Jacob, *An historical inquiry into the precious metals*, t. I, p. 313.

(4) *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. III, p. 36, 37. Un sou était représenté par 6 grains de cacao.

de celle de ses marchandises qui pouvait le mieux se conserver et se diviser. Mais doués de ces qualités plus que tous autres produits, les métaux n'ont pas tardé, chez la plupart des nations, à remplir ce service. C'est ainsi que Rome eut bientôt sa monnaie de cuivre et Sparte sa monnaie de fer.

Entre les métaux, cependant, bien des différences subsistent, et les préférables, sous ce rapport, sont incontestablement l'or et l'argent. Le platine lui-même, dont l'usage monétaire s'est introduit en Russie vers 1828, leur est de beaucoup inférieur. Seuls, l'or et l'argent possèdent certaines propriétés, certaines qualités nécessaires à une bonne monnaie. Leur valeur est la même, de quelque lieu qu'ils proviennent (1). Ils ne s'altèrent point au contact de l'air, ni ne changent aux variations de température. Quoique assez malléables pour recevoir les diverses formes qu'on leur veut donner, ils résistent, au moyen d'un alliage, à la destruction par le frottement. Ils se divisent en parcelles si faibles qu'ils interviennent dans presque tous les échanges. Enfin, peu répandus dans la nature, ils ont un prix très-élevé et très-constant, de même que, très-portatifs, ils valent partout à peu près autant.

C'est à la propriété de représenter sous un mince volume toutes les valeurs, d'y équivaloir, pour parler plus exactement (2), et d'être de toutes les richesses la moins altérable et la plus aisée à transporter, que les métaux précieux ont dû de procurer, au rapport de M. Storch, en cela mieux inspiré que Montesquieu (3), ces deux résultats si considérables pour l'amélioration du sort des peuples : la facilité des épargnes et celle des emprunts. Lycurgue, qui craignait, dans sa

(1) Un gramme d'or pur d'Amérique est exactement pareil à un gramme d'or pur d'Europe ou d'Afrique.

(2) « On ne doit pas dire que la monnaie est le signe représentatif des valeurs : elle a sa valeur en elle-même ; elle ne représente pas les autres choses. » J. B. Say.

(3) V. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. 17.

profonde ignorance économique, que le numéraire s'accumulât ou se voiturât trop commodément, avait sagement agi en ordonnant qu'il fût en fer. Ce qui faisait dernièrement encore, néanmoins, l'admiration d'un de nos réformateurs socialistes le plus en renom (1). Il est vrai que c'était aussi l'avis de M. de Bonald.

Mais, pour la facilité des transactions, il est indispensable que le poids et la pureté des métaux-monnaies, si bon qu'on en trouve le choix, soient, en outre, constatés. Autrement, pourrait-on recevoir une seule pièce de numéraire sans la peser et l'essayer, comme on le voit faire aux Égyptiens et aux Assyriens dans leurs anciennes peintures, ou comme cela se pratiquait presque de nos jours au Brésil (2)? C'est naturellement à l'empreinte de l'autorité qu'il appartient de donner cette dernière qualité, cette nécessaire garantie aux espèces métalliques. Par malheur, les gouvernants, depuis ceux de la Grèce et de Rome (3) jusqu'à la papauté du XVI[e] siècle (4), et aux royautés modernes, se sont, à de nombreuses reprises, servis de ce moyen pour altérer les monnaies. Au temps même des merveilleuses exploitations du Potosi et de la Veta Madre, que de fois les souverains d'Espagne se sont faits faux monnayeurs! Il m'est inutile d'ajouter que partout et toujours le commerce s'est aperçu de ces fraudes, malgré

---

(1) M. P. Leroux (*Revue sociale*, janvier 1846) approuve Lycurgue de cette décision. A son avis, l'or et l'argent, par cela seul qu'ils représentent une grande valeur sous un petit volume, doivent être condamnés comme *l'emblème et l'embryon du capital*. Le passage est assez curieux pour que j'y renvoie le lecteur. O la science et souvent la bonne foi des réformateurs!

(2) V. *Journal des Economistes*, mars 1843, art. de M. H. Say.

(3) Les gouvernements grecs émettaient une monnaie de mauvais aloi, destinée à l'usage intérieur. A Rome, dès la première guerre punique, on réduisait à 2 onces de cuivre l'as, qui devait être de 12.

(4) Sixte-Quint. V. Ranke, *Histoire de la Papauté*.

les singulières précautions dont elles étaient entourées (1). Les monnaies n'ont jamais circulé que pour ce qu'elles valaient réellement. En combattant l'opinion de Boizart et de Locke, Law l'observe fort judicieusement dans ses *Considérations sur le numéraire* (2), la meilleure de ses œuvres : « La monnaie ne reçoit point sa valeur de l'autorité administrative : l'empreinte marque son poids et son titre, mais elle ne donne pas la valeur : c'est la matière qui en fait la valeur, qui est aussi plus ou moins forte, selon que la quantité est proportionnée à la demande. » Mais les princes se gardaient d'assez restreindre la masse des espèces qu'ils s'appliquaient à détériorer, pour que les nécessités des échanges leur conservassent une valeur élevée. Et quelle perturbation chaque avilissement du numéraire jetait dans les transactions, en empêchant les prêts et en détruisant le crédit! L'acerbe indignation de Dante contre les rois faux monnayeurs, ou ses pathétiques accents sur les transformations subies, par sa patrie, dans son numéraire, comme dans ses coutumes ou les lois

« Quante volte nel tempo che rimembre
» Legge, moneta, ed uficio, e costume
» Hai mutato... »

s'expliquent autant que la reconnaissance de l'Angleterre, exprimée sur le tombeau d'Élisabeth (3), pour son respect de l'agent le plus indispensable du négoce. Ce fut le principal mérite des premières banques de procurer à la monnaie où elles existaient une valeur assurée et constante (4). Fort heureusement les gouvernements se sont enfin persuadés que la falsi-

---

(1) Quand Jean II altéra le titre de ses monnaies pour payer plus aisément ses dettes, il obligea tous les officiers de ses hôtels de monnaies, par serment, au secret. Du Cange, *Glossaire*, v° *Moneta*.

(2) *Mémoire sur les monnaies*, 1re partie.

(3) « *Moneta in justum valorem reducta.* »

(4) Pour les altérations subies par les monnaies anglaises, V. lord Liverpool, *On the coins of the realm*, p. 22 et suiv. ; Jacob, *On precious metals*, t. I, p. 324, 325.

fication des espèces n'est pas seulement coupable, qu'elle leur est aussi onéreuse, par l'impossibilité où ils sont de ne les pas recevoir pour leur valeur nominale, et de les faire accepter pour plus que leur valeur réelle. Ils ont, en général, renoncé à cette funeste pratique, dont il ne restera désormais, il le faut espérer, que les écrits innombrables qu'elle a suscités, et qui nous la font encore singulièrement regretter, à nous qui sommes obligés à les lire. Quel autre ressemble au ***Drapier*** de Swift, ce pamphlet si profondément injuste cependant ; mais si fougueux et si remarquable?

C'est uniquement à l'origine, en conséquence, que les noms donnés aux pièces de monnaie ont exactement indiqué leur poids ou leur valeur. L'as ou la livre de Servius Tullius, par exemple, qui fit le premier battre monnaie à Rome, en répudiant l'usage des barres de cuivre sans empreinte (1), contenait le poids d'une livre romaine de bon cuivre. La livre sterling d'Angleterre, au temps d'Édouard Ier, et celle d'Écosse, sous Alexandre Ier, renfermaient également une livre d'argent d'un titre déterminé, de même que la livre de France sous Charlemagne. Seulement, le poids de Troyes, ville dont les usages commerciaux étaient fort répandus, grâce aux foires importantes qui s'y tenaient, remplaçait, pour nous, le poids anglais de la Tour, cette ancienne mesure saxonne, en place de laquelle Henri VIII fit pourtant aussi adopter notre livre de Troyes (2). Et il en a été des monnaies inférieures comme des monnaies supérieures. Ainsi, l'once romaine pesait une once de cuivre, comme, dans le principe, le penny anglais ou écossais et le denier français. Le shilling et le sou semblent eux-mêmes avoir commencé par désigner un certain poids (3) ; et il est remarquable que les

(1) Pline, *Hist. natur.*, liv. XXXIII, ch. 3. Ad. Smith, liv. I, ch. 4.

(2) La livre de Troyes (*Troy-pound*) se divise en 12 onces, l'once en 20 pences, le penny en 24 grains. La livre de Troyes pèse 7,021 grains du poids de Charlemagne, et 372,922 milligrammes.

(3) V. Ad. Smith, liv. I, ch. 4.

relations de poids ou de valeur réelle, entre la livre, le penny ou le denier, l'once ou le sou, soient restées presque semblables, au milieu des incessantes variations auxquelles a été soumise chacune de ces pièces. Variations telles cependant que notre livre tournois, pour ne citer qu'un exemple, ne contenait plus, au moment de la révolution, que la 72e partie de la quantité d'argent fin qu'elle renfermait sous Charlemagne.

Aujourd'hui, notre franc pèse 5 grammes à 900/1000 de fin, ou 4 1/2 grammes d'argent net d'alliage, et notre pièce d'or de 20 francs, à 900/1000 de fin également, est frappée à la taille de 155 au kilogramme (1). L'alliage, qui forme 1/10 du poids de nos monnaies, n'est d'ailleurs employé que pour qu'elles résistent mieux au frottement, comme pour empêcher les manipulations trop dispendieuses qu'entraînerait l'épuration complète de l'or et de l'argent. On ne cherche point à ce qu'il remplace ces métaux; il n'y a là ni dissimulation ni fraude. Les partisans de la monnaie signe, comme parlait Montesquieu, leur chef le plus illustre, ne se pourraient autoriser de notre exemple.

Quant aux espèces de cuivre, indispensables pour les petits échanges, mais très-lourdes, elles conservent, au contraire, dans la plupart de États, une valeur en grande partie fictive. Le rapport du cuivre à l'argent est effectivement comme 1 est à 80 environ; et 20 de nos sous ne pèsent pas 80 fois autant qu'une pièce de 1 franc. En Angleterre, la valeur intrinsèque du billon ne représente guère non plus que la moitié de sa valeur nominale, aussi bien qu'en Belgique et en Suisse. Le numéraire cesse donc, sous cette forme, d'être une marchandise; les pièces qui le composent constituent seulement des sortes de bons de confiance, des assignats en métal. Elles n'ont point, à l'inverse des autres espèces, leur valeur en elles-

(1) Voir, pour la composition des monnaies des divers pays, *Cours d'économie politique*, par M. M. Chevalier, t. III, p. 11 et suiv.

mêmes. Si le cours légal s'en soutient, c'est uniquement parce que la quantité nécessaire pour former les appoints dans la circulation, quantité qu'on évalue chez nous à 45 millions (1), n'est pas dépassée. On s'en est facilement aperçu dans nos départements du nord, après 1830, et à différentes reprises en Russie, lorsque cette juste mesure a été méconnue. Mais puisque le cuivre est une sorte de monnaie, il faut que sa valeur officielle se rapproche autant que possible de sa valeur effective. En faisant descendre le poids de notre décime de 15 grammes à 10, c'est-à-dire en donnant à notre monnaie de cuivre une surélévation de 77 p. 100, comme le fait notre dernière loi (2), on a, je crois, atteint l'extrême limite de cette surélévation (3).

Je le répète, toutefois, dans ses conditions ordinaires, le numéraire n'a rien de fictif; c'est une véritable marchandise, une denrée soumise à toutes les lois du marché. La noblesse de son origine, que l'antiquité faisait remonter à Erichthonius pour l'argent, et pour l'or au soleil lui-même, n'y saurait que faire. Il ne s'agit plus là d'appoint, et l'on n'a plus affaire à un métal, le meilleur cependant pour cet usage, d'un poids tel que, si l'on n'en surélevait pas la valeur, on ne s'en pourrait servir. Le cours s'en règle seulement d'après la quantité qui s'en trouve et le besoin qu'on en a, absolument comme le prix des tissus

(1) La commission des monnaies a émis l'avis, en 1838, que nos espèces de billon, très-mal fabriquées, fussent remplacées par une nouvelle monnaie, du poids de 15 grammes de cuivre pour un décime, avec un alliage d'environ 4/100 d'étain. Rapport de MM. Dumas et de Colmont, p. 104 et 106. — Ce rapport estime à 45,000,000 de francs la somme de nos monnaies de billon. La commission proposait de porter à 36,000,000 de francs la nouvelle monnaie de billon qu'elle réclamait, sauf à en augmenter la masse, si cela paraissait nécessaire.

(2) Cette loi décide qu'on émettra de cette nouvelle monnaie de cuivre pour 50 millions.

(3) L'administration anglaise a cédé dernièrement à des entrepreneurs de Birmingham le privilége de frapper de la monnaie de cuivre.

ou des céréales, des bois ou des fers. De toutes les conditions d'une monnaie parfaite, dit bien M. Michel Chevalier (1), la fixité de valeur est la seule à l'égard de laquelle les métaux précieux laissent à désirer.

Et c'est là ce qui rend compte des baisses ou des hausses qu'ils ont tour à tour éprouvées ; de la hausse, par exemple, qui s'en manifestait dans toute l'Europe avant la découverte de l'Amérique, et de la baisse, des deux tiers environ, qui les atteignit à la suite de cette découverte. Chaque jour, s'augmentait d'abord leur rareté; et plus tard les masses métalliques que les mines américaines versèrent dans la circulation, surtout après la mise en exploitation du Potosi (1545), s'élevant à presque 12 fois le montant de tout le numéraire préexistant, estimé à 1 milliard de notre monnaie (2), comment ne serait-il pas survenu une énorme baisse dans leur valeur? C'est cependant aux progrès de l'industrie de cette époque et au passage du cap de Bonne-Espérance, qui ouvrit une communication directe avec le continent asiatique, déjà soumis aux importations d'or et d'argent, que cette valeur dut de ne pas diminuer davantage. Mais quelles plaintes ou quels espoirs, quel accablant effroi ou quelle satisfaction étonnée causa cette perturbation dans le prix des monnaies ! Ce serait assurément l'un des récits les plus curieux que celui de toutes les lamentations et de toutes les joies consignées dans les écrits et les discours de ce temps, depuis le triste *Mémoire sur l'excessive cherté*, présenté à Catherine de Médicis, ou les sermons prêchés par le spirituel évêque Latimer devant Édouard VI d'Angleterre, jusqu'au livre si profondément ignorant sur les finances du père D. Sancho de Moncada, en Espagne (3). On n'y pourrait comparer

(1) *Cours d'Economie politique*, t. III, p. 16.

(2) Jacob, *On precious métals*, ne porte même les espèces de toute l'Europe, à la fin du xve siècle, qu'à 860 millions de francs.

(3) On peut lire des extraits de ces divers ouvrages dans l'*Histoire de l'éco-*

que les lois qu'ils semblent avoir inspirées. Celles de la cour de Madrid suscitent des difficultés de toute sorte au commerce de détail, « afin de lutter contre la cherté toujours croissante des marchandises (1). » La diète d'Allemagne interdit, dans le même but, la formation de toute compagnie possédant plus de 50,000 florins de capital (2). Quel changement, il est vrai, dans les habitudes, dans les positions, dans les conditions sociales! Les redevances, les profits, les salaires, le cours des denrées, tout était modifié; aucun des anciens rapports n'était maintenu. Les rentes espagnoles, qui se trouvaient au denier dix, tombèrent, selon l'inca Garcilasso, au denier vingt (3), et tout suivit. Ce fut surtout un coup terrible pour la féodalité, dont une grande partie des revenus consistait en droits invariables. Boulainvilliers le remarquait avec raison, bien qu'il ne comprît ni l'importance ni le jeu des monnaies (4); et Jacob estime que la déprédation des métaux précieux a contribué beaucoup, en Angleterre, aux difficultés des règnes de Jacques Ier et de Charles Ier, terminées à la première grande révolution politique du monde moderne.

La qualité de marchandise propre au numéraire ne se révèle pas seulement par les variations qu'il subit à travers les siècles, à la suite d'événements extraordinaires, ou par les divers cours qu'il affecte d'État à État, d'où naissent les spéculations du change; elle se manifeste encore chaque jour, au sein de tous les pays. Il s'en faut, par exemple, que l'argent vaille au-

---

nomie politique de M. Blanqui, t. I, p. 409, 410. — En Angleterre, le peuple attribuait le plus souvent ses souffrances à la suppression des couvents. V. Percy, *Reliquies of ancient poetry*.

(1) V. Ranke, *Fursten and volker*, I, p. 400.

(2) V. Ranke, *Geschichte der reformation*, II, p. 42 et suiv.

(3) *Histoire des guerres civiles des Espagnols dans les Indes*. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXII, ch. 6. — La valeur des métaux précieux était pourtant encore beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui. D'après le prix du blé, l'argent valait en Espagne plus qu'aujourd'hui, dans le rapport de 62 à 10.

(4) Dans sa *Douzième lettre sur les états généraux et les parlements*.

tant dans une grande et riche cité que dans une pauvre et petite ville, dans un port ou au centre de nombreuses fabriques qu'au milieu des campagnes. Malgré son empreinte uniforme, la monnaie ne saurait, on le voit, à tous égards, servir de mesure exacte, rigoureuse des valeurs. Elle ne le peut pas plus en réalité que le travail, indiqué comme tel par Adam Smith et Malthus (1), ou que le blé, préféré sous ce rapport par J. B. Say (2). Rien ne marque ni ne peut marquer avec précision le cours des marchés, cette mobile conséquence, cette résultante unique des désirs des acheteurs et de l'intérêt des vendeurs. Il n'est aucun étalon des valeurs.

Les lois qui prétendent ordonner les prix, régler les cours, ne proviennent pas seulement même d'une grossière erreur, elles sont le plus souvent très-funestes aux intérêts qu'elles paraissent protéger. Il en est pour tout alors, comme de nos jours pour les prêts, grâce aux lois sur l'usure. Car si l'on décrète aisément des tarifs, comment obliger à travailler ou à vendre ceux qui perdraient à le faire? En portant atteinte au principe de la coucurrence, et en imposant des conditions irréalisables, combien restreint-on les affaires et surélève-t-on les prix! Le magistrat, dit Montesquieu (3), ne peut pas plus taxer la valeur des marchandises qu'établir, par une ordonnance, que le rapport de 1 à 10 est égal à celui de 1 à 20. Cependant, chose étrange, ce sont les partisans dévoués de la liberté, ceux qui se donnent pour tels au moins, qui soutiennent le plus ardemment, aux époques de trouble et de souffrance surtout, ces mesures arbitraires et spolia-

---

(1) Ad. Smith, liv. I, ch. 5, p. 42, 47, édit. Guillaumin. — Malthus, *Définitions de l'Économie politique*, ch. 9.

(2) Plusieurs passages des livres de J. B. Say lui ont fait attribuer l'opinion que le blé est la mesure des valeurs; mais, dans ses notes sur Ricardo, il a très-bien expliqué qu'il n'avait vu dans le prix du blé qu'un renseignement, qu'une mesure très-approximative des cours à diverses époques.

(3) *Esprit des lois*, liv. XXII, ch. 7.

trices. Mais la liberté, cette idole que Dieu a déposée au fond du cœur de chaque homme, ce premier souhait, comme cette première nécessité de la vie, qu'est-ce encore, en dehors de quelques droits politiques, le plus souvent eux-mêmes si mal compris ou si mal respectés?

Les qualités et le rôle véritables du numéraire ne nous sont, du reste, connus que depuis assez peu d'années. Petty, Locke et Harris, vers la fin du XVIIe siècle; Newton, Law et Smith, durant le XVIIIe; lord Liverpool, dans les premières années du XIXe, ont successivement, en Angleterre, discuté et éclairci ce beau et difficile sujet. Mais, en France, c'est à peine si les principes qu'ils ont posés commencent à se propager. Malgré l'écrit d'Oresme, qui, dès le XIVe siècle, publiait, parmi nous, quelques-unes de leurs remarques les plus vraies (1), nous en sommes presque restés aux notions fort erronées qu'en cela Montesquieu, sauf en de rares occasions, a répandues ou répétées.

II.

Partant de cette idée, démontrée pour la première fois par Locke, que les métaux-monnaies subissent toutes les variations qu'impose la loi de l'offre et de la demande, et à l'égard des denrées qu'ils servent à payer, et à l'égard l'un de l'autre, J. B. Say s'opposait à ce qu'on leur donnât une valeur légale, et à ce qu'on établît entre eux un rapport officiel. Il voulait que l'action du pouvoir public sur les monnaies se bornât à garantir, par l'empreinte dont il les frappe, le poids et le titre des matières qui les composent. Cette opi-

(1) Je crois cependant qu'on a beaucoup surfait les mérites de Nicolas Oresme.

nion avait été d'ailleurs émise déjà par Law en partie et complétement par Clavière (1). « La valeur d'un morceau d'argent, dit Say (2), se règle de gré à gré dans les transactions qui se font entre les particuliers ou entre le gouvernement et les particuliers. Il convient d'abandonner la sotte prétention de fixer d'avance cette valeur et de lui donner arbitrairement un nom. Qu'est-ce qu'une piastre, un ducat, une livre sterling, un franc? Peut-on voir autre chose en tout cela que des morceaux d'or ou d'argent ayant un certain poids et un certain titre?

« 5 grammes d'argent, dit-on, vaudront 1 franc. Cette phrase n'a aucun sens que celui-ci : 5 *grammes d'argent vaudront* 5 *grammes d'argent;* car l'idée qu'on a d'un franc ne vient que des 5 grammes d'argent dont il se compose : le blé, le chocolat, la cire prennent-ils un nom différent lorsqu'ils sont divisés suivant leur poids? Pourquoi n'appellerait-on pas une pièce d'argent du poids de 5 grammes par son véritable nom? Pourquoi ne l'appellerait-on pas simplement 5 grammes d'argent?

« Si l'on ne donnait nulle valeur légale aux monnaies dans chaque marché, il ne serait plus possible de contracter en valeur nominale; on serait forcé de balancer une certaine marchandise réelle contre une autre marchandise réelle, une certaine quantité d'argent contre une certaine quantité de grains, de viande ou d'étoffe. Dans tout engagement à terme, on serait aussi assuré de la quantité d'argent fin qu'on rece-

(1) Law avait dit, dans son *Mémoire sur les Monnaies*, 4e partie : « Le prix des espèces ne doit pas être réglé, non plus que le prix d'un chapeau. Le prince peut nommer une once d'argent fabriqué un écu... cela ne règle pas sa valeur : car les livres n'ont pas d'autre valeur que celle qu'elles reçoivent des espèces. » — Clavière avait proposé, en 1792, de fabriquer les monnaies avec des métaux purs, dégagés de tout alliage; de leur donner des poids justes, et de les appeler once d'or fin, d'argent fin, etc.

(2) *Traité d'Économie politique*, ch. 29.

vrait à l'avénement du terme. On n'aurait plus à craindre que cet engagement fût violé. »

Cette dernière remarque est toutefois de faible portée. Chaque contractant sait parfaitement à quoi l'expose une obligation à terme, et la règle en conséquence. Les chances de perte ou de gain ne disparaîtraient même pas, parce qu'on adopterait le système reproduit ou proposé par J. B. Say; car si la valeur de 5 francs varie, celle de 25 grammes d'argent change tout autant. Le frai n'enlèverait-il pas bientôt, en outre, toute vérité à l'inscription du poids? Et si le pouvoir peut modifier la composition du franc, est-ce une dénomitation différente qui l'empêchera de commettre une semblable spoliation? Marquer seulement sur la monnaie son poids et son titre, dit Léon Faucher dans ses savantes *Recherches sur l'or et l'argent* (1), ce serait revenir en arrière, retourner à l'origine de la monnaie, sans qu'on y découvrît aucune compensation. Je n'y saurais, pour moi du moins, voir nul avantage; c'est en ce moment le système chinois.

Bien plus, quoique l'or et l'argent, comme je le montrais il y a un instant, ne puissent exactement servir d'étalon des valeurs, ils remplissent cependant, autant qu'il est possible, cette fonction dans les transactions ordinaires et les communes habitudes. C'est à leur cours qu'on rapporte celui de tous les autres produits, de chacune des autres marchandises, et rien ne serait à même de les remplacer sous ce rapport. Il est, en conséquence, utile, et non pas seulement indifférent, que chaque pièce porte avec soi sa valeur officielle. Puis, imagine-t-on que l'usage ne suppléerait pas bientôt à la loi, s'il en était autrement? Intermédiaire des échanges, et comme tel devant être déterminé, aisément appréciable pour tous, le nu-

(1) *Recherches sur l'or et sur l'argent considérés comme étalons de la valeur*, broch. in-8. (Paris, Guillaumin.)

méraire ne tarderait pas à avoir une valeur d'habitude. Pour plus de commodité même, chacune de ces pièces recevrait bientôt un nom particulier, et tous les vices qu'il est possible de découvrir dans la circulation monétaire de nos jours, reparaîtraient avec plus d'indécision encore et plus d'irrégularité. N'a-t-il pas suffi de l'empreinte d'une figure d'agneau sur les monnaies de saint Louis, le premier roi qui fit frapper des pièces d'or en France, pour les faire appeler des *agnels?* Celle d'une fleur n'explique-t-elle pas le mot de *florin?* Les *couronnes* ont-elles d'autre cause à leur dénominations que la couronne qui y était représentée, et les *écus* d'autre motif à leur désignation que l'écusson aux armes du roi ou du pays qu'ils portaient (1)? Si ce n'était leur empreinte qui fournit leur nom aux monnaies, ce serait celui du prince qui les fait frapper, comme il en a été des *carolus* en Angleterre, des *frédérics* en Allemagne, des *louis* et des *napoléons* en France. A moins peut-être que ce ne fût leur forme; ainsi les nègres de la Gambie, après avoir pris une barre de fer pour unité monétaire, ont fini par dire une *barre* de rhum, une *barre* de tabac. Robert Peel s'exprimait fort justement en disant qu'il ne se pouvait faire l'idée d'une livre sterling sans penser à un poids et à un titre déterminés; mais il n'en disait pas moins une livre sterling.

Deux fois seulement, dans le passé, l'on a tenté d'appliquer le système préconisé par J. B. Say : en Angleterre sous Charles II, et en France par la loi du 28 thermidor an III, et aux deux fois on a échoué. La loi de thermidor, sans but et sans résultats pratiques, disent MM. Dumas et de Colmont, dans leur célèbre *Rapport à la Commission des finances*, aurait amené la disparition complète de la monnaie d'or, à laquelle seule

(1) Le mot latin *pecunia* lui-même vient de ce que les monnaies portaient la figure d'un bétail.

elle s'appliquait, si elle n'avait été modifiée par la loi du 7 germinal an XI. Le quadruple d'Espagne ne porte en ce moment que l'indication du poids d'or fin dont il se compose, ce qui ne l'empêche pas de se nommer le quadruple, ainsi que les pièces d'or de la Nouvelle-Grenade, qui s'appellent des condors (1), et quel avantage en résulte-t-il?

Toutefois, avec le système contraire, lorsqu'il y a plusieurs métaux admis dans la circulation monétaire, un rapport légal existe forcément entre eux. Ainsi, parmi nous, quatre pièces de 5 francs ou de 25 grammes d'argent égalent, aux yeux de la loi, une pièce d'or de 20 francs ou de 6 70/155 grammes d'or, quoique ce rapport soit très-variable, puisque la valeur de chaque métal ne dépend que de la quantité qu'on en offre et de celle qu'on en demande. La mesure principale de la valeur est donc soumise, en ce cas, à de fâcheuses conséquences. Majs l'usage n'amènerait-il pas, encore en cela, les mêmes effets que la loi (2)? Notre louis d'or n'avait autrefois aucune empreinte indiquant qu'il valût un certain nombre de livres d'argent, et sa dépréciation ne l'a pas moins fait disparaître de notre circulation. La monnaie russe ne porte non plus, depuis 1839, aucun rapport officiel entre l'or et l'argent, et nul profit, que je sache, n'en découle. Dès qu'un des métaux se multiplie, on le recherche, on l'emploie davantage; il ne se peut que les transactions ne se règlent pas alors en vue de son cours.

C'est pourquoi diverses espèces, servant également aux

(1) Le condor est l'emblème de la république de la Nouvelle-Grenade.

(2) M. Michel Chevalier, qui veut des monnaies d'or et d'argent ayant un rapport légal établi entre elles, demande que ce rapport soit décrété tous les ans. V. *Cours d'Économie politique*, t. III, p. 163 et suiv. Le même rapport existe rarement durant une année entre les deux métaux. Depuis la publication de ce volume, M. Michel Chevalier a enseigné que notre loi monétaire ne reconnait que la monnaie d'argent. J'avoue que je ne saurais admettre une pareille opinion.

échanges, ne se montrent jamais longtemps dans la circulation. Toujours l'une finit par chasser l'autre. En France et dans la plupart des États de l'Europe continentale, quelles que soient les autres différences des législations monétaires, l'or et l'argent ont cours forcé, font partie, au même titre, du signe représentatif des valeurs, et l'argent seul y intervenait dans les transactions jusqu'à ces dernières années. Il y composait, à vrai dire, tout le numéraire; l'or y était simplement devenu une marchandise ordinaire, un objet usuel de commerce. Si, depuis, un courant contraire s'est manifesté dans les flots de la circulation, c'est que les mines d'Australie et de la Californie ont, malgré les lois, changé les conditions du marché monétaire.

Ce résultat se conçoit, d'ailleurs, très-aisément. Comme le rapport de l'or à l'argent est variable, un moment vient où la valeur réelle de ces métaux cesse d'être la même que leur valeur officielle, ou que leur valeur ordinairement admise, quand cette valeur officielle leur manque. Dès lors, chacun préfère, pour opérer ses payements, les espèces dont le cours est le moins élevé : la mauvaise monnaie chasse la bonne, disait déjà Aristophane. Les personnes qui font le commerce des métaux, fort habiles à suivre ces différences, s'empressent surtout de changer la monnaie la plus faible contre la monnaie la plus forte. Dans un laps de temps assez court, par suite, les espèces taxées trop bas se resserrent entre quelques mains, pour se convertir en lingots et passer à l'étranger. C'est ce qui, parmi nous, a eu lieu avant la refonte de 1785. Le louis d'or étant alors taxé à 24 livres seulement, lorsqu'il valait réellement 25 livres 10 sous, tout le monde ne se servait que d'argent; et c'est depuis ce moment que l'or a jusqu'à notre temps été presque banni de notre circulation métallique. Depuis la refonte de 1726 jusqu'à celle de 1785, il ne s'est fabriqué que pour 969,407,923 francs de monnaie d'or en France. La refonte de 1785 en a fait seulement frapper pour 738,157,152 francs, et depuis l'an XI jus-

qu'en 1838, il ne s'en est livré que pour un peu plus d'un milliard, dont 500,000,000 de francs au type *Napoléon* (1). Voilà trois siècles environ que la monnaie d'or, grâce à sa rareté, jouissait d'une prime, d'un *agio*, sur les divers marchés de l'Europe continentale. Et lorsqu'en dernier lieu, le rapport de l'or à l'argent n'était plus guère que de 1 à 15, au lieu d'être de 1 à 15 1/2, comme l'a fixé notre loi monétaire de l'an XI, ou comme c'est admis chez presque tous les peuples, comment ne serait-on pas revenu à l'emploi de l'or de préférence à l'argent (2)? C'est le flux qui succède au reflux, et chaque flot qu'apporte la marée montante donne un nouvel aspect à la plage qu'il recouvre.

Ricardo, qui ne s'en tenait pas à la loi de l'offre et de la demande pour expliquer les prix, faisait dépendre la valeur des métaux-monnaies, par conséquent leur rapport entre eux, de la quantité de travail nécessaire pour les extraire et les faire arriver sur le marché (3). Mais son erreur est évidente; car la production de l'argent entraîne et entraînait surtout de son

(1) Rapport de MM. Dumas et de Colmont, p. 74.

(2) M. Stoetbeer a donné un curieux tableaux des changements de valeur respective des deux métaux précieux depuis 1831.

TABLEAU DE LA VALEUR MOYENNE DES MÉTAUX PRÉCIEUX A LONDRES ET A HAMBOURG

ANNÉES	PRIX de l'argent à Londres par once d'argent pur	PRIX de l'or à Hambourg par marc d'or pur	RAPPORT de la valeur de l'or à celle de l'argent		Londres	Hambourg
			à Londres	à Hambourg.		
	pences	marc de banq.				
1831-47	59 11/16	434	15 79	15 64	100	100
1848	59 7/16	436 3/16	15 84	15 72	100 32	100 51
1849	59 11/16	437	15 79	15 75	100 03	100 61
1850	59 15/16	433 1/4	15 73	15 61	99 60	99 79
1851	61	425 3/4	15 46	15 34	97 89	98 08
1852	60 1/2	428	15 59	15 42	98 65	98 62
1853	61 1/2	425 3/4	15 33	15 34	97 07	98 13
1854	61 1/2	422 1/4	15 33	15 22	97 10	97 30
1855	61 1/2	425 1/8	15 36	15 32	97 28	97 65

(3) Ricardo, *Principes de l'Économie politique et de l'impôt*, t. II, ch. 27.

temps beaucoup plus de difficultés, de peines et de frais que celle de l'or. A celle-là il faut jusqu'à nous de coûteux ingrédients, de puissantes machines, de longues manipulations; à celle-ci, si ce n'est fort exceptionnellement, une pioche et une sébille (1). Sismondi se trompait pareillement quand il écrivait, pour convaincre qu'il est indifférent d'employer l'un ou l'autre métal, qu'au cas où une différence s'établirait dans leur prix, le gouvernement pourrait aisément suivre cette variation, et rétablir aussitôt leur équilibre, en changeant la proportion légale établie d'abord entre eux (2). Il aurait dû montrer au moins comment l'État serait à même d'apercevoir si vite de tels changements, et pourrait en prévenir instantanément les suites fâcheuses. Enfin Buchanan était loin aussi de la vérité lorsqu'il assurait, dans les termes dont il se sert, qu'un des deux métaux ne se déprécie jamais sous forme de monnaie, sans être immédiatement refondu et ramené à sa valeur sous forme de lingots. Lorsqu'un métal est déprécié comme monnaie, n'est-ce pas que sa valeur réelle, intrinsèque a diminué, et comment, en changeant seulement de forme, la recouvrerait-il? Quelque inférieur qu'il soit à ces illustres maîtres, Law comprenait bien mieux les phénomènes de la circulation. Aussi, partant de ce principe : « que deux matières de différente espèce ne peuvent être continuées dans la même proportion de valeur qu'autant que la quantité de ces matières est continuée dans la même proportion l'une avec l'autre, et avec la demande (3), » enseignait-il, après William Petty (4), Locke (5) et Harris (6), que

(1) Aujourd'hui, l'extraction de l'or en Californie a pris les procédés des plus grandes industries. V. les écrit de M. Laur sur la Californie.

(2) *Nouveaux Principes d'Économie politique*, liv. v, ch. 5.

(3) *Mémoire sur les Monnaies*, 4e partie.

(4) *Political Anatomy of Irland*, ch. 10.

(5) *Further Consideration on raising the value of money*, t. II, p. 75, 76.

(6) *Essay on money and coins*, part. I, ch. 2, sect. 7. V. Lord Liverpool, *On coins of the realm*, p. 13.

« deux métaux, tels que l'or et l'argent, ne peuvent pas être à la fois la mesure du commerce dans un même pays (1). »

En Angleterre, à l'inverse de ce qui s'est passé sur le continent, c'est l'or qui a chassé l'argent, mais par suite des mêmes causes, en vertu des mêmes principes. Comme l'ont observé lord Liverpool et Mac Culloch, l'or y devint monnaie légale dès qu'on l'y a monnayé, c'est-à-dire dès 1257, et jusqu'en 1664 il a conservé avec l'argent un rapport déterminé par l'État. En 1664, ce rapport a cessé d'exister; il n'y eut plus d'estimation de la valeur relative de l'or et de l'argent; ce fut au public seul à la déterminer. A ce moment aussi, l'or n'eut plus cours forcé dans ce pays, il n'y a plus été monnaie légale, et il n'y a repris cette qualité, en concurrence de l'argent, qu'en 1717. Mais comme alors sa valeur fut portée trop haut par rapport à celle de l'argent, l'usage en devint général dans tous les payements de quelque importance, surtout jusqu'à l'époque où la Banque d'Angleterre s'est vue autorisée à ne plus rembourser ses billets en espèces. Aussitôt sorties des hôtels des monnaies, les espèces d'argent s'exportaient donc; celles-là seules qui semblaient usées ou altérées restaient dans la circulation, en gardant, à raison même de leur rareté, leur valeur courante.

C'est cet état de choses que le gouvernement anglais a régularisé en 1816, en élevant la valeur relative de l'argent. Il a frappé 66 schellings à ce moment au lieu de 62 dans une livre du poids de Troyes de ce métal, les quatre schellings additionnels étant retenus, au droit de 6 14/31 p. 100, pour le monnayage, lequel fut maintenu gratuit pour l'or. La valeur de l'argent portée de la sorte de 7 à 8 p. 100 dans les monnaies, fit naturellement de chacune de ces pièces, comme un

(1) V. aussi Ricardo, *Principe de l'Économie politique et de l'Impôt*, ch. 27, p. 342, 343, édition Guillaumin.

signe représentatif, un bon de confiance; tandis que la valeur de l'or, maintenue à 3 liv. 17 sch. 10 1/2 d. par once, conservait à la monnaie de ce métal son prix réel. Le souverain d'or représentait encore la livre sterling (1). Mais, afin d'empêcher que cette surélévation de valeur donnée à l'argent n'expulsât du pays les monnaies d'or, la loi prit à la fois soin de déclarer que l'argent ne serait monnaie légale que jusqu'à concurrence d'une somme de 40 shillings; et, dans la crainte qu'il ne diminuât de prix par sa multiplication, le pouvoir d'émettre de la monnaie d'argent fut exclusivement placé dans les mains du gouvernement, bien que tout particulier conservât le droit de faire frapper de la monnaie d'or. Mac Culloch a raison de le dire, grâce à ces mesures, qu'avait en partie indiquées déjà le génie de Smith (2), l'argent est devenu, dans la Grande-Bretagne, un agent de circulation inférieur, occupant la même place par rapport à l'or que le cuivre occupe par rapport à lui.

Quant à ce dernier métal, bien avant la loi de 1816, à laquelle revient le règlement définitif de la circulation monétaire de l'Angleterre, il n'avait cours légal que pour le change des plus petites pièces d'argent. J'ajoute que, durant la crise financière que subit ce pays, de 1797 à 1816, les billets de sa banque centrale, devenus papier-monnaie, chassèrent à leur tour, grâce également à leur dépréciation, l'or de la circulation, et que, depuis 1816, la monnaie d'argent s'y est souvent vendue avec prime.

Puisqu'il ne peut y avoir qu'une sorte de monnaie qui intervienne dans les échanges, quelle doit être cette monnaie? Laquelle préférer, de la monnaie d'or ou de celle d'argent? car il n'y a vraiment à choisir qu'entre elles. C'est là cer-

(1) M. Léon Faucher, *Recherches sur l'or et sur l'argent.*
(2) Adam Smith, liv. I, ch. 5. p. 59 et 60, édition Guillaumin.

tainement l'une des plus intéressantes questions que présente à résoudre l'étude de l'économie politique, et, il est juste de le reconnaître, peu d'écrivains s'y sont épargnés. Si, depuis plusieurs années, l'un des maîtres de la science en a fait l'objet presque constant de ses remarquables travaux, combien d'autres dont le nom, sans préjudice, je crois, pour eux-mêmes, est encore ignoré, l'ont prise pour texte de courts articles ou de longs volumes, d'innombrables dissertations et d'interminables discours ! L'examen de cette question paraîtra peut-être aussi sérieux qu'il est intéressant ; mais je doute que ce soit seulement ma faute.

Les qualités essentielles de la monnaie sont la durée du métal et la constance de sa valeur. Ce sont en conséquence les deux points importants à considérer, et, à ce double point de vue, l'or est préférable à l'argent.

Les expériences faites en Angleterre, de 1798 à 1802, par MM. Cavendish et Hatchett ; expériences continuées en 1807 et reprises en 1826, ont établi les principes suivants, que l'on peut tenir pour la loi du frai ou de la durée des monnaies.

1° Plus les pièces d'or et d'argent sont grandes, et moins elles perdent par leur frottement.

2° L'or à 23 3/4 carats de fin et 1/4 d'alliage s'altère plus promptement, par le frai, que l'or à 22 carats et 2 parties d'alliage en cuivre, titre légal de l'Angleterre. L'or à 900/1000 de fin, comme nos pièces de 20 et de 40 francs, résiste moins à l'usage que les souverains anglais. Notre alliage, réglé sur le système décimal, est donc inférieur à l'alliage anglais, réglé sur le système duodécimal.

3° L'argent perd plus que l'or à 22 carats, et autant que l'or à 23 3/4. Je n'ai pas besoin de dire que la monnaie d'argent anglaise est au titre de 925/1000, et au poids de 5 gr. 65 pour un shilling.

4° La perte que l'or anglais subit par le frai est évaluée, par Jacob, d'après les expériences de 1826, à 1/800 par an, et la perte de l'argent à 1/200. Suivant d'autres calculs, l'or, au lieu d'avoir 4 fois la durée de l'argent, l'aurait 6 fois (1).

De leur côté, MM. Dumas et de Colmont, dans leur rapport de 1838, dont j'ai déjà parlé, ont constaté que le frai de nos pièces de 5 fr., sur lesquelles seules ont porté leurs expériences, était uniforme et de 4 milligr. par pièce et par an.

Ces pertes, tant en Angleterre qu'en France, sont probablement les plus faibles que le frai ait jamais causées aux monnaies. Jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, en ayant, autant que possible, égard à toutes les circonstances connues, le frai annuel était, selon Jacob, de 1 sur 360. Il est aujourd'hui plus de 17 fois moindre. Ce changement s'explique par les perfectionnements introduits dans la fabrication des monnaies, autant que par les usages commerciaux qui très-souvent ont substitué, dans la circulation, le papier aux espèces. Pour celles d'argent spécialement, le déficit reconnu en 1793, dans la Grande-Bretagne, était de 3 1/113 p. 100 du poids légal dans les couronnes, de 9 991/1101 p. 100 dans les demi-couronnes, de 24 1964/3289 p. 100 dans les shillings, et de 38 2294/8037 p. 100 dans les demi-shillings. En France, l'administration des monnaies constatait pareillement, en 1802, que les écus de 6 et de 3 livres, fabriqués depuis 1726 jusqu'en 1793, avaient perdu les premiers 1 3/4 p. 100 de leur poids, et les seconds 8 p. 100. Aussi M. Dumas pense-t-il que les espèces d'argent, frayaient chaque année, dans le XVIIIe siècle, à raison de 0,026 par 100 gr., tandis qu'elles ne

(1) J'ai emprunté ce passage à peu près en entier à Léon Faucher (*Recherches sur l'or et sur l'argent*, etc.). — Des expériences de pareille nature avaient été faites sur les monnaies anglaises en 1787. Leurs résultats concordent avec ceux de MM. Cavendish et Hatchett. *Voy.* lord Liverpool, *On coins of the realm*, p. 187, et Jacob, *On precious metals*, t. II, p. 188, 380 et suiv.

paraissent plus frayer, de nos jours, que de 0,016 durant un pareil temps et pour un pareil poids.

Quoi qu'il en soit de ce progrès, il n'en est pas moins certain que l'or a un avantage considérable sur l'argent, sous le rapport de la durée, puisqu'il s'altère 4 fois moins vite, selon le calcul le plus modéré. Il est vrai qu'étant plus précieux la perte qu'il éprouve par le frai affecte la valeur monétaire dans une plus forte proportion qu'une perte même comparativement plus grande sur l'argent. Car puisque 1 once d'or vaut au moins 15 onces d'argent, la dépréciation de l'argent, bien que 4 fois plus forte, eu égard au poids, que celle de l'or, représente, eu égard à la valeur, un dommage presque 4 fois moindre.

Pour connaitre avec exactitude la perte imposée à la société par le frai des monnaies, il faut envisager le rapport qui existe entre les espèces d'or et d'argent qu'elle possède, la somme qu'elle détient des unes et des autres. Admettez, pour me servir de l'exemple donné par Léon Faucher, que le numéraire circulant en France soit de 400 millions pour l'or et de 3 milliards pour l'argent : dans 10 ans, le frai en aura diminué la valeur de 5 millions pour l'or, à raison de 1/800 par an, et de 150 millions pour l'argent, à raison de 1/200 par an. — Léon Faucher suppose ici que le rapport de valeur de l'or à l'argent est de 1 à 16, tandis qu'il n'est en ce moment que de 1 à 15 1/2. — « Si donc, continue Faucher, le numéraire métallique d'un pays s'augmentait de 20 millions d'or et de 60 millions d'argent chaque année, sans subir d'autre déperdition que celle qui résulte du frai, au bout d'une période de 250 ans, la valeur des quantités d'or qui resteraient en circulation égalerait celle des quantités d'argent, quoique la masse du numéraire en argent se fût périodiquement accrue. L'augmentation relative de la valeur des espèces d'or serait, dans cette hypothèse, de 4 p. 100 ou de 4/10 p. 100 par année, et par siècle de

40 p. 100. » Or, il n'était pas douteux, lorsque l'argent nous servait seul d'instrument d'échange, que la masse des espèces fabriquées avec ce métal n'excédât de plus de 4 fois celle des autres espèces, et il est difficile d'imaginer qu'il n'en soit pas toujours de la sorte au sein d'une circulation ordonnée de même. On peut, on doit donc affirmer que le frai que subit l'argent est notablement plus coûteux que celui qu'éprouve l'or.

Si l'or se conserve mieux que l'argent, il a pareillement, je le répète, une valeur moins variable. Du reste ces métaux subissent, comme monnaies, deux sortes de fluctuations. Les unes sont occasionnées par des commotions politiques ou commerciales, et n'ont que la passagère durée de ces accidents; les autres, moins subites et plus prolongées, résultent des quantités, toujours changeantes, de numéraire qui parviennent sur le marché ou le désertent. Les premières sont promptes et marquées comme un orage; les secondes rappellent ces niveaux mobiles des eaux qui jamais n'augmentent ni ne diminuent beaucoup.

Les crises politiques ou industrielles paraissent d'abord, selon la remarque de M. Senior, devoir affecter la valeur de l'or en une plus forte proportion que celle de l'argent. Au moment des dangers ou des violentes commotions, beaucoup recherchent la monnaie la plus légère et la plus facile à cacher; de là, semble-t-il, doit alors résulter partout une augmentation assez marquée dans le prix de l'or. A ces époques néanmoins, suivant les auteurs les plus compétents, entre autres lord Liverpool, de même que d'après les enquêtes faites en 1810 et en 1832 par la chambre des communes d'Angleterre (1), et d'après le rapport de MM. Dumas et de Colmont, il n'en

(1) Cette enquête contient un extrait des tables de Wetterhall, qui donne mois par mois le prix de l'or et de l'argent sur le marché de Londres, depuis le 5 janvier 1819 jusqu'au 5 janvier 1832. Ces tables montrent que les variations subies par l'or ont été assez rares, et que, lorsqu'elles ont eu lieu, elles

est pas ainsi. Les deux métaux paraissent se prêter également aux variations. Le prix de l'or s'est maintenu, par exemple, beaucoup plus uniforme que celui de l'argent en Angleterre, durant les crises; tandis que c'est le contraire qui s'est réalisé sur le continent (1).

On ne s'éloignerait pas beaucoup des faits, a-t-on déjà dit, en posant en principe que le prix de l'argent varie moins dans les pays où ce métal est la monnaie légale, tandis que le prix de l'or conserve une fixité relative en Angleterre, où l'or est la seule monnaie. Et comment en serait-il autrement? Dans chaque pays, en temps de péril, d'inquiétude publique, la demande de l'or est à peu près la même, au moins proportionnellement à la population et à l'ensemble de la fortune publique. Et ce métal, fort rare où il ne sert pas ordinairement de monnaie, et très-abondant où il en remplit le plus souvent l'office, satisfait aisément les besoins qu'engendrent les crises chez ces derniers peuples; tandis qu'ailleurs, il ne le peut faire sans énormément se renchérir. La fixité des monnaies provient donc bien moins, sous ce rapport, de la nature des métaux qui les constituent que des lois qui les régissent.

Quant aux secondes oscillations du numéraire, celles qui résultent des variations apportées dans l'ensemble des métaux précieux, elles se sont, jusqu'à notre époque, fait principalement ressentir à l'égard de l'argent. La masse de l'or est de-

---

n'ont jamais atteint la proportion de 1/2 p. 100 de la valeur. Les fluctuations de l'argent paraissent, au contraire, avoir été fréquentes, et en ont fait osciller le prix de 5 shil. 2 den. l'once à 4 shil. 10 den., ce qui représente un écart de 6 1/2 p. 100. *Voy.* Léon Faucher, *Recherches sur l'or*, etc., p. 77 et 78. — « Ailleurs qu'en Angleterre, l'or varie beaucoup de valeur; là, au contraire, il y a presque toujours identité entre le prix de l'or en lingot et en monnaie. » M. John Fullarton, *On the regulation of currencies*, p. 77.

(1) A Paris, durant les 11 années qui ont précédé 1840, le prix moyen de l'argent fin a varié de 3 fr. à 6 fr. 25 cent., et le prix moyen de l'or fin de 5 fr. à 16 fr. 80 cent. Ces chiffres sont rapportés par Léon Faucher, à qui les avait communiqués M. d'Eichthal.

meurée de beaucoup la plus régulière sur le marché, et a, par suite, été la plus constante dans sa valeur. Cela exige quelques explications sur les quantités de métaux précieux retirées des mines, et sur celles qu'en absorbent, au détriment de la masse monétaire, les usages du luxe.

Nous n'en sommes plus à la rareté des métaux précieux de l'antiquité, quelques erreurs qui soient encore répandues sur les richesses de ce passé, tant étudié et si peu connu. Loin de se fier aux exagérations de Quinte-Curce ou d'Athénée, pour rappeler un instant nos souvenirs, il sied de se rappeler qu'Hiéron, voulant consacrer une statue de la Victoire en or massif dans le temple de Delphes, ne parvint qu'à grand'peine à réunir le métal nécessaire à cette œuvre d'art. Que seraient aujourd'hui les mines d'argent, si célèbres autrefois, du Saurium? Que pouvaient rapporter les extractions d'or, uniques pourtant à peu près alors, de la Lydie, de la Phrygie et de la Colchide, malgré la fable des fourmis gigantesques et celle de la Toison d'or qui, selon toute probabilité, se rapporte à une entreprise formée pour les lavages métalliques de cette dernière province? Il y a plus qu'un trait d'esprit ou d'avidité dans l'enlèvement par Denys du manteau d'or du dieu de Syracuse, disant qu'il était trop froid en hiver et trop chaud en été.— Que de blasphèmes sont devenus des bons mots! — Ce qui n'a pas moins d'intérêt, c'est le faible rapport de l'or à l'argent dans l'antiquité, où toute facilité industrielle restait si inconnue. Il n'était que de 1 à 10 en Grèce, au temps de Xénophon, après avoir été de 1 à 12 à Rome, un siècle auparavant, et, selon Dureau de la Malle, de 1 à 8 et à 6 entre le XVe et le XVIe siècle avant notre ère.

Suivant les travaux les plus récents et les plus remarquables, la production totale de l'Amérique, depuis sa découverte jusque vers 1853, peut s'estimer à 36 milliards 600 millions, dont 26 milliards 700 millions en argent, et 9 milliards 900 millions en or. En poids, elle est de 120,169,000 kilog. d'ar-

gent, et de 2,874,700 kilog. d'or. L'extraction de l'argent, en Amérique, avait toutefois baissé de 1/4 environ, depuis le commencement du siècle, tandis que celle de l'or avait légèrement augmenté, même avant sa nouvelle abondance. Elle se monte annuellement, de nos jours, à environ un million de kilogrammes d'argent, valant 222,180,000 fr., et 275,000 kilogrammes d'or, valant 997,460,750 fr. La production de l'or était, avant l'exploitation de la Californie, de 15,000 kilog. d'une valeur de 52,407,000 fr. (1).

Quant aux mines de l'Europe et de l'Asie boréale, Humboldt en a porté la production, d'après les recherches de MM. Héron de Villefosse et de Georgi, à 74,379 kilog. d'argent, soit à 16,528,666 fr., et à 1,835 kil. d'or, ou à 6,320,555 fr. (2).

(1) V. M. Michel Chevalier, *Cours d'Économie politique*, t. III, p. 226. — Parmi les meilleurs travaux sur ce sujet figure assurément le livre de M. Stirling : *De la découverte des mines d'or en Australie et en Californie*. — V. les écrits de M. Laur sur les richesses et les exploitations de la Californie.

Le tableau suivant récapitule la production totale des différentes contrées de l'Amérique depuis sa découverte.

	ARGENT		OR		TOTAL par pays en millions de fr.
	KILOG.	MILLI. de fr.	KILOG.	MILLI. de fr.	
États-Unis........	»	»	18,525	64	64
Mexique..........	60,782,917	13,507	379,221	1,306	14,813
Nouvelle-Grenade.	250,000	55	556,840	1,918	1,973
Péron............ Bolivie..........	58,163,062	12,925	337,725	1,163	14,088
Brésil...........	»	»	1,334,400	4,596	4,396
Chili............	973,000	216	248,000	854	1,070
	120,168,979	26,703	2,874,711	9,901	36,604

La production des deux métaux est en poids de 1 kilogramme d'or contre 42 en argent, et en valeur de 1 franc en or contre 2 fr. 70 c. en argent.

(2) Dans le même tableau, Humboldt évaluait la production de l'Amérique à 795,581 kilog. d'argent, pour une valeur de 176,795,772 fr., et à 17,291 kilog. d'or, pour une valeur de 59,557,889 fr. Humboldt estime l'or à 3,444 fr. 44 c., et l'argent à 222 fr. 22 c. le kilogramme. C'est aussi l'estimation M. Michel Chevalier. (*Essai sur la Nouvelle-Espagne*, t. III, p. 400.)

Mais on ne saurait calculer, fût-ce approximativement, les richesses fournies par ces contrées depuis un temps assez reculé. On ne peut non plus savoir quelle masse de métaux précieux ont donnée, ou donnent encore de nos jours l'Asie centrale, le Tonkin, la Chine, le Japon, Bornéo et l'Afrique. On évalue pourtant assez généralement la production de l'archipel Indien à 4,700 kilog., et celle de l'Afrique à 14,000 kilog. (1), l'une et l'autre en or surtout. Mais ce sont des appréciations très-hypothétiques, et la totalité de ces quantités est loin de parvenir au marché général du monde.

A tout prendre, on pouvait évaluer approximativement les métaux précieux livrés, il y a 60 ans, au commerce du globe, à 900,000 kilog. d'argent, valant 199,776,000 fr., et à 23,700 kil. d'or, représentant 81,634,000 fr. Ces rapports sont aujourd'hui complétement changés. Il n'y a plus, disait en 1848 M. Michel Chevalier (2), que 975,470 kilog. d'argent environ, soit

(1) Suivant les estimations de Jacob, répétées par M. Bergham, l'Asie méridionale, y compris l'archipel de la Sonde, donnerait 11,900 kilog. d'or, et avec la Turquie d'Asie, 25,000 kilog. d'argent, Jacob estime le produit de toute l'Asie à 1,000,400 liv. sterl. annuellement. (*On precious metals*, t. II, p. 330.)

« Le commerce d'or en poudre qui se fait sur les côtes orientales et occidentales de l'Afrique, et les notions que les anciens nous ont transmises sur des contrées avec lesquelles nous ne sommes plus en relation, peuvent faire supposer que les pays au sud du Niger sont très-riches en métaux précieux. On peut faire la même supposition à l'égard de la vaste chaîne de montagnes qui se prolonge au nord-est du Paropamisus, vers les frontières de la Chine (la Chine en envoie maintenant en Europe). La quantité de lingots d'or et d'argent que les Hollandais ont jadis exportée du Japon prouve que les mines de Sado, de Sourouma, de Bingo et de Kinsima ne le cèdent pas en richesse à plusieurs mines de l'Amérique. » (Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*.) — « La contrée, riche en sable d'or, à laquelle on a rattaché la fable si souvent répétée des fourmis gigantesques chercheuses d'or, coïncide avec la partie montagneuse du Tibet ou avec la contrée qui s'étend en face du désert de Cobi, dans lequel le voyageur chinois Hiouen-Thsang, qui remonte au VIIe siècle de notre ère, et dont les observations se sont toujours vérifiées, affirme qu'il existait aussi des mines d'or considérables. » (Humboldt, *Cosmos*, t. II, p. 171.)

(2) V. *Cours d'Économie politique*, t. III, p. 304. Voir aussi *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, de Humboldt, t. III, p. 458.

216,770,000 fr., contre 71,850 kilog. d'or, ou 247,483,000 fr., grâce surtout à la production toute récente (1) de l'or en Russie et à la baisse de la production de l'argent en Amérique. La Russie, dès lors, justifiant en effet une vieille assertion d'Hérodote, donnait jusqu'à 36,520 kilog. d'or, et 23,840 kilog. d'argent (2), en dehors même des sommes enlevées par la contrebande, qu'on estimait à 1/5 pour l'or, et à 1/10 pour l'argent. On ne peut donc plus s'en tenir à la proportion de l'or à l'argent établie par Humboldt, de 1 sur 47 ou de 1 sur 50, dans les quantités qu'en reçoit l'Europe.

C'est aux produits inespérés de la Californie et de l'Australie, ces nouveaux Eldorado, ces *placers* merveilleux, où se rencontrent parfois des blocs d'or de 50 livres, comme à Ballaarat, où les cours d'eau roulent cent fois plus de ce précieux métal, que l'antiquité n'en imaginait dans le Pactole à sa descente du Tmolus, que se doivent ces changements. Et que sera-ce, dans l'avenir, avec une population plus nombreuse et plus habile, des instruments plus commodes et meilleurs (3)! Quelle contrée a jamais approché des richesses de ce dernier État de l'Union américaine, dont l'Europe ne connaissait jusqu'à nous que le port d'où lui vint la nouvelle de la mort de Fernand Cortez, ou de ce cette immense colonie anglaise, hier encore livrée aux sauvages et aux convicts, et que l'*auri sacra fames* change maintenant pour tous en terre promise? Singulier jeu des courants de la fortune! L'antiquité plaçait en Asie les sources les plus fécondes de l'or; le moyen âge et les

(1) Elle n'a pris un développement un peu important qu'en 1823. V. Jacob, *On precious metals*, t. II, p. 397, 398.

(2) D'après les documents officiels.

(3) Cette province fut découverte par un navigateur portugais (1548), et c'est de ces côtes qu'arriva la nouvelle de la perte de l'Expédition de Fernand Cortès. — Une secte religieuse chassée des États-Unis, les Mormons, en y établissant une scierie mécanique sur les terres du capitaine Suter, trouva la première d'abondantes parcelles d'or.

siècles postérieurs les crurent dans le nouveau continent ; depuis le commencement du XIXe siècle, elles semblaient reparaître en Asie (1), et voilà qu'elles jaillissent encore en Amérique et passent aux dernières terres émergées de l'Océan.

Sans avoir égard aux mines de Californie et d'Australie, les quantités des deux métaux précieux versées dans le monde maintenant sont dans la proportion d'environ 13 1/2 kilog. d'argent contre 1 d'or, soit 80 et quelques centimes d'argent pour 1 franc en or. Un pareil surcroît de valeur en or est, on a eu raison de le dire, un fait très-remarquable dans l'économie générale de la civilisation. Rien de semblable ne s'était vu depuis le milieu du XVIe siècle, et personne ne s'y serait attendu il n'y a que quarante ans. Qui même aurait pensé que la production des métaux précieux reprît ou dépassât aussitôt l'importance qu'elle avait perdue depuis la plus grande activité des mines américaines (2) ?

Mais, avant de montrer lequel des deux métaux a le mieux conservé sa valeur, en restant le plus régulièrement sur le marché, combien, sur la masse totale des métaux qui parviennent en Europe, en reste-t-il dans la circulation monétaire de cette partie du monde ? Humboldt, cela n'est plus douteux, estimait trop haut la valeur de l'or et de l'argent qui s'écoulaient, au commencement de ce siècle, d'Europe en Asie, et portait trop bas la déperdition qu'ils éprouvaient, à la même époque, par le frottement et leur conversion en objets d'orfévrerie et de bijouterie (3). Jacob a calculé, d'après des docu-

(1) V. un *Mémoire sur la production de l'or et de l'argent considérée dans ses fluctuations*, de Humboldt, traduit dans le *Journal des économistes*, mars 1848.

(2) En 1845, l'hôtel des monnaies de Paris n'avait fabriqué que pour 119,000 fr. en or. En France, c'est le seul hôtel des monnaies qui frappe de l'or. En 1851, il en a fabriqué pour 270 millions.

(3) Humboldt portait l'exportation du numéraire d'Europe en Asie à 25 millions de piastres : 4 par le commerce du Levant, 17 1/2 par la route du Cap

ments officiels, que les espèces d'or et d'argent que le commerce de l'Asie enlevait, il y a 60 ans, à l'Europe, s'élevaient aux 2/5 seulement de son approvisionnement annuel, au lieu d'en prendre les 2/3 (1), comme le pensait Humboldt. M. Michel Chevalier adopte cependant encore ce dernier calcul. Mais depuis trente ans environ, grâce au commerce de l'opium et à l'introduction des marchandises européennes, surtout anglaises, dans l'Inde et la Chine, c'est l'Occident qui, jusqu'à ces derniers temps, recevait à son tour du numéraire de Orient. Il n'y avait plus que le négoce des ports de la Méditerranée, entre autres ceux qui sont en correspondance avec l'Algérie, qui s'opérât avec des métaux précieux. Loin de continuer à envoyer les 60 millions qui tournaient autrefois le cap de Bonne-Espérance, l'Europe recevait par cette voie une somme considérable et plus qu'égale (2). Le mouvement des richesses métalliques était devenu, sur ce point, dit l'illustre auteur de l'*Essai politique de la Nouvelle-Espagne*, conforme à celui de l'Océan, de l'atmosphère et de la civilisation de notre espèce ; il avait lieu de l'est à l'ouest (3). Mais, une fois encore, avec la révolte des Indes, la guerre de la Chine et l'achat des soies asiatiques, les métaux précieux sont passés de l'Occident en Orient (4).

La réserve monétaire de l'Europe est de nos jours comme un

---

de Bonne-Espérance, et 4 par la voie de Kiackta et de Tobolsk. Il évaluait la déperdition des métaux précieux, par suite du frai et des travaux d'orfévrerie, à 6 ou 7 millions. Il n'évaluait l'augmentation du numéraire en Europe qu'à 78 ou 80 millions de francs par an.

(1) Jacob, *On precious metals*, t. II, ch. 26, p. 318, 319.

(2) La Chine envoie maintenant en Europe des métaux précieux qu'elle produit.

(3) V. Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. I, p. 173. — Humboldt avait tracé, en 1804, une carte fort curieuse pour indiquer le mouvement des richesses métalliques. Elle n'est plus exacte.

(4) De 1853 à 1856 seulement, l'Orient a absorbé plus de 900 millions de métaux précieux.

vaste bassin qu'alimenteraient divers fleuves et qui n'aurait qu'un seul écoulement. Au commencement de ce siècle, on estimait son accroissement annuel à 70 millions ; en prenant en considération les produits des mines de la Russie, de l'Australie et de la Californie, de même que le dernier changement que je viens d'indiquer, on le pourrait peut-être porter maintenant à 470 millions, dont il resterait uniquement à défalquer la perte causée par le frai du numéraire et les quantités employées aux objets de luxe (1).

Je n'ai plus à revenir sur le frai. Quant aux métaux que la fabrication des objets d'art ou de ménage absorbe annuellement en Europe, Humboldt les évaluait à 88 millions de francs, pris par moitié sur l'or ou l'argent importés, et sur les bijoux démodés ou l'argenterie mise hors de service (2). Jacob les estime, au contraire, à 148 millions de francs, savoir :

Pour la Grande-Bretagne.........	61,921,970 fr.
Pour la France.................	30,240,000
Pour la Suisse..................	8,720,000
Pour le reste de l'Europe........	40,458,570
Total approximatif........	148,680,000 (3).

(1) Je ne parle pas ici de la perte qu'entraînent les naufrages, les accidents de toute sorte. On ne saurait l'estimer, et elle n'est pas considérable. J'en parlerai plus loin.

(2) *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. III, p. 484. Le chiffre qu'il donne est 87,184,800 fr.

(3) Jacob, *On precious metals*, t. II, ch. 26, p. 313.

Voici les évaluations de Mac Culloch, dans la nouvelle édition de son *Commercial Dictionary*, qui sont à peu près semblables à celles de Jacob :

Pour l'Angleterre..................	2,500,000 liv. st.
Pour la France....................	1,000,000
Pour la Suisse.....................	450,000
Pour le reste de l'Europe...........	1,600,000
Pour l'Amérique du Nord..........	500,000
	6,050,000

Il est, en général, admis que cette évaluation de Jacob est exagérée ; mais je crois que si elle l'était lors de la publication de son ouvrage, il en est autrement aujourd'hui. En France, le chiffre de Jacob est de beaucoup dépassé (1), et Huskisson a fait connaître, dès l'année 1828, que le produit du droit d'essayage, en Angleterre, s'était élevé à 2,625,000 fr., ce qui suppose une fabrication de plus de 100 millions de francs. Mac Culloch, dans la nouvelle édition de son *Dictionnaire*, se rapproche infiniment des diverses évaluations de Jacob. Pour moi, je me crois au-dessous de la vérité en portant à 200 millions la valeur des métaux consacrés maintenant au luxe.

Léon Faucher, qui, prenant comme le milieu entre Humboldt et Jacob, pensait que les travaux d'Europe en orfévrerie, en bijouterie, en dorure et en plaqué, dont l'Angleterre, la France et la Suisse ont à peu près le monopole, ne consommaient annuellement que pour 100 millions de francs, estimait, en outre, que les 2/3 de cette consommation étaient pris sur l'or et l'argent importés ou sur le numéraire circulant, proportion que j'admets également. Enfin, Mac Culloch calcule que, tout compris, frai, accidents, etc., la masse totale du numéraire éprouve une diminution annuelle de 1 p. 100 ; et Jacob est d'avis que, dans les vingt années qui ont précédé 1830, la consommation des métaux précieux dans un autre but que la fabrication des monnaies a dépassé le produit des mines, et porte à 1/6 la diminution qu'a subie, durant ce

(1) En 1789, Necker estimait à 25 millions de francs les métaux précieux employés en ustensiles et en ornements. Herbin ne porte qu'à 10 millions de francs en or et en argent la consommation annuelle des orfévres et des joailliers au commencement du siècle (*Statistique générale et particulière de la France*, t. II, p. 181). — M. de Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. III, p. 465, 466, évalue tous les objets fabriqués en or et en argent en France, à part les monnaies, à 2 milliards.

D'après les recherches statistiques sur Paris, publiées en 1823 par M. de Chabrol, la fabrication en orfévrerie, en France, était, pour le moins, de 2,300 kilog. en or et de 62,200 kilog. en argent.

temps, la somme des espèces circulant en Europe et en Amérique (1).

Quant au métal qu'emploient de préférence la bijouterie, l'orfévrerie et la décoration, la garantie a porté, en 1840, à Paris, sur 51,021 hectogrammes d'or, valant 15,821,302 fr., et sur 712,131 hectogrammes d'argent, valant 14,242,600 fr. Ainsi, pendant que la masse de l'argent importé était à celle de l'or comme 40 à 1, le poids de l'or présenté au contrôle était, par rapport à l'argent, comme 7 à 100 (2). En 1850, la garantie a porté, à Paris, sur 4,115 gr. 357 hectog. d'or, et sur 49,554 kilog. 939 gr. d'argent (3). En 1860, sur 67,091 gr. 91 hectog. d'or, et sur 57,907 kilog. d'argent (4). Dans ces chiffres aussi bien ne sont pas comprises les quantités absorbées par l'ornementation des objets usuels ou des monuments et la fabrication des fils métalliques, auxquelles l'or pourvoit encore presque seul. Enfin depuis 1840, l'orfévrerie emploie infiniment moins d'argent, grâce aux perfectionnements des procédés d'argenture. Donc, tandis qu'il arrive environ 1 partie d'or contre 13 1/2 d'argent, que la proportion de ces métaux, en ce qui touche leur valeur, est encore de 1 à 15 1/2, les fabrications de luxe absorbent, chez nous au moins, 1 d'or contre 10 ou 9 seulement d'argent.

En résumant ces différentes données, on trouve que, si le numéraire de l'Europe s'élève à 8 milliards, comme il est généralement reconnu (5), et que la production des mines ajoute

(1) *On precious metals*, t. II, p. 348.

(2) Encore n'a-t-on pas fait entrer dans ces éléments de comparaison l'or qui est démonétisé pour servir à la décoration des objets d'art, des meubles, des maisons et des églises. (*Note de Léon Faucher.*)

(3) Au contrôle de Paris, on calcule qu'un tiers des objets fabriqués échappe à la garantie.

(4) Il y a une décroissance en 1861, par suite de la crise industrielle.

(5) Le montant du numéraire en or et en argent existant en Europe, à la fin du XVIe siècle se montait, suivant Jacob, à environ 3 milliards 250 millions de francs (Jacob, t. II, p. 70); à la fin du XVIIe siècle à 7 milliards

chaque année 170 millions à cette réserve, dans les proportions que l'on connait, les usages du luxe en retranchant, selon les rapports ci-dessus établis, 200 millions, et le frai des monnaies, à raison de 1/800 pour l'or et de 1/200 pour l'argent, en enlevant à peu près 35 millions, l'accroissement annuel de la réserve métallique européenne ne serait pas inférieur, en ce moment, à 228 millions, en supposant même 7 millions perdus par accidents, ce qui est exagéré. A ce compte, le numéraire de l'Europe, pris dans son ensemble, devrait doubler en près de 40 ans, et, dans un si court laps de temps, se trouver peut-être déprécié de moitié, à moins d'un changement fort inattendu dans le cours des échanges, ou de besoins nouveaux, inévitables, il est vrai, jusqu'à certain point.

Mais jusqu'à nous, et c'est à cela que je voulais surtout arriver, au milieu des incessantes fluctuations de la production de l'argent, celle de l'or est demeurée comparativement invariable. La valeur de l'or, par rapport à celle de l'argent, a même régulièrement haussé, depuis la découverte de l'Amérique, de près de 1 p. 100 par siècle. Ce rapport était, à la fin du xv[e] siècle, de 1 à 11. Il a commencé, vers 1545, à s'élever par suite de l'exploitation des mines argentifères du Mexique et du Pérou. En 1641, il était comme 1 à 13 1/2 en France; comme 1 à 14, et même au delà, en Espagne. En 1751 et 1752, on le trouve de 1 à 14 1/2 à Amsterdam, alors le grand marché de l'Europe pour les métaux fins; et j'ai dit ce qu'est devenue cette proportion depuis le commencement de ce siècle. Sans doute, la valeur de l'or n'a pas été et ne pouvait être immuable; mais, de tous les produits employés pour les monnaies, c'est celui qui a le moins varié et présenté, dans

425 millions (*Id.*, t. II, p. 131); à la fin de 1809 à 9 milliards 500 millions; et à la fin de 1829 à 7 milliards 835,280,000 fr. (*Id.*, t. II, p. 214). Jacob attribue cette diminution, pour un peu plus de 3/5, à l'emploi des métaux précieux dans les arts, et pour les 2/5 restants à l'exportation en Asie.

ses changements mêmes, le moins de hausses ou de baisses subites.

Il semble à tous égards, on le voit, le métal le plus propre à servir de mesure aux contrats, d'intermédiaire dans les échanges. Il varie le moins et se conserve le mieux. Et comment, à qualités semblables, ne serait-ce pas, du reste, le métal le moins répandu, celui, par suite, dont le prix est le plus élevé, qu'on dût surtout rechercher pour l'usage monétaire? C'est aussi bien, depuis lord Liverpool, l'opinion générale en Angleterre, où il reste encore vrai, comme au temps de Leblanc, que les questions qui touchent à la circulation sont le mieux appréciées. L'avis contraire, soutenu, dans le XVII[e] siècle, par William Petty, Locke et Harris, s'y serait même vu complétement abandonné sans Ricardo (1), lord Ashburton (2) et James Maclaren.

Il en a été tout autrement en France, et l'on sait quelle dépréciation de l'or on annonçait il y a deux ou trois années; on se croyait modéré en la portant à 40 p. 1000. A force de richesses, on nous prédisait l'extrême dénûment. Que nous étions loin des doctrines mercantiles! C'est avec tristesse qu'on aurait redit ces vers de Lucrèce :

> Aurumque jacebat
> Propter inutilitatem hebeti mucrone retusum,
> Nunc jacet æs, aurum in summum successit honorem.

Grâce à l'inondation d'or qui nous menaçait de toutes parts, peut-être devions-nous voir réaliser l'hypothèse de Hume, reproduite par Mill, à raison de laquelle chaque matin une pièce d'or devait venir d'elle-même dans la poche de toute personne. Ce n'est pas de nos jours et parmi nous qu'un doyen de

(1) Ricardo, *OEuvres complètes*, p. 584, 585, édition Guillaumin.

(2) *Voir* notamment sa brochure *The financial and commercial crisis considered*. — *Voy.*, sur ce point, Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. 3.

chapitre, comme Juan Alvarez, aurait, en se confiant aux doctrines de Platon sur le pyriphlégéton, obtenu « d'ouvrir les volcans et de prendre tout l'or qu'ils contenaient (1). » Pour moi, je ne crois pas à la dépréciation actuelle de l'or, et cette dépréciation existât-elle, je serais loin encore d'y découvrir les maux qu'on a signalés. Que la valeur de ce métal se soit quelque temps amoindrie, comparée à celle de l'argent, c'est incontestable, quoique à ce moment même subsistassent, sans perte, les nombreux lavages des bords du Rhin, qui ne rendent que 12 ou 15 cent millionièmes d'or ou 1 kilog. sur 7 millions. Mais quel dommage en est-il résulté? Est-ce qu'on imagine que deux sortes de numéraire peuvent co-exister sans variations sensibles? Quel préjudice y a-t-il jamais à se servir des espèces les plus commodes et les moins coûteuses à transporter? Le seul avilissement des monnaies, dont il importe de se préoccuper, c'est celui qui rend une égale quantité de numéraire impropre à satisfaire une même somme de besoins, et quelles denrées ordinaires, céréales ou tissus, machines ou matières premières, ont éprouvé dans leurs prix des changements subits ou d'inquiétantes modifications? Je ne sache que les salaires des ouvriers ruraux qui, depuis quelques années, aient notablement augmentés, quoique ce soit dans les campagnes que se conserve surtout l'emploi de l'argent. On oubliait tous les faits et toute l'histoire en nous menaçant des maux du XVI[e] siècle. Quelle mobilité dans les approvisionnements, quelle rapidité dans les échanges, quels renouvellements dans les capitaux s'aperçoivent pour la première fois aujourd'hui ! Il est surtout étrange qu'on

(1) *Voy.* Michel Chevalier, *De la Monnaie*, p. 256. — M. Michel Chevalier a soutenu qu'en France, l'argent seul est monnaie légale. Je me crois dispensé de contredire cette opinion, que son auteur aurait dû au moins porter devant les tribunaux. On peut voir l'analyse de la discussion qui a précédé la loi de l'an XI, dans l'article de M. de Parieu, publié dans la *Revue contemporaine* du 15 mars 1860.

n'ait pas remarqué l'influence que pouvaient avoir les institutions et les mœurs du crédit sous ce rapport. Il est bien, au souvenir des angoisses du passé, de se préoccuper des périls du présent, mais encore faut-il les connaître.

Qu'ont à la fois valu les enseignements des écrivains dont je parle aux États qui s'y sont soumis? La Hollande, la Belgique et la Suisse ont-elles eu à s'en féliciter? Non-seulement les plaintes de l'industrie et de la consommation n'ont laissé nul doute en cela, mais les canaux de la circulation ne s'y sont pas moins remplis d'or, au détriment de l'argent. La Belgique devait frapper, chaque année, 60 millions environ d'argent, qui traversaient précipitamment les frontières. La demande de l'or était telle en Hollande, que le gouvernement y a dû, malgré la législation, frapper près de 20,000 guillaumes dans la seule année 1851. C'était, au reste, se tromper beaucoup que de penser que des marchés comme la Suisse, la Belgique et la Hollande pussent ne faire usage que d'argent, alors que la France, l'Angleterre et les États-Unis avaient, en principe ou en fait, réduit ce métal au seul usage des appoints. On peut regretter le temps où chaque province, chaque ville, presque chaque château avait ses espèces particulières; mais ce temps est pour toujours passé. Le monde du travail et des échanges s'unit et s'assimile davantage chaque jour; rien ne saurait s'opposer à cette bienfaisante loi. Quelles que soient les différences de législation, l'or est aujourd'hui la monnaie générale de l'univers.

Pour que l'expérience fût plus complète, les divers États que je viens de nommer ont dû revenir au numéraire d'or. La discussion des assemblées suisses a surtout, à cet égard, été très-remarquable. En résumé, l'Angleterre, le Portugal, le Brésil, la Suisse et l'Amérique du Nord n'ont gardé l'argent qu'en le réduisant à l'état de monnaie d'appoint. La Hollande et l'Allemagne ont voulu conserver l'or, sans lui donner une

valeur fixe, faisant dépendre son cours, dans l'un de ces pays, de la convention des particuliers, dans l'autre, de la fixation semestrielle des gouvernements. Il n'est pas douteux que la circulation des contrées qui ont conservé la monnaie d'argent soit la moins bien réglée et semble la moins stable. La commission nommée en France, pour étudier cette question, en 1857, s'est elle-même beaucoup rapprochée de cette solution. « Peut-être, à la vérité, disait-elle dans son rapport, si le mouvement qui se manifeste aujourd'hui devait être définitif, si l'émigration de l'argent ne pouvait être arrêtée, si l'or s'emparait, en quelque sorte, de notre circulation, si, après les pièces de 5 fr. d'argent, les pièces divisionnaires venaient à disparaître, peut-être alors serait-on obligé, pour avoir les pièces nécessaires aux appoints, de recourir à une monnaie de convention (1). » Et cette monnaie de convention, que souhaitaient dès lors beaucoup de ses membres, c'étaient des espèces d'argent surélevées légalement, et ne servant plus que d'appoint à l'or.

Ils se souvenaient de ces paroles de lord Liverpool : « Quand on prend l'argent pour mesure de la valeur, on n'a pas seulement une monnaie embarrassante, variable, lourde, mais ses multiples, comme ses parties, sont encore d'un métal différent. Il a l'or au-dessus de lui et le cuivre au-dessous, tandis que, quand cette mesure est l'or, nul autre métal ne peut servir de multiple ; l'argent, dans ce cas, divise l'or, et le cuivre divise l'argent ; l'unité s'établit sans effort. »

Du reste, si les richesses de la Californie, de l'Oural et de l'Australie devaient faire craindre une prochaine dépréciation de l'or, il serait très-déraisonnable d'imaginer que l'argent conservera longtemps sa valeur actuelle. L'anarchie et le désordre qui ont suivi l'indépendance de l'Amérique du Sud

(1) *Voy.* deux articles publiés par M. de Parieu, membre de la commission de 1857, dans la *Revue contemporaine*, des 31 octobre 1858 et 15 mars 1860.

cesseront un jour, bientôt peut-être, et avec la sécurité renaîtra le travail des mines. Ce n'est certes pas se montrer trop optimiste que de prévoir, pour les anciennes colonies espagnoles, un avenir semblable à leur passé, si digne de compassion, où l'on ne distingue guère que l'ineptie, l'avidité, la tyrannie des *conquistadores*. L'école de la liberté, Dieu merci, ne prépare pas seulement aux désastres et au malheur. Et l'Amérique du Sud n'est-elle pas sans cesse maintenant en communication avec les idées, les opinions, les coutumes de l'Amérique du Nord? Chaque jour, les vents ne les lui portent-ils pas, son atmosphère ne s'en charge-t-elle pas davantage? Sans même s'en rendre compte, elle se les assimile. Tout à la fois, les nations européennes, en s'y transportant, y propagent, elles aussi, l'amour du travail, l'habitude de l'ordre, les procédés les plus perfectionnés. Il est impossible de penser qu'un continent soumis à de telles influences, et si beau, que Colomb l'appelait un paradis, doive être éternellement livré à la plus molle indolence, ou à l'anarchie la plus effrénée.

Ce serait une grave erreur, d'autre part, de croire que si, depuis l'indépendance, l'ensemble de la production des métaux précieux y a baissé de 1/8 à peu près, cela tienne à l'appauvrissement des mines. « L'abondance de l'argent, dit Humboldt, dans un passage souvent cité, est telle dans la chaîne des Andes, qu'en réfléchissant sur le nombre des gîtes de minerais qui sont restés intacts, ou qui n'ont été que superficiellement exploités, on serait tenté de croire que les Européens ont à peine commencé à jouir de cet inépuisable fonds de richesses que renferme le nouveau monde. » Quant au Mexique spécialement, dont la production moyenne atteignait 14,935,072 marcs d'argent, — près de 128 millions de francs, — de 1690 à 1800, et qui donne encore plus d'argent que le reste du globe, les observations géologiques montrent que ses

richesses sont à peine effleurées. Les gisements qui y ont été exploités depuis trois siècles, observe M. Duport (1), ne sont rien auprès de ceux qui restent à exploiter. « L'opinion, dit encore Humboldt, que la Nouvelle-Espagne ne produit peut-être que la troisième partie des métaux précieux qu'elle pourrait fournir dans des circonstances politiques plus heureuses, a été émise depuis longtemps par toutes les personnes qui habitent les principaux districts des mines de ce pays; elle est formellement énoncée dans un mémoire que les députés du corps des mineurs ont présenté au roi, en 1774, et qui est rédigé avec autant de sagesse que de connaissance des localités. L'Europe serait inondée de métaux précieux si l'on attaquait à la fois, avec tous les moyens qu'offre le perfectionnement de l'art du mineur, les gîtes de minerais de Bolanos, de Batopilas, de Sombrerete, de Rosario, de Pachuca, de Morau, de Zultepec, de Chichuahua, et de tant d'autres qui ont joui d'une ancienne et juste célébrité. »

Voilà d'ailleurs les Anglo-Américains, ces travailleurs sans rivaux, qui s'avancent à longues marches dans ce merveilleux pays. Déjà la prédiction de Jefferson, qui leur annonçait cette conquête comme devant se faire pièce à pièce, *piece by piece*, est en partie réalisée. Qu'ils pénètrent dans ces mines d'où l'on a retiré 6 ou 7 milliards sans presque les attaquer, qui parfois ont 50 mètres de puissance (2), avec des filons d'une longueur de 13 kilomètres (3), tandis que les plus belles veines de Saxe présentent à peine 2 ou 3 décim., et s'étranglent fréquemment; et quelle masse de métaux précieux, quelle somme d'argent n'en sortiront pas ! Que ne peuvent les *Yankees* auprès des malheureux *repartimientos* d'autrefois, dénués d'outils et abrutis par l'esclavage, qui

(1) *Production des métaux précieux au Mexique.*
(2) Par exemple, la *Veta Madre de Quanaxuato.*
(3) On a exploité la *Veta Madre* sur plus de 13 kilom.

rappelaient tant les premiers mineurs d'Égypte, dont Diodore disait que, destitués de toute espérance, ils regardaient l'avenir comme pire que le présent, et que la mort leur semblait préférable à la vie (1)! La Californie elle-même ne commence-t-elle pas à livrer des masses assez considérables d'argent? Qui ne pensait aux anciens galions qui, partis de Porto-Bello ou de la Vera-Cruz, débarquaient à Séville et à Cadix, en voyant décharger à Southampton les derniers vaisseaux venus de ce nouvel État de l'Union américaine?

On l'a pareillement remarqué, l'exportation métallique de l'Amérique du Sud doit bientôt trouver de nouveaux stimulants dans l'abolition, l'abaissement au moins inévitable, du droit de sortie de 12 1/2 à 19 p. 100, perçu maintenant, en même temps qu'un perfectionnement immense est peut-être sur le point de se réaliser dans les moyens employés pour la production de l'argent. La découverte du mineur Medina, si belle et si simple, qu'à peine la science est-elle parvenue à l'expliquer, et que, depuis trois siècles qu'on s'en sert, on n'y a presque rien changé, sera prochainement remplacée en effet, selon toute apparence (2). Un procédé beaucoup plus puissant est démontré possible par les savantes expériences de M. Becquerel sur l'application de l'électricité galvanique au traitement des minerais (3),

(1) Diodore, liv. III, ch. 1.

(2) Avant Medina, c'est-à-dire avant 1557, on fondait, en Amérique, les métaux dans de petits fourneaux portatifs, ou des tubes cylindriques en argile, très-grands et percés d'un grand nombre de trous. On entourait le métal de charbon de bois, et le feu était activé par l'air qui entrait par les trous du tube, qu'on avait soin de placer suivant le vent. (*Voy.* Jacob, *On precious metals*, t. II, p. 50.) Le procédé de l'amalgamation était employé, au reste, dès le XII[e] siècle, comme un art vulgaire, par les nègres de l'Afrique, à Haïti, pour le traitement des minerais d'or seulement. C'est le procédé de Medina.

(3) Un seul obstacle s'oppose encore à son usage au Mexique et au Pérou, c'est qu'il exige l'emploi d'une notable quantité de sel; et, par suite du mauvais état des routes, le sel y revient très-cher sur les mines. Mais ce n'est là, on le sent, qu'un obstacle temporaire, et la science trouvera bien le moyen de diminuer l'emploi du sel.

et ce n'est qu'une prévision vulgaire de croire à son prochain et plein succès. M. Duport a, de son côté, indiqué un procédé qui diminue des 5/6, peut-être des 9/10, la consommation du mercure, seul ingrédient qui renchérisse beaucoup en ce moment l'exploitation de l'argent (1). L'application de cette dernière découverte suffirait pour opérer une révolution à peu près aussi importante par ses résultats que celle qu'accomplit naguère Medina, lorsqu'il fit abandonner les grossiers usages décrits déjà par Hippocrate de Diæta. Enfin les mines d'Almaden, d'Idria et de Huancavelica ne sont plus seules à fournir du mercure; celles qu'on a récemment découvertes, près de San-Francisco, pourront fournir plus de 1,340,000 kilog. de vif-argent, presque autant que toutes les autres mines du monde. Le mercure, qui se vendait autrefois 15 fr. le kilogr., ne vaudra bientôt plus, à San-Francisco, que 3 ou 4 fr. (2). Il sied toujours de se rappeler ces paroles de M. Duport : « Le temps viendra, un siècle plus tôt, un siècle plus tard, où la production de l'argent n'aura d'autres limites que celles qui lui seront imposées par la baisse toujours croissante de la valeur (3). » Pour l'or, au contraire que tout prouve infiniment moins répandu dans la nature, il n'en saurait être de même. Si, grâce aux lavages de la Russie et aux *placers* de la Californie ou de l'Australie, la baisse de ce métal précède, de nos jours, celle de l'argent, tout indique que c'est pour peu de temps. L'or

(1) Aujourd'hui, la production de 1 kilogr. d'argent exige 2 kilogr. de mercure. Ce métal est fort cher, étant très-rare. Chaque kilogramme d'argent ne peut être guère extrait des mines de l'Amérique que moyennant une dépense de 21 à 22 fr., à cause de l'emploi du mercure dans l'amalgamation. On n'en trouvait qu'à Almaden, en Espagne, à Idria, près de Trieste, et dans un petit nombre de localités en Chine. On en a découvert en Californie.

(2) *Voy.* l'article de M. Laur, dans la *Revue des deux mondes* du 15 janvier 1863.

(3) *Production des métaux précieux*, etc., p. 420.

existant, comparé à l'argent, ne peut encore s'évaluer qu'à 4 kilogr. au plus contre 100.

III.

Malgré ce que j'ai dit des exagérations auxquelles on s'est livré à l'égard de l'accumulation de l'or, et quelques motifs de sécurité que j'aie invoqués, il n'en est pas moins certain que les États qui possèdent beaucoup de numéraire peuvent, en présence d'abondantes extractions ou de très-riches lavages, être menacés de pertes redoutables. Mais, parmi ces États, ce sera nécessairement ceux dont le numéraire se compose d'argent, moins propre, par sa nature, au service des échanges que l'autre métal, qui souffriront le plus. Pensez que le capital représenté chez nous par les rentes sur l'État est de 9 milliards, que l'on évalue nos créances hypothécaires à 10 milliards, que les obligations de nos grandes compagnies ou de nos villes dépassent 5 milliards ; ajoutez à cela le capital inconnu, mais énorme, que représentent les retraites et les pensions soldées par l'État, les sociétés industrielles ou les particuliers ; évaluez approximativement enfin toutes les redevances locatives et les annuités de toute nature, et quelle masse d'intérêts, sacrifiés par un avilissement du numéraire, se trouveront en votre présence ! Combien ces intérêts vous paraîtront surtout respectables, quand vous chercherez à vous rendre compte de la valeur des dépôts des caisses d'épargne, des versements aux caisses de retraites, des avances aux sociétés de secours mutuels, de même que des legs mobiliers assurés aux institutions d'assistance ou d'instruction (1). Il y irait assurément de bien autres pertes que celles dont s'épouvantait Ricardo, et qu'il attribuait chaque

(1) M. de Fontenay a fait une pareille remarque dans d'intéressants, mais très-erronés articles du *Journal des Économistes*.

année, en Angleterre, à l'usage de la monnaie (1). Il n'y a guère, pour calmer les craintes qu'inspire un tel état de choses, que l'immense quantité de métaux précieux qui se trouve déjà chez les peuples civilisés. Ce qui s'y réunit continuera longtemps encore à s'y perdre comme de minces filets d'eau dans un vaste fleuve. C'est aussi là ce qui explique, bien que dans le passé ç'ait été moins marqué, que la fluctuation des rapports entre la valeur des deux métaux n'ait pas uniquement dépendu des quantités relatives qui se sont extraites des mines, au moins qu'elle ne se soit pas manifestée autant que ces quantités relatives sembleraient l'avoir dû faire. « C'est ce dont on a pu se convaincre, a-t-on remarqué, à chaque interruption soudaine dans la production, comme, par exemple, lors de la révolution dans l'Amérique espagnole, ou bien dans le cas de l'emploi excessif de l'un des métaux précieux pour les besoins d'un hôtel des monnaies en grande activité. » Pendant les dix années qui s'écoulèrent entre 1817 et 1827, plus de 1,294,000 marcs d'or se sont convertis en monnaie, en Angleterre, par exemple, et cet achat d'or n'a fait monter le rapport de l'or à l'argent, à Londres, que de 1 : 14, 97 à 1 : 15, 60. De même, la production des mines de l'Oural n'avait qu'à peine, il y a quelques années, fait changer la proportion entre l'or et l'argent. Elle était en moyenne, de 1818 à 1822, comme 1 : 15, 75, et elle n'est tombée en moyenne, pendant les cinq années qui séparent 1830 de 1834, qu'à 1 : 15, 73 (2). Mais ce sont là des motifs de sécurité qui, sans faire disparaître les craintes, les ajournent tout au plus. Seulement, je le répète, ces craintes sont encore éloignées, et peut-être, je le montrerai bientôt, serait-il facile de les rendre vaines.

(1) Ricardo évaluait à 10 p. 100 cette perte, à raison de l'intérêt du capital dépensé, du monnayage, du frai, des pertes accidentelles, etc.

(2) V. le *Mémoire* de M. de Humboldt, *Journal des Économistes*, 1er mai 1848.

Au reste, cette grande production, considérée en soi, est-elle un bienfait ou un malheur? S'en doit-on applaudir ou attrister? Où il ne faut qu'une pièce quand il y en a deux, dit Ricardo, elles ne valent que ce qu'aurait valu une seule de ces pièces, et c'est très-vrai. Dans l'accumulation des métaux, écrivait de son côté Bastiat, notre si regrettable et si savant ami, je ne puis voir un accroissement, mais un déplacement de la richesse (1). Je ne saurais, pour moi, je l'avoue, admettre cette dernière opinion. L'or et l'argent ne servent pas seulement à fabriquer des monnaies; ce sont encore des marchandises ordinaires, des objets de commerce usuel, et, comme tels, ils pourvoient à des besoins, satisfont des désirs, procurent des jouissances, que tous ressentent ou se plaisent à contenter et à entretenir. Il est profitable qu'ils soient abondants. Peu importe, sans doute, qu'une famille comme les Fagoaga, il y a deux siècles, retire 4 millions de piastres, dans l'espace de cinq mois, d'un seul champ (2), ou qu'un abbé comme Juan Flores gagne, dans trois années (de 1781 à 1783), 3 1/2 millions de piastres sur un domaine si riche (3), que le peuple émerveillé le nommait *la bourse de Dieu le Père (la bolsa de Dios Padre).* Mais il est avantageux et utile que les usages recherchés ou élégants s'étendent dans les classes riches et pénètrent dans les autres. C'est toujours du bien-être, de l'aisance, de la délicatesse, du bonheur, ces fondements les plus sûrs de la civilisation. Vous vous réjouissez de voir chez l'ouvrier un petit miroir; il vous indique des habitudes de propreté et des sentiments de décence: que son cadre soit doré ou que quelques couverts argentés s'aperçoivent auprès, et, dans l'humble mansarde, se rencontreront des pensées plus élevées encore et des usages

(1) *Maudit argent!*

(2) D'une étendue de 16 toises seulement (96 pieds), située près de Sombrerete.

(3) Du district de Catorce.

plus désirables. « On peut s'apercevoir, écrivait même Hume, s'en tenant aux intérêts de la production, d'un changement marqué dans tous les États où les espèces commencent à devenir plus communes; le travail et l'industrie y acquièrent de l'activité, le négociant y devient plus entreprenant, le fabricant plus laborieux et plus adroit, le laboureur lui-même y conduit sa charrue avec plus d'attention et moins de tristesse..... Il est aisé de se convaincre que les nouvelles espèces excitent le travail dans toutes les classes du peuple avant d'augmenter le prix de la main-d'œuvre et des marchandises (1). » En présence de la dépréciation des métaux précieux, chacun, en effet, croit faire de plus grands bénéfices, et se plait aux entreprises. De nombreuses personnes sont toujours tentées de s'écrier, à l'exemple d'un écrivain allemand (2), qui trouvait, à force d'enthousiasme, les principales qualités de l'homme dans les métaux précieux : Le bien idéal le plus élevé, c'est Dieu; le bien matériel le plus grand, c'est l'or. Une preuve remarquable de cette impulsion industrielle, qui présente elle-même, à son tour, un débouché aux espèces, c'est que, vers 1856, lorsque les avances et les escomptes des banques de la Californie s'élevaient à 355 millions, que leurs billets circulants atteignaient 107,500,000 fr., leurs capitaux se prêtaient à 15 et 20 p. 100 dans le commerce.

Toutefois, ces avantages, qu'il m'a semblé nécessaire de rappeler, ne font pas qu'il ne soit urgent de s'appliquer à diminuer la masse des espèces en de justes limites. Et il importerait surtout de le faire en France, où cette masse est plus considérable que nulle part ailleurs. Le dois-je redire? depuis 1789 seulement, d'après les estimations faites par Necker et Arthur Young (3), notre numéraire s'est augmenté d'environ

(1) Hume, *Essai sur l'argent.*

(2) Muller, *Éléments*, II, p. 269.

(3) Necker, en 1784, Arthur Young, en 1787, estimaient notre numéraire à 2 milliards 200 millions.

1 milliard 300 millions. Nous possédons, à nous seuls, presque la moitié du numéraire de l'Europe (1) : nous en avons 3 1/2 milliards. L'Angleterre, au contraire, pour le service d'une industrie bien plus développée que la nôtre, pour les besoins du commerce le plus vaste du globe, qui couvre toutes les mers, s'entremet entre tous les territoires, ne possède que 1 milliard ou 1,200 millions en métaux précieux. Le surplus qu'elle en reçoit, et il est énorme, n'est chez elle, ainsi que le disait Tooke dans une brochure restée célèbre (2), qu'à l'état de marchandise en transit. C'est aussi bien là l'une des preuves les plus frappantes de sa prodigieuse activité commerciale. L'or des contrées les plus diverses s'y concentre pour venir s'échanger sur notre continent contre l'argent qui s'y trouve encore en grande quantité ; ces nouvelles espèces retournent dans ses ports, et vont ensuite servir ses échanges dans le monde oriental. Pareillement, l'Union américaine, si laborieuse aussi, et avec une population si peu compacte, n'avait que 450 millions en numéraire durant les années de prospérité qui précédèrent sa commotion financière d'il y a vingt ans environ, et elle n'en conserve toujours qu'une très-faible quantité.

C'est donc s'exagérer ce qui serait nécessaire aux besoins de nos échanges, que de croire qu'il nous faille 1 1/2 milliard de métaux-monnaies. A ce compte, nous perdons cependant 100 millions, chaque année, pour l'intérêt seulement des 2 milliards que nous avons en sus, sans parler des profits que donnerait un tel capital s'il alimentait un travail productif, s'il servait à construire des routes ou à fonder des ports, à multiplier nos fabriques ou à défricher nos bruyères. A quelle catastrophe

(1) D'après un rapport fait au parlement britannique par Jacob, la masse du numéraire existant en Europe en 1829 aurait été de 7,837,000,000 de fr.

(2) *An inquiry into the currency principle*, etc., 1844.

tout ensemble nous exposerait la dépréciation des métaux précieux, si nous restions en une telle position!

Il y aurait au surplus diverses mesures à prendre, avant de rien changer à notre circulation monétaire actuelle. Il faudrait, en premier lieu, répandre, par le perfectionnement de nos institutions de crédit, l'usage des billets, des promesses, des reconnaissances. C'est dire que nos banques devraient cesser de vivre sous l'empire d'un monopole aussi complet qu'il est injuste et funeste. Comme en Angleterre, surtout comme en Écosse et aux États-Unis, si la concurrence les excitait à rendre tous les services dont elles sont capables, le monnayage tendrait à ne plus porter que sur les métaux à peu près indispensables aux échanges (1). C'est là le plus sûr, le meilleur moyen, sans nulle comparaison, de se préserver de trop nombreuses espèces, et il est en vérité trop étrange de repousser les ressources du crédit à notre époque. Ne considérer dans le champ de la circulation, au sein des sociétés modernes et après tant d'épreuves décisives, que la monnaie métallique, c'est vouloir s'en tenir à la machine de Marly, quand passe à l'horizon, comme emporté sur l'aile des vents, le convoi de chemin de fer, qui s'élance à travers les vallées ou disparaît sous les monts. L'extension du crédit, c'est, je le répète, le souverain remède.

Il faudrait, en second lieu, transformer notre régime douanier, déjà si heureusement modifié, de manière qu'il laissât pénétrer moins de métaux précieux en permettant davantage l'introduction des denrées utiles et des matières premières. Notre gouvernement payait aussi, jusqu'à notre époque, l'argent à trop

---

(1) A la fois, comme en Écosse, comme aux États-Unis, comme à Hambourg, si nos banques étaient libres, elles ne tarderaient pas à payer l'intérêt des dépôts de lingots qu'on leur ferait. Ils assureraient leur solidité, et rien ne les engagerait à s'en procurer plus que de raison. La double opération de la monétisation et de la démonétisation n'aurait plus lieu ainsi, ou au moins ne serait plus aussi sensible.

haut prix. On calculait naguère qu'on aurait pu donner pour 188 fr. le kilogramme d'argent que nous payions 198. Par suite, les importations d'argent, qui diminuaient dans les autres États, ne se ralentissaient pas chez nous, même après que le monopole du mercure avait élevé la dépense du producteur de 10 fr. par kilog. environ, et que le travail des mines était moins actif. Cela, du reste, avait rehaussé le prix de l'argent pour tous les peuples ; car c'est nous qui le fixions, étant les plus grands consommateurs de ce métal.

La commission des monnaies, dans le but également de diminuer nos espèces d'argent, mais en cherchant à augmenter nos espèces d'or, proposait de rendre la valeur intrinsèque de ces dernières un peu inférieure à leur valeur nominale (1). Il n'est plus nécessaire de prendre une pareille mesure pour un semblable résultat, et dans tous les cas, ç'aurait été le pire des moyens en conservant nos deux étalons monétaires. Toute monnaie légale doit représenter sa valeur, les frais de monnayage prélevés au plus. Il ne faut pas revenir aux anciennes pratiques, aux erreurs de la monnaie-signe, à la coupable dépréciation du numéraire. Si j'ai approuvé l'abaissement du titre des pièces d'argent, c'est que je désire qu'elles ne soient qu'un billon (2).

La même commission demandait que le mode de fabrication de nos espèces fût changé. D'accord avec tous nos antécédents administratifs, elle ne voulait pas que le gouvernement renonçât à multiplier ses attributions et ses agents, en abandonnant les hôtels des monnaies à des entrepreneurs, intéressés seulement à frapper des écus pour gagner le droit qui leur revient sur chacun d'eux (3). Tout manque, disait-

(1) Rapport de MM. Dumas et de Colmont.

(2) Dans un rapport fait au Sénat, en 1861, M. Dumas demandait aussi, lui, que, sauf les pièces de 5 fr., les pièces d'argent « fussent fabriquées avec une valeur réelle un peu au-dessous de leur valeur nominale. »

(3) La progression des pièces d'or frappées à la monnaie de Paris est con-

elle, et une suffisante surveillance et une fabrication convenable (1). Je ne sache pas cependant que ces deux conditions aient jamais manqué, et quel danger se trouverait à ce que l'État prétendit ordonner la circulation métallique ! Cette commission ignorait qu'elle proposait de revenir à la loi que promulgait Philippe le Long en s'emparant des coins des barons.

Mais la question la plus importante que soulève le monnayage, c'est celle de savoir s'il doit être gratuit ou soumis à une taxe, et, dans ce cas, quelle doit être la taxe.

Lord Liverpool était d'avis qu'aucun droit ne fût prélevé, ou du moins que les pièces frappées ne fussent jamais diminuées à raison de ce droit, afin qu'elles représentassent exactement la valeur pour laquelle on les donne (2). Cela lui semblait nécessaire, principalement en vue du commerce étranger, « dans lequel les monnaies ne se comptent toujours que pour leur valeur intrinsèque. » Ricardo se rallie à cette opinion, mais parce qu'il craint que, dans des circonstances défavorables, les métaux-monnaies ne baissent de tout ce qu'aura coûté leur monnayage (3); et c'est, on le sait, la règle en Angleterre. La fabrication de la monnaie légale, de la monnaie d'or, je l'ai dit précédemment, y reste à la charge de l'État. En France, au contraire, les particuliers supportent le droit de la façon. Nos directeurs des monnaies sont autorisés à prélever sur l'argent 3/4 p. 100 ou 1 fr. 50 c. par kilog. d'espèces monnayées faisant 200 fr.; sur l'or, leur droit n'est pas tout à fait de 2 millièmes; il est de 6 fr. sur 3,100 fr.

sidérable dans les six dernières années. En 1846, il en a été frappé pour 2 millions; en 1847, pour 7 millions; en 1848, pour 39 millions; en 1849, pour 27 millions; en 1850, pour 85 millions; en 1851, pour près de 260 millions.

(1) Les directeurs de nos hôtels des monnaies ne sont rien autre chose que des entrepreneurs privés. — C'est, en France, Philippe le Long qui attribua le monopole des monnaies à la couronne, en rachetant le droit de monnayage qu'avaient les barons. (Mignet, *Notices et Mémoires historiques*, t. II, p. 187.)

(2) Lord Liverpool, *On the coins of the realm*, p. 154.

(3) *Principes de l'Economie et de l'impôt*, t. II, ch. 27.

Pour moi, il me paraît incontestable que l'État a droit au remboursement de ses frais de monnayage, au bénéfice du *brassage*, pour parler la vieille langue des monnaies. C'est le payement d'un travail accompli, d'un service rendu, comme l'équivalent d'une plus value donnée. Car, Mac Culloch le remarque avec raison (1), le métal dont le poids et le titre sont certifiés par le gouvernement au moyen du monnayage vaut plus que celui qui reste dépourvu de cette garantie, à l'intérieur au moins; et n'est-ce pas sa propre circulation qu'il sied avant tout de considérer? Mais rien, à mon sens, ne légitimerait que cette retenue dépassât les dépenses effectuées. Ce ne serait plus alors qu'un impôt inique ou qu'une façon détournée d'altérer les monnaies, ainsi que du temps de Necker (2), en faisant encore de la monnaie un signe arbitraire, au lieu de la traiter comme une marchandise. J'ajoute que je ne vois nul inconvénient à ce que ce droit soit prélevé sur les pièces frappées.

Tant que la masse monétaire n'excédera pas les besoins de la circulation, sa valeur dépassera malgré cette retenue, celle des lingots, je viens de le dire; et si le numéraire perd alors une partie de sa valeur courante dans les transactions avec l'étranger, est-ce qu'il en serait autrement s'il n'était pas diminué à la monnaie? Évidemment, il vaudrait plus à l'intérieur que les lingots, et perdrait dans le négoce international cette plus value. Sous aucun rapport, il n'y aurait donc avantage; lorsqu'on prélève le droit sur les pièces elles-mêmes, on évite au moins un inutile déboursé (3).

---

(1) *Dictionnaire du Commerce*, v° *Espèces monnayées.*

(2) Necker, *Administration des finances de la France*, t. III, p. 9 et 11.

(3) Dans la monnaie, le métal précieux est toujours le seul qui soit compté comme ayant une valeur intrinsèque : l'alliage, si on voulait en faire le départ, ne vaudrait pas les frais de l'opération, sans parler du prix de la façon de la monnaie qu'on perdrait. (J. B. Say.)

Peut-être serait-on tenté de combattre cette opinion en prétendant que les frais de monnayage se doivent prélever sur l'impôt général; mais je disais, à l'instant, que ce serait une taxe injuste. Quelle en serait, en effet, la raison? L'intervention de l'État n'est utile dans le monnayage que pour garantir la valeur des pièces et leur similitude. L'État, c'est le creuset qui fond, la machine qui frappe, la balance qui pèse; voilà tout. Ignorant comme il l'est des besoins, de la situation, des variations du marché, il ne saurait aspirer à régler la circulation, quoi qu'en aient pensé, par une singulière erreur, MM. Dumas et de Colmont (1) devant la commission des finances. Au public seul revient de fournir les métaux, d'entretenir, d'accroître ou de laisser diminuer la masse des monnaies, suivant qu'il le désire et qu'il y a profit, c'est-à-dire suivant que la valeur du numéraire se maintient, augmente ou baisse. Or, si l'impôt pourvoyait à la dépense du monnayage, n'y aurait-il pas à craindre que la situation du marché fût moins prise en considération? Où le calcul préside, ne rencontrerait-on pas bientôt une affaire de réglementation seulement, et ne devrait-on pas redouter une trop forte accumulation ou une disparition trop marquée du numéraire? Enfin, puisque le monnayage est un service rendu aux possesseurs de lingots, pourquoi ne le rembourseraient-il pas? Si sa gratuité n'a pas produit de fâcheux effets en Angleterre, c'est qu'elle n'y est qu'apparente. Car tout l'or qui s'y frappe doit passer par les mains de la banque, qui se fait donner une prime de 1 1/2 penny par once de métal au titre de la monnaie (2). Le numéraire ne s'y compose en outre que du métal le plus rare, alors que les usages commerciaux, comme l'extension du crédit, y détournent de l'emploi des espèces.

(1) *Rapport final*, p. 102.

(2) C'est au titre de la monnaie française, 4 fr. 65 c. ou les 3/4 du montant du droit légal en France.

Je ne veux pourtant pas sembler dire, si partisan que je sois de la monnaie d'or, qu'on lui reconnaît un juste mérite en en faisant dépendre pour la Grande-Bretagne et cette faible quantité d'espèces et cet heureux développement des institutions de crédit. Elle a contribué, sans doute, à ces résultats, mais seule elle ne les a pas produits; ils dépendent en premier lieu, de l'esprit et des mœurs de cette nation. L'argent a longtemps servi de monnaie courante en Hollande et aux États-Unis, et l'usage du papier n'y était pas moins répandu, au détriment du numéraire. Du reste, les billets circulaient en grand nombre en Angleterre avant que l'or y jouât le rôle d'unique monnaie légale. La banque de Londres date de 1694, et ce n'est qu'en 1717, on se le rappelle, que l'Angleterre a virtuellement adopté son système monétaire actuel, pour en faire plus tard l'objet d'une loi positive.

Quels que soient aussi bien les avantages de l'or, les inconvénients de l'argent, employés comme monnaies, il ne se pouvait pas autrefois que tous les États jouissent des avantages du premier de ces métaux, en évitant les inconvénients du second. L'or n'était pas assez abondant dans le monde pour cela; et la circulation métallique continuera souvent encore à s'effectuer comme par le passé. Une mauvaise circulation ressemble à ces maladies que de premiers désordres engendrent, et qui se perpétuent une longue partie de la vie. Mais s'il est vrai que, grâce aux trésors que recèlent l'Oural et la Sibérie, aux *placers* de la Californie et aux lavages de l'Australie, la masse de l'or augmente sans cesse, son usage monétaire pourra promptement et de plus en plus se répandre, d'autant que les mêmes affaires n'exigent plus maintenant, je l'ai indiqué, d'aussi fortes sommes de numéraire (1). C'est aux gouver-

(1) Grâce à la rapidité des communications et à l'extension du papier. « L'invention de la circulation du papier, dit Buchanan, en reproduisant d'ailleurs une pensée de Law, donne lieu aux mêmes effets que la découverte d'une mine

nements à suivre ces mouvements avec attention, laissant l'or prendre peu à peu la place de l'argent, et se réservant d'empêcher une fluctuation contraire, au cas où elle se manifesterait. En cela, leur rôle serait même si facile, qu'ils n'auraient qu'à suivre l'exemple de l'Angleterre en 1816 et durant les quelques années précédentes. Qui sait si ce vœu des paysans allemands du XVI[e] siècle, qu'il n'y ait qu'une seule monnaie, comme une seule mesure, ne semblera pas bientôt réalisé, dans son objet le plus important au moins?

Ce vœu était émis, il est vrai, sous l'empire de la croyance, que les métaux précieux sont l'unique richesse, et qu'on doit tendre à les accumuler; tandis qu'il faut chercher à l'accomplir dans des vues tout opposées. Mais les écrivains les plus éclairés comme les gouvernants les plus illustres ont partagé longtemps cette erreur (1). La première école économiste en faisait la base de toute sa doctrine, et bien des années après que Vauban avait écrit ces remarquables paroles : La vraie fortune d'un royaume consiste dans l'abondance des denrées, dont l'usage est si nécessaire au soutien de la vie des hommes, qu'ils ne sauraient s'en passer (2), Voltaire disait encore, donnant un tour spirituel à l'opinion commune : L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux (3). Un directeur général des douanes (4) ne s'écriait-il pas aussi

---

nouvelle et très-productive, puisque la circulation, ainsi alimentée à peu de frais et d'une manière indéfinie, laisse une plus grande masse de métaux précieux pour d'autres usages. »

(1) V. Boisguillebert, *Dissertation sur la nature des richesses*, ch. 3.

(2) *Dîme royale.* Voir aussi *Détail de la France*, 1[re] partie, ch. 7; *Factum de la France*, ch. 4.

(3) Toutefois, Voltaire dit ailleurs : « Un peuple qui n'aurait que l'or et l'argent serait très-misérable ; un peuple qui, sans ces métaux, mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, serait véritablement le peuple le plus riche. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. 30.)

(4) M. Ferrier, *Du Gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*, p. 107, 1821.

de nos jours : L'argent est plus que les richesses, car il les crée toutes; l'argent est l'âme du monde commerçant !

Par bonheur, les enseignements ne manquent plus, ni ceux de la science, ni ceux de l'expérience. Considérez l'Espagne pour prendre l'exemple le plus souvent cité. Sans souci des produits agricoles que Colomb avait rapportés du nouveau monde ou que Cortès en avait envoyés, elle ne portait son attention que sur les bijoux d'or et les lingots d'argent qui s'y trouvaient joints. L'Amérique lui semblait seulement, durant près de trois siècles, le pays des mines. Jamais elle ne s'arrêtait à penser à ses fleuves, larges comme des bras de mer; à sa végétation, qui souvent réunit sur un même territoire (1) les luxuriantes cultures des régions de la zone torride aux rares végétations des contrées glacées du pôle, non plus qu'à ses arts avancés déjà, ni à sa population déjà civilisée. Dans sa littérature du XVI[e] et du XVII[e] siècles, dont tant de pages se rapportent à ses colonies, quel passage rappelle la belle hymne homérique à la terre ou quelqu'unes des enivrantes descriptions de la nature des poëtes de l'Inde? Le Potosi au sud, la Valenciana au nord, voilà quelles étaient, pour elle, les uniques merveilles, les seuls avantages de l'Amérique; et l'univers entier pensait de même. Aussi, mit-elle tout en œuvre pour en exploiter les mines, jusqu'à réduire une race entière en esclavage; employa-t-elle tout pour s'en conserver les produits, jusqu'à punir de mort ceux qui tentaient d'en exporter quelques parcelles (2); et où sont maintenant ses

(1) Au Mexique, par exemple.

(2) Rome avait autrefois de pareilles lois, et tous les États en ont en de semblables. Colbert leva, en France, les prohibitions sur l'entrée et la sortie des matières d'or et d'argent; le premier aussi il opéra, aux frais de l'État, une refonte d'espèces détériorées. Il convertit ensuite en régie intéressée la ferme des produits de la fabrication des monnaies. — On ne pouvait encore, il y a peu d'années, emporter d'Espagne plus de 500 francs en espèces.

« Tant que l'argent reste dans le pays, le pays n'a rien perdu de la valeur

richesses (1)? Chaque jour, durant ces siècles d'ignorance et d'avidité, l'abondance des métaux précieux lui retirait l'amour du travail, alors que les marchandises étrangères, façonnées en des lieux où la monnaie avait plus de valeur, prenaient sur son propre territoire la place des siennes, à cause de leur bon marché. Peu à peu, par suite, son industrie cessa, et l'or et l'argent, donnés, malgré les décrets, en payement aux étrangers, l'ont délaissée. Cette loi, si bien exposée par Carey (2), que les espèces métalliques tendent inévitablement à quitter les lieux où leur utilité est restreinte et où l'esprit d'entreprise, la *combinaison d'action*, existe au plus faible degré, se révélait déjà dans toute son énergie. Sans produits à troquer ni métaux à livrer, l'Espagne est ainsi descendue de sa splendeur pour devenir comme la mendiante du monde. Et c'est la Hollande, ce petit État si pauvre, si ignoré, perdu dans les marécages, sans cesse menacé par les flots, qui l'a remplacée sur les degrés du pouvoir et de l'opulence, pour céder ensuite elle-même

---

de l'argent qui s'y trouvait ; mais la chose achetée avec une somme d'argent, cent choses achetées avec la même somme d'argent ont été consommées et leur valeur détruite.

» Il est donc puéril de vouloir, pour conserver les richesses d'un pays, retenir son numéraire. Ce numéraire n'empêche aucune consommation de valeurs, par conséquent aucune perte de richesse. Il sert, au contraire, à faire cheminer plus commodément jusqu'aux mains de leurs consommateurs, les produits voués à la consommation, ce qui est un bien quand c'est pour faciliter une consommation bien entendue, c'est-à-dire dont les résultats sont bons.

» Le numéraire qu'on exporte n'occasionne non plus aucune perte au pays. L'exportation des espèces, quand elle n'est pas définitive et qu'elle doit amener des retours en marchandises, équivaut à une consommation reproductive, à une perte de valeurs qui a pour objet une reproduction de valeurs. » (J.-B. Say, *Traité d'Économie politique*, p. 442, 443.)

(1) Le gouvernement espagnol se fit faux monnayeur, au reste, jusqu'au temps de sa plus grande splendeur. Voir, dans l'*Histoire de la Papauté au* XVI*e siècle*, de Ranke, une dissertation sur les finances espagnoles. On y voit les embarras extrêmes de cette monarchie durant sa plus florissante période.

(2) V. Carey, *Principes de la science sociale*, t. II, ch. 31.

cette place à l'Angleterre, aride rocher battu par l'Océan, dont César parlait avec tant de dédain. N'est-ce pas aussi dans le nouveau monde la contrée la plus dénuée de richesses métalliques, l'Union américaine, qui jouit de plus de bien-être et d'éclat? L'or s'est toujours enfui des mains qui le détenaient sans laisser nulle trace de son passage. Ce n'est point avec de l'or ou de l'argent, c'est avec du travail, que toutes les richesses du monde ont été achetées originairement, disait Adam Smith. La monnaie n'est réellement utile qu'au moment où l'on s'en défait, remarquait plus tard avec autant d'esprit que de raison J.-B. Say. Les besoins journaliers de l'industrie, unis aux habitudes contraires au crédit, peuvent seuls retenir chez un peuple les métaux fins qui s'y trouvent.

Les hommes et les peuples portent toujours, heureusement, avec eux leur destinée. Qu'ils le méritent par leur activité, leur économie leur sagesse, et ils s'élèveront, en quelque condition et à quelque place que le sort les ait mis. Ils décherront, au contraire, si considérables que semblent leurs avantages naturels, s'ils se laissent aller à la mollesse et à la dissipation, au luxe et à l'oisiveté. Je me plais à le redire, ce n'est plus vers les mines d'or ou d'argent qu'il faut porter ses regards; l'accumulation du numéraire, loin d'être désirable, devient toujours funeste. Plus confiant que le cardinal de Winchester (1) et moins plaisant que Ménandre (2), Christophe Colomb attribuait aux métaux précieux, dans l'une de ses lettres à la reine Isabelle, le pouvoir de tout faire dans le monde, de disposer même de l'éternité pour les âmes (3). On n'en saurait rien espérer de

---

(1) Étant si riche, se peut-il donc que je meure? disait à son agonie le cardinal de Winchester.

(2) « Paye seulement, et les dieux te seront propices. » (Ménandre.)

(3) *El oro es eccellentisimo... Quien lo tiene, hace quanto quiere é*

pareil en ce moment; la circulation elle-même doit chercher à se débarrasser des espèces métalliques.

---

mundo y llega a que hecha las animas a paraiso. M. de Humboldt (*Mémoire sur la production de l'or et de l'argent*) explique ces derniers mots en disant que Colomb entend parler sans doute des messes qu'on paye.

CHAPITRE DEUXIÈME.

DE L'INTÉRÊT.

I. — Condamnation de l'intérêt par la philosophie ancienne, l'Église et le socialisme moderne. — Différence, dans l'antiquité, entre la législation civile et ecclésiastique de l'Orient et de l'Occident par rapport à l'intérêt. — Au XVIᵉ siècle, il est rigoureusement défendu. — En France, l'Assemblée constituante, la première, en a reconnu la légitimité. — Violation constante des lois contre l'intérêt. — Exceptions accordées par les gouvernements eux-mêmes. — La défense ou la limitation de l'intéret est très-injuste et très-funeste; elle l'élève toujours.

II. — La restriction de l'intérêt de l'argent se retrouve dans presque toutes les législations. — D'où cela provient. — Cette limite est une attaque au droit de propriété, comme c'est la prétention de déterminer la valeur de l'argent et les risques du prêt. — Exceptions encouragées ou pratiquées par les gouvernements. — La limitation de l'intérêt est surtout fâcheuse durant les crises.

III. — Opinion des écoles socialistes sur l'intérêt. — Leurs arguments. — Leurs erreurs. — Système de M. Proudhon. — Opinion générale sur le prêt à intérêt. — Bienfaits du crédit.

IV. — L'intérêt est surtout favorable aux classes ouvrières. — Ce que peut pour elles le capital. — D'où il provient. — L'intérêt se retrouve dans tous les actes de la production. — Économies populaires des caisses d'épargnes. — De la création de banques publiques pour réduire l'intérêt. — Seul moyen d'arriver à cette réduction. — Nécessité de l'intérêt au point de vue du travail intellectuel et des progrès de la civilisation.

I.

L'intérêt des capitaux est l'une des questions qui présentent la plus curieuse singularité. Quoique d'une solution très-facile, elle reste constamment discutée. Il ne sert de rien qu'on

ait distingué depuis longtemps les vérités qu'elle renferme des erreurs dont elle a été l'occasion; l'ignorance ou la mauvaise foi y revient sans cesse, et semble le plus souvent entraîner l'opinion. C'est la page toujours ouverte de la science, et la plus aisée à lire, et c'est tout ensemble l'arme favorite du sophisme et des partis.

La philosophie et l'Église chrétienne condamnaient autrefois, sans pitié, l'intérêt. Le socialisme les remplace aujourd'hui, sous ce rapport; tandis que l'économie politique, appuyée sur la pratique de tous les temps et la religion de quelques anciens peuples (1), sur les sentences des juristes et la nature des choses, persiste à le tenir pour le revenu le plus équitable et le plus nécessaire. A la suite de Turgot et de Bentham, elle refuse même au législateur la faculté de le réglementer, maintenant, jusqu'en cette discussion, à phases si bizarres et si variées, sa première devise : *Laisser faire, laisser passer.*

Quid fœnari? Quid hominem occidere? s'écriait Caton. Pour s'exprimer moins énergiquement, Aristote, Cicéron, Sénèque, Plutarque, Pline, n'étaient pas d'autre avis. De même, parmi les Pères de l'Église, saint Basile, insouciant de la parabole des talents (2), explique déjà le doux et miséricordieux conseil de l'Évangile : *Mutuum date nihil inde sperantes*, par ces paroles si dures : Que font les prêteurs, sinon s'enrichir des misères d'autrui, tirer avantage de la faim et de la nudité du pauvre, être inaccessibles aux mouvements de l'humanité? Faire l'usure, c'est recueillir où l'on n'a rien semé; c'est une cruauté indigne d'un chrétien, indigne d'un homme (3). C'est un en-

(1) Chez les Gaulois. Ils plaçaient sous la protection de Mercure la fructification de l'argent. V. César, *De Bello gall.*, VI, 17.

(2) L'Evangile approuve les deux serviteurs qui ont fait valoir les talents qu'on leur avait remis.

(3) Sur le psaume XIV.

fantement que l'avarice a conçu, que l'iniquité a mis au monde, écrit plus tard saint Grégoire. Ce n'est pas la nature qui lui donne naissance, mais l'avarice qui a le pouvoir de faire que les choses stériles et inanimées deviennent productives. L'usure est une variété du vol, dit à son tour saint Bernard; et les conciles, comme quelquefois les tribuns de l'antiquité (1), sanctionnaient ces opinions, en les appuyant sur les peines les plus sévères. Que l'usurier soit rejeté de l'Église, qu'il soit châtié comme hérétique, décrètent ceux d'Elvire et de Vienne. De nos jours, où l'on compte beaucoup plus sur une bruyante déclamation ou quelque flatterie populaire que sur une sentence religieuse ou philosophique, le plus fou gueux des socialistes, dévoué surtout à propager l'idée du crédit gratuit, a lancé cet anathème à l'intérêt : La productivité du capital, telle est la vraie cause de la misère, le vrai principe du prolétariat. Comme s'il suffisait de tarir les sources de la fortune pour que les flots en devinssent plus abondants!

Le principal argument invoqué, du reste, à toutes les époques par les adversaires de l'intérêt, c'est celui que citait déjà saint Grégoire et qu'on doit à Aristote : la stérilité de l'argent. Croyance fort erronée, sans doute, mais qui, chaque fois qu'elle s'est répandue, a suffi pour armer les populations, et changer la controverse savante ou religieuse en guerre civile. Qu'ai-je besoin de rappeler les retraites des plébéiens de Rome sur le mont Sacré? Qui ne connaît quelques-uns des plus caractéristiques épisodes de la guerre des paysans du XVIe siècle? Et n'avons-nous pas tous entendu les cris dont retentissait encore notre place de Grève, après la révolution de 1848, contre le prétendu servage du travail, l'imaginaire tyrannie

(1) Plusieurs tribuns de Rome firent décréter des peines très-sévères contre les prêteurs à intérêt. Il est curieux de lire dans les *Annales* de Tacite l'effet qu'eurent ces décrets. Tacite pourtant semble ne pas blâmer les tribuns. (*Annales*, liv. VI, ch. 16 et 17.)

du capital? C'est que les rapports du capital et du travail, voilà l'éternel et le plus actif ferment des soulèvements populaires. Le travail, c'est la vie, le pain des masses de la société, et dans le capital se trouve le nerf, le moteur du travail.

Une différence importante se remarque dans la législation ancienne sur l'intérêt des capitaux, entre le monde oriental et le monde occidental. Le premier, constant adversaire des doctrines ascétiques, exigea, sur ce point comme en tout le reste, des ménagements infinis, de larges et nombreuses concessions. A lui surtout reviennent la découverte et l'usage des accommodements habiles ou de ces menus moyens peu réguliers dont parle quelque part Pascal. Aussi la folle entreprise de Basile, de l'assujettir aux prescriptions ecclésiastiques, ne devait-elle servir qu'à prouver la sagesse au moins relative de Justinien, qui s'est contenté de taxer le taux des usures à 4 p. 100 pour les riches, à 8 p. 100 pour les commerçants, et à 6 p. 100 pour les autres personnes. L'Église d'Orient elle-même abandonna promptement la rigueur de ses premiers décrets. Après n'avoir plus interdit le prêt à intérêt qu'aux clercs, au concile de Nicée, elle distingua entre eux, pour astreindre seulement, dans un second concile, les clercs majeurs, non même à ne point prêter à intérêt, mais à ne retirer de leur argent que le taux déterminé par la loi civile. Que faire, il est vrai, avec le génie oriental, l'esprit grec, ce Protée insaisissable, ce merveilleux inventeur d'expédients, se plaisant presque aux prohibitions, afin d'avoir à les enfreindre? Comment placer des digues à un courant changeant sans cesse? Qu'importe un réseau à ces êtres à peine visibles, qui passent, comme l'air, à travers le plus mince espace? En outre de sa nature si déliée, l'Orient avait déjà, d'ailleurs, l'habitude du commerce et le goût des jouissances. C'était beaucoup d'y tenter quelque frein, si léger qu'il fût, d'oser y marchander ce qu'on croyait la vertu.

En Occident, le milieu n'étant plus le même, la législation religieuse et civile fut toute différente. Saint Ambroise et saint Jérôme n'y reconnaissent bientôt ni exception ni indulgence pour les prêteurs, et la doctrine ecclésiastique n'y tarde pas à prétendre s'imposer au monde laïque par l'organe du pape saint Léon. Cependant, la Gaule, cette seconde Grèce par l'esprit et les mœurs, a longtemps résisté. Sidoine Apollinaire parlait encore, au ve siècle, du prêt à intérêt comme d'un contrat licite et pratiqué par les hommes les plus considérables. Un siècle plus tard, Grégoire de Tours faisait de même. Il faut presque arriver à l'époque des Capitulaires pour trouver des sentences de concile contre l'usure en cette contrée, et ces édits séculiers l'y proscrivirent, au nom de l'Etat, pour la première fois. Mais, dès lors, le prêt à intérêt encourt là, comme dans le reste de l'Occident, les peines les plus rigoureuses de la loi et l'excommunication la plus absolue de l'Église. Le propos d'une bonne œuvre, l'intention d'un don pieux, ne l'excusent même pas. La scolastique, ce sophisme de la religion, malgré tout l'*or caché* qu'y découvrait Leibnitz, s'appliquait, au contraire, à trouver, dans les divers contrats, des cas d'usure. Elle soumettait à l'alambic de ses minutieuses arguties, de ses distinctions infinies la société, le cheptel, le louage, le gage, et que sais-je? semblant désireuse, avant tout, de rencontrer une faute pour dispenser un châtiment. Un de nos jurisconsultes (1) de la fin du xvie siècle écrivait encore : « Si les cours layes suivaient la doctrine des canonistes, il y aurait péril de gâter tous les commerces. »

C'est, néanmoins, durant ce siècle, où, dans l'enthousiasme de l'antiquité, une loi grecque ou romaine était plus étudiée que les décrets modernes, et où la pensée individuelle, ber-

(1) Guy Coquille.

cée aux vents de la liberté, prenait de toutes parts un vaste essor, que la pratique de l'usure gagna des proportions qu'elle n'avait jamais atteintes jusque-là, et commença à trouver de hardis défenseurs. La jurisprudence ancienne, de la loi des Douze Tables à Justinien, n'avait-elle pas autorisé cette sorte de revenu, et sur quoi s'appuierait la raison pour le condamner? Si le premier de ces arguments était alors décisif, le second faisait au moins déjà réfléchir. L'Église s'indigna, devint plus sévère; le concile de Vienne et Innocent III lancent l'excommunication contre ceux qui permettent ou excusent l'intérêt, aussi bien que contre les prêteurs eux-mêmes, et la législation civile s'empresse de joindre ses peines matérielles aux peines ecclésiastiques. En France surtout, l'union de l'autorité séculière et du pouvoir religieux est, à ce moment, complète. Mais le courant est tracé; rien ne le peut arrêter. Le flot du libre examen, de la discussion, de la confiance dans la raison, monte sans cesse, et bientôt semblera seul porter le monde; à travers bien des écueils, il est vrai. Le protestantisme et la jurisprudence, ces nouvelles manifestations de l'indépendance humaine, s'accordent sur le sujet dont je parle surtout, pour détruire les ordonnances des princes et des prêtres. Deux écrits enfin, renversant audacieusement les rôles, transforment les accusés en accusateurs, et l'un est l'œuvre de Calvin, et l'autre, dédié à Henri II, montre la signature de Dumoulin.

Luther s'écriait avec l'emportement d'un ancien père de l'Église, dans ses *Propos de table*, l'un des livres les plus singuliers qu'on puisse lire : « Tout usurier est un voleur digne du gibet. » Mais Calvin, plus rigide d'ordinaire, cependant, que son chef, réplique très-justement : « L'argent, dit-on, n'enfante pas l'argent. Et la mer le produit-elle? Est-il le fruit d'une maison, pour l'usage de laquelle pourtant je

reçois un loyer? L'argent naît-il, à proprement parler, du toit et des murailles? Non, mais la terre produit, la mer porte des navires qui servent à un commerce productif, et avec une somme d'argent on peut se procurer une habitation commode. Si donc il arrive que l'on retire d'un négoce plus que de la culture d'un champ, pourquoi ne permettrait-on pas au possesseur d'une somme d'argent d'en retirer une somme quelconque, quand on permet au propriétaire d'un champ stérile de le donner à bail moyennant un fermage?... Celui qui demande à un emprunteur un capital veut apparemment s'en servir comme d'un instrument de production. Ce n'est donc pas de l'argent que provient le bénéfice; mais de l'emploi qu'on en fait (1). » On ne saurait mieux dire; et c'est à Calvin, il sied de le rappeler, que les peuples protestants doivent la supériorité qu'ils ont prise sur les nations catholiques, dès le XVIe siècle, en matière de négoce et d'industrie. Des franchises du prêt sont provenus les développements du crédit, et le crédit a doublé leur puissance productive.

Chose curieuse, d'ailleurs! en même temps qu'on s'appliquait, en général, de si funeste façon, à servir les emprunteurs, protégés plus étrangement encore par des lois dont je ne saurais ici m'occuper (2), on renouvelait presque contre eux, pour le remboursement du capital prêté, les odieuses et terribles prescriptions de l'antiquité. Les *Assises de Jérusalem*, par exemple, ce miroir le plus fidèle du monde féodal, déclarait le débiteur serf du créancier, jusqu'à l'entier payement de la dette. Qui ne se souvient de même de la scène du *Marchand*

(1) Lettres de Calvin.

(2) Surtout, dans certains cas particuliers. Ainsi les Croisés eurent trois ans pour payer le capital de leurs dettes. — A Naples, en 1804 encore, nul débiteur ne pouvait être arrêté pendant les six derniers mois de la grossesse de la reine.

de Venise, qu'une loi de Norwége, lointain écho des législations européennes des siècles précédents, aurait presque encore autorisée à notre époque (1), où la charmante Porcia sauve le pauvre marchand des mains de Shylock, prêt à lui enlever une livre de chair, faute de s'acquitter en temps voulu, en faisant observer que « le sang n'est pas entré dans le marché? » Scène d'autant plus dramatique que Shakspeare avait sur l'intérêt l'opinion indignée de Dante ; et maintenant encore les formalités de la cession de biens, qui ne s'applique cependant qu'aux débiteurs malheureux, ne semblent-elles pas une suite naturelle des anciennes humiliations dont parle Boileau?

A la suite des guides, légistes ou protestants, que je nommais à l'instant, les universités se placèrent, elles aussi, en face de l'Église. Celles d'Alcala, de Salamanque, d'Ingolstadt, de Fribourg en Brisgau, de Mayence, de Cologne et de Trèves déclarèrent successivement la légitimité des prêts à intérêt dans le commerce. De leur côté, les juges, dès que les cas usuraires n'appartinrent plus à la connaissance des gens d'Église, se mirent à rechercher les moyens d'éluder les lois. C'était de toutes parts une incessante dispute, une lutte générale, et une lutte avec toutes ses ruses et ses hardiesses, toutes ses révoltes et ses colères (2). On comprend néanmoins les retards qu'eurent à subir les nouvelles doctrines pour passer dans les lois, quand on voit, au XVIIIe siècle, Domat et Pothier condamner eux-mêmes le prêt à intérêt avec la rigueur des canonistes.

Ce n'est, en effet, que l'Assemblée constituante qui, parmi nous, a décrété la légitimité de ce contrat, en limitant toute-

(1) Une loi de Norwége, presque de notre époque, permettait au créancier d'amener son débiteur devant le tribunal, et de *lui couper ce qui lui plairait sur son corps, en haut ou en bas.*

(2) En France, dans les provinces de droit écrit, les traditions romaines ne s'étaient, au reste, jamais complétement effacées.

fois l'intérêt qu'elle permettait de stipuler. Et bien des années s'écouleront peut-être avant que nous abolissions cette dernière restriction. Seule, parmi nous, la Convention sut le faire, en écrivant dans la loi l'opinion si vraie de Turgot que « l'argent est une marchandise dont le prix dépend entièrement de la convention, et varie, comme celui de toutes les autres marchandises, à raison du rapport de l'offre à la demande (1). »

Plusieurs peuples étrangers, heureusement l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, les Etats-Unis, la Prusse, l'Italie, ont de nos jours inscrit cette incontestable vérité dans leurs lois, sans avoir jamais eu à le regretter. Les directeurs de la Banque d'Angleterre et les principaux banquiers de Londres, interrogés dans une enquête, ouverte il y a peu de temps, ont, au contraire, reconnu les bienfaits, sur le développement et la régularité des affaires, de la liberté des prêts, que nos différentes chambres de commerce elles-mêmes commencent à réclamer. Les directeurs de la Banque d'Angleterre ont cru devoir consigner les résultats d'une expérience de huit années dans la déclaration suivante: « Résolu que la modification des lois sur l'usure a grandement contribué à faciliter les opérations de la Banque, et qu'elle est indispensable au mouvement de la circulation. » MM. Loyd et Norman ont expliqué, de leur côté, dans la même enquête, combien il importe que l'escompte suive toujours les variations du marché; ce dont Hambourg nous a offert un remarquable exemple en 1858. La crise de cette année, si funeste à toute l'Europe, y avait, on le sait, beaucoup élevé l'intérêt, que rien ne limitait. Mais cette élévation même y fit affluer les capitaux, et bientôt toutes les

(1) Turgot, *Mémoire sur les prêts d'argent*, § 22. La Convention rapporta elle-même ce décret par un autre du 2 prairial suivant. — On sait que l'Eglise ne condamne plus le prêt à intérêt.

ressources furent de nouveau assurées au négoce; les prêts s'y contractaient à 2 et à 1 1/2 p. 100, alors qu'ils nous coûtaient encore très-cher, quand nous parvenions à nous en procurer.

Dans tous les États du moyen âge, cependant, l'usure est restée permise à la classe la plus méprisée et la plus opprimée, aux juifs (1) et aux lombards. Il y avait là, pour les princes, à la vérité, un moyen assuré de revenu, une excellente ressource. L'érection, à la porte des églises ou sur les places de marché des *tables de prêt*, ces premiers comptoirs de la chrétienté, était déclarée, par toute l'Europe, un privilége régalien; et les souverains le transmettaient, avec permission d'usure, aux plus riches argentiers du temps, moyennant redevance. Mais, pour revenir encore à notre temps, les deux plus grandes banques d'à présent, celles de France et d'Angleterre, ont-elles une autre origine que la petite table du juif ou du lombard, au carrefour de sa ville: le besoin d'argent de la part des gouvernements? Ne faut-il pas aussi toujours obtenir, chez la plupart des peuples, une autorisation souvent coûteuse pour fonder la moindre institution de crédit?

M. Troplong (2) rapporte d'après Dumolin, dans l'un de ses plus beaux travaux, qu'en Italie surtout les princes se firent payer par les juifs d'énormes tributs, en retour des facilités qu'ils leur accordaient, sans remords de conscience. Facilités

(1) On connaît la loi du *Deutéronome* pour les Juifs: *Vous ne prêterez à usure à votre frère ni argent, ni grains, ni quelque autre chose que ce soit, mais seulement aux étrangers.* Entre les Juifs eux-mêmes, les dettes s'éteignaient tous les sept ans, quelle qu'en fût l'origine. (*Deutéronome*, XXIII, 19.) C'était l'année sabbatique. Bien plus, tous les cinquante ans, à l'année du *Jubilé*, tous les biens aliénés revenaient à leurs anciens propriétaires, sans que ceux-ci eussent rien à rembourser. (*Lév.*, XXV, 10 et suiv.). Cette mesure était décrétée afin d'assurer la permanence des biens dans les familles. Au *Jubilé* aussi, tous les esclaves devaient être rendus à la liberté. (*Lév.*, XXV, 10.)

(2) V. son travail sur l'histoire du prêt, auquel j'ai fait plus d'un emprunt, et qui sert de préface à son *Commentaire sur le prêt.*

telles qu'elles leur permettaient de retirer de leurs avances des usures qui les doublaient parfois en trois ou quatre mois. Vers 1315, Louis X leur a pareillement concédé de prêter, en France, à l'intérêt d'un sou pour livre par semaine, moyennant cent vingt-deux mille cinq cent livres (1). Il n'est pas jusqu'aux papes qui permirent aux juifs et aux lombards de prêter à intérêt. Plus d'une fois même, ils devinrent leurs emprunteurs, malgré les bulles qui défendaient tout commerce avec ces hérétiques ou ces excommuniés, sous peine de la séparation de l'Église. Mais les écrivains italiens, toujours si disserts, assuraient, à ce sujet, que les papes pouvaient faire que le péché ne fût pas péché ; ce que Dumoulin s'est un jour cru dans la nécessité de réfuter (2). N'est-ce pas de Rome que du Belloy écrivait à Ronsard :

Et la richesse ici par usure est acquise?

Aussi bien une société mêlée de quelque manière au courant des affaires, des arts, du négoce, c'est-à-dire toute société humaine, ne se pouvait accommoder de telles prohibitions ni de telles entraves, et je viens de montrer qu'on savait souvent y échapper. Quelle civilisation, quelle existence seraient possibles sans échange ni production? Et comment se livrer à ces actes, à moins de prêts, d'avances, d'assistances réciproques continuelles, de services mutuels incessants, tous indispensablement payés? Aussi, comme il arrive constamment en pareille occurrence, le monde imita-t-il ses gouvernants, et n'hésita-t-il pas à se faire casuiste. Trouvant la droite et large voie de la liberté fermée, il prit les sentiers tortueux et cachés qui la côtoient. Les contrats de société et d'assurance, la vente à réméré, le bail, l'antichrèse, la stipulation d'intérêts moratoires, pour des délais convenus préalablement, s'unirent, se mélangèrent,

(1) Delamarre, *Traité de la police*, t. I, p. 302-304.
(2) Dumoulin, *De Usuris*, n° 66.

se transformèrent suivant des clauses innombrables, destinées les unes et les autres à enfreindre les édits. Les rentes perpétuelles, devenues, au grand dommage de l'agriculture surtout, si générales, que la partie la plus considérable des revenus ecclésiastique en provenait, en France, au moment de la révolution, se dissimulèrent elles-mêmes sous l'apparence de ventes dont le prix se devait payer par arrérages. Enfin, ce contrat d'imagination qui valut aux jésuites quelques-unes des plus mordantes railleries des ***Provinciales,*** le mohatra, cachait une aliénation qui déguisait à son tour un prêt usuraire. Parmi tant d'inventions précieuses, c'était un chef-d'œuvre. La Bruyère avait bien raison : « Il y a depuis longtemps dans le monde une manière de faire valoir son bien, qui continue toujours d'être pratiquée par d'honnêtes gens et d'être condamnée par d'habiles docteurs (1). »

Quand arrivaient surtout les élections, dans l'antiquité, l'argent, malgré les édits, devenait hors de prix. En 699, par exemple, la nomination des tribuns étant très-disputée entre les partis de César et de Pompée, l'intérêt monta, en vingt-quatre heures, de 4 à 8 p. 100 (2). Le suffrage universel avait déjà ses jours de profit. Dans les temps modernes, le pouvoir a parfois aussi octroyé de lui-même les exceptions les plus larges à la loi générale, sans céder à ses motifs ordinaires d'avidité. Ainsi Philippe le Bel, permit de retirer 15 p. 100 des prêts effectués aux foires de Champagne. Les foires de Lyon, qui remplacèrent les foires de Champagne et de Brie, si brillantes aux XIII[e] et XIV[e] siècles, et qui, sous Louis XI et Charles VIII, rivalisaient avec Beaucaire et éclipsaient Genève, jouirent également quoiqu'en une moindre proportion, d'un pareil privilége.

(1) La Bruyère.

(2) Cicéron, *ad. Quint.*, II, 15. *Voy.* M. Troplong, *Commentaire sur le prêt*, préface, p. 71.

On éludait donc les décrets, on obtenait des exceptions; mais que de difficultés encore, que d'incertitudes, que de périls! Et quelle entrave ou quelle difficulté ne se chiffre et ne se paye dans les transactions? La loi de l'offre et de la demande s'impose inexorable au loyer des capitaux, comme au prix de toute chose: quoi qu'on imagine, quelques édits répressifs ou favorables qu'on proclame, elle est souveraine sur le marché. Or, plus il y a d'obstacles à surmonter, plus l'offre se resserre; plus, par conséquent, ceux qui en disposent sont aisément maîtres des cours et réussissent promptement à les élever.

On ne contrarie jamais impunément l'ordre naturel des choses. Lorsqu'on s'est proposé d'amener, par ordonnance, le bon marché des grains, on a créé la disette; quand on a voulu produire la hausse des salaires, on les a fait disparaître; lorsqu'on défendait, il y a peu d'années, de saisir les biens des colons, les emprunts les ruinaient, comme ils ruinaient autrefois ceux qui ne pouvaient ouvertement s'engager à payer un intérêt. L'intervention de l'État, cette panacée à laquelle tant croient ou semblent croire de nos jours, ne se recommande encore, dans la sphère des intérêts matériels, que par les maux qu'elle a causés: l'arbitraire mène toujours au dénûment.

« Les lois extrêmes dans le bien, dit à la fois Montesquieu en traitant de celles des Romains sur l'usure, font naître des maux extrêmes. Il fallut payer pour le prêt d'argent et pour le danger des peines de la loi (1). » La défense de stipuler un intérêt, ou de le porter au delà d'une certaine limite, tend toujours, en effet, à l'élever. D'une part, ainsi que je le disais à l'instant, elle restreint beaucoup l'offre des capitaux; et, de l'autre,

(1) *Esprit des Lois*, l. XXII, ch. 21 et 22. Montesquieu dit ailleurs : « L'usure augmente, dans les pays mahométans, à proportion de la sévérité de la défense : il faut que le prêteur s'indemnise du péril de la contravention. »

comme l'indique Montesquieu, elle augmente les risques que courent les prêteurs (1). On a cependant presque toujours négligé de tenir compte des risques, dans cette question, bien qu'il n'y ait point de contrat où ils n'entraînent un supplément de paye, et qu'en aucun contrat ils n'apparaissent mieux que dans le prêt. Il faut absolument distinguer dans le revenu de tout capital prêté, deux éléments, je le répète, le loyer du capital et la prime d'assurance. Or, en interdisant les stipulations d'intérêt, ou en ne leur permettant qu'une certaine extension, les risques ne consistent plus uniquement dans l'incertitude du remboursement, ils consistent encore dans la possibilité du châtiment infligé par la loi, et dans la flétrissure de l'opinion.

Qu'on obéisse à loi! objectera-t-on peut-être. Mais prêterait-on, si l'on ne devait retirer de son prêt nul avantage, ou tout l'avantage qu'on peut espérer de l'emploi de ses capitaux? Lorsqu'on se contente, comme on le fait maintenant, de limiter l'intérêt, on se propose évidemment de l'empêcher de s'élever à la somme qu'il atteindrait d'après le rapport existant entre les capitaux et les besoins; car, autrement, que chercherait-on? C'est donc une interdiction partielle de l'intérêt, qui produit, en cette mesure, les mêmes effets qu'une interdiction totale. Il n'est plus défendu de bénéficier de son capital; mais il est défendu d'en bénéficier autant que le veut l'état du marché, ou d'en retirer, par le prêt, les avantages qu'on s'en procurerait en s'en servant soi-même, le salaire de sa peine prélevé. On ne prêtera pas non plus, par suite, si l'on ne viole la loi; la charité ne s'est jamais pratiquée par-devant

(1) Portalis, en présentant le projet du Code civil au Corps législatif, disait aussi : « Il faut que l'argent ait un prix, sans cela il n'y a pas de prêteurs, ou, pour mieux dire, il y en a qui savent se venger de l'ineptie des lois par des stipulations simulées, et en faisant payer très-chèrement le péril de la contravention. »



notaire. Il n'y a pas de décrets plus désastreux que ceux qui cessent de protéger la stricte exécution des contrats (1).

L'augmentation du loyer des capitaux, l'accroissement de la prime d'assurance, sont le double écueil où se brise inévitablement tout projet de défense ou de limitation de l'intérêt. Pour mieux vous en convaincre, sans rappeller de nouveau combien la prohibition de l'intérêt fut nuisible naguère aux pays catholiques, comparés aux pays protestants, qui l'avaient abolie, considérez qui se fait, sous nos lois restrictives, prêteur dans les campagnes, et sous quelles clauses s'y contractent les emprunts. Par suite de la rareté des capitaux qui s'y rencontrent, comme des dangers que présente la propriété sous notre mauvaise législation hypothécaire, l'intérêt y devrait être élevé, ce n'est pas contestable ; mais, en le limitant, on l'a rendu désastreux, accablant, en débarrassant de toute sérieuse concurrence les gens les plus avides et les moins honnêtes, et en doublant les risques. Si vous vous informiez de même dans nos faubourgs du prix auquel s'y livre l'argent, vous vous apercevriez qu'il y reste très-voisin de celui que retiraient à Paris les petits prêteurs du temps de Turgot (2), c'est-à-dire de deux sous par semaine pour un écu, ou de 173 p. 100.

Sans doute, le pauvre paysan, le malheureux ouvrier ne vont plus, aux jours de détresse, près de la grande place ou sous le porche du temple, solliciter le juif, comptant sur son banc ses *chrétiens de ducats*, comme parlait Shakspeare ; mais ils viennent dans l'étude du notaire, chez le prêteur sur gage, et là toute sécurité continue à leur manquer. Qu'importe que le législateur ait fixé l'intérêt à 5 p. 100 dans les transactions

(1) « Quand la loi ne protége pas l'exécution des contrats, elle met tous les emprunteurs dans la condition de banqueroutiers, ou d'individus sans crédit. » Adam Smith.

(2) Turgot, *Mémoire sur les Prêts d'argent*, § XIV.

civiles; à 6 p. 100 dans les affaires commerciales? L'étude du notaire est fermée, l'échoppe de l'engagiste est obscure; toutes les obligations s'y contractent, toutes les sommes s'y payent, sans qu'on puisse plus tard distinguer le vrai du faux, l'injuste du licite. Si la crainte même est trop forte chez le capitaliste, ne prélèvera-t-il pas, comme autrefois en Grèce, l'usure sur la somme qu'il remet, où quelque clause mensongère ne grossira-t-elle pas cette somme? Et parfois, où ne va la prévoyance! cela se trouve être un acte d'extrême charité. Ainsi, malgré les souvenirs de l'inquisition, où plutôt à cause de ces souvenirs, le prêteur, en Espagne, déclare d'ordinaire dans le contrat, retirant à l'instant l'intérêt de la somme stipulée, qu'il livre son argent sans nul bénéfice, par pure faveur, *graciosamente*. Je ne sais si la générosité était moins appréciée en Russie qu'elle ne l'est en Espagne; mais Bentham ne parle d'aucune formule semblable. Il écrivait seulement de Crichoff: « Le taux fixé par la loi est ici de 5 p. 100. Beaucoup de gens prêtent de l'argent, mais personne n'en prête à ce taux. L'intérêt le plus bas, sur les sûretés les plus solides, est de 8 p. 100. » Qu'espérer? Il n'est pas jusqu'en Chine où l'on ne trouve, au rapport de Barrow, les faits autant en désaccord avec les lois (1). Partout, il faut s'y résoudre, le dernier clerc d'office, le plus petit détaillant habitué au papier de circulation (2), le commis au courant déjà des frais de change et de commission, savent faire rentrer par la fenêtre ce que la loi avait cru chasser par la porte, selon l'expression de l'ancien juriste Saumaise (3).

Au reste, comment se fait-il, se demandait Bentham, quel-

(1) L'intérêt légal est de 12 p. 100 en Chine; mais il est communément porté à 18 et à 26 p. 100, dit Barrow, dans son ouvrage sur la Chine, cité par Jacob, *On precious metals*, t. II, p. 342.

(2) Le papier de circulation se compose de lettres de change, que des négociants embarrassés conviennent de tirer les uns sur les autres, sans se rien devoir réciproquement.

(3) Saumaise, *De Fœnore trapezit.*, p. 557; *De Modo Usur.*, p. 93.

ques pages après le passage que je viens de citer de sa *Défense de l'Usure*, que le système des *maxima* considéré comme absurde, en tant qu'appliqué aux échanges en général, puisse être jugé nécessaire dans le cas de cette espèce particulière d'échange? Car prêter de l'argent à intérêt, c'est échanger de l'argent actuel contre de l'argent futur. Et l'illustre publiciste avouait n'y rien comprendre. Bien plus, lorsqu'on sévit contre un usurier, à supposer que ce soit possible (1), est-on assuré qu'on ne le punit pas pour avoir rendu un service? Il a mis un prix trop haut à son prêt; soit! bien que tout élément d'appréciation manque; mais s'il avait refusé de prêter, que serait-il advenu? Cette digue qui menaçait, serait-elle rétablie? Ces bestiaux qui manquaient pour les semailles, seraient-ils achetés? Cette expropriation qui commençait, serait-elle évitée? Quand on emprunte, on apprécie certainement beaucoup mieux à quelle nécessité l'on pourvoit, ou quels bénéfices on se procurera, que tous les législateurs et tous les juges du monde. Si l'on accepte librement une charge, quelle qu'elle soit, c'est en définitive qu'on y trouve avantage. Il est vrai que l'erreur est chose commune; il y a longtemps qu'Horace le pensait, sans faire d'exception pour les gouvernants ou les magistrats; mais le moyen de l'empêcher? Ce ne sont pas les lois qui changeront notre nature; et les lois qui ne s'y accommodent point causent d'immenses malheurs.

S'il m'est permis de revenir aux prêteurs romains, les plus connus de l'antiquité, lorsque Caton, qui, dans sa rigidité, comparait, comme je l'ai rappelé, l'usure à l'assassinat, retirait 20 p. 100 de son argent; quand l'austère Brutus s'en faisait 48 p. 100 dans l'île de Chypre, au mépris d'un édit de Cicéron, par l'entremise de M. Scœptius et de P. Matinius, à

(1) Du commencement de 1825 à la fin de 1845, il n'y a eu, en France, que 2,726 poursuites pour usure, et que 2,047 condamnations.

l'époque même où Verrès, au milieu de ses rapines, se contentait, en Sicile, de 24 p. 100 (1), certes c'était beaucoup. Mais qui prétendrait que les gens qui consentaient à de telles charges eussent eu profit à les repousser? C'était bien plus encore de prendre 173 p. 100, comme le faisaient les prêteurs à la petite semaine dont parle Turgot. Cependant l'illustre économiste remarque, en reproduisant une observation de Boisguillebert (2), que « les emprunteurs ne se plaignaient pas des conditions de ce prêt, sans lequel ils n'auraient pu faire un commerce qui les faisait vivre, et que les prêteurs ne s'enrichissaient pas beaucoup, parce que cet intérêt exorbitant n'était guère que la compensation du risque que courait le capital. En effet, ajoute-t-il, l'insolvabilité d'un seul emprunteur enlève tout le profit que le prêteur peut faire sur trente; en sorte que si le risque d'insolvabilité ou d'infidélité de l'emprunteur était d'un sur trente, le prêteur ne retirerait aucun intérêt de son argent, et que si ce risque était plus fort, il perdrait sur son capital. » De petits maraîchers à Paris ou de petits marchands de poisson à Londres n'empruntent-ils pas encore, chaque matin, quelques francs ou quelques shillings pour acheter les denrées qu'ils portent ensuite vendre d'atelier en atelier, et avec lesquels ils gagnent 3 ou 4 fr.? Ils remboursent ce prêt le soir, et donnent 5 ou 7 centimes en plus par franc ou par shilling, sans regretter cet intérêt qui pourtant est, chaque année, d'au moins 1800 p. 100. « Par quel étrange caprice, dit ailleurs Turgot, la morale ou la loi prohiberait-elle un contrat libre entre deux parties qui toutes les deux y trouvent leur avantage? Et peut-on douter qu'elles l'y trouvent, puisqu'elles n'ont pas d'autre motif pour s'y déterminer? Si l'on répond que c'est le besoin qui force l'emprunteur à se

(1) Cicéron, *ad Attic.*, VI, 2, et *in Verrem*, 71.
(2) Boisguillebert, *Détail de la France*, ch. 20. Boisguillebert parle même ici d'un intérêt de 400 p. 100.

soumettre à cette condition, est-ce que ce n'est pas un avantage que la satisfaction d'un véritable besoin ? Est-ce que ce n'est pas le plus grand de tous ? C'est aussi le besoin qui force un homme à prendre du pain chez un boulanger ; le boulanger est-il moins en droit de recevoir le prix du pain qu'il vend (1) ? »

Voyez où l'on arrive sous notre législation actuelle ! Un négociant a de magnifiques espérances, attend des retours considérables ; mais aujourd'hui la faillite est à sa porte : son intérêt est, à tout prix, de gagner du temps. S'il ne trouve cependant à emprunter qu'au-dessus de 6 p. 100, il y doit renoncer, et celui qui lui procure un tel secours est criminel ! Qu'est-ce vraiment, en ce cas, que la loi, sinon un arrêt de ruine et de déshonneur ? Pour prendre un exemple opposé, ces prêts dont parle Carey (2), et que font, à 8 ou 9 p. 100, les commerçants de New-York, du Massachusets ou de Pensylvanie, aux cultivateurs du Mississipi, de la Louisiane ou de Tennessee, en réalisant entre les diverses classes de la société cette mutualité qu'indiquait déjà Jefferson, sont-ce également autant d'infamies et de malheurs publics ? Regardez néanmoins ces moissons superbes et ces heureuses populations, qui se répandent chaque jour, à la faveur du travail et de ces avances, sur de nouveaux territoires. Les situations où mène le cours des affaires sont infinies, n'essayez pas de toutes les soumettre à la même règle ; vous êtes incapables de les apprécier, comme impuissants à y pourvoir. A supposer même la limitation de l'intérêt juste et possible, comment le prodigue ou l'incapable, dont on parle sans cesse et qui seuls évidemment ont besoin d'être protégés, ne dissiperaient-ils pas leur fortune, s'ils restent libres d'en user ? Dès qu'ils ne trouveront plus d'usuriers, ne vendront-ils pas leurs droits ou

(1) Turgot, *Mémoire sur les Prêts d'argent*, § XIV.

(2) *The Credit System in France, Great Britain and the United States.*

leur patrimoine ? Au bout de toutes les hypothèses se présente la même conclusion.

Il est curieux, au reste, de rencontrer la justification des principales observations qui précèdent dans le *Moniteur* lui-même. Un décret du 4 novembre 1848 avait, on s'en souvient, fixé l'intérêt des capitaux à 5 p. 100 en Algérie, comme en France. Le 10 décembre 1850, il a fallu le rapporter, et voici quels motifs le gouvernement invoquait pour cette nouvelle décision :

« L'arrêté du 4 novembre 1848, qui avait eu pour but de diminuer l'intérêt de l'argent en Algérie, avait eu précisément un résultat opposé. Le commerce et la colonisation ne pouvaient plus se procurer de capitaux, ou ceux qu'ils parvenaient à se faire prêter leur étaient livrés à des prix exorbitants par des personnes qui se faisaient nécessairement payer les peines ou la honte qu'elles avaient à braver.

» On ne peut se dissimuler que l'arrêté du 4 novembre 1848 n'a pas peu contribué à la crise dont l'Algérie est encore atteinte.

» Le décret du 10 de ce mois, si vivement réclamé par les chambres de commerce d'Alger et d'Oran et par la presse locale, sera accueilli comme un bienfait par l'Algérie entière. »

Ces aveux, qui rappellent, sur plus d'un point, le passage des *Annales* où Tacite expose les effets des édits de César et des tribuns contre l'usure, sont réellement précieux. Seulement, en les faisant, pourquoi le gouvernement a-t-il de nouveau limité le taux de l'intérêt, non plus à 5, il est vrai, mais à 10 p. 100? C'est, on l'avouera, d'une singulière logique. Combien aussi est-il difficile de concevoir que ce qui est devenu licite en Algérie demeure criminel en France ! Justice au delà des Pyrénées, injustice en deçà ! s'écriait Pascal dans un accès de foi désespérée : la Méditerranée, semble-t-il, a remplacé les Pyrénées.

II.

La législation restrictive de l'intérêt de l'argent se retrouve encore dans la plupart des États, et demeure, on n'en saurait douter, sanctionnée jusqu'ici par l'opinion. Seuls, les peuples les plus avancés, sous le rapport de l'industrie et du crédit, l'ont laissé tomber en désuétude. Ce n'est plus sans doute au sentiment religieux qu'on obéit en cela. Du moment aussi bien qu'un intérêt quelconque est permis, la religion est hors de cause; mais c'est aux fausses notions que l'on a sur le numéraire, sur le rôle qu'il joue, et les services qu'il rend. Chaque législateur en est presque resté aux enseignements de l'école mercantile.

L'argent n'est pourtant, je l'ai montré dans mon précédent chapitre, qu'une denrée, qu'une marchandise, que rien d'essentiel ne distingue des autres denrées ou des autres marchandises. Si sa rareté rehausse sa valeur et la rend moins variable; si, par suite de sa divisibilité, il intervient dans toutes les transactions et solde tous les prix, qu'importe? Une balle de coton, une pièce de bois, une machine n'ont-elles pas aussi des qualités particulières? Elles seraient assurément de détestables monnaies; mais le coton se transforme en vêtement, le tronc d'arbre devient une partie de charpente ou se dresse en mât sur un navire, la charrue, la fileuse, la presse, la pompe à feu facilitent et remplacent le travail humain dans ses plus vives énergies ou ses plus extrêmes délicatesses. N'est-ce pas en changeant tout ce qu'il touchait en or que Midas, au sortir du Pactole, mourait de faim? Et justifiant la fable, quelles nations, insouciantes des autres biens, n'ont descendu, comme l'Espagne, la pente de la misère et de la déchéance? Tandis que celles qui ne possédaient que peu d'écus, mais qui, par leurs labeurs, ont augmenté la masse de leurs produits agri-

coles et manufacturiers, en les mettant le mieux à la portée de la consommation, se sont sans cesse avancées, comme l'Angleterre ou l'Amérique du Nord, vers la puissance et la richesse.

Si les lois devaient régler l'usage ou le loyer de la monnaie, il serait donc aussi nécessaire qu'elles déterminassent l'emploi et la valeur des autres objets des transactions humaines. Je n'ai pas, du reste, après les beaux écrits de Hume et de Smith, à réfuter l'erreur de Locke et de Montesquieu, qui ne faisaient provenir le taux de l'intérêt que de la somme du numéraire en circulation, et non du taux général des profits ou de la somme des différents capitaux existant sur le marché (1). L'égalité des profits est l'un des axiomes de l'économie politique ; et non-seulement il n'est pas un contrat où le dol ne soit à craindre, où le besoin ne puisse être exploité, mais c'est l'affaire de tous les jours d'acheter, de louer, de vendre, d'engager, au lieu qu'il est assez rare qu'on emprunte une somme d'argent. Puis, pourquoi l'argent se rechercherait-il, sinon pour se convertir en outils, en aliments, en bestiaux, en maisons, en habits? Comment encore s'en tenir, dès lors, à régler le prêt de l'argent, en laissant libre le prêt, l'achat ou le troc des outils, des aliments, des bestiaux, des maisons et des habits?

Cette différence repose sur l'ignorance des notions les plus simples et l'oubli des faits les plus répétés. L'argent utilisé n'est d'autre part qu'une partie du capital social, qui constitue, pour qui l'obtient et quelle qu'en soit la forme, une propriété. Quel droit existerait, en conséquence, pour le législateur, une distinction fût-elle admissible en cela, pour en calculer et en marquer le revenu? Je suis libre assurément de prêter ou de ne pas prêter ce qui m'appartient ; comment pourrait-on

(1) V. Stirling, *De la découverte des mines d'or*, lettre VI.

mettre à mon consentement certaines conditions? On y devrait penser, d'ailleurs, les doctrines en vertu desquelles on veut livrer à l'État toutes les richesses particulières, et qui révoltent tant et avec si grande raison, ne sont que les dernières conséquences de telles erreurs. On a partout attaqué la propriété, elles la détruisent; on a privé le pouvoir de ses justes limites, elles ne lui en reconnaissent plus. Entre m'empêcher de tirer tout le parti possible de mon patrimoine et m'en ravir entièrement l'utilité, où se trouve, en effet, la différence au point de vue du droit? Dans les deux cas, on me dépouille. Voilà pourquoi tous ceux qui s'en tiennent aux errements du passé, si glorieux qu'ils soient de leur ignorance économique, sont d'une si complète faiblesse, d'une impuissance si marquée en présence du socialisme. Ils ont, les premiers, tracé la route qui conduit au but qu'il indique; heureux même quand ils ne continuent pas chaque jour à s'en rapprocher davantage. C'est, en outre, une piquante et juste remarque de Bentham, que, au milieu des apologies si nombreuses de la liberté individuelle, on a toujours négligé la liberté pour les individus de faire leurs conditions comme ils le jugent convenable dans leurs transactions pécuniaires. On ne devrait pas oublier non plus ces paroles de Burke : « Là où le droit de propriété n'est pas respecté comme sacré, l'or et l'argent refluent dans la terre d'où ils sont sortis. » Quand le président de Novion demandait, près de Mazarin, qu'on fît perdre aux prêteurs l'argent qui leur est dû, parce que ce sont en général « des personnes de petite naissance qui détiennent d'immenses biens, dont la seule possession est capable de leur faire le procès, » il ne comprenait rien à la base même des sociétés et du négoce (1).

(1) Il en était de même de Louis XIV lorsqu'il abaissait l'intérêt en 1665 en disant « que cette mesure favoriserait le commerce et préviendrait la paresse ». Opinion qu'avait exprimée déjà Sully.

Les Pères de l'Église étaient au moins conséquents. Il faut bien l'avouer, ils blâmaient la propriété non moins que l'usure. « Les rentiers osent dire : Je n'ai pas d'autre ressource pour vivre que le prêt. Et n'est-ce pas ce que répondrait un voleur pris sur le fait ? » disait saint Augustin ; mais il ajoutait : « Quiconque possède sur la terre est infidèle à la loi du Christ. » Saint Ambroise condamnait pareillement l'intérêt ; mais il écrivait aussi ces paroles, qu'on dirait avoir les premières inspiré Rousseau : « La nature a engendré le droit de communauté, et c'est l'usurpation qui a fait la propriété. »

Si la fixation du loyer du numéraire est une attaque au droit de propriété, ce qui semble presque de l'évidence, c'est de même la singulière prétention de régler sa valeur, comme de déterminer à toujours et partout les risques dans le prêt. Il n'est cependant aucune valeur constante ni appréciable de façon générale ; l'empreinte uniforme des pièces de monnaie ne saurait faire elle-même qu'elles eussent un semblable cours sur toute la surface d'un pays, ne pouvant rendre en tous lieux ni en tout temps des services égaux, et les rapports de l'offre et de la demande variant sans cesse à leur égard. L'argent vaut-il, par exemple, à Paris ce qu'il vaut à Poitiers, à Poitiers ce qu'il vaut dans les campagnes ? Là où, durant le calme et l'abondance, il s'offre à bas prix, ne devient-il pas aussi très-cher dès qu'une crise, une guerre, une révolution le font disparaître du champ des affaires ? Que dirait-on d'une cote de la bourse publiée quelques heures seulement à l'avance, bien que ce soit de l'argent qui s'y négocie au comptant ou à terme ? C'est le comble de la déraison d'imaginer qu'il soit possible aux gouvernements de déterminer le revenu de l'argent de manière à le mettre toujours en rapport avec celui de l'agriculture et du commerce (1), et c'est néanmoins

(1) V. le préambule de l'édit rendu en 1665, qui réduisit l'intérêt de l'ar-

cette pensée qu'ils poursuivent chaque fois qu'ils limitent l'intérêt. Les fluctuations de l'offre et de la demande des prêts sont même plus nombreuses et moins régulières que celles de toutes les autres offres et de toutes les autres demandes, parce qu'elles dépendent de causes infiniment plus variées (1).

D'autre part, comment le risque attaché forcément au prêt n'entraînerait-il pas des différences jusque entre les habitants des mêmes localités et aux mêmes moments? Si les uns présentent une entière sécurité, les autres font courir mille chances de perte. Cela est si vrai que, lorsque le risque apparaît de façon très-marquée, comme sur le premier plan, dans l'escompte par exemple, les tribunaux, malgré les termes précis, absolus de la loi, laissent aux contractants la plus entière liberté (2). Pour le prêt à la grosse aventure, c'est le législateur lui-même qui a pris soin de marquer l'exception. Or, serait-ce pour protéger le commerce maritime ? Mais il y aurait là la condamnation des limites apportées au loyer de l'argent dans les autres cas. Serait-ce, au contraire, qu'on s'est proposé d'entraver ce commerce ? Mais dans quel but ? Autrefois, un gentilhomme ne dérogeait pas en se mêlant au négoce de mer. Serait-ce enfin à cause des risques attachés à ce prêt? Mais, je le répète, tout prêt en présente, toute stipulation d'intérêt renferme une prime d'assurance; il y va seulement de différences qui, toutes inappréciables à l'avance, ne changent en rien la nature des contrats.

Chose plus remarquable encore, l'État, qui défend l'usure et entretient des magistrats pour la punir, la sollicite, en subit toutes les exigences, dès qu'il s'y trouve engagé. Que

gent du denier dix-huit au denier vingt. — Sully l'avait réduit du denier dix ou douze au denier seize.

(1) Mill, *Principles of political economy*, t. II, ch. XXIII, p. 183.

(2) Parmi nous au moins.

de fois en effet emprunte-t-il à 7, à 8, à 9 p. 100, en ajoutant des primes de loterie à ces intérêts excessifs! Les emprunts des gouvernements suffiraient eux-mêmes à la fois pour convaincre des différences qu'entraînent les risques. Ainsi, tandis que le gouvernement anglais trouve aisément des fonds au-dessous de 3 p. 100, le gouvernement russe n'en obtient difficilement qu'à 6, et la Porte ottomane ne s'en procure qu'à 20 et 30 p. 100, quelque disposition qu'elle montre à méconnaître sur l'intérêt les défenses du Coran. Tout ensemble, que de grandes crises industrielles ou politiques se déclarent, et aussitôt les fonds publics baisseront assez, en chaque État, pour que les nouveaux rentiers ne reçoivent plus 3, 4 ou 5, comme le faisaient leurs vendeurs, mais 8, 9, 10 peut-être. Notre 5 p. 100 était à 52 francs durant l'été de 1848. Or, lorsqu'il en est ainsi, les emprunts privés se peuvent-ils contracter, à des prix de moitié plus faibles, eux qui ne présentent jamais une aussi complète sécurité, et sont loin de donner autant de facilité pour la transmission des titres et leur réalisation que les emprunts publics?

« Évidemment les honnêtes gens, disait M. Eichthal à la commission d'enquête du conseil d'État sur le crédit foncier, en 1851, trouvant, durant les crises, à placer légalement leurs capitaux à 7 et 8 p. 100 dans les fonds publics, dans les marchandises, à acheter de la terre peut-être au-dessous de 5 p. 100, n'iront pas prêter à 5 p. 100 sur hypothèque, encore moins s'exposer aux conséquences de la loi sur l'usure, en prêtant à un taux plus élevé d'une manière détournée. Il ne restera, pour prêter l'argent sans lequel la ruine est imminente, que de véritables usuriers, qui, dans le taux de l'intérêt quils exigeront, outre tous leurs risques, comprendront encore le prix de l'infamie et des dangers personnels auxquels ils s'exposent. La loi sur l'usure, tant qu'elle durera, amènera, à certaines époques, ces plaintes bien fondées qui vous ont

aliéné une partie de l'Alsace. » Le sous-gouverneur de la banque de France, M. Vernes, soutenait, dans cette enquête, la même opinion.

C'est, d'ailleurs, dans les temps de crise, tant invoqués en faveur de cette détestable mesure, que la fixation légale du taux de l'intérêt est le plus funeste, parce qu'elle s'oppose surtout alors à ce que les capitaux reçoivent leur prix naturel. A ces moments où le crédit devient absolument nécessaire, une pareille loi l'anéantit. Aussi avait-on soin en Angleterre, avant que la liberté des prêts y eût été décrétée, d'affranchir toutes les opérations de banque (1).

Je le reconnais, sans doute une stipulation d'intérêt à 7, 8, 10 p. 100, semble dure, en un temps de souffrance; mais, au lieu d'arrêter les affaires, elle les rend au moins possibles et les facilite encore. Ne sied-il pas de préférer un violent remède à une mort assurée? A l'occasion des dettes publiques, je parlais à l'instant du taux de 8 p. 100, qui est, on le sait, celui d'un de nos derniers emprunts. C'était aussi celui que payaient les Pays-Bas pour leur dette, sous le règne de Philippe II, ce prince si scrupuleux pourtant sur les règlements ecclésiastiques, ce véritable souverain-moine (2); et qui blâme ces intérêts ou peut croire que le crédit privé suive d'autres lois que le crédit public?

Enfin les monts-de-piété, qui n'agissent que sous la surveillance de l'État et prêtent sur gages seulement aux classes les plus nécessiteuses, n'en prélèvent pas moins 9 p. 100 sur

---

(1) L'escompte des effets de commerce, à une échéance ne dépassant pas 90 jours, était déclaré libre. Il est rare que les banques escomptent à un plus long terme. En France, on a récemment rendu libre l'escompte de la Banque de France, — à laquelle, grâce à son monopole, tous les escomptes doivent aboutir,— en laissant nos comptoirs et nos banquiers soumis à la loi générale. C'est le comble de la déraison. Heureusement, la jurisprudence se charge de violer la loi.

(2) *Richesse de la Hollande*, t. II, p. 38.



leurs avances, à Paris, où elles atteignent, chaque année, une somme de près de 30 millions, et dans quelques autres villes, c'est 12 et 14 p. 100. De tels prêts sur de pareilles garanties ne font-ils pas, aussi bien, souvenir de celui de vingt-cinq livres que le Tasse n'obtenait du Juif Abraham Lévy qu'après s'être soumis à un énorme intérêt, et qu'après lui avoir engagé l'épée de son père, six chemises, quatre draps de lit et deux nappes (1)? A la vérité, le surplus de l'intérêt légal prélevé par les monts-de-piété s'appelle frais de magasinage. Encore une fois, il n'y a que deux choses qui déterminent le prix des capitaux dans le prêt : le rapport entre l'offre et la demande, et la prime d'assurance des risques. Peut-être remarquerait-on même que le rapport entre l'offre et la demande suffit pour fixer ce prix. Car, quels que soient les risques que présente une certaine classe d'emprunteurs, c'est toujours la somme des capitaux qu'ils trouvent à leur disposition, eu égard aux besoins qu'ils en ont, qui le détermine (2). Mais l'offre s'en restreint évidemment à mesure qu'ils présentent plus de chances de perte, ce qui revient au même.

III.

Malgré tous les enseignements de la science, comme tous les conseils de l'expérience, l'abolition complète de l'intérêt des capitaux est aussi vivement réclamée de nos jours qu'au temps des canonistes (3). C'est le seul désir commun, je crois, des différentes écoles socialistes. L'argent ne se reproduit pas

(1) Le 2 mars 1570. La reconnaissance de ce prêt a été vendue dernièrement à Paris parmi d'autres autographes du Tasse.

(2) Mill ne tient compte que du rapport de l'offre à la demande. *Principles of political economy*, t. II, ch. XXIII.

(3) En 1836, M. Lherbette donna lecture à la chambre des députés d'une proposition ainsi conçue : « Les dispositions de la loi du 13 septembre 1807,

lui-même, disent-elles, traduisant le viel axiome philosophique et scolastique, *nummus nummum non parit* (1). Le temps ne se peut vendre, Dieu l'a livré à tous sans privilége, ajoutent-elles, ne faisant encore que répéter la sentence d'un concile d'Angleterre, ce pays où c'est un proverbe moderne que le temps est de l'argent, *time is money*.

Mais si l'argent ne se reproduit pas, n'en est-il pas ainsi des étoffes, des meubles, des bijoux, des manufactures, des vaisseaux, des outils, et que sais-je? Qu'on se souvienne de l'écrit de Calvin. La vapeur ou les cours d'eau font aujourd'hui mouvoir la navette; mais pas plus qu'au temps d'Aristote, pour qui l'abolition de l'esclavage semblait se rattacher à ce mouvement imprimé sans effort humain, elle ne travaille seule. De même, la terre inculte donne des ronces ou des bruyères; pour en obtenir des moissons, il lui faut et nos sueurs et nos avances. Les récoltes du sol, c'était pourtant le grand point de comparaison, l'argument favori des casuistes et des anciens législateurs : nulle richesse en définitive ne s'obtient sans travail. Le seul éloge qui revienne aux socialistes, c'est, bien qu'invoquant souvent le vieil axiome de la stérilité de l'argent, de ne plus distinguer du moins le prêt de l'argent du prêt des autres produits. Quant à leur allégation, que le temps ne se saurait vendre, est-ce aussi qu'on garde soigneusement enfoui

---

qui limite le taux de l'intérêt conventionnel, sont abrogées. » La chambre décida que cette proposition ne serait pas prise en considération.

En 1818, le parlement d'Angleterre nomma un comité pour revoir les lois contre l'usure. L'enquête à laquelle se livra ce comité prouve combien de pareilles lois sont funestes aux intérêts qu'elles ont pour but de protéger. Il proposa à la chambre des communes de les abolir; mais là aussi les préjugés l'emportèrent, et les lois sur l'usure furent maintenues. Mais, en fait d'abord, elles sont tombées complétement en désuétude en Angleterre, et, sauf quelques restrictions pour les prêts hypothécaires, elles y ont depuis été abolies.

L'intérêt légal, en Angleterre et en Ecosse, est de 5 p. 100; en Irlande, il est de 6 p. 100.

(1) On connaît les jeux de mots faits sur le mot grec *Toxos*, qui signifie *postérité*, et par lequel on exprimait l'intérêt.

dans une armoire ou précieusement caché dans son champ le sac d'écus ou tout autre objet qu'on emprunte? Cela ne se voit plus que chez les tribus sauvages ou parmi les peuples d'Orient, où, la production manquant de ressources, la misère est générale. Mais là qu'est-ce donc que le crédit? Dans les États, au contraire, où l'industrie se montre florissante, où chaque homme, en participant aux progrès de la société, s'efforce d'améliorer sa propre condition, il en est tout différemment. Aussitôt que le travail, suivi de l'épargne, y fournit une certaine somme ou de certains produits, ils sont employés; ils deviennent charrue, terre, voiture, maison, machine, agent quelconque d'agrément ou d'utilité. Si ce n'est une entreprise nouvelle qu'on tente, c'est une nouvelle jouissance qu'on se donne; de main on main alors les économies circulent, sollicitent la production, augmentent les satisfactions. Et lorsque, après avoir réalisé ces économies, on renonce aux profits où aux joies qu'elles procurent, en les transmettant à quelque autre, n'est-il pas juste qu'on se réserve un avantage équivalent à la perte ou à la privation qu'on s'impose? On emprunte parce qu'on le trouvo profitable; comment prêterait-on si l'on ne devait qu'y perdre? Tout service no vaut-il pas d'être rémunéré, tout sacrifice d'être désintéressé? Pour qu'on découvrît uno injustice dans le prêt à intérêt, il faudrait de toute nécessité qu'il fût indifférent d'user de ses biens ou de les remettre en mains tierces; seulement alors pourquoi des emprunts?

Voyez encore! Au lieu do solder comptant l'usine, le domaine, lo tableau, les livres que vous achetez, si vous vous réservez de ne vous acquitter que dans une, quatre ou douze années, ne devrez-vous pas un plus haut prix, à raison des revenus que vous toucherez d'ici là, ou de l'usage que vous ferez avant ce terme? Évidemment oui (1). Et lorsque, pour ne pas

(1) Senior nomme très-bien l'intérêt d'un capital le prix de la privation.

devoir à votre vendeur, qui se refuse peut-être à tout délai, vous empruntez à un tiers le prix de votre acquisition, comment ne lui devriez-vous que ce qu'il vous a remis, après l'époque fixée avec lui dans votre convention? On l'avouera, le moyen serait commode, et l'on serait assuré de ne plus voir de contrats simples, pour parler comme les légistes. Le tout serait de trouver des prêteurs; mais à l'avis des partisans du crédit gratuit, ce serait apparemment chose facile, puisqu'ils ne prennent pas la peine de l'indiquer.

Il est vraiment incroyable qu'au sein d'une société avancée déjà sur la route de l'industrie et de la sience il faille discuter de pareils principes ou de semblables doctrines. Par malheur, il est des moments, où le bon sens le plus vulgaire, non moins que la nature la plus évidente des choses, semble ne plus compter. Les questions les plus simples sont alors soulevées, et si les preuves manquent, on se prend à exciter les passions. Ce sont, pour rappeler un mot de Pascal, les moines de ces temps.

Le socialisme répète que le principe de l'intérêt des capitaux repose sur un grossier égoïsme, et qu'il s'agit de donner cours au dévouement, d'en faire le moteur par excellence des actions humaines. C'est, à son dire, le flot qui doit, sur une mer sans écueils, porter le nouveau monde. Il n'y aurait qu'à lui ouvrir passage pour avoir le ciel sur terre,

Nisi pituita erit.

Cependant, comment se fait-il qu'avec l'égoïsme tout ce que la civilisation réclame soit accompli, et qu'au nom du dévouement on n'ait encore su préparer que l'esclavage ou la barbarie, l'arbitraire absolu de l'État ou l'entier isolement des individus, au sein des vices et des débauches? L'intérêt privé, de quelque crime qu'on le charge, c'est le stimulant de l'industrie, la liberté dans le monde des affaires; et c'est la vraie gloire de

notre nature, la perfection céleste de la création, que l'intérêt de chacun de nous corresponde à l'intérêt de la communauté entière. Or il suffit de se considérer un instant soi-même et de regarder les faits qui se passent autour de soi pour s'en convaincre. Il n'est aucun travail utile seulement à celui qui l'entreprend, point de richesse acquise qui ne se répande entre mille mains, nulle découverte dont tous ne bénéficient. N'est-ce pas depuis que l'indépendance industrielle, ce règne véritable de l'intérêt privé, a été proclamée, que l'aisance s'est décuplée aussi en s'universalisant? N'est-ce pas depuis ce moment que le respect et l'union sont le mieux apparus entre les hommes et les différentes classes? Quand, après la révolution de 1848, cette liberté s'est vue menacée, cet intérêt a été attaqué, il n'a fallu que quelques jours pour qu'une misère affreuse pesât sur la société, et que des haines innombrables éclatassent. Les mains déjà semblaient chercher des armes. Jetez aux vents qui passent le mot de dévouement appliqué à l'économie des peuples, et l'écho de l'histoire vous répondra toujours : spoliation, guerre civile.

Sans doute, le dévouement est une vertu, et reste un devoir; qui le nierait? Mais il a ses objets et son domaine, comme tout ce qui se trouve au fond de l'intelligence ou du cœur humain; il est fait seulement pour les sphères morales. On meurt pour sa croyance, on se sacrifie à son pays; mais on ne travaillera jamais, on ne prêtera jamais tout ou partie de sa fortune, si l'on n'en espère un profit. Apercevez-vous d'ici des couturières ou des faiseurs de fossé, des escompteurs ou des balayeuses par dévouement! S'il dépend d'ailleurs de la loi de faire naître ce noble sentiment, il serait mal d'oublier une portion quelconque de la société, et pourquoi les emprunteurs ne le ressentiraient-ils pas autant que les prêteurs? Il faut au moins la réciprocité. Il siérait, en conséquence, de nous apprendre comment la même inspiration chari-

table les animerait les uns et les autres au moment des contrats.

Je sais bien qu'un des promoteurs du socialisme, son plus habile défenseur même, se riait du dévouement. Mais, tout en s'associant aux partisans de l'intérêt personnel, il prohibait l'usure, sans vouloir cependant ni lois ni tribunaux qui la punissent. Car rien de ce qui tient à l'État ne devait subsister, à son avis, non plus que rien de ce qui touche à la divinité. Si ce n'est là ce que Boileau nommait du galimatias double, c'est au moins, on l'avouera, ce qu'il appelait du galimatias simple. Le système de ce chef d'école, M. Proudhon, qui se plaît, comme il dit si bien, aux *antinomies*, reposait sur la *mutualité des services*. Il affirme que le socialisme fera que les capitaux se compenseront tous dans les échanges, de manière que l'intérêt, semblable pour chacun, s'annulera forcément. De quelle façon pourtant, si puissant qu'il soit, le socialisme rendrait-il l'utilité d'une scie, par exemple, toujours égale à celle d'un marteau, d'une bêche, d'un sac d'écus ou d'une paire de bœufs? Et ceux qui n'auraient pas de bêche ni de marteau, point de métaux précieux ni de bœufs? « Que le socialisme, disait à ce sujet Bastiat, dans l'un de ses plus charmants pamphlets, égalise chez tous les hommes l'activité, l'habileté, la probité, l'économie, la prévoyance, les besoins, les goûts, les vertus, les vices et même les chances, et alors il aura réussi. Mais alors aussi il importera peu que l'intérêt se cote à 1/2 p. 100 ou à 50 p. 100. » Pour conclure, comme M. Proudhon, ce n'était pas la peine de tant déclamer contre le principe de l'intérêt. Pourquoi critiquer quand on peut, d'une parole, changer l'univers.

M. Proudhon s'écriait cependant un jour : « Ma pierre philosophale, c'est la gratuité du crédit ; si je me trompe là-dessus, le socialisme est un vain rêve. » Et ce n'est pas son moindre mérite d'en avoir fourni l'une des meilleures preuves:

la *banque du peuple*, cet étrange plagiat romain (1), a confirmé sa déclaration. Il s'agissait pourtant, on le sait, de *changer l'axe de la civilisation*, de faire *tourner le globe d'occident en orient*, et, pour ceux qui prennent un médiocre intérêt à de telles révolutions, quelque merveilleuses qu'elles puissent sembler, de *donner l'usage des maisons et du sol pour rien, en faisant que la consommation devînt, comme la faculté de jouir, sans bornes*. C'est vraiment à décourager de tous les prospectus.

C'est, au reste, une opinion très-ancienne et très-générale que le prêt à intérêt, abstraction faite même de sa légitimité, est un contrat funeste. Plutarque écrivait un livre intitulé : *Qu'il ne faut pas prêter à usure ;* Shakspeare répète, dans *Hamlet*, que l'emprunt tue l'esprit d'économie, et que le prêteur, le plus souvent, perd le prêt et l'ami. Parmi nous également,

---

(1) Chose curieuse! Il n'est pas un système ni une déclamation socialiste qu'on ne retrouve chez les plus ignorants tribuns de l'antiquité. M. Proudhon, si confiant dans son génie, pourrait passer pour un plagiaire. A Rome, un tribun, dont l'histoire par malheur n'a pas conservé le nom, proposa d'abolir le crédit des capitaux privés, et de le remplacer par le crédit du trésor public, par le crédit donné par l'État. Cette idée fut acclamée par la populace. En conséquence, l'an de Rome 401, sous le consulat de Marcius Rutilius, une *banque du peuple* fut fondée, qui prêtait, au moyen d'avances pécuniaires sur le trésor public; avances pour lesquelles le trésor n'exigeait qu'un faible intérêt. — La république ne put se faire rembourser. Elle dut autoriser ses débiteurs, et plus tard les contraindre à lui donner leurs terres et leurs troupeaux en payement; elle finit par les emprisonner et fermer la banque.

Dix ans plus tard, en 411, le tribun Genucius fit reconnaître par la multitude l'illégitimité de toute rente. L'intérêt fut aboli de par la loi *Genucia*. La *mutualité des services* dut remplacer le prêt à intérêt. L'usurier n'en devint que plus exigeant. « Il faut lui payer, dit un historien, outre le prix de son argent, le déshonneur qui le frappe et les risques qu'il court. » Aussi, vers la fin de la guerre du Samnium, le peuple romain était-il plus pauvre que jamais. La misère atteignait même les grandes familles. La populace demanda alors l'abolition du capital lui-même, et le consul Valerius Flaccus rendit une loi qui autorisait les débiteurs à ne payer qu'un quart de leurs dettes. C'était la banqueroute ou le vol des trois quarts. Eh bien, il fallut en revenir à la légitimité de l'intérêt, et y revenir en faveur des emprunteurs eux-mêmes. Je n'ai pas besoin de rappeler, à cet égard, les mesures de César et des empereurs.

quand on a promulgué le décret sur le crédit foncier, toute la presse n'a-t-elle pas gémi des facilités qu'il accordait aux propriétaires pour les emprunts, bien qu'il ne soit aucune nation quelque peu policée où les usages du crédit n'apparaissent maintenant à chaque pas, où des avances, des dettes, des comptes de toute nature n'existent du sol à la fabrique, de la fabrique au comptoir, du comptoir à la consommation? Bien plus, ne sont-ce pas les pays où les emprunts sont le plus nombreux et le plus aisés à contracter, qui jouissent de plus de bien-être et de plus de développement moral et intellectuel? Comment en serait-il autrement d'ailleurs, puisque le crédit est le meilleur agent du travail et de la production?

Il possède d'incomparables mérites pareillement au sein de nouveaux territoires. Qu'on suive, par exemple, le pionnier américain, le *yankee* du Rhode-Island ou du Massachusets, au terme de son voyage du *far west*. Il est uniquement pourvu d'une bêche et d'un fusil, d'une hache et de quelques ustensiles de ménage. Si toute assistance lui faisait défaut, comme l'Arabe éloigné de sa tribu, il mourrait de misère. Mais il trouve, dès son arrivée, un marchand qui s'est précisément proposé de satisfaire aux besoins des colons, et qui leur prête, après s'être assuré de leur zèle et de leur probité, des graines, des pommes de terre, de la viande salée, des vêtements et des outils. A l'aide de ces avances, de ces *capitaux*, le nouveau travailleur s'établit, défriche, ensemence, et à la récolte il rembourse son emprunt, plus un supplément, un *intérêt*, sans l'attente duquel le marchand ne serait jamais venu se fixer sur ces terres encore incultes et dépeuplées. Ce payement effectué, il reste cependant au colon une partie de sa moisson, qui le fera vivre, ainsi que sa famille, durant l'année suivante; excédant qui, de même que l'intérêt qu'il a payé, n'aurait point existé sans le prêt, qu'on le remarque, ni pour lui ni pour nul autre. Dans la suite, lorsqu'il aura besoin d'instruments plus

perfectionnés, d'un mobilier plus considérable ; qu'il lui faudra traiter avec de lointains négociants ou consommateurs, pour se défaire de ses produits ; qu'il devra s'entourer de nombreux ouvriers, pour étendre ses cultures, une banque, également sollicitée par l'appât du gain, lui offrira ses services et deviendra son intermédiaire. C'est de la sorte que la lande stérile se change chaque jour en de florissants domaines, que les capitaux amassés s'utilisent et s'accroissent, que le simple pionnier se fait riche propriétaire, et que la puissance et l'activité d'un peuple laborieux et intelligent ne cessent de s'étendre sur de plus vastes territoires. Partout, toujours, le prêt sollicite le travail, et le travail engendre la fortune. Même parmi nous, où le crédit est demeuré si timide et si restreint, combien n'a-t-il pas déjà créé de belles et d'heureuses existences !

IV.

Je disais précédemment que l'emprunteur est le meilleur juge dans sa cause ; je puis ajouter maintenant que l'ouvrier et le pauvre sont les plus intéressés à ce que le prêt produise ses avantages naturels. Il leur importe plus qu'aux riches, effectivement, que les capitaux s'accroissent ; car il leur est plus nécessaire que les salaires s'élèvent, que les produits se multiplient, que de plus grandes facilités soient données au travail. Ces pioches, ces marteaux, ces engrenages, ces voiles, ces roues, ces rails, ces charrues, ces chutes d'eau, ces écus, toutes les machines, toutes les forces de la nature appropriées à l'usage de l'homme, tous les approvisionnements, toutes les valeurs au service de l'industrie, ne sont-ce pas des capitaux? Supposez qu'ils disparaissent, et à quelles fatigues, à quelle

accablante détresse seront réduites les masses de la population! S'ils ne se multipliaient même plus, la tâche présente des classes ouvrières deviendrait permanente, comme leur dénûment éternel. La caste des travailleurs des anciens temps serait reconstituée ; chaque atelier devrait prendre l'inscription de l'enfer du Dante. Il ne se faut pas lasser de le répéter, l'expansion de l'aisance et du bonheur dépend avant tout de l'accroissement du capital ; elle ne saurait avoir lieu différemment. C'est le géant de la fable, qui, de sa main puissante, soulève le monde de l'abîme du malheur aux sphères de la félicité.

Or, le capital provient de l'épargne, c'est du travail accumulé ; et si l'on ne devait plus obtenir un revenu de ses économies sans les utiliser soi-même, beaucoup assurément de ceux qui maintenant en font, y renonceraient (1), ainsi que beaucoup en effectuent peu déjà, parce qu'ils ne peuvent espérer d'en retirer tous les avantages possibles sans violer la loi. Je le redis, en outre, quand les économies restées sous la forme de numéraire ne rapportaient aucun profit, ou lorsqu'elles n'en rapportent encore qu'un limité, pourquoi celles, devenues déjà des outils, des matières premières, des bestiaux, des domaines, en produisaient-elles ou en produisent-elles au delà de cette limite? Il y a parfaite similitude entre elles ; les unes et les autres sont des capitaux. C'est aussi pourquoi, bien qu'on le méconnaisse presque toujours, l'intérêt n'apparaît pas uniquement à l'occasion du prêt, mais se

(1) « La baisse de l'intérêt est proportionnelle à l'abondance des capitaux. Cette loi étant donnée, s'il y a une classe d'hommes plus particulièrement intéressée que toute autre à ce que les capitaux se forment, s'accumulent, se multiplient, abondent et surabondent, c'est certainement la classe qui les emprunte, directement ou indirectement ; ce sont les hommes qui mettent en œuvre les matériaux, qui se font aider par des instruments, qui vivent sur des provisions produites et économisées par d'autres hommes. » Frédéric Bastiat, *Capital et Rente.*

montre dans tous les actes de la production. Quiconque fait concourir un capital à la création d'un produit, entend être rémunéré non moins pour ce capital que pour son travail; par suite, l'intérêt entre comme élément dans le prix de tous les objets de consommation. L'ouvrier muni d'instruments utiles à son état est autrement payé, ce n'est pas douteux, que le manœuvre qui manque de tout, soit qu'il ait lui-même confectionné ses outils pendant qu'il aurait pu gagner un salaire, soit qu'il les ait empruntés pour éviter cette perte de temps. Et cela, le dois-je remarquer? est très-avantageux; car ce n'est pas tout que de faire que la roue du travail continue à tourner; il faut encore intéresser chaque personne à ce qu'elle répande le plus de richesses, et à ce que ces richesses ne se consomment pas promptement.

Bien plus, l'épargne, réalisée dans l'espoir d'une rémunération, et grâce aux seuls stimulants de l'intérêt, va toujours aux mains capables d'en tirer le plus profitable parti, parce que c'est où elle rend le plus de services qu'elle peut le plus rapporter. L'intérêt individuel et la liberté suffisent ainsi pour faire que les uns économisent et prêtent aux conditions les plus désirables, et que les autres travaillent avec ardeur pour économiser à leur tour et se faire plus tard également un patrimoine. Enfin, à mesure que les capitaux se multiplient, les profits s'abaissent et les salaires s'élèvent; car l'ouvrage, pour être plus demandé, ne se trouve pas alors plus offert. Que de fois, loin de favoriser les classes populaires, leurs flatteurs leur préjudicient-ils en portant atteinte à la richesse! Pour ces classes, au reste, est-ce vraiment une calamité que l'économie de 377 millions qu'elles possèdent, parmi nous, aux caisses d'épargne (1)? Et, comment cette économie se serait-elle formée sans l'espoir du revenu qu'elle rapporte tous les six mois?

(1) Au 31 décembre 1860.

Cela devrait, il semble, faire renoncer aux phrases si rebattues sur la tyrannie du capital et l'exploitation du travail.

Beaucoup de personnes ne vont pas jusqu'à réclamer de nouvelles mesures contre l'élévation de l'intérêt, ni même jusqu'à demander le maintien de celles qui existent. Mais éprises, sans toujours se l'avouer, des fâcheuses opinions de notre temps, elles sollicitent, elles aussi, une plus complète intervention de l'État dans le champ du crédit. A leur avis, le gouvernement devrait fonder des banques en chaque localité, lesquelles seraient ouvertes à tous et se contenteraient d'un très-faible revenu. C'est du socialisme à moitié chemin, de ce socialisme qui nous plaît tant lorsque nous l'appelons centralisation. Mais, sans parler de ce qui résulterait d'une telle innovation par rapport à la circulation, où ne se trouverait plus de concurrence possible, comme par rapport à la production, privée désormais de ses plus vifs stimulants, par le défaut de placements avantageux pour les épargnes particulières, comment l'État créerait-il toutes ces banques et satisferait-il à toutes les demandes? Il peut certainement faire bien des choses, même très-mauvaises; mais il n'a pas le don des miracles. « C'est à l'État de donner le crédit, » écrivait Law, dès le siècle dernier, et peu de phrases ont été plus admirées que celle-là (1); par malheur, Law n'a pas indiqué de quelle sorte l'État, plus qu'un individu, pourrait accorder ce qui lui manque, prêter ce qu'il n'a pas. Si quelque particulier ou quelque banque publique donne du crédit, c'est qu'elle en possède,

(1) Law, dans la première partie de son *Mémoire sur les Monnaies*, déclare, à dix lignes de distance, que le pouvoir peut et ne peut pas régler l'intérêt de l'argent. Il dit dans un certain passage : « L'argent n'est à vous que par le titre qui vous donne le droit de l'appeler et de le faire passer par vos mains, pour satisfaire à vos besoins et à vos désirs ; hors ce cas, l'usage en appartient à vos concitoyens, et vous ne pouvez les en frustrer sans commetttre une injustice et un crime d'État. » Partout Law aboutit à ce comble de l'erreur et de la déraison qu'on appelle aujourd'hui le socialisme.

c'est parce que son papier représente des sommes déposées dans ses caisses, ou des créances dont le remboursement paraît certain. Se peut-il qu'il en soit autrement pour l'État? La circulation courante des bons du trésor et leur valeur négociable répondent suffisamment à cette question, ainsi que la circulation et la valeur des assignats ou de tous les papiers-monnaies. Avant d'offrir, l'État aussi doit avoir acquis; ses promesses de payer ne sont jamais acceptées qu'après qu'on s'est assuré qu'elles se réaliseront. Puis, si l'État entreprenait de réduire l'intérêt des capitaux circulants, pourquoi n'agirait-il pas de même pour l'intérêt des capitaux fixes, pour le loyer des maisons ou des fabriques, pour le fermage des terres ou des comptoirs? Et où, encore une fois, prendrait-il ses ressources? S'il n'a pas la baguette de Midas, le Pactole non plus, ne traverse point ses coffres. Il n'existe, pour l'État, qu'une seule manière de s'enrichir, c'est de puiser dans la poche des contribuables, et cette ressource, quelque accoutumée qu'elle soit, permettrait-elle de créer une seule banque qui ne refuserait personne? La plus légère réflexion montre qu'au bout de l'idée de faire l'État banquier il n'y a réellement que le communisme, c'est-à-dire l'impossible, ou le papier-monnaie, c'est-à-dire la banqueroute.

Pour obtenir l'abaissement du taux de l'intérêt, cet incomparable bienfait, cette *causa causans,* comme on disait naguère en Hollande, où Locke se plaisait à remarquer que l'intérêt était libre, il faut, je crois l'avoir démontré par ce qui précède, faire en sorte que les capitaux se multiplient, afin que l'offre s'étende, et que la sécurité devienne plus générale, afin que la prime d'assurance diminue. C'est assez dire, comme l'écrivait Bastiat, que la première de toutes les conditions chez un peuple, c'est de ne pas effrayer, attaquer, combattre, nier ce qui est le stimulant de l'épargne et sa raison d'être : la rente (1). Partout

(1) Bastiat, *Capital et Rente.*

où l'intérêt est très-abaissé, le capital n'abonde-t-il pas et n'est-il pas respecté? Partout, au contraire, où le taux en semble exorbitant, le capital ne demeure-t-il pas rare ou inquiet? L'existence d'un système de crédit, écrivait aussi Carey, est le témoignage d'une confiance mutuelle... Là où la propriété jouit d'une sécurité plus grande, le travail est appliqué d'une manière plus productive... Quand la confiance est portée à son plus haut degré, la prime d'assurance sur les dettes est au degré le plus bas (1). C'est dans l'Inde, par exemple, un privilége réservé à très-peu de personnes, d'emprunter à 3, 4 et 5 p. 100 par mois; au Mexique, l'intérêt est de 24 par an : tandis qu'en Angleterre et en Hollande, ces pays, par excellence de la richesse et de l'ordre, on prête annuellement à 3 et à 2 p. 100. De même, dans l'ensemble de l'Europe, l'intérêt, qui dépassait 100 p. 100 aux époques de barbarie et de misère, est descendu successivement à 80, à 50, à 20, enfin au taux qu'il reçoit aujourd'hui, sans que les lois y aient rien fait, si ce n'est par la sécurité qu'elles ont répandue (2). Et cette constante diminution de l'intérêt ne révèle-t-elle pas encore la loi d'égalité qu'on suit aisément à travers les siècles, et qui ne cesse d'élever, par le cours naturel des choses, la condition des classes les plus dénuées et les plus nombreuses? Mais si l'intérêt tend à s'abaisser, à mesure que la richesse s'accroît et que l'ordre s'établit, il faudrait, pour qu'il disparût complétement, deux choses qui ne se réaliseront jamais : l'absence de tout risque dans le prêt, et l'entière inutilité des capitaux pour leurs détenteurs.

Sous quelque rapport qu'on l'envisage, l'intérêt ou la rente, est donc juste, utile, inévitable, et le sera toujours. Sa nécessité

(1) Carey, *The Credit system.*
(2) D'après les calculs de M. Delisle sur les titres de plusieurs établissements religieux de la Normandie, l'intérêt de l'argent était ordinairement, dans les XIIIe et XIVe siècles, de 10 p. 100.

ne résulte même pas uniquement des besoins du travail manuel, on l'aperçoit encore lorsqu'on prend garde aux conditions du travail intellectuel. Car ce n'est qu'après s'être acquis un patrimoine productif de revenu, qu'on peut renoncer aux ouvrages des bras pour s'adonner aux labeurs de l'esprit. Dans de très-misérables sociétés, ou chacun doit pourvoir à son alimentation, et c'est la barbarie; ou les masses de la population, opprimées et exténuées, satisfont aux besoins de quelques privilégiés, et c'est l'esclavage. Il faut avant tout que la richesse augmente et que la production se multiplie, pour que des hommes de plus en plus nombreux, goûtent les charmes et développent les ressorts de l'intelligence, cherchent et réalisent les plus nobles perfectionnements. C'est après s'être amassé une fortune que Franklin cessa d'être ouvrier, pour se livrer à l'étude et aux affaires publiques. Qu'auraient également été Bossuet ou Descartes, Michel-Ange ou Newton, Montesquieu ou Watt, Wilberforce ou Turgot, loin des loisirs et de la sécurité que donne au moins l'aisance?

Ces classes elles-mêmes qui vivent de leurs revenus, sans fatigue ni occupations apparentes ou déterminées, ne sauraient sembler de médiocre importance. L'élégance de leurs manières, la politesse de leurs usages, la délicatesse de leurs sentiments, sont nécessaires au maintien et au développement des sociétés douées de quelque ambition. J. B. Say disait, en s'attaquant à Malthus (1), qu'une semblable opinion « conduisait à l'alpologie de tous les abus, depuis les moines jusqu'aux courtisans. » Mais l'éloge du travail, considéré comme source de la fortune, entraîne-t-il celui du vol? La défense du principe d'autorité mène-t-elle à la louange du despo-

(1) Malthus soutenait cette opinion, en prétendant qu'il fallait des classes oisives pour consommer ce que pouvait créer une très-grande production. C'est aussi là évidemment une erreur.

tisme, des fonctions inutiles ou des ministres corrupteurs? Non, tout n'est pas dit pour l'homme quand son corps est pourvu; il lui reste encore à contenter les parties les plus relevées de son être. Son horizon, c'est l'infini, l'infini au sein du bonheur matériel, des pures joies de l'âme et des pleines satisfactions de l'esprit. Puisque tous n'y sauraient parvenir, s'il se peut même jamais qu'on l'atteigne, qu'au moins quelques-uns, le plus grand nombre possible s'en approche! « Otez le loisir, disait un écrivain éminent, vous supprimez tous les amours délicats et les nobles goûts. » Et de même qu'il n'est aucune richesse privée qui ne profite à la communauté, il n'est non plus aucun noble usage, nul sentiment élevé qu'il n'importe à chacun de voir naître et se répandre. Une solidarité réelle, permanente, indestructible relie les êtres et les esprits, comme elles relie les choses et les intérêts. Tout est admirablement disposé dans l'ordre naturel du monde : le vers de Pope

All discord harmony not understood

n'est qu'une vérité d'observation magnifiquement exprimée.

CHAPITRE TROISIÈME.

DES FONCTIONS DU CRÉDIT ET DES BANQUES DE DÉPOT.

I. Du crédit. — Ce que peut faire le crédit. — Diverses erreurs sur les fonctions du crédit. — Obstacles qu'il a rencontrés dans le monde ancien. — Ce qu'il y a été. — Obstacles qu'il a trouvés dans le moyen âge.

II. Origine des banques de dépôt. — La banque de Venise. — La banque de Barcelone. — La banque de Gênes. — La banque d'Amsterdam. — La banque de Hambourg. — La banque de Nuremberg. — La banque de Rotterdam. — La banque de Stockholm. — Services et défauts des banques de dépôt.

III. Les banquiers particuliers. — Leurs diverses opérations. — Ils reçoivent des dépôts et font des prêts. — Leurs diverses manières de prêter. — Ils favorisent la circulation des effets de commerce. — Ils opèrent le change d'une place à l'autre. — Ils font des virements de comptes.

IV. Les premiers papiers de crédit. — La lettre de change. — Les juifs et les lombards au moyen âge. — Les reconnaissances des monts-de-piété. — Les récépissés des banques de dépôt. — Premiers essais et avenir du crédit.

I.

J'ai dit, dans mon premier chapitre, qu'elles espérances fit naître la découverte de l'Amérique. Les glorieux aventuriers partis, avec Colomb, à la recherche d'une route nouvelle vers l'Asie, avaient révélé l'existence d'un quatrième continent, de la région des tropiques et des mines, et leurs contemporains en firent le lieu des conquêtes et des richesses, des loisirs et de

la félicité. La ville d'or de Walter Raleigh prit tout à coup les proportions d'un monde. Ces navigateurs semblaient être parvenus aux *îles fortunées*, à l'*ultima Thule* des peuples anciens; l'Amérique est un paradis, s'écriait dans une de ses lettres Christophe Colomb. Ce que cette découverte amena, d'ailleurs, dans les sociétés modernes de changements, de progrès, d'ambitions et de ruines est incalculable. Essayez seulement d'apprécier les résultats de l'exploitation du Potosi et de l'emploi des cotons de la Virginie, ou les conséquences du régime colonial du nouveau continent, des querelles qu'il a produites ou de l'émancipation qni les a suivies.

Si fécondes qu'aient été les mines du mexique et du Pérou, dans lesquelles devaient longtemps encore après Colomb sembler enfouie la fortune de l'univers, il est cependant une découverte plus précieuse pour l'humanité, et qui vaut déjà plus de richesses que celle des Amériques : la découverte du crédit. Monde tout imaginaire, mais vaste comme l'espace, inépuisable comme les ressources de l'esprit. Et l'histoire du crédit, ce n'est pas seulement l'histoire des développements de l'industrie et de l'opulence ; c'est aussi, puisqu'il repose en entier sur la confiance privée et la sécurité publique, celle de la moralité des peuples et des institutions libérales des États. De même que le numéraire accumulé parait l'un des symboles des travaux et des services passés, dit un savant auteur, le crédit semble le symbole des labeurs et des richesses futures (1).

Sous quelque forme qu'il se manifeste, toutefois, ou quelque instrument qu'il emploie, le crédit ne crée pas à lui seul de la richesse; il rend uniquement plus facile d'en obtenir. Ce n'est point le but; c'est une des voies qui y mènent. On a dit souvent qu'il multiplie les capitaux; mais c'est l'une des plus profondes et des plus funestes erreurs qui se soient propagées. Le

(1) V. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. II, introduction.

capital ne naît que du travail et de l'épargne; et comment, parce que les usages du crédit seraient plus ou moins répandus chez un peuple, lui reconnaîtrait-on un patrimoine plus ou moins considérable? Il n'est, dit avec très-grande raison Mill (1), que la permission d'user du capital d'autrui; et c'est encore une très-juste remarque de ce premier économiste de l'Angleterre contemporaine qu'il fournit, grâce à cette permission même, le moyen de tirer le meilleur parti de toutes les capacités industrielles, dans l'intérêt de la production (2), parce qu'il fait que toute personne intelligente, laborieuse et honnête espère, pour son industrie, les avances qui lui sont nécessaires. Comparable, au milieu du monde commercial, à ce qu'est le cœur au sein de notre être, le crédit rassemble les capitaux qui resteraient oisifs entre les mains de leurs possesseurs, et les lance dans les mille canaux de la production. Grâce aux facilités qu'il procure, une même somme peut, d'autre part, intervenir en une infinité de transactions dans le temps où elle ne pourrait, en son absence, pourvoir qu'à une ou deux affaires. Tels sont ses pouvoirs, immenses sans doute par leurs résultats; mais il n'en a pas d'autres. Il double, centuple l'activité, comme les services des capitaux; il rend ces services plus constants et plus généraux, plus assurés et plus rapides; mais il ne crée pas un seul capital. Les institutions de crédit sont des institutions de circulation; ce ne sont point des institutions de production. Quand on a soutenu le contraire, on a complétement méconnu la nature du crédit et celle du capital. Il est étrange que Macleod ait encore commis une telle erreur (3); il émet à cette occasion sans doute des considérations fort ingénieuses; mais il n'en est aucune qui ne s'évanouisse devant le plus léger examen. Le

(1) V. Mill, *Principles of political economy*, liv. III, ch. XI.
(2) Idem.
(3) V. Macleod, *Théory and practice of banking*, t. I, ch. V, surtout p. 212, 262. — *Elements of political economy*.

crédit donne un gage sur les capitaux existants, soit matériels, soit immatériels; c'est en réalité la mobilisation des capitaux. Dès lors ces deux raisons sur lesquelles repose tout le système de Macleod, sont sans valeur. 1°, dit-il, le crédit ajoute à la puissance productive de la société; il met du capital actif dans les mains des producteurs. Oui, il ajoute à la puissance productive de la société, en rendant utiles ses capitaux stériles; mais voilà tout. 2°, ajoute Macleod, ce n'est pas la représentation d'objets matériels préexistants. Cela peut-être; mais quand les billets qui s'échangent ne s'appuient pas sur des capitaux matériels, n'en représentent pas, c'est qu'ils représentent des capitaux intellectuels : habileté, savoir, probité; capitaux qui valent les autres certainement. Montrez donc le crédit d'un homme, d'une société, d'un État qui ne possède ni richesses matérielles, ni richesses immatérielles! M. Michel Chevalier, qui, sur chaque point, accepte le sentiment de Macleod, ajoute : « La preuve que les titres de crédit ont une valeur propre, ou, en d'autres termes, qu'ils sont par eux-mêmes une marchandise, c'est qu'il s'en fait un commerce, comme du fer ou du blé (1). » Mais quoi d'étonnant à cela? Ces titres sont des gages; comment ne se transmettraient-ils pas? Les reconnaissances des monts-de-piété ne sont pas, j'imagine, autant de nouveaux capitaux versés dans la société — chose fâcheuse d'ailleurs, tant la richesse aurait alors de commodité pour s'accroître, — et cependant dans toutes les villes s'en affiche le négoce.

Voyez les banques, les plus remarquables de toutes les institutions de crédit, et qui mettent en jeu tous ses pouvoirs : dans les dépôts qu'elles recueillent, dans les prêts qu'elles opèrent, dans les escomptes qu'elles accomplissent, dans les billets qu'elles émettent, où se trouve un acte de production

(1) V. un article de M. Michel Chevalier, sur les *Éléments d'économie politique* et le *Dictionnaire d'économie politique* de Macleod, dans le journal des *Économistes*, août 1862.

et non de circulation? Elles créent des billets! Mais ne les livrent-elles pas seulement contre d'autres effets, qui représentent des valeurs équivalentes? Et comment chacun de leurs billets serait-il un capital? Est-ce une inscription, quelle qu'elle soit, qui peut ainsi changer la nature d'une feuille de papier? Hélas! malgré tous les essais tentés dans la carrière de la circulation, la pierre philosophale n'est pas encore découverte.

L'histoire est là, du reste, pour dire les désastres qu'on a causés toutes les fois que l'on a repoussé ces vérités, sur lesquelles est assise la théorie entière du crédit. Quand on a multiplié sans retenue des titres qui, ne reposant pas sur des richesses existantes, ne reposaient absolument sur rien, soit qu'on ait agi par l'intervention des banques, comme en France au temps de Law, ou plus récemment en Autriche, soit qu'on ait eu recours à des émissions faites directement par l'État, comme lors des assignats et de la plupart des autres papiers-monnaies d'Europe ou d'Amérique, on a toujours abouti à la banqueroute. C'est de même parce que l'école révolutionnaire de nos jours croit, à l'exemple de ses devancières, qu'il suffit d'un billet de crédit pour constituer un capital, que nous avons vu se produire tous ces systèmes financiers, dont le plus innocent, pour parler comme un ancien ministre, aurait mérité les galères à son auteur.

Ce qui surtout a pu tromper sous ce rapport, c'est l'importante action du crédit sur les prix. Dans toute société avancée, il dispose bien plus, en effet, du cours ordinaire des marchandises, que les espèces métalliques elles-mêmes. Il est facile de s'en convaincre notamment aux moments d'inquiétude, quand la confiance, sur laquelle il repose, commence à disparaître, sans que la monnaie cherche encore à se dissimuler. « Quoique le crédit ne soit pas une force productive, observe encore Mill, il a une puissance d'acquisition; et celui qui, ayant du crédit, s'en sert pour acheter des marchandises, crée une de-

mande de marchandises aussi grande, et tend à élever autant les prix que s'il faisait une égale quantité d'achats au comptant (1). » L'écrivain qu'il faut toujours consulter lorsqu'il s'agit des changements de valeurs et de l'explication de ces changements, Tooke, dont l'*Histoire des prix*, — *History of the prices*, — restera l'un des plus précieux monuments de la science, rappelle à cet égard les faits les plus concluants. Il cite, par exemple, les spéculations poursuivies sur le thé en 1839, et les vastes opérations entreprises sur les céréales de 1838 à 1842 (2), par un marchand de grains qui n'avait qu'un capital de 5,000 livres au commencement de ses achats, mais qui, ses premiers succès ayant beaucoup étendu son crédit, trouva le moyen de faire des achats tels que, lorsqu'il suspendit ses payement, ses engagements s'élevaient à 500,000 ou 600,000 liv. st. « Observons, ajoute Tooke, que ces spéculations conduites par d'immenses achats sans peu ou point de capitaux avaient lieu en 1839 et 1840, lorsque le marché du crédit était le plus gêné, au moment où, comme on dit communément, l'argent était le plus rare. » Il importe à la fois de se rendre compte, et Tooke ne laisse en cela non plus aucun doute, que les achats de spéculation résultent ordinairement de simples crédits aux livres, selon l'expression commerciale. Crédits dont la durée se conforme aux usages de chaque branche de négoce, et qui se continuent aisément tant que les circonstances paraissent favorables. C'est de la sorte que se font notamment les achats sur place, effectués en vue des ventes à opérer, ou les achats réalisés sur les importations ou destinés aux exportations (1). Cette influence du crédit sur les prix, d'où ne résulte même pas l'apparence d'une création de capital, qui ne le voit? est, d'ailleurs, extrêmement heureuse, par la ré-

(1) V. Mill, liv. III, ch. XI.
(2) V. Tooke, *An inquiry into the currency principle*.
(1) V. Tooke, *History of the prices*, t. IV, p. 125, 126.

gularité qu'il leur assure. Car, supposez un pays où les institutions qu'il fonde, ainsi que les mœurs qu'il donne, soient inconnues, et quel manufacturier, quel agriculteur, quel négociant pourront attendre, pour se défaire de leurs marchandises, que les cours aient repris leur ordinaire niveau, s'ils se sont trop abaissés? Où pourront-ils, en prévision des disettes et des hausses subites, s'approvisionner des choses qui doivent plus tard faire défaut et surenchérir? Ils encombreraient les marchés déjà surchargés, ou n'y pourraient rien faire parvenir de ce dont on manque. Loin de ces écluses sagement ménagées, qui rendent presque insensible la différence des eaux que sillonnent les transports du négoce, on verrait à d'énormes marées succéder des reflux excessifs.

Par contre, plusieurs économistes n'ont attribué que des résultats beaucoup trop restreints au crédit, et, chose singulière, après avoir analysé parfois très-exactement la plupart de ses services. Ainsi J.-B. Say, qui avait dit : « Le crédit procure à celui qui manque de capitaux la disposition des capitaux de celui qui ne veut pas ou ne peut pas les faire travailler par lui-même. Il empêche les valeurs capitales de demeurer oisives. Si un fabricant de drap ne vendait pas ses draps à crédit au marchand de drap, l'étoffe attendrait dans la manufacture. La confiance accordée met plus vite cette étoffe entre les mains du consommateur. Si un droguiste ne vendait pas à crédit au teinturier, et si le teinturier, en vertu de cette facilité, ne teignait pas à crédit pour le fabricant d'étoffes, celui-ci, faute d'avances, serait peut-être forcé de suspendre sa fabrication jusqu'à ce que ses premiers produits fussent écoulés, d'où il résulterait que la portion de son capital qui est en marchandises à moitié manufacturées, en métiers, en ateliers, chômerait en tout ou en partie. Ce crédit empêche les pertes de temps d'avoir lieu; mais vous voyez qu'il consiste, dans ce cas-ci, en une avance de drogues, qui

sont matérielles, jusqu'au moment où elles seront matériellement payées. Il n'y a pas là-dedans multiplication de capitaux, il n'y a qu'un emploi plus constant de ceux qui existent (1). » Après cette démonstration si bien déduite des services du crédit, à laquelle il ne manque que de comprendre le transport des épargnes des mains oisives ou fatiguées de leurs détenteurs, puisqu'ils consentent à s'en désaisir, aux mains actives et utiles des entrepreneurs qui les sollicitent, J.-B. Say ajoute cependant :

« C'est seulement sous ce rapport qu'il est désirable, qu'il est heureux pour la société que le crédit soit généralement répandu ; mais il y a une situation plus favorable encore : c'est celle où personne n'a besoin de crédit, où chacun, dans sa profession a su amasser assez de capital pour subvenir sans emprunter aux avances que sa profession exige. Je dis que cette situation est la plus favorable en général, parce que la nécessité de faire des emprunts et d'obtenir des termes est toujours fâcheuse pour ceux qui sont obligés d'y avoir recours ; elle force les industrieux à des sacrifices qui sont une augmentation de frais de production ; elle expose les capitaux à des pertes non méritées, et élève le taux de l'intérêt. Il vaut mieux, chaque fois que la chose est possible, travailler avec ses propres capitaux. »

On l'a dit, et c'est très-vrai, J.-B. Say se faisait utopiste en écrivant ces réflexions. Dès qu'une société est quelque peu avancée sur la voie de l'industrie, il ne se peut que chaque entrepreneur s'en tienne à l'emploi de ses propres capitaux, et ceux qui le tenteraient s'apercevraient bientôt des dommages qui leur en proviendraient. Le cercle de leurs affaires se restreignant à l'excès, tandis que leurs frais généraux demeureraient presque les mêmes, ils auraient trop de peine à soutenir

(1) *Cours d'Économie politique*, t. I, p. 135.

la lutte des autres commerçants ou des autres manufacturiers, pour ne pas succomber. La concurrence est un champ de course; il faut, pour s'y maintenir, jouir au moins des communes ressources. Combien aussi la production générale baisserait-elle et que de valeurs resteraient stériles, si l'hypothèse de J.-B. Say, quoique souvent reproduite depuis lui, se réalisait! Mais, en dehors du crédit, le taux de l'intérêt au moins diminue, dit l'illustre économiste. En dehors du crédit, on trouve encore le profit du capital; mais il n'y a plus d'intérêt (1), et c'est au contraire à mesure que le crédit se répand, que le taux de l'intérêt s'abaisse, grâce à la multiplicité des offres qu'il entraîne et à l'extension de la sécurité qu'il fait naître. Je le rappelais dans mon précédent chapitre, l'intérêt est de 6 p. 100 par mois dans l'Inde, il n'est que de 2 p. 100 par an en Angleterre. Si le teinturier dont parle J.-B. Say paye, en outre, un intérêt au droguiste, n'en retire-t-il pas un à son tour du fabricant d'étoffes? Et pour tous à peu près il en est ainsi; la chaîne du crédit, dont les contours enveloppent le monde commercial tout entier, n'a pas d'anneau brisé. Dans les sphères du travail se rencontre alors un échange d'avances des uns aux autres qui, loin de grever personne, profite à chacun, et produit, en dernier résultat, non un supplément de charges, mais une compensation générale de prêts et d'emprunts, de secours et d'assistances qui vaut d'incomparables facilités à la circulation des capitaux disponibles et des produits invendus. C'est pour cela qu'il est, en général, admis qu'où règne le crédit, négociants et fabricants peuvent faire huit et dix fois plus d'affaires qu'ils n'en feraient différemment. Or, calculez combien une telle extension d'affaires permet aux différents producteurs de diminuer leurs premiers frais et leurs

(1) Sans crédit, en effet, on peut encore employer son capital et en tirer un profit; mais l'intérêt ne se rencontre qu'avec le prêt, et sans crédit il n'y a pas de prêt.

exigences ordinaires. On ne saurait contester qu'une grande industrie demande proportionnellement une moindre mise de fonds qu'une industrie restreinte, et, au lieu de gagner 10 p. 100 sur chaque opération, pour arriver, à la fin de l'année, à un profit total de 10,000 francs, en n'employant que son propre capital, supposé de 100,000 francs, si l'on porte l'ensemble de ses affaires à 400,000 francs, au moyen du crédit, chiffre certainement bien modéré avec le capital que je viens d'indiquer, on obtiendra un bénéfice supérieur à celui réalisé dans le premier cas, bien qu'on se contente d'un gain de 3 p. 100 sur ses diverses opérations. Qui donc imaginerait, au surplus, que le possesseur d'un capital soit toujours celui qui le peut mieux faire valoir?

Mac Culloch est cependant allé plus loin que Say; il ne découvre aucune hypothèse où le crédit soit profitable, il n'aperçoit aucun service qu'il puisse rendre. « Si un banquier prête à B. un billet de 100 livres, dit-il, celui-ci pourra obtenir une quantité équivalente de terre ou de produits du pays en échange du billet. Mais cette terre ou ces produits existaient déjà, l'émission du billet ne les a pas créés : ils étaient auparavant dans la possession de quelqu'un, et il dépend tout à fait de B. de les employer plus ou moins avantageusement qu'ils ne l'étaient avant l'échange, et que, sous un point de vue d'intérêt public, l'emploi, soit profitable ou non. En analysant un cas de cette nature, nous trouverons que tout ce que le crédit peut faire, c'est seulement de changer la distribution du capital et de le transférer d'une classe à une autre. » Mac Culloch aurait, au moins, dû montrer, après ces observations, qu'en quelques mains qu'ils soient, les capitaux ou les épargnes sont toujours employés, et, malgré ce que je disais à l'instant, qu'ils le sont aussi profitablement. Démonstration qui nous aurait valu d'assister au spectacle d'une nouvelle organisation sociale, voire même d'une nouvelle humanité.

Pour terminer cette sorte de gradation dans le rapetissement

de l'idée du crédit, en allant à son extrême limite, je rappellerai enfin ce qu'en disait Sismondi par rapport aux banques, et, loin du cercle des économistes, quels anathèmes lui lançait M. de Bonald, en même temps qu'aux grandes capitales et au télégraphe, dans sa lutte contre les tendances de la société moderne. Ils semblent l'un et l'autre la contre-partie des écrivains du XVIIIe siècle, de Hume (1) et de Law notamment, qui voyaient dans le crédit une faveur sans égale. Boisguillebert n'allait-il pas lui-même jusqu'à louer la guerre, *parce qu'elle accélère la circulation* (2) ?

Comme toutes les créations humaines, le crédit a d'ailleurs été lent à se développer, et beaucoup de ses progrès se sont réalisés sur des ruines. Que de fois ils font souvenir de ces magnifiques forêts qui recouvrent d'anciennes et pauvres habitations et de misérables cultures. J'ai montré, dans mon précédent chapitre, quelques-unes des entraves qui l'ont arrêté durant toute l'antiquité; et comment, en l'absence même des lois qui condamnaient son plus simple et son plus légitime usage, aurait-il pu prendre une certaine extension au milieu de sociétés livrées à l'ignorance et à l'arbitraire, organisées uniquement pour la guerre et le pillage ? Les moyens d'échange ne se composaient alors que des métaux monnayés ou des objets déclarés monnaies. Car le même peuple avait parfois deux sortes de numéraires, l'un factice, conventionnel, qui ne sortait pas des frontières et n'avait cours qu'entre concitoyens, comme les pièces de cuir des Carthaginois, ou celles de fer de Byzance et de Clazomène (3), l'autre d'une valeur intrinsèque

(1) V. Hume, *On public credit, discourses*, n° 8.

(2) V. Boisguilbert, *Traité des grains*, I, 16.

(3) V. dans l'ouvrage de Heeren: *De la politique et du commerce chez les peuples de l'antiquité*, t. IV, p. 163 et suiv., des observations fort curieuses sur la monnaie de cuir chez les Carthaginois. Il en résulte que cette monnaie fictive était émise par l'État, et circulait au même titre que le papier-monnaie

égale à sa valeur nominale et propre à toutes les transactions. C'était, on le sait, le seul que Platon voulut admettre dans sa république, et c'est le seul, en effet, qui se puisse approuver.

Quant au commerce de l'argent et aux prêts, ils étaient autrefois remis en entier aux mains de l'usure, armée des moyens les plus rigoureux, disposant indifféremment du droit d'expropriation ou de servitude, et du droit de vie et de mort. Les changeurs, que nécessitait la grande quantité de monnaies différentes ou de métaux impurs, ont aussi servide banquiers. Ils recevaient des dépôts et les employaient à faire des prêts; mais dans quelle mesure et à quel intérêt! Celui que prélevaient les changeurs athéniens, fort nombreux du temps de Démosthènes, était communément de 36 p. 100. Ils se faisaient même nantir de gages suffisants, et retenaient par avance ordinairement l'intérêt sur la somme livrée, quoiqu'il faille leur rapporter la découverte de l'escompte, s'il en faut croire Plutarque, qui les en accuse avec une extrême violence.

Il était rare, pourtant, que les banquiers anciens parvinssent à la fortune, tant leurs ressources étaient restreintes et leurs risques considérables. Combien à la fois leur profession, ainsi que tout métierindustriel, était-elle méprisée! Un des ancêtres d'Octave n'avait-il pas, au dire public, déshonoré sa race, en faisant, à Rome, le négoce de l'argent? Il faut attendre jusqu'aux Fugger, pour rencontrer une famille dont la grande et honorable position provienne de la banque. Prédécesseurs des Rothschild et des Baring, ces anciens filateurs de lin des environs d'Augsbourg, ces marchands d'argent, dont le début date du XIVe siècle, et dont parlent avec admiration déjà Machiavel et Rabelais, forment aujourd'hui l'une des maisons princières de leur patrie.

---

des États modernes. Voyez le même ouvrage, t. VII, p. 241 et 242, pour les monnaies fictives des villes de la Grèce.

Le plus souvent, néanmoins, durant l'antiquité, les dépôts s'effectuaient dans les temples, lieux sacrés, sur lesquels veillaient les dieux (1). Mais on sait combien de fois la religion s'est arrêtée devant l'avidité, et la puissance des dieux s'est effacée devant celle des princes. Qui ne connaît les vers de la *Pharsale* sur l'enlèvement, par Jules César, du trésor déposé dans le temple de Saturne? Qui ne se souvient du pillage général des temples à l'avénement d'Auguste? Et plus d'un souverain moderne s'est en cela montré le digne successeur des anciens gouvernants. Louis XI lui-même, le dévot adorateur de la Vierge, ne forçait-il pas les caveaux de Notre-Dame pour en retirer les dépôts qu'on remettait alors au parlement, et que ce corps venait ensuite placer solennellement sous l'autel de la cathédrale (2)? Les temples de Delphes et de Délos étaient surtout célèbres autrefois pour les dépôts qu'y faisaient les citoyens ou les villes; et leurs prêtres, à l'exemple des changeurs, mais comme trésoriers du public et non plus comme simples particuliers, en disposaient souvent pour opérer des prêts (3). De là aux opérations d'une banque de dépôt, la distance était assurément bien restreinte, ainsi que celle, plus grande cependant, qui séparait du billet de banque la monnaie conventionnelle de Clazomène dont je parlais il y a un instant, et que l'État échangeait à volonté, contre de la monnaie véritable. Cependant il a fallu de nombreux siècles pour que ces faibles distances fussent franchies.

Ce défaut presque absolu de crédit dans le monde ancien

(1) Dans chacun d'eux se versaient aussi les dons, le produit des biens du temple et d'autres revenus dévolus au dieu. Le tout était sous la garde des *trésoriers de l'argent sacré*.

(2) *Magnam auri quantitatem pro viduis, pupillis, litigatoribus, alienisque variis causis apud ædem sacram parisiensem publice ex ordinatione justitiæ curiarum supremarum regni depositam*. Bibl. nat., MSS — V. M. Michelet, *Histoire de France*, t. VI, p. 46.

(3) Macleod appelle l'île de Délos un grand emporium commercial. V. *Theory and practice of banking*, t. I, ch. VI.

permettrait seul d'affirmer que la majorité des populations y vivait misérable et asservie. La puissance productive des nations, leurs moyens d'améliorations matérielles, principe le plus sûr de tous leurs autres perfectionnements, sont en raison constante des capitaux qu'elles possèdent et qu'elles utilisent. Et c'est le crédit, je le répète, qui met en mouvement les capitaux, qui les rend disponibles pour les divers services de la société, qui les porte des coffres où ils restent sans utilité ni profit aux entreprises qui les peuvent le mieux utiliser. Sismondi, dont l'esprit, si libéral en politique, repoussait toute innovation industrielle, en redoutant surtout l'accroissement de la production, — comme s'il n'y avait plus de besoins à satisfaire, de misères à secourir! — a donc tort lorsqu'il dit : « Le pauvre heureux habite un pays où le crédit est inconnu. » Il semble qu'il s'effrayât même de cet usage qu'Hérodote indique chez les Égyptiens, de transformer les dépouilles de leurs ancêtres en nantissement pour les prêts qu'ils contractaient (1). Sans doute il est possible de rencontrer au sein du dénûment des gens satisfaits de leur sort, ou qui, du moins, l'acceptent sans murmures. Mais le stoïcisme est rare, et les statistiques les plus irrécusables démontrent que la misère enfante bien plus souvent la révolte et le vice que la paix intérieure et l'honnêteté. Ce n'est pas aux économistes qu'il reviendra jamais de répéter, dans une épicurienne insouciance, ces vers charmants d'Horace :

Quando licebit
Nunc veterum libris, nunc somno, et inertibus horis
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ?

Toutefois, dès l'antiquité, un homme dont le nom est resté célèbre dans le domaine des lettres, mais homme d'État en même temps qu'ami éclairé des arts, Mécène, qu'avait même

(1) V. Hérodote, II, 136.

précédé sous ce rapport Xénophon (1), a justement apprécié les services du crédit. Dans un plan général d'administration qu'il soumit à Auguste, figurait une véritable banque. Il conseillait de vendre une grande portion du domaine public, dont on ne tirait presque nul parti, pour instituer, avec l'argent qu'on en obtiendrait, un établissement destiné à prêter, moyennant un intérêt modéré et de suffisantes garanties, des fonds à ceux qui pouvaient en faire un utile emploi, soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie (2). Par malheur, le temps où Law persuadait qu'il appartenait à l'État de *donner le crédit* n'était pas encore venu, et parler à Rome, non de transmettre à la foule la richesse mobilière, comme l'avaient précédemment proposé quelques tribuns, aux applaudissements du forum, mais de protéger les arts manuels par une circulation plus active et peu dispendieuse des capitaux, c'était n'avoir aucune chance d'être compris. Auguste se souvenait d'ailleurs de ce qu'il en avait coûté à Jules César pour avoir voulu modifier la constitution et les usages des citoyens romains, et ne voulait point courir de tels périls en vue de l'intérêt public. On ne sait pas même ce qu'est devenu le projet de Mécène.

Après ce projet, on ne rencontre plus de semblables préoccupations ou de pareils desseins qu'à l'époque de l'éclat commercial des villes de la Méditerranée, des comptoirs de la Hanse et de la première grande puissance marchande, la Hollande. Qui aurait, en effet, songé, au commencement de la féodalité, cette odieuse saturnale du désordre, de la guerre et du pillage, plus qu'à la fin de l'empire romain, ce temps incomparable d'asservissement et d'ignominie, à constituer le crédit sur une large base? Qui l'eût entrepris longtemps encore plus tard au sein des terres? Car sur les flots seulement, si redou-

(1) Xénophon proposa aux Athéniens une institution se rapprochant beaucoup d'une banque d'escompte.

(2) V. Dion. liv. XI, XIV, XV, XVI et XXX.

tés cependant durant cette longue période, se trouvait quelque sécurité. Là du moins, l'ombre du donjon féodal n'atteignait pas; les prescriptions les plus arbitraires, comme les coutumes les plus détestables s'oubliaient. Sur son navire, le matelot se sentait maître de soi et de ses richesses, et à force d'audace s'ouvrait, à travers les mers, des voies que partout les terres refusaient. Voilà pourquoi, je le remarquais ailleurs (1), les premières cités commerciales du moyen âge ont été des ports, et, à la suite du commerce, y est né ou s'y est développé le crédit. Le cours des affaires avait d'ailleurs versé dans ces villes une quantité de monnaies de toute empreinte et de tous titres. Qu'on se rappelle que chaque État, parfois chaque domaine, avait son hôtel des monnaies, dont la valeur changeait sans cesse, selon les besoins ou l'avidité des princes et des seigneurs. Les chargements qu'on y recevait ou ceux qu'on en expédiait répondant, en outre, à des besoins très-différents, et se faisant à des moments très-divers, ne pouvaient toujours se solder lors des réceptions ou des envois; les deux contractants s'y seraient également refusés. Le besoin du crédit s'y faisait donc plus vivement sentir qu'ailleurs, en même temps qu'il y trouvait de plus grandes facilités ou de moindres obstacles.

L'habitude des prêts, l'usage des stipulations d'intérêt y semblaient généraux ; le négoce, là l'affaire de tout le monde, y était plutôt honoré que méprisé, et l'on y commençait à savoir ce que c'est que de s'associer pour tenter ou mener à fin une même entreprise. « On ne trouve dans l'histoire de l'antiquité, dit M. Gautier dans son excellent travail sur *les banques et les institutions de crédit* (2), aucune trace de l'esprit d'association, inconciliable peut-être avec un état social dont l'es-

(1) *Des lois du travail et de la population*, liv. II, ch. IV.

(2) *Des banques et des institutions de crédit*, art. 2 (ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE DU DROIT).

clavage était la base, et qui ne peut naître d'ailleurs qu'alors que l'industrie a acquis un degré d'étendue et d'importance auquel ne se prêtaient ni les mœurs, ni les institutions des anciens, ni la nature et la direction de leur civilisation. » Ce qui paraît vrai de l'antiquité, l'est presque autant du moyen âge, à part les villes dont je parle, où se rencontrait néanmoins encore tant d'insécurité, où l'esprit général du temps continuait à régner avec tant de puissance. On rencontre partout à cette époque, il est vrai, des corporations industrielles, des corps municipaux, des confréries religieuses; mais où se trouvait quelques sociétés commerciales, volontaires et temporaires? Or, les institutions que réclame et fonde le crédit, le commerce de banque, sa véritable réalisation, ne sauraient exister, pour peu qu'ils aient de l'importance, en dehors de l'association. Cela ne pouvait être surtout lorsqu'aucun particulier riche n'entrait dans les affaires; il serait exact de dire qu'on peut aisément suivre les progrès du crédit aux progrès mêmes des associations.

II.

Les premières banques, fondées dans les villes d'Italie (1), n'ont été, à leur origine, que des institutions financières à l'usage des gouvernements; et, grâce à l'esprit, aux mœurs, aux lois générales du temps, elles ne pouvaient peut-être débuter autrement. Mais leur nom seul indiquait qu'elles étaient destinées à remplacer un jour, au sein du monde commercial, les petits prêteurs, trafiquant sur leur *banc*, aux

(1) On pourrait découvrir quelques établissements de prêt dans certaines villes de l'antiquité; mais il y a là plutôt des apparences de ressemblance avec les banques que des ressemblances véritables.

carrefours des villes ou aux portes des églises, de leur argent (1).

La banque dont l'histoire fait la première mention est celle de Venise, créée vers le milieu du XIIe siècle. Anderson, dans son *Histoire du commerce*, porte la date de son établissement à l'année 1157; d'autres ne la fixent qu'à l'année 1171. Mais Clairac, qui écrivait en 1657, et qui paraît avoir eu des informations plus précises (2), assure qu'il y avait de son temps à Venise trois banques, ou plutôt trois établissements constituant une seule et même banque : le *Monte-Vecchio* (vieux mont), érigé vers l'an 1156, sous le duc Vitalis Michaël; le *Monte-Novo*, établi en 1180, et le *Monte-Novissimo*, qui ne fut établi qu'en 1410, sous le duc Leonardo Loredano. C'est la réunion de ces trois monts, dit Clairac, qu'on nomme la banque de Venise.

Suivant le même auteur, la constitution de chacun de ces monts fut un expédient financier employé par le gouvernement pour pourvoir à des besoins pressants. Sous le duc Vitalis Michaël, la république, épuisée par la guerre qu'elle venait de soutenir contre l'empire d'Orient, eut recours à un emprunt forcé sur les citoyens riches. Elle établit cet emprunt en rente constituée, pour le payement de laquelle elle obligea les revenus de la seigneurie; et c'est le corps des créanciers de l'État, réunis en une sorte de chambre syndicale, la *camera degli imprestiti*, qui forma le premier noyau de la banque, dont le capital primitif a, de la sorte, été une créance (3). Le *Monte-Novo* s'est également établi, selon Clairac, pour satisfaire aux besoins de la guerre de Ferrare, et le *Monte-No-*

(1) Du banc, *banco* en italien, sur lequel s'effectuaient les opérations des changeurs et des prêteurs attitrés d'autrefois, est venu le mot *banque*. De même, le mot *banqueroute* vient de *banco rotto*, banc rompu. On rompait le banc de celui qui, ayant fait de mauvaises affaires, manquait à ses engagements.

(2) *Voy.* le *Dictionnaire de l'Économie politique*, au mot *Banque*.

(3) *Voy.* Daru, *Histoire de Venise*, vol. I, p. 134. — *Voy.* Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. VI.

vissimo, pour relever la république abattue par une autre guerre qui dura sept ans (1).

« Il n'est pas très-facile de comprendre comment trois monts distincts, dit Coquelin dans son article si remarquable sur les banques du *Dictionnaire de l'Économie politique*, pouvaient constituer une seule et même banque. Au reste, tout ce qui est relatif à l'origine et aux premiers temps de la banque de Venise est fort obscur. » J'inclinerais à penser, pour moi, que chaque prêt fait à l'État jouissait de garanties particulières, et, considéré comme un capital distinct, s'est dans le principe, administré par les personnes qui l'avaient offert à l'État. De même que le premier prêt servit de modèle aux autres, la seconde et la troisième classe de créanciers ont dû se régler sur ceux qui les avaient précédées, et dans la suite s'y réunir. Il paraît certain, en outre, que les premiers prêteurs recevaient l'intérêt de leur argent à raison de 4 p. 100 du gouvernement, qui le leur distribuait en proportion de chacune de leurs contributions. Enfin, au rapport de Mac Culloch, les certificats de ces emprunts délivrés par l'État et portant intérêt, se pouvaient transmettre de main en main et ont donné la première idée des billets circulants. En 1587, l'organisation primitive de la banque de Venise fut, du reste, profondément modifiée par un édit, qui lui constitua, aux dépens de l'État, un capital de 5 millions de ducats dont elle est demeurée débitrice sans en payer l'intérêt.

Les opérations de la banque de Venise, par rapport aux particuliers, ont à peu près été les mêmes, dès qu'elle s'y livra, que celles de toutes les banques de dépôt qui se sont instituées plus tard. Elle recevait en dépôt leur argent, et leur ouvrait un crédit sur ses regitres, qui se transmettait ensuite d'un particulier à l'autre, au moyen d'une cession et d'un trans-

(1) *Voy.* le *Dictionnaire de l'Économie politique*, art. *Banque*.

fert sur le registre où il était inscrit. C'est ce qu'on appelait virement de parties. « On croit, au surplus, dit Coquelin (1), que dès avant l'institution de la banque on faisait déjà sur la place de Venise les payements en virements de parties, comme on les a pratiqués depuis à Lyon. » Mais il est probable que la banque entourait ces opérations de garanties nouvelles, tout en en rendant l'usage plus général, et, chose à remarquer, ses services paraissent avoir été gratuits. Eut-elle, d'autre part, comme presque toutes les autres banques de *dépôt*, une monnaie conventionnelle, de valeur fixe, dans laquelle ses payements ou ses recettes étaient faits et ses comptes tenus, au moyen d'un agio variable entre cette monnaie et la monnaie courante, qui lui était d'ordinaire inférieure? On l'a nié quelquefois; mais à tort, je crois : tout porte du moins à le penser.

Ce numéraire conventionnel était aussi bien nécessité, où il existait, par la multiplicité et l'altération si générale alors des monnaies usuelles. Il fallait pouvoir se reconnaître et agir sûrement au milieu de tant d'espèces différentes ou dépréciées; et c'est pourquoi les banques firent usage d'une monnaie fictive, idéale, toujours semblable et à l'abri de toute altération. Quand, par suite, des espèces d'or ou d'argent étaient versées dans leurs caisses, elles les essayaient, afin de constater la quantité de métal fin qu'elles contenaient, et les convertissaient en cette monnaie idéale, en leur attribuant, pour plus de sûreté, une valeur un peu inférieure à celle qu'elles avaient réellement.

La première banque fondée après celle de Venise est la banque de Barcelone, dont l'origine remonte à 1349, et que les écrivains espagnols regardent même comme la première de toutes. Établie sous la garantie des autorités municipales de cette ville, cette banque n'a d'abord présenté nulle particularité remarquable. Mais, en 1401, les magistrats de Barcelone semblent

(1) *Dictionnaire de l'Économie politique*, v° *Banque*.

avoir ajouté l'escompte des effets de négoce
dépôts. Ce qui peut, au moins, faire croire à
Barcelone était l'une des villes où l'usage de la
était le plus répandu. On voit, en 1404, pa
premiers citoyens de Bruges consulter ses m
pratique de ces lettres (1), d'un si précieux usage
gine si obscure.

Quelques années plus tard, en 1407, et dans
stances à peu près semblables à celles auxquelles
banque de Venise, se constitua à Gênes la banque dite
George. Elle eut, elle aussi, pour capital une créance
ticuliers sur l'État, garantie par la remise, qui lui fut
l'île de Corse et de quelques autres territoires. Divers
publics furent affectés au service des intérêts. Cal
tout, d'ailleurs, sur celle de Venise, la banque de Saint-
reçut des dépôts, effectua des payements par virement,
une monnaie spéciale, supérieure d'environ 15 p. 100
monnaie courante. La direction en était confiée à huit
nistrateurs, huit *protecteurs*, choisis parmi les intéressés;
comme les deux banques qui l'avaient précédée, elle est
tout restée une institution de gouvernement, et, au milieu
guerres civiles et étrangères qui désolèrent la république d
Gênes, elle eut à faire face à des emprunts sans cesse répétés.
Elle a cependant subsisté jusqu'en 1740, époque où, après
avoir été pillée par les Autrichiens, elle suspendit ses paye-
ments, montrant quelle devait être la fin de la banque de Ve-
nise, comme celle-ci avait indiqué quelles seraient son origine
et ses fonctions. Car la banque de Venise périt aussi, en 1797,
sous les efforts de la conquête, en même temps que la répu-
blique. Toutefois, après la chute de la banque de Gênes, la
monnaie fictive dont elle faisait usage se maintint dans la cir-

(1) Voy. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. VI.

culation ; seulement, au lieu de s'appeler *valuta di banco*, elle a pris le nom de *valuta di permesso*. Je ne dirai rien des banques, des *monti* de Rome, de Milan et de Bologne, qui n'ont été que des moyens pour les gouvernements de ces villes de se procurer des ressources momentanées, sans avoir jamais pris part au véritable commerce de banque.

Il en a été tout autrement de la banque d'Amsterdam, créée le 31 janvier 1609. Elle est la première qui se soit fondée dans des vues commerciales, et qui soit restée surtout un établissement de crédit privé ; de toutes les banques de dépôt à la fois ç'a été la plus importante. Le motif qui présida à son établissement se retrouve dans le règlement rédigé à sa fondation ; c'était le change des monnaies. On voulait « éviter toute hausse et confusion des monnaies, et accommoder ceux qui avaient besoin de quelques monnaies dans le commerce (1). » Plus qu'aucune autre nation, en effet, la Hollande, *ubi nemo non exercet mercaturam*, dit Descartes, recevait, grâce à son vaste commerce, des monnaies diverses par leur titre, leur poids ou leur valeur, et si les unes étaient encore neuves et intactes, les autres, anciennes déjà, étaient fort amincies et très-usées. Parmi celles du pays, la plus récemment émise valait elle-même à peu près 9 p. 100 de plus que la vieille ; aussi ne paraissait-elle dans la circulation que pour être aussitôt fondue et exportée.

La banque d'Amsterdam ne recevait les espèces nationales ou étrangères que sur le pied de leur valeur intrinsèque, en ne leur attribuant même qu'une valeur inférieure de 5 p. 100 à leur valeur effective. Contre ces dépôts elle ouvrait un crédit sur ses livres, et remettait des certificats, transférables moyennant un léger droit et en vertu d'une procuration, qu'il

(1) « Il paraît de là, disent les auteurs de *la Richesse de la Hollande*, que la banque, dans sa première institution, n'a eu d'autre but que la facilité à échanger des espèces de monnaie. »

fallait faire renouveler tous les ans. Les c
cessionnaires devaient représenter ces cer
pissés, pour retirer leurs dépôts, et ils re
somme entière qu'ils avaient remise, san
5 p. 100 que la banque n'avait pas comptés e
C'est ce crédit ou ces certificats qu'on app
banque en Hollande. Invariable, reposant sur la
ville d'Amsterdam, qui s'était reconnue responsa
ment des dépôts, l'argent de banque avait encore
l'avantage de la commodité. Moyennant un simp
sur les livres de la banque, le crédit qui s'y trouvai
transmettait en tout ou en partie, comme au m
simple endossement se transmettaient les certifica
donnait. Aussi la préférence que l'argent *banco* reçut
'gine sur les monnaies ordinaires se marqua-t-elle
plus-value, un *agio*, qui s'est élevé parfois jusqu'à 9
Mais, fidèle à son origine, la banque s'efforça de prév
hausses subites, ainsi que les baisses exagérées, que de
ou des manœuvres lui pouvaient faire éprouver. Elle éch
bientôt, à toute demande, son argent contre les espèces
rantes, au bénéfice de 5 p. 100, et le reprit à 4 p. 100;
cours se trouvèrent de la sorte limités entre ces deux prix
Dans le principe, un édit avait aussi beaucoup contribué à
populariser l'usage de la monnaie de banque, en portant que
toutes les lettres de change de 600 florins et au-dessus se-
raient payées avec cette monnaie. Mais l'usage et l'intérêt ont
suffi, dans la suite, pour faire qu'il devint presque de style de
stipuler que les payements dépassant une certaine somme
s'opéreraient de cette façon, et telle était déjà, semble-t-il, la
coutume à Venise et à Gênes.

Après n'avoir reçu d'abord en dépôt que des espèces mon-
nayées, la banque d'Amsterdam admit pareillement les lingots
d'or et d'argent, pour un prix inférieur de 5 p. 100 environ à

celui qu'on en aurait payé à la monnaie, et longtemps elle est restée le réservoir, le grand magasin des lingots de l'Europe. Les auteurs de *la Richesse de la Hollande*, ce livre si curieux et si remarquable d'une réunion de commerçants d'Amsterdam, observent, de leur côté, que beaucoup de grands personnages étrangers y portaient leurs capitaux, attirés surtout par l'insaisissabilité qu'elle garantissait à tous les déposants, excepté dans les cas de faillite déclarée. Elle en reçut également de la ville d'Amsterdam et des provinces voisines.

Ses bénéfices provenaient de la vente de son argent à 5 p. 100 d'agio, comme je l'ai dit précédemment; tandis que ses achats ne dépassaient pas l'agio de 4 p. 100. Elle prélevait pour ses frais de garde 1/4 p. 100 (1) sur les dépôts d'espèces monayées. Jusqu'en 1776 cette rétribution avait même été de 1/2 p. 100, et ce fut là le prix fixé pour les dépôts de lingots. Lorsqu'elle ouvrait, en outre, un premier compte elle réclamait 18 florins, et pour tout compte subséquent 3 florins 3 stivers (2). Un transfert coûtait 2 stivers, à moins qu'il ne s'agit d'une somme n'atteignant pas 300 florins, auquel cas c'était 6 stivers, afin d'empêcher la multiplicité des petites opérations. Pour tout transfert passé pour une somme excédant le crédit porté à son compte, on était obligé de payer 3 p. 100 de l'excédant, bien que l'ordre fût mis au rebut. Enfin, une amende de 25 florins était imposée aux personnes qui négligeaient de régler leur compte deux fois par an, à la fin de janvier et de juillet, époques où la banque se fermait extraordinairement pour faire sa balance. Tous ces profits revenaient à la ville d'Amsterdam, indépendamment d'un droit de magasin qui lui était également payé.

(1) M. Coquelin, *Dictionnaire de l'Économie politique*, v° *Banque*, met 1/8 p. 100. J'ai pris le chiffre de 1/4 p. 100 dans *la Richesse de la Hollande*, le document, je crois, le meilleur sur ce point.

(2) Le stiver est la vingtième partie du florin.

Le public avait à solder ainsi des frais
assez considérables ; cependant, c'était une
que les dépôts faits à la banque y demeura
on y trouvait d'avantages. En les retirant, d'
perdu la plus-value qu'ils gagnaient, et qu'
« Un shilling tout neuf, sortant de dessous le
ce propos Adam Smith, n'achètera certainemen
marchandises au marché qu'un de nos vieux s
naires, tout usés qu'ils sont ; de même, la bonne
poids qui serait sortie des coffres de la banque, pou
ceux d'un particulier, n'aurait pas pu être distin
monnaie courante, avec laquelle elle aurait été co
Pour réfuter cette opinion, on a remarqué que la
de l'argent *banco* d'Amsterdam s'expliquait naturelle
l'estimation inférieure de 5 p. 100 à la réalité, que l
donnait aux dépôts qu'elle recevait. Il y avait là, il est
motif de hausse incontestable; mais jusqu'à la décisi
par la banque, de vendre journellement de son argen
de le racheter à 4 d'agio, l'explication de Smith éta
exacte, puisque l'agio s'était élevé, comme je l'ai rap
jusqu'à 9 p. 100. Il se réglait uniquement alors par le nom
des demandes et des offres qu'on en faisait ; ce qu'expliqua
très-bien déjà lord Liverpool, dans sa célèbre *Lettre au roi*
sur la monnaie.

On a vu plus haut que la ville d'Amsterdam garantissait le
remboursement des dépôts confiés à la banque. Pour plus de
sûreté, l'administration de la banque était remise à quatre ma-
gistrats, renouvelés chaque année. A l'entrée de leurs fonc-
tions, ils vérifiaient, après avoir prêté serment, l'état de
caisse et la situation de ses livres, et leur garde resta longtemps
si efficace, qu'en 1672, lorsqu'à l'approche des armées fran-
çaises la banque fit distribuer aux ayants droit le montant
dépôts, les espèces retirées de ses coffres portaient encore

traces d'un incendie qui avait eu lieu peu de temps après sa fondation. Mais quand nous nous sommes emparés d'Amsterdam, deux années plus tard, il se trouva qu'on s'était servi des dépôts de la banque, pour prêter, par ordre du gouvernement à la vérité, soit à la ville d'Amsterdam, soit à la compagnie des Indes, ou aux provinces de Hollande et de Frise, une somme de 10,624,793 florins, que ces corporations étaient hors d'état de restituer. C'était la justification d'une ancienne prophétie de Law (1), et, à partir de ce moment, la banque d'Amsterdam fut frappée d'un discrédit dont elle ne s'est jamais entièrement relevée. Elle a été remplacée, en 1814, par une banque d'institution moderne, semblable aux banques de Londres et de Paris.

La banque de Hambourg, constituée quelques années seulement après celle d'Amsterdam, en 1619, s'est, au contraire, maintenue jusqu'à nous; et, grâce à cette persistance et au livre que Büsch (2) a publié sur son passé et ses opérations, toutes ses vicissitudes, comme tous ses services, sont parfaitement connus. Mais elle ne se distingue par rien d'important des institutions dont je viens de parler et sur lesquelles elle s'est modelée dès son origine, si ce n'est qu'elle n'établit d'abord aucune différence de valeur entre sa monnaie et la monnaie courante. Elle prit pour type l'écu d'empire, qui valait 540 ases de Hollande, et l'accepta sur ce pied. Mais plus tard, grâce aux altérations de monnaies opérées par quelques princes, entre autres par l'empereur Léopold I[er] et Marie-Thérèse d'Autriche, qui firent descendre la valeur réelle de l'écu à 516 ases, elle s'est vue forcée de se départir de cette règle. Plusieurs de ces nouveaux écus, en effet, lui étant parvenus, elle se proposa pour amoindrir la perte qui devait en résulter

(1) *Voy.* Law, *Considérations sur les monnaies et le commerce.*

(2) *La Banque de Hambourg rendue facile.* L'ouvrage de Büsch est en allemand, mais il a été traduit en français sous le titre ci-dessus.

de la répartir sur tous les déposants. E[illegible] but, une moyenne proportionnelle entre l[illegible] écu, qui se trouva être de 528 ases pour [illegible] comment l'écu *banco* de Hambourg devint [illegible] idéale, inférieure à celle de l'ancien écu d'en[illegible] rieure à celle de l'écu nouveau, et qui s'est m[illegible] rable au milieu des variations en plus ou en [illegible] monnaies courantes ont encore subies (1).

Cette banque, sous la tutelle de la ville de Ha[illegible] elle était la propriété, a, d'ailleurs, toujours été tr[illegible] administrée. Elle n'a point cherché à trop multip[illegible] néfices aux dépens du commerce. Son crédit, attein[illegible] fois par des causes étrangères, par l'altération des [illegible] comme je viens de le rappeler, ou par des invasions [illegible] s'est toujours relevé après ces crises.

Il n'y a pareillement que peu de remarques à fai[illegible] banque de Nuremberg, fondée en 1621, et sur celle d[illegible] dam, établie en 1635. Quant à la première, elle para[illegible] principalement été constituée dans des vues fiscales. Tou[illegible] chandise excédant une valeur de 200 florins, et toute [illegible] de change au-dessus de 50 florins se devaient payer en banqu[illegible] Nuremberg, sous peine d'une amende de 10 p. 100 de la somm[illegible] négociée. Pour chaque centaine de florins payés ou reçus par la banque, en outre, on devait 3 kreutzers. Bien plus, si les étrangers restaient libres dans cette ville d'acheter des mar[illegible] chandises pour une somme dépassant 200 florins, et les pou[illegible] vaient payer en monnaie courante, il était enjoint aux natio[illegible] naux qui leur achetaient de déduire sur le prix qu'ils devaient 3 kreutzers par 100 florins, pour en tenir compte à la banque et de payer eux-mêmes pareille somme, parce que 6 kreutzers [illegible]

(1) Voy. le *Dictionnaire de l'Économie politique*, au mot Agio, écrit [illegible] M. Coquelin.

étaient exigés des parties contractantes, quand il n'y avait pas d'étrangers.

Pour la banque de Rotterdam, ce qu'il faut noter, c'est qu'elle permettait aux négociants d'avoir un compte chez elle en argent de banque et en argent courant. L'argent de banque payait les traites de l'étranger sur Rotterdam, tandis que l'argent courant servait à payer les traites de la ville sur l'étranger. Lorsqu'on employait cette dernière monnaie dans les transactions ordinaires, la banque prélevait des droits plus élevés. Elle était, quant au reste, absolument semblable à la banque d'Amsterdam.

Puisque je viens de parler des banques allemandes de Hambourg et de Nuremberg, je ne saurais oublier celle que l'électeur Frédéric-Guillaume établit à Berlin, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, quoiqu'elle fût très-différente de ces dernières. C'est presque l'origine des banques industrielles. L'électeur avait voulu, par cette sorte de comptoir d'escompte, qu'on appelait *Lombard* ou *Bureau d'adresse*, remédier à l'encombrement passager des marchandises, en faveur surtout des réfugiés protestants de France, pour lesquels il disait un jour : « Je vendrais ma vaisselle plutôt que de les laisser manquer de secours. » Le *Lombard* prêtait de l'argent sur des effets déposés en gage, à l'intérêt fixé par le pouvoir. Supérieur à la *Banque d'emprunt* — *Bank van Leeningen* — de Hollande, fondée vers 1550, rapporte-t-on, il se proposait d'assister les manufactures et les comptoirs aux moments difficiles, en assurant le salaire des ouvriers. Le privilége en fut concédé à un réfugié de Paris, Nicolas Gauguet, et il resta sous l'inspection de la justice française et du procureur fiscal de la colonie (1).

La banque de Stockholm, la dernière des banques de dépôt,

(1) V. Weysse, *Histoire des réfugiés protestants de France*, t. I, liv. II, h. 1.

établie vingt-six ans seulement avant la banque d'Anglet
en 1668, est toutefois plus digne encore d'attention. Elle se
vraiment un intermédiaire entre les banques de dépôt pr
ment dites et les banques de circulation ; car on croit qu'
fait usage la première de papier négociable. « Les récépissé
la banque de Stockholm délivrait aux négociants qui avaien
fonds à leur crédit chez elle, dit M. Gautier, circulaient co
argent comptant dans toute la Suède ; ils étaient reçus en
ment de marchandises de toute espèce, et même, depuis un
du 11 janvier 1726, en payement de lettres de change. » Ce
dant ces récépissés ne se transmettaient encore que par en
sement, et s'éloignaient moins, à mon sens, des récépissés
autres banques qu'on ne l'a pensé.

Une chose plus remarquable, c'est que la banque de Stoc
holm paraît avoir offert le modèle des institutions de cré
foncier, dont la Pologne et le nord de l'Allemagne tirent depu
de nombreuses années un si profitable parti, et que nous cher
chons à nous approprier. Car non-seulement elle prêtait su
les matières d'or et d'argent, et sur toutes marchandises no
sujettes à détérioration, mais elle prêtait encore sur immeu-
bles jusqu'aux 3/4 de leur valeur. En 1752, on s'effraya même
de la masse de biens qu'elle acquérait après qu'on les lui avait
engagés, par suite de l'impossibilité où se trouvaient les pro-
priétaires de se libérer, et l'on disposa qu'à partir de 1754 ces
derniers pourraient s'acquitter en payant, chaque année, une
somme de 5 p. 100 en sus de l'intérêt stipulé, jusqu'à l'extinc-
tion de leur dette. On leur accordait ainsi de recomposer peu
à peu le capital qu'ils avaient emprunté, par le procédé de
l'amortissement, comme font les banques territoriales que je
nommais à l'instant. Par malheur, tout ce qui se rapporte à la
banque de Stockholm est encore trop ignoré pour qu'on se
puisse faire une opinion exacte de l'ensemble des opérations
qu'elle accomplissait et de la nature des progrès qu'elle a réalisés.

Là s'arrête l'histoire des banques de dépôt, cette première ère des institutions de crédit, pour faire place à celle des banques de circulation, fondées sur des principes bien autrement élevés, et appelées à de bien plus brillantes destinées. Mais ce serait faire preuve d'un médiocre savoir et de peu de réflexion que de décrier celles-là, en reconnaissant seulement les services de celles-ci. N'était-ce rien, dans un temps où tout paraissait soumis aux hasards de la force et à l'insolence des pouvoirs, où les monnaies se reconnaissaient à peine, tant leur fabrication était diverse et leurs altérations multipliées, que d'ouvrir de vastes établissements où les fortunes étaient en sûreté, et qui livraient un numéraire admis par tous et ne changeant jamais? N'était-ce pas surtout un admirable progrès, alors que les communications étaient si difficiles et si périlleuses, que de permettre au commerce de solder tous ses échanges, de liquider toutes ses transactions par de simples écritures, quelques transferts et quelques endossements? Voilà les deux nouveaux services qu'ont rendus les banques de dépôt, et ils sont immenses. Tout ensemble l'usage qu'elles introduisaient de ces dépôts, de cette monnaie fiduciaire et de ces simples écritures accoutumait le monde des affaires, et par suite le public entier, à la confiance, aux sentiments de solidarité, d'intérêt réciproque, quand chacun continuait à ne céder qu'à la défiance et à la haine.

Et où se fondent ces institutions? Là seulement où l'industrie a pris certains développements, et où, grâce à ces développements mêmes, les institutions gouvernementales admettent certains éléments de liberté. On insulte souvent encore le travail et la liberté; mais qu'on indique un perfectionnement, une seule amélioration de quelque valeur qui se soit obtenue ou se soit conservée sans industrie ni liberté. Par un juste retour, au reste, les banques de dépôt, nées dans les centres les plus considérables d'affaires, contribuèrent beaucoup à en

accroître l'importance, en les dotant de ressources et crédit bien supérieurs à ceux dont on jouissait ailleurs. Cependant, il sied de le reconnaître, ce sont des institutions de crédit très-imparfaites. Constituées par des gouvernements ou des villes, elles n'ont été que trop de fois destinées à procurer des emprunts à leurs fondateurs ou à leur assurer des revenus (1). Dès lors s'aperçoivent ainsi les fâcheux effets de l'intervention du pouvoir dans les sphères du crédit et ses tendances constantes. C'est aux exigences des trésoreries publiques, en effet, qu'on a dû partout les prélèvements ou trop nombreux ou trop élevés des banques, comme c'est aux ignorances législatives qu'il sied surtout de rapporter leurs fautes et leurs ruines. La situation de la banque d'Amsterdam vers sa fin montre jusqu'à quel point ces ignorances ou ces exigences devaient s'étendre et ce qu'elles devaient souvent produire. Mais peut-être l'état général de la société, les difficultés du commerce de l'argent et l'absence de l'esprit d'association, imposaient-ils à de tels établissements, je l'ai déjà remarqué, de n'être point de simples entreprises particulières, et des entreprises purement commerciales. Il faut bien plus s'étonner, aujourd'hui que les mêmes entraves ont cessé d'exister et que les franchises industrielles sont acceptées comme l'une des bases du droit public, de voir les gouvernements continuer à décider de la fondation et de la gestion des banques. En outre des erreurs qu'ils partagent sur la nature

(1) « Une observation commune, dit très-bien M. Gautier, à la plupart des banques qui furent fondées à l'imitation de celle de Venise, et jusqu'à la fin du XVIe siècle, c'est qu'elles furent, non des entreprises particulières, mais des institutions ou nationales ou municipales, fondées, dirigées et souvent dotées par l'État ou par la ville qui en était le siége, et auxquelles étaient attribués des priviléges ou monopoles en vertu desquels certaines opérations ne pouvaient être faites que par leur entremise; enfin, qu'en les créant on établit aussi pour leur usage une monnaie fictive ou de convention, d'une valeur fixe et communément supérieure à celle de la monnaie courante, dans laquelle leurs payements et recettes étaient faits et leurs comptes tenus au moyen d'un agio variable entre l'un et l'autre. »

de leurs opérations, ils semblent toujours redouter leur puissance et tiennent qu'elles empiètent sur leurs attributions.

L'origine et le but ordinairement tout fiscal des banques de dépôt rendent aussi compte, sans parler d'autres motifs, de la stérilité des dépôts qu'elles recevaient. Leur nom paraîtrait cependant indiquer qu'elles existaient surtout pour engager à ces confiantes remises, en propageant les mœurs de l'économie et de la prévoyance ; mais il n'en est rièn. Ce ne sont point encore des caisses d'épargne ; elles ne payent aucun intérêt à leurs créanciers. Leurs dépôts une fois èncaissés, elles n'en tirent non plus aucun parti ; au lieu d'en accroître et d'en féconder les flots de la production, elles les tiennent inutiles en leurs coffres. Non-seulement elles ne pratiquent pas l'émission du papier en vue de l'escompte des billets de commerce, mais elles ne font pas même de prêts ordinaires, si ce n'est au moins la banque de Stockholm. C'est là leur plus grand défaut, et le précédent n'en est que la conséquence. Car, dénuées des profits que leur auraient procurés les capitaux qu'elles détenaient, s'ils avaient été employés, comment se seraient-elles engagées à en servir l'intérêt? On a d'abord quelque peine à comprendre que, ayant sous les yeux l'exemple des lombards et des juifs, elles ne se soient pas appliquées à pénétrer dans le commerce des prêts. Leurs dépôts étaient considérables et ne se retiraient presque jamais ; la somme du moins ne diminuait pas, grâce à la succession ininterrompue qu'ils présentaient. Combien leur était-il aisé, d'ailleurs, d'en conserver une partie assez forte pour suffire à toutes les demandes éventuelles ! Quelle facilité avaient-elles de même, à stipuler de leurs emprunteurs des garanties assez efficaces pour rassurer chacun de leurs déposants. Comment sont-elles donc restées dans une si grande inertie ! Comment leurs premiers progrès ne les ont-ils pas entraînées à des progrès nouveaux? Aux limites du champ du crédit, pourquoi ne les ont-elles pas franchies ?

Elles rappellent ces marins, qui, parvenus vers la même époque, aux Açores, n'osaient aller plus loin, malgré la croyance générale qui plaçait à peu de distance, les *Iles Fortunées* des anciens. C'était vainement aussi pour eux que la statue du cavalier gigantesque qu'on disait avoir été découverte dans l'île Cuervo (1), indiquait, de sa main étendue vers l'ouest, le cours des futures et des grandes navigations.

La législation générale décrétée contre l'intérêt a certainement contribué beaucoup aux défauts des banques de dépôt. De grands établissements ne sauraient jamais agir que selon des règles fixes et au grand jour. Ces banques n'auraient pu mettre en contravention avec les lois civiles les plus sévères les prescriptions religieuses les plus formelles. D'autre part, agissant avec la monnaie *banco*, et se proposant d'éviter au commerce les embarras et les pertes qui résultaient de l'usage des monnaies courantes, il leur était presque impossible de remettre en circulation, aussitôt après les avoir reçus, les écus qui composaient leurs dépôts. Cette observation ne s'appliquerait toutefois que faiblement à la banque d'Admsterdam. Enfin il faut encore pour cela s'en prendre à leur position d'institutions financières gouvernementales ou municipales. Ce ne sont ni des États, ni des villes, formés pour d'autres soins, appliqués à des affaires bien différentes, qui pouvaient accomplir ou concevoir un tel dessein. Avec les pouvoirs et les exigences des gouvernements et des municipalités, il est même douteux que ce nouveau rôle, s'il avait été confié aux banques, n'eût pas effrayé le commerce, et que cet effroi n'eût point été justifié.

(1). La plus occidentale des Açores, V. Ampère, *Promenades en Amérique*, t. II, p. 120.

III.

Les banques de dépôt étaient inférieures sous plusieurs rapports à nos banquiers actuels, et en partie même aux banquiers de leur temps. Il importe, en conséquence, de se rendre compte des opérations ordinaires des banquiers, placés entre ces premiers grands établissements de dépôt et les banques modernes, afin de suivre la marche progressive du crédit et d'en bien comprendre les divers services.

Je l'ai dit au commencement de ce chapitre, les changeurs de l'antiquité, après s'être renfermés dans le commerce qui consiste à changer des monnaies, reçurent des capitaux en dépôt, et finirent par employer eux-mêmes ces dépôts, en les prêtant aux personnes qui leur présentaient de suffisantes garanties, et leur en promettaient un suffisant intérêt. Devenus par suite, quoique en des proportions restreintes, intermédiaires entre les prêteurs et les emprunteurs, entre les capitalistes et les entrepreneurs, ils recueillaient les épargnes effectuées, les valeurs oisives, et les mettaient à la disposition du travail. Les principaux services des banquiers actuels sont déjà là, du moins, en germe. Au moyen âge, les changeurs de Rome et de la Grèce furent remplacés par les juifs et les lombards, prêteurs insatiables, usuriers sans merci, et qui ne trafiquent qu'avec leur argent; mais auprès desquels se trouvent encore quelque assistance dans le besoin et quelque secours pour le travail. A l'époque de la banque d'Amsterdam, on rencontre également des *caissiers* qui recevaient et payaient dans cette ville, pour le compte des négociants. Il n'y en avait nulle part ailleurs, disent les auteurs de *la Richesse de la Hollande*, et ils prenaient en général 8 p. 100 sur leurs opérations. Peu à

peu, le commerce de banque renaît et s'étend de toutes parts pour arriver où il en est aujourd'hui.

Coquelin, dans l'excellent travail sur *la nature et l'objet du commerce de banque, tel qu'il est exercé par les banquiers particuliers* (1), qui fait partie de son article sur les banques du *Dictionnaire de l'Économie politique*, réduit à trois, à l'exemple de M. Gilbart (2), les diverses opérations des banquiers. 1° Ils recueillent, dit-il, dans le pays tous les fonds provenant de l'épargne, et tous les capitaux dormants, pour les rendre à l'industrie active ; 2° ils favorisent entre les industriels et les commerçants l'usage des opérations de crédit, en trouvant pour eux l'emploi de leurs obligations réciproques; 3° ils facilitent le change d'une place à l'autre, au moyen de la négociation des effets de commerce, et évitent par là les transports coûteux du numéraire. Je crois, quant à moi, qu'il convient d'ajouter, en quatrième lieu, les virements que les banquiers opèrent entre leurs clients, à moins qu'on ne les veuille comprendre dans la deuxième classe des opérations indiquées par Coquelin et M. Gilbart.

Dans tout état social, et de plus en plus à mesure que l'industrie progresse, il m'est inutile de le rappeler, des économies se forment, des capitaux s'accumulent. Mais combien ces économies restent-elles minimes, ces capitaux demeurent-ils restreints tant qu'aucun intérêt présent ou prochain n'excite à les réaliser ou à les accroître ! Que de fois aussi, lorsqu'ils doivent demeurer entre les mains de ceux qui les ont formés, n'ont-ils d'emploi ni d'utilité ! Il importe donc beaucoup que des caisses soient ouvertes aux valeurs disponibles, en présentant à leurs possesseurs une grande sécurité et l'at-

(1) V. *Dictionnaire de l'Économie politique*, article *Banque*, § 1. M. Gilbart, a publié aussi un excellent chapitre sur les services des banquiers : *A practical treatise of banking*, t. I, sect. II.

(2) V. M. Gilbart, *A practical treatise of banking*, t. I, sect. V et VI.

tente d'un certain profit. Les penchants à la dissipation ne nous sont à tous que trop naturels pour ne nous pas souvenir de cette épigramme de Martial : « Ton père, Philomusus, vient, en mourant, de te laisser tout son bien. Ton père, Philomusus, t'enlève ton patrimoine, » et pour ne pas sans cesse nous appliquer à mettre cette épigramme en défaut. Il faut tout ensemble que le travail sache où demander les avances qui lui sont nécessaires, et soit assuré d'en trouver constamment à la mesure de ses besoins. Or, si les épargnes restaient disséminées entre les divers capitalistes, chacune d'elles, fût-elle en vue et à portée des entrepreneurs, aurait peine à rencontrer l'emploi auquel elle serait propre, à pouvoir s'adapter à quelque ouvrage déterminé. Tandis qu'a près s'être réunies, il leur est facile de se diviser à l'infini, et de satisfaire toutes les demandes. Si, de même, les capitaux passagèrement et accidentellement oisifs, comme en possèdent les commerçants et les manufacturiers, demeuraient en leurs caisses, quelle masse de valeurs seraient inutiles ! Ces capitaux épars, enfin, se soumettent, dans leur mobilité même, à des retraits assez réguliers pour permettre aux banques de les offrir, sous la forme accoutumée, à l'industrie.

Il se trouve entre ces deux ordres de faits : l'absence ou l'existence des banquiers, qui tiennent ces caisses et font ces prêts, comme un abîme, une immense distance. Ce sont deux organisations industrielles différentes, on pourrait presque dire deux civilisations distinctes. Car lorsque le sentiment de l'épargne, par les avantages qu'elle procure, remplace celui de la dissipation, et que l'habitude du travail, grâce à la facile assistance qu'il rencontre, succède à l'oisiveté, ce n'est pas seulement plus de richesse qu'on rencontre chez les peuples, c'est aussi plus d'intelligence et plus de moralité.

Les services dont je viens de parler, les banquiers les rendent en des mesures différentes sans doute ; puisqu'ils n'admettent souvent que des dépôts de sommes déjà considérables et ne

prêtent parfois qu'à des conditions difficiles. Mais présentant par leur fortune et leurs relations, de très-grandes garanties, ils reçoivent toujours des dépôts dont ils payent l'intérêt, et reversent, sous forme de prêt, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, moyennant un intérêt plus élevé que celui qu'ils acquittent, afin de s'assurer un bénéfice. Les défauts ou vices qu'on remarque dans leur administration tiennent en partie à l'état des sociétés où ils se trouvent, et en partie à des lois, presque partout encore si fausses et si funestes, qui règlent les prêts et les institutions de crédit. Toujours est-il, je le répète, que c'est le propre du négoce de banque de solliciter des dépôts et d'accomplir des prêts, choses intimement unies l'une à l'autre.

Les banquiers ont un évident avantage, je viens de l'indiquer, à se procurer des fonds pour répondre aux demandes qui leur sont adressées, et bénéficier des différences d'intérêts qu'ils payent et qu'ils prélèvent. Je dis pour répondre aux demandes qui leur sont adressées, attendu qu'ils ne sauraient employer eux-mêmes ces fonds ; le temps leur manquerait-il pour cela, non moins que la connaissance des entreprises manufacturières ou commerciales ? Il suffirait d'ailleurs qu'ils voulussent se faire industriels pour que la confiance des capitalistes les abandonnât. Et dans ce roulement incessant de versements et de demandes, d'apports et de retraits, qui constitue le commerce de banque, comment pourraient-ils immobiliser les capitaux qu'ils détiennent dans des fabriques ou dans l'agriculture, dans les longues opérations du négoce ou dans des acquisitions d'immeubles? Souvenez-vous de ce que sont devenues les banques hypothécaires constituées selon les formes ordinaires : dans l'impossibilité bientôt de pourvoir aux demandes de leurs créanciers, toutes ont succombé.

Les banquiers ne peuvent même placer que fort accidentellement, très-exceptionnellement, les sommes qu'ils reçoivent

dans les fonds publics. Ils n'en retireraient pas, d'une part, un intérêt suffisant, puisqu'ils doivent donner à peu près celui que ces fonds rapportent, les achats et les ventes qu'on en fait étant à la portée de tout le monde. Et, d'autre part, ces placements sont très-dangereux quand on n'est pas maître absolu de retarder ses ventes, de choisir son moment pour recouvrer ses fonds. Durant les crises, tous réclament les écus dont ils se sont démunis, et que deviennent les cours des bourses publiques à ces époques? De tels placements conviennent seulement à ceux qui conservent la pleine liberté des fonds qu'ils y mettent, sans se préoccuper d'accroître leur aisance ou leur fortune; ils seraient aussi loin d'offrir un emploi suffisant à toutes les épargnes. Après avoir réuni des dépôts considérables, les banquiers cherchent donc nécessairement à les utiliser par des prêts; c'est l'unique écluse ouverte aux flots accumulés dont ils disposent et qui cherchent une issue.

Seuls, tout à la fois, avec les grands établissements de crédit, les banquiers peuvent opérer ces prêts et recevoir ces dépôts, quoiqu'ils aient été souvent pris pour des intermédiaires inutiles. Comment un capitaliste, en effet, étranger au commerce, sans relations journalières avec les gens d'affaires, sans renseignements précis sur leur fortune, leurs entreprises, leurs habitudes, risquerait-il son avoir entre leurs mains? Les fonds qu'il possède concordent rarement, je n'ai plus à le montrer, avec les besoins que ces derniers ressentent. Et éloigné des négociations et des affaires, pourrait-il recevoir des dépôts et en payer l'intérêt? Il est singulièrement remarquable d'ailleurs que, sauf dans les temps de grande agitation et de grandes crises, les rentrées et les sorties des banquiers se balancent assez exactement, que les payements qui leur sont demandés s'échelonnent naturellement comme ceux qui leur sont dus.

Les prêts des banquiers sont faits quelquefois, du reste,

selon la forme ordinaire, directement, et d'autres fois au moyen de l'escompte de lettres de change ou de billets à ordre non encore échus, dont ils soldent la valeur, sous déduction d'un intérêt déterminé. Lorsqu'il en est ainsi, peut-être les banquiers ne sont-ils même plus seulement intermédiaires entre les capitalistes et les entrepreneurs, entre la richesse oisive et le travail nécessiteux. Car, après avoir escompté un effet de commerce et l'avoir revêtu de leur signature, ils le remettent presque toujours en circulation. Leur signature est une nouvelle garantie pour ce billet, et de nombreux commerçants désirent de ces effets pour liquider leur négociation. C'est le plus ordinairement ainsi que les choses se passent, et dans ce cas, les banquiers cessent d'être intermédiaires entre les capitalistes et les entrepreneurs, pour le devenir entre les entrepreneurs seulement. Or, il s'en faut que cette négociation des billets à ordre et lettres de change par l'escompte, cette circulation plus grande et plus prompte que de tels effets reçoivent de l'apposition de signatures très-connues et qui semblent très-sûres, soient le moindre bénéfice que retire la société des fonctions des banquiers. Quel avantage, de pouvoir intervenir dans cette foule de négociations, d'affaires, d'échanges, qui se croisent, se succèdent, se mêlent de toutes parts sur le marché général, et constituent le commerce, sans devoir être toujours muni de monnaie courante, lourd fardeau si périlleux à transporter! Quel bienfait plus grand encore de pouvoir négocier cent affaires, solder mille comptes sans rien distraire de son propre capital, ni rien retirer de son fond de roulement! Ne semble-t-on pas alors disposer d'une nouvelle fortune? Suivez ce billet négociable ou cette lettre de change, et voyez combien, de son émission à son remboursement, elle solde de transactions. Longtemps avant son terme, elle circule déjà, et souvent elle continue encore après son échéance. Calculez par suite quels obstacles tout industriel ressentirait pour ses opé-

rations s'il avait à payer en monnaie métallique chacun de ses achats au moment où il les fait, ou devait garder en caisse la somme destinée à faire face à chaque échéance qu'il prévoit. Au moyen des escomptes, au contraire, et de la transmission des effets de commerce, aussitôt son produit livré, il en réalise le prix et se trouve à même de renouveler ses matières premières, pour recommencer sa fabrication, ou de se procurer de nouvelles denrées, pour suivre le cours de son trafic.

Lorsqu'on réfléchit à la multiplicité des relations qu'entraîne dans le champ du travail la division infinie et sans cesse plus étendue des occupations, on découvre aisément à combien s'élève cette masse de capitaux qu'une telle circulation fiduciaire permet de ne plus consacrer au solde des comptes, en les destinant aux autres services de la production. On a calculé que le coton,, par exemple, subit deux cents opérations avant de se transformer en cotonnade imprimée (1); il est certes, peu de personnes qui soient en état de le payer, durant ces diverses modifications, à l'instant où elles en ont besoin, et qui ne se le procurent facilement au moyen de billets qu'elles acquittent après que leur travail s'est accompli.

En dehors de ces facilités, que de marchés à terme, même acceptés par les contractants, ne se pourraient passer! Si l'acheteur souvent ne peut payer à l'époque indiquée; il est rare également que le vendeur puisse attendre au delà du délai fixé. Mais tout s'arrange au moyen de l'escompte. L'acheteur alors ne se libère plus qu'à son heure, lorsque des rentrées prévues lui sont parvenues, ou lorsqu'il a réalisé les marchandises qu'il détenait; et de son côté, le vendeur obtient à l'instant, malgré les délais convenus et moyennant un faible intérêt, la somme à laquelle il a droit. Tous y gagent donc, d'autant que chacun est tour à tour vendeur et acheteur dans le commerce

(1) V. *Dictionnaire de l'Économie politique*, art. Banque.

et que les avantages de la consommation elle-même sont toujours en raison des facilités et des progrès de l'industrie? Non-seulement les banquiers, qu'il ne sied plus de confondre avec les *mensularii* ou les *argentarii* de Rome, sont utiles à la circulation du papier de commerce, par la plus grande sûreté qu'ils lui procurent en le signant, ou par l'escompte qu'ils en font, mais sans eux ce papier serait à peine accepté de quelques individus. Qui se trouve en effet à portée du premier débiteur, *le tiré*, ou voudrait se charger d'en exiger le payement? Quels commerçants se connaissaient-ils tous? Quels acheteurs et quels vendeurs ont confiance les uns dans les autres, et peuvent chaque jour se rapprocher et s'entendre? « Cela supposerait, dit Coquelin (1), que l'importance des billets dont un commerçant est porteur concorde toujours avec celle des achats qu'il veut faire, ou des payements qu'il doit effectuer; que les billets donnés ou reçus tombent constamment en des mains connues, où l'on puisse aisément les suivre et les reprendre; que les échéances enfin se rapportent. Il s'en faut bien que les choses se présentent ainsi dans la réalité. C'est parce que cette circulation libre, et pour ainsi dire spontanée, rencontre dans le monde commercial des obstacles matériels ou moraux de tous les genres, que le commerce a besoin d'une assistance étrangère pour la favoriser ou pour la remplacer. » Et cette assistance, ce sont les banquiers, établis partout, tous en correspondance les uns avec les autres, faisant métier d'opérer des recouvrements et sans cesse renseignés sur les diverses positions commerciales, qui la fournissent.

« Bien plus, ajoute Coquelin, il n'est pas même rigoureusement vrai que, dans ce système, tous les achats effectués à l'aide d'obligations écrites doivent tôt ou tard se solder en monnaie effective. Puisqu'en effet chaque commerçant, s'étant

(1) Voy. *Dictionnaire de l'Économie politique*, au mot *Banque*.

porté tour à tour acheteur et vendeur, a tantôt donné, tantôt reçu des billets, il pourra se trouver fort souvent débiteur des uns, créditeur des autres, et cela aux mêmes échéances; de façon qu'à un jour donné les sommes qu'il a à recevoir et celles qu'il a à payer, en raison de cet échange d'obligations, se balancent, ou peu s'en faut. Or, toutes ces obligations réciproques s'étant donné un rendez-vous commun chez les banquiers, il n'est pas difficile de comprendre que ceux-ci, ordinairement chargés des payements et des recettes pour le compte de leurs clients, peuvent, au moyen d'un simple virement de comptes, compenser les dettes par les créances, presque sans débours de numéraire. C'est ainsi qu'un nombre infini de transactions auront pu s'accomplir avec une somme de monnaie effective, comparativement minime (1). » Ce sont ces virements, d'une si grande importance sur la circulation, qui forment, à mon sens, la quatrième classe des opérations attribuées aux banquiers.

Toutes les fois qu'on se demande ce qu'il adviendrait de la disparition du crédit ou seulement de son amoindrissement, au sein du monde moderne, on est effrayé des immenses changements en face desquels on se place. Et c'est justement parce qu'on découvre tant de richesses disponibles dues au crédit; parce qu'on n'aperçoit plus, grâce aux facilités qu'il assure, de temps d'arrêt dans la production, et qu'on voit, sous son influence, les agents du travail se renouveler sans cesse et la richesse sociale s'accroître sans mesure, qu'on a cru qu'il enfantait des capitaux. Il n'en crée pas, et n'en saurait créer, on s'en est convaincu, je l'espère ; mais il multiplie à l'infini les services de ceux que l'industrie, jointe à la prévoyance, sait engendrer. Et pour ces services, bien que les banquiers ne disposent pas de moyens aussi puissants, ni d'autant de ressources

(1) Voy. *Dictionnaire de l'Économie politique*, article *Banque*

que les vastes associations qui constituent les banques mutuelles, leur part est encore très-grande et très-belle.

L'escompte qu'ils opèrent des billets de commerce conduit naturellement à rendre compte de la troisième fonction dont ils sont chargés, laquelle consiste à faciliter le change de place en place. Car après avoir escompté des lettres de change, des billets à ordre, ils cherchent forcément à les négocier à d'autres commerçants, ou à se les passer entre eux, afin de rentrer dans les fonds dont ils se sont dessaisis. Or, comme plusieurs de ces effets peuvent être tirés sur des places étrangères, ils les font accepter par les industriels qui se trouvent avoir des payements à faire sur ces mêmes places. De plus, afin que les billets revêtus de leur signature soient accueillis avec faveur dans les villes étrangères où ils se présenteront, chacun d'eux se met en communication avec ceux de ses confrères qui demeurent en ces villes, et reçoit à son tour, avec la même faveur, les effets qu'ils lui adressent. Grâce à ces facilités réciproques, ils sont en mesure, on le voit, d'opérer des remises sur les places étrangères à l'aide des effets de commerce qu'ils fournissent, et d'en faire revenir les fonds dont ces mêmes places sont débitrices envers les leurs. Ainsi se trouve remplie, par leur entremise, la double condition du change de place en place, l'aller et le retour (1).

Ce ne sont pas cependant là toutes les opérations qu'accomplissent les banquiers ; ils en ont d'autres encore. « Pris dans son acception générale, dit M. Gautier, le mot *banque* exprime aujourd'hui, parmi nous, le commerce qui consiste à effectuer

(1) Je copie ces dernières observations dans l'article de Coquelin, *Dictionnaire de l'économie politique*, v° *Banque*, § 1, où j'ai déjà si largement puisé. Mais Coquelin ne pourrait s'en prendre qu'à lui-même s'il trouvait mes emprunts trop répétés : on ne publie pas une aussi belle dissertation quand on ne veut pas qu'elle serve de modèle. Et puis, qu'importent les emprunts dans la science ? Ce qu'il importe seulement, c'est de faire connaître la vérité.

pour le compte d'autrui des recettes et des payements ; à acheter et à revendre soit des monnaies en matière d'or et d'argent, soit des lettres de change et des billets à ordre, des effets publics, des actions d'entreprises industrielles, en un mot, toutes les obligations dont l'usage du crédit, de la part des États, des associations et des particuliers, amène la création. — Faire la banque, c'est exercer ce genre de commerce ; une maison de banque, c'est une maison qui en fait son occupation exclusive ou principale (1). » On comprend néanmoins que d'aussi diverses opérations ne rentrent pas nécessairement dans les mêmes fonctions et ne se relient pas, comme les précédentes, les unes aux autres.

Attentifs aux cours du change entre les divers États, les banquiers transportent le numéraire d'où il vaut moins où il vaut plus, en maintenant chez les différents peuples un certain niveau dans la valeur des monnaies, dont les variations deviennent ainsi à peine sensibles ; disposant de capitaux et d'un crédit sans cesse plus considérables, ils s'entremettent dans les emprunts contractés par les gouvernements ou dans les entreprises des grandes compagnies industrielles : c'est vrai. Mais quelle chose dans ces services rentre rigoureusement dans le commerce de banque ? Il ne comprend en réalité que les trois opérations qu'ont indiquées Coquelin et M. Gilbart, avec les virements entre les recettes et les payements qui s'effectuent pour le compte des particuliers. Virements que Coquelin a signalés d'ailleurs, comme je l'ai montré, mais qui me semblent, je le répète, constituer une opération distincte des trois autres (2). Chaque banquier s'occupe même rarement de ces trois ou de ces quatre services. Les uns et les autres s'emploient

(1) *Des banques et des institutions de crédit.*

(2) M. Gilbart, *A pratical treatise of banking*, t. I, sect. II, a fort bien expliqué aussi tous les services que rendaient les banques en faisant ces virements. Je reviendrai, dans mon troisième chapitre, sur ce sujet.

de préférence à quelqu'un des attributs de leur professi... comme il arrive toujours dans une industrie avancée. La di... sion du travail est autant le résultat que le moyen du progr...

IV.

Pour rendre compte de toutes les opérations de banque... me resterait à parler du billet de banque ; mais je le ferai da... un autre chapitre. Je me contenterai, maintenant, de dire que si ce billet diffère, dans sa forme, des effets de crédit que j'a... déjà nommés, il ne s'en distingue nullement dans son principe dans son essence. Quoique les banques publiques armées de leurs pouvoirs les plus étendus, puissent, en raison de leurs res... sources plus considérables et de leurs moyens d'action plus efficaces, accomplir les opérations de change, de prêt, de dépôt, de recette, de payement, d'une façon plus large et plus profi... table que les banquiers ordinaires, elles n'en remplissent aucune autre. J'ai déjà parcouru, par conséquent, quoique fort succinc... tement, le cercle entier du crédit industriel. Mais je terminerai ces notions générales, par quelques observations historiques sur les premières formes et les premiers services des effets de commerce. Avant d'étudier avec précision les diverses parties d'un édifice, n'est-il pas toujours nécessaire d'en bien connaître les fondements?

Dès Rome et la Grèce, on trouve des mandats, des bons à vue nominatifs, qu'on appelait *syngrapha*, comme dans la Bible on voit employer le billet simple. Tobie ne prête 10 talents à son parent Gabelus que sur une semblable obligation. Pour la lettre de change, M. Augier la fait remonter jusqu'à la première captivité des juifs, dans son livre fort ingénieux *Du crédit public*. Tout en l'attribuant à ce peuple, on la reporte en général, aux

juifs du moyen âge, et, je crois, à plus juste titre, quoique toute preuve manque également à cette dernière opinion. On l'induit seulement des persécutions que les juifs avaient alors à encourir, du secret qu'ils se devaient garder dans leurs négociations et de leur habileté commerciale, bien plus que de faits positifs ou de témoignages irrécusables. Nul écrivain n'a raisonné sur ce point autrement que Fontenelle.

C'est au surplus, à cette époque, une singulière destinée que celle des juifs et de ces autres prêteurs, leurs émules ou leurs imitateurs, les Lombards, « ces deux colonnes du commerce de la chrétienté, » disait Villani (1). Honnis, pillés, torturés, ils n'en apparaissent pas moins comme les précurseurs, les véritables pionniers de la civilisation moderne. Tout, autour d'eux, est violence et misère, meurtre et dévastation, guerre et oisiveté; eux, font valoir leurs écus, trafiquent, produisent, amassent de la richesse. Quelle prudence ou quel courage, quelle intelligence ou quelle adresse il leur fallait! Les juifs surtout, ces parias du monde entier, étaient soumis aux plus odieuses exactions. On ne se contentait pas de les reléguer dans des quartiers ignobles lorsqu'on les admettait dans une ville, de leur faire payer d'énormes sommes pour établir le moindre comptoir ou le plus petit négoce. Après comme avant l'octroi de telles permissions, on les volait, on les chassait, on les prêtait, on les vendait à titre de bétail, lorsqu'on ne les tuait pas, ce qui n'était encore aux yeux de tous, comme autrefois à ceux de Tacite, que le plus mince dommage (2). L'Église les excommunie; les souverains, de saint Louis à Isabelle de Castille, les proscrivent et s'emparent de leurs biens; la populace, comme à Ratisbonne, en 1516, les massacre parfois jusque dans leur synagogue, en les accusant de nier la Divinité; et lorsqu'ils se convertissent., le seigneur

(1) Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. V, p. 261.
(2) *Si ob gravitatem cœli interiissent, vile damnum*, dit Tacite en parlant des juifs déportés en Sardaigne. *Annales*, liv. II.

sur les terres duquel ils se trouvent, confisque leur patrin dans le but de se dédommager des contributions qu'ils n vaient plus une fois devenus chrétiens (1). Pour eux, on qu'il n'est ni justice, ni droit; toujours pourtant ils reparais toujours ils négocient, toujours ils s'enrichissent. Partout o même obligé de les rappeler et de les solliciter, dès qu'il y a emprunt à faire ou une négociation à suivre. On leur vend al de nouveau le droit de trafiquer de leur argent, sans marcha der sur l'intérêt qu'ils en demanderont, et damnés sans rémis sion, ils ne s'inquiètent point, eux, dit un auteur, de se charger d'un péché de plus (2). Bien mieux, les évêques et les abbés des monastères leur remettent souvent, en gage, les vases sacrés et les chargent de recueillir les annates.

Aussi bien importe-t-il de remarquer que la transmission à Rome des divers prélèvements ou des nombreux tributs de la papauté, effectuée surtout cependant par les Lombards, a donné lieu à une vaste circulation de papier, notamment lors des pressants besoins de la cour romaine. On rencontre également quelques lombards établis près des principaux gouvernements, et dirigeant d'importantes succursales. Qui ne connaît la grande position des Bardi, des Peruzzi, des Balardi de Pise, des Salimbini de Sienne? Lorsque les Bardi et les Peruzzi, banquiers du roi d'Angleterre, firent leur première faillite en 1599, — peut-être était-ce déjà un moyen de fortune, — ils avaient avancé plus de 1,365,000 florins à ce prince. Giovanni Vanno et ses associés, car ces maisons constituaient aussi quelquefois de riches associations, possédaient une banque à Douvres et une autre à Cantorbéry. Qu'il s'en faut que nos Cahorsins aient jamais atteint à une pareille opulence (3)!

Un jour enfin, Louis XIV, après avoir emprunté 3 millions

(1) Il en était ainsi du moins en France.
(2) *V.* Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. VI.
(3) *V.* Cibrario, *Economie politique du moyenâge*, liv. III, ch. IX.

par mois, pour construire Marly, à Samuel Bernard, lui fait les honneurs de Versailles. Le temps de la déchéance est définitivement passé, celui de la puissance commence ; et il est, en vérité, singulier qu'il faille, pour cela, se reporter au roi qu'on regarde d'ordinaire comme le type des anciennes traditions, et au palais qu'on admire comme le monument le plus caractéristique de notre première monarchie. Ah ! pauvre juif, assis sur ton banc, ainsi que les *trapezitæ* de la Grèce (1), pour offrir tes écus aux passants, et changer contre la monnaie courante les pièces étrangères et celles d'un mauvais aloi, ou grand banquier à Florence, à Pise, à Gênes, à Lyon ; marchand détaillant d'épices dans les villages, ou riche négociant des républiques de la Méditerranée et des comptoirs de la Hanse : au milieu de toutes les persécutions et de toutes les tyrannies qu'il t'a fallu traverser, quelles choses tu as accomplies, quels enseignements tu as répandus, et combien avais tu droit à une pareille réparation ! Dans ces temps de barbarie, sans autre patrie que le commerce, sans Dieu apparent que l'or, tu réunissais déjà les continents, tu confondais les peuples dans les liens d'un trafic réciproque, en révélant au monde la solidarité des intérêts, cette admirable loi de l'avenir. N'aurais-tu même que mis en usage ou répandu les billets à ordre et les lettres de change, que tes services dépasseraient ceux des princes et des seigneurs, qui ne savaient, malgré tout leur dédain pour toi, que le métier des armes, c'est-à-dire du pillage et du meurtre. Un seul homme t'a dignement attaqué, c'est Bernardin de Feltre, lorsque, après avoir prêché une sanglante croisade contre toute ta nation, il inventa, pour t'enlever tes clients, les monts-de-piété.

Et les reconnaissances des monts-de-piété, qui si souvent devaient prendre le caractère mixte de banque de commerce et d'établissement charitable, c'était encore du papier. Elles

(1) C'étaient les banquiers. On les appelait ainsi à cause de la table de bois sur laquelle ils exposaient leur argent.

n'avaient pas sans doute cours dans les transactions industrielles; mais elles habituaient aussi à se fier aux écritures, aux promesses, à se croire possesseur d'un certain patrimoine ou de suffisantes garanties, en ne détenant qu'un mince billet, une feuille volante. Vers le même temps également, les actions des grandes compagnies commerciales de la Hollande avaient, sous ce rapport, une importance très-marquée.

Mais nul billet n'a mieux montré, dès l'origine, que le courant de la circulation se pouvait décharger d'une masse considérable de numéraire, que les récépissé ou les certificats des banques de dépôt. Ils se transmettaient au même titre et dans les mêmes conditions, ou l'a vu, que les billets à ordre ou les lettres de change. C'étaient toujours des promesses ou des obligations de payer qu'on se passait des uns aux autres, et que chacun acceptait à cause de l'assurance qu'il avait d'en obtenir le remboursement. Mais ces récépissés de banque représentaient exactement certaines sommes d'argent, certaines quantités d'écus déposés, et bien qu'ils ne remplissent pas le rôle de la monnaie, puisque ce n'étaient que des engagements, ils montraient à merveille qu'ils la pouvaient remplacer dans les transactions ordinaires du négoce. C'était aussi beaucoup que de voir émettre des billets non plus par tel ou tel individu que l'on connaissait, qui les remettait de la main à la main, mais par de vastes établissements institués à cet effet. Plus de personnes qu'on ne le croit, d'ailleurs, les recherchaient. Plusieurs auteurs rapportent que la circulation des billets prit un tel développement à Venise, trois siècles après la fondation de la banque, que cette république s'effraya de la disparition du numéraire, et défendit de façon absolue tout payement en papier.

De même donc que les banques de dépôt ont obligé les gouvernements à l'honnêteté, en n'acceptant les monnaies que pour leur valeur intrinsèque, elles ont aussi fait, par la circulation

de leur papier, que la confiance s'est répandue dans les sphères commerciales. Et, grâce aux profits que cette confiance permettait de réaliser à ceux qui s'en trouvaient investis, chacun s'est efforcé de convaincre ses concitoyens de sa probité. Or la base du crédit public et privé, la voilà : la probité, la confiance. C'est pourquoi je disais, au commencement de ce travail, que le crédit ne tient pas moins à l'ordre moral qu'à l'ordre matériel.

S'il se montre d'abord retenu, rapetissé, craintif; s'il lui faut sous ses pas le sol le plus solide, et s'il ne marche qu'au but le moins éloigné, jusque dans ses premiers essais, on le voit, se révèle une tendance aux grandes et nobles choses. L'aigle aussi, avant de s'élancer, d'un vol rapide, aux régions de la lumière, est cauteleux et prudent. Dès qu'il apparait, si nombreux que soient les capitaux qu'il délaisse, si restreintes que soient les fonctions qu'il remplit, le crédit semble appelé à combler un jour l'abîme qui sépare le capital du travail. Quel ouvrier de fabrique ou quel pauvre paysan ne peut, en effet, dans les pays où les institutions de prêt sont le mieux organisées, espérer de nos jours, s'il est actif, économe, honnête, de recevoir les avances nécessaires pour ouvrir un atelier, élever un magasin ou cultiver son héritage? Et n'est-ce pas là l'ère véritable de l'affranchissement des classes populaires. Le crédit s'offre alors comme une nouvelle propriété, sans limites certaines et toujours féconde, aux labeurs et aux espérances de tous. Magnifique propriété d'ailleurs, qu'aucune autre ne saurait primer; car elle est fondée sur l'exercice du travail et le respect des engagements. Je dirai plus loin ce qu'a fait sous ce rapport le crédit en Écosse, aux États-Unis, en Pologne, en Allemagne, et l'on se convaincra facilement qu'il porte où il se répand le germe de nouveaux rapports sociaux, en ouvrant aux destinées humaines les plus vastes perspectives.

Que le pauvre apprenti des Flandres aurait été heureux

si, lors de la fondation de la banque d'Amsterdam, il avait concevoir quelle vie nouvelle elle devait procurer aux class ouvrières ! Dans son sombre réduit, courbé sur son métier d tissage et gagnant à peine sa vie par un travail sans relâche un rayon éclatant d'espoir lui serait apparu. Il aurait un instan oublié ses misères et l'odieuse tyrannie des corps de mé tiers, son avilissement et les lourdes entraves qui pesaient su chacun de ses efforts, en rêvant de bonheur et d'indépendance pour ses descendants.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DE LA BANQUE D'ANGLETERRE ET DE LA LIBERTÉ DES BANQUES.

I. Avantages du billet de banque. — Ce que c'est que le billet de banque. — A quel titre il circule et ce qu'opère sa transmission. — Importance de ces notions. — Pourquoi les banques exagèrent leur circulation. — Sur quels capitaux doit s'appuyer leur circulation. — Fonctions des banques de circulation.

II. Origine de la banque d'Angleterre. — Ses attributions. — Ses premières conséquences. — Ses prêts faits à l'État. — Son service de trésorerie, et ce qu'il lui rapporte. — Ses services comme institution de crédit industriel. — Sa position et ses usages par rapport à l'accumulation des épargnes. — Ses services par rapport à la circulation du papier et aux prêts faits à l'industrie. — Taux successifs de son escompte. — Ce qu'elle peut pour établir un équilibre entre la circulation métallique et la circulation fiduciaire. — Les crises qu'elle a subies. — Causes et histoire de ces crises. — Le bill de 1844.

III. Ce que produit la restriction du crédit en temps de prospérité et en temps de crise. — Dans quel but a été proposé le bill de 1844. — Effets contraires qu'il produit. — Il a fallu le retirer pendant les crises de 1847 et de 1860. — La réglementation du crédit est une violation du droit et de la liberté du travail. C'est toujours un malheur comme une iniquité. — Réfutation des raisons données à l'appui de cette réglementation. — Théories de Tooke, de Fullarton et de Mill. — Impossibilité de rendre la circulation fiduciaire semblable à la circulation métallique.

IV. Excès à redouter des banques. — Les priviléges des banques les portent nécessairement à commettre ces excès. — Ils ont toujours engendré des crises ou ont rendu les crises désastreuses. — Impossibilité pour les banques libres d'agir comme les banques privilégiées. — L'État est incapable de réglementer les institutions de crédit. — Services des banques d'Écosse et de la Nou-

velle-Angleterre. — Le gouvernement doit être en rapport avec une banque pour son service financier, mais sans attribuer à la banque dont il se sert aucun privilége.

I.

Grâce aux banques de dépôt et aux coutumes du commerce, le papier se montrait naguère sur le marché des capitaux, on vient de le voir ; des engagements se transmettaient, des promesses s'échangeaient, mais de façon fort restreinte. C'étaient comme quelques faibles ruisseaux où devait passer un fleuve. Le public répugnait à ces usages, et les lettres de change, les billets à ordre, les récépissés des banques ne s'y prêtaient pas sans difficulté. De même que les premiers de ces effets ne se pouvaient rembourser qu'à certaines échéances, représentaient des créances qui convenaient à peu de personnes, et se transmettaient seulement par la formalité et avec la responsabilité de l'endossement, les seconds, en très-petite quantité d'ailleurs, et n'ayant aucune des qualités qui manquaient aux autres, entraînaient pour leur remboursement des longueurs, des frais et souvent la perte de l'*agio* dont ils bénéficiaient. La circulation des uns et des autres s'arrêtait nécessairement après qu'ils avaient servi à quelques négociations.

Ces inconvénients et ces défauts ont disparu avec le billet de banque. Il se rembourse à volonté, sans délai marqué ni formalités obligées, ainsi qu'il se transmet sans surcharge matérielle ni responsabilité. Émis en vue des besoins généraux du négoce, il reçoit, en outre, la forme et la teneur qui s'adaptent le mieux aux commodités du public, et, à l'inverse des effets ordinaires de commerce, ce n'est plus un particulier, souvent inconnu et dont les ressources sont toujours très-limitées, qui

le doit rembourser, mais une puissante compagnie, dont le nom, les relations, la fortune, le crédit sont partout respectés. Payable au porteur et à vue, en même temps que soumis aux coupures les plus utiles, il convient à tout le monde; transmissible sans endossement, il n'entraîne aucun lien lorsqu'on le cède, et n'oblige à nulle recherche sur la solvabilité des personnes entre les mains desquelles il a passé lorsqu'on le reçoit; œuvre d'une association très-riche et solidement établie, il ne peut donner d'inquiétude. Il présente donc toutes les facilités et la rapidité de transmission de la monnaie, sans en avoir la lourdeur. Que d'avantages! quelle nouvelle puissance a gagné le crédit par son usage! quelles perspectives plus vastes a-t-il ouvertes aux négociations humaines! Et cependant qu'y a-t-il de changé? La forme seule du papier circulant; sa nature, le fond des choses restent absolument le même.

Le billet à ordre ou la lettre de change, comme le billet de banque, est effectivement une promesse, une simple obligation; rien autre chose. Au lieu d'être souscrit par un commerçant, il l'est par une association; au lieu d'être à terme et au profit d'une personne déterminée, il est à vue et au porteur; mais qu'importe? En quoi cela affecte-t-il son principe, change-t-il son essence? Le billet à ordre ou la lettre de change ne peut-elle pas d'ailleurs, quoique exceptionnellement sans doute, être émise aussi par une opulente compagnie, et un jour ne vient-il pas où elle est à échéance, et se doit rembourser à celui qui la détient? Si même elle est demeurée, jusqu'à ce jour, entre les mains du tireur, pas plus que le billet de banque, elle ne porte d'endossement.

Tout ensemble, lorsque le billet à ordre ou tout autre effet commercial va d'une main à l'autre, du consommateur au producteur et de celui-ci au banquier, que se passe-t-il? Le premier s'acquitte envers le second, comme ce dernier envers le troisième; mais une dette subsiste toujours : celle du sous-

cripteur de l'effet. Il n'y a pas extinction de dette; il y a seulement remplacement d'une dette par une autre, ou, pour prendre le terme juridique, novation de créance. Or, lorsque l'objet du transfert est un billet de banque, la similitude est encore absolue. Lui aussi porte un engagement : celui de la banque, et, chaque fois qu'il s'échange, cet engagement remplace, *nove* celui qu'il éteint. On s'est trompé, par suite, lorsqu'on a cru que le billet de banque jouait le rôle de la monnaie et en remplissait les conditions sur le marché des échanges; et cette erreur, partagée par tous les maîtres de la science, a produit les plus dommageables conséquences. Le dois-je redire? la monnaie possède une valeur propre, intrinsèque, en raison de laquelle seulement elle est reçue dans les transactions. Ce n'est point une promesse, une obligation, un engagement; c'est une marchandise, qui ne circule que pour ce qu'elle vaut selon le cours du marché, de quelque métal qu'elle se compose et quelque empreinte qu'elle porte. C'est pourquoi, quand elle passe de la bourse d'un débiteur dans celle d'un créancier, la dette existant entre eux est détruite, sans qu'aucune autre y succède. Tout est ainsi différent. Répéter, selon une phrase usuelle, qu'une banque bat monnaie, ce n'est faire, quelque prétention qu'on ait à la science, qu'une très-inexacte métaphore.

Il est vrai que l'usage du papier de banque diminue l'emploi de la monnaie, et ce n'est pas le moindre de ses avantages, puisqu'il en provient une très-grande économie. Mais la lettre de change, le billet à ordre, les chèques, les effets publics négociables ou transmissibles au porteur, n'ont-ils pas encore, à cet égard, la même propriété? Tous ces titres, permettant d'effectuer un grand nombre d'échanges par le crédit, dispensent évidemment de l'emploi du numéraire. Sans doute, de ces divers agents, les billets de banque, grâce aux avantages que je rappelais à l'instant, sont les plus susceptibles d'un

usage général et régulier, et contribuent surtout à diminuer l'importance des espèces métalliques ; mais il s'en faut qu'ils les remplacent. Comment donc le feraient-ils ? Ils les remplacent si peu, qu'ils ne circulent et n'ont de valeur que parce qu'on peut, avec leur aide, se procurer de l'or ou de l'argent à volonté. Ce qu'ils remplacent vraiment, et il suffit de considérer ce qui se passe pour s'en convaincre, ce sont les billets de commerce. Une banque ne livre effectivement son papier qu'en échange des mandats qu'on lui présente à l'escompte, pour les conserver ensuite dans ses caisses jusqu'à leur échéance. Quelle personne en réclame, au contraire, contre du numéraire ? Pour peu qu'on y réfléchisse ou qu'on examine ce qui s'accomplit autour de soi, il est impossible de repousser cette assimilation du billet de banque avec les effets de commerce ordinaires, et sa distinction d'avec la monnaie.

Il est d'autant plus étrange qu'on ait tant de fois commis, à l'égard de cet agent de circulation, une aussi grossière méprise, que l'administration, les défauts, les dangers des banques ne s'expliquent qu'après qu'on s'est rendu compte de la nature véritable du papier qu'elles émettent. Les fonctions de ce papier et sa mise en circulation, sa transmission et son remboursement, résument la plupart des opérations qu'elles accomplissent, les plus générales au moins, comme les plus importantes. Or, si ce papier était une monnaie, en avait les qualités et en remplaçait l'usage, d'où résulterait le péril des banques en forçant leur émission, et quelle imprévoyance pour elles-mêmes se reprocherait à leurs directeurs ? Que feraient la somme de leur capital, l'emploi de leurs dépôts, la masse de leurs prêts, le rapport entre leur encaisse et leur papier ? Livrés sans retenue, leurs billets perdraient de leur prix, comme toute chose qui se multiplie, ce n'est pas douteux ; mais quand les métaux précieux baissent de valeur, à la suite de leur surabondance, qu'importe aux hôtels des monnaies ? Les négo-

ciants qui souscrivent trop d'effets, au contraire, n'y peuvent faire honneur quand les porteurs viennent se les faire rembourser, et il en est pareillement des banques.

Ce qui les porte, au reste, à trop multiplier leur papier, comme il arrive parfois, lorsque des priviléges les déchargent de la responsabilité de leurs actes, et les placent en une condition exceptionnelle pour les dépôts, ce sont les faciles bénéfices qu'elles se procurent par ce moyen. Elles les délivrent en échange des effets ordinaires qu'on leur apporte à escompter, je viens de le dire, et chaque escompte leur procure un bénéfice. Cependant, par les vastes relations qu'elles ont, par l'influence qui leur revient dans la sphère des affaires, leurs périls et leur ruine affectent l'industrie tout entière. Il y va, pour un temps au moins, du sort du crédit; et le crédit sans base stable, c'est un jeu; sans chance de remboursement possible, c'est la banqueroute.

Bien plus, il ne suffit pas que les billets de banque s'appuient d'une façon raisonnable sur des valeurs réelles, de toute solidité; il faut aussi, pour qu'ils présentent une pleine sécurité et ne puisent point causer d'embarras, que ces valeurs soient disponibles. Rappelez-vous ce que je disais, dans mon précédent chapitre, des banques hypothécaires. Tant il est encore vrai, que le billet de banque n'est que le gage de la somme qu'il promet, et qu'il ne s'accepte ou ne se conserve qu'à cause de l'assurance où l'on est de pouvoir, grâce à lui, réaliser cette somme, d'être toujours à même de l'échanger contre elle à simple présentation.

Chacun s'est aussi bien aperçu, parmi nous, en 1847, du dommage qui résulte de l'immobilisation du capital d'une banque, fût-ce la plus solide? Par suite d'achats de rentes publiques, le capital de la banque de France, de 90 millions à l'origine, quand les affaires étaient peu considérables et qu'elle n'avait aucun comptoir, puis réduit à 67,900,000 fr.,

n'était plus à sa disposition au moment de ce dernier renchérissement des céréales. Pressée par le besoin général de numéraire qu'entraînait ce renchérissement, elle ne pouvait cependant, pour recouvrer des fonds, jeter sur le marché ses rentes, sans grande perte pour elle, sans secousse effroyable à la bourse, ni coup funeste pour le crédit de l'État. Elle a dû relever le prix de son escompte, c'est-à-dire accroître la crise, et il a fallu l'intervention de l'empereur de Russie pour qu'elle n'éprouvât pas de plus grands embarras. Combien d'autres exemples pourrais-je citer à ce sujet! Au commencement de l'hiver de 1861 encore, les nouvelles exigences de la Banque de France, alors que l'industrie tout entière souffrait les plus dures angoisses, n'a-t-elle pas montré ce qu'amène, aux moindres difficultés, l'abandon du capital de ces institutions? Les embarras de la banque ne provenaient alors, d'ailleurs, que de la conversion en 3 p. 100 de notre 4 et de notre 4 1/2, cet emprunt dissimulé, le plus onéreux peut-être qu'on ait jamais contracté. Le capital d'une banque, c'est la base, le fondement de toutes ses opérations. Lorsqu'elle a commis la faute de s'en dessaisir, il lui faut le recouvrer à la plus faible crainte de crise industrielle, afin de le faire servir en entier à soutenir la production et le négoce.

L'expérience, selon l'opinion commune, a montré qu'il suffit en général aux banques de conserver à leur disposition le quart de la valeur représentée par leurs billets, pour être à l'abri de tout embarras sérieux, lorsqu'elles ne prennent pas d'effets de commerce à trop longue échéance. Cela peut être et se comprend aisément, à cause des avantages que présente dans la circulation le billet de banque. S'il est sans cesse remboursable, par là même il convient à tout le monde, et cette propriété, jointe aux autres qu'il possède, le maintient sans peine hors de la banque. Au lieu de ne pénétrer sur le marché des échanges qu'accidentellement, pour en sortir aussitôt après

avoir rempli le besoin spécial qui l'avait sollicité, il y reste souvent jusqu'à ce que sa vétusté l'en chasse. Il ne conviendrait pas en conséquence, que les établissements de crédit s'exagérassent la prudence à laquelle ils doivent s'astreindre, quoique ce soit bien moins par la quantité des billets qu'elles émettent que par l'activité qu'elles leur impriment et les services qu'elles leur imposent, on s'en convaincra dans la suite, que les banques sont utiles. Mais cela ne fait pas non plus qu'elle se puissent démunir de leurs propres capitaux; il en résulte seulement qu'elles doivent s'appliquer à ne point conserver stériles dans leurs caisses les dépôts qu'elles reçoivent. Car elles n'auraient plus alors l'importance qu'elles sont en droit d'obtenir; elles ne pourvoiraient plus le travail des ressources dont il manque. Il vaut mieux avoir de la richesse sous forme de canaux, de chemins de fer, de machines, que sous forme d'écus; et les banques ont pour but de faciliter cette transformation, en rassemblant, au profit de la production, les ressources éparses de la société, et en faisant qu'une faible quantité d'espèces rende de nombreux services.

Il est besoin, au reste, que leur réserve soit plus ou moins considérable, selon qu'elles sont plus ou moins bien constituées, et qu'elles se trouvent chez des peuples plus ou moins avancés en industrie et façonnés aux usages du crédit. Il n'est en cela non plus aucune règle fixe. Le mieux, c'est de s'en remettre aux banques elles-mêmes, qui seules connaissent leur position et la mesure dans laquelle leur papier s'accepte, comme il faut laisser l'armateur limiter son trafic, le propriétaire ordonner ses cultures, le manufacturier diriger sa fabrication. Seule, la liberté mesure avec sagesse les effets aux causes, les offres aux demandes. Et c'est une remarque ancienne que la concurrence, qui stimule les efforts, et excite les ambitions, oblige toujours également à la retenue et à la prévoyance, à l'ordre et à la probité, en forçant à ne compter que sur la con-

fiance qu'on sait s'attirer, et que sur la considération qu'on s'est obtenue. Son incessante activité semble elle-même assurer l'ordre et la tranquillité.

Conquisita diu dulcique reperta labore.

Les banques de circulation, d'une portée si grande, presque incalculable dans le cours des affaires, je devrais dire dans les destinées et la civilisation des peuples, ne peuvent néanmoins remplir d'autres fonctions que celles des banquiers particuliers, je l'ai remarqué dans le chapitre précédent. Elles les remplissent seulement avec une très-grande supériorité de position et de moyens. L'unique chose qu'elles fassent et que ceux-ci ne font pas, c'est d'émettre, en échange des effets qu'on apporte à leurs caisses, d'autres billets d'une circulation infiniment plus facile, quoique d'une nature absolument semblable. Il n'y a point là d'innovation véritable; il n'y a qu'un très-réel perfectionnement : comme les banquiers, elles sont des intermédiaires, et, sous quelque rapport, des assureurs. Le billet de banque, cette création à laquelle se sont attribués des résultats si prodigieux, que tant d'auteurs auraient peut-être nommé, comme Davantazi le faisait de la monnaie, la promesse de l'heureuse vie, est seulement, il m'est inutile de le répéter, un effet commercial perfectionné, dont l'émission dans un système régulier, est subordonnée à l'escompte, son indispensable auxiliaire, son complément obligé (1).

De même qu'on ne saurait découvrir dans les fonctions des banques rien qui ne soit du ressort du commerce ordinaire de banque, de même elles remplissent tous les services que comprend ce commerce. Elles recueillent les épargnes et les valeurs oisives, pour les rendre, par les prêts (2), à l'industrie qui les féconde. Elles favorisent l'échange et la circulation des

(1) V. M. Coquelin, *Du Crédit et des Banques*, p. 83.
(2) Surtout sous forme d'escompte.

obligations des commerçants, en débarrassant des entraves et des frais inutiles l'échange et la circulation des produits. Elles opèrent enfin des virements de comptes.

Coquelin s'exprime ainsi, par rapport à ces derniers services, dont j'aurai le moins occasion de m'occuper dans la suite, parce qu'ils sont les moins importants et les moins usuels. « Comme les banquiers particuliers, les banques favorisent les transports de valeurs de place en place, avec d'autant plus de facilités et d'avantages, qu'elles ont des relations plus étendues. Souvent même elles n'ont pour cela aucun effort à faire, aucun soin spécial à prendre, puisque leurs propres billets, quand la circulation en est suffisamment étendue, sont merveilleusement propres à opérer ces sortes de transport sans aucuns frais. Elles se chargent aussi, comme de raison, d'effectuer les payements et les recettes pour le compte de leurs clients. Elles font plus : leur caisse devient souvent une sorte de caisse commune tenant lieu de toutes les caisses particulières des négociants, et qui, outre l'avantage de dispenser ceux-ci de garder aucune somme oisive pour parer aux besoins imprévus, leur procure encore une économie de temps et de frais considérables. Il n'est guère d'autres institutions qui soient susceptibles de rendre à un pays de plus nombreux et de plus éclatants services (1). »

Et remarquez que les billets de banque rendent encore très-faciles entre les négociants les compensations de créances, que les banquiers ou les banques elles-mêmes n'opèrent pas par de simples virements. Car ceux qu'un négociant reçoit en échange des effets de commerce souscrits à son ordre, peuvent toujours se donner en payement des siens propres lorsqu'ils se présentent à l'échéance. Par là, le papier de banque sert de nouveau à dispenser de l'emploi du numéraire, sans pour ce

(1) *Dictionnaire de l'Économie politique*, article *Banque*.

service non plus l'exclure complètement. L'économie du numéraire, c'était cependant tout ce qu'Adam Smith avait aperçu des bienfaits des banques. On connaît ces paroles, si souvent reproduites et tant admirées, quoique si incomplètes et si erronées, puisque rien n'autorise à assimiler les billets de banque au papier-monnaie : « L'or et l'argent qui circulent dans un pays peuvent se comparer précisément à un grand chemin qui, tout en servant à faire arriver au marché les grains et les fourrages, ne produit cependant rien par lui-même, pas même un grain de blé. Les opérations d'une banque sage, en ouvrant en quelque manière un chemin dans les airs, donnent au pays la facilité de convertir une bonne partie de ses grandes routes en gras pâturages et en terres à blé, et d'augmenter par là le produit annuel de son territoire et de son travail. Il faut convenir néanmoins que si le commerce et l'industrie peuvent s'élever de quelque chose à l'aide du papier-monnaie, ainsi suspendus, pour ainsi dire, sur les ailes d'Icare, ils ne sont pas tout à fait aussi assurés dans leur marche que quand ils portent sur le terrain solide de l'or et de l'argent (1).

II.

La banque d'Angleterre est la première banque de circulation qu'on ait fondée, et est demeurée jusqu'à ce jour la plus importante des institutions de cette nature. Peut-être ses diverses fonctions s'étaient-elles exercées séparément et passa-

(1) *Richesse des nations*, liv. II, ch. 2. — Je n'ignore pas qu'on peut donner à la première partie de ces observations un sens plus étendu et plus juste; mais en lisant Adam Smith, on se convainc que, pour lui, tout ce que tend à faire une banque c'est de remplacer l'argent circulant par du papier, auquel il donne absolument le rôle de l'argent.

gèrement avant elle; mais il lui revient d'avoir réuni tous les services des banques et de les avoir remplis avec suite. Banque de dépôt, elle reçoit les valeurs qu'on lui confie; banque de prêt et d'escompte, elle se livre chaque jour à ces deux opérations; banque de circulation, enfin, elle émet des billets au porteur et à vue. Comme la plupart des banques de dépôt, comme les premières de ces banques surtout, elle doit son origine, qui remonte à 1694, aux difficultés financières du trésor public. L'objet de cette institution, dit l'un de ses plus récents et de ses meilleurs historiens, M. Gilbart (1), était de lever de l'argent pour l'usage du gouvernement. Guillaume III, mêlé à cette époque, en effet, à la guerre acharnée et si profondément impolitique que lui faisait la France, en était réduit à ne plus avoir le moyen de commencer le siége de la ville de Namur, devant laquelle il se trouvait. Ainsi qu'on l'avait fait à Venise et à Gênes, ses conseillers songèrent à demander aux capitalistes des avances considérables, moyennant un important privilége. L'acte d'institution de la banque obligeait, par suite, ses fondateurs ou ses actionnaires à livrer à l'État la somme entière de leurs apports, fixée à 1,200,000 liv. sterl. Son capital se transforma donc dès le premier jour en une créance sur l'État, et à cette créance elle-même remonte l'origine de la dette publique de l'Angleterre, au moins sa dette consolidée. Car jamais elle n'avait auparavant emprunté sans indiquer l'époque du remboursement ni s'y engager.

En retour de ce prêt, la nouvelle corporation fut assurée d'un intérêt de 8 p. 100 par an, plus de 4,000 liv. sterl., chaque année aussi, pour le maniement des fonds de l'échiquier; ce qui lui constituait un revenu régulier de 100,000 liv. En outre, le gouvernement lui reconnut le droit de prêter et d'emprunter, sans qu'elle pût cependant dépasser par ses créances

(1) M. Gilbart, *The history and principles of banking.*

ou ses dettes le montant de son capital. Autrement, ses membres étaient déclarés individuellement responsables envers ses créanciers, jusqu'à concurrence de leur apport. Quoiqu'elle ne dût non plus trafiquer sur aucune espèce de marchandise, il lui fut accordé d'opérer sur les lettres de change et les matières d'or et d'argent, et de vendre les marchandises sur lesquelles elle aurait fait des avances de fonds, lorsqu'on ne les dégageait pas dans les trois mois qui suivaient le terme fixé. Enfin, et c'est là le point vraiment remarquable, elle pouvait escompter les effets de commerce et émettre des billets au porteur et à vue pour toute la somme de son capital (1), déduction faite du montant de ses prêts et de ses autres dettes. Du reste, nul monopole ne lui était encore assuré ; ce sont les services qu'elle a, plus tard, rendus à l'État qui lui ont fait obtenir cette déplorable faveur.

Elle s'éloignait beaucoup, on le voit, par ses pouvoirs et son administration, des banques de dépôt. Elle n'était même plus aussi dépendante du gouvernement que ces banques, malgré tous les liens qui l'y rattachaient, et à cause de son acte d'institution, et en raison de l'intérêt qu'elle avait d'obtenir le renouvellement de ses priviléges, qu'on ne lui concédait chaque fois que temporairement et non sans discussion. Car c'était une création whig, et le parti tory, soutenu par tous les gens qui jusque-là faisaient le commerce des prêts, n'oubliait jamais de

(1) Voici la traduction du titre de l'acte d'institution de la banque : « Acte pour accorder à Leurs Majestés (Guillaume et Marie) plusieurs droits de tonnage des navires et des vaisseaux, et sur la bière, l'ale et autres liqueurs, pour accorder certaines récompenses et avantages mentionnés dans ledit acte à telles personnes qui avanceront volontairement la somme de quinze *cent* mille livres à l'effet de poursuivre la guerre contre la France. » Après quelques dispositions spéciales à l'ale, au tonnage du navire, etc., l'acte *autorise* la levée, par souscription volontaire, d'une somme de 1,200,000 liv. st., dont les souscripteurs seront constitués en corporation, sous le titre de : « *Les* gouverneurs et compagnie de la banque d'Angleterre. » Le reste de la somme demandée, 300 liv. st., devait être également couvert par des *souscripteurs* volontaires, qui recevraient des annuités pour une, deux ou trois vies.

lui créer des obstacles. Il a bientôt même tenté de lui susciter une rivale, d'abord dans la *land-bank*, qui devait avancer, elle aussi, tout son capital au gouvernement, puis dans la célèbre *Compagnie de la mer du Sud*. L'administration de la banque d'Angleterre fut confiée à un gouverneur, à un sous-gouverneur et à vingt-quatre directeurs, qui devaient être élus chaque année, le 25 mars et le 25 avril, parmi les possesseurs d'un certain nombre de ses actions.

Selon M. Gilbart, le premier auteur du projet de cette banque fut le docteur Hugh Chamberlain; mais c'est un gentilhomme écossais, William Patterson, qui devait proposer le plan qu'on adopta (1). Épris des idées qu'allait bientôt répandre Law, Chamberlain ne cherchait, en réalité, qu'à fonder une sorte de banque foncière, à peu près irréalisable; et dès l'année suivante William Patterson présenta au parlement écossais, dont il faisait partie, les bases de la banque d'Écosse, en se servant, comme d'un modèle, du projet qu'il avait offert à Londres. C'est assurément l'un des hommes à qui la Grande-Bretagne doit le plus, c'est l'un des esprits les plus élevés et les plus bienfaisants de l'humanité, et il est allé mourir de misère à l'isthme de Darien, après avoir essayé d'y fonder une colonie. Quel mythe sera jamais plus vrai que celui de Prométhée?

Il est encore curieux de se reporter à la discussion à laquelle le projet de la banque d'Angleterre donna lieu au sein du parlement. Soutenu par les uns au nom des besoins du crédit et des intérêts de l'État, il fut attaqué par les autres comme devant amener la disparition du numéraire, répandre les habitudes du jeu et des spéculations sur les fonds publics, et donner au gouvernement de nouveaux et très-dangereux pouvoirs. En dehors même de l'antagonisme qui divisait si violemment les deux grands partis de l'Angleterre, il y avait alors

(1) Quelques personnes en rapportent l'honneur à un négociant de Londres, John Holland.

dans ces considérations plus d'un motif de doute et d'hésitation. Ne les entendions-nous pas nous-même reproduire encore, il y a peu d'années, lorsqu'on voulait abaisser les coupures de la banque de France? L'acte d'institution de la banque d'Angleterre passa cependant dans les deux chambres, et reçut, le 27 juillet 1694, la sanction royale. Ses conséquences ne se sont pas fait attendre. Le 8 août 1694, c'est-à-dire quelques jours seulement après l'installation de la banque, le taux de l'escompte sur les traites de l'étranger était de 6 p. 100, extrême limite alors de l'intérêt légal; au 30 août, il n'était plus que de 4 1/2 p. 100. Voici quels étaient, le 16 janvier 1695, les divers taux d'intérêt perçus par la banque : sur les traites étrangères ayant trois mois à courir, 6 p. 100 ; mais, par rapport à ceux qui avaient des comptes ouverts avec la banque, ce même intérêt était réduit à 3 p. 100; sur les traites de l'intérieur 4 1/2 p. 100, au lieu de 6 p. 100, comme il en était aussi précédemment. Le 6 mai, la *Gazette de Londres* publia l'avis suivant : « La cour des directeurs de la banque donne avis qu'elle fera des avances de monnaie sur l'argenterie, le plomb, l'étain, le cuivre, l'acier, le fer, à 4 p. 100, par an. » On voit que, dans un court intervalle de temps, l'intérêt de l'argent avait considérablement baissé, ce qui donnait pleine raison à ses partisans contre ses adversaires. « Il ne faut pourtant pas se hâter, dit Coquelin, de tirer de cela des conséquences trop absolues. L'intérêt baissait considérablement à Londres, et par rapport aux clients de la banque, parmi lesquels figurait au premier rang l'État. Mais en était-il de même pour le reste du pays? *Il est* permis d'en douter. Il est même permis de croire que, selon les prévisions des adversaires de la banque, les opérations de cet établissement ayant pour effet de faire affluer les capitaux vers Londres, elles n'amenaient une baisse sur ce point qu'en produisant un renchérissement sur tous les autres (1). » Rien

(1) *Dictionnaire de l'Économie politique*, article *Banque*, p. 124.

ne montre néanmoins qu'il en ait été de la sorte, et tance des provinces à Londres n'est pas si grande que l prunteurs ne fussent venus dans cette ville trouver de leures conditions, s'ils les y avaient espérées. La banque rait, il est vrai, des capitaux vers elle ; mais elle livrait billets qui, par la confiance qu'ils inspiraient, comblaient a ment ce vide. Ces capitaux eux-mêmes ne les restituait- pas, d'ailleurs, par ses prêts aux particuliers et surtout gouvernement?

Quelques phases qu'elle ait parcourues, la banque d'Angl terre a toujours conservé les marques de son origine. Elle e avant tout restée une machine de gouvernement, l'un de grands rouages de l'État, selon l'expression d'Adam Smith. plusieurs reprises, son capital s'est augmenté, et chaque fois l dette de l'État envers elle s'est accrue d'autant. La majeure par- tie de son papier a pareillement été émise en vue des besoins de l'Echiquier. Il lui devait en 1746, après dix emprunts suc- cessifs, 11,686,800 liv. sterl. (1), aliénées à perpétuité moyen- nant un intérêt annuel. Ce chiffre resta le même jusqu'en 1816, malgré les avances considérables de la banque durant les lon- gues et terribles guerres de l'Angleterre avec la France répu- blicaine et impériale. Mais ces avances ne se sont effectuées qu'en billets, et c'est pour cela qu'elles ont tant contribué à la crise financière, unique dans l'histoire, qui, commencée en 1797, ne s'est terminée qu'en 1822. La dette permanente de l'État envers la banque s'augmenta de nouveau de 3 millions de liv. sterl. en 1816, celle-ci n'ayant à cette époque reçu l'autorisation d'accroître son capital d'un quart qu'à la condi- tion de prêter à l'État cette somme de 3 millions sterling, à

(1) Cette créance se serait même élevée à 15,962,999 liv. sterl., si cinq remboursements successifs ne l'avaient réduite de 4,276,199 liv. sterl. — V. dans le Dictionnaire de l'*Économie politique*, t. I. p. 125, art. *Banque*, la date et le montant de chacun de ces accroissements de capital.

l'intérêt de 3 p. 100 par an. Des remboursements ultérieurs ont fait descendre sa créance au chiffre qu'elle avait atteint avant 1816.

Quant aux avances dont je parlais à l'instant, faites pendant notre tourmente révolutionnaire et les guerres de l'empire, elles ne se sont pas élevées à moins de 10 à 16 millions, chaque année, de 1792 à 1810. Dans la suite, elles augmentèrent encore pour dépasser 30 millions sterling, en 1814. Dès la paix heureusement, en 1819, il fut pris des mesures pour réduire le montant annuel de ces prêts, et depuis lors ils ont été beaucoup moins considérables. Ils ne se sont pas élevés à 7 millions sterling en 1831, et il n'y en a pas eu après 1848.

L'acte originaire de la banque, en prévision des excès et du défaut de contrôle qui devaient en résulter, interdisait, cependant, qu'elle fit aucun prêt au gouvernement sans le consentement préalable du parlement, sous peine d'une amende égale au triple de la somme prêtée; amende dont le cinquième devait appartenir au dénonciateur. Mais cette disposition a virtuellement été abrogée dès 1793, sous l'empire des événements et de l'impérieuse volonté de Pitt. Un bill alors autorisa la banque à faire des avances aux commissaires du Trésor, en acquittant les lettres de change qu'ils avaient acceptées. Seulement, le gouvernement devait mettre chaque année le montant des sommes délivrées de cette façon sous les yeux du parlement.

Si les principales fonctions de la banque d'Angleterre ne semblent plus être de pourvoir, par des prêts incessants, aux nécessités de l'État, elles sont encore, d'aider à son service financier. « Elle est, en effet, chargée, dit M. Gautier (1), du recouvrement des revenus publics et du payement des créanciers de l'État; elle lui fait, en outre, des avances sur le produit des impôts; c'est aussi par son entremise qu'a lieu la négociation

(1) Dans son travail sur *les Institutions de crédit*, de l'*Encyclopédie du droit*.

des bons de l'Échiquier. Outre le payement des intérêt dette publique, le soin de constater et de surveiller les mut qui surviennent dans la propriété de cette dette lui est é ment commis. Il lui a été alloué pour ce service 562 liv. s par million jusqu'en 1786; 450 liv. depuis cette époque jusqu 1808, et, postérieurement, 340 liv. par million jusqu'à conc rence de 600,000 liv., et 300 liv. par million pour ce qui exc derait cette somme. En 1829, les rétributions dont le trés public a tenu compte à la banque pour prix de ces divers se vices se sont élevés à 257,238 liv. (environ 6,431,000 fr.). Cett somme pourrait paraître excessive si l'on ne voyait en elle qu l'indemnité des frais que fait la banque; mais elle était aussi la prime de la garantie que cet établissement fournit de la régu-larité des actes qui ont lieu par son entremise, et cette garantie lui a souvent coûté cher, témoin la soustraction de 300,000 liv. qui fut faite en 1803 par un de ses principaux caissiers, et les pertes plus considérables encore que lui ont causées plus tard les crimes du faussaire Fauntleroy (1).

« Ces services ne sont pas les seuls que la banque rende à l'État : le 20 mars 1823, elle a fait avec lui un traité à forfait pour l'amortissement de cette partie de la dette publique qui se composait des pensions et annuités, et qui est connue en Angleterre sous le nom de *Dead-Weight*. A cette époque, les pensions militaires et de la marine s'élevaient à environ 5 millions sterling (125,000,000 fr.). Pour accélérer l'allégement de ce fardeau, il fut décidé, en 1822, qu'il serait réparti sur 45 années. Après un essai infructueux pour négocier à des capitalistes l'amortissement de la totalité de cette dette, la banque se chargea de son extinction partielle, en consentant, à charge

(1) Le gouvernement doit annuellement à la banque, pour faire le service de la trésorerie, 248,000 liv. sterl. — La banque, de son côté, doit au gouvernement 180,000 liv. sterling par an, en considération des priviléges qui lui sont accordés et de l'exemption du droit de timbre.

d'une rétribution annuelle de 585,740 liv. pendant 45 années, de payer à différentes époques indiquées, depuis le 5 avril 1823 jusqu'à la fin de 1838, une somme de 13,089,419 liv. à la décharge de l'État. »

La banque d'Angleterre a été dès le principe et est constamment restée une institution financière gouvernementale. A toutes les époques néanmoins elle a pareillement agi comme institution de crédit privé. Ainsi, jamais elle n'a cessé, conformément au bill de son institution, de faire chacune des opérations des banquiers sur les lettres de change, l'or et l'argent. Elle a escompté les effets de commerce. Elle a prêté sur lingots ou autres marchandises, avec le droit, je l'ai déjà rappelé, de les mettre à l'encan au cas où on ne les retirerait pas dans un délai déterminé. Enfin elle a reçu de tout temps des dépôts considérables. Ne payant cependant aucun intérêt pour ces dépôts, elle ne s'est guère vu confier que les sommes laissées en compte courant par les particuliers ou par le gouvernement, et les valeurs accidentellement oisives que leurs détenteurs déposaient dans ses caisses en attendant qu'ils en trouvassent l'emploi. Il importe aussi de savoir qu'elle remplit à certains égards, en Angleterre, les fonctions que la caisse des dépôts et consignations remplit en France; et des sommes considérables lui ont en conséquence été consignées par le gouvernement ou par le parlement. Ces différentes sommes réunies lui constituent un fonds de dépôt dont le montant ne saurait s'estimer, en moyenne, à moins de 10 ou 12 millions sterling (1).

La banque d'Angleterre ne rend pas, sous ce rapport, toutefois, les services qu'on doit attendre d'une institution de crédit, puisqu'elle n'attire par l'attrait d'aucun profit, par l'espoir d'aucun intérêt, les épargnes disponibles des particuliers,

(1) Voy. Coquelin, *Dictionnaire de l'Économie politique*, article *Banque*, p. 126.

afin de les diriger vers la production. Et on comprend [l'éten]due d'un tel préjudice, lorsqu'on considère les avan[tages] d'une banque publique, riche, entourée d'une grande [con]fiance, entretenant d'innombrables relations, pour deven[ir] réservoir des valeurs jusque-là stériles. Quelle supériorité [n'a] pas une pareille institution sur les banquiers ordinaires, d[ont] on connaît pourtant les bienfaits à ce point de vue, elle, mi[eux] plus opulente, connue de tous, constituée à toujours, agissa[nt] d'une manière uniforme, publiée à l'avance, et pouvant, p[ar] la multiplicité même de ses opérations, soit abaisser presqu[e] jusqu'à la dernière limite la somme de chaque dépôt ou l[e] temps pour lequel il est fait, soit ne marquer aucun délai ou n'en marquer que de fort courts pour les retraits qu'on en opère.

On l'a dit tout ensemble, ce n'est pas seulement à titre de dépôts que les banques reçoivent les épargnes du public (1). Formées par actions, leur fond social ne se compose pas d'autre chose. L'utile et profitable usage des épargnes est même alors instantané et devient constant, rien ne les détournant des services industriels auxquels elles sont destinées. N'est-ce pas aussi naturellement aux intérêts qu'elles doivent rapporter que sont appliqués les principaux bénéfices des banques? Tout est donc avantage pour le public et les capitalistes en un pareil placement; et combien on devrait condamner, s'en tînt-on à ces seules considérations, les restrictions ou les obstacles mis encore presque partout à l'établissement des banques!

Remarquez en outre qu'en empêchant de nouvelles institutions de se créer on contribue par là même à faire que celles qui existent ne puissent s'engager à payer l'intérêt des dépôts qu'on leur confie, sans s'exposer à de graves dangers. Car lorsqu'il n'y a que peu de caisses ouvertes aux épargnes, ne seraient-

(1) Voy. *idem.*

elles pas bientôt encombrées si elles garantissaient aux capitalistes de convenables avantages? Que deviendraient-elles surtout aux moments d'inquiétudes politiques ou de crise industrielle, quand chacun réclame les fonds dont il se sait propriétaire? C'est ce qu'observait déjà Mac Culloch, tout en regrettant les usages de la banque de Londres. « On ne saurait affirmer, dit-il, qu'elle tentât de garantir un intérêt aux dépôts sans les voir affluer au point de compromettre sa stabilité. »

Cela est vrai surtout avec les habitudes anglaises. En France nous enfouissons notre argent dans nos coffres, à l'exemple du mystérieux don Bernard de Castil-Blazo, dont Gil blas fut un instant valet de chambre, ou nous le cachons dans les murs de nos maisons et les sillons de nos champs, selon les vieilles coutumes de l'Orient. Il se trouve peut-être un milliard de notre numéraire devenu de la sorte inutile. Les Anglais, au contraire, portent toutes leurs espèces aux banques ou aux banquiers, en se réservant de solder les payements qu'ils ont à faire par des bons tirés sur eux. Ces bons, ces *checks*, qui se transmettent de main en main et sont un nouveau et précieux moyen d'économiser la monnaie, se rencontrent en si grand nombre en Angleterre, que les banquiers de Londres qui composent le *Clearing-house*, en échangent entre eux pour 24 ou 25 milliards par année (1). Chaque banquier anglais même confie le plus habituellement ses réserves aux principales banques qui l'avoisinent, pour agir ensuite envers elles comme les particuliers agissent envers lui. Pour personne, en ce pays, ne se sont conservés, comme parmi nous, les usages dont

(1) Tooke, *An inquiry into the currency principle*, p. 27, porte les compensations opérées au *Clearing-house* à 954,401,600 liv. sterl. pour 1839, soit à plus de 3,000,000 liv. sterl. par jour en moyenne, en chèques et en lettres acquittées, avec un peu plus de 200,000 liv. sterl. en billets de banque. On ne se sert même plus de billets de banque aujourd'hui. Les différences s'y soldent par des chèques du directeur du *Clearing-house* sur la banque d'Angleterre.

parle Macaulay, au temps qui précéda la restauratio forçaient chaque commerçant d'avoir son coffre-fort maison, et de compter ses couronnes et ses carolus comptoir quand on lui présentait une acceptation. Qu aussi loin des orfèvres de *Lombard-street*, qui bientôt ap naient, au scandale, comme au désespoir de nombreux vains, la caisse des maisons de commerce (1) ! Jacob est déjà que l'encaisse en or et en argent des diverses ban d'Angleterre s'élevait au tiers de toute la circulation métall du royaume (2), et Fullarton calcule que, grâce aux progrè la comptabilité commerciale, et aux procédés communém employés par les banques et les banquiers de ce pays, neuf dixièmes au moins des transactions sont mainten réglées et payées sans qu'il soit besoin d'un écu ou d'un bil de banque, si ce n'est pour de faibles appoints.

Or supposez, en un tel ordre de choses, une banque plac au centre des affaires, munie d'un vaste monopole et possédan d'immenses relations : comment garantirait-elle aux dépôt qu'elle recevrait un bénéfice raisonnable, sans en être sur chargée ? La banque d'Angleterre ne pourrait, en outre prendre un tel engagement qu'autant qu'elle utiliserait ce dépôts en se livrant à de plus vastes opérations ; et n'éprou verait-elle pas de très-graves dangers lorsqu'ils lui seraien redemandés ou que ses billets se présenteraient nombreux au remboursement, dénuée comme elle l'est de capital ? Seule ment, il faut le reconnaître, lors même qu'il n'en serait pas ainsi, les dividendes que reçoivent ses actionnaires, sous l'em pire de leurs profitables priviléges, sont assez beaux pour qu'ils ne tentent pas de nouvelles entreprises et ne s'assayent point à de nouveaux labeurs. Fixés à 8 p. 100 dans le principe, ces dividendes ne se sont abaissés à 4 1/2 p. 100 qu'en 1753, et

(1) Voy. Macaulay, *History of England*, vol. IV, ch. 12.
(2) Jacob, *On precious metals*, t. XI, p. 353.

ont atteint 10 p. 100 en 1807 ; en 1823, ils sont revenus à 8 p. 100, pour s'éloigner peu depuis de ce chiffre.

Les obstacles mis aux dépôts sont d'autant plus fâcheux, qu'avec l'habitude de porter ses valeurs disponibles aux caisses où s'alimente d'ordinaire le travail, à la place des idées de dissipation, de défiance, de conservation stérile, qui dominent ailleurs, se rencontrent des idées de sécurité, d'économie, d'accroissement de fortune et d'aide mutuelle. La prévoyance reçoit alors de nouveaux stimulants, de même que de nouveaux moyens de s'exercer, l'épargne devient une force vive au lieu d'être une force perdue. Tout ensemble, les négociants dont les banquiers reçoivent les recettes et font les payements ont d'immenses facilités, tant pour leurs opérations courantes que pour les informations dont ils ont besoin (1), et grâce à l'activité des échanges, aux facilités de circulation qui suivent tant d'avantages, une grande quantité d'intermédiaires des transactions commerciales, qu'ils soient en papier ou en métaux précieux, deviennent à leur tour inutiles. Ainsi, l'Union américaine, où, malgré l'opinion généralement accréditée, les institutions de crédit sont le plus perfectionnées et reçoivent proportionnellement le plus de dépôts, a moins de numéraire et de papier de circulation que l'Angleterre (2), qui en a moins elle-même que la France. Jamais au reste la liberté du crédit ne s'est pratiquée, on s'en convaincra dans mon chapitre suivant, sans produire ces deux conséquences, qui semblent d'abord contraires : une circulation mieux pourvue et de moins nombreux agents de circulation. Il est vrai, qu'à l'avis de certaines gens encore, la véritable richesse ne consiste qu'en argent;

(1) M. Gilbart a parfaitement fait ressortir les avantages qui résultent d'un tel usage. V. *A practical treatise of banking*, t. I, sect. II.

(2) Je parle d'avant la guerre entre les États du Nord et ceux du Sud de l'Union américaine.

M. de Saint-Chamans faisait dernièrement imprimer lumes pour le prouver, et il a des admirateurs.

Par rapport aux escomptes et à l'émission du pa seconde fonction importante des institutions de cré banque d'Angleterre n'a pas non plus rendu tous le vices qu'elle aurait pu procurer. Elle n'escompte aucune de change tirée en province au-dessous de 20 liv. sterl. billet souscrit à Londres pour moins de 100 liv. sterl nul effet ayant plus de trois mois d'échéance, ou garanti moins de trois signatures. Pour être admis, en outre, à escompte, il faut avoir obtenu un compte ouvert (*draw account*), qui donne droit de tirer sur elle et de lui reme les billets que l'on reçoit, comme on ferait avec un banqu particulier. Enfin, son taux d'escompte est presque constamm resté plus haut que ne le comportait l'état du marché.

Elle prétendait longtemps même ne se pas proposer, temps ordinaire, d'entrer en concurrence pour l'escompte av les banques particulières. Elle assurait qu'elle restait ainsi plu libre au moment des crises, et pouvait rendre de plus granc services, invoquant le défaut qui provenait de sa positio privilégiée ou de ses relations avec le gouvernement comm un bienfait public. Aussi la masse annuelle de ses escompte a-t-elle jusqu'ici présenté de très-fortes inégalités. On l'a vu monter à 500 millions de francs en 1810, à 1,500 millions e 1815, puis redescendre à 700 millions du 1er juillet 1825 au 30 juin 1826, et à 144 millions en 1827. Durant d'assez longue années, sa circulation a suivi néanmoins une progression asse régulière. Après avoir atteint des proportions démesurées pendant la suspension de ses payements, c'est-à-dire de 1797 à 1822 (1), surtout après 1810, elle est revenue, depuis 1833

(1) Il faut remarquer que, durant cette période, les billets de la Banque perdaient jusqu'à 20 p. 100 et plus contre le numéraire. Ces émissions étaient donc quelque peu fictives.

et 1834, à une moyenne de 400 ou 450 millions de francs, qui varie en province du tiers au quart de ce qu'elle est à Londres. Voici, d'ailleurs, le tableau de sa circulation aux principales époques jusqu'en 1835 (1).

ANNÉES	MONTANT de la circulation	ANNÉES	MONTANT de la circulation
	liv. sterl.		liv. sterl.
1721	2,100,000	1816	26,000,000
1754	3,900,000	1817	28,500,000
1772	6,200,000	1818	27,000,000
1791	10,600,000	1820	24,000,000
1797	12,000,000	1821	21,000,000
1803	16,000,000	1824	20,000,000
1807	19,000,000	1826	24,000,000
1810	22,000,000	1829	20,000,000
1812	23,000,000	1833	18,000,000
1814	27,000,000	1835	18,000,000

Avant 1824, son escompte était le plus souvent à 5 p. 100 ; il n'est revenu depuis à ce chiffre qu'au moment des crises, pour le dépasser alors quelquefois. Il varie ordinairement de 3 1/2 à 2 p. 100 ; car il était réservé à la Banque de France de prétendre jusqu'à nous immobiliser le prix de l'argent, au milieu des changements de toutes les autres valeurs.

Pour montrer les services que la gestion habituelle de la Banque d'Angleterre l'a mis à même de rendre pendant les crises, plusieurs personnes ont observé que les espèces, se faisant rares à ces moments, le taux général de l'escompte atteignait bientôt le sien propre, et que les banques particulières, non moins que le public, avaient alors recours à son assistance. Que de fois cependant n'a-t-elle pu sembler à de pareilles époques, une caisse de secours ! Que de fois son assistance a conduit à la ruine ! Sa conduite pendant la crise de 1847, à l'occasion de laquelle ont

(1) J'emprunte ce tableau à M. Coquelin, *Dictionnaire de l'Économie politique*, art. *Banque*, p. 126.

été publiés le plus d'écrits sur son organisation, et q nerai bientôt en détail, n'a guère été que la répéti qu'elle avait très-malheureusement fait durant les cr cédentes. Si l'on peut invoquer en sa faveur plusieu opérations en 1793, 1815, 1825 et 1826, lord Ashburt a pas moins mille fois raison de dire qu'il n'est pas que le gouvernement de la banque n'ait, par son imp beaucoup aggravée (1). Elle a quelquefois fourni le remè le reconnais; mais ç'a toujours été après avoir augme mal, et bien des fois après l'avoir engendré.

Par les variations de son taux d'escompte, la banqu Londres s'est pareillement efforcée, à diverses époques, de m tenir dans la circulation du pays, un certain équilibre entre métaux monnayés et les billets. C'est même devenu l'un de premiers objets, l'une de ses attributions principales dep le bill de 1844. Lorsqu'elle jugera que ses billets sont une trop forte proportion relativement à l'or, l'unique mo naie de l'Angleterre, disaient les auteurs de ce bill, e élèvera le prix de son escompte et restreindra son émissio C'est aussi ce qu'enseignait quelques années auparavant Ross dans son rapport de 1840 à la chambre des pairs, sur le r nouvellement du privilége de la banque de France. « La banqu doit être le balancier du système monétaire, disait-il; elle do en régler le mouvement général et en rendre les oscillation lentes et uniformes. » Elle s'y devrait appliquer, ce n'est pa douteux; mais quand elle se sait irresponsable de ses fautes qu'il survient un engouement commercial, un *over-trading* comme parlent les Anglais, ne recherchera-t-elle pas les profit qu'il lui est facile de réaliser, par un excès d'émission, sans s'in quiéter des ruines qui l'entoureront? Et lorsque, au contraire l'effroi succédera à l'entraînement, quand, après la spéculation

(1) *The financial and commercial crisis considered*, 1847.

éclatera la crise, n'ayant nulle concurrence à craindre, nul ménagement à garder, ne retirera-t-elle pas à la hâte son papier et ne refusera-t-elle pas toute assistance ? Voilà le résultat trop assuré des priviléges des banques. Je n'en citerai qu'un exemple en ce moment. Déchargée après 1797 de rembourser ses billets, la banque d'Angleterre les avait beaucoup multipliés, et quand elle voulut, à la paix, rendre de nouveau possible ce remboursement, elle réduisit tout à coup (de février 1816 à août 1817) ses escomptes de 33 à 7 millions sterling. Beaucoup de fortunes furent, par suite, ébranlées, une grande perturbation se fit dans le prix de toutes choses; mais l'or, dont la valeur comparative s'amoindrissait d'elle-même d'ailleurs, comme le désirait la Banque, reparut dans la circulation. Pour me servir d'une locution habituelle, quoique je sois loin de l'approuver, le change, constamment contraire à l'Angleterre depuis 1797, lui redevint favorable (1), au milieu d'innombrables désastres.

On a remarqué quelquefois aussi que la banque d'Angleterre avait, par ses relations avec la trésorerie, un autre moyen d'exercer de l'influence sur l'état de la circulation. Comme c'est par son intermédiaire, a-t-on dit, que se placent les billets de l'Échiquier, lorsqu'elle croit que la proportion du papier émis est excessive par rapport aux espèces qu'elle possède en caisse, thermomètre à ses yeux de la circulation métallique du royaume entier, elle vend un certain nombre de ces billets, après les avoir elle-même acquis du ministre à titre onéreux. Les capitalistes qui les lui achètent, lui remettent en retour des écus ou du papier de banque ; ce qui rétablit l'équilibre sur lequel elle est appelée à veiller. Mais il est encore difficile de se ranger à cet avis. Si les billets de l'Échiquier lui sont achetés, elle les a payés de son côté, et c'est bien plus le trésor que la banque qui

(1) Suivant les anciennes et fort erronées opinions sur le change, un pays gagne d'autant plus, que le cours de sa monnaie est plus élevé par rapport aux autres.

certainement en règle l'émission. Elle exerce assez de pour qu'on ne lui en attribue pas d'impossibles.

Malgré toute sa puissance, du reste, toutes ses res- tous ses appuis, elle a subi de nombreuses crises; et q se reporte à l'abandon de son capital, à la nature de se butions, comme à sa dépendance forcée envers l'État, cela n rait surprendre. En 1696, 1745, 1792, 1797, 1825, 1847, po pas parler de crises plus récentes, soit par suite des affaires tiques ou de ses prêts au trésor, soit à causes des commo commerciales ou de sa propre conduite, elle a dû recourir moyens extrêmes. En 1696 et en 1797, elle est allée jusqu suspension des payements. Cette première crise de 1696 est p venue surtout de la quantité d'espèces altérées qu'elle posséd au moment de la refonte des monnaies de cette époque, et l'impossibilité qu'elle éprouvait d'obtenir des pièces nouvel en assez grand nombre pour opérer ses remboursements. S billets perdirent alors 20 p. 100 dans la circulation (1). E 1745, l'inquiétude que répandait l'entreprise d'Édouard, pré tendant à la couronne d'Angleterre, et le besoin d'argent qu ressentait l'armée envahissante, ont été les causes déterm nantes de ce que l'on nomme en Angleterre la course sur l banque— *the run upon the bank*— de la masse des demandes e remboursement qu'elle ne put satisfaire. Les affaires politiques en 1793, et plus encore la chute d'un grand nombre de banque provinciales, dont vingt-deux étaient déclarées en faillite, pro duisirent ses embarras. Enfin, en 1797, a éclaté cette crise mé morable qui n'a pas duré moins de 25 ans, et que suscitèren les demandes incessantes du gouvernement, engagé dans les

(1) Pour secourir la banque, on l'autorisa à augmenter son capital par de nouvelles souscriptions, dont quatre cinquièmes seraient versés en billets de l'Échiquier et en obligations du trésor, et l'autre cinquième en billets de banque. La somme souscrite fut de 1,001,171 liv. 10 sh., qui, joints aux 1,200,000 liv. de la souscription primitive, élevèrent le capital à 2,201,271 liv. sterling.

terribles et funestes luttes auxquelles cédait l'Europe entière. Sanglant tournoi que chaque peuple admire tant encore, épris du vertige qu'un poëte a si bien peint dans ces iambes énergiques :

Car il ne se souvient que de l'homme qui tue
Avec le sabre ou le canon;
Il n'aime que le bras qui dans les champs humides,
Par milliers fait pourrir ses os;
Il aime qui lui fait bâtir des pyramides,
Porter des pierres sur le dos.

Les morts et les pertes accumulées dans cette immense hécatombe n'ont-ils pas été, cependant, un des plus grands obstacles à l'expansion de l'aisance et du progrès ? Mais les nations n'aperçoivent jamais que les brillantes vapeurs qui s'exhalent des abîmes où s'engloutissent leurs plus nobles et leurs meilleures destinées.

Pour pourvoir aux demandes de l'Échiquier, la banque d'Angleterre augmenta d'abord ses émissions de billets. Jusqu'en 1758, elle n'en avait pas eu de moins de 20 livres sterling; en 1759, elle en émit de 15 et de 10 livres, et les abaisse jusqu'à 5 livres, en 1794. Cela ne suffit pourtant pas; son encaisse diminuait toujours, devant les exigences sans cesse répétées du pouvoir. Tout en tentant de l'accroître, par diverses mesures, elle dut restreindre ses escomptes et rendre plus difficile le payement de ses billets (1). Elle en était arrivée, au

(1) A la fin de 1795, la banque fit afficher dans ses bureaux *l'avis suivant* :

« Par ordre de la cour des directeurs, il est donné avis par *le présent*, qu'il ne sera reçu aucun effet à l'escompte dans ce bureau après midi sonné, ni remboursé aucun billet le mercredi après midi;

» Qu'à l'avenir, toutes les fois que le montant des effets envoyés à l'escompte excédera pour un jour la somme qu'il aura été résolu de consacrer à l'escompte pour ce jour-là, il en sera écarté une part proportionnelle, sur tous les bordereaux contre lesquels il n'y aurait à d'autres égards aucune objection à faire pour être retournée aux personnes qui en auront fait l'envoi,

commencement de 1797, à être créancière de l'État de lions sterling livrés en billets, en outre de son propre c tandis que la somme de ses avances au commerce ne dép pas 3 millions. Bientôt après, sa créance envers l'État s à 12,856,700 liv. sterl. Ces billets cependant, livrés par le vernement au public, afin d'acquitter ses dépenses, se sentaient à la hâte au remboursement, poussés par la gén l'inquiétude que répandait la guerre. Le moment approch où elle se verrait forcée d'interrompre ses services, comme l'avait fait un siècle auparavant, et comme venait de le faire caisse d'escompte de Paris (1). Toutefois, la banque d'Angl terre n'avait encore demandé l'adoption d'aucune mesure e traordinaire, lorsque, dans la nuit du 26 au 27 février 179 les ministres, moins sans doute en considération de sa propr situation qu'en prévision des demandes nouvelles qu'ils au raient à lui faire, communiquèrent à ses directeurs un ordre du conseil qui lui défendait le remboursement en espèces de ses billets (2). Sa réserve, qui s'élevait encore, en mars 1795, à 7,940,000 liv. sterl., se trouvait à ce moment réduit à 1,278,000 liv. sterl., pour une circulation en billets qui dépassait, on vient de le voir, 13 millions sterling.

Loin de se décourager, les négociants, les fabricants, les banquiers, les armateurs de Londres se réunirent, dès le 27 février, et décidèrent, comme en 1745, qu'ils « ne refuseraient en aucun cas de recevoir les billets de banque en payement des sommes qui leur seraient dues, et qu'ils feraient tous leurs efforts pour effectuer leurs propres payements de la même

---

sans aucun égard pour l'honorabilité de ceux qui auront envoyé ces effets, ni pour la solidité de ces effets mêmes.

» Le même mode d'opérer sera suivi en ce qui concerne les billets. »

(1) Douze ans auparavant.

(2) Cet ordre du conseil était motivé sur la connaissance qu'avait le gouvernement des demandes considérables d'espèces que des alarmes mal fondées et exagérées faisaient naître.

manière. » Car le gouvernement avait seulement autorisé la banque à ne plus rembourser ses billets, sans leur donner cours forcé dans les transactions privées. Il avait eu la sagesse de n'en pas faire des assignats. Ce n'est qu'en 1811, au sein des immenses efforts qu'il devait faire contre Napoléon, qu'il alla jusque-là. Pour ne pas non plus entraver le cours des dépôts d'espèces métalliques, la banque demeura d'abord contrainte d'en rembourser les trois quarts en numéraire, pourvu qu'ils ne fussent pas de moins de 500 liv. Elle ne devait effectuer d'autres payements en monnaies que pour des sommes au-dessous de 20 shillings ; le parlement sanctionna chacune de ces mesures, et, de prolongation en prolongation, la suspension des payements s'est continuée jusqu'en 1822.

Jusqu'à cette époque cependant, les billets de la banque circulèrent le plus souvent avec une grande facilité, grâce surtout à la décision des commerçants de Londres que je viens de rappeler, et à laquelle peu d'actes certainement se pourraient comparer. Jouer de sang-froid, en effet, son repos, sa fortune, sa réputation, l'avenir de sa famille, pour l'honneur et le salut de tous, quoi de plus magnifique? Il y a donc aussi de la noblesse, du patriotisme, de la grandeur d'âme au fond des comptoirs, quoi qu'en ait écrit Rousseau et qu'en pensent encore les moralistes, toujours sous l'empire des croyances qui provenaient de l'institution de l'esclavage, dont on dirait qu'ils ne soupçonnent pas la disparition. N'est-ce pas, aussi bien, un simple marchand, un riche argentier qui, au quinzième siècle, a sauvé la France et la monarchie, autant qu'une jeune fille des campagnes, pour, ainsi qu'elle également, être abandonné et subir une infâme sentence?

Je ne veux pas dire pourtant qu'il ne soit résulté nul dommage de la mesure extraordinaire prise par le pouvoir à l'égard de la banque de Londres, ni que le crédit de cette institution n'ait pas été atteint; il s'en faut de beaucoup. C'est un acte de

plein arbitraire que de transformer, de quelque façon que ce soit, une feuille volante, un chiffon de papier en monnaie. Tenter de le faire, c'est plus même qu'un acte de tyrannie, c'est un acte de spoliation. Et, pour rassurer le négoce, quelle règle de conduite reste alors à la banque, à supposer que, ainsi débarrassée de sanction, elle en cherche encore une? « Tant qu'une banque rembourse ses billets à présentation, a-t-on très-justement dit (1), c'est le public même qui en détermine le montant, en rapportant au bureau ce qui excède la mesure de ses besoins. Mais quant le remboursement n'a pas lieu, il devient tout à fait impossible de connaître ces besoins, dont l'étendue est toujours si variable. Alors donc, pour peu que le gouvernement et la banque aient intérêt à forcer les émissions, on ne tarde pas à franchir les limites que le concours du public eût naturellement posées. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver à la banque de Londres, et la dépréciation de ses billets en fut la conséquence inévitable. »

Dès le 3 mars 1797, cette banque obtint d'émettre des billets de moins de 5 liv. On en vit paraître de 2 et de 1 liv.; et l'ensemble de la circulation, qui n'était encore, ainsi que je l'ai dit, au moment de la suspension des payements, que de 13 millions sterling, s'éleva successivement jusqu'à 28 millions sterling. Dans des circonstances politiques semblables surtout à celles où l'on se trouvait, traversées elles-mêmes par les plus violentes commotions commerciales, comment une telle émission d'un papier non échangeable, n'aurait-elle pas été suivie de sa dépréciation? L'offre et la demande règlent chaque valeur; à cet écueil que rien ne saurait détruire, se brisent inévitablement toute fâcheuse réglementation ou toute ignorante prétention. Aussi les billets de la banque, qui perdaient environ 8 p. 100 contre le numéraire, en 1800, perdirent 15 p. 100 vers 1810, et, lors de la plus forte émission et des cir-

(1) *Voy.* le *Dictionnaire de l'économie politique*, art. *Banque*, p. 129.

constances les plus graves, en 1814, ils se sont dépréciés de 25 p. 100. C'est néanmoins en 1811 que les deux chambres du parlement déclarèrent que ces billets ne subissaient aucune dépréciation, après la discussion soulevée par le rapport de la commission d'enquête où siégeaient MM. Horner, Husskisson et Thornton (1). Parmi les membres de la majorité de la chambre des communes, on ne rencontre pas, du reste, sans étonnement Robert Peel, alors à l'entrée de sa carrière politique. Mais il a, plus tard, dignement reconnu son erreur, lorsqu'il a proposé le bill de 1819, sur la reprise des payements en espèces par la banque, comme, aux derniers temps de sa vie, il avouait hautement que le bill de 1844, sur la nouvelle organisation de la banque, n'avait pas rempli son espoir. Après les avoir niées, lui aussi a répété ces paroles de Fox : « C'est une opinion fantastique de prétendre que le papier n'est pas déprécié, mais que l'or a plus de valeur. »

Le papier des banques provinciales, qui, de son côté, s'était accru dans une progression correspondante, et qui ne pouvait s'échanger que contre celui de la banque centrale (2), subissait une perte au moins égale à celle de ce dernier. Tandis que la monnaie métallique, à laquelle on prétendait comparer, ces billets, disparaissait rapidement du pays. On sait surtout les pertes qui en résultèrent, par les écrits de Mac Culloch et de Francis Horner, qui les compare à celles éprouvées en France par « les projets du Mississipi (3). » Comment, néanmoins, ne pas admirer que le trouble apporté dans les relations commerciale, que l'émission et la dépréciation des billets, que l'inquiétude et les pertes n'aient pas été plus considérables? Il a pour cela fallu

(1) Ce rapport est un des plus remarquables écrits sur les banques.

(2) L'ordre du conseil interdisant le remboursement des billets s'étendait à toutes les banques de circulation du royaume. Il y avait, au moment où il fut rendu, 232 banques provinciales.

(3) *Voy.* Mac Culloch, note 9 de son édition de la *Richesse des nations.*

un peuple d'un sens prodigieux, et de mœurs industriel
politiques déjà pleines de force et de noblesse. Il est, d'aill
digne de remarque, comme le rapporte Macleod, dans l'hist
qu'il a tracée de la banque d'Angleterre, la partie la plus i
portante de son livre, que les faillites et les ruines n'ont pa
été moins générales en Allemagne que dans la Grande-Bretagne, surtout en 1763. « Incontestable exemple, dit-il, qu'il est aussi facile d'abuser du crédit au sein d'une circulation métallique qu'au sein d'une circulation fiduciaire (1). » Et lorsqu'on parcourt les nombreuses discussions parlementaires auxquelles a donné lieu la longue crise dont je parle, quel intérêt s'attache au mouvement d'opinion favorable à l'abolition du monopole de la banque d'Angleterre, manifesté par d'innombrables pamphlets ou d'incessants *meetings*, surtout en 1799, après l'habile discours de W. Pulteney à la chambre des communes !

Dès la paix, on songea à revenir à l'état normal, à donner aux contrats une base plus solide, aux spéculations une nouvelle sécurité. Mais ce n'est qu'en 1819 que Robert Peel a fait décréter la reprise des payements en espèces, bien qu'il y mit des restrictions jusqu'en 1823, époque où l'ancien ordre de choses a complétement été rétabli (2). Sans doute ce changement ne s'est pas fait sans violentes secousses ni grandes diffi-

(1) Voy. Macleod, *Theory and pratice of banking*, t. II, ch. VIII.

(2) Du 15 juillet 1819 au 1er février 1820, l'acte de restriction (*restriction act*) devait continuer à ressortir tous ses effets. Du 1er février au 1er octobre 1820, la banque devait payer ses billets à présentation, mais seulement en lingots d'or, et au titre, afin de ralentir l'empressement du public à réclamer le remboursement, et sur le pied de 4 liv. 1 sh. par once, afin de tenir compte à la banque de la dépréciation de ses billets : on lui permettait ainsi de les rembourser à environ 4 p. 100 au-dessous de leur valeur nominale. Le pair de la liv. sterl. est de 3 liv. 17 sh. 10 d. 1/2. Du 1er octobre 1820 au 1er mai 1821, les payements devaient encore se faire en lingots, mais sur le pied de 3 liv. 19 sh. 6 d. l'once. Du 1er mai 1821 au 1er mai 1823, le pair devait être atteint, mais toujours en lingots. Enfin, à partir du 1er mai 1823, les remboursements durent se faire et se firent au pair et en monnaie légale. Le même bill rapportait toutes les prohibitions décrétées pendant la crise contre l'exportation du numéraire.

cultés, comme on s'est plu à le remarquer. La banque n'a pas retiré la plus grande partie de son papier, de même que le pays n'a pas recouvré pour 30 millions de numéraire, selon un calcul assez exact, sans embarras ni sacrifices considérables. Mais, pour le résultat obtenu, ces secousses, ces sacrifices, ces difficultés que la banque aurait pu tant atténuer d'ailleurs, ont été peu de chose. Il faut, à tout prix, revenir au droit, à l'état naturel des choses, dès que c'est possible, et quel dommage se peut comparer à celui que causent l'instabilité de l'intermédiaire des échanges, la perte de la notion même de la valeur?

A peine rétablie dans ses fonctions ordinaires, la banque fut assaillie de nouveau par la crise de 1825. Des opinions fort erronées ont été pareillement émises sur les causes de cette crise, l'une des plus intéressantes du monde moderne. Ce qu'il y a de certain, c'est que les dépôts se sont d'abord multipliés dans les coffres des banques, qui pourvues abondamment, et cédant à l'essor des spéculations de cette époque sur les emprunts publics et les mines du Nouveau-Monde, exagérèrent sans mesure les facilités de leur escompte. La banque centrale se fit surtout remarquer en cela, se reposant sur ses priviléges, pour ne pas redouter son imprévoyance. Mais la désillusion ne pouvait tarder d'arriver, et lorsqu'à l'excès des émissions a succédé l'excès des demandes en remboursement, bien que cette banque renouvelât les efforts qu'elle avait faits avant 1797, elle se crut obligée de solliciter la suspension de ses payements. Un certain samedi, rapporte lord Ashburton (1), elle n'avait plus rien dans sa caisse. Mais lord Liverpool était premier ministre, Huskisson, ministre du commerce; tous les deux refusèrent. Une conférence eut lieu entre ces ceux ministres, le gouverneur de la banque et M. Baring, depuis lord Ashburton. On y résolut de remettre en usage un droit dès longtemps abandonné, pos-

(1) *The financial and commercial crisis considered.*

sédé par la banque depuis 1797, celui d'émettre des billets d'une livre sterl. En moins d'un mois, du 31 décembre 1825, ces billets accrurent de plus de 200 millions de francs la masse du papier en circulation. C'était pourtant à l'émission exagérée de l'année précédente que la banque devait ses embarras, et la mesure réussit. Le commerce, suffisamment pourvu, se rassura; les métaux précieux, repoussés des échanges par cette masse de papier, affluèrent à la banque, et elle fut sauvée (1). Qu'auraient, au contraire, fait tous les règlements édictés sur les banques, l'acte même de 1844, ce chef-d'œuvre si vanté de restriction en matière de crédit, sinon contraindre cette institution à quelque mesure de faillite ou de banqueroute? Avant la fin de 1826, les billets étaient rentrés dans leurs précédentes limites. 19,951,000 liv. sterl. C'est après ce retour à l'état habituel de la circulation que le parlement, frappé de la quantité de billets d'une liv. sterl. faux qu'on rencontrait, et craignant qu'ils ne soumissent à des demandes de remboursement trop multipliées ou trop promptes, décida qu'à partir de 1829 il n'en serait plus créé de moins de 5 liv. Ceux de 1 liv. ont été pour la plupart retirés de la circulation en 1832, comme ils l'avaient été la première fois en 1821 (2). Quant aux crises de 1836 et de 1847, les dernières que j'ai citées, je n'en dirai rien ici; elles n'ont produit aucun effet remarquable par rapport aux règlements ou à la gestion de la banque d'Angleterre (3).

Mais de notables changements, on le sait, ont été introduits dans l'administration de cette banque par le bill de 1844, pro-

(1) L'acte de 1844 suppose, au contraire, qu'en pareil cas les métaux précieux diminuent toujours à la banque.

(2) V. Carey, *Principes de la science sociale*, t. III, ch. XXXIV.

(3) Voyez, pour la crise de 1836, Gilbart, *A practical treatise of banking*, t. I, sect. VII. — M. Clément Juglar a publié, dans l'*Annuaire international du Crédit public*, de 1860 et de 1861, un résumé intéressant des crises subies par la banque d'Angleterre.

posé, comme celui de 1819, par Robert Peel. Elle a reçu véritablement alors une nouvelle organisation. Cédant à une erreur encore fort répandue, Robert Peel n'aurait même voulu qu'une banque centrale, placée sous la surveillance de l'État, avec quelques succursales dans les diverses parties du royaume. L'unité, la centralisation dans le crédit, c'était le terme qu'il aurait désiré d'atteindre. Mais, placé à la tête d'un peuple favorable aux droits individuels, et trop habile lui-même pour rien entreprendre de transformer brusquement, il s'est contenté d'indiquer son but en ouvrant la route qui devait y conduire.

Le bill de 1844 sépare en deux départements l'administration de la banque. L'un reste chargé de toutes les opérations ordinaires aux établissements de crédit : escomptes, avances, prêts, etc.; à l'autre est seulement attribuée l'émission des billets. C'est déjà cependant méconnaître la relation qui existe entre les diverses opérations d'une banque, c'est ignorer même ce que sont ses principales opérations que de séparer l'émission des billets des prêts ou des escomptes. Car sur quoi régler cette émission, sinon sur l'escompte des effets de commerce, à l'occasion duquel elle a lieu? Sur quoi régler l'offre, sinon sur la demande; la production, si ce n'est sur le besoin? Le bill de 1844, sans tenir compte de rien de cela, ne voit en tout qu'une affaire de réglementation.

Sans plus de souci des nécessités si diverses de la circulation, il dispose, en outre, que l'ensemble des billets de la banque ne saurait dépasser 14 millions sterling, montant de ses prêts faits autrefois à l'État et garantis par des titres de rentes et des bons de l'Échiquier placés en ses mains; à moins que chaque billet exédant cette somme ne soit représenté dans ses caisses par des souverains ou des lingots. Prenant les titres créés par l'État pour des valeurs équivalentes aux monnaies courantes, aux espèces métalliques, les auteurs du bill voulaient que tout billet représentât un capital déjà acquis, eût sa garantie maté-

rielle dans les coffre de la banque. Ils adoptaient en ce doctrines de l'école de Birmingham sur les principes de la ci lation, les *currency principles*, comme on les appelle, et s forçaient de ne laisser varier la circulation des billets que dan les cas et selon la mesure où varierait la ciculation du numéraire. Mais des titres de rentes ou des bons de trésorerie peuvent-ils s'assimiler à du numéraire? Constituent-ils jamais un capital convenable pour une banque? C'est tout confondre et tout oublier que de le penser.

La troisième disposition importante du bill de 1844 consiste dans les entraves qu'il a mises à l'existence des banques indépendantes de la banque de Londres, banques particulières (*private banks*) et banques à fonds réunis (*joint-stock banks*). Il interdit d'en créer de nouvelles ou de reconstituer celles qui tomberaient. S'il respecte celles qui existent, il leur impose diverses conditions de contrôle, remet aux commissaires du timbre et des taxes le droit de régler l'émission de leurs billets, et favorise, autant qu'il se peut, leur absorption par la banque centrale. Robert Peel avait été frappé des nombreuses faillites des banques indépendantes; il rappelait souvent qu'en 1814, 1815 et 1816, deux cent quarante de ces banques suspendirent leurs payements, et voulait empêcher que de pareils désastres ne se renouvelassent. Lui aussi nommait la concurrence dans le crédit de l'anarchie, et croyait aux bienfaits du monopole. Quelle tristesse vous prend lorsqu'on voit un pareil esprit se refuser à reconnaître les droits et les bienfaits de la liberté! C'est, toute proportion gardée, Bossuet, défendant contre Leibnitz le crime de l'esclavage.

Le bill de 1844 (1), préparé, comme toutes les lois impor-

(1) M. Gilbart a publié en 1841 une critique excellente des publications parues jusqu'alors et préparant la réforme de 1844 dans la *Revue de Westminster*. Cet article a paru ensuite en brochure intitulée *Currency and banking*. Les principaux défauts de l'acte de 1844 y sont très-bien signalés.

tantes de l'Angleterre, par de nombreuses publications, entre lesquelles sont demeurés célèbres les ouvrages de MM. Loyd, Norman et du colonel Torrens, ses véritables auteurs (1), eut l'heureuse et rare fortune d'être accueilli avec faveur, presque avec enthousiasme, par les divers organes de l'opinion. Parmi les journaux jouissant de quelque crédit, le *Sun* fut seul à l'attaquer, comme, parmi les œuvres de longue haleine, le livre isolé de M. John Fullarton (2). Il s'en faut aujourd'hui qu'il soit jugé de même façon. Dès la crise de 1847, tout le monde à peu près l'a combattu. Lord Ashburton, l'une des premières autorités financières du Royaume-Uni, a reconnu dans les restrictions qu'il impose aux mouvements du crédit, la cause la plus efficace de cette crise (3). La presse entière mit à le condamner l'ardeur dont elle avait auparavant fait preuve pour l'approuver, et les grands centres de commerce ou d'industrie envoyèrent tous alors des députations auprès du premier ministre, pour l'engager à l'abolir. Partout, en effet, après avoir été surexcités par une énorme baisse d'intérêt (4) et une émission de billets considérable, la production et les échanges, implorant en vain des secours de l'établissement qui leur en pouvait fournir autrefois, et qui maintenant impuissant à modifier ses services, les devait refuser, devait même retirer ses billets, en même temps que le public retirait son argent, croulaient, succombaient, en s'entourant de ruines immenses (5). Le ministère s'est, à la fin, vu contraint de céder ; Robert Peel lui-même en donna le conseil ; et le jour où

(1) C'est à l'occasion des écrits de ces auteurs que Tooke a publié sa brochure *An inquiry into the currency principle.*

(2) *On the regulation of currencies.*

(3) *The commercial and financial crisis considered.*

(4) L'intérêt prélevé par la banque d'Angleterre n'était alors que de 2 1/2 p. 100.

(5) M. Gilbart a expliqué jusque dans ses moindres détails la crise de 1847, en montrant combien le bill de 1844 y avait contribué. Voy. *A practical treatise of banking*, t. 1, sect. VIII et IX.

la banque a recouvré sa liberté d'émission les fonds p
sont montés de 2 p. 100 à la bourse de Londres (1). Il
nouveau fallu suspendre ce bill, on le sait, pendant la c
de 1860.

III.

Il est certain que, s'il convient de resserrer le crédit en d'étroites limites, on ne le saurait faire sans préparer pour certains temps de graves dommages. Borner rigoureusement l'émission des billets d'après le montant de l'encaisse métallique des banques, comme l'a fait Robert Peel, et n'autoriser que certaines banques, sinon une seule, à fonctionner, c'est, croit-on, assurer les bases de la circulation, mettre un frein aux entreprises téméraires. Mais c'est aussi, et bien plutôt, provoquer à des facilités excessives lorsqu'abondent les dépôts, amener une circulation fiduciaire exagérée, lorsque la circulation monétaire est déjà surchargée, et décréter, par contre, des rigueurs extrêmes, l'élévation du taux de l'intérêt, toutes les entraves de l'escompte, dès que naissent les crises. De même que la banque ou les quelques banques existantes abaissent alors sans retenue le prix de leurs capitaux au moment de la prospérité, elles l'élèvent forcément en présence du péril, quand leur réserve diminue et que le papier de commerce se présente nombreux à leurs caisses. Il y a dans ce cas, dit M. Gilbart, une alternative constante de prix élevés et de prix minimes, de prix minimes et de prix élevés, de spécu-

(1) On trouve dans le même ouvrage de M. Gilbart, t. II, p. 431 et suiv., la correspondance fort intéressante qui a eu lieu entre le premier lord de la trésorerie, le chancelier de l'échiquier et la banque d'Angleterre, pour la cessation de la remise en vigueur et ensuite pour la reprise du bill de 1844.

lation et de détresse, de détresse et de spéculation (1). Je le prouverai, j'espère, jusqu'à l'évidence.

Avant la crise de 1847, par exemple, causée par la hausse des cotons, les importations des céréales et les appels de fonds des innombrables compagnies de chemins de fer de cette époque, l'escompte de la banque d'Angleterre était descendu jusqu'à 2 1/2 0/0; durant la crise elle l'a porté jusqu'à 8 (2), en imposant les plus rigoureuses conditions aux effets qu'elle continuait d'admettre, et en suspendant ses prêts sur dépôt de fonds publics. Les négociants, excités d'abord n'ont donc plus trouvé à négocier passablement ensuite les valeurs les plus sûres dont ils étaient munis. Il leur a fallu les vendre à perte, ou, pour faire face à leurs engagements, ils n'ont eu que les ressources de leur fortune personnelle, si difficilement réalisables et si dépréciées à tous les moments de gêne. C'est cependant l'un des devoirs des établissements de crédit de s'employer à prévenir ou à diminuer les crises. Vastes réservoirs de travail, sources toujours ouvertes de vie et de richesse, à eux de pousser aux découvertes, aux progrès, aux developpements industriels pendant la prospérité, quoiqu'en une juste mesure, avec une convenable prudence, sans doute; mais à eux aussi de soutenir dans le besoin, de calmer les souffrances durant l'infortune. Le crédit, c'est de l'argent, disait Franklin; quand l'argent abonde, il ne le faut pas exagérer, et quand il manque, n'importe-t-il pas surtout de le montrer et de le faire valoir? C'est juste le contraire qu'a prescrit l'acte de 1844.

Aux époques où le prochain payement des rentes publiques fait retirer de la circulation de fortes quantités de numéraire, la banque d'Angleterre elle-même accroît la masse de son

(1) Voy. Gilbart, *Currency and banking.*
(2) Le 25 octobre 1847.

papier. Pourquoi, pendant les commotions industrielles
ments qu'on a presque uniquement considérés dans le b
1844, ne devrait-elle jamais chercher à remplir le vide fo
sur le marché, au lieu de l'accroitre? Est-ce parce que da
l'abime s'engloutiront plus de fortunes, qu'il sied de renon-
cer à le combler? Qu'on se souvienne de ce qui sauva l'in-
dustrie et le commerce en 1825; il n'est pas douteux que
l'acte de 1844 n'eût amené la banque à suspendre ses paye-
ments, comme en 1797. Lord Ashburton a raison : tous
les cas de crise ne doivent pas être traités de la même ma-
nière (1), et, avec l'acte de 1844, ils le sont, et le moins heu-
reusement.

Malgré le maintien de cette fâcheuse loi, il faut bien l'avouer, lorsque nous lisons pour la première fois les savants ouvrages de l'économie politique anglaise sur le crédit, il nous semble entrer dans un monde inconnu. Combien surtout doit-on admirer qu'aucun écrivain ne nous ait fait connaître la théorie de Tooke et de Fullarton sur l'émission du papier circulant, l'une des plus remarquables pourtant de la science moderne! Nous nous en tenons toujours à croire qu'il est à la volonté des banques d'émettre leurs billets, sans qu'ils dépendent jamais des besoins des échanges ni des demandes du négoce. Le sage se contente de peu, assure-t-on ; par rapport au crédit, notre sagesse est exemplaire. Mais quels sont, en réalité, les principes de la circulation? Qui peut l'exagérer? Sur quoi se règle-t-elle? C'est là ce que je veux maintenant examiner, en demandant quelque indulgence pour l'aridité de mes démonstrations.

Supposez qu'on livre plus de monnaie métallique que n'en réclame le marché, sa valeur baissera ; ce n'est pas contestable, ou, ce qui revient au même, le prix de chaque marchan-

(1) Voy. *The commercial and financial crisis considered*, p. 11.

dise s'élèvera, et les étrangers s'empresseront de profiter de cette cherté pour vendre leurs produits. Il en sera de la sorte jusqu'à ce que la monnaie surabondante soit exportée ou soit employée à des usages industriels (1). Qui pourrait oublier l'histoire financière de l'Espagne au XVIe siècle, où les craintes tant de fois répétées, dans ces dernières années, au sujet des placers de la Californie et de l'Australie? S'il ne s'agit plus de monnaies, mais de billets, tout encore se passera de même, à quelques différences inévitables et fort secondaires près. Les billets, plus commodes que la monnaie, la chasseront, en se multipliant, dans les coffres des banques, jusqu'à concurrence de leur trop forte émission. Que deviendrait-elle autrement? Mais elle ne baissera pas de valeur, puisqu'elle ne se sera pas accrue, et d'autre part les billets, ne pouvant ni s'exporter ni s'employer industriellement, reviendront aux banques, dès qu'ils se seront dépréciés, pour s'échanger contre le numéraire qui forme leur garantie. Ils y reviendront même d'autant plus promptement, qu'ils ne servent pas, très-généralement du moins, aux petits payements : il n'y a que dans les États confédérés du Sud de l'Union américaine qu'on en rencontre de 10 centimes. Pour les billets surtout s'imposent donc les limites des besoins du commerce. Seulement, de trop grandes facilités d'escompte peuvent faire naître ou prolonger plutôt de trop nombreuses demandes de billets. Je disais, il y a un instant, que la banque d'Angleterre augmente ses émissions lors du payement des trimestres de la dette publique; mais dès que ces payements sont effectués, les billets surabondants lui reviennent. Le reflux dans ses caisses succède instantanément au flux. Que ferait-on de moyens d'échange quand il n'y a pas d'échanges à pourvoir? Comment, aussitôt après l'excès qui n'est pas sollicité par le pays, ne verrait-on pas la baisse

(1) Voy. M. Courcelle-Seneuil, *Traité théorique et pratique des opérations de banque*, liv. III, ch. 4.

de valeur s'il s'agit de monnaies, et la demande en rem sement s'il s'agit de billets? Il est si peu au pouvoir des ques de régler comme il leur convient la circulation, qu'e ne se sont jamais multipliées, — j'en fournirai la preuve en pa lant des banques d'Écosse et d'Amérique, — sans qu'une même somme d'échanges n'exigeât une moindre quantité de billets.

Et combien cela doit nous sembler étrange, grâce à notre ignorance pour tout ce qui touche au crédit! Mais avec de nombreuses banques les transactions deviennent plus promptes et plus faciles; le même billet intervient dans des transactions infiniment plus multipliées; beaucoup plus de comptes se liquident par de simples virements sur les livres de ces institutions (1), avec lesquelles chacun se trouve alors en relations; toutes les coutumes du crédit se répandent et s'améliorent. Un économiste distingué le dit fort justement : « La liberté d'émettre des billets à vue et au porteur est le régime qui fomente le plus le commerce de banque et lui permet de pénétrer plus avant dans l'atelier industriel; c'est le régime qui amène dans ce commerce la plus grande somme de capitaux, et partant la garantie la plus efficace et la plus considérable que l'on puisse offrir au public; c'est le régime qui réduit le plus l'emploi de la monnaie et, par conséquent, le champ dans lequel les émissions peuvent se développer (2). »

Dans sa savante *Histoire des prix*, Tooke a rassemblé les faits les plus concluants pour persuader que l'émission des banques est le constant résultat des demandes du négoce. Sa déposition devant la commission de la chambre des communes, chargée en 1832 d'une enquête sur la banque d'Angleterre, résume sur ce point toute son opinion. « En fait et historique-

(1) Voy. les observations de Fullarton sur la masse des transactions qui s'opèrent sans monnaies ni billets, *On the regulation of currencies*, p. 183.
(2) Voy. Courcelle-Seneuil, *Traité théorique et pratique d'économie politique*, t. [illegible], liv. I, ch. 11.

ment, dans les limites de mes recherches, dit-il, dans tous les cas de hausse ou de baisse de prix, la hausse ou la baisse a précédé l'accroissement ou la diminution des émissions de billets; elle n'a pu être causée par conséquent par cet accroissement ou cette diminution. » C'est aussi l'unanime sentiment des banquiers interrogés par les nombreuses commissions anglaises qui se sont occupées de cette recherche. Sentiment que Hume déjà semblait d'ailleurs exprimer en parlant des banquiers écossais. Depuis Tooke, Fullarton, doué d'une profonde réflexion et d'une vaste pensée, a donné la théorie des faits que ce dernier a si soigneusement réunis. Il affirme, de son côté, que tant que les billets de banque sont remboursables, « ils n'exercent aucune influence sur le mouvement des prix, et que les banques ne peuvent étendre leur circulation que par suite et en proportion des affaires qu'elles font (1). La somme de leurs émissions, continue-t-il, est exclusivement réglée par les affaires de commerce et les dépenses qui se font dans leurs localités respectives; elle varie avec la production et les prix; et elles ne peuvent ni porter leur émission au delà du chiffre fixé par ces affaires et ces dépenses sans voir leurs billets rentrer aussitôt, ni les diminuer sans voir aussitôt le vide qu'ils laissent rempli de quelque autre manière. » Les émissions de billets, suivant ces deux auteurs, qui ne tiennent pas seulement assez compte, à mon sens, de ce que peut un trop facile escompte, ne pouvant augmenter qu'à la suite d'une extension de la demande, ne font point elles-mêmes la hausse des prix, n'encouragent pas les spéculations, ne peuvent causer aucune crise commerciale. Si les flots qui remplissent le bassin de la circulation sont mobiles, il dépend des échanges seuls, pensent-ils, d'en élever ou d'en abaisser le niveau. Aussi Tooke et Fullarton enseignent-ils que le règlement artificiel des émis-

(1) Voy. Fullarton, p. 85.

sions de billets est loin d'avoir le résultat qu'on s'en tout en en ayant de très-fâcheux.

Mill a longuement rappelé cette théorie, dont les parties sont si bien reliées entre elles, mais que je ne sa je le répète, approuver en entier. Il ne l'accepte pas d'aill non plus, lui, sans restriction, bien qu'il ne s'en sépare q timidement et à regret. « Je suis persuadé, dit-il, que les ba quiers ne peuvent augmenter la somme de leur émission que dans les circonstances indiquées par eux, c'est-à-dire lorsque les affaires de commerce et les dépenses qui se font près d'eux les y sollicitent. Je crois également que la théorie élevée sur ces faits par M. Fullarton exprime en grande partie la vérité, et se rapproche beaucoup plus que toute autre théorie de la circulation, de la vérité tout entière (1). » Après ces premières paroles, Mill distingue l'état ordinaire, l'*état de repos*, selon son expression, des marchés, de leur état de spéculation. Dans le premier cas, il pense, à l'exemple des auteurs que je viens de citer, que « tous les billets qu'émettraient les banques en plus des besoins du négoce reviendraient à leurs caisses ou resteraient, sans rien faire,—chose certainement peu probable, — dans les mains des porteurs et ne feraient point élever les prix. » Dans le second, lorsque les commerçants, en vue d'une prochaine hausse, sont disposés à largement user de leur crédit, Mill tient encore pour « démontré par la science et par l'histoire que, tant que la spéculation est ascendante et se restreint aux *opérations de marchands à marchands*, il est rare que les émissions de billets augmentent et contribuent de quelque façon que ce soit à élever les prix (2). » Suivant ses deux guides, il pense que les achats de spéculation, qui produisent alors la hausse, ne sont pas payés avec des billets de banque, mais au moyen de mandats et surtout par de simples virements.

(1) Voy. Mill, *Principles of political economy*, liv. III, ch. XXIV.
(2) Voy. Mill, liv. III, ch. XXIV.

le fussent-ils, de la sorte, en outre, il reconnait qu'aussitôt que les billets de banque émis pour cet usage l'auraient rempli, ils rentreraient aux banques (1). Mais il est d'avis tout différent lorsque la spéculation s'étend *jusqu'aux fabricants*, parce qu'une partie des billets que ces derniers recevront, iront aux mains d'ouvriers qui ne pourront les rendre aux banques *sous forme de dépôts* (2), et qui, s'en servant pour leurs achats de détail, les feront influer sur les prix.

Toutefois cette restriction est une complète erreur. La circulation des petits billets suit absolument les mêmes lois que celle des gros. Ils reviennent même plus promptement aux banques, pour peu qu'ils soient d'une somme raisonnable, leurs détenteurs ordinaires ayant sans cesse besoin des moindres monnaies et s'effrayant facilement des titres de crédit. Imagine-t-on que de petites pièces de numéraire, excédant les besoins du marché, s'y conserveraient ? La spéculation ne peut-elle d'ailleurs atteindre les manufacturiers sans que l'émission des banques serve au payement des salaires? Comment y servirait-elle, par exemple, si chaque billet, quoique convenant aux manufacturiers, représentait une somme assez élevée?

Mais Mill s'éloigne surtout de l'opinion de Tooke et de Fullarton, en envisageant le temps où les spéculations s'arrêtent. « Si l'on demande rarement du crédit aux banquiers, continue-t-il, pour faire une spéculation, on lui en demande beaucoup pour soutenir une spéculation qui n'a pas réussi, et la concurrence de ceux qui viennent en pareil cas réclamer une part du fonds général de crédit, rend ceux mêmes qui n'ont pas spéculé plus dépendants des banquiers auxquels ils demandent des

(1) Mill ajoute : « Sous forme de dépôt, s'ils ne s'employaient pas aux affaires courantes. » Mais comment s'y emploieraient-ils, puisqu'ils dépassent les besoins des affaires?

(2) Fullarton s'exprime de même en parlant du billet de la banque d'Angleterre, monnaie légale, et qu'on dépose, comme du numéraire, chez les banquiers.

avances. Entre la période où la spéculation est ascen[dante] et le moment de la révulsion, il y a un intervalle de p[lusieurs] semaines et quelquefois de plusieurs mois, pendant leq[uel on] lutte contre la baisse. Comme les cours tendent à baisser, [les] spéculateurs ne se soucient pas de vendre en ce moment; ils cherchent des fonds pour remplir leurs engagements ord[i]naires. A ce moment, presque toujours, la somme des billet[s] de banque en circulation augmente... Je crois qu'il faut convenir que cet accroissement tend à prolonger les spéculations, à faire durer les prix de spéculation plus qu'ils n'auraient duré sans cette circonstance, et par conséquent prolongent et augmentent la demande des métaux précieux pour l'exportation, trait caractéristique du temps qui précède immédiatement les crises commerciales (1). »

Cette opinion, je l'avoue, me paraît encore erronée. Si les besoins ou les désirs du négoce disposent de l'émission des billets en temps ordinaire, comment ne la régleraient-ils pas également vers la fin des temps de spéculation, lorsque la hausse est arrêtée, que l'esprit d'entreprise se sent à bout de ressource? On demandera plus de papier, dit Mill; mais qui le demandera, et à quelles conditions? Ne sont-ce pas toujours des effets commerciaux qui se présenteront à l'escompte? Les affaires s'arrêtant surtout, si l'on obtient des billets, ne les échangera-t-on pas aussitôt contre du numéraire, aux banques qui les ont émis? Les deux exceptions signalées par Mill sont, je le répète, fort inexactes.

Où se trouve donc la vérité? Aucun des faits recueillis par Tooke n'est contestable, et l'on devra toujours admirer les belles et sérieuses études de Fullarton. Ses démonstrations valent à la science de notre temps, l'un de ses plus remarquables cha-

(1) Voy. Mill, *Principles of political economy*, liv. III, ch. XXIV. — Mill montre ailleurs, liv. III, ch. XII, combien sont restreints les billets de banque comparés aux autres effets circulants.

pitres. Il a seulement, à mon avis, manqué d'une analyse assez suivie, assez pénétrante ; la subtibilité n'est pas toujours ce qu'en disait Pascal. Pour moi, je le reconnais aussi après Tooke et Fullarton, les banques ne livrent leurs billets qu'au commerce qui les sollicite, et elles reçoivent en retour les autres effets qu'ont fait naître les affaires. Mais, par d'intempestives facilités, ces institutions ne peuvent-elles jamais engager le négoce à trop multiplier les demandes qu'il leur adresse? Ne se peuvent-elles pas montrer trop complaisantes sur les effets qu'on leur présente? C'est là qu'est l'erreur ou l'oubli de ces auteurs. La demande ne détermine pas plus l'offre que l'offre ne règle la demande; c'est du rapport établi entre ces deux extrêmes que provient le cours de toute chose. Il en est de la circulation comme de la production et de la consommation; les conditions des banques stimulent ou arrêtent les échanges, suivant qu'elles sont ou faciles ou onéreuses. Et c'est pour cela que des banques libres, responsables de chacun de leurs actes, surveillées chaque jour par la clientèle qui les entoure, soumises à d'innombrables concurrences intéressées à les trouver en faute, sont si supérieures aux banques privilégiées. Sans rien exagérer, elles suivent avec soin les divers mouvements des transactions, en s'efforçant seulement d'en prévenir les écarts. On pourrait presque dire d'elles ce que Lucrèce dit des premiers hommes, plus robustes et plus actifs que ceux qui leur ont succédé, parce que la terre qui les avait produits était encore dans toute sa vigueur.

Et majoribus et solidis magis ossibus intus
Fundatum....

Chose incroyable chez un peuple aussi versé dans les connaissances économiques et la pratique des affaires que le peuple anglais! dans le bill de 1844, on a pensé aux crises, en apercevant ce qui ne se réalise qu'aux époques d'aisance et de ri-

chesse, à moins de supposer un ensemble de circonstances vraiment impossible. Une forte émission de papier chasse hors du pays le numéraire, a-t-on dit, et les embarras redoublent. Mais quand cela a-t-il lieu? et avec une émission calculée sur l'encaisse métallique, quand cela devient-il inévitable? En 1824, la banque d'Angleterre, cédant à l'entraînement industriel qui si follement emportait le Royaume-Uni tout entier (1), l'excitant, l'encourageant, s'y livrant sans retenue, jeta dans le public beaucoup de papier. Cela permit d'exporter une quantité considérable d'or, jusqu'à 4,400,000 livres sterling, calcule M. Senior (2), pour les spéculations à l'étranger. Par suite, la valeur des billets baissa par rapport à celle des espèces métalliques; une livre sterling en or parvint à valoir, grâce à sa rareté, un peu plus qu'une livre sterling en papier, grâce à son abondance. Aussitôt les porteurs de billets se rendirent à la banque pour se faire rembourser. Leur foule s'accrut d'autant plus que la production exagérée, les spéculations insensées étaient contraintes de s'arrêter. Le jeu même a ses limites; et la crise de 1825, cette crise terrible, effroyable, se déclara. On sait ce qu'il advint, au contraire, à partir de ce moment. L'émission de la banque, bien que se multipliant dans des proportions plus considérables encore, ne repoussa plus hors du pays le numéraire métallique. La crise elle-même rendait le change favorable et s'opposait aux lointaines en-

(1) Lorsque l'Amérique du Sud s'ouvrit au eommerce étranger, Manchester seule fournit à Rio-Janeiro plus de produits que la consommation n'en avait absorbé depuis vingt ans. Les marchandises ne pouvaient même plus trouver de magasins; elles s'entassaient sur les quais et les plaees publiques. On avait adressé des cristaux elselés et des porcelaines préeieuses aux peuples qui ne eonnaissaient, pour ustensiles de ménage, que les crânes des animaux et les noix de coco. Des cargaisons de patins furent expédiées où la glaee était Inconnue. Les spéculations sur les emprunts publics de la même époque ne furent pas moins folles.

(2) Voy. *Three lectures on transmission of precious metals from country to country*, p. 29.

treprises. Loin de là, cette abondante émission fit affluer le numéraire dans les coffres de la banque ; le public, suffisamment pourvu, se rassura, et, je l'ai dit précédemment, tout fut sauvé. Jamais l'opinion, qui parut si singulière lorsqu'elle fut émise (1), du célèbre comité parlementaire de 1811, du *bullion comitee*, comme le nomment encore les Anglais : que c'est le devoir de la banque d'Angleterre d'étendre ses émissions au moment des crises, pour soutenir le crédit, ne s'est mieux vérifiée. Je montrerai dans la suite qu'en 1845 et 1846 les facilités de l'escompte, suivies de l'accroissement de l'émission de la banque, conduisirent également à la crise de 1847, la rendirent au moins infiniment plus dommageable, et j'ai déjà rappelé que, pour en arrêter les fâcheux effets, on a dû permettre d'augmenter le nombre des billets au delà des limites décrétées en 1844. A ce moment encore, grâce à ces nouvelles facilités, la panique s'évanouit comme un rêve, dit le dernier historien de la banque d'Angleterre (2). N'imaginez donc pas que la même mesure produise toujours les mêmes effets ; que la prospérité n'ait pas d'autre loi que la détresse, et avouez que toutes vos prévisions ont été démenties.

Je ne dirai pas, comme Carey, que mieux vaudrait que l'art et le secret de conduire une banque fussent restés inconnus que d'en allouer plus longtemps le monopole à quelques compagnies de particuliers (3). Mais je pense, comme lui, que le trafic des agents de circulation a d'autant plus besoin de liberté, qu'une intervention qui les affecte d'un demi pour cent cause plus de préjudice que l'intervention qui affecterait de 100 p. 100 le prix de toute autre marchandise (4), parce qu'elle entraîne des conséquences infiniment plus étendues.

---

(1) Surtout à M. Vantsittant.

(2) Voy. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. II, ch. VIII.

(3) Voy. Carey, *Principles of the social science*, t. III, ch. XXXIII.

(4) Carey dit ici le prix des chaussures, t. III, ch. XXXIV.

Les exemples que j'ai rappelés suffiraient pour prouver que mesurer l'émission du papier sur l'encaisse des banques, — et sur quoi l'ordonner cependant, à moins de s'en tenir à un chiffre pris au hasard? — c'est agir sans prévoyance ni connaissance des principes les plus élémentaires du crédit, et de la façon la plus désastreuses pour le public. Quand le courant de l'industrie et de la circulation coule rapide et à pleins bords, on le grossit encore et l'on hâte sa marche, en excitant à faciliter les escomptes et à multiplier les billets; comme, dès qu'il se restreint ou se ralentit, on entrave son cours et bientôt on le tarit, en faisant retirer le papier, en même temps que se retire l'argent. C'est l'excès joint à l'excès et le dénûment uni au dénûment. Macleod assure qu'il n'est qu'un moyen pour les banques de régler l'émission de leur papier, c'est de régler le prix de leur escompte (1). Ce n'est pas douteux; mais il leur revient à elles seules de régler ce prix. Les lois sur l'usure sont bien anciennes, et qu'ont-elles produit?

Il y a mieux, lorsqu'on prétend mesurer la somme du papier à la somme du numéraire, par crainte que de trop abondants billets ne chassent les métaux utiles, on oublie que la disparition du numéraire résulte souvent de causes étrangères à l'état général de la circulation. Tantôt, en effet, elle est nécessitée par les dépenses extraordinaires de l'État, surtout en cas d'expéditions militaires ou de dettes à l'étranger. Tantôt elle provient de lointains placements industriels, comme lors des spéculations sur les mines et les emprunts d'Amérique, vers 1823 et 1824. Tantôt elle résulte de l'achat de matières premières indispensables qu'on ne possède pas sur son territoire, et dont l'exceptionnelle rareté surélève momentanément le prix, ainsi qu'on l'a vu chez la plupart des peuples européens pour leur approvisionnement de coton, aux époques de

(1) Macleod, *Theory and practice of banking*, t. II, ch. XI. — Macleod ne demande pas de loi, d'ailleurs, pour cela.

cherté de cette denrée, devenue l'un des principaux agents du travail et des salaires. Tantôt enfin le numéraire s'exporte pour réparer les désastres des disettes, comme parmi nous en 1837 et en 1861. Tooke et Fullarton prouvent même qu'en ces diverses occurrences les espèces exportées ne se retireront probablement pas de l'ensemble des monnaies circulantes. On les prélèvera bien plutôt, écrivent-ils, sur les thésaurisations, les accumulations, toujours très-abondantes chez les particuliers dans les pays barbares, et chez les banquiers, sous forme de réserves, dans les États civilisés (1). C'est encore une observation fort exacte. Qui ne sait avec quelle facilité, par exemple, nous avons trouvé, sans restreindre notre circulation, les sommes énormes qu'il nous a fallu payer à l'étranger après 1815? « Si le payement doit être fait par le gouvernement, dit Fullarton dans une de ses belles discussions (2), n'est-il pas probable que le gouvernement ouvrira un emprunt par lequel il accordera aux prêteurs des avantages supérieurs à ceux qu'ils obtenaient auparavant? Si le payement est fait par des négociants, il faut qu'ils prennent les fonds sur les sommes qu'ils ont déposées aux banques ou gardées en réserve à défaut de banques, et, dans ce cas, cette opération ne finit-elle pas par les amener sur le marché comme emprunteurs? Et tout cela n'agit-il pas sur les trésors ou les réserves, de manière à mettre en activité une partie de l'or et de l'argent que les marchands d'argents avaient accumulés quelquefois exprès pour tirer parti d'un avantage exceptionnel? » Fullarton démontre ensuite qu'avec les habitudes anglaises, ces capitaux se demandent nécessairement aux réserves des banquiers, et termine en disant : « Il est un but qu'on ne peut manquer d'atteindre en persévérant dans ce système, — système qu'ont fait

(1) Voy. Fullarton, *On currency and banking*, p. 66 et suiv.
(2) Voy Fullarton, *id.*, p. 71-74.

triompher les auteurs du bill de 1844, par l'obligation qu'ils ont imposée de mesurer l'émission de la banque d'Angleterre à sa réserve. — La combinaison sur laquelle repose ce système tend à assurer que, dans tous les cas où le change subira un dérangement, ou du moins chaque fois que ce changement coïncidera avec un état de gêne sur le marché des capitaux, on ne manquera jamais d'avoir une de ces crises, rares jusqu'à ce jour, mais dont les effets ont toujours été grands et déplorables. »

Bientôt, en effet, la crise de 1847, la plus curieuse à étudier parce qu'elle est la plus rapprochée du bill de 1844, et celle que je prends de préférence comme exemple, afin de ne pas sembler choisir entre de nombreux faits ce qui serait favorable à l'opinion que je défends; la crise de 1847, dis-je, démentant les trompeuses et séduisantes promesses du bill de 1844, est venue justifier l'opinion de Fullarton. Aucune des spéculations de 1846, si ce n'est celle qui s'exerçait sur les grains, n'avait d'effet sur la balance des importations et des exportations de l'or ou de l'argent, et pas plus les achats de grains que le jeu sur les actions de chemins de fer ou la hausse des cotons en Amérique n'obligeaient à une baisse des prix ou à une contraction du crédit. Si les réserves des banques étaient telles, d'ailleurs, qu'elles pussent suffire à l'exportation des métaux précieux sans être épuisées, pourquoi, en diminuant les moyens de crédit, avoir contraint ceux par qui se devaient opérer ces exportations, à redemander leurs dépôts, et par suite restreindre encore la somme, insuffisante déjà, des capitaux disponibles et relever le taux de l'intérêt? Le plus illustre économiste anglais de notre temps, J.-S. Mill, dont les sentiments sur le bill de 1844 ne se sauraient tous approuver, je l'ai dit précédemment, le confesse lui-même : la crise de 1847 ne pouvait être évitée par les dispositions de ce bill (1). Il dé-

(1) Voy. Mill, *Principles of political economy*, liv. III, ch. XXIV, § 4.

clare même que ces dispositions en ont probablement doublé la violence.

Au moins, pense-t-on peut-être, si fâcheuse que soit la contraction du crédit, comme celle qu'impose le bill de 1844, dès que se retirent les dépôts des banques, cette contraction est indispensable pour rappeler l'or sur le marché des échanges, lorsqu'il en est disparu. Par malheur, c'est encore une méprise. L'ignorance ne pourrait invoquer avec plus de succès la fin des crises que leur origine : ses bonnes fortunes sont décidément fort rares. L'or s'obtient beaucoup plus aisément par la hausse du taux de l'intérêt, qui n'implique la baisse d'aucune marchandise et qu'entraîne le seul amoindrissement de la circulation monétaire, que par l'avilissement des prix, qui les affecte toutes et qui suit chaque restriction du crédit. On l'a vu de reste pendant la crise 1857, à Hambourg, où la hausse de l'intérêt, resté là complétement libre, a fait affluer plus promptement les métaux précieux que nulle autre part sur le continent, en mettant fin à toute souffrance. Est-il utile, d'ailleurs, de rappeler instantanément les espèces métalliques? Ne doit-on jamais laisser au cours ordinaire du négoce de les ramener par le jeu naturel des échanges? C'est une très-juste remarque tout à la fois qu'il n'est pas besoin, pour la réimportation des capitaux, d'une hausse d'intérêt semblable à celle qui se produit lorsqu'on porte brusquement le poids de toutes les exportations du numéraire sur le marché des capitaux disponibles (1), comme le fait encore la contraction du crédit. Qu'il me soit enfin permis de terminer ces observations par ces autres paroles de Mill, d'autant plus caractérisques qu'il hésite longtemps avant de les prononcer : « Je pense, dit-il, en parlant, à propos du bill de 1844, du montant et de l'émission des billets de banque, qu'il est inutile de prendre aucune mesure

(1) V. Mill, *Principles of political economy*, t. III, ch. XXXIV, § 4.

spéciale en faveur des porteurs de billets, et je crois qu'une mesure semblable ne serait autre chose qu'une intervention abusive. La véritable mesure à prendre en faveur de tous les cranciers serait une bonne loi des faillites, et, quant aux sociétés par actions, la publicité de leurs comptes (1). » Que de fois, lorsqu'on oppose l'arbitraire à la liberté, la pensée qui faisait écrire à Tacite ces mots, si souvent rappelés : *Solitudinem faciunt, pacem appellant*, revient-elle à l'esprit.

Je me suis autant étendu sur le bill de 1844, parce qu'il est le meilleur règlement imposé aux banques, comme je le disais au commencement de ce travail, et parce qu'aussi, grâce au mérite et à la réputation du grand ministre qui l'a proposé, comme aux éloges qui l'ont accueilli et aux publications qui l'ont soutenu, c'est de nos jours l'un des plus puissants arguments des partisans du monopole du crédit. Il n'est guère de peuple même qui ne se soit efforcé d'en introduire quelque partie dans ses lois. Qui ne se rappelle quelle a été son influence parmi nous après la révolution de 1848, lorsque nos banques départementales sont devenues de simples comptoirs de notre banque centrale? Pour citer un fait moins connu, il existait, il y a quatorze ans, trois banques en Espagne : celle de Saint-Ferdinand à Madrid et celles de Cadix et de Barcelone, également indépendantes les unes des autres, à l'avantage surtout du négoce de l'Andalousie et des manufactures de la Catalogne. Car les liens qui rattachaient la banque de Madrid au gouvernement ne lui permettaient d'être à peu près d'aucune ressource pour l'industrie. Mais, depuis, l'on a aussi tenté de transformer ces deux banques provinciales en simples succursales de la banque de Saint-Ferdinand, et l'argument le plus souvent invoqué à l'appui de ce changement,

(1) V. Mill, *Principles of political economy*, t. III, ch. XXXIV, § 4.

c'était la réforme opérée en Angleterre par Robert Peel (1). Heureusement l'Espagne a su résister à ce fâcheux entraînement, et elle possède en ce moment douze banques indépendantes. Le dois-je rappeler? de tous les États industriels, la France est le seul, avec l'Autriche, qui n'ait qu'une banque d'émission. Ces paroles sont de Robert Peel lui-même : « Je suis forcé de le dire, dans l'espérance de prévenir ou de restreindre les crises, dans cet objet du bill, j'ai été trompé (2). »

II.

Si l'on comprenait la prétention des gouvernements à diriger l'administration des établissements de crédit, alors qu'ils semblaient, tout entiers à leur service, des caisses qu'ils demandaient aux peuples de remplir, en se réservant de les vider, aujourd'hui que ce sont pour tous des institutions commerciales, quels droits sur eux peuvent-ils invoquer? Pourquoi, dans la circulation, des entraves que l'on repousse dans la production? Dans quel but, là, le régime énervant, maladif de l'arbitraire et des restrictions, après être né à la bienfaisante et forte vie de l'indépendance ici? Qu'est-ce tout ensemble que la liberté du travail, ce droit sacré que proclamait si magnifiquement Turgot, et que toutes nos constitutions ont solennellement reconnu depuis 1789? Si ce n'est que chose de convenance, de bon plaisir, il n'y a plus d'économie politique, et le travail, l'emploi de toute la vie, la destinée tous les hommes, est remise au hasard de chaque événement, sinon à la violence ou à l'arbitraire des divers gouvernements.

(1) Une loi de 1819 a cependant soumis la banque de Saint-Ferdinand à quelques prescriptions du bill de 1844.

(2) Voy. cette partie du discours de Robert Peel, dans Macleod, *Theory and practice of banking*. t. II, ch. XI.

Dieu se serait ainsi contenté de marquer une direction à la nature matérielle, en se refusant à rien indiquer pour le sort de l'humanité! En ce qui la regarde, il n'y aurait ni vérité ni justice, ou rien ne serait vrai que ce qu'il plaît aux pouvoirs, si changeants et si contraires de décider; rien ne serait juste que ce qu'ils ordonnent, en se contredisant sans cesse ! Admirable doctrine que celle qui nous retire ainsi toutes les conditions imposées par notre existence et nécessaires à nos fins! Sublime conception qu'une si complète ignominie! Il a fallu surtout une singulière irréflexion aux économistes qui jusqu'à ce jour ont soutenu le monopole des banques, pour ne se pas apercevoir qu'il y allait du principe de la liberté industrielle, base de tous leurs enseignements, avec le respect de la propriété, unique prémisse de toutes leurs doctrines. Quelques observations qu'ils aient présentées, en effet, les différents services de ces établissements se résument dans l'accumulation des épargnes, les prêts faits à la production, les facilités de la circulation du papier de commerce, le change entre les diverses places, les virements de comptes entre leurs clients. Et qu'y a-t-il là qui sorte du cercle industriel? Comment serait-il possible de distraire ces choses du domaine ordinaire du travail?

Le monopole aussi bien ne sert jamais à quelques-uns qu'en nuisant au plus grand nombre. Partout, toujours, la production ne s'est développée, le bien-être ne s'est répandu, la probité ne s'est manifestée, les conditions matérielles et la plupart des conditions morales du progrès et de la civilisation ne se sont réalisées que lorsque la concurrence a remplacé le privilége. « Le monopole, dit bien Roscher (1), est un impôt prélevé sur l'activité par l'indolence, je dirai même par la rapacité. Protéger quelqu'un contre la concurrence, c'est le soustraire à la nécessité d'être aussi assidu au travail et aussi

(1) En copiant Mill.

vaillant que les autres. » Quelle belle démonstration de cette vérite a surtout fournie l'illustre publiciste que j'ai déjà souvent cité, Mill, dans son livre *De la liberté*, l'un des plus remarquables et des plus utiles de notre temps ! J'ajoute que je ne connais pas un écrivain de quelque valeur, hors de notre pays, où les idées de réglementation et d'absolutisme sont toujours si puissantes, qui n'ait depuis dix ou douze années condamné le monopolo des banques.

Quand on parle des maux que la lutte peut faire naître entre ces institutions, il faut aussi peu de mémoire pour ne se pas rendre compte qu'on ne fait que répéter ce que disaient les défenseurs des maîtrises et des jurandes, avant que les physiocrates n'en proclamassent l'iniquité, et que l'expérience n'en montràt les dommages. Tout n'est pas admirable sans doute sous l'empire de la liberté; car l'homme, pour être libre, ne devient pas parfait. Mais où la lutte n'existe pas, ne se trouveront jamais, je me plais à le redire, quo la paresse et l'impuissance, que le mépris de ses semblables et une avidité que ne retient aucune crainte. La sécurité du producteur, la certitude de sa position et de ses profits, amènent inévitablement son indolence, toujours coupable, et ses exigence, toujours extrêmes, envers les consommateurs; il n'est plus permis de le nier.

Mais si les banques sont des établissements industriels, disent les partisans des priviléges dont elles jouissent ou des règlements qu'on leur applique, ce sont des établissements industriels qui livrent des billets. Or, le billet do banque est une monnaie, on ne saurait s'y tromper, et vient aussitôt la complaisante métaphore qui leur concède de *battre monnaie;* métaphore dont la conclusion obligée est la reconnaissance du droit régalien dans les sphères du crédit. Il n'y a vraiment rien de commode comme les phrases toutes faites, et que dire des métaphores en syllogisme? Par malheur, il est moins sûr de

s'y confier que ce n'est facile et usité. Et c'est parce qu'on a, jusqu'à présent, si souvent et si complétement méconnu la nature du billet de banque que j'ai pris autant soin de l'expliquer au commencement de ce chapitre.

Je crois l'avoir suffisamment prouvé, la monnaie possède une valeur propre, intrinsèque, en raison seulement de laquelle elle est reçue dans les échanges. C'est une marchandise, et sa valeur devant être connue de tous à simple inspection, il revient à l'État de marquer chacune de ses pièces. Le billet de banque, au contraire, n'est qu'une obligation, qu'un effet commercial. Loin d'être une valeur actuelle et véritable, c'est un simple engagement ou une simple promesse. S'il circule aisément, c'est uniquement parce que chacun se fie à l'honneur et à la solvabilité de la société qui l'a émis. Mais il circule au même titre que la lettre de change, que le chèque ou le billet à ordre. Il ne remplace ni l'or ni l'argent, bien que, par sa facile circulation il en économise l'usage.

Une grande sécurité s'y rattache; chaque porteur, en le transmettant, cesse d'être contraint d'y apposer sa signature; les coupures en sont habilement réglées d'après les besoins des transactions. Voilà ses avantages sur les effets ordinaires; mais nulle autre chose ne l'en sépare. En le présentant, dans la discussion du bill de 1844, comme entièrement distinct de ces effets, Robert Peel et ses amis cédaient à l'erreur commune, sans se rendre compte de la réalité ni du fond des choses. La différence qu'ils déclaraient radicale n'est qu'une simple différence de forme. Parce que le charbon de bois et le charbon de terre produisent deux sortes de chaleur, en sont-ce moins deux combustibles? dit un savant économiste (1).

Bien plus, pour attaquer la liberté des banques, on se plaît à

(1) Voy. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. v.

opposer d'ordinaire la diversité de leurs billets, chacune d'elles ayant les siens, à l'uniformité des monnaies. Mais non-seulement on ne comprend pas encore, lorsqu'on fait cette objection, ce qui distingue le billet de banque de la monnaie, et l'assimile aux autres papiers de crédit; on oublie, en outre, l'usage et l'importance de ces derniers effets. Où serait-ce réellement un malheur que l'invention du billet à ordre, de la lettre de change, des billets de banquiers, des chèques, des lettres de crédit? Il vaudrait au moins la peine de le montrer, et ce ne serait pas chose médiocrement curieuse dans la bouche d'un économiste. C'est à peine cependant si l'on concevrait aujourd'hui qu'il fût possible de se passer de ces divers agents de circulation. Autant vaudrait, au sein des fabriques, supprimer les courants de vapeur qui mettent leurs métiers en mouvements. Autant vaudrait sur les mers imaginer d'arrêter les vents qui poussent les voiles vers les ports qu'on s'efforce d'atteindre. Or, tant que ces agents subsisteront, fussent-ils tout l'opposé du billet de banque, comment vouloir une assimilation quelconque entre la circulation métallique et la circulation fiduciaire? Ne voit-on même pas que plus on restreindrait l'émission des billets de banque, plus le nombre des autres billets devrait s'accroître? Le mal, si mal y a, pourrait donc changer de nature, mais à peine diminuer d'intensité. Pensez que, dans une de ces dernières années, où le papier de banque s'élevait, en Angleterre, à 30 millions sterling environ, l'ensemble des lettres de change seules était évalué à plus de 130 millions sterling.

En 1856, sans que la masse des billets de banque paraisse avoir encore dépassé 30 millions sterling, 180 ou 200 millions sterling circulaient, en moyenne, dans la Grande-Bretagne, sous forme de lettres de change, selon MM. Tooke et Newmarck, et l'on sait que M. Thornton (1) calcule que cette

(1) Voy. Thornton, *Paper credit of Great-Britain*, ch. III.

sorte de papier circule un tiers plus vite que la monnaie. Souvenez-vous également de la masse de chèques qui s'échangent annuellement au *Clearing-House* de Londres, où trente-cinq banquiers et sept *joint-stock-banks* sont maintenant admis, et où les différences ne se règlent même plus qu'au moyen de *transfert-tickets*, autre sorte de chèques que délivre sur la banque d'Angleterre l'administration du *Clearing-House*.

Il sied d'autant plus de tenir compte des chèques, effets dont l'origine semble remonter à Rome, et qui, lors de leur apparition, vers 1680, en Angleterre, ont fait renoncer les banquiers de Londres à émettre des mandats au porteur et à vue, comme ils en ont eu le droit, sous certaines conditions, jusqu'en 1844, que ces effets peuvent remplir dans la circulation toutes les fonctions du billet de banque. Ils soumettent effectivement le banquier qui les délivre aux mêmes obligations et à la nécessité de la même réserve; ils économisent le numéraire, le peuvent faire exporter et influent sur les prix tout à fait de même façon. En combien de mains aussi passent-ils avant de se présenter au remboursement? Et avec quelle rapidité s'y précipiteraient-ils s'ils paraissaient ne plus présenter une entière sécurité! Cette similitude, si peu remarquée encore, et qui suffirait à condamner les restrictions mises aux franchises des banques, explique que les chèques se soient peu répandus en Écosse, où, par une heureuse exception, ces franchises étaient entières jusqu'à nous, tandis qu'ils sont innombrables en Angleterre, où les lois sur les banques ont toujours été très-arbitraires. C'est même parce qu'ils ont autant l'usage des chèques que les Anglais ont supporté avec une si longue résignation cet arbitraire, qu'ils viennent néanmoins de condamner dans une pétition (1) recouverte de nombreuses signatures et dé-

(1) Pétition adressée à la chambre des communes par les banquiers et les commerçants de Londres, pour réclamer la révision du bill de 1844. On peut la lire dans l'*Avenir commercial* de septembre 1861.

posée au Parlement. Comment donc les auteurs et les orateurs dont l'opinion a inspiré le bill de 1844, n'ont-ils pas aperçu la similitude dont je parle en ce moment? Leurs déclarations les plus curieuses à cet égard se peuvent lire dans Macleod, qui pense, quant à lui, que si tous les banquiers de Londres étaient admis au *Clearing-House*, un million sterling de billets de banque, gardé en vue du remboursement des chèques par ces banquiers, deviendrait, à l'avantage de tous, disponible pour les affaires (1). C'est, je crois, à cette occasion que M. Loyd, confondant aussi les billets de banque avec la monnaie, et les distinguant des autres effets négociables, appliquait à la circulation du numéraire et des billets de banque l'ancienne et célèbre définition de l'Église catholique : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus.*

Quand on compare l'émission des banques libres au système monétaire de la féodalité, où chaque seigneur battait monnaie, on ne réfléchit pas, on le voit, si ingénieuse que paraisse cette comparaison, qu'à côté des banques se trouvent des négociants, des manufacturiers, de simples particuliers, qui signent toutes sortes d'effets et les livrent aussitôt à la circulation. Les banques elles-mêmes ne remettent-elles pas, d'ailleurs, au public d'autres billets que ceux au porteur et à vue ? Ne créent-elles pas aussi des lettres de change et des billets à ordre? Elles le peuvent assurément faire et souvent le font. Et puisque ces différents effets, évalués d'après une base commune, sont remboursables contre les mêmes espèces, ce n'est pas pour une seule de leurs émissions qu'il les faudrait assimiler aux seigneurs monnayeurs et le plus souvent faux monnayeurs du moyen âge. Mais une fois de plus me voilà à prouver, me reportant au nœud de la question, que les divers papiers de crédit sont de semblable sorte. Après tout, on me

(1) Voy. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. II, ch. XIV.

le peut pardonner; j'aurai beau le montrer sous chaque forme, de toute manière, bien des personnes n'en conviendront jamais. J'ajoute seulement que, s'il est difficile de comprendre que l'État interpose son autorité entre celui qui désire un effet de crédit et la banque qui l'offre, il est aussi difficile de se rendre compte que, laissant libres la production, le commerce et la consommation, il réglemente la circulation, destinée seulement à pourvoir aux services que la production, le commerce et la consommation réclament.

Je puis répéter ici ce que je disais ailleurs : qu'on a bien préparé les voies au socialisme, cette épidémie toujours en traitement! Que son œuvre est devenue facile! Sans cesse on a parlé des droits de l'État, du respect et de l'extension des prérogatives qu'il s'attribue; on s'est efforcé chaque jour de briser quelqu'une de nos libertés, en nous destituant de notre initiative, de notre indépendance, de notre spontanéité. D'autres aujourd'hui tirent les dernières conséquences de telles doctrines. Il fallait une grande irréflexion pour ne s'y pas attendre. Et, chose incroyable! quoiqu'on reconnaisse que ces logiciens de nouvelle sorte mettent la civilisation entière en péril, en voulant détruire le principe individuel que Dieu a déposé au fond de l'esprit et du cœur de chacun de nous, on refuse de reconnaître et de réparer ses premières fautes; presque à chaque instant on les continue. On le devrait savoir cependant, il faut fermer, dès son entrée, la route de l'erreur et de l'iniquité, ou elle mène à l'abîme. Sur son parcours il n'y a point de barrières.

Est-ce à dire que les banques libres ne puissent jamais commettre d'excès, jamais abuser de la faculté de fixer la masse de leur papier? J'ai déjà renoncé à proclamer l'absolue perfection des institutions humaines, et lorsqu'il se manifeste un *outre-commerce*, un fol entraînement industriel, ces banques peuvent, elles aussi, jeter dans le public une masse de papier

à laquelle il leur sera plus tard difficile de faire face. Mais j'ai montré, ne faisant qu'expliquer des faits incontestables et de toute époque, que les banques privilégiées sont presque forcément conduites à ces fautes, tandis qu'il est impossible d'en accuser jusqu'à nous les banques libres. Elles le peuvent; mais tout les en détourne : leur nature permet de le croire; mais leurs fonctions le leur interdisent. Chacune d'elles, surveillée par toutes les autres, ainsi que par sa propre clientèle, serait-elle assez puissante et assez insensée pour engendrer ou entretenir un excès commercial? Lorsque les banques sont seules à exciter l'industrie, et qu'en dehors de tout privilége, elles ne comptent que sur elles-mêmes, combien ont-elles plus de difficultés, s'il ne s'agit que de difficultés, pour causer de pareils maux? Je défie même qu'on s'arrête à cette pensée en présence d'un échange de billets tel que celui que pratiquent les banques d'Écosse, et que j'expliquerai en traitant de ces banques. D'une main, la concurrence verse toute énergie, et de l'autre toute prévoyance.

N'en fût-il rien, la liberté n'offrît-elle aucune garantie nouvelle, serait-ce encore une raison pour imposer aux banques une minutieuse réglementation? Croyez-vous que la conduite du filateur, du négociant, de l'agriculteur, du capitaliste, de tous les entrepreneurs, de tous les intermédiaires, de tous les consommateurs, soit constamment exempte de reproches? Pourquoi néanmoins les avez-vous déclarés libres, et comment se fait-il que le régime d'indépendance dans les affaires ait inauguré une ère d'honnêteté et de travail, de moralité et de richesse, de prudence et de valeur, que personne n'aurait soupçonnée au sein de l'arbitraire? Si vous le niez, encore une fois, il faut revenir aux jurandes ou courir les hasards du socialisme; il n'y a pas de milieu. Prouvez au moins que les décrets sont infaillibles. Bien que les eaux dormantes d'un canal restent à l'abri des tempêtes, sont-elles jamais préféra-

bles aux flots tumultueux de l'Océan? Les comparerait-on surtout si les vents et les orages paraissaient réservés aux premières, alors qu'une main mystérieuse en préserverait assidûment les secondes? Rien ne remplace sur le marché des transactions le sentiment de l'intérêt joint à celui de la responsabilité. Les banques qui savent que la loi ne changera point leur position, par des mesures ou des faveurs exceptionnelles, et que le négoce conserve le choix entre elles, deviennent beaucoup plus prévoyantes, quoique beaucoup plus actives, beaucoup plus retenues, quoique beaucoup plus utiles. En même temps que nulle entrave ne s'oppose aux services qu'elles peuvent rendre, nulle fausse sécurité, comme nul fâcheux stimulant, ne les excite à dépasser la prudence qu'elles doivent sans cesse maintenir.

Par suite, l'unique et la meilleure garantie qu'ait à réclamer le public contre la témérité d'une banque consiste à l'obliger au remboursement de ses billets en espèces. Cela suffit pour qu'ils lui reviennent dès qu'elle en a trop émis. Elle est en ce cas obligée d'acheter des métaux précieux pour les acquitter, jusqu'à ce que leur valeur soit redevenue égale à celle de la monnaie, conséquemment, remarque Ricardo, au taux de la circulation des autres pays régulateur du change; tout danger véritable disparaît. Je le redis encore, les seules crises qui soient l'œuvre des banques, auxquelles du moins elles aient beaucoup contribué, se sont produites dans les pays soumis au monopole de ces établissements.

Ce qui s'est passé en 1824 en Angleterre, et en France en 1844, 1845 et 1846, s'est répété partout dans de semblables circonstances. Toujours appuyées sur leurs chartes, libres de tout souci, débarrassées de toute concurrence, les banques privilégiées ne visent qu'à multiplier leurs bénéfices, et pour cela s'efforcent, en temps ordinaire, d'accroître leurs émissions, tout en plaçant leurs capitaux dans des entreprises pri-

vées ou dans les rentes publiques. Ces émissions, à leur tour, laissent sans emploi une partie de la richesse disponible de la société, qui vient à la bourse se mêler au jeu stérile de l'agiotage, ou s'encaisse, si peu sollicitée qu'elle y soit, dans les coffres des banques. Que pourrait-elle devenir? Dès que survient, par suite, quelque vaste essor de l'industrie, quelque *over-trading*, ces banques, abondamment pourvues, abaissent encore leur taux d'intérêt et augmentent davantage la masse de leur papier. Sur les ailes de l'avidité, elles s'élancent dans le champ de l'imprévu. Elles peuvent ne le pas faire! C'est incontestable; mais pourquoi existent-elles, si ce n'est pour faire des affaires, et en faire le plus possible, puisque chacune d'elles leur rapporte, et qu'aucune responsabilité ne les arrête? Qu'on cite une faveur qui ne mène à une faute, un privilége qui ne conduise aux excès. Souvenez-vous encore du taux d'intérêt de la banque d'Angleterre de 1844 à 1847, et de ce qu'il est devenu pendant cette dernière année. Bien plus, car tout se tient, les jeux de bourse et les dépôts stériles confiés aux banques excitent d'eux-mêmes aux entreprises. Les habitudes que donnent les uns, la répulsion qu'inspirent les autres, font partout apparaître des faiseurs de projets, dont les promesses rappellent au moins celles du *Philtre*. Ce sont des houillères merveilleuses à exploiter, comme au commencement de ce siècle, des ventes illimitées à réaliser dans de lointains pays, comme en 1824, ou des chemins de fer sans nombre à créer, comme en 1846. On s'y jette, les écus s'y engouffrent, on se dispute les nouvelles actions. Tout était préparé pour l'*over-trade;* il arrive. Le marché commercial revient presque aux traditions de la rue Quincampoix.

Par malheur, le désanchantement apparaît aussi promptement que l'enthousiasme. L'impitoyable réalité succède bientôt à la folle illusion, et, sous le coup de la panique, les dépôts qui restaient aux banques s'épuisent, et leur papier, très-mul-

tiplié, se présente en foule au remboursement, alors qu'elles se sont démunies de leurs propres capitaux. De toute nécessité, ne leur faut-il pas recourir aux expédients, à l'élévation du taux de l'escompte, aux entraves des transactions, parfois à la suspension des payements? La crise, à ce moment, se déclare avec tous ses désastres. Ce sont des faits; l'histoire des banques et du commerce est là, je ne cesserai de le redire, pour en témoigner. Remarquez en outre que le retrait des dépôts impose la cessation de l'émission, lorsque le rapport entre l'encaisse et l'émission est prescrit, et, en tout cas, lorsque la banque, appuyée de son monopole, craint d'avoir à surmonter de sérieux embarras. Au temps de la crise, tout fera donc défaut à la fois, et les capitaux qui s'effrayent, et le crédit qui se retire. Après des facilités infinies, d'infinies difficultés; après une activité commerciale sans limite, un sauve-qui-peut général. On dirait que l'inertie de la mort succède aux excès de la vie.

N'est-ce pas le récit de la crise de 1847 en France et en Angleterre, pour ne pas encore remonter plus haut, ni parler des crises plus récentes, dont je m'occuperai à l'occasion de la Banque de France? De 1843 à la fin de 1846, on voyait des dépôts considérables aux deux banques de ces États, des rentes au lieu de capitaux dans leurs caisses, des cours élevés aux bourses de Paris et de Londres, des escomptes nombreux, des dividendes magnifiques, enfin des entreprises insensées, tant elles se multipliaient (1). En 1847, au contraire, grâce notamment à la disette de cette année, se sont produites les demandes en remboursement, les dépôts se sont retirés, les cours des bourses publiques ont fléchi, l'émission du papier s'est arrêtée, l'escompte est devenu plus difficile, et parce que

(1) Entreprises de chemins de fer surtout. — Les payements à faire, à Londres seulement, aux compagnies de chemins de fer, pour prix de leurs actions, ne se montaient pas alors à moins de 14 millions sterl.

le prix en était élevé, et parce que en même temps qu'on l'élevait, une grande partie des effets présentés étaient refusés. Les priviléges devaient conduire à ces résultats; ils n'y ont pas manqué, et l'on sait ce qui est advenu en Angleterre du bill de 1844, auquel était réservé de tout sauver. On peut vérifier l'exactitude de chacun des faits que je viens d'énumérer dans les comptes rendus de notre banque et de la banque de Londres. Or, toutes les grandes crises financières, à part quelques particularités secondaires, ont eu les mêmes précédents et les mêmes suites. Je renvoie, pour s'en convaincre, au beau travail que Coquelin a publié sur les crises commerciales, dans son livre *du Crédit et des Banques* (1), ainsi qu'à ce qu'en ont écrit M. Carey dans son ouvrage sur *le Système de crédit* (*the Credit system*) et M. Gilbart dans son *Traité sur le négoce de banque* (*A practical treatise of banking* (2).

Supposez que les banques soient libres, et tout se passera différemment. Les capitaux, au lieu de venir se déposer inutilement dans les coffres de quelques institutions privilégiées, durant la prospérité, pour ensuite tenter les aventures, serviront à fonder de nouvelles banques, ou renforceront les réserves de celles qui existent déjà. Où le crédit s'est largement développé, d'ailleurs, il ne se trouve jamais que peu de numéraire métallique. Des banques libres n'abandonneront jamais non plus leur capital, assez limité pour chacune d'elles

(1) Ce travail forme le ch. 7 du livre intitulé *du Crédit et des Banques*, p. 206 et suiv. — V. aussi l'article *Crise commerciale* du *Dictionnaire de l'économie politique*. Cet article est aussi de M. Coquelin.

(2) M. Gilbart, *A practical treatise of banking*, t. I, sect. VII, VIII et IX. Il donne là l'histoire de la banque d'Angleterre durant la crise de 1847 et les années qui l'ont précédée presque jour par jour. — Dans le t. II, sect. I du même ouvrage, M. Gilbart reproduit sa déposition devant le comité de la chambre des communes, en 1841, contre l'institution d'une seule banque d'émission. Je renvoie à cette déposition, qui est une excellente dissertation. M. Gilbart est un écrivain d'une autorité d'autant plus grande sur le crédit qu'il est le *general manager* de la *banque de Londres et de Westminster*.

aussi bien, puisqu'elles sont très-multipliées, et restreindront leurs opérations à de justes limites, sachant qu'elles ne peuvent compter sur aucune mesure exceptionnelle, et qu'elles perdraient au moindre excès leur clientèle, placée, par leur quantité même, de façon à suivre facilement chacune de leurs tentatives, à connaître, à mesure qu'il s'accomplit, chacun de leurs mouvements. Avec la liberté des banques, la circulation des billets est réglée par les besoins journaliers et vrais du travail ; elles ne l'est jamais par les calculs égoïstes de quelques rares établissements, ni par des mesures décrétées dans l'ignorance des faits. A l'opposé de ce qui se passe à Londres et à Paris, ces deux foyers des priviléges du crédit, où se rencontrent des crises aux plus courts intervalles, il n'en est point qu'on puisse reprocher, en partie même, aux banques d'Écosse et des États américains de la Nouvelle-Angleterre, ces deux pays de leurs véritables franchises. Quelles y sont même les souffrances commerciales qu'elles n'ont pas adoucies ou détruites? Quels utiles encouragements ou quels bienfaisants secours ont-elles jamais refusés? On redoute l'indépendance des banques en vue d'une émission exagérée, et la somme des billets des banques écossaises et américaines égale à peine le montant de leurs capitaux.

Comment oublier à la fois que l'industrie ne va, sous aucune de ces faces, en ligne droite, entre deux barres de fer et sur un plan uni, comme un train de wagons? Pour elle surtout, la pensée humaine, qui ne sait pas prévoir tous les événements, mais qui, laissée libre, sait y pourvoir à mesure qu'ils se présentent, vaut mieux qu'une formule. Au milieu des révolutions, des changements, des modifications incessantes des sociétés modernes, qu'est-ce qu'un règlement immuable? L'ancre est parfois la sauvegarde du navire, mais à la condition de l'immobilité ; si l'équipage ne la retire quand souffle la tempête, ou quand, les voiles dépliées, il veut marcher au large, le bâtiment se renverse et s'engloutit.

L'État serait surtout le banquier le plus mal informé, le plus inhabile et le plus imprudent, s'il agissait comme tel, en ne s'en tenant plus à publier des règlements sur le crédit. La banque de Law, les assignats, tout le papier-monnaie d'Europe et d'Amérique, toutes les banqueroutes subies par les établissements publics de prêts, toutes les mesures de finances décrétées ou accomplies, dissuadent trop facilement sous ce rapport de ses mérites, pour que je m'arrête à les réfuter. Qu'on se garde de mettre jamais le crédit au service de la politique! Où, de nos jours, en sont donc la banque d'État de Saint-Pétersbourg et la banque privilégiée de Vienne? Et comment les partisans de la réglementation du crédit ne parlent-ils jamais de ces deux institutions? Qu'une telle discrétion serait admirable, si elle ne paraissait si nécessaire!

Dois-je le répéter, le mieux qu'on puisse faire, en réglementant les banques, c'est de se diriger d'après un rapport établi entre le nombre de leurs billets et le montant de leur réserve métallique, et, bien des fois déjà, j'ai fait voir où cela mène. Le plus souvent, du reste, ce rapport est une donnée sans valeur aux moments de perturbation, ceux en vue desquels surtout on réclame l'intervention de l'État. Car les variations de la circulation n'indiquent point alors celles de la valeur de l'argent ni du taux de l'intérêt; il est facile de s'en convaincre par la lecture des comptes rendus publiés par la banque d'Angleterre (1). Le crédit, cette chose si délicate et si timide, que la moindre atteinte blesse et qui disparaît au plus léger excès, changeante comme l'opinion, mobile comme l'aspect même du courant des affaires, est certainement ce qui se rencontre de moins sujet à réglementation. Il y a longtemps que Dutot écrivait « qu'il demande une très-grande

(1) Surtout en 1847. — Voy. un article de Wilson sur la liberté des banques, dans l'*Economist*, traduit dans le *Journal des Économistes*, janvier, 1847.

liberté, qu'au premier coup il s'écroule, et ne manque jamais d'ensevelir l'espèce sous ses ruines (1). » Et n'est-ce pas de nos jours la source vive de l'industrie, l'élément du travail par excellence? Pourquoi le soumettre au joug du monopole, des restrictions, des ordonnances? Dans les pays libres, aussi bien, l'État doit-il faire ce que les particuliers sont capables d'entreprendre? Enfin, l'un des grands avantages d'une circulation mêlée de papier sur une circulation purement métallique, c'est la facilité d'en varier le montant suivant les exigences des transactions, afin de maintenir, autant qu'il se peut, uniforme la valeur de l'agent des échanges; et fixer cette circulation, c'est renoncer à cet avantage.

A toutes les époques, à celles de calme et de travail comme, à celles de désastres et de troubles, les faits, ce contrôle souverain de la raison, montrent que les services et les bienfaits des banques ont constamment suivi les progrès de leurs franchises. Dans les chapitres suivants, je prouverai jusqu'à l'évidence, je l'espère, cette vérité irréfragables, quoique encore si méconnue. Car, avancer une telle affirmation ou vanter, comme je l'ai fait, les banques écossaises ou américaines, c'est, je le sais, renverser toutes les idées reçues. Mais qu'y faire, si ces idées sont fausses? Il est moins aisé, sans doute, d'étudier ce qui doit être, d'apprendre ce qui s'est réalisé, que de répéter complaisamment quelques sentences acceptées. Seulement il sied toujours de savoir ce que l'on dit, et quand on dit une erreur, de changer de langage.

Je me contenterai, quant à présent, par rapport aux banques d'Amérique et d'Écosse, d'assurer que les progrès infinis, les merveilleux développements de ces pays viennent avant tout des stimulants qu'ils ont reçus de leurs institutions de crédit.

---

(1) *Réflexions sur le commerce et les finances*, édition Guillaumin et Ce, p. 908.

Bien plus, lorsque l'Angleterre était jetée dans les crises les plus fâcheuses, à peine la circulation de l'Écosse éprouvait-elle quelques faibles secousses, et si les banques des États-Unis ont commis des excès, ce n'ont jamais été les plus libres. C'est dans les États du sud et de l'ouest de l'Union, qu'on rencontre ces excès, c'est-à-dire dire dans ceux où les banques se rapprochent le plus de celles de l'Europe continentale. C'est là, et là seulement qu'on trouve ces faillites et ces pertes qu'on se plaît tant à rappeler, en gardant un si complet silence sur les causes qu'elles ont eues. En 1837 et en 1839, par exemple, à ces époques où le crédit américain était ébranlé jusqu'en ses .ondements, les banques les plus indépendantes seules, celles du Massachussets et de Rhode-Island, ont résisté. Dans aucun autre État, cependant, la proportion du numéraire circulant n'était pas aussi faible, comparé à la masse du papier de toute sorte qui s'y rencontrait; preuve certaine de la vaste extension qu'y avait prise le crédit. Ainsi l'État du Massachussets, qui comptait environ 620,000 habitants, en 1838, avait 124 banques, dont les valeurs réunies se montaient à la somme de 37,180,000 dollars (200,772,000 francs). La totalité des valeurs des banques de Rhode-Island s'élevait, dès 1830, à 6,118,000 dollars (33,037,200 francs), et ce petit État ne comptait alors que 97,000 habitants. Mais aussi quelle prévoyante sagesse animait ces institutions! En quelle large mesure leurs capitaux toujours disponibles répondaient-ils de leurs situation!

C'est que même au sein d'un peuple aussi agité et entreprenant que les Anglo-Américains, chez qui tout semble croître et se développer comme poussent les arbres de ses forêts vierges, a concurrence ne tarde jamais à forcer à la circonspection. Le succès des banques libres, comme celui des libres manufactures ou des libres comptoirs, dépend partout, je le redis encore, des services qu'elles rendent et de la prudence qu'elles montrent. Pourquoi l'intétêt privé cesserait-il pour elles

seules d'être un conseiller sévère autant qu'un puissant stimulant?

Néanmoins il serait difficile et il serait mauvais que tout gouvernement, comme toute vaste entreprise, ne fût pas en relation constante avec une banque. Il peut, de la sorte, économiser beaucoup de frais et gagner beaucoup de sécurité. Les banques sont le plus souvent, en effet, les caissières des gouvernements, quand leurs fonctions ne s'étendent pas à chaque service de trésorerie, comme il en est en Angleterre. De toutes les institutions de crédit, la banque de France est aussi bien celle qui, comme caissière de l'État, a reçu les plus grandes faveurs. Le compte courant du trésor avec elle variait, avant 1848, de 80 à 150 millions, sans qu'elle en payât aucun intérêt; il a été d'environ 80 millions et demi pour 1861. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le danger de pareilles relations, c'est qu'elles n'entraînent les gouvernements à s'abuser assez sur la facilité des emprunts qu'elles leur peuvent procurer, pour n'avoir plus souci des dépenses qu'ils font ou des nécessités du crédit qu'ils compromettent.

CHAPITRE CINQUIÈME

DES BANQUES INDÉPENDANTES DE L'ANGLETERRE ET DES BANQUES DE L'IRLANDE, DE L'ÉCOSSE ET DES ÉTATS-UNIS.

I. Quelques mots sur les succursales de la banque d'Angleterre. — Les *private banks.* — Services et défauts de ces banques. — Leur état présent. — Les *joint-stock banks.* — Leur origine. — Leur vice fondamental. — La concurrence les a beaucoup améliorées. — Leur état présent. — Les banques à responsabilité limitée. — Condition générale des établissements de crédit en Angleterre. — Leurs services. — Leur circulation actuelle.

II. Les banques d'Irlande. — La banque d'Irlande à son origine. — Législation actuelle des banques en Irlande. — Leur position présente.

III. Les banques d'Écosse. — Elles ont été presque absolument libres jusqu'en 1845. — Le bill de 1845. — Changement réalisé à leur égard, par le cours naturel des choses de 1826 à 1844. — Nombre, capital, circulation, succursales et actionnaires des banques d'Écosse. — Leur administration. — Leurs billets. — Extrême restriction du numéraire en Écosse. — Les échanges des billets de banque à Édimbourg et à Glascow. — Solidité et services des banques d'Écosse. — Confiance qu'elles inspirent. — Ce sont les banques les plus libres d'Europe, et ce sont, à tous égards, les meilleures.

IV. Les banques des États-Unis. — Erreurs répandues à leur égard. — Elles présentent tous les régimes. — Les banques des États de la Nouvelle-Angleterre sont les plus libres. — Ce sont celles qui ont rendu le plus de services et offert le plus de sécurité. — Capital et circulation de ces banques. — Les banques des États de New-York, de New-Jersey et de Pensylvanie. — Elles sont moins utiles et moins solides que les précédentes; elles sont aussi moins libres. — Les banques des États du sud et de l'ouest de l'Union. — Ce sont les moins utiles et les moins solides, comme les moins libres. —

Opinions de M. Carey sur les banques américaines. — En somme, les banques des États-Unis ont présenté une grande solidité et rendu d'immenses services. — L'ancienne banque des États-Unis.

I.

En Angleterre, outre la banque centrale et ses succursales répandues dans les principaux centres de commerce, de manufactures et de travaux à la solde du gouvernement, il existe trois sortes de banques indépendantes : les *private banks*, banques privées, les *joint-stock banks*, banque à fonds réunis, et les banques à *limited liability*, à responsabilité limitée.

Les succursales de la banque d'Angleterre et les *joint-stock banks* ont une commune origine. Les unes et les autres sont nées, en 1826, de l'acte VII de Georges IV, qui remplaça l'ancienne loi de 1708, sous l'empire de laquelle s'étaient formées les *private banks*.

La banque de Londres a successivement ouvert jusqu'au bill de 1844, quatorze succursales (1), dont la circulation moyenne n'a pas dépassé 4,617,374 livres sterling de 1832 à 1847. N'émettant elles-mêmes aucun billet, M. Gilbart a raison d'observer que ce ne sont vraiment pas des banques de circulation, mais seulement de depôt, d'escompte, de change ou de remise (*remittance*) de place en place, et je crois devoir ajouter de virement de comptes. Leurs dépôts ne se sont non plus élevés qu'à 1,200,000 livres sterling environ ; somme bien faible, surtout pour les lieux où elles sont établies. Jusqu'à ce jour, leur nombre et leurs services n'ont donc pas atteint une grande importance, et il ne se pourrait qu'il en fût autrement dans

(1) Ces succursales ont été établies à Glocester, à Manchester, à Swansea, à Birmingham, à Liverpool, à Bristol, à Leeds, à Newcastle, à Hull, à Norwich, à Plymouth, à Portsmouth, à Leicester, à Exeter. Cette dernière a été transportée à Plymouth en 1844.

l'avenir. La position que la banque de Londres a reçue de l'acte de 1844, l'engagera peu certainement à multiplier ses succursales. Si quelques-unes viennent à disparaître, le vide qu'en éprouvera la circulation devra même toujours subsister, les banques voisines étant dans l'impossibilité d'étendre désormais leur émission. Ce n'est pas le moindre défaut de l'acte de 1844.

Les *private banks* sont nées, en 1708, d'une clause insérée dans la charte de la banque d'Angleterre, qui, tout en permettant le commerce de banque au public, en interdisait les principales opérations, notamment l'émission des billets de circulation, aux compagnies composées de plus de six associés. Cette disposition, maintenue jusqu'en 1826, avait pour but d'empêcher toute vaste institution de crédit, toute institution de crédit même pourvue de capitaux suffisants, de se fonder en dehors de la banque centrale.

L'histoire des petites compagnies de banque n'ayant pas plus de six associés, et auxquelles le public a donné le nom de banques privées (*private banks*), est, du reste, presque inconnue jusqu'en 1808; époque où elles furent soumises à l'obligation de prendre une licence chaque année (1). Il est généralement admis qu'elles furent peu nombreuses jusqu'à la guerre de l'Amérique; qu'elles se propagèrent rapidement après cette guerre; qu'elles reçurent un violent échec en 1793, lorsque vingt-deux d'entre elles ont été déclarées en faillite, et qu'elles se multiplièrent avec une étonnante rapidité après l'adoption de l'acte de restriction, c'est-à-dire après le bill par lequel la banque d'Angleterre a du cesser de rembourser ses billets. Ce

(1) Toutefois, elles n'étaient astreintes à prendre une licence que lorsqu'elles voulaient émettre des billets au porteur et à vue, ce dont plusieurs s'abstenaient. Elles devaient prendre autant de licences qu'il y avait de lieux où elles émettaient des billets, sans pouvoir cependant en avoir plus de quatre. Plusieurs maisons de commerce se pourvurent de licences pour émettre des billets, sans faire d'autres opérations de banque.

qui rend compte de cette dernière circonstance, c'est l'émigration du numéraire causée par la dépréciation du papier déclaré monnaie ; émigration qui, nécessitant une plus grande circulation fiduciaire, permit à ces banques d'étendre leurs escomptes et d'augmenter leurs bénéfices (1).

Voici comment M. Gilbart s'exprime sur leurs services :

« Les banques provinciales (*country banks*) sont à la fois banques de dépôt, banques d'escompte et banques de change de place en place ; elles sont aussi pour la plupart banques de circulation.

« Comme banques de dépôt, elles allouent un intérêt sur les dépôt ; comme banques d'escompte, elles effectuent les escomptes pour ceux mêmes qui ne sont pas en compte courant avec elles ; comme banques de change, elles conduisent leurs affaires par l'intermédiaire des banquiers de Londres qu'elles prennent pour agents ; elles reçoivent aussi par leurs agents de Londres les dividendes échus des rentes publiques, pour le compte des rentiers de leur voisinage. Le porteur de rentes remet d'abord au banquier de Londres une procuration en forme pour recevoir en son nom les dividendes, lesquels, une fois reçus, sont portés au crédit de la banque locale, qui les paye à son tour au propriétaire. La facilité qui en résulte pour la distribution des dividendes dans toute l'étendue du pays, a engagé, sans nul doute, un grand nombre de personnes à se rendre propriétaires de rentes sur l'État, et de cette manière les banques provinciales ont contribué pour leur part à soutenir le crédit public (2). »

En payant un intérêt sur les dépôts, les *private banks* ont mieux que la banque centrale rempli cette fonction des établissements de crédit, qui consiste à recueillir les épargnes des

(1) *Dictionnaire de l'Économie politique*, article *Banque*.

(2) M. Gilbart, *The history and principles of banking — the country private banks.*



particuliers, quoique l'intérêt qu'elles payent soit en général très-minime. De même les conditions de leurs opérations d'escompte ont moins varié dans les temps difficiles que celles de la banque de Londres. Mais elles ne se sont jamais non plus élevées à des sommes considérables; si nombreuses qu'elles aient été, le montant de leur émission entière n'a dépassé 11 millions sterling à aucune époque (1). Plusieurs n'émettaient même pas autrefois de papier; elles se servaient des billets de la banque centrale, s'en faisant presque des succursales, et aidant ainsi puissamment à en développer les services et les garanties.

La clause de 1708, qui limitait le nombre des sociétaires des banques provinciales, rendait inévitable leur faiblesse, et leur imposait une excessive instabilité. Aussi, à la fin de 1792 et au commencement de 1793, à cette époque de véritable cataclysme pour l'Europe entière, le tiers environ de ces institutions, dès ce moment très-multipliées, ont-elles suspendu leurs payements, comme je le rappelais il y a un instant. En 1797, beaucoup d'entre elles, sinon la plupart, tombèrent encore en faillite. On estime qu'il y en avait alors 280, et personne n'ignore que c'est à partir de cette époque qu'elles se sont multipliées le plus rapidement. En 1813, il ne s'en trouvait pas moins de sept cents. Cependant leur papier uniquement remboursable en billets de la banque d'Angleterre, durant toute la durée de l'acte de restriction de 1797 à 1819, pouvait à peine, puisqu'il provenait d'établissements moins puissants, conserver la valeur de ces derniers billets, tant avilis eux-mêmes.

Cette dépréciation du seul agent de circulation existant à ce moment, jointe à une série de mauvaises récoltes, éleva beaucoup, on le sait, le prix des grains, qui dut, au contraire, baisser tout à coup, après l'abondante moisson de 1813, comme

(1) 11,715,527 liv. sterl. est le chiffre de 1839. Jusqu'en 1844 il est allé en décroissant.

après la reprise des relations commerciales avec le continent et la réouverture des ports aux importations. Les pertes qu'en éprouvèrent les propriétaires et les fermiers, qu'on a tenté plus tard de réparer par les odieuses et funestes lois des céréales, et tout ensemble la violente commotion qui suivit dans le négoce et l'industrie le passage subit de la guerre à la paix, entraînèrent encore le discrédit du papier de banque. Pendant les trois années 1814, 1815, 1816 deux cent quarante banques de province suspendirent leurs payements, et quatre-vingt-douze d'entre elles furent déclarées en faillite. C'est en partie aussi bien à cette détresse, à cette ruine des banques indépendantes que la banque d'Angleterre a dû de recouvrer sa prospérité. Son papier a pris alors dans les transactions la place qu'occupait précédemment celui des établissements particuliers, et par suite s'est rapproché de son prix officiel; ce qui permit trois ans plus tard à Robert Peel de présenter le bill si célèbre de la reprise des payements en numéraire de la part de la banque.

Une nouvelle crise frappa les banques anglaises, redevenues presque aussi nombreuses qu'en 1813, après l'entraînement industriel de 1824, cette course à la fortune de tout un peuple dans le champ de l'inconnu. En moins de six semaines, soixante-dix banques provinciales succombèrent, malgré les avances que leur faisait la banque de Londres, à 1 p. 100 de moins que ses escomptes ordinaires, avant d'être elle-même obligée de recourir aux expédients. C'est dans le but de prévenir de pareils désastres qu'en 1826 le gouvernement britannique a proposé d'abroger la loi de 1708, condamnée depuis longtemps déjà dans l'opinion, et qui n'avait été jamais appliquée en Écosse. Il fut décidé que les sociétés constituées pour établir des banques pourraient se composer de plus de six personnes, et seraient traitées comme de véritables sociétés commerciales, sauf dans un rayon de soixante-cinq milles (104 kilo-

mètres) autour de Londres. Aussi près de la banque centrale, on n'osa pas encore attaquer ses priviléges (1). Comme dans les légendes anciennes, un charme semblait régner aux environs de ce lieu favorisé, et il fut assez puissant pour faire oublier les intérêts généraux du pays autant que les droits de l'équité.

Cette interdiction ne s'est levée qu'en 1833, lorsqu'on a renouvelé, pour l'avant-dernière fois, la charte de la banque d'Angleterre, et elle ne se retrouve point dans le bill de 1844. Mais ce bill défend de créer aucune nouvelle banque d'émission en Angleterre, si ce n'est après en avoir reçu l'autorisation par lettres patentes, et aux conditions les plus rigoureuses. Il retire également le droit d'émission de toute banque n'ayant encore que six sociétaires et qui voudrait augmenter ce nombre. Chacune des banques existantes n'a même conservé le droit d'avoir des billets que jusqu'à concurrence de la moyenne de sa circulation pendant les quatre semaines finissant le 27 avril 1844. En troisième lieu, nulle fusion ne se peut faire entre une *private bank* et une *joint-stock bank*, non plus qu'entre deux *joint-stock banks*, sans que l'une d'elles cesse de compter pour régler l'émission de la banque qui résulte de cette fusion. Cette dernière ne peut posséder que la circulation qu'avait l'une des deux banques. Enfin, chaque succursale d'une banque doit prendre une licence séparée, bien qu'une même banque ne puisse être soumise qu'à quatre licences (2), quel que soit en plus le nombre de ses succursales, de ses *branches*, comme on dit en Angleterre.

Conformément à ces dispositions, l'émission des *private banks*

(1) En outre de la différence du nombre des actionnaires, entre les deux sortes de banques, si un actionnaire d'une *private bank* meurt ou devient insolvable, son apport est retiré de la banque; s'il s'agissait d'une *joint-stock bank*, l'action du sociétaire serait vendue, et le capital de la banque resterait le même, Tous les sociétaires d'une *private bank* peuvent prendre part à son administration; celle d'une *joint-stock bank* est remise à un bureau de directeurs.

(2) Une licence coûte 30 liv. sterl.

était assez récemment de 4,822,488 liv. st. (1). Le bill de 1844 l'avait fixée à 5,153,407 liv. sterl.; mais depuis lors vingt-une de ces banques avaient cessé d'avoir des billets. Celles qui en délivraient encore étaient au nombre de 184, ayant 291 *branches*, où se délivraient aussi des billets. Cela faisait pour chaque banque une émission moyenne de 26,200 liv. sterl. et pour chaque lieu d'émission une moyenne de 12,860 liv. sterl. Le capital de ces banques est inconnu (2).

Le défaut, le vice originaire des *private banks* subsiste, du reste, toujours. Elles sont maintenues en un état d'extrême faiblesse, grâce surtout aux dispositions du bill de 1844 que je viens de reproduire. Il a aussi pour elle prétendu tout ordonner à l'avance sans savoir ce qui surviendra, en empêchant la circulation de se mettre en rapport avec le négoce, l'agriculture, la production, les échanges dont elle doit cependant dépendre, pour le service desquels elle existe et existe seulement. J'ai rappelé d'autre part qu'au cas où quelques banques tomberaient, celles qui subsisteraient, *private banks* ou autres, ne pourraient accroître leurs services.

De la loi de 1826 sont sorties, je le répète, les *joint-stock banks*. Elles ont pu, dès le principe, avoir autant d'actionnaires qu'elles l'ont jugé convenable; mais, en outre de l'interdiction de s'établir dans un certain rayon de la métropole, il leur avait été défendu de déclarer leurs billets payables à Londres, ou de tirer sur Londres pour des sommes inférieures à 50 liv. sterl. Tout à la fois, tandis que les actionnaires des *private banks* n'étaient responsables envers les créanciers sociaux que du montant de leur rapport, les leurs l'étaient sur leur personne et la totalité de leur fortune. C'était le principe de nos sociétés en nom collectif substitué à celui de nos sociétés en commandite; et c'était

(1) C'est au moins le chiffre de 1849.

(2) V. M. Gilbart, *A practical treatise of banking*, t. II, p. 504 et 532, *fifth edition*.

jusqu'à ces dernières années, la législation générale des sociétés commerciales en Angleterre (1). Il n'y avait d'exceptés que les actionnaires des compagnies spécialement autorisées par le parlement, qui prenaient le nom de compagnies *incorporées*.

C'est cependant dans la crainte des *joint-stock banks*, ou plutôt dans le dessein de les empêcher de prendre une notable importance, que la banque de Londres a créé ses premières succursales. Mais combien cette crainte était-elle inconsidérée, cette prévision irréfléchie! Comment, repoussées de Londres, le centre des transactions, le cœur industriel du Royaume-Uni, et soumises à la responsabilité que je viens d'indiquer pour chacun de leurs sociétaires, ces nouvelles institutions de crédit eussent-elles acquis un notable développement? Une seule de ces causes aurait suffi pour les retenir en une infériorité marquée. Vers le même temps, en outre, le parlement, pour rendre la circulation fiduciaire plus restreinte encore et, croyait-il, plus sûre, avait interdit tout billet de banque au-dessous de 5 liv. sterl. Ce qui valut aux billets de 1 liv. des banques d'Écosse, de circuler dans tout le nord de l'Angleterre, jusqu'au sud même d'York (2).

Ces restrictions, ces difficultés, ces obstacles n'ont pas empêché les banques par actions, les *joint-stock banks*, dont la première s'est fondée à Lancaster, de beaucoup se multiplier, surtout après 1833; mais ils les ont, elles aussi, contraintes à une extrême faiblesse et entraînées dans de nombreuses faillites. La solidarité à laquelle la loi de 1826 soumettait leurs actionnaires a fait surtout que leur capital est resté longtemps excessivement limité : c'était là leur vice principal. Pour atti-

(1) La loi anglaise sur les sociétés ne contenait pas d'autre restriction. Il était réservé à la nôtre de prétendre tout régler, au risque de tuer l'esprit d'association.

(2) V. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. II, ch. 8.

rer la confiance, elles se fondaient à un capital social considérable, il est vrai ; mais il n'y en avait jamais qu'une très-faible partie souscrite, et elle l'était seulement par des personnes qui ne craignaient pas d'engager une fort médiocre fortune. Si quelque chose doit exciter l'étonnement, dit Mac Culloch, c'est qu'un homme, ayant réellement de quoi acheter et payer une action dans une banque, soit assez hardi et assez fou pour s'embarquer dans de pareilles opérations (1). Chacun pensant comme Mac Culloch, il s'est, durant de longues années, rencontré peu de ces fous-là. Ainsi la banque de Liverpool, qui s'était instituée, en 1831, avec un capital nominal de 5 millions sterl., divisé en 50,000 actions de 100 liv. chacune, a déclaré, en 1837, qu'elle n'avait que 38,017 actions souscrites, et qu'elle n'était parvenue à réaliser que 380,170 liv. st. de son capital. L'enquête de cette époque a révélé sur ce point les faits les plus curieux. Une autre banque n'avait pour tout capital qu'une somme de 28 liv. ; une troisième avait commencé sans un shilling à sa disposition ; très-peu possédaient un capital excédant 70 liv. Par suite, les bénéfices de la plupart d'entre elles étaient-ils magnifiques, tant qu'elles trouvaient à placer leur papier, puisqu'elles n'avaient aucun amortissement à prévéler, non plus qu'aucun intérêt à solder. D'après l'enquête de 1836, la moyenne des dividendes distribués par les *joint-stock banks* n'était pas inférieure à 10 ou 12 p. 100. Il le fallait d'ailleurs ; car tout risque se paye, comme le remarque Carey (2), et la concurrence ne réduit beaucoup le taux des profits que pour les affaires sûres. Mais aussi la moindre crise, le plus léger besoin, l'inquiétude la moins fon-

(1) *Commercial dictionnary*, v° *Bank*. Mac Culloch, toutefois, a de très-fausses idées sur les banques. Pour lui, l'émission des billets constitue un *privilége royal*. V. ses notes sur Adam Smith.

(2) V. Carey, *Principes de la science sociale*, t. III, ch. 34.

dée devaient-elles réduire ces banques, et les réduisaient-elles, en effet, à suspendre leurs payements.

En 1856, alors qu'une nouvelle loi sur les sociétésen commandite s'efforçait, en France, de détruire, à force de restrictions et de pénalités, l'esprit d'association, une loi anglaise sur les sociétés commerciales leur concédait heureusement de pleines franchises. En même temps qu'elle respectait cet ancien principe, que l'association est un contrat libre de sa nature, dont il n'appartient à personne, en dehors des intéressés, d'imposer les formes ou les conditions, et que toute preuve est admise en justice pour établir l'existence, le but, chaque particularité des sociétés, cette loi abolissait la fâcheuse exigence qui rendait jusque-là les associés responsables solidairement sur leur fortune et leur personne des divers engagements sociaux. Il suffit aujourd'hui que les sociétés annoncent au public qu'elles sont à responsabilité limitée — et elles n'ont pour cela qu'à ajouter ces deux lettres : LL. (*limited liability*) à leur raison sociale — pour jouir des bénéfices qu'avaient jusque-là les sociétés *incorporées*, qui ne se constituent encore qu'en vertu d'une concession royale ou d'un acte du parlement. Les sociétés à responsabilité limitée ont si bien réussi, d'ailleurs, que la plupart de celles créées depuis 1856 ont adopté cette forme, et que beaucoup des anciennes, surtout parmi les sociétés de banque, ont dû se transformer et restreindre aussi les engagements des sociétaires au montant de leur apport ou de leurs actions (1).

De 1836 à 1844, la position des *joint-stock banks* s'était cependant beaucoup améliorée. Leurs premiers succès avaient engagé de riches capitalistes à s'en faire actionnaires; elles

(1) V. un excellent travail de Coquelin sur les sociétés commerciales, dans son livre *du Crédit et des banques*. M. Carey a fait suivre la traduction de ce travail de fort remarquables observations dans le *Hant's merchant's magazine*, mai et juin 1845. — V. mes *Lois du travail et de la population*, t. II, liv. IV, ch. 3.

possédaient, à la fin de cette période, d'importantes réserves; plusieurs montraient alors une grande solidité. Seulement, dès qu'une d'elles parvenait à se constituer sur un pied respectable, elle refusait tout petit capitaliste, dont la responsabilité aurait été trop médiocre, comparée à celle de ses premiers fondateurs. Sous le bill de 1844, qui prohibe chaque nouvelle banque d'émission, elles n'ont plus à se préoccuper autant de se bien organiser. Et c'est leur constitution actuelle, non moins que leur ancienne instabilité, qui rend compte que leurs dépôts soient, jusqu'à nous, demeurés d'une valeur très-minime, bien que souvent, principalement dans le nord de l'Angleterre, grâce à la concurrence des banques d'Écosse, elles en payent l'intérêt, le plus ordinairement, à 2 1/2 p. 100.

C'est cette instabilité, partagée jusqu'à nous par les deux premières sortes de banques indépendantes de l'Angleterre, qui fait, du reste, qu'on rencontre dans les documents parlementaires de ce pays autant d'enquêtes sur leur situation. A la suite de chaque désastre un peu général, il s'en est ouvert une; les dernières sont de 1836, de 1837, de 1838 et de 1841. Et, chose remarquable! les conclusions de ces différentes enquêtes, loin d'être favorables aux franchises, à l'extension des pouvoirs des banques, tendent uniformément à faire ajouter de nouvelles restrictions à celles déjà décrétées; seules causes cependant des maux auxquels on se proposait de remédier.

Il est admirable combien en tout l'on se plaît à méconnaître les plus clairs enseignements. Il en est des lois comme des sciences; elles ne consentent à admettre ce qui est simple et naturel qu'après avoir cédé longtemps aux plus extraordinaires et aux plus bizarres conceptions. La liberté devrait, il semble, être à l'origine de toute chose, et c'est le dernier terme auquel il nous soit donné d'atteindre.

Les *joint-stock banks* émettant des billets étaient, il y a peu de temps, au nombre de 66 et possédaient 311 succursales.

Leur capital était de 6 millions sterl., soit en moyenne pour chacune 91,000 liv. sterl., et pour chaque banque et chaque succursale, environ 15,000 liv. sterl. Quant à leur circulation en papier, elle était de 3,409,987 liv. sterl., ce qui faisait une moyenne d'environ 8,378 liv. pour chaque lieu d'émission (1). L'acte de 1844 accordait même aux *joint-stock banks* une émission de 3,495,446 liv.; mais six de ces banques, comptant dans ce chiffre pour 85,459 liv., avaient dès lors cessé d'avoir un papier qui leur fût propre (2).

Depuis la loi de 1856, sur les *limited companies*, ou plutôt depuis la loi de 1859, qui étend aux banques les dispositions de la loi de 1856, l'émission générale des banques indépendantes n'a pu s'accroître; mais elles ont acquis une tout autre importance. « Tant valent les actionnaires, tant valent les directeurs, et tels directeurs, tels résultats, » dit bien *l'Economist*, en approuvant la limitation de la responsabilité sociale. Il est bon même de remarquer que les nécessités du crédit, au sein des immenses affaires de la Grande-Bretagne, avaient suffi pour singulièrement étendre les pouvoirs et la prospérité des *joint-stock banks*. En 1861, quarante-huit *joint-stock* ou *limited banks* étaient parvenus à détenir un capital de 14 millions sterl., avec un fonds de réserve de 4 millions sterl.; leurs dépôts ou leurs comptes courants s'élevaient à 62,800,000 liv., et la moyenne de leurs dividendes était de 10 à 15 p. 100. La plus importante des banques indépendantes de l'Angleterre, la *London and Westminster bank*, dispose, outre son capital, sur lequel 1 million sterl. a été versé, de plus de 14 millions sterl., formés de dépôts sans cesse renouvelés, avec lesquels elle soutient les opérations des manufacturiers et des commerçants. Les six principales banques indépendantes de Londres ont en

(1) M. Gilbart, *A practical treatise of banking*, t. II, p. 506 et 532.
(2) *Id.*, p. 504.

dépôt un capital de 55 millions sterl., 1 milliard 370 millions de francs.

L'organisation des établissements de crédit de l'Angleterre est loin à plus d'un égard, on le voit, de se pouvoir, jusqu'à nous, citer en modèle. Le monopole au centre, l'extrême faiblesse ou d'incessantes contraintes ailleurs, des règlements inconsidérés et funestes partout, tels en ont été les principes. Ces paroles, prononcées en 1826 par lord Liverpool et M. Robinson, n'ont guère cessé d'être exactes : « L'effet de la loi actuelle est de permettre tout système de banque, sauf celui qui présenterait de la solidité et de la sécurité. » Mais il est si vrai que des banques portent en elles-mêmes un principe d'activité, de vie, de richesse, que par cela seul qu'elles étaient très-nombreuses en Angleterre, elles y ont rendu d'immenses services. Il est également si certain que la concurrence leur est nécessaire, que les services, comme la stabilité des banques anglaises, se sont de beaucoup accrus depuis le bill de 1826, d'où sont nées les *joint-stock banks.* Ces derniers établissements ont réagi sur les *private banks* elles-mêmes, en les forçant à devenir plus utiles et plus prudentes. N'est-ce pas à partir aussi de 1826 que les banques ont fondé des succursales dans la plupart des villes du royaume, chose presque inconnue jusque-là? Dès le siècle dernier, Adam Smith, d'autant meilleur juge sur ce point qu'il appréciait peu ces institutions, disait : « La sûreté du public, loin de diminuer, n'a fait qu'augmenter par la multiplication récente des compagnies de banque dans les deux royaumes unis de l'Angleterre et de l'Écosse, événement qui avait donné l'alarme à tout le monde (1). » A tout prendre, les *joint-stock banks* et les *private banks* ont rendu beaucoup plus de services au négoce, à l'industrie, au pays, que la banque centrale. Les banques à

(1) *Richesse des nations*, liv. II, ch. 2.

responsabilité limitée assureront surtout dans l'avenir d'importants bienfaits. La même loi triomphe partout : en Allemagne, où l'organisation des banques n'offre rien de remarquable, ce sont également celles qui jouissent de plus de franchises et comptent sur le moins de faveurs, qui présentent le plus de solidité et s'appliquent le mieux à pourvoir aux besoins des affaires (1).

En Angleterre chacun use aujourd'hui du crédit, depuis le plus grand manufacturier jusqu'au plus mince artisan, depuis l'armateur qui négocie avec les cinq parties du monde, jusqu'au détaillant de village qui ne vend qu'à ses plus proches voisins, et c'est grâce à la multiplicité des banques qu'il en est ainsi. Elles n'ont pas seulement en chaque lieu, quoique beaucoup plus faiblement que si elles avaient été livrées à elles-mêmes, sollicité les dépôts, satisfait aux emprunts, remplacé par du papier une notable partie de l'or circulant, mis à un taux semblable l'intérêt des capitaux ; elles ont encore développé chez tous le sentiment de la sécurité et l'habitude des marchés à terme, de même que les usages de la stricte exécution des engagements et de la loyauté des procédés. Car au sein d'un pareil ordre de choses, mériter et inspirer de la confiance n'est-ce pas la plus habile spéculation ? Qu'est-ce même que le crédit, sinon la confiance ? Les banques d'Angleterre sont très-inférieures à ce qu'elles seraient sans les fâcheuses restrictions qui les régissent ; mais, telles qu'elles sont, elles ont encore rendu d'immenses services.

Je disais à l'instant que ces banques avaient remplacé par du papier une partie de l'or admis dans la circulation ; on se tromperait cependant si l'on croyait que la masse de leurs billets pour toute l'Angleterre est énorme. Dès avant le bill de 1844,

(1) V. surtout pour les banques d'Allemagne deux articles de M. Horn, dans le *Journal des Économistes*, mars et mai 1858.

elle ne dépassait pas en moyenne 30 millions sterl., et elle est fixée maintenant à 22,232,475 liv. sterl., savoir :

Pour la banque d'Angleterre......	14,000,000 liv.
Pour les *private banks*..........	4,822,488
Pour les *joint-stock banks*........	3,409,987
Total..........	22,232,475 liv.

L'ensemble des billets de banque n'a même dépassé qu'à peine 20 millions sterl. dans ces dernières années. Mais au sein d'une circulation aussi active que celle de l'Angleterre, l'usage qu'on fait des billets, les services qu'ils rendent, joints à ceux qu'on retire du numéraire restant, dispensent d'en avoir une très-grande quantité. De 1839 à 1844 surtout, un amoindrissement très-marqué s'est manifesté dans la circulation des provinces, grâce aux facilités données alors pour l'envoi des lettres chargées, et à l'introduction des timbres-poste(1). Le public use dans ses transactions d'autant de billets de banque qu'autrefois, ce n'est pas douteux; mais les banquiers envoient maintenant chaque jour les billets qu'ils reçoivent, soit à Londres, soit dans les autres villes, pour en toucher le montant. Il en faut moins, puisqu'ils ne séjournent plus aussi longtemps, sans servir, hors des banques qui les émettent.

L'Angleterre, ce petit rocher tant d'années ignoré du reste du monde, est maintenant à la tête des États, marche avant tous autres sur la route de l'industrie, de la richesse, de la civilisation, de la puissance. Et l'origine de ses succès est tri-

(1) V. un article sur ce sujet de la *Foreign and colonial review*, reproduit dans M. Gilbart. *A practical treatise on banking*, t. II, p. 507 et suiv.; la circulation provinciale y est ainsi établie :

En 1839......	11,715,527 liv. sterl.
1840......	10,457,057
1841......	9.671,643
1842......	8,249.052
1843......	7,667,916

ple ; ils proviennent du génie laborieux de ses habitants, de ses mines de charbon et du développement de son crédit. C'est à cette dernière cause, notamment, qu'elle doit de commanditer en ce moment les travaux de la paix aussi largement et avec la même libéralité qu'elle pourvoyait, il y a cinquante ans, aux dépenses de la guerre. Quant à moi, au sein des changements incessants de la destinée, je ne connais pas de mesure plus exacte de l'élévation d'un peuple que l'accroissement de son capital, et M. Wilson a calculé que le capital de la Grande-Bretagne s'augmentait déjà d'un milliard et demi par année, de 1834 à 1844.

II.

Les banques d'Irlande tiennent comme le milieu entre celles d'Angleterre et celles d'Écosse. La banque d'Irlande, fondée en 1783, a été constituée en corporation avec des priviléges calqués sur ceux de la banque d'Angleterre. Aucune autre banque ayant plus de six associés, ne pouvait non plus s'établir à moins de 50 milles de Dublin (1), ni livrer des billets payables avant six mois. Son capital, successivement élevé à 3 millions sterl., a, comme celui de la banque de Londres aussi, été prêté au gouvernement, à raison de 5 p. 100 d'intérêt, et le gouvernement recevait pareillement ses billets à la trésorerie.

Les interdictions contre les banques de plus de six sociétaires ont été levées pour l'Irlande en 1845, par un bill qui s'est proposé de régler la circulation des banques d'Irlande et d'Écosse, à l'exemple de ce qu'avait fait pour les banques an-

(1) Il s'agit ici de milles irlandais. Cinquante de ces milles font soixante-cinq milles anglais.

glaises la loi de 1844. Ce bill a fixé l'émission des banques d'Irlande à la moyenne des billets qu'elles avaient en circulation pendant l'année finissant le 1er mai 1845. Mais il dispose, contrairement à la loi sur les banques anglaises, que si deux banques s'unissent, la nouvelle banque née de cette fusion pourra posséder autant de billets qu'en avaient séparément les deux qu'elle remplace. De même si quelque banque devient une succursale de la banque d'Irlande, cette dernière peut augmenter son émission de tout le montant des billets de l'autre; tandis qu'en Angleterre aussi, la banque centrale, qui gagne de la sorte une nouvelle succursale, ne peut accroître sa circulation que des deux tiers de celle de la banque qui disparaît. Toute émission dépassant à la fois, en Irlande, celle fixée par le bill de 1845; car il en peut être ainsi, comme en Angleterre pour la seule banque centrale, toute émission supplémentaire, dis-je, doit être représentée dans les caisses des banques par une somme équivalente, en sus de leur capital, lequel se peut composer d'argent pour un quart. Enfin, les banques irlandaises peuvent avoir des billets jusqu'au *minimum* de 1 liv. sterl., et doivent envoyer chaque semaine, aux commissaires du timbre, l'état de leur situation, pour qu'ils en fassent publier la moyenne tous les mois dans la *Gazette de Dublin*, de même qu'ils y font publier tous les ans la liste de leurs actionnaires.

La banque d'Irlande a 23 succursales. Sa circulation se montait, en 1848, à 3,100,200 liv. sterl., pour un encaisse plus que double, et ses escomptes étaient de 2.605,400 liv. sterl. La *banque provinciale d'Irlande*, créée en 1825, a 38 succursales; son capital était à la même époque de 2 millions sterling. Les autres banques irlandaises sont au nombre de quatre et possèdent près de cent *branches*; leur capital se monte à 771,675 liv. sterl. En somme, la circulation de toutes les banques d'Irlande, dont aucune n'a maintenant de privi-

lége exclusif, est, en moyenne, d'environ 6 millions sterling, soit à peu près du montant de leurs capitaux, et plus de la moitié de cette circulation se compose de billets de moins de 5 liv. sterling (1). Voici le montant des billets qu'elles peuvent émettre, sans qu'elles soient obligées d'en avoir la représentation en espèces dans leurs caisses :

La Bank of Ireland peut en émettre pour	3,738,428 liv. sterl.
La Provincial-Bank	927,667
La National-Bank	852,269
L'Ulster-Bank..........................	311,079
La Belfort-Bank.......................	281,611
La Northern-Bank	243,440

III.

Des banques bien autrement intéressantes à étudier que celles de l'Angleterre proprement dite et de l'Irlande, sont les banques d'Écosse, la première partie du Royaume-Uni qui selon lord Liverpool, ait fait usage de la monnaie de papier (2). Nombreuses au sein d'une population restreinte; actives et entreprenantes, dans un pays peu étendu, n'ayant ni vaste commerce d'économie, ni centres manufacturiers multipliés, elles ont rendu des services incalculables, et n'ont guère eu pour règle que la liberté. Jusqu'à 1845 effectivement, si ce n'est à l'origine même de la Banque d'Écosse, la loi ne mettait nulle limite, en ce pays, au nombre des établissements de

(1) On peut voir des détails fort entendus sur les banques d'Irlande dans les ouvrages de M. Gilbart, notamment dans son livre intitulé *A practical treatise of banking*, t. II, sect. VII. — V. aussi Macleod, *Theory and practice of banking*, t. II, p. 116 et suiv.

(2) Lord Liverpool, *A treatise on the coins of the realm* p. 225. — Je n'ai pas besoin de rappeler que le papier ne peut pas servir réellement de monnaie, et ne circule pas au même titre.

crédit, non plus qu'au nombre de leurs actionnaires, comme elle ne posait aucune règle touchant l'importance de leur fonds social et l'étendue de leurs opérations.

Mais à ce moment d'erreur si complète sur le jeu et les fonctions du crédit, on a soumis au principe de la réglementation les banques écossaises, tout en reconnaissant les bienfaits qu'elles n'avaient cessé de rendre jusque-là. Par l'acte de 1845, leur circulation, si développée et si solidement assise, a complétement été ordonnée comme celle des banques d'Irlande, si faible et de si peu d'importance. Le pouvoir d'émettre des billets ne leur a de même été conféré que dans les limites atteintes par ces billets, durant l'année qui finissait le 1er mai 1845, à moins qu'elles n'aient, en outre de leur capital, un encaisse métallique équivalent à cet excédant. Leurs billets ne peuvent jamais, d'autre part, être au-dessous de 1 liv. sterl., et il leur est prescrit d'envoyer chaque année le nom de leurs actionnaires, et chaque semaine un état de leur situation aux directeurs du timbre, qui font publier cet état dans la *Gazette de Londres* toutes les quatre semaines. Sont exceptées cependant de cette formalité les trois banques incorporées : la Banque d'Écosse, la Banque royale d'Écosse et la Compagnie linière britanique (*British linen company*), dont les actionnaires n'ont jamais été tenus envers le public que jusqu'à concurrence de leur mise sociale (1).

Les ressemblances que présente l'acte de 1845 pour l'Écosse et l'Irlande, et celui de 1844 pour l'Angleterre se saisissent aisément. Leurs différences, je l'ai remarqué plus haut, consistent, en outre du temps pris pour régler l'émission future des banques — c'est la moyenne de leur circulation pendant les quatre semaines finissant le 27 avril 1844 pour l'Angleterre,

---

(1) Les directeurs du timbres font publier les noms des actionnaires dans les journaux des villes où ces banques ont leur établissement principal ou des comptoirs.

et finissant le 1er mai 1845 pour l'Écosse et l'Irlande — en ce que l'émission fixée pour les banques anglaises ne peut jamais être dépassée, si ce n'est par la banque centrale; tandis qu'elle peut s'élever indéfiniment, pour les banques écossaises et irlandaises, à la condition qu'elles détiennent dans leurs coffres une somme d'or ou d'argent égale à l'excédant de cette émission. En second lieu, lorsque deux banques s'unissent en Angleterre, elles ne sauraient avoir plus de billets qu'une seule d'entre elles n'en possédait auparavant. En Écosse et en Irlande, au contraire, la banque fusionnée conserve la circulation qu'avaient séparément les deux banques qu'elle remplace. Enfin les billets au-dessous de 5 liv. sterl. interdits en Angleterre, restent permis dans les deux autres parties du Royaume-Uni jusqu'à la limite de 1 liv. sterling (1).

Il se trouvait jusqu'en 1857 dix-sept banques distinctes en Écosse, ayant, toutes réunies, quatre cent soixante-deux comptoirs ou succursales (*branches*). Édimbourg, le centre du crédit, comme de la société et de l'administration, avait six siéges de banque. Glascow, la plus grande ville manufacturière, en avait trois, ainsi que Dundee. Aberdeen et Perth, qui ne vaut pas une de nos sous-préfectures, en avaient deux. Inverness, toute petite cité près de l'embouchure orientale du canal Calédonien, cette merveille du monde, en avait un. Il ne se rencontrait ailleurs que des comptoirs, et les villes elles-mêmes que je viens de nommer, en renfermaient et en renferment encore un grand nombre. Les banques qui n'ont pas dans l'une d'elles leur *head quarter*, y possèdent au moins une *branche*. On est vraiment émerveillé, lorsqu'on parcourt l'Écosse, de cette quantité de caisses de crédit qu'on aperçoit à chaque pas, et parfois jusque dans les plus pauvres bourgades. Je n'oublierai jamais,

(1) On sait qu'en Écosse les billets de la banque d'Angleterre n'ont pas cours forcé.

pour moi, l'étonnement que j'ai ressenti en lisant, au-dessus de la porte de trois maisons du premier village écossais, où relayait la diligence qui m'amenait d'Angleterre (1); village qui comptait à peine soixante feux, le nom des banques qui y entretenaient des succursales. Greenock, le port principal du pays, mais à la porte de Glascow, possédait il y a quelques années un siége de banque et cinq comptoirs; il lui reste aujourd'hui ces différends comptoirs. Dunkeld, au fond de la plus ravissante vallée, comme enchâssée dans les frais ombrages des sapins, la charmante verdure des prairies et l'écume blanchissante d'un torrent, mais qui ne renferme pas mille habitants, avait deux comptoirs lorsque je l'ai visitée, et il en était ainsi de Fort-William, qui n'est qu'un bourg, et de Kinross, qui n'est qu'un village. Là même où les banques écossaises ne possèdent pas de succursales, elles ont des correspondants pour la négociation et la transmission de leurs effets. Bien plus il existait à Édimbourg une maison de banque particulière, celle de MM. Alexander Allan et compagnie, qui émettait des billets au porteur et à vue avant 1845, cette émission étant alors, je le répète, absolument libre en Écosse.

De 1826 à 1845, il s'était fait un changement fort remarquable dans l'ensemble des banques de ce pays. Elles étaient devenues moins nombreuses et avaient plus de succursales. Car il n'existait pas moins de 32 banques, à la première de ces époques, qui, toutes réunies, n'avaient que 133 comptoirs (2), soit près de deux fois moins que n'en possédaient les 18 banques existant en 1845. C'est que toutes celles qui comptaient peu d'actionnaires et disposaient de peu de capitaux, comme il s'en trouvait plusieurs, avaient successivement disparu, en présence de la concurrence de celles qui s'étaient mieux et plus solide-

(1) Je venais de Carlisle.
(2) Il y avait, en outre, quatre maisons de banque particulières établies à Édimbourg.

ment constituées. Mais, grâce à la multiplicité des succursales des établissements subsistants, succursales essayées vainement d'abord, par la banque d'Écosse, en 1696, puis rétablies avec plus de succès en 1731, le pays n'avait perdu aucune de ses facilités de crédit. Non-seulement tous les points du territoire étaient restés, pour les dépôts et pour les escomptes, pour les remboursements (1), pour les changes de place en place et pour le taux de l'intérêt traités de façon semblable; mais ils l'étaient mieux encore, puisque les nouvelles succursales dépassaient de beaucoup en nombre les banques disparues. Dois-je rappeler qu'un changement de même nature s'était réalisé, par l'ordre naturel des choses aussi, en Angleterre? Une multitude de banques s'y étaient créées sous la loi qui les empêchait d'avoir plus de six associés, aucune d'elles n'ayant alors d'importance, et elles s'étaient également beaucoup réduites dans la suite (2). Les *joint-stock banks* elles-mêmes étaient devenues moins nombreuses. Pourquoi donc avoir brisé cet enchaînement si propice de perfectionnements, que le respect du droit suffisait à maintenir et à développer?

Parmi les banques écossaises, la Banque d'Écosse, fondée la première, en 1695, a 31 comptoirs. La Banque Royale, la seconde en date, établie en 1727, a neuf comptoirs (3). La *British linen company*, constituée en 1746, dans un but purement manufacturier, ainsi que son nom l'indique, mais devenue plus tard une banque ordinaire, a 44 comptoirs. La Banque Commerciale, établie, en 1810, à 53 comptoirs. Enfin la Banque

(1) Les billets de banques d'Écosse ne sont déclarés remboursables qu'aux bureaux d'émission, aux *head quarters;* mais tous les établissements se font un devoir de payer à présentation tous les billets, même ceux émanés d'établissements rivaux.

(2) On s'en est convaincu par les chiffres que j'ai donnés précédemment.

(3) La banque d'Écosse et la banque royale d'Écosse ont fait une convention en vertu de laquelle celle-ci s'est réservé de desservir Glascow en abandonnant les petites villes à la première. C'est ce qui explique qu'elle ait si peu de comptoirs.

Nationale, qui remonte seulement à 1825, possède 42 comptoirs. Ce sont là les principales institutions de crédit de l'Écosse, celles, au moins, qui paraissent le mieux assises dans l'opinion et les plus utiles aux affaires. Le capital de la première, de 100,000 livres à l'origine, est aujourd'hui de 1 million sterl., divisé entre 645 actionnaires; le capital de la seconde est de 2 millions de liv. sterl., réparti entre 979 actionnaires; celui de la troisième, d'abord de 100,000 liv. aussi, et en ce moment de 1 million sterl., est partagé entre 578 actionnaires; celui de la quatrième, de 600,000 liv. sterl., se distribue entre 645 actionnaires; enfin le capital de la cinquième, se monte à 1 million sterl., et se divise entre 1,486 actionnaires.

En somme les dix-sept banques d'Écosse ont un capital de 11,701,997 liv. sterl., ce qui fait pour chaque banque une moyenne de 689,529 liv. sterl, et pour chaque lieu d'émission, siéges principaux et comptoirs, 24,430 liv. La circulation autorisée par le bill de 1845, était, pour l'Écosse, de 3,087,209 liv. sterl., soit pour chacune des dix-huit banques, existant alors, 182,622 liv. sterl., et pour chaque lieu d'émission, 7,718 (1). Cette circulation, il faut s'en souvenir, c'est celle qu'on avait trouvé établie en 1845. On n'y a fait alors aucun changement, non plus qu'au nombre des banques et à la somme de leurs capitaux.

Voici le tableau complet des banques d'Écosse, de leurs comptoirs, de leur circulation, de leurs capitaux, de leurs actions et de leurs profits :

(1) Il y avait dix-huit banques en 1845.

Tableau.

DATE de la fondation	NOMS DES BANQUES	ACTIONNAIRES	COMPTOIRS	CAPITAL	CIRCULATION autorisée	CIRCULATION moyenne 1853-1854	ESPÈCES 1853-1854	SIÉGE PRINCIPAL	DIVIDENDE payé en 1848
				liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.		
1695	Bank of Scotland..............	645	31	1,000,000	300,485	396,179	153,608	Edimbourg.....	7
1627	Royal bank.....................	979	9	2,000,000	183,000	186,749	52,265	Edimbourg.....	5
1746	British linen company..........	578	44	1,000,000	438,024	501,663	159,633	Edimbourg.....	8
1810	Commercial bank................	645	53	600,000	374,880	500,233	183,925	Edimbourg.....	7
1825	National bank..................	1,486	42	1,000,000	297,024	342,222	85,761	Edimbourg.....	6 1/2
1829	Union bank of Scotland.........	850	56	1,000,000	415,690	519,750	168,380	Edim. et Glasc.	8
1838	Edimburgh and Glascow bank.....	1,540	22	1,000,000	136,657	158,068	47,694	Edim. et Glasc.	6
1825	Aberdeen town and country bank..	484	14	134,575	70,133	107,188	42,318	Aberdeen......	7 1/2
1836	North of Scotland banking comp..	1,437	28	191,352	154,319	196,382	58,857	Aberdeen......	4
1763	Dundee banking company.........	76	1	60,000	33,451	37,707	7,451	Dundee........	8 1/3
1838	Eastern bank of Scotland........	420	4	121,140	33,636	42.514	12,199	Dundee........	6
1832	Western bank of Scotland........	1,255	81	1,500,000	337,938	526,632	272,780	Glascow.......	8
1838	Clydesdale banking company......	1,429	11	807,380	104,028	149,819	68,908	Glascow.......	6 1/2
1839	City of Glascow bank...........	1,270	43	1,000,000	72,921	178,635	119,796	Glascow.......	6
1838	Caledonian bauking company.....	819	8	125,000	53,434	74,552	31,948	Inverness......	8
1766	Perth banking company..........	200	7	100,000	38,656	49,187	18,037	Perth	8
1731	Central bank of Scotland........	447	8	62,500	42,933	58,680	22,360	Perth..........	8
			462	11,701,997	2,787,200	4,038,160	1,505,220		

La gestion de chacun de ces établissements est remise à un gouverneur assisté de plusieurs directeurs, et jusqu'au récent changement des lois anglaises sur les sociétés, leurs actionnaires étaient solidaires des obligations sociales sur l'ensemble de leur fortune personnelle. Le principe contraire de la société anonyme, admis aujourd'hui pour toute compagnie qui se délare à *responsabilité limitée* (1), ne régissait que la Banque d'Écosse, la Banque royale d'Écosse, et la *British linen company*, fondées en vertu d'actes spéciaux du parlement. C'étaient, ainsi que les autres, des *joint-stock banks*, mais elles étaient *incorporées*.

Cette solidarité entre les actionnaires avait, à l'origine, produit en Écosse d'aussi funestes effets qu'en Angleterre. Il en était également résulté que le capital des banques et le nombre de leurs fondateurs étaient fort restreints. Mais, je viens de le rappeler, la concurrence avait suffi pour décharger les banques de ces défauts, que semblait leur imposer la loi. De cette solidarité provenait encore que les actions des banques d'Écosse se pouvaient seulement transférer nominativement, et que le transfert n'en était valable qu'autant qu'il avait été transcrit sur les registres de la compagnie. On avait voulu que les administrateurs, avertis de la sorte, eussent la faculté de prendre par préférence, pour la société, les titres dont un actionnaire voulait se défaire. Il avait paru utile qu'ils pussent empêcher l'introduction, dans la compagnie, d'un actionnaire insolvable.

Nous n'avions en France, il y a quelques années encore, que des billets de 200 francs au moins; nous n'en possédons pas maintenant au-dessous de 100 francs, et les banques anglaises n'en livrent pas de moins de 5 liv. sterl. Les banques d'Écosse, elles, en émettent de 100 liv. sterl., de 20 liv. sterl., de 5 liv.

(1) Il suffit qu'elles fassent suivre le nom qu'elles prennent des deux lettres L. L. (*limited liability*).

sterl., d'une livre et un shilling, et enfin d'une livre. Elles avaient même, depuis le commencement du siècle jusqu'en 1814, grâce à la disette du numéraire de cette époque, des billets de 3 shillings. Quant à la circulation des petits billets, l'enquête parlementaire de 1826 a constaté que, sur une circulation totale de 3,309,082 liv. sterl., 2,079,344 liv. se composaient de billets au-dessous de 5 livres. En 1836, sur une circulation totale de 3,800,000 liv. sterl., les deux tiers étaient en billets également de moins de 5 liv. En 1848, la proportion des billets de moins de 5 liv. était à peu près restée la même qu'en 1836, pour une circulation totale de 3,180,748 liv. sterl. M. Blair, trésorier de la banque d'Écosse, estimait en outre, devant la commission de la chambre des communes, en 1841, que chaque billet rentrait en moyenne tous les dix ou tous les onze jours à la banque qui l'avait livré.

Ainsi, malgré la liberté qu'avaient, en Écosse, les banques d'émettre du papier autant qu'il leur convenait, et à peu près de telle sorte qu'elles le voulaient, elles restaient, à cet égard, dans des limites assez étroites : celles qu'elles ont encore ou peu s'en faut, et elles réglaient uniquement le montant comme la nature de leurs billets sur les besoins du public. Le numéraire cependant est presque repoussé de la circulation de ce pays, où n'y paraît en réalité que pour former les appoints. Mac Culloch estimait, en 1838, le montant de tout le numéraire circulant de l'Écosse à 500,000 liv. C'est qu'où rien ne contrarie l'ordre naturel des choses, tout s'ordonne, tout se mesure, tout demeure dans les justes proportions des intérêts à satisfaire et des services à rendre. Pourquoi des écus, lorsqu'il y a du papier offrant toute sécurité? Et comment rencontrer un papier trop multiplié, lorsque, en outre du contrôle du public sur les banques et de celui qu'elles exercent incessamment (1)

(1) Par les échanges de billets dont je parlerai bientôt.

les unes sur les autres, l'activité de la circulation et les habitudes de crédit qu'elles ont répandues, font qu'il suffit de peu d'effets pour pourvoir à toutes les transactions? La pensée d'Adam Smith sur la circulation (1) revient sans cesse lorsqu'on étudie le passé des banques d'Écosse : avec des voies de communication très-perfectionnées, peu de véhicules transportent des populations entières; tandis que, avec de mauvaises routes, la lenteur des voyages et les difficultés de la traction obligent à beaucoup augmenter ces véhicules, sans pouvoir en attendre les mêmes bienfaits.

M. Wilson assure que tout le mouvement commercial de l'Écosse s'effectue « avec une circulation qui n'excède pas 3,500,000 liv., en y comprenant les billets de toutes valeurs, depuis une livre et au-dessus, alors que la circulation de l'Angleterre, en numéraire et en billets, ne peut pas être évaluée à moins de 50 à 60 millions de livres. La population de l'Angleterre et du pays de Galles est six fois plus grande que celle de l'Écosse, ajoute-t-il ; en conséquence, une circulation de 21 millions de livres devrait suffire à y effectuer tous les échanges, aussi bien que 3,500,000 liv. en Écosse. Et l'on ne peut pas dire que cette différence vienne de ce que le commerce de l'Angleterre soit plus considérable. Il est d'abord douteux qu'il en soit ainsi, mais que cela soit ou non, ce ne sont pas les grandes transactions commerciales qui exigent surtout l'emploi du numéraire ou des billets, dont l'usage est plutôt confiné dans les ventes au détail, les payements de salaires et les consommations privées (2). »

A l'occasion de la circulation des banques écossaises, je ferai pareillement observer combien les petites coupures sont utiles, puisqu'elles en composent, à elles seules, les deux tiers. Ce

(1) Adam Smith parlait de la circulation monétaire.
(2) *Capital, currency and banking*, Londres, 1847.

sont à la fois, chose non moins remarquable, celles qui restent le plus longtemps dans le courant des affaires, avant de revenir aux banques. La raison indique aussi bien qu'où la population se fie aux institutions de crédit, leurs billets ne leur retournent que quand on a besoin d'en avoir la monnaie, ou lorsque cessent les transactions qui les sollicitent. Or ce sont de tous ces titres les petites coupures qui peuvent intervenir dans le plus de marchés, et qui, par conséquent, se présentent les dernières aux caisses qui les doivent rembourser. Je montrais dans mon précédent chapitre que le motif principal qui a déterminé le parlement à défendre les petits billets en Angleterre, c'est qu'ils ont paru plus sujets que les autres aux falsifications; mais, en Écosse, rien n'a justifié une semblable crainte ou une pareille accusation. Les banques s'y sont montrées plus attentives dans la confection de leurs billets qu'en Angleterre, et toute fraude est demeurée impossible. Il en est de la circulation des banques comme des banques elles-mêmes, et de tous les éléments de la production ou des échanges; son étendue entraîne sa sécurité. Sur une large base, chaque risque local ou spécial disparaît ou se compense. Les vapeurs qui s'élèvent, aux premiers rayons du soleil, dans un étroit vallon, engendrent un orage, et lorsqu'elles s'élèvent de toutes parts sur l'immense Océan, elles ne forment que de douces et fécondantes rosées.

En Écosse, du reste, la vérification des billets s'opère sans cesse par les banques elles-mêmes, et cela explique qu'au sein d'un pays où chacun a pleine confiance en ces institutions, leurs billets restent si peu de temps, dix ou onze jours à peine, sans leur revenir. Il existe effectivement entre toutes les banques d'Écosse une règle, un usage admirable pour faciliter leurs affaires, et sauvegarder, à tous égards, les intérêts du public. Il consiste en ce que le mardi et le vendredi de chaque semaine, les agents des banques s'assemblent dans une

salle commune, à Édimbourg, et échangent entre eux les billets qu'ils détiennent, de manière que chacun de ces établissements rentre en possession de ceux qu'il a émis. Quant aux différences qui naissent de ces échanges, elles se soldent, pour les sommes considérables, en bons de l'échiquier, et, pour les sommes au-dessous de 1,000 liv. en bons de l'échiquier, en billets de la banque d'Angleterre ou de l'une des trois banques incorporées de l'Écosse, et en espèces. Par suite d'un tel usage, les banques dont le siége n'est pas à Édimbourg et qui n'y possèdent point de succursale, y correspondent avec un agent, le plus habituellement une des banques de la ville, et lui adressent, à mesure qu'elles les reçoivent, les billets des autres banques, pour qu'il les livre à ces dernières contre les billets qu'elles ont elles-mêmes mis en circulation, et qu'il leur renvoie ensuite. Les banques de l'ouest de l'Écosse échangent même deux autres fois par semaine leurs billets à Glascow. Mais celles-ci règlent leurs comptes, pour ces derniers trocs, par des mandats sur leurs représentants d'Édimbourg, où se fait ainsi chaque liquidation définitive du crédit. Suivant la marche générale de la civilisation, l'ancienne capitale est devenue le comptoir du négoce (1).

On le voit, ces échanges constituent une opération toute semblable à celle des banquiers de Londres au *Clearing-house*. Il en résulte qu'aussitôt qu'une banque aurait une trop forte circulation, non-seulement les autres et tout le public en seraient informés, mais son papier lui revenant aussitôt, il lui faudrait acheter, pour le rembourser, des bills de l'échiquier ou du numéraire. Elle souffrirait avant tous autres de son imprévoyance; elle en porterait dès le premier jour la peine. On ne peut plus compter sur l'imprévu quand deux fois par

(1) L'échange des billets se fait le mardi à l'hôtel de la banque d'Écosse, et le vendredi à celui de la banque royale. Tous les comptes, ainsi réglés, sont transcrits dans un registre à cet effet.

semaine on se trouve en présence de sa circulation entière. La fortune alors perd son bandeau, le hasard fuit ; il ne reste pour tous que la sagesse et l'évidence des faits. Chacune des banques écossaises agit, fonctionne vraiment dans la maison de verre rêvée par un philosophe de l'antiquité : il n'est pas un de ses actes dont elle ne ressente à l'instant les conséquences. Ce qui contribue aussi beaucoup à l'heureuse surveillance qu'elles excercent les unes sur les autres, c'est la quantité de comptoirs qu'elles possèdent dans toute l'étendue du pays. La moindre irrégularité de l'une d'elles serait encore par là connue des autres, qui dès lors refuseraient son papier. Enfin ces échanges, faisant sans cesse rentrer aux banques les billets qu'elles émettent, n'en restreignent-ils pas aussi beaucoup le nombre ? Et cela justifie cette remarque de Macleod que l'ensemble des billets dépend surtout de la manière de faire les affaires (1).

Un tel usage d'échanges entre les banques est tenu pour une garantie si importante en Écosse, et par les banques elles-mêmes pour un avantage si notable, que les banques d'Angleterre qui veulent faire accepter leur papier dans ce pays, s'y soumettent constamment. La *Banque commerciale*, par exemple, représente, à Édimbourg, pour ses trocs de billets, la *Banque de la ville et du district de Carlisle*. Et il est naturel qu'il en soit ainsi ; alors que les banques d'Angleterre, dit M. Logan, ont fait de nombreuses faillites, et ont causé des pertes incalculables, les banques d'Écosse n'ont fourni que quatre exemples de suspension de payements, et les pertes qu'elles ont imposées au public, depuis un siècle et demi, ne dépassent pas une somme de 25,504 livres (2). Loin même d'avoir engendré des crises financières, elles les

(1) V. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. II, ch. XIV.

(2) Dans un très-bon petit livre intitulé : *The scotish banker*. — M. Logan est un des administrateurs de la *national bank of Scotland*.

ont toujours prévenues. Lorsqu'en 1824, pour ne citer que quelques faits, les banques anglaises cédaient avec tant d'unanimité à l'entraînement industriel qui emportait le Royaume-Uni tout entier, pour produire à sa suite de si dures catastrophes, de si cruels malheurs, les banques d'Écosse restreignaient leurs opérations. En 1836 et en 1847 de même, plusieurs des premières sont tombées, en accumulant d'innombrables ruines autour d'elles; tandis qu'aucune des secondes n'a suspendu le cours ordinaire de ses services. Aussi les Écossais préfèrent-ils le papier de leurs banques à l'or, et donnent-ils à faire à ces établissements à peu près toutes leurs recettes et tous leurs payements, économisant de la sorte une énorme quantité de numéraire.

Les échanges dont je viens de parler sont généraux, universels en Écosse; mais ils existent aussi maintenant en Angleterre entre beaucoup de banques de province. Ils s'y font seulement de façon moins simple et moins profitable. Car les banques anglaises, après avoir échangé leurs billets entre elles, se payent presque toujours les différences qui en résultent, par des bons tirés sur les banquiers de Londres avec lesquels elles correspondent, et qui se les transmettent eux-mêmes les uns aux autres au *Clearing-house* (1). Ces échanges ne s'opèrent jamais, en outre, qu'entre banques d'un même comté ou d'une même ville. Celles de Newcastle, par exemple, liquident chaque jour leurs comptes réciproques au moyen du crédit que leur a ouvert la succursale de la banque centrale fondée dans cette ville. En Irlande, depuis que les banques ont obtenu de pouvoir s'établir à Dublin, elles ont également un système d'échange de billets, semblable à celui qui se pratique à Édimbourg. Il ne faut pour tous les progrès que la concurrence; la liberté triomphe où la réglementation échoue.

(1) Cela explique que les bons échangés au *Clearing-house* s'élèvent à une somme aussi considérable.

Pauvre ou riche à la fois, presque chaque Écossais, au lieu de porter ses capitaux aux caisses d'épargne ou d'en acheter des rentes sur l'État, les confie aux banques, sans se montrer jamais inquiet du remboursement, tant ces institutions paraissent solides et bien conduites. Se rappelle-t-on qu'elles aient, à nulle époque, en effet, été assaillies de demandes soudaines ou considérables, ou de la part des déposants, ou de la part des porteurs de billets? Et cela peut-il étonner, après avoir vu combien peu, parmi nous, ont influé sur le montant des versements aux caisses d'épargne, les paniques ou les crises industrielles (1), depuis que le peuple a pris confiance dans ces établissements?

Les banques d'Écosse touchent, d'ailleurs, à titre de dépôt, toute somme au-dessus de 10 liv. sterl., et elles en payent l'intérêt à 2 1/2 ou 3 p. 100. Elles en donnaient autrefois 4 p. 100, taux ordinaire encore de l'intérêt qu'elles prélèvent pour leurs avances. On estimait naguère que les espèces déposées dans leurs caisses dépassaient, à l'habitude, 25 millions sterl., dont la moitié consistait en dépôts de 10 à 200 liv. sterl. M. J. Wilson les a portées, en 1847, a plus de 30 millions sterl.; somme double du montant des billets alors en circulation, joint à celui du capital réalisé par toutes ces banques. Depuis, Macleod les évalue à 40 millions sterl. (2). Elles conservent, en outre, pour les dépôts, les règles les plus larges. A partir du milieu du siècle dernier, elles ont permis de les retirer sans aucun avertissement préalable; elles en payent l'intérêt du premier jour au dernier, et elles considèrent comme dépôt toute balance de compte courant au profit de leurs clients.

Que d'avantages dans de telles coutumes! Combien les banques qui les maintiennent remplissent-elles utilement

(1) Bien entendu, je ne parle pas des révolutions.
(2) V. Macleod, *Theory and practice of banking*, ch. VII, p. 419.

leurs premières fonctions, qui sont de recueillir les valeurs disponibles de la société, pour les livrer à la production! Quels bienfaits il en provient! Lorsque ces valeurs ne sont attirées vers de tels établissements par aucun avantage, elles demeurent stériles entre les mains des particuliers ou viennent alimenter les inutiles opérations des bourses publiques. Au lieu de profiter à l'industrie, elles ne servent qu'à l'agiotage, et une barrière existe encore entre le numéraire oisif, toujours considérable, et les entreprises qui réclament des capitaux, toujours nombreuses. Il importe beaucoup, tout ensemble, de considérer combien le gain que procurent des économies porte à les multiplier. Calculez les sommes qui se perdaient autrefois au cabaret et qui maintenant se déposent à la caisse d'épargne. Or par l'épargne, par l'économie seulement se forment les capitaux, ces éléments par excellence du travail, cette base assurée de la richesse, cette première cause d'amélioration du sort de tous les hommes. « Comme les banques d'Écosse, dit M. Wilson (1), et je pourrais citer de semblables remarques de MM. Robert Paul, Kinnear, Gibson, Graig, qui se sont occupés, en ces derniers temps, des mêmes banques sous ce rapport; comme les banques d'Écosse allouent un égal intérêt pour quelque courte durée de temps que le dépôt soit fait, il en résulte que presque chaque homme se fait ouvrir un compte dans une banque, où il verse chaque soir ce qu'il a pu économiser dans la journée, afin de ne pas perdre même l'intérêt d'un jour. Cette économie chez chacun fait épargner l'argent de la circulation jusqu'au dernier degré du possible; on ne garde chez soi, même pour un jour, que la somme qui est absolument nécessaire. » Considérez encore tout ce qui provient de ces usages dans la situation morale et économique d'un peuple. On l'a déjà dit, elles remplissent, aussi bien qu'il se peut, leurs fonctions d'attraction.

(1) V. Wilson, *Capital, currency and banking*, art. 3.

C'est cependant dans l'importance de leurs dépôts que quelques personnes ont vu l'un de leurs principaux défauts. « Au lieu de grossir le passif de ces banques, qui est aujourd'hui dans une effrayante disproportion avec le chiffre de leur capital réalisé, écrit Coquelin (1), les dépôts devraient s'ajouter à leur actif. C'est alors que les banques d'Écosse se trouveraient dans une situation normale ; tandis qu'aujourd'hui, malgré la sagesse de leur conduite et leur succès constants, elles se trouvent évidemment dans une situation violente, forcée. » Mais Coquelin se trompe en croyant que le capital des banques d'Écosse soit très-minime, et qu'elles emploient la plupart de leurs dépôts en achats d'effets publics à la bourse de Londres. J'ai montré précédemment quel est le capital de chacune d'elles. L'importance de ce capital est même l'une des différences qui distinguent le mieux les institutions de crédit de l'Écosse de celles de l'Angleterre, bien que ces dernières n'aient plus de ressources aussi faibles qu'autrefois. Loin également de porter leurs espèces à la bourse de Londres, où elles ne trouveraient que de très-médiocres placements, les banques écossaises les reversent, pour l'immense majorité, aux manufactures, au commerce, à l'agriculture de leur pays. Les auteurs les plus compétents, entre autres M. Wilson (2), attribuent tous les perfectionnements industriels de l'Écosse à l'excitation et à l'application sur les lieux, aux stimulants et à l'utile emploi des épargnes de ce peuple par ses banques. Enfin Coquelin pense que, par suite de la crainte qu'elles éprouvent de se voir retirer subitement leurs dépôts, les banques sont obligées de conserver dans leurs coffres des sommes très-considérables. Il n'en est rien encore. D'après les publications officielles de la *Gazette de Londres*, la moyenne de

(1) V. Coquelin, *du Crédit des Banques*, p. 357.

(2) *Capital, currency and banking*. Dans cet ouvrage, M. Wilson fait le plus magnifique éloge des banques d'Écosse.

l'encaisse des banques écossaises, en 1848 et en 1849, années si profondément troublées cependant, n'a pas dépassé 1 million 40 mille liv. sterl. Avant le bill de 1845, elle s'élevait à 4, 5, 600 mille livres au plus. Je le répète, jamais l'Écosse n'a vu de *course sur les banques*, grâce à la solidité qu'elles n'ont cessé de présenter au public. Pourquoi donc auraient-elles autrefois gardé ou garderaient-elles maintenant enfouis dans leurs coffres des capitaux importants? Le bill de 1845, en les obligeant néanmoins à posséder un encaisse plus considérable, les a forcées de rendre leurs conditions plus difficiles. Il les a contraintes, par suite, à s'exposer à des retraits plus nombreux, plus soudains et à diminuer surtout leurs crédits à découvert. Toujours, dit bien M. Gilbart à ce propos, une restriction sur les banques est une taxe sur le public (1).

Grâce aux faibles sommes qu'elles acceptent à titre de dépôt, beaucoup leur sont faits par des ouvriers, des marins, des domestiques. Ceux-ci portent leurs premières épargnes aux *saving banks* ou aux *provident banks*, qui reçoivent des apports de moins de 10 liv. sterl., et lorsqu'elles ont atteint ce chiffre, ils les versent aux banques, qui ne leur imposent plus ensuite de limites, à l'opposé de ce qui si malheureusement existe parmi nous pour les dépôts des caisses d'épargne. L'ouvrier économe ne rencontre ainsi nulle entrave, nul obstacle, en Écosse, jusqu'à ce qu'il se soit amassé un capital suffisant pour se mettre à la tête d'un atelier ou d'une ferme, pour entreprendre quelque industrie ou quelque négoce. Bien plus, s'il ne veut attendre jusque-là pour monter le plus difficile degré de l'échelle sociale, pour passer de la condition d'ouvrier à celle de maître, la banque qui reçoit habituellement ses éco-

(1) V. M. Gilbart, *A practical treatise on banking*, t. II, p. 564, 565. — Avant la mise en pratique du bill de 1845, l'encaisse des banques était de 4, 5, 600 mille livres au plus; aussitôt après, il est passé à plus d'un million sterling, et s'y est maintenu.

nomies, et le connaît pour laborieux, prévoyant, soigneux de ses intérêts, est disposée à lui ouvrir un prêt sur caution, un *cash-account*.

Nul dépôt préalable n'est même nécessaire en Écosse, pour qu'on profite d'une pareille faveur. Toute personne, quoique dénuée de capital, mais avantageusement connue, qui présente à l'une des banques de ce pays, deux cautions solvables, l'obtient. Il suffit de la sorte à un jeune homme, à l'entrée de la carrière industrielle, d'avoir de bons antécédents et deux répondants honorables, pour disposer d'avances qui ne sont jamais moindres de 50 liv. sterl., et s'élèvent souvent jusqu'à 2,000 liv. sterl., et quelquefois au-dessus. On estime à 6 millions sterl. le montant de tels crédits ouverts, en ce moment, à 10 ou 11,000 personnes, qui les peuvent rembourser comme il leur convient, jour par jour et par les sommes les plus faibles. Cet usage, dont l'introduction est due à la *Royal-Bank*, a plus fait, dit Macleod, pour développer les ressources de l'Écosse, sa prospérité commerciale et agricole, que toute autre chose (1). En 1826, il a été constaté que le nombre des *cash-accounts* s'élevait à près de 10,000, et que leur importance totale était de 5 millions sterl. Je le répète, le crédit est offert en Écosse à toutes les classes de la société, et le crédit est une des voies les plus sûres qui mènent à la richesse, à la considération, à la puissance. Avec un capital ou du crédit, la fainéantise seule reste au bas des degrés du monde, le travail et la prévoyance s'élèvent aisément aux sphères les plus ambitionnées.

Les banques sortiraient toutefois de leurs véritables attributions si elles accordaient sur une trop vaste échelle des crédits à découvert. Elles doivent toujours prendre garde à ne point immobiliser les capitaux dont elles disposent. Il est vrai que les cautions qu'exigent en ce cas les banques d'Écosse,

(1). V. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. VII.

rendent ces crédits à peu de chose près semblables à leurs prêts ordinaires, pourvu qu'ils ne soient pas à trop long terme ; et rien n'en diminue le mérite lorsqu'ils s'appliquent aux industriels, aux commerçants ou aux agriculteurs, pour satisfaire à des besoins soudains ou passagers.

Voilà les premières banques libres dont je parle, celles au moins qui l'ont été jusqu'à notre temps, et qui le sont le plus encore de toutes celles que j'ai déjà décrites, et leurs services, non moins que leur stabilité les montrent comme les meilleures. Elles fonctionnent admirablement pour recueillir les épargnes et les valeurs oisives de la société, par l'exiguïté des dépôts qu'elles admettent, par l'intérêt qu'elles en payent et les facilités qu'elles donnent pour les retirer. Elles opèrent parfaitement, d'autre part, pour reverser ces valeurs à l'industrie ; car elles prêtent seulement à 4 p. 100, elles escomptent tout papier valable, sans imposer de coûteuses formalités, elles tiennent des comptes ouverts, en servant l'intérêt des sommes dont elles se touvent débitrices, et délivrent des crédits sur la garantie de simples cautions. Grâce à leurs nombreuses succursales et à leurs constantes relations les unes avec les autres, en outre, les billets qu'elles émettent se placent et se remboursent à peu près partout, de même que partout elles reçoivent ou prêtent des capitaux, escomptent des effets ou offrent des comptes à découvert. Quelles sont donc les principales fonctions des banques, celles d'après lesquelles il convient surtout de les juger, qu'elles ne remplissent pas de la façon la plus heureuse? Et, par leurs succursales encore et leurs échanges de billets à Édimbourg et à Glascow, que souhaiter pour les services qu'elles rendent, en ce qui regarde les virements de comptes et le change de place en place ?

Reste à examiner les garanties qu'elles offrent. Eh bien, je le répète, depuis un siècle et demi, elles n'ont fait perdre que

25,504 liv sterl. Loin de causer de redoutables embarras, elles ont préservé l'Écosse de toute crise financière. Leur circulation en papier dépasse à peine la somme de leurs capitaux, dont elles ne retirent, d'ailleurs, que des dividendes assez limités (1), comme toutes les entreprises faites autant pour le pays que pour leurs directeurs. Enfin, qu'ai-je besoin de rappeler leurs échanges mutuels, leur surveillance incessante des unes sur les autres et du public sur toutes?

On n'inspire point de confiance quand on ne la mérite pas, et quel plus bel éloge faire d'institutions de crédit que de dire qu'on ne se souvient d'aucune circonstance où les déposants aient en foule réclamé leurs capitaux, ni les détenteurs de billets le payement de leurs créances? C'est aussi bien cette confiance qui leur permet, sans imprudence ni préjudice, de recevoir des dépôts aussi considérables, ou d'ouvrir autant de comptes à découverts, de même qu'elle rend compte, avec la rapidité de la circulation qu'elle entraîne en partie (car cette rapidité dépend également des relations réciproques des banques et de leurs comptoirs), qu'une émission aussi minime rende des services aussi nombreux. Lorsqu'en présence de pareils faits on entend répéter les erreurs toujours si répandues sur les franchises du crédit, il semble vraiment écouter les anciens sarcasmes des Américains sur le premier bateau à vapeur qui sillonnait leurs eaux, le *Fulton-folly*, en face d'un des magnifiques *steamers* qui, chaque jour, traversent maintenant les mers. Que de fois la vérité semble ne pas avoir plus de succès qu'elle n'en avait pour Gil Blas chez l'archevêque de Grenade !

Je disais, dans mon précédent chapitre, que la circulation

(1) M. Robert Ball remarque avec juste raison cette élévation de capital et cette restriction de dividende à l'honneur des banques écossaises, dans ses lettres à M. Gilbart, *Sur le mérite relatif du système des banques d'Écosse et d'Angleterre*. M. Ball est *manager* de la banque de la ville de Glacow. Ses lettres n'ont pas été traduites.

des banques, loin d'être, comme on le pense généralement, à leur seule disposition, provient surtout des besoins et des demandes du commerce : il est facile de s'en convaincre en Écosse. Chaque année, la circulation des banques y reste très-faible au mois de mars, s'y relève au mois de mai, y retombe ensuite, moins bas cependant qu'au mois de mars, pour atteindre enfin son plus haut niveau au mois de novembre. C'est qu'en mai et en novembre se font la plupart des payements en Écosse. On y a plus besoin, en conséquence, à ces deux époques de l'année, de moyens de liquidation, et toutes les transactions y sont établies payables en billets de banque, au lieu de l'être, comme à Londres, en bons, en chèques sur les banquiers. Les différences qui se remarquent depuis longtemps d'une année à l'autre entre les mêmes mois sont à peine sensibles, que le nombre des banques ait augmenté, comme il en a été de 1834 à 1839, ou qu'il ait diminué, comme cela s'est réalisé depuis cette dernière année, qu'on se reporte avant ou après le bill de 1845 (1). C'est la justification de cette parole d'un des derniers économistes anglais, que, « dans les temps

(1) État de la circulation des banques d'Ecosse :

ANNÉES	NOMBRE des banques	MOIS DE MARS	MOIS DE NOVEMBRE
		liv.	liv.
1834	21	2,834,627	3,497,795
1835	21	2,822,417	3,457,899.
1836	21	2,934,292	3,657,431
1837	22	2,875,404	3,560,242
1838	23—24	2,811,377	3,688,410
1839	24—28	3,041,545	3,559,599
1846	18	3,018,771	4,046,526
1847	18	3,360,343	3,783,904
1848	18	2.951,935	3,570,122 (*)

(*) C'est là la circulation du mois de décembre.

ordinaires, la somme demandée chaque jour aux banques, peut être calculée avec la même certitude que les cas de mortalité ou d'incendie pour les compagnies d'assurance (1). » Après ce que j'ai dit des échanges de leurs billets et des résultats qu'aurait une émission exagérée pour elles, je n'ai plus à montrer que les banques de l'Écosse ne sauraient livrer de billets en sus des demandes d'un commerce sérieux et régulier.

En Angleterre pareillement, la plus forte circulation des banques a lieu en avril et la moindre en août, suivant encore les mouvements du commerce, de l'industrie et de l'agriculture (2). En Irlande, pays tout agricole, la plus faible circulation se rencontre avant la moisson et le commencement de la vente du bétail, en août et en septembre, et la plus élevée en janvier (3), lors du négoce des grains et des bestiaux. Qui n'aperçoit que de là résulte encore que les variations d'émission, eu égard à ces différences de circulation, sont une garantie de régularité dans le cours des marchés, dans l'appréciation des valeurs (4)?

Quels reproches se peuvent donc adresser aux banques d'Écosse? Aucun, si ce n'est de s'être soumises aux décrets des législateurs. Jusqu'en 1845, leurs actionnaires étaient déclarés responsables des engagements sociaux, sur la totalité de leur fortune ; il leur est à présent interdit d'émettre des billets de moins de 1 liv., ou dépassant une certaine somme, à moins d'un encaisse plus considérable, et aucune nouvelle banque d'émission n'est admise à se créer. Ces diverses prescriptions sont également des actes d'arbitraire et des actes de déraison. Le seul défaut des banques écossaises, à leur origine,

(1) V. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. ch. VII.
(2) V. M. Gilbart, *A practical treatise on banking*, t. II, p. 508, 511.
(3) *Id.*, p. 652 et suiv.
(4) V. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. 5.

provenait de la première de ces prescriptions. La crainte qu'elle inspirait avait trop réduit le nombre de leurs actionnaires et le montant de leurs capitaux, et ce défaut n'a disparu, comme en Angleterre, qu'à la suite des perfectionnements naturellement amenés par la concurrence. Jusqu'à ce jour, les déplorables interdictions de 1845 n'ont pas eu de trop fâcheux résultats, parce qu'elles n'ont à peu près rien changé à ce qui existait auparavant. Mais pourquoi prohiber les billets de moins de 1 liv., puisque de plus faibles coupures, sans avoir jamais nui, avaient été, à certains moments, au commencement de ce siècle, par exemple, de très-précieuses ressources? Pourquoi déterminer à toujours aussi les rapports de la circulation et de l'encaisse métallique des banques en présence d'un avenir qu'on ignore, et à l'encontre d'un passé qu'on admire? Est-il, je le répète, un seul témoignage qui condamne ces banques, qui les accuse même dans les innombrables enquêtes anglaises (1)? De 1765 à 1845, sans nulle contrainte, nulle loi sur l'émission des billets, la circulation de l'Écosse a-t-elle jamais varié du pair (2)? Le rapport établi entre l'encaisse et l'émission a fait que la *Western bank of Scotland* et la *City of Glascow bank* ont dû déposer leur bilan pendant la crise financière de 1858, que le bill de 1845 avait permis de propager d'Angleterre en Écosse. Pourquoi défendre enfin à de nouvelles institutions de cette nature de se créer? Encore une fois, le passé proclame l'excellence de la concurrence dans le champ du crédit, et si l'avenir n'est pas l'écho du passé, le connaît-on?

Quæsivit cælo lucem ingemuitque reperta.

Admirable législation que celle qui tout ensemble contredit

(1) Les rapports faits à la chambre des lords et à celle des communes, en 1826 surtout, sont remarquables sous ce rapport.

(2) V. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. 7. Macleod donne de précieux renseignements sur l'histoire des banques d'Écosse.

ce jour en Écosse, s'ajoutera à la crise commerciale. Que deviendra dès lors la confiance absolue dans les banques? Que sera, dans l'avenir, leur conduite, soit pour les dépôts, soit pour les escomptes, soit pour les crédits à découvert? Voilà ce que l'on a préparé! Voilà les malheurs qu'on a rendus possibles pour satisfaire je ne sais quel zèle de réglementation! » Je ne croyais pas que les faits survenus en 1858 justifiassent sitôt mes prévisions (1).

On se désole de tels changements et telles éventualités lorsqu'on connaît l'Écosse et que l'on sait ce qu'elle doit à ses banques. Ce pays, si beau qu'on ne le pourrait décrire qu'avec la langue d'Ossian, mais placé sous un climat très-dur, ayant un sol très-rebelle, était encore, il n'y a qu'un siècle, plongé dans la barbarie; c'est aujourd'hui l'un des États les plus avancés de l'Europe. Or, personne de l'autre côté du détroit ne contesterait que cette transformation ne provienne surtout de ses banques. Sous leur impulsion, l'industrie s'est magnifiquement développée : Glascow est devenue l'une des métropoles manufacturières du Royaume-Uni; les forges écossaises n'ont plus de rivales, et d'innombrables fabriques se rencontrent le long des chemins de fer, construits déjà sur tous les points de ce territoire si tourmenté, à côté des ravins, par-dessus les montagnes, en chaussée sur les vallons. Les ports à la fois y sont très-multipliés et très-actifs, bien que chacun d'eux n'ait qu'une importance limitée. Leith, un des deux petits ports d'Édimbourg, possède un dock, quand le Havre et Marseille n'en ont pas. Enfin, l'agriculture y semble au terme des progrès; avec un ciel moins favorable et une terre inférieure, l'Écosse est mieux cultivée et produit plus que l'Angleterre, c'est tout dire (2). Il serait vraiment difficile, au souvenir de tant de bienfaits dus

(1) Durant surtout la crise de 1858.

(2) Les banques écossaises qui prêtent sur hypothèques exigent une procuration que la législation du pays permet de rendre irrévocable. Cette pro-

au crédit, de ne lui pas rapporter quelques-unes des odes à la Fortune, si belles ou si ravissantes, que nous a laissées la poésie.

Macleod, dont les sentiments sur le crédit ne sont pas tous d'une irréprochable exactitude, le dit aussi : l'agriculture si renommée des Lothians, les manufactures de Glascow et de Paisley, les bateaux à vapeur sans rivaux de la Clyde sont tous les enfants du crédit (1). Il est de même au sud de l'Angleterre une petite île où se rencontre la liberté des banques, et cette île, c'est Jersey, dont aucune terre habitée n'égale peut-être l'aisance et le bonheur (2).

On comprend, en présence de tels résultats, l'attachement du peuple écossais pour ses banques. Il a raison de les défendre comme une partie de sa constitution, d'en faire une cause d'orgueil national. Ces dispositions, il les a surtout manifestées en 1826, lorsque le gouvernement voulut abolir les petits billets en Écosse, ainsi qu'en Angleterre. Et ce n'est pas encore le moindre titre de Walter Scott à l'estime de ses concitoyens, que la part qu'il prit alors à la lutte financière de son pays, sous le pseudonyme de Malachi Malagrowther (3). Malheusement, l'agitation de l'Écosse en 1844 et 1845, à la présentation des bills de ces années, n'a pas, comme en 1826, arrêté les législateurs, plus hardis, sinon plus ignorants. Ils ont, à ce moment, tenu du moins à se montrer capables de mal faire.

---

curation donne pouvoir de vendre à tout moment l'immeuble. Elles sont aussi garanties par la loi sur les hypothèques et la translation de tous les droits réels, qui exige qu'ils soient transcrits sur des registres publics. Les banques écossaises ne prêtent, néanmoins, que fort peu sur hypothèque. C'est bien plus par la vie qu'elles ont jetée dans le pays, que par leurs prêts directs, qu'elles ont été favorables à l'agriculture.

(1) *V.* Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. VII.

(2) *V.* ce que je dis de Jersey dans mes *Lois du travail et de la population*, liv. I, ch. IV.

(3) Le comité de la chambre des lords a fait, je le répète, à l'occasion du bill proposé en 1826, le plus magnifique éloge des banques d'Écosse. Rien ne fut changé alors à leur organisation ni à leurs pouvoirs.

Je le répète, en terminant, il n'y a pas d'autres banques en Europe qui soient demeurées aussi bienfaisantes, qui aient eu une gestion aussi sage, aussi sûre, et tout à la fois il n'en est pas qui soient restées aussi libres. Il est donc vrai qu'il existe des garanties pour les banques différentes de celles qu'ont recherchées jusqu'à présent les lois, et qui leur sont préférables. L'arbitraire n'est aussi pour le crédit que l'espoir de l'injustice et de la sottise. Dans toute l'histoire des banques d'Écosse, on ne pourrait signaler qu'une erreur, qui d'ailleurs a eu des résultats bien autrement funestes dans d'autres pays, et surtout en France; je veux parler de la banque d'Ayr, sorte de miniature de la banque de Law. Mais grâce à la présence même des autres institutions de crédit, la chute de la banque d'Ayr, si rapprochée de sa fondation, n'a causé des pertes considérables qu'à la contrée agricole qui l'entourait, et que l'expérience n'avait pas encore assez éclairée (1). En nul autre pays, du reste, l'agriculture n'a depuis longtemps autant de relations avec les banques.

On a dit, à la vérité, que la bonne administration des banques d'Écosse n'était qu'apparente; qu'elle n'éprouvaient pas de crises, parce qu'elles les portaient à Londres. Elles entretiennent, sans doute, dans cette ville de nombreuses relations, quoique les affaires qu'elles y font soient infiniment moins considérables qu'on ne l'a prétendu. Mais quelle crise ont-elles jamais fait naître à Londres? Et comment leurs rapports avec cette capitale expliqueraient-ils leurs diverses opérations : leurs *cash-accounts*, l'intérêt qu'elles payent pour les dépôts, leurs échanges de billets à Édimbourg, la multitude de leurs succursales, et que sais-je encore? Comment aussi les banques d'Angleterre et d'Irlande, qui certainement ont avec Londres autant de relations que celles d'Écosse, n'ont-elles pas eu le

(1) V. Macleod, *Theory and practice of banking*, t. I, ch. II.

même sort, la même prospérité, les mêmes résultats? Bien plus, quand le marché de Londres éprouvait des secousses terribles, les établissements de crédit de l'Écosse ressentaient à peine une légère commotion, sans jamais suspendre la marche ordinaire de leurs opérations. Ils n'en sont donc pas aussi dépendants qu'on le dit, et si tout résidait dans la proximité d'un grand centre d'affaires et de capitaux, avec la rapidité actuelle des communications, quelle institution financière n'égalerait une banque de Glascow ou d'Aberdeen? Ce qu'il importe, ce n'est pas qu'un pareil marché soit voisin, c'est que des sûretés de toute nature, morales et matérielles, existent, que tous les services du crédit soient offerts et accomplis; et l'intérêt privé, ce maître sans égal en industrie, sait seul créer ces sûretés et assurer ces services.

Quel merveilleux expédient, que de ne compter pour rien, dans l'espoir de plus d'habileté et de stabilité, les ressorts de l'intelligence et de la moralité! Quelle prévoyance que de tout ordonner, au sein d'un présent qu'on connaît à peine, à l'opposé d'un passé que l'on vante, et en face d'un avenir qu'on ignore! Est-ce qu'Étienne Boileau agissait fort sagement au XIe siècle, en décrétant à perpétuité chaque mode de travail, en constituant à toujours chaque corps de métier? En dehors des franchises ou des lois de la concurrence, il n'est, je le répète, ni progrès véritable, ni garanties efficaces (1).

(1) Voici les principales différences, en outre de celles sur lesquelles je me suis appesanti, que M. Gilbart note entre les banques anglaises et les banques écossaises. 1° Les banques écossaises sont toutes des *joint-stok banks*; en Angleterre, il y a aussi des *private banks*. 2° Les banques d'Écosse sont presque toutes des banques d'émission; en Angleterre, il y en a beaucoup qui ne le sont pas. Je n'ai parlé que des banques d'émission. 3° Les banques écossaises ont généralement des succursales; c'est moins commun en Angleterre. 4° Les banques écossaises payent l'intérêt de la balance des comptes courants; c'est une pratique assez rarement suivie en Angleterre, surtout à Londres. 5° Les *cash-accounts* sont universels en Écosse; ils sont très-rares en Angleterre.

IV.

Par rapport aux banques, une preuve très-complète s'en trouve pareillement aux États-Unis. J'en ai déjà fait la remarque cependant, lorsqu'on attaque la liberté du crédit, c'est toujours des banques américaines qu'on tire son plus grand argument, son *ultima ratio*. Mais le traité de Methuen n'est-il pas encore le triomphe des prohibitionistes? La faiblesse des impôts ne s'invoque-t-elle pas sans cesse par les défenseurs du despotisme? Les banques des États-Unis, c'est la confusion, la spoliation, la banqueroute en permanence! Il n'y a rien à répondre à cela; la phrase est stéréotypée, et si l'on ne se laisse convaincre dès l'abord, on la redit et on la redit encore. Il n'est qu'une chose qu'on ne fait jamais, c'est d'ajouter quelque preuve à cette assertion. Mais où en serait-on, s'il fallait n'affirmer que ce que l'on sait, et prouver ce que l'on avance? Parlez-moi d'une phrase tranchante et facile à retenir! Robert Peel lui-même a cent fois répété cette erreur lors de la discussion des bills de 1844 et de 1845.

Bien que l'Amérique du Nord eût déjà quelques banques lorsqu'elle était une possession anglaise, ce n'est que plus tard qu'elles s'y sont propagées avec succès. En 1811, il existait, dans toute l'étendue de l'Union américaine 88 banques, possédant ensemble un capital de 42,609,101 dollars (environ 230,000,000 fr.). Le nombre en avait presque triplé en 1816; il s'en trouvait alors 246, opérant avec un capital de 89,822,297 dollars. En 1820, on en comptait 307, avec un capital de 10[illegible],714,551 dollars; en 1830, 328, avec un capital de 110,186,608 dollars. Dans les années suivantes, elles se sont encore multipliées rapidement, jusqu'à la guerre que leur fit

le président Jackson; ce qui n'a pas empêché cependant qu'il ne s'en retrouva, dès 1838, 677, avec un capital de 378 millions de dollars, ou 2,041,200,000 francs (1). On en comptait en 1861, aux jours où le déchaînement entre le nord et le sud a eu lieu, *seize cent cinquante-six, avec un capital* nominal de 2,193,311,590 fr., auxquelles il faut ajouter sept cent cinquante maisons particulières, souvent aussi puissantes que des compagnies.

Les banques des États-Unis sont à peu près soumises à tous les systèmes, et c'est pour cela surtout qu'elles offrent tant d'intérêt. Au nord, au sein des six États qu'on appelle encore la Nouvelle-Angleterre, leur régime dominant, c'est la liberté, presque absolue dans les uns, déjà fort limitée dans les autres. Au sud et à l'ouest, leur loi, au contraire, semble être la réglementation, de plus en plus rigoureuse et arbitraire, à mesure qu'on s'avance vers les frontières de l'Union. Cela permet de comparer aisément les effets du monopole et des franchises du crédit, chez le même peuple, pour le service des mêmes affaires. Or, si je puis déjà conclure, c'est dans les premiers de ces États que les banques rendent le plus de services et présentent le plus de sécurité; tandis que dans les seconds, ces services, ainsi que cette sécurité, diminuent d'autant plus que les lois deviennent plus sévères. C'est comme une échelle de proportion où les chances de mauvaise administration et de perte probable se multiplieraient en raison des restrictions apportées à la concurrence.

Nulle part ces faits n'ont été mis autant en lumière, ni aussi bien exposés que dans le livre de M. Carey, *The credit system in France, Great-Britain and the United-States*, l'un des plus beaux ouvrages assurément qu'on ait publiés sur le crédit.

« Le nombre moyen des banques dans le Massachussetts,

(1) V. *Dictionnaire de l'Économie politique*, article *Banque*, t. I, p. 134.

le premier État de la Nouvelle-Angleterre, de 1812 à 1830 (1), dit M. Carey, a été de 34, et la moyenne de leur capital de plus de 12,000,000 de dollars. Les faillites, jusqu'en 1836, ont été au nombre de cinq et d'environ 60/100 de 1 p. 100 par an. Le capital des banques faillies s'élevait à 700,000 dollars; mais presque toutes leurs dettes furent payées... Si nous estimons la perte à 50,000 dollars, ce sera la porter très-haut, et on trouvera qu'elle donne moins de cinq dollars par chaque million, ou les deux millièmes de 1 p. 100 sur la somme des transactions facilitées par l'existence de ces institutions, et par la substitution de leur papier à la monnaie métallique. »

M. Carey suppose, d'ailleurs, pour les calculs précédents, que chaque portion du capital d'une banque n'accomplit que quatre opérations par année; ce qui reste fort éloigné de la réalité (2). Il s'est assuré, par exemple, que les échanges effectués au comptoir d'une des banques de Philadelphie s'élevaient journellement, en moyenne, au quart de son capital, et chaque année à 80 fois son capital.

(1) Nous avons, dans chaque cas, pris le nombre moyen des banques de 1811 à 1830, au lieu de celui que nous aurions trouvé de 1811 à 1836, et qui eût apporté une grande diminution dans la proportion du nombre des faillites pour tout l'ensemble de la période.. Nous l'avons fait ainsi, parce que nous n'avons pas l'intention d'amoindrir la proportion des pertes. Le nombre moyen des banques dans le Massachussets, de 1811 à 1836, a été de 48, et le nombre des faillites survenues dans cet intervalle ayant été de 5, la proportion ne serait que 42/100 de 1 p. 100 (note de M. Carey). — Le même auteur dit ailleurs : La période de 1811 à 1836 elle-même embrasse des temps d'embargo, de non intercourse, de guerre, de suspension de payements en espèces, de reprises de ces payements, de changement d'un état de guerre universelle en un état de paix universelle, période, en un mot, qui a été signalée dans le monde entier par les changements les plus remarquables dans la fortune et dans les perspectives des individus et des nations, et qui semble avoir dû occasionner les pertes les plus extraordinaires pour les individus, et par conséquent pour les banques.

(2) M. Galatin en compte six; mais la banque de Bedfort ne fit pas faillite. Elle arrêta ses opérations en conséquence d'une loi rendue à cet effet, et partagea son capital.

« Le nombre moyen des banques dans l'État de Rhode-Island, continue M. Carey, a été, durant la même période (1811-1830), de vingt-sept, avec un capital excédant 3 millions. Il y a eu deux faillites, ce qui donne pour moyenne annuelle 30/100 de 1 p. 100. Le capital des banques faillies s'élevait à 50,000 dollars. La proportion des pertes ne peut pas différer sensiblement de celle que nous avons trouvée pour le Massachussetts.

» Dans le Maine, le nombre moyen des banques a été 13 1/4. Les chartes de trois de ces établissements expirèrent en 1812 et ne furent pas renouvelées. Il y a eu cinq faillites, ce qui donne une moyenne annuelle de 1 1/2 p. 100. Le capital moyen a été de 1,700,000 dollars, et celui des banques faillies de 500,000, ou de 1 1/6 p. 100 par an.

» Dans le New-Hampshire, le nombre moyen des banques a été de 11 1/2, et le nombre des faillites de deux ou d'environ 2/3 de 1 p. 100 par an. Le capital moyen a été de 1,150,000 dollars, et celui des établissements faillis de 129,600, soit moins de 1/2 p. 100 par an. Nous ne sommes pas en mesure de préciser le montant des pertes essuyées par les créanciers des banques du Maine et du New-Hampshire, mais nous avons tout lieu de croire que la proportion pour cent a été extrêmement faible.

» Dans le Vermont, il n'y a pas eu de faillites.

» Dans le Connecticut, il y a eu en moyenne neuf banques, et en tout deux faillites, ou un peu moins de 1 p. 100 par an. Le capital moyen a été de 3,500,000 dollars, et celui des établissements faillis de 600,000, soit environ 2/3 de 1 p. 100 par an.

» Le nombre moyen des banques dans les six États qui viennent d'être nommés et qui constituent la Nouvelle-Angleterre, a été, de 1811 à 1830, de 97, et le nombre total des faillites, en vingt-cinq ans, de 16, soit deux tiers de 1 p. 100 par an. Le ca-

pital moyen a été d'environ 22 millions. Celui des établissements tombés était d'environ 2 millions, soit à peu près 36/100 de 1 p. 100 par an. La perte totale supportée par la communauté ne peut pas avoir excédé beaucoup 500,000 dollars, ce qui donne une moyenne annuelle de 20,000, ou 1/11 de 1 p. 100 sur le capital des banques, et probablement environ 1/500 de 1 p. 100 sur les opérations facilitées par ces institutions. Si cette estimation est exacte, le risque attaché aux transactions avec les banques dans la Nouvelle-Angleterre, pendant plus d'un quart de siècle, a été en moyenne de 1 dollar sur 50,000. Si nous excluons le Connecticut, dans lequel une faillite a été suivie de grandes fraudes et a produit des pertes considérables, ce risque n'a pas excédé 5 dollars sur 1 million. »

Les banques de la Nouvelle-Angleterre avaient, toutes réunies, en 1830, un capital de 35,226,000 dollars, ou de 190 millions de francs, pour une population de 1,862,000 habitants. C'est plus du double de ce que possédaient en 1848 toutes les banques françaises, pour une population de 36 millions d'habitants. Ce chiffre donne, en moyenne, 19 1/2 dollars, ou 105 fr. par personne, résultat fort supérieur même à celui qu'on trouve en Angleterre ou dans aucun autre pays, si ce n'est en Écosse, où il s'élève à 137 fr. environ. Tout à la fois, d'après les documents publiés par ordre de M. Galatin, il y avait, à la même époque, dans cette partie de l'Union, 172 banques ; soit en moyenne, une banque par 10,825 habitants. Dans les États de Rhode-Island et de Massachussets, où le crédit a toujours été plus libre, ces diverses proportions étaient encore beaucoup plus élevées. Le capital réuni des banques du Rhode-Island donnait, comme moyenne, par tête d'habitant, 63 dollars, ou 340 fr.

Voici un tableau qui montrera la situation et l'importance des banques de la Nouvelle-Angleterre, à l'époque dont parle M. Carey :

DÉSIGNATION DES ÉTATS	POPULATION en 1830	CAPITAL en 1830	PAR tête d'habitant	CIRCULATION totale	ESPÈCES dans les banques	SOMME des prêts ou escomptes
		doll.	doll.	doll.	doll.	doll.
Rhode-Island	97,000	6,118,000	63	1,534,000	343,000	7,300,000
Massachussetts	610,000	20,420,000	34	7,292,000	987,000	29,825,000
Connecticut	297,000	4,415,000	15	2,400,000	415,000	6,400,000
New-Hampshire	269,000	1,791,000	6	916,000	226,000	2,481,000
Maine	309,000	2,050,000	7	1,046,000	208,000	2,888,000
Vermont	280,000	432,000	1 1/2	804,000	428,000	856,000
TOTAUX	1,862,000	35,226,000		13,992,000	2,607,000	46,350,000 (1)

(1) On doit remarquer que la banque des États-Unis avait, en 1830, plusieurs succursales dans la Nouvelle-Angleterre.

En parlant des banques d'Écosse, j'ai eu occasion de montrer que la liberté de ces institutions, loin d'en entrainer une trop grande multiplicité suffisait, souvent, au contraire, pour en restreindre le nombre, et je serais fort étonné qu'il n'en arrivât pas aux États-Unis comme en Écosse, dès que tout y sera mieux assis. Il importe toutefois de remarquer que le système des succursales, des *branches*, s'est à peine introduit dans l'Amérique du Nord.

On vient de voir dans quels États de la Nouvelle-Angleterre, le crédit a rendu le plus de services ou offert le plus de sécurité. Ces services ou cette sécurité ne sont-ils pas aussi en raison constante de la liberté dont il jouit? Il est le plus développé et le plus stable, dans le Rhode-Island, et c'est là qu'il est le plus libre. La seule obligation qu'on y impose aux banques, c'est d'obtenir de la législature locale l'autorisation de s'établir, quand elles sont constituées en société anonyme ; autorisation qui ne se refuse jamais et qu'on retrouve dans chaque partie de l'Union. Après le Rhode-Island vient sur la voie de la bonne et profitable gestion des banques, le Massachussetts. Là, ces institutions sont tenues, en outre de la formalité dont je viens de parler, de payer à l'État une taxe de 1 p. 100 sur son capital. C'est, semble-t-il, bien peu de chose, et cependant cette nouvelle contrainte suffit pour amener la diminution du capital des banques, et faire que leurs administrateurs soient plus enclins à forcer leurs escomptes, à spéculer sur les dépôts, afin de recouvrer la taxe qu'ils doivent acquitter. Dans le Connectitut, le New-Hampshire, le Maine et le Vermont, ces deux défauts, ces deux fâcheux résultats, se manifestent d'autant plus que la liberté s'y restreint davantage. En somme, néanmoins, les conditions du crédit s'y montrent encore excellentes.

Par suite de l'activité de la circulation et de la confiance de la population dans les billets de banque, la masse de ces bil-

lets est, ainsi qu'en Écosse, fort restreinte dans la Nouvelle-Angleterre. Ils ne s'y montaient en 1830, si nombreuses qu'y fussent les banques, qu'à une somme de 13,992,000 dollars, pour un capital, je le répète, de 35,226,000 dollars. Les espèces dont ces institutions disposaient au même moment, atteignaient une somme de 2,607,000 dollars, et le montant de leurs escomptes n'était que de 46,759,000 dollars. Leur circulation et les avances qu'elles faisaient au commerce restaient donc très-limitées par rapport à leurs ressources; leur gestion ne pouvait assurément faire naltre nulle inquiétude. De même aussi qu'en Écosse, le numéraire ne se rencontrait presque jamais dans cette partie de l'Union ; les billets, qui descendaient jusqu'à 1 dollar, y suffisaient, à peu d'exceptions près, à toutes les transactions. Au milieu d'un courant d'affaires très-chargé, sur un marché où une population laborieuse et commerçante à l'excès se mêlait et s'agitait sans cesse, il n'y avait que 7 dollars 1/2 par tête, dont 2, calcule-t-on, en numéraire, et la circulation était assez pourvue ! En France, où ne se trouve proportionnellement qu'une masse d'échanges bien moindre à satisfaire, on emploie à peu près 100 fr. par tête, en numéraire seulement. Que de dépenses, d'embarras, de défiance révèlent ici ces chiffres, et là qu'ils indiquent, au contraire, de confiance, de facilité, d'économies! Ce sont presque en présence deux sortes d'industries, deux ordres de sociétés.

Après les États de la Nouvelle-Angleterre, ceux où les banques américaines sont le mieux administrées, présentent le plus d'utilité et de garanties, comme ceux où elles jouissent de plus d'indépendance, sont les États de New-York, de New-Jersey et de Pensylvanie.

« Dans l'État de New-York, dit M. Carey, la moyenne du nombre des banques a été de vingt-six, de 1811 à 1830, et il y a eu 11 faillites, ce qui donne une moyenne annuelle de 1 5/8 pour 100. Le capital a été en moyenne de 16 millions,

et celui des établissements faillis d'environ 3 millions 1/2, *soit* environ sept huitièmes de 1 p. 100 par an. Cependant *les* pertes furent généralement supportées, comme dans le Massachussets, par les actionnaires, et non par les créanciers. *Il* n'y eut que deux faillites de 1825 à 1837, en sorte que *dans* cet intervalle de temps la moyenne annuelle a été au-dessus de 1/2 p. 100 sur le nombre des banques existant en 1830. L'une d'elles a payé toutes ses dettes, et il n'y a pas eu d'autre perte que celle qui est retombée sur les actionnaires. La perte causée par les autres fut, à ce que nous croyons, très-faible. Durant ce temps, le risque de perte couru dans les transactions avec les banques, et dans l'usage de leurs billets de circulation, ne peut pas être évalué au-dessus de 5 dollars par million, et propablement, comme nous l'avons établi par rapport au Massachussetts, il n'a pas été de plus d'un dollar par million sur la somme des transactions dont l'accomplissement a été facilité par ces institutions (1).

» Dans le New-Jersey, le nombre moyen des banque a été de douze; on y a compté dix faillites, soit une moyenne annuelle de 3 p. 100.

» *Dans* la Pensylvanie, le nombre moyen des banques a été de vingt, et le nombre total des faillites de dix-neuf. C'est une moyenne de 2 1/2 p. 100 par an. Presque toutes ces faillites, au reste, éclatèrent dans les années qui suivirent immédiatement l'établissement de la paix, et il n'y en eut que trois, tout à fait insignifiantes par rapport à l'importance du capital, dans la période de 1820 à 1837. Le capital moyen des banques de cet

(1) Dans l'État de New-York il existe, depuis 1838, un système particulier qui consiste surtout en ce que chaque banque doit fournir en dépôt de rentes publiques, soit de l'État de New-York, ou en hypothèques immobilières, un cautionnement égal au montant total de ses émissions. Par une disposition toute récente, les actionnaires de ces banques sont individuellement responsables de leur passif. On appelle ces banques, banques libres. A côté des banques constituées sur ce système, on a maintenu les autres jusqu'à l'expiration de leurs chartes.

État, de 1811 à 1830, a été de 15 millions, et le capital de celles qui faillirent, de 1811 à 1836, a été de 2 millions, ce qui fait une moyenne de 1/2 p. 100 par an. »

En 1830, le capital des banques de ces trois États donnait 9 dollars par tête d'habitant, soit moitié moins que dans la Nouvelle-Angleterre, et sept fois moins que dans le Rhode-Island. La somme des escomptes s'y montait d'autre part à peu près au double du capital réel ; tandis que dans la Nouvelle-Angleterre elle ne le dépassait pas tout à fait d'un tiers, et que dans le Rhode-Island elle ne l'excédait que d'un sixième. Enfin, dans la Pensylvanie, où il n'était pas permis d'émettre des billets de moins de 5 dollars, où, par conséquent, le numéraire occupait une assez grande place dans la circulation, l'émission des billets était proportionnellement au capital effectif, plus forte que dans le Massachussetts. « C'est que dans ces États, observe M. Carey, le droit d'émettre du papier de circulation est regardé comme une source de grand profit, et les gouvernements veulent en obtenir leur part. Ainsi, par le seul fait de concéder, moyennant rémunération, comme une faveur ce qui appartient de droit à tout homme, la faculté de fonder une banque en société anonyme, on crée la nécessité de forcer le commerce, et on fait naître l'insécurité de la propriété. Tout ensemble, les banques privilégiées se procurent d'amples dividendes, pendant que de fortes sommes demeurent à l'état de dépôts, qui ne rapportent rien ou fort peu à leurs propriétaires. Le système est, en conséquence moins juste. » Ce système, ajoute Coquelin (1) est aussi moins sûr, on vient de le voir ; et, comme il nécessite l'emploi d'une plus grande somme de numéraire, soit pour les besoins de la circulation, soit comme réserve dans les caisses des banques, il est moins économique.

Voici quelle était, en 1830, la situation des banques des trois États dont je viens de parler :

(1) *Du Crédit et des Banques.*

DÉSIGNATION DES ÉTATS	POPULATION en 1830	CAPITAL en 1830	PAR tête d'habitant	CIRCULATION totale	ESPÈCES dans les banques	SOMME des prêts ou escomptes
		doll.	doll.	doll.	doll.	doll.
New-York........................	1,918,000	20,083,000	10	23,000,000	2,300,000	36,000,000
New-Jersey......................	320,000	2,016,000	6	1,700,000	2,000,000	3,500,000
Pensylvanie........................	1,318,000	14,600,000	11	16,000,000	2,700.000	25,000,000
Comme en Pensylvanie les billets au-dessous de 5 doll. sont interdits, il convient, dit M. Carrey, d'ajouter les sommes en numéraire qui s'y trouvent dans la circulation................	....	....	....	1,500,000	1,500,000	
TOTAUX..........	3,586,000	36,699,000		42,200,000	6,600,000	64,500,000

Lorsque l'on considère l'ensemble des banques de la Nouvelle-Angleterre et des États de New-York, de New-Jersey et de Pensylvanie, durant la période comprise entre 1811 et 1830, on voit que « le nombre moyen des banques — je cite encore M. Carey — a été de 163. Le nombre total des faillites a été de 56, soit, en moyenne, 2 1/4 par an, ou 1 3/8 p. 100. Le capital moyen a été de 55 millions, à quoi il faut ajouter la moitié du capital de la banque des États-Unis (1), ce qui fait un total de 72 millions. Le capital des institutions qui faillirent était de 10 millions, ce qui donne une moyenne annuelle d'un peu plus de 1/2 p. 100. Il est extrêmement difficile de déterminer l'époque précise où ces faillites ont éclaté; mais nous croyons que, dans les années de 1822 à 1837, le montant total n'en a pas excédé 2 millions de dollars, donnant ainsi une moyenne annuelle d'environ 133,000 dollars, ou environ 1,800 pour chaque million de capital. La plus forte perte éprouvée par ceux qui ont été en relations d'affaires avec les banques faillies, ou qui ont fait usage de leurs billets, ne peut pas être évaluée, pour la période entière, au-dessus de 3 millions de dollars, et n'égale probablement pas la moitié de cette somme. Admettant toutefois ce chiffre, elle ne forme pas plus de 1/400 de 1 p. 100 sur les transactions accomplies par les individus avec ces institutions, sous la forme de dépôts, d'effets négociables, de billets de circulation, etc., et ne ferait pas monter le risque à plus de 1 dollar sur 40,000. Dans les quinze dernières années de la période, ce risque n'a pas excédé 5 dollars par million, et n'a probablement pas atteint même 1 dollar.

« Nous sommes disposé à croire que, dans aucun pays, une aussi grande masse de transactions n'a été conduite à fin

(1) La moitié seulement du capital de la banque des États-Unis était employée dans ces États.

d'une manière aussi avantageuse à la communauté et avec un aussi faible contingent de pertes, et que la prime d'assurance sur les dettes des individus envers les banques, ou des banques envers les individus, est en conséquence moindre que dans aucune autre partie du monde. » Que serait-ce si, dans ces neuf États, on avait à constater les mêmes faits que dans le Rhode-Island, en y rencontrant la même liberté!

Je l'ai déjà dit, à mesure qu'on s'éloigne des premiers lieux occupés par les colons anglais, pour s'avancer vers le sud et l'ouest de l'Union, les risques des banques augmentent, en même temps que leurs services diminuent. C'est qu'on abandonne le bienfaisant foyer de la concurrence, pour marcher vers les lourdes et accablantes ombres de la réglementation. Pourquoi cette végétation active, variée, magnifique, sur la rive droite de l'Ohio, et, sur l'autre, ces champs incultes, ces moissons si rares? C'est que, sur la première, le travail est libre, et qu'il est esclave sur la seconde. Voyez aussi près de ce Turc somnolent, qu'on dirait incapable de mouvement et presque de pensée, ce pilote grec, alerte, courageux et vaillant; comparez même au paysan russe, abruti par l'eau-de-vie et toutes les sujétions du plus ignominieux despotisme, le laboureur anglais, dont l'intelligence égale l'activité : les uns ne représentent-ils pas encore l'esprit et les mœurs que donnent les franchises, et les autres ceux de l'oppression? Quel que soit l'emploi de l'activité humaine, ses ressorts sont les mêmes; notre nature ne change point, suivant les degrés de latitude ou le caprice de quelques règlements. Si le banquier, comme l'agriculteur ou le négociant, ne se sent plus d'indépendance, il fait moins d'efforts et montre moins de prévoyance.

Parmi les États où les restrictions qui pèsent sur les banques sont le plus nombreuses, j'indiquerai seulement la Vir-

ginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud et la Géorgie (1). Le droit d'instituer des compagnies de banque ne se concède, dans ces États qu'à peu de personnes, lesquelles sont assujetties à des obligations multipliées. Aussi, leur capital ne s'élevait-il, en 1830, dans ces quatre provinces, qu'à 17,600,000 dollars pour une population de 3,045,000 âmes, soit en moyenne 6 dollars par habitant. La circulation du papier y dépassait notablement, à la fois, le montant du capital des banques, quoique les billets de moins de 5 dollars n'y fussent pas admis ; elle était de 10,415,000 dollars, et la somme des escomptes s'y montait au double du capital; elle s'élevait à 34,181,000 dollars. Les actionnaires de ces institutions y perçoivent, il est vrai, de larges dividendes; mais c'est, d'une part, au détriment do la plupart des capitalistes, qui sont forcés de verser, sans grand profit, la masse de leurs épargnes, n'en pouvant faire nul autre emploi, dans la caisse des banques, pour les y laisser inactives. Les dépôts n'y sont pas moindres du quart du capital des banques, tandis que, dans le Rhode-Island par exemple, ils n'en égalent pas la septième partie; et d'autre part, leurs services de prêts sont très-incomplets. C'est donc, tout ensemble, moins d'utilité et moins de sécurité, moins d'économie et moins d'équité.

Voici le tableau de la situation des banques des États de la Virginie, de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Géorgie, et du Maryland, en 1830 :

Tableau.

(1) V. *The credit System*, p. 71 et 72.

DÉSIGNATION DES ÉTATS	POPULATION en 1830	CAPITAL en 1830	PAR tête d'habitant	CIRCULATION totale	ESPÈCES dans les banques	SOMME des prêts ou escomptes
		doll.	doll.	doll.	doll.	doll.
Virginie	1,211,000	5,571,000	3	3,831,000	832,000	10,571,000
Caroline du Nord	737,000	3,195,000	4	1,883,000	179,000	4,809,000
Caroline du Sud	581,000	4,631,000	8	7,600,000	520,000	11,711,000
Géorgie	516,000	4,203,000	8	4,101,000	1,305,000	780,008
Les billets au-dessous de 5 doll. étant interdits dans ces États, il convient aussi, selon M. Carrey, d'ajouter les espèces en circulation	....	....	....	3,200,000	3,200,000	
Maryland	447,000	6,300,000	14	4,100,000	890,000	9,510,000

D'après ce que je viens de rappeler, il est naturel, forcé, que les faillites aient été plus nombreuses et les pertes plus considérables dans cette portion de l'Union que dans les autres. « En allant vers le sud et l'ouest, dit M. Carey, nous trouvons à chaque pas, avec une densité décroissante de la population, un accroissement du risque. Dans les États situés au sud de la Pensylvanie et de la rivière Ohio, il y a eu 84 faillites, et dans ceux qui sont à l'ouest de la Pensylvanie, 27. Presque toutes ces faillites furent, aussi bien que dans la Pensylvanie, le résultat de tentatives prématurées pour établir des bureaux d'achat et de vente de monnaie dans des régions où tout le monde était disposé à acheter, et où personne n'avait rien à vendre. Il en arriva ce qu'il était facile de prévoir. Après des essais infructueux pour établir un courant d'affaires, on se vit contraint de suspendre ses payements, précisément comme le feraient des hommes qui s'engageraient dans toute autre entreprise pour laquelle la communauté ne serait pas préparée. Le nombre total des faillites, en vingt-cinq ans, a été de 167, dont 130 au sud et à l'ouest de New-York, et presque toutes, sinon toutes sans exception, peuvent être attribuées à la même cause. Le nombre moyen des banques en exercice dans l'Amérique du Nord, durant le même laps de temps, a été de 242, et la moyenne des faillites y a été de 2 3/4 p. 100, ce qui ne fait qu'un peu plus de la moyenne trouvée pour les banques privées de l'Angleterre, de 1821 à 1826, époque où il ne survint rien d'extraordinaire, soit un passage de la guerre à la paix ou de la paix à la guerre, qui pût déterminer un ébranlement et des désastres. *Depuis la première institution des banques en Amérique, jusqu'à l'année* 1837, dit en concluant M. Carey, *les faillites ont été moins nombreuses d'environ un quart que celles de l'Angleterre dans les trois seules années* 1814, 1815 *et* 1816, *et le montant des pertes supportées par le public présente probablement une proportion encore plus faible relativement à la*

somme des transactions accomplies (1). » — En présence de tels faits, que deviennent les accusations si souvent portées contre l'impéritie et l'imprévoyance des banques américaines ?

Par le tableau suivant, il est facile de se convaincre qu'elles étaient loin de présenter, en 1840, moins de sécurité qu'elles n'en montraient dix années auparavant. Il ne s'en trouvait alors que cinq dont la circulation dépassât le capital, et quatre d'entre elles se rencontraient dans les États où elles sont le moins libres.

ÉTATS	POPULATION en 1840	NOMBRE des banques	CAPITAL	CIRCULATION	ESPÈCES
			doll.	doll.	doll.
New-York (État)	2.429.000	144	18.356.000	13.270.000	2.533.000
— (ville)		25	21.003.000	6.967.000	8.574.000
Massachussets (État)	738.000	83	18.249.000	10.988.000	858.000
Boston (ville)		25	18.863.000	7.208.000	8.286.000
Pensylvanie (État)	1.724.000	34	7.466.000	8.400.000	1.800.000
Philadelphie		14	8.222.000	4.200.000	3 900 000
Louisiane	353.000	6	17.663.000	3.514.000	7.252.000
Caroline du Sud	595.000	11	11.431.000	2.442.000	681.000
Virginie	1.240.000	36	10.023.000	7.660.000	2.566.000
Rhode-Island	109.000	62	11.023.000	2.812.000	325.000
Ohio	1.520.000	48	5.706.000	3.321.000	2.604.000
Maryland (État)	470.000	12	1.927.000	»	»
Baltimore		11	6.974.000	1.990.000	1.800.000
Tenessee	830.000	20	8.058.000	8.000.000	»
Connecticut	310.000	33	8.705.000	4.437.000	402.000
Kentucky	780.000	16	7.000.000	5.710.000	2.600.000
Géorgie	691.000	20	5.109.000	3.200.000	1.448.000
New-Jersey	373.000	25	3.672 000	2.400.000	600.000
Caroline du Nord	753.000	18	3.425.000	3 070.000	1.290.000
Maine	501.000	32	2.809.000	2.536.000	260.000
Indiana	686.000	13	2.087.000	8.500.000	1.003.000
New-Hampshire	285.000	20	1.800.000	1.312.000	144.000
Alabama	590.000	4	1.500.000	2.341.000	1.097.000
Delaware	78.000	8	1.300.000	»	»
District de Colombie	43.000	4	1.338.000	»	»
Missouri	384.000	6	1.301.000	1.920.000	1.554.000
Vermont	292.000	18	1.297.000	1.400.000	298.000
Michigan	212.000	3	660.000	»	»
Wisconsin	31.000	1	221.000	»	»
Total	17.063.000	753	208.216.000	116.738.000	44.733.000 (*)

(*) Ce tableau est emprunté au *Merchants' Magazine*, revue mensuelle de New-York, consacrée surtout aux affaires de négoce et de banque, et fort estimée.

Depuis 1840, les progrès du crédit américain n'ont pas cessé, et des mêmes principes sont toujours provenues les mêmes consé-

(1) Carey, *The credit System*.

quences. Quel prodigieux développement a-t-il atteint! Quelles immenses ressources a-t-il accumulées et offertes! Les adversaires de ses franchises n'ont pas assez incriminé la multiplicité des banques américaines, origine, à leurs yeux, de tous les malheurs. J'ai dit précédemment quel nombre elles avaient atteint en 1830, quoiqu'il s'en fût à peine fondé quelques nouvelles depuis 1820, période de puissance et d'absorption de la banque des États-Unis. Mais le mouvement a recommencé avec la ruine de cette dernière banque. Il y avait, en 1854, 1,208 banques, avec 297 millions de capital et un ensemble de dépôts de 940 millions, pour une circulation fiduciaire proportionnellement moindre qu'en 1840. New-York seule possédait, dès 1851, 44 banques, avec un encaisse de 173 millions, et ce nombre, si considérable pourtant, s'était élevé à 54 en 1859, avec un encaisse de 338 millions (1). La balance réunie des opérations de ces 54 banques présentait un chiffre de 936 millions en 1856. La somme des escomptes, qui se montait pour l'Union, en 1831, à une moyenne annuelle de 6 milliards, dépassait, en 1861, 45 milliards. Tout ensemble, en comparant la situation des banques américaines en 1837 et en 1857, on trouve que l'émission moyenne de chaque banque a diminué d'un cinquième environ, ces banques s'étant presque doublées, et que le rapport de la circulation au capital social s'est à peu près élevé de 1 : 1,79 à 1 : 2,12 (2). Carey le dit aussi dans son dernier ouvrage : « Le montant des placements se montre dans tous les cas, aussi près que possible, avoir été le double du capital ; tandis que les prêts des banques de France et d'Angleterre ont été trois, quatre, cinq et dix fois leurs capitaux (3), » dont elles ne possédaient même plus un centime.

(1) J'emprunte la plupart de ces chiffres à un article de M. X. Eyma, du *Journal des Économistes*, janvier 1861. M. Eyma blâme l'indépendance des banques.

(2) V. un article de M. Horn, du *Journal des Économistes*, mai 1858.

(3) V. Carey. *Principes de la Science sociale*, t. III, ch. XXXVI.

Voilà, sans tenir compte des différences que j'ai signalées ci-dessus, et qui sont toutes favorables à la liberté du crédit, ce qu'a produit la *bancomanie*, que redoutait tant Jefferson, en voyant ses compatriotes s'engager, avec leur ardeur accoutumée, dans le champ des prêts et des spéculations.

Après la crise désastreuse de 1838, pendant laquelle 450 banques sur 900 suspendirent leurs payements ou tombèrent en faillite, le peuple de New-York, réuni spontanément en convention nationale, et faisant acte de souveraineté, posa de nouvelles règles pour les banques de l'État, qui, après diverses modifications, sont devenues la loi la plus générale de l'Union. Croyant que le billet de banque est une monnaie effective, il s'est proposé de constituer une sorte d'unité monétaire de billets, sans attenter à la liberté des banques. La fabrication des billets a, par suite, été placée dans les attributions de l'État comme le droit de battre monnaie, et les compagnies se procurent ces billets en déposant, à titre de garantie, des effets publics dans une proportion déterminée. On n'accepte plus en ce moment que les titres de la dette fédérale et ceux de l'État de New-York; avant la crise présente, on les capitalisait à un taux qui aurait assuré le remboursement en cas de vente forcée. La loi permet aussi l'acceptation des créances hypothécaires, mais pour la moitié seulement des billets délivrés et moyennant de nombreuses précautions (1). Toute société ou tout individu qui justifie d'un capital acquis de 500,000 fr. au minimum, peut ouvrir une banque, soumise à une réserve monétaire du huitième de son capital réel, et dont les opérations sont ensuite absolument libres. « L'unique

(1) Les billets uniformes sont diversifiés par les libellés et les signatures que chaque établissement y ajoute. Si les billets ne sont pas remboursés à la première présentation, le porteur les fait protester et les transmet au contrôleur des banques. Celui-ci fait sommation à la banque de payer, et dix jours après, en cas de non payement, fait vendre les titres déposés pour payer les billets protestés.

raison d'être de cette loi commence et finit avec ce seul objet d'une sûreté à donner aux détenteurs des billets de banque, » dit le surintendant du *Banking department* dans un rapport officiel. Pourquoi cependant un capital de 500,000 fr. au moins? Pourquoi cette réserve du huitième du capital réel? Pourquoi ces dépôts de titres aux mains de l'administration? On ne saurait de toute certitude justifier de tels chiffres ou de telles prescriptions; la concurrence suffirait pour imposer toute prudence et donner toute garantie, en empêchant de répandre de mensongères illusions dans le public. Mais qu'il y a loin de là aux déplorables résultats du monopole! En veut-on une preuve? On voit à peu près, en France, la somme des *billets* de banque équivaloir au montant des escomptes ou des prêts; tandis que 40 millions de billets suffisent dans la ville de New-York pour 6 ou 700 millions de crédits sous diverses formes. Le *Clearing-house* de New-York règle seul par de simples échanges chaque jour pour plus de 100 millions d'*affaires* (1).

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est qu'aux États-Unis, dans ces vastes contrées si neuves et si peu peuplées, où les positions sont à peines prises et changent sans cesse, *la confiance* semble plus générale et plus grande qu'en aucune autre partie du monde. Nulle part ailleurs on n'accorde, en effet, des termes aussi longs, et le crédit n'est aussi personnel. Tous y reçoivent les billets de banque; ceux mêmes qui sont payables dans des localités distantes de 500 ou de 1,000 milles passent de main en main, ou de banque en banque, sans aucune difficulté. Les habitants du Massachussets, de New-York ou de Pensylvanie, qui désirent retirer de leurs capitaux un intérêt de 8 ou 9 p. 100, les placent avec pleine sécurité dans le Mississipi, la Louisiane ou le Tennessee. Les cultivateurs, comme l'écri-

(1) V. un remarquable article de M. Cochard, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1862, sur les finances des États-Unis.

vait déjà Jefferson, qui sentent le besoin de se munir d'instruments agricoles, de bestiaux ou de semences, trouvent aisément quelques négociants des villes qui les leur livrent à crédit, en en ajournant le remboursement après la prochaine récolte. De toutes parts s'aperçoit ainsi un incessant échange de secours et de profits, de gains et d'assistance. Et c'est par suite de cette active circulation, de cette confiance universelle, basée sur le respect des engagements, que le peuple américain a pu s'adonner autant aux travaux industriels, quoique privé d'épargnes accumulées, et qu'il s'est autant enrichi. Plus puissant que la baguette de Midas, le crédit a remplacé pour lui les richesses qui manquaient, et lui vaut l'abondance de toutes choses. Il voit, à ses frontières, la contrée la plus riche en métaux précieux, descendre chaque jour la pente de la misère et de l'abaissement, en se rapprochant de plus en plus des sphères de la puissance et de la félicité (1).

Comme pour l'Écosse encore, le crédit est pour l'Union américaine la plus sûre origine de sa fortune. Il n'y a pas un siècle, elle se composait de pauvres colonies ou d'immenses déserts, et ses statistiques officielles lui donnent maintenant, avec une population de 30 millions d'habitants, une richesse de 110 milliards de francs ; un commerce extérieur de 3 milliards 600 millions ; un sol cultivé de 87,300 milles carrés, fournissant une valeur annuelle de 5 milliards 800 millions, et des fabriques dont le capital dépasse 2 milliards et demi, et dont les produits atteignent une somme de 1 milliard 200 millions. Comment en serait-il de la sorte si les banques américaines étaient ce qu'en disent leurs adversaires? Qui ne sait aussi que ce peuple, né d'hier et déjà le plus riche, comme le plus libre, a plus de chemins de fer que l'Europe entière, possède une ma-

(1) La guerre civile qui désole en ce moment l'Union américaine cessera plus tôt qu'on ne pense, je crois, et les maux qu'elle cause seront certainement plus que compensés par l'abolition de l'esclavage.

rine marchande qu'aucune autre n'égale? De toutes les nations civilisées, n'est-ce pas encore celle qui lit et imprime le plus, et dont les classes ouvrières sont les plus instruites? Le principal reproche que mérite le crédit américain, c'est d'ouvrir trop de crédits à découvert. Actions, obligations, coupons d'emprunts, titres hypothécaires, warrants commerciaux, lettres de change à de longs termes, tout s'escompte, tout se mobilise. Des chèques se donnent sur des récoltes à peine plantées, sur des espérances à peine conçues. C'est pour cela qu'en temps de crise les banques que la concurrence n'a pas soumises à la prudence, en les obligeant à conserver des capitaux suffisants, sont en un état aussi fâcheux; mais quelle activité, que d'entreprises, que de richesses par contre se révèlent de toutes parts!

J'ai montré précédemment l'économie qui résultait de l'extension du crédit dans la Nouvelle-Angleterre; pour les États-Unis entiers, la totalité de la circulation n'excède pas d'ordinaire 9 dollars par habitant, dont un quart au plus en numéraire; tandis qu'en Angleterre elle s'élève à 28 dollars par tête, dont un tiers en numéraire. La différence est peut-être du double plus forte en France, et l'on sait quelle masse d'espèces nous employons. C'est ainsi dans l'Amérique du Nord qu'il existe proportionnellement une plus grande somme de richesse sous forme de routes, de canaux, de chemins de fer, d'ateliers de charrues, de machines de toute sorte. C'est là par conséquent que la production est le mieux alimentée, que la fortune reçoit le moins d'emplois stériles et que la circulation est réglée le plus utilement.

Quelles que soient, au reste, les différences qu'on remarque dans l'organisation des banques américaines, elles sont toutes constituées sur le principe de la responsabilité limitée des associés. Ce sont des sociétés incorporées, à part depuis peu d'années, les banques de l'État de New-York. Aussi leurs action-

naires sont-ils toujours très-nombreux, et des professions les plus diverses. Ce sont, pour la plupart, les personnes qui forment en France, la clientèle des caisses d'épargne, et, en Angleterre ou en Écosse, se font les déposants des banques (1); ce qui rend compte que la somme des dépôts, pour la généralité de l'Union, reste assez restreinte, quoique dans plusieurs États la législation mette obstacle à la multiplicité et à l'élévation du capital de ces institutions. Les dépôts y sont cependant productifs d'un intérêt de 4 p. 100. A mesure que les capitaux se forment, ils sont sollicités aux États-Unis, bien qu'en des proportions différentes, à pourvoir le travail, et presque jamais les établissements de crédit ne s'y trouvent surchargés de dettes qui gênent leurs mouvements et puissent inquiéter. Combien dans la Nouvelle-Angleterre surtout, leurs ressources sont-elles élevées par rapport à leurs engagements !

Quelles accusations méritent-elles donc dans les États où elles sont libres, ou presque libres ? Vaste capital, faibles dettes exigibles, circulation bornée, et devant l'être grâce à son extrême activité et aux nombreux services que chaque billet rend aux personnes que ces banques connaissent, et qui, maîtresses de porter leur clientèle où il leur plaît, les obligent à une sage retenue, à une prévoyance incessante, ne réunissent-elles pas tous les mérites recherchés, toutes les qualités désirables ? Il ne leur manque que d'echanger leurs billets comme font les banques d'Écosse. Mais il existe dans plusieurs villes des États du Nord des *Clearing-houses*, où les banques sont admises, et où, commes les banquiers de Londres, elles troquent réciproquement leur papier.

M. Carey, dont je me suis plu à analyser le beau travail sur les banques américaines, disait, il y a quelques années, au sein de la Société d'économie politique de Paris, qu'il n'avait rien à

(1) V. *The credit System*, p. 82 et 82.

changer à ses premières conclusions, savoir, « que la stabilité des banques et la régularité de leurs mouvements sont en raison directe de la liberté dont elles jouissent. Dans la période convulsive de 1836 à 1842, ajoutait-il, les emprunts des établissements de crédit du petit État de Rhode-Island n'ont pas varié de plus de 3 p. 100 (de 12,600,000 dollars à 13 millions); et il en a été de même dans les autres États de la Nouvelle-Angleterre où les banques sont sous un régime de véritable liberté. Pareillement, quand en 1842, les débiteurs des banques libres se sont trouvés, au sein de la crise de cette époque, dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements, elles se sont bornées à prendre hypothèque sur les terres ou les établissements que ces derniers possédaient, et ont continué leur crédit. A peine trois ans s'étaient-ils écoulés que les hypothèques étaient levées, et que le mouvement reprenait comme auparavant. » Remarquable exemple aussi bien des avantages que possèdent les institutions qui vivent au millieu de leur clientèle, la connaissent et apprécient avec justesse ses besoins et ses ressources. Dans la communication dont je parle, M. Carey cherchait fort heureusement ensuite à montrer que la stabilité des établissements financiers dépend en grande partie des facilités qu'ils s'offrent les uns aux autres, en se multipliant, « de la *diminution de leurs frottements.* » Les magasins ou les boutiques où l'on trouve de la monnaie, des billets ou du crédit, sont aussi nécessaires dans une société que toutes les autres boutiques, disait-il. Il en faut de toutes sortes, de toutes grandeurs, pour tous les lieux. Dans le Rhode-Island, il y en a à 30,000 dollars de capital, et à 1 ou 2 millions... Lorsque l'intérêt est à 6 p. 100 dans les États à banques libres, il est de près du double dans les États où ces institutions sont réglementées... Les banques, comme les autres établissements commerciaux, doivent se constituer spontanément, selon le besoin

des populations et l'importance que prennent leurs transactions (1).

Dans ses *Principes de la science sociale*, M. Carey consacre un nouveau chapitre aux banques de son pays, et ses démonstrations sont aussi concluantes que dans son *Système du crédit*. On y lit que le capital des diverses banques de la Nouvelle-Angleterre, au nombre alors de 491, est de 112 millions de dollars, et que leurs placements de tout genres, billets, notes, stocks, immeubles de banques, etc., ne sont que de 181 millions de dollars. « Cependant, tandis que l'ensemble des métaux précieux atteint en France, une moyenne de 100 fr. par tête, de 2 liv. st. en Angleterre, de 550 dollards aux États-Unis, il n'en donne qu'une de 3 dollars dans la Nouvelle-Angleterre (2). » Dans ce dernier ouvrage encore, M. Carey oppose les États à banques libres à ceux à banques réglementées, et démontre de façon non moins irrécusable la supériorité des premières sur les secondes, celle notamment de Rhode-Island sur le Missouri.

Il est un fait singulièrement remarquable, c'est que les actionnaires des banques qui reçoivent d'énormes dividendes en Angleterre, en France et dans les États de l'Union américaine où sont imitées les lois financières de l'Europe, ne reçoivent dans ceux de la Nouvelle-Angleterre, surtout dans le Massachussetts et le Rhode-Island, que le taux d'intérêt payé dans les emprunts ordinaires. Cela démontre non-seulement les avantages de la production, mais aussi la sécurité des banques. Car si quelques risques particuliers leur incombaient ne devraient-elles pas nécessairement s'en rémunérer? L'égalité des profits est une loi économique de tous les temps et de tous les lieux! Quelques mois après l'intéressante communication du premier économiste des États-Unis, que je rapportais à l'instant,

(1) Voy. le compte rendu de cette séance de la Société d'économie politique, dans le *Journal des Économistes*, n° de juillet 1857.

(2) V. Carey, *Principes de la science sociale*, t. III, ch. XXXVI.

éclatait, en ce pays, l'affreuse crise financière de 1857 (1), que presque tous les publicistes d'Europe ont encore attribuée à la multiplicité et à l'imprévoyance des banques. Ils ne faisaient en cela d'ailleurs que suivre l'exemple que venait de donner M. Buchanan, dans le message qu'il avait adressé au congrès de Washington. Par malheur, ce message même prouve que M. Buchanan ignorait jusqu'aux premières données de la question qu'il prétendait trancher. Voici quelles étaient, avec un capital de 50 à 64 millions de dollars, l'encaisse et la circulation des banques de New-York, — celles dont l'exemple a successivement entraîné la suspension de payements des diverses banques de l'Union, et les seules dont on ait alors suivi les mouvements en Europe, — durant les dernières années de prospérité et au commencement de la crise :

	Juin 1852,	Juin 1856.	Septembre 1857.
Encaisse	13,304,000 doll.	18,510,000 doll.	14,321,000 doll.
Circulation	27,950,000	30,705,009	27,122,000

Y avait-il quelque exagération dans une telle circulation appuyée sur un semblable capital? Où découvrir, en présence de pareils chiffres un abus d'émission? Indiquerait-on une banque de monopole qui, vers le même temps, présentât des engagements aussi faibles par rapport à des garanties aussi considérables? Du reste, la loi règle l'émission des banques de New-York, sur l'importance de leur capital, et nulle d'entre elles n'avait dépassé la limite légale. Je ne rappellerai pas que les garanties des banques libres des États de la Nouvelle-Angleterre étaient bien plus importantes encore. Et si la crise avait été due aux banques, aurait-on vu les affaires se ranimer au moment de leur suspension de payements? Tous les capitaux disponibles auraient-ils alors afflué dans leurs caisses?

(1) La crise de 1857 a provoqué aux Etats-Unis 4,932 faillites donnant un passif de 1,458,750,000 fr. En 1858, il y eut encore 4,225 faillites, dont le passif était de 468,748,310 francs.

Ne se faisait-on même pas escompter à 10, à 12, à 15 p. 100, à Londres et à Paris, pour envoyer ses fonds aux banques et aux bourses de New-York et de Philadelphie?

La vérité sur la crise des États-Unis, c'est que ce pays venait d'être, pendant près de quatre années, le pourvoyeur de céréales de l'Europe, et qu'il avait à la fois reçu en abondance des métaux précieux de la Californie. Toute prudence dès lors lui avait semblé inutile. Cédant à ses désirs de lucre, toujours si violents, à la confiance en sa fortune, toujours si complète, il s'était lancé, sans retenue ni souci, dans les entreprises les plus diverses. Il avait ouvert en deux ans, 4,000 kilomètres de chemin de fer, et ses engagements, sur toutes les places, dépassaient énormément ses épargnes. Voilà ses excès, ses abus véritables. Aussitôt que les demandes de l'Europe, grâce à l'abondance de la récolte de 1856 et à l'épuisement de ses propres ressources, lui firent défaut, se pouvait-il qu'il évitât une crise? Elle a éclaté terrible, effroyable en effet; mais je souhaiterais cependant à chaque peuple de voir ses souffrances se calmer aussi vite, et de se retrouver ensuite muni d'autant de richesses que les États-Unis, à l'époque dont je parle.

Un intéressant rapport a été publié sur cette crise, par le consul général de Belgique à New-York, M. W. T. Mali. Il montre que le discrédit a commencé, non sur les actions des banques, mais sur les actions de chemins de fer, livrées surtout alors à la spéculation. On y lit qu'après la première faillite considérable, celle de l'*Ohio life and trust company*, dont le siége est à Cincinnati, et qui possède une succursale à New-York, les faillites se succédèrent d'abord dans les chemins de fer et les grandes manufactures, puis dans le commerce de détail, enfin dans les grandes maisons de négoce qui trafiquent avec l'étranger et dans l'intérieur. Ce n'est qu'au sein de l'effroi causé par tant de calamités que le public s'est en foule adressé aux banques, dont les escomptes s'étaient d'ailleurs

restreints de 23 millions de dollars depuis quelques mois, et les a forcées, autant par ses conseils que par ses exigences, à suspendre les payements en espèces. Et cette suspension, ajoute M. Mali, a produit l'effet d'un calmant et rétabli la circulation des billets de banque. Son rapport, revenant aussi sur l'excès des entreprises précédentes, se termine par ces mots : « C'est littéralement un embarras de richesses qui a causé toute cette désolation. » Depuis un an, du reste, la banque d'Angleterre obéissait-elle toujours à ses statuts? La banque de France de son côté ne portait-elle pas à ce moment son escompte à 10 p. 100, en rejetant la plupart des signatures, comme en ne faisant nul effort pour se procurer des métaux précieux? Loin de condamner à ce moment les franchises des banques, je ne crois pas que leur monopole ait jamais mieux prouvé ses effets naturels, ses désastreux préjudices.

Je terminerai par quelques observations sur la banque des États-Unis, fondée par une loi fédérale en 1816, et détruite en 1837 (1). La somme moyenne des prêts de cette banque sur des valeurs personnelles, durant les vingt ans qu'elle a fonctionné, s'est élevée à 36,644,790 dallars, et sa perte moyenne à 223,000 dollars, ou 61/100 de 1 p. 100. Le montant total de sa perte a été de 4,469,809 dollars, dont les trois quarts appartiennent aux quatre premières années de son existence. Les pertes de la banque d'Angleterre, à Londres même, sont très-peu différentes de ce chiffre, et en tenant compte de celles de ses succursales, elles sont de beaucoup supérieures, bien qu'elle ne reçoive que des billets garantis par deux signatures; précaution que n'avait pas la banque des États-Unis et que n'a jamais eue aucune banque américaine.

(1) En 1790, une banque nationale, sous le nom de banque des États-Unis, avait été créée par une loi rendue par le pouvoir fédéral. Son siége principal était à Philadelphie, et elle avait plusieurs succursales dans les principales villes de l'Union. Elle fut constituée avec 10 millions de dollars de capital pour vingt et un ans. A l'expiration de ce terme, sa charte ne fut pas renouvelée.



La banque des États-Unis jouissait, du reste, d'importants priviléges. La république avait concouru pour un cinquième à la formation de son capital, qui se montait à 35 millions de dollars; elle encaissait, pour le compte du gouvernement, le produit des impôts établis par le congrès (1); ses billets étaient reçus d'autorité par tous les agents du gouvernement; enfin, elle était dépositaire des sommes économisées sur le recouvrement de l'impôt; sommes qu'elle faisait valoir comme les siennes, et qui dans les derniers temps, étaient très-considérables (2).

C'est contre ces faveurs qu'en 1836 s'est élevé le président Jakson, secondé par le parti qu'il représentait; et ses critiques étaient assurément fondées au point de vue commercial autant qu'au point de vue politique. Mais elles n'ont bientôt conservé nulle mesure. Il a fini par mettre en cause le principe même des banques, au risque de jeter son pays dans une crise affreuse, en d'immenses malheurs, après n'avoir commencé par combattre que d'iniques et funestes priviléges. Les désastres qu'il en provint se sont, on le sait, fait ressentir jusqu'en Europe.

(1) Avant l'administration de M. Polk, il n'y avait pas encore, aux États-Unis, de trésorerie nationale pour recevoir le produit des taxes publiques. Il était versé, au compte du gouvernement, dans les banques des États, lesquelles se chargeaient d'acquitter à présentation les mandats du ministère des finances. — La trésorerie a été vivement attaquée par les adversaires de M. Polk, dans les élections qui ont donné le pouvoir au général Taylor.

(2) Elles se montaient à environ 200 millions de francs.

L'ancienne banque des États-Unis n'est plus que la banque de Philadelphie, elle est descendue au niveau des autres banques.

CHAPITRE SIXIÈME.

DES BANQUES EN FRANCE.

I. Retard de la France sous le rapport du crédit. — Origine de la banque de France. — Ses opérations avec le trésor et avec le public. — Sa circulation. — Son capital. — Ses dépôts. — Son escompte. — Ses vices. — Erreurs répandues au sujet de sa circulation.— Bienfaits des banques, surtout par l'abaissement du taux de l'intérêt. — Phénomène qui résulte de cet abaissement. — Mesures des banques qui équivalent à l'élévation de l'intérêt. — Des trois signatures exigées pour les billets reçus à l'escompte de la banque de France. — Des sommes représentées par les billets de banque. — Des billets à intérêts et à échéance fixe. — Du cours forcé donné aux billets de banque.— Mesures prises par la banque de France après la révolution de 1848 et dans les crises précédentes.

II. Du papier-monnaie. — Des assignats, des bons hypothécaires, du papier-monnaie des divers États. — Du système de Ricardo sur la circulation des banques.

III. Des comptoirs de la banque de France. — Leur organisation. — Leurs services. — Leurs défauts. — Des banques départementales qui existaient avant la révolution de 1848. — L'ensemble de leurs opérations. — Vice de notre système de banque avant 1848. — Nouvelle organisation de ce système après 1848. — Ses vices. — État de notre crédit en 1848. — Ce qui est provenu du système de banque introduit en 1848. — Condition première d'un crédit étendu et sûr. — Ce qui en résulte. — Erreur de Jefferson et de Sismondi sur le crédit et les banques.

I.

Il s'en faut que la France soit aussi avancée, sous le rapport du crédit, que les États-Unis, ou même la Grande-Bretagne. Il reste, à cet égard, entre ces pays et le nôtre, à peu près la

différence qui les séparait autrefois quant aux voies de communication. Tandis que leurs agents de circulation se composent de papiers commodes et économiques, nous n'avons presque encore d'autre instrument d'échange que la lourde et dispendieuse monnaie métallique. Chaque écu ou chaque effet intervient à peine également en quelques transactions, parmi nous, dans le temps où il figure en mille comptes, dans mille négociations, au sein des États que je viens de nommer.

Chose curieuse, nous sommes, en politique, le peuple le plus aventureux, le plus entreprenant, le plus révolutionnaire de la terre; et pour ce qui regarde les intérêts matériels, nous ne nous lassons pas de suivre les anciens usages, l'ornière accoutumée. Dans la cité du travail, la *cité nouvelle*, selon l'expression de l'Écriture, qu'occupent enfin les peuples civilisés, nous ne savons agir que comme contraints ou à force d'exemples, en marchandant avec nous-mêmes chacun de nos progrès. Ne rien faire, c'est encore, pour nous, *vivre noblement*, comme au temps des feudistes. Et cette particularité de notre caractère n'apparaît, assurément, pas comme l'un des résultats les moins funestes de notre centralisation gouvernementale, qui jette à chacun, pour règle de sa vie, l'appât des places, des vains honneurs et du budget.

Nous y devrions penser cependant, un vent incessant et rapide pousse de plus en plus l'humanité vers le travail. La liberté y sollicite, l'égalité y oblige, la vie devient chère, les besoins s'accroissent. Le temps s'approche, quelques retards qu'on y mette, où l'oisif sera partout, au sein des sociétés modernes, comme un bourgeois dans un camp, pour parler ainsi qu'Adam Smith. Mais je reviens aux banques de notre pays.

La banque de France est la réunion de toutes les caisses d'escompte qui existaient à Paris, après s'être formées spontanément à l'issue de la révolution, et qui prêtaient communément, au lendemain des spoliations et des assignats, à

3 p. 100 par mois (1). Elle est due à Napoléon, alors premier consul, dont l'ambition constante fut de tout ramener à l'unité, de tout ordonner, dans la société civile et politique, à l'image de l'armée, voulant que rien n'échappât à son autorité. Il prit prétexte de quelques rivalités et de quelques embarras que les caisses d'escompte entretenaient ou ressentaient pour les détruire. C'était aussi bien, nouvelle tentation pour Napoléon, revenir aux traditions de l'ancienne monarchie, qui faisait dépendre les banques de la seule volonté du gouvernement, et les tenait pour des institutions à son usage. La banque de Law et le comptoir d'escompte, qui subsista de 1776 à 1793, et qui, chose à noter, est resté très-prospère, comme la banque de Law, tant qu'il ne s'est occupé que d'affaires industrielles, sont, au reste, les seules institutions de cette nature que nous ayons possédées avant la révolution. Cependant la loi qui a définitivement constitué la banque de France est du 22 avril 1806. Elle a porté son capital de 45 à 90 millions, à ce moment, après l'avoir élevé déjà de 30 à 45, en le divisant en 90,000 actions, de 1,000 fr. chacune.

La banque n'a presque servi d'abord qu'à maintenir le taux des fonds publics, et qu'à faciliter les opérations du trésor par des prêts qui s'élevèrent, durant cette première période, à plus de 500 millions (2). Napoléon la força d'acheter des rentes et de remettre au trésor le reste de son capital. Elle fut ainsi détournée, dès le principe, de sa destination véritable : l'escompte du papier de commerce, les virements ou les prêts ordinaires, et elle n'est vraiment devenue une institution de crédit indus-

(1) V., pour l'origine des banques en France, l'ouvrage de M. Gautier, *des Banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe*, p. 30-32.

(2) En décembre 1805, sur 97 millions de valeurs escomptées que renfermait le portefeuille de la banque, il y en avait pour 80 millions en obligations des receveurs généraux, prises à 6 p. 100, et que personne n'eût voulu recevoir même à 12 p. 100, si la banque eût cherché à les escompter.



triel qu'après l'Empire. Depuis, ses prêts au trésor se sont montés souvent néanmoins à des sommes considérables, et il est toujours vrai de dire que c'est avec le gouvernement qu'ont eu lieu ses opérations les plus importantes. Ses avances à l'État furent, en 1817, de 74 millions; en 1823, de 109; en 1824, de 112; en 1830, de 291; en 1831, de 255 millions, non compris une somme de 111 millions employée à escompter des bons royaux. En 1848, elles ont été de 152 millions 500,000 fr.; la banque s'était même engagée alors pour 252,500,000 fr. « Les prêts que, depuis sa fondation jusqu'à ce jour, disait M. Gautier en 1839 (1), la banque a faits au trésor public, se sont élevés en totalité à plus de 5 milliards, sans y comprendre ceux qu'à diverses époques elle a faits sur des obligations des receveurs généraux, des certificats d'emprunt ou des bons royaux. » Ces prêts, sous ces deux dernières formes, dépassaient, au moment où M. Gautier écrivait, 1 milliard 900 millions. Par contre, il est vrai, les dépôts, toujours gratuits, que la banque a reçus du gouvernement se sont montés à des sommes très-élevées, jusqu'à 150 millions et au-dessus quelquefois. Un ancien ministre et l'un des économistes les plus célèbres de notre pays a très-bien montré le danger qui provient pour la banque de ses prêts à l'État (2).

Les opérations de la banque consistent, en dehors de ses rapports avec le trésor, à escompter des lettres de change ou des effets à ordre, timbrés et garantis par trois signatures, à échéances indéterminées, mais ne dépassant pas 90 jours. Lorsqu'elle admet des billets à deux signatures, elle doit exiger la

(1) *Des banques et des institutions de crédit*, etc.

(2) V. le *Rapport de M. Passy sur le budget de 1852*, p. 13. « Ce n'est pas, dit M. Passy, sur des valeurs à échéance courte et certaine, transférables en cas de besoin, que le trésor emprunte, c'est sur des gages non susceptibles de réalisation immédiate et prochaine, et de là des émissions auxquelles manquent plusieurs des conditions exigées par les statuts de la banque, afin d'assurer pleinement la facilité des conversions en numéraire. »

garantie supplémentaire d'un transfert d'actions de banque, de rentes, d'actions de canaux ou autres effets publics dont le gouvernement est débiteur. Dans tous les cas, son taux d'escompte est le même. Il a été de 6 p. 100 pendant les premières années; en 1806 il est tombé à 5, puis à 4 en 1807, pour remonter à 5 en 1816 et s'y maintenir jusqu'en 1820. Depuis cette époque il est resté de 4 p. 100, quelles que fussent l'abondance des capitaux et la sécurité des transactions, jusqu'à la disette de 1847, durant laquelle, malgré ses engagements de le conserver au milieu des crises tel qu'elle le prélevait au sein de la prospérité, il s'est élevé de nouveau à 5 p. 100. Depuis lors, il a souvent varié entre 3, 4, 5 et 6; il a été de 10 p. 100 en 1857. La banque a renoncé à ne plus tenir compte du prix de l'argent sur le marché commun. Ses escomptes se sont, au surplus, développés d'une manière assez constante; leur accroissement est devenu surtout notable depuis 1830. Ils étaient, en 1846, de 1,425 millions de francs. Après s'être extrêmement ralentis, après notre notre révolution de 1848, ils atteignent maintenant, que nulle autre banque n'existe parmi nous, une somme de plus de 5 milliards (1).

La banque fait, en outre, des avances sur les effets publics étrangers à échéances déterminées ou sur les effets publics français à échéances indéterminées, et, depuis quelques années, sur les actions de chemins de fer. Elle prête sur dépôts de lingots et de monnaies étrangères, en prélevant une commission de 1 p. 100. Le terme de ces dépôts est de 45 jours et le minimum des versements de 10,000 fr. Elle tient une caisse de dépôts volontaires pour les titres, les effets publics nationaux ou étrangers, les actions, les contrats, les obligations de toute espèce, les lingots ou les monnaies d'or et d'argent, les diamants et les autres valeurs, moyennant un droit de 1/8 p. 100 pour chaque

(1) En 1860, 5,083,356,500; en 1861, 5,329,087,400.

période de dix mois et au-dessous. Elle se charge également de recevoir en comptes courants les sommes versées, et de payer les dispositions faites sur elle, ainsi que les engagements pris à son domicile, jusqu'à concurrence des sommes encaissés. Quiconque a reçu d'elle un compte courant peut même lui donner à recouvrer les effets de commerce qu'il doit recevoir et ses factures visées, pourvu qu'elles soient à échéance fixe. Le nombre de ses comptes courants dépasse en général deux mille, et la somme qu'ils représentent a plus que quadruplé en trente ans; elle se montait dès 1835 à 948,776,000 fr. Ces comptes tendent à baisser depuis que d'autres institutions de crédit, le *Crédit foncier* et le *Crédit industriel et commercial* notamment, reçoivent aussi des dépôts, en compte courant, dont ils payent l'intérêt. Mais, il importe de le remarquer, la banque n'ouvre jamais un compte courant à découvert. Enfin elle s'est chargée du payement des rentes et des pensions à deux reprises différentes : la première fois, de l'an IX à la fin de l'an XII ; la seconde fois, de 1817 à 1827. En 1819, toutefois, elle a cessé d'avoir à fournir les fonds employés au rachat quotidien de la dette, en exécution des lois sur l'amortissement, et de payer les arrérages des rentes dans les départements. Seulement, au service de ces arrérages à Paris, s'est alors réuni celui de l'intérêt des reconnaissances de liquidation (1).

La banque agit, on le voit, dans le cercle du crédit privé, comme banque de dépôt envers les personnes qui lui confient des fonds, et comme banque de circulation à l'égard de celles dont elle admet le papier à l'escompte. Dans ce dernier cas, c'est le taux même de l'escompte qui fait ses bénéfices ; dans le précédent, ils résultent et de son droit de commission et de l'intérêt des sommes déposées, dont elle ne tient aucun compte ;

(1) Les avances auxquelles ces deux services donnaient lieu s'élevaient à environ 70 millions par semestre.

car les déposants se doivent contenter, je l'ai rappelé dans mes précédents chapitres, des services qu'elle leur rend en faisant pour eux les fonctions de receveur et de payeur.

A la révolution de Février, la banque était autorisée à livrer des billets au porteur, payables à présentation, de 200, 250, 500, 1,000, 5,000 et 10,000 francs. Depuis lors, la valeur en est descendue jusqu'à 100 fr. (1), et pendant près de trois années ils ont cessé d'être remboursables, en ayant, pour la première fois, cours forcé. La banque s'en trouvait pour à peu près 264 millions en circulation le 24 février 1848; après la réunion des banques départementales, la création de nouveaux comptoirs et l'émission des billets de 100 fr., elle en a pour 7 ou 800 millions environ (2).

En somme, la circulation de la banque a flotté sous le régime impérial, de 54 à 110 millions; une seule fois, en 1814, elle est tombée à 10,689,000 fr., et une autre fois, en 1812, elle s'est élevée à 133,646,000 fr. De 1815 à 1830, elle est successivement passée de 60 ou 80 millions, taux des premières années, à 150 et 200 millions, moyenne des dernières. De 1830 à 1840, elle est à peu près restée constamment entre 200 et 250 millions; je viens de dire ce qu'elle était en 1848 et ce qu'elle est en ce moment.

D'autre part, les dividendes qu'elle a distribués à ses actionnaires, depuis sa réorganisation, ont été très-longtemps, en moyenne, de 10 p. 100 environ de son capital; de 1834 à 1848, ils se sont élevés à près de 12 p. 100; ils sont beaucoup plus considérables depuis quelques années. Chaque action a rapporté 147 fr. en 1861. Quant à son capital, il est descendu, depuis 1816, par suite du rachat que la banque opéra alors de 22,000,100 de ses actions, à 67,900,000 fr., pour remonter depuis à

(1) La loi l'autorise même à en émettre de 50 francs.

(2) La moyenne de sa circulation totale a été, en 1851, de 528 millions.

182,500,000 fr. Mais elle l'a toujours converti en rentes sur l'État, sans en rien conserver pour faire face aux demandes qui lui peuvent être adressées. Et avec des priviléges qui lui garantissent que toutes les crises et toutes ses fautes préjudicieront seulement au commerce; que, si mauvaise que soit sa gestion, si imprévoyants que soient ses administrateurs, elle restera sauve, comment n'agirait-elle pas ainsi? Je viens de montrer combien sont beaux ses dividendes: le prix de ses actions a monté de 1,000 à 3,000 fr., soit 200 p. 100 de prime, sans parler des bénéfices qu'ont réalisés ses premiers souscripteurs sur les nouvelles actions émises, que rechercherait-elle de plus? Le monopole est un oreiller d'or; les intermittences du sommeil qu'il procure s'emploient seulement à satisfaire l'avidité de ceux qui peuvent en jouir (1).

Quels sont, au surplus, les divers mérites et les différents défauts de la banque de France, organisée comme elle l'est? Quels résultats a produits son administration?

Les deux plus grands services des banques, leurs deux attributions principales, je l'ai rappelé plus d'une fois, sont d'attirer à elles la portion de la fortune sociale stagnante à l'état de numéraire, et de la faire servir ensuite à l'accroissement de la richesse, au progrès de la société, en la mettant, de la façon la plus profitable, à la disposition de la production. Ce sont là les deux grands courants qu'elles impriment aux mouvements des capitaux. Ce sont, pour parler comme Macleod, les services d'attraction et de répulsion, de force centripète et de force centrifuge, qui, sur tout le cours des intérêts matériels des peuples ont une influence si marquée.

Pour attirer dans leurs caisses le numéraire libre, les banques, en dehors des appels de fonds qu'elles adressent à

(1) Voyez M. Blanqui, *Cours d'Économie politique*, 1838-1839, p. 292 et suivantes, pour les diverses opérations de la banque de France.

leurs fondateurs lorsqu'elles constituent leur capital, reçoivent des dépôts et ouvrent des comptes courants. Elles sont, on l'a vu, sous ce rapport à même d'offrir une très-grande sécurité aux détenteurs de métaux précieux, et leur procurent toute facilité de régler leurs négociations, de liquider leurs dettes, de recouvrer leurs créances. Il suffit, pour cela, qu'elles transfèrent à l'avoir de l'un ce qui figurait en tout ou en partie à l'actif de l'autre, en économisant pour le règlement des échanges une énorme quantité de numéraire. Ce sont là d'incontestables, d'immenses avantages; mais avec des mœurs comme les nôtres surtout, qui portent sans cesse à thésauriser, à cacher ses écus, ces avantages ne sont pas tels qu'ils puissent entraîner des dépôts considérables. Aussi lorsqu'on n'est pas un commerçant en compte ouvert avec une infinité de personnes, ne s'adresse-t-on, en France, aux banques qu'autant qu'on ne peut faire autrement, et quand on le fait, n'est-ce que pour le plus court laps de temps possible. C'est pour une semaine au plus, en moyenne, qu'on livre à la banque de France des capitaux en compte courant. « En comparant, comme l'a remarqué M. Michel Chevalier (1), la somme qui représente le mouvement général des virements opérés du compte de l'un au compte de l'autre, à la somme moyenne sur laquelle ces virements sont effectués pour 1845, on se convainc que chaque franc est passé d'un compte à un autre cinquante-six fois dans l'année, ce qui suppose un transfert tous les sept jours. Le total de la somme des virements a été, en effet, de 9 milliards 143 millions, et le total de ce qui a été remis à la banque en compte courant par des particuliers, calculé d'après le milieu entre le maximum et le minimum, a été moyennement de 82 millions, somme qui n'a même

(1) Voyez Michel Chevalier, *De la situation actuelle dans ses rapports avec les subsistances et la banque de France.*

été atteinte que dans ces derniers temps. » En 1831 cependant, grâce à la stagnation des affaires, à la cessation du travail, cette somme avait exceptionnellement été de 106 millions, et la même cause a fait, après 1848, qu'elle s'élevait plus haut encore (1). En 1844, l'intervalle entre chaque transfert n'avait pas été tout à fait de six jours. Cette courte durée des dépôts, ajoute M. Michel Chevalier, ne contribue pas peu à limiter les ressources et par conséquent les opérations possibles de la banque. C'est pourquoi les sacrifices qu'elle ferait afin d'accroître en cela ses ressources, se changeraient, selon toute probabilité, pour elle en profits; et un sacrifice lui est tout indiqué, c'est de payer l'intérêt des dépôts. Non toutefois que les dépôts des banques doivent être considérés comme la garantie offerte aux porteurs de leurs billets, ainsi qu'on l'a souvent répété. Car la garantie de ces billets se trouve uniquement dans le capital des banques; elle ne saurait être dans des dépôts toujours exigibles, comme les billets eux-mêmes.

Les banques d'Écosse, on se le rappelle, payent l'intérêt des sommes qui leur sont versées. C'est l'une des plus belles innovations qu'elles aient apportées dans le régime des banques, et elles s'en trouvent bien. La conservation, la permanence des dépôts entre leurs mains, jusque durant les temps les plus difficiles, prouvent combien il importe aux institutions de crédit d'intéresser les capitalistes à ne pas réclamer leurs fonds à la moindre crainte, à la plus légère commotion. Que de fois, au contraire, la banque d'Angleterre, dont les dépôts s'élèvent en moyenne à 10 millions sterl., et qui n'en paye non plus aucun intérêt, a-t-elle été mise en péril, comme la nôtre, par leur retrait subit! Dès qu'une crise éclate ou semble probable, les déposants de ces deux banques accourent se faire

(1) Depuis 1830, les dépôts s'élèvent généralement de 50 à 60 millions. Avant 1830, la somme des dépôts ne s'élevait pas à ce chiffre, dit M. Gautier.

rembourser, aussi bien que les détenteurs de leurs billets : que peuvent-elles devenir? Le payement de l'intérêt des dépôts présente donc, pour tous, de notables avantages, et, sous une législation complétement libérale, on ne saurait redouter qu'ils s'élevassent à une trop haute somme. Le profit qu'il y aurait, soit à placer ses capitaux dans l'industrie ou le négoce, qui, sous l'impulsion d'un crédit sans entrave, prendrait la plus magnifique extension, soit à créer de nouvelles banques, l'empêcherait forcément.

Ce serait d'autant plus assuré, que le développement des institutions de crédit et leurs divers perfectionnements tendent à restreindre et restreignent constamment la réserve métallique des États où elles se trouvent, en faisant qu'elle n'ait plus à servir qu'au roulement des appoints monétaires. Ne sont-ce pas en effet les peuples les plus avancés sous ce rapport, bien que les plus riches, qui, proportionnellement, emploient le moins de métaux précieux à l'état de numéraire ? L'Angleterre n'a-t-elle pas trois fois moins de monnaie métallique que la France, pour des échanges beaucoup plus considérables? et cette proportion n'est-elle pas plus forte encore, à l'égard de l'Écosse et des États-Unis?

Il est vrai qu'une circulation chargée, semble-t-il, de papier effraye généralement, à cause des pertes plus nombreuses qu'elle peut occasionner au moment des crises, des profondes secousses commerciales ou des commotions politiques violentes. Mais après les deux chapitres précédents, je n'ai plus à prouver que la liberté du crédit éloigne autant les crises financières que son monopole les rapproche. Et lorsque le capital des banques, comme en Écosse et dans les États américains de la Nouvelle-Angleterre, équivaut au montant de leur émission, ce n'est pas évidemment de leur fait que des pertes se produisent. Quand l'Angleterre souffrait tant en 1847, l'Écosse ne ressentait aucun trouble financier ; une circulation de papier n'est

redoutable qu'autant qu'elle est mal constituée. S'il fallait d'ailleurs que les peuples réglassent leur conduite en vue des révolutions, des calamités, de la désunion de leurs intérêts, ils devraient avant tout renoncer à l'industrie et au crédit. Ce n'est pas en prévision des tempêtes, où tout est soudain et déréglé, qu'on enseigne les lois générales de la navigation; ce n'est pas en vue des plus cruelles maladies qu'on expose les plus utiles emplois et les rigoureux devoirs de la vie. Qui de nos jours peut en outre ignorer que c'est en élargissant sans cesse les sphères de l'aisance et des satisfactions, par les facilités données au travail, qu'on rend moins répétées et moins pénibles les crises et les révoltes?

La seconde attribution importante des banques c'est, je n'ai plus à le montrer, de diriger les capitaux qu'elles ont rassemblés vers la production; et elles remplissent surtout cette attribution au moyen de l'escompte. C'est principalement par l'escompte, en effet, que les banques possèdent en chaque État une si grande influence sur la marche du travail, des relations commerciales, des progrès matériels. Leurs autres opérations, les virements qu'elles accomplissent, les transports des valeurs qu'elles effectuent de place en place, etc., n'ont pas à beaucoup près la même importance. On a justement qualifié l'escompte en disant que c'est un monnayage des engagements contractés par l'industrie, à la suite de transactions réelles. Plus exactement encore, c'est une sorte d'opération d'assurance; car le papier d'une banque, simple obligation cependant, vaut du numéraire et s'accepte comme tel jusquà ce que la confiance qu'inspire la banque diminue, ou qu'on soit forcé d'échanger ses billets contre des écus, pour se libérer de sommes moindres que celles qui y correspondent. Qu'il faut même d'imprudence aux banques pour que le remboursement de leurs titres donne lieu à quelque crainte raisonnable! Chacun d'eux, en outre du capital sur lequel il se doit surtout appuyer, repré-

sente au moment où il se délivre, les valeurs, les produits, les denrées dont la transmission a fait naître les lettres de change, ou les engagements que les banques ont dans leur portefeuille : lettres de change ou engagements qui, peu de temps après leur réception, arrivent à échéance et sont acquittés au profit de la banque. « Il y a ainsi une différence radicale, a-t-on écrit, entre les billets de banque et le papier-monnaie. Les premiers, lorsque la banque ne s'en est pas laissé imposer, représentent ces vins, ces blés, ces cuivres, ces fils, ces tissus de coton ou de lin, de soie ou de laine, dont je puis retrouver la trace avec les lettres de change que la banque a dans son portefeuille et auxquels, depuis la transaction, le travail a ajouté une utilité nouvelle qui se traduit par un accroissement de valeur. Au contraire, derrière le papier-monnaie, il n'y a le plus souvent que la vague promesse d'un gouvernement aux abois (1). » Le papier-monnaie circule, à la fois, à titre de numéraire, par le plus funeste et le plus inique arbitraire ; tandis que le billet de banque ne circule que comme la lettre de change elle-même, le billet à ordre ou tout autre engagement.

Il suffit, au reste, à toute banque qui se conduit avec sagesse, de donner du papier en échange des obligations qu'on lui remet, pour faire des bénéfices assurés. Lorsqu'elle paye par exemple, pour 100 millions en papier, ne profite-t-elle pas de l'intérêt de ces 100 millions, en n'ayant à en défalquer que le coût des billets et une partie de ses frais de bureau, de l'intérêt de son capital et du loyer de son hôtel ? C'est à elle de régler son taux d'escompte en conséquence, d'assez le modérer pour s'attirer une nombreuse clientèle. Quant à la question de savoir dans quelle proportion la banque peut émettre des billets relativement au numéraire qu'elle possède, j'ai montré,

(1) M. Michel Chevalier, *De la situation actuelle*, etc., p. 51.

dans mes précédents chapitres, qu'il faut pour cela s'inquiéter avant tout des usages de la population, des besoins de la circulation et de la confiance qu'elle-même inspire. Mais le mieux, l'indispensable toujours, c'est qu'elle ait un capital important et disponible. Si ses billets doivent suffire aux transactions, ils doivent y suffire bien plutôt par la rapidité de leur circulation que par leur excessive quantité (1). Quand ils lui reviennent souvent, d'ailleurs, comme le veut l'admirable système d'échange pratiqué à Édimbourg, il lui en faut moins et chaque fois qu'elle s'en défait, elle gagne un nouvel escompte.

La banque de France n'admet à l'escompte que des effets qui ne dépassent pas 90 jours, et parmi ceux qu'elle reçoit, il y en a plus à un mois d'échéance qu'à deux et plus à deux qu'à trois. Ses encaisses étant aussi fréquents, elle ne saurait, non plus elle, semble-t-il, éprouver de longs embarras; par conséquent sa circulation de papier devrait présenter à tous une extrême sécurité. Il n'en a jamais été cependant ainsi. Chacun se défie de ses billets; dernièrement encore personne à peu près n'en voulait hors de Paris. « Il est, d'autre part, de principe à la banque, a dit son sous-directeur (2), que le montant du numéraire en caisse ne doit pas devenir inférieur au tiers de celui des billets en circulation, et, à l'exception de la crise de 1805, il a été constamment très-supérieur à cette proportion. » De 1810 à 1838, par exemple, dix fois les fonds de caisse ont dépassé le maximun des billets en circulation, pour des sommes qui parfois ont été de 40 et de 70 millions. En 1843, la moyenne de la circulation était de 230 millions, le maximun de 248, et il y avait jusqu'à 247 millions en espèces. En 1850 et 1851, les dépôts ont aussi presque constamment dépassé

(1) Voyez ce qui existe en Écosse et aux États-Unis, dans mon précédent chapitre.

(2) M. Gautier, *Des Banques et des Institutions de crédit en Amérique et en Europe.*

la circulation, de 50, 60 et 75 millions. Au moment où j'écris (1), ils sont aussi élevés que la somme des billets circulants. Depuis cinquante ans, l'encaisse de la banque a souvent été le dépôt le plus considérable d'espèces du monde entier. Mais ce sont des dépôts, des dépôts très-peu stables, on l'a vu, de simples comptes courants de la moindre durée; ce n'est pas un capital. Il est en vérité singulier qu'un sous-gouverneur de la banque, publiant un ouvrage sur le crédit, n'ait pas aperçu cette différence.

Cette grande quantité d'espèces déposées comparativement à la masse du papier, a pourtant donné lieu jusqu'ici aux plus graves reproches adressés à la banque. « La banque de France n'a pas été créée, a-t-on dit, pour faire l'office d'une banque de dépôt, mais d'une banque d'escompte, et ses billets, s'il n'étaient pas représentés par du numéraire encaissé, remplaceraient, sur le marché, les métaux précieux, toujours très-coûteux, par du papier qui ne coûte rien. » C'est là se beaucoup méprendre. Sans doute, un encaisse énorme, stérilement enfoui dans les coffres d'une banque, est le résultat manifeste d'une mauvaise organisation. A quoi servirait que ces institutions rassemblassent d'abondants capitaux, si elles ne devaient les livrer à l'industrie, au négoce, aux affaires? Quelle différence existe entre des écus stérilement entassés dans les caves d'une banque, et ceux enfouis dans l'armoire d'un paysan? Mais cette idée de ne voir dans les banques qu'un moyen de remplacer par du papier le numéraire, idée due à Law et reproduite, il faut bien le dire, par presque tous les économistes français, est complétement erronée. Les dépôts doivent surtout servir aux prêts ordinaires, aux comptes courants, aux virements; le papier doit principalement s'appuyer sur le capital des banques. Je ne cesserai de le répéter, il lui faut une autre garantie qu'une somme toujours exigible, comme il l'est lui-

(1) Mars 1863.

même, qui se retire à la moindre crainte, lorsque les banques ne font rien pour s'en assurer la possession. C'est parce qu'il en est de la sorte à la banque de France que son papier inspire si peu de confiance. Les banques assez sages pour rester munies de leurs capitaux garderont encore, il est vrai, des sommes inactives; mais ce n'est pas, je le rappelais il y a un instant, d'avoir une émission excessive qu'il faut louer les banques; c'est d'avoir des billets si commodes et si sûrs, que chacun d'eux rend d'innombrables services, figure dans une foule de transactions en très-peu de temps. Singulière bizarrerie! ce sont les adversaires de la liberté des banques qui, pour plus de sécurité apparamment, puisque c'est l'argument favori qu'ils invoquent, réclament des émissions sans limites, appuyées sur des dépôts remboursables! Quelle entente du crédit! Quelle admirable prévoyance! Que se trouve-t-il donc de semblable aux banques de dépôt qu'ils repoussent si loin, dans des banques organisées comme celles de Glascow et du Massachussetts, d'Édimbourg ou du Rhode-Island? Leur voix seule a été écoutée jusqu'à ce jour, et peut-être ne se tromperait-on pas en affirmant qu'ils ne savent pas encore ce que c'est qu'un billet de banque. Bien que Paul-Louis Courier ait fait, dans l'une de ses lettres, un ravissant éloge de l'ignorance, il méconnaissait, assurément, plus d'un de ses emplois et plus d'un de ses priviléges. La banque de France se trouve, dans cette étrange situation d'être dénuée de capital, puisque le sien, d'ailleurs beaucoup trop restreint, est tout entier placé dans la rente, de n'avoir, pour faire face à ses billets, que des dépôts qui ne rapportent rien aux capitalistes et que leurs propriétaires peuvent sans cesse réclamer, enfin de posséder du papier d'une circulation très-bornée. L'admirable chose que le monopole pour produire tous les défauts! Rien ne se fonde, comme on le disait à Rome, de Carthage, sur la poussière d'or et le sable.

J'ai remarqué plus haut que la circulation de la banque

s'est augmentée d'une façon à peu près constante depuis sa fondation (1). Mais s'est-elle augmentée en raison du développement industriel auquel nous assistons depuis soixante ans? Qui le prétendrait? A toutes les crises cet établissement n'a-t-il pas aussi dû recourir à des mesures extraordinaires, quelquefois à des mesures de banqueroute (2)? Les sommes que le crédit de la banque de France met à sa disposition, disait encore M. Gautier en 1839, sous forme de comptes courants, de son encaisse en espèces, de ses billets émis, doivent commu-

(1) Voici le détail des opérations de la banque de France pendant les années 1844, 1845, 1846. — On peut étudier, par les derniers comptes rendus de la banque, le détail de ses opérations actuelles, on les trouvera dans l'*Annuaire de l'Économie politique*, ou dans l'*Annuaire du crédit public*.

	1844	1845	1846
Escompte du papier de commerce	749,372,248	1,003,605,424	1,191,105,704
Avances sur actions des canaux	12,330,175	19,907,800	16,971,400
Avances sur rentes	7,067,600	28,487,391	24,313,583
Escomptes des bons du trésor et obligations de la ville de Paris	2,396,794	1,639,677	215,867
Escomptes de traites de coupes de bois	1,426,704	1,983,812	2,232,440
Escomptes des bons de la monnaie	553,228	2,925,579	5,285,468
Avances sur lingots, y compris les renouvellements.	36,110,200	42,593,700	54,140,000
Bénéfices sur la vente de l'or	»	»	»
Primes sur matières d'argent	»	»	»
Droits de garde	»	»	»
TOTAL	809,257,949	1,101,408,383	1,294,264,462

(2) Qu'est-ce que refuser le remboursement des billets au delà d'une certaine somme, ou obtenir pour ses billets un cours forcé, sans les rembourser?

nément s'élever de 350 à 380 millions, qui, joints à son capital, portent à 420 ou 450 millions la puissance avec laquelle elle agit sur le mouvement commercial. Malheureusement une telle appréciation n'était pas alors plus vraie qu'elle ne le serait aujourd'hui ; l'encaisse de la banque reste à peu près en entier dans ses coffres, et jamais elle n'a consenti un compte courant à découvert.

Tout se tient. Plus une banque offre de sécurité et de profit aux capitalistes, plus ses services d'accumulation et ses propres ressources sont considérables ; et plus, par sa circulation, ses prêts, ses changes, ses virements, elle s'assure de gains, plus elle est en position de présenter d'avantages au public. C'est un cercle inévitable. Aussi, comme l'établissement des banques a toujours, en définitive, une partie de cette double utilité, a-t-il partout été suivi de plus fortes épargnes et de la réduction du loyer des capitaux. Les banques font baisser l'intérêt comme la découverte de nouvelles mines, écrivait Law et répétait dernièrement Macleod. Elles règlent d'ailleurs en chaque État le taux de l'intérêt, le cours de l'escompte, parce que ce sont les plus grands marchands d'argent. On peut en voir la preuve dans le récit de tous les écrivains financiers, sur la fondation de la banque de France au commencement du siècle, de l'ancienne caisse d'escompte sous Louis XVI, de la première banque de Law sous la régence ; et il en a été de même des banques des États-Unis, de la banque d'Angleterre, des banques d'Écosse ou d'Irlande, et des associations foncières de Prusse ou de Pologne. Or l'abaissement du taux de l'intérêt est un des avantages les plus marqués, des progrès les plus importants qu'il soit donné de réaliser aux institutions humaines (1). Tous ont besoin du crédit ; c'est le capital du pauvre et du riche, de l'ou-

(1) On se rappelle ce que j'en ai dit dans le chapitre de l'intérêt.

vrier et de l'entrepreneur, souvent même le seul capital du savoir et du génie; il faut qu'il s'offre à des conditions faciles.

« On peut regarder, disait dans son beau langage Turgot, attaqué pour cela néanmoins par Roscher, dans une trop subtile discussion, on peut regarder le prix de l'intérêt comme un niveau au-dessous duquel tout travail, toute culture, tout commerce cesse. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pentes, puis les plaines et les vallons paraissent et se couvrent de productions de toutes espèces. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour rendre à la culture des plages immenses. » La puissance du capital est partout souveraine et demeure partout bienfaisante malgré le vers indigné de Juvénal :

...Quid enim salvis infamia nummis?

Le stimulant que l'industrie reçoit des services des banques, par une plus large émission des moyens d'échange et la rapidité donnée à leur circulation; stimulant qui correspond à une diminution de leur propre valeur, est un phénomène très-curieux. Les monnaies et les effets qui se montrent dans le courant de la circulation, se présentent en plus grand nombre ou plus souvent, ce qui revient au même, dans les transactions. Dès lors l'intérêt baisse, selon la loi de l'offre et de la demande, la production devient moins dispendieuse. Plus tard, au contraire, les marchandises haussent de prix, grâce à l'abondance même de cet agent de la circulation, suivant encore la même loi : seulement, cette hausse n'a lieu qu'après que l'élan s'est transmis au travail, à toute l'industrie. Si c'est un nouvel obstacle, il suit une irrésistible impulsion; et il sied de remarquer que l'augmentation de prix ne porte que sur les denrées soumises à un monopole naturel. Car la pro-

duction des autres est trop facilitée par la diminution du loyer des capitaux, pour que leur valeur ne continue pas à décroître.

Je parle ici, bien entendu, d'opérations que la raison avoue. Quand on se trouve en présence d'une émission de 2 milliards 696 millions, comme celle de la banque de Law, l'avilissement du papier et le renchérissement des produits sont énormes, et je sais qu'ils n'ont plus de bornes lorsque, au sein de l'inquiétude et des périls, l'émission du papier atteint 45 milliards et demi, comme celle des assignats. Ce sont là des époques et des procédés de terreur financière, et je ne parle que des temps d'ordre et de moyens réguliers. C'était du papier-monnaie, et je ne m'occupe que des valeurs véritables et des billets de banque, qu'on reçoit comme du numéraire, parce qu'on sait qu'ils en procureront aussitôt qu'on le désirera.

Une banque qui maintient son taux d'escompte plus haut qu'elle n'y est vraiment obligée, cause, on le voit, des pertes immenses, incalculables. Pour rappeler la comparaison de Turgot, c'est une désastreuse inondation répandue sur des terrains vastes et féconds. L'élévation de l'escompte n'est désirable que lorsque le pays se laisse aller à un excès d'industrie et que les banques ont déjà suffisamment de papier en circulation. La banque d'Angleterre a rendu quelquefois, dans de telles occasions, d'importants services; mais n'avait-elle pas elle-même contribué le plus souvent à causer, lorsqu'elle n'avait pas seule engendré, l'excès industriel? Toutes les fois d'ailleurs qu'une banque, agissant sans calcul égoïste, hausse le taux de son escompte, c'est qu'elle se propose ou de ralentir la production qu'elle croit trop excitée, ou de modérer son émission qu'elle juge excessive, en se résignant encore à déprimer l'industrie. Car, quel que soit son dessein, le résultat est le même : la circulation se contracte, le travail se resserre. Dans un écrit fort

intéressant sur les crises commerciales et financières de notre pays, M. Clément Juglar a résumé les diverses phases parcourues par notre banque à ces époques de trouble, et, comme s'il voulait prouver l'affirmation de Gilbart, dont on se souvient peut-être (1), au sujet des maux qu'enfantent les priviléges en matière crédit, il termine en disant que les mouvements de la banque de France présentent toujours un accroissement rapide et continu de l'escompte, suivi d'un complet arrêt, un développement exagéré suivi d'une entière dépression (2). L'*Over-Trading* est surexcité avant la crise, comme l'absence de secours s'impose dès qu'elle survient. En général, la banque à laquelle aboutit forcément l'escompte en France, tient trop élevé le taux de l'intérêt. Il y a presque toujours une différence de 1 p. 100 entre celui qu'elle prélève et celui que demande la banque d'Angleterre; rien ne justifie un pareil écart. Il s'est passé des jours au mois de mars de cette année, avant qu'elle réduisit l'intérêt de 5 à 4 1/2, où nul bordereau ne lui a été présenté, pour l'escompte, à Paris.

Les mesures que prennent, au reste, les banques pour s'assurer du remboursement des effets qu'elles reçoivent, lorsqu'elles sont trop rigoureuses, équivalent à une élévation intempestive du taux de l'intérêt. La banque de France, par exemple, exige, comme la banque d'Angleterre, que le papier de commerce, à fort courte échéance pourtant, qui lui est présenté, porte trois signatures. La troisième se paye toujours. C'est celle d'un banquier qui reçoit le mandat des mains du tireur et l'envoie à la banque auprès de laquelle il se fait assureur. Il y a là un supplément de frais absolument inutile.

(1) Il est dans une alternative constante de prix élevés et de prix minimes, de prix minimes et de prix élevés; de spéculation et de detresse, de détresse et des péculation. Gilbart, *Currency and banking.*

(2) *V.* un article de M. Juglar, publié dans le *Journal des Économistes*, avril 1857.

La raison veut que le tireur soit directement admis à l'escompte, puisque les deux signatures du vendeur et de l'acheteur sont le fidèle reflet de la négociation commerciale; et l'expérience des banques indépendantes ou des comptoirs d'escompte qui se contentent de deux signatures, prouve qu'il n'y a nul danger à cela. Ainsi, qui ne sait que le comptoir d'escompte, fondé en 1830 (1), à Paris, recevait des effets à deux signatures et à plus de 90 jours, et quelles pertes a-t-il éprouvées? Qu'ont été de même celles des institutions semblables créées à la suite de notre dernière révolution? Que sont encore celles du *Comptoir de Paris*, l'un de nos plus utiles établissements de crédit? Ses dividendes, rarement au-dessous de 40 fr. par action de 500 fr., le peuvent dire, et j'ajoute que son portefeuille égale à peu près celui de la Banque à Paris (2). Les banques d'Écosse et de l'Amérique du nord n'ont jamais non plus exigé que deux signatures.

Malheureusement le monopole est peu novateur, peu libéral sous tous rapports, et le conseil de la Banque de France n'est pas composé de manière qu'elle procure au commerce des facilités qui le mettent en relation avec elle sans intermédiaires obligés. Les membres qui le forment, sont loin assurément de tenir à ce qu'on ne puisse plus dire que la Banque de France est la banque des banquiers et non la banque du public. Toutefois il n'est pas jusqu'à la somme des pertes qu'elle éprouve qui ne démontre, eu égard à son monopole, qu'elle ne rend pas les services qu'on aurait droit d'en attendre. « Ses escomptes, pour les trois années 1836, 1837, 1838, se sont élevés, écrit

(1) Le capital du comptoir de 1830 était de 1,300,000 fr.; il fut augmenté par la ville de Paris.

(2) Je ne dirai rien de plus ici des comptoirs d'escompte, semblables aux maisons de banque ordinaires pour leurs opérations, et qui n'acquerront une valeur réelle que lorsqu'ils pourront émettre des billets circulants. Voyez, pour des détails sur ces établissements, le *Dictionnaire de l'économie politique*, art. *Comptoir d'escompte*.

M. Gautier, à 2,331,166,739 fr., et elle n'a été compromise, durant ces années, dans aucune faillite. » D'après son compte rendu de 1849, sur 1,644 millions d'effets escomptés, elle ne comptait, et c'était un chiffre éventuel, que 4 millions de perte; cela pour 1848 ! En 1849, elle n'a pas éprouvé un seul sinistre à Paris. Est-ce pour rendre des services si peu coûteux qu'on lui confère des priviléges? Avec le monopole, n'y a-t-il pas là une preuve évidente d'inertie et d'incapacité. J. B. Say disait que la Banque de France ressemblait à une compagnie d'assurance qui n'assurerait que ce qui ne risque rien; ce n'était pas à tort. Si cependant elle ne comprend dans son taux d'intérêt aucune prime pour des risques impossibles, 4 ou 3 p. 100 en temps de prospérité, 6 et 9 p. 100 en temps de crise, n'escomptant surtout que des billets à un, à deux, rarement à trois mois de date (1), c'est, on l'avouera, bien cher. Les dividendes des actionnaires de la Banque sont assez beaux pour qu'ils puissent se montrer moins exigeants (2). La Banque a mérité longtemps un autre reproche, celui de n'admettre à l'escompte que les valeurs importantes, le *papier de banque*, pour parler le langage des affaires, en repoussant le véritable papier de commerce.

Un point qui touche également au prix de l'escompte, cette mesure des ressources offertes au travail, cette cause si décisive des bienfaits ou des périls des banques, c'est le montant de leurs billets, la somme que chacun d'eux représente. Cela influe sur le taux de l'escompte, en ce qu'il en résulte le plus ou moins grand nombre de billets reçus ou conservés dans

---

(1) La moyenne des échéances, pour les effets qu'on lui présente, varie ordinairement de quarante-cinq à 50 jours. En 1845, cette moyenne a été de quarante-sept jours et sept dixièmes; en 1840, seulement de 25 jours et neuf dixièmes.

(2) La moyenne des dividendes payés par la banque de France a été, de 1800 à 1810, de 87 fr. 4 c. $^{5}/_{10}$; de 1811 à 1820, de 72 fr. 9 c. $^{5}/_{10}$; de 1821 à 1830, de 85 fr. 40 c.; de 1831 à 1840, de 102 fr. 30 c.; de 1841 à 1847, de 138 fr. 56 c. Le dividende de 1848 a été de 75 fr.

la circulation, l'étendue et la sécurité, par suite des affaires que les banques peuvent embrasser : étendue et sécurité qui, réglant leurs profits, doivent déterminer leurs exigences. J'ai déjà rappelé que la banque d'Angleterre avait des billets de 5 liv. sterl., et que les banques d'Écosse et d'Irlande en admettaient de 1 liv. sterl. Peut-être même pourrait-on dire qu'il circule dans la Grande-Bretagne des billets de 2 sous. Car l'administration, comme en France, y vend des étiquettes gravées pour l'affranchissement des lettres, à la taxe uniforme d'un *penny*, et ces étiquettes, ces *queen's heads*, sont devenues, grâce à l'usage, un nouveau *circulating medium* très-employé. La banque nationale des États-Unis avait du papier de 5 dollars (26 fr. 66 c.) En Autriche, le billet descend jusqu'à 5 florins (13 fr.); en Prusse, jusqu'à 1 thaler (3 fr. 73 c.); en Russie, jusqu'à un rouble papier (1 fr. 15 c.); la Banque de Belgique émet des billets de 40 fr. Chez nous, au contraire, au commencement encore de 1847, les banques départementales et les comptoirs de la banque centrale seuls livraient des billets de 250 fr.; à Paris, les moindres coupures étaient de 500 fr. Ce n'est qu'à la suite des embarras créés par la disette de 1847, qu'on a décrété qu'il y en aurait, pour toute la France, de 200 fr., et seulement après la révolution de 1848, qu'il y en aurait de 100 francs (1).

Depuis longtemps, au reste, on demandait ces derniers billets. Tous les économistes les réclamaient ; M. Gautier, sous-gouverneur de la banque, s'en était montré partisan ; la chambre de commerce de Paris avait été unanime, moins une voix, pour les proposer, et la banque de Lyon, qui a rendu de si grands services à la contrée qu'elle desservait, avait sollicité l'autorisation d'en émettre. Les billets de 100 fr. en effet conviennent

(1) La Banque a même le droit, je l'ai déjà dit, d'émettre des billets de 50 fr.; mais elle n'use pas de ce droit.

à d'innombrables transactions, et doivent habituer presque toutes les classes à toucher du papier. A mesure que les billets s'abaisseront, n'est-il pas certain que beaucoup de ces trésors cachés au fond des armoires, enfouis dans la terre, scellés dans les murailles, se montreront au jour, pour venir se mêler au mouvement commercial, soit en s'échangeant contre des produits étrangers, soit en se transformant en nouveaux instruments de travail? Et comment pouvait-on croire que le commerce s'accommodât généralement de billets de 250 fr. au moins, en voyant l'émission des comptoirs s'élever à peine à 9 ou 10 millions? En Angleterre, la coupure de 5 liv. st., consacrée par une longue expérience, est celle que le public préfère, de même qu'en Écosse les petits billets de 1 ou de 2 liv. Dans ces deux pays l'or est pourtant l'étalon de la valeur. Pour un billet de 5 liv. st., on reçoit à Londres ou à Edimbourg 5 souverains en or, tandis que, pour un billet de 100 fr., on peut recevoir, et l'on recevait inévitablement jusqu'à ces derniers temps, 20 pièces de 5 fr. à Paris. L'état de notre numéraire, si lourd, si embarrassant, rend donc plus nécessaire en France qu'ailleurs de faibles coupures, et suffit pour garantir qu'elles resteraient dans la circulation. L'examen des effets escomptés à la banque démontrait à la fois, je le rappelais il y a quelques instants, que presque tout le petit commerce était repoussé par elle, grâce, en partie, à la trop haute valeur de son papier.

En 1861, la banque a émis :

225,000	billets de 1,000 fr.	....	225,000,000
125,000	— 500	....	62,500,000
675,000	— 100	....	67,500,000
1,025,000			355,000,000

Le 30 janvier 1862, le chiffre des billets en circulation s'élevait à 785,154,900 fr., divisés ainsi :

12	billets de 5,000 fr.	....	60,000
461,017	— 1,000	....	461,017,000



183,283	billets de	500	91,641,500
193,913	—	200	38,782,600
1,919,126	—	100	191,912,600
2,971	—	des anciens types de diverses coupures......	1,741,200
2,760,322	billets divers	....	785,154,900

Plusieurs publicistes pensaient également, en 1847, considérant toutes les espèces disparues de France pour solder les grains étrangers, que, si l'on combinait l'émission des billets de 100 fr. avec l'obligation pour la banque de vendre ses rentes, afin de mieux proportionner son capital disponible à la circulation de ses billets, on élèverait sans danger la somme des billets circulant de 350 à 500 ou même 600 millions. M. Michel Chevalier le réclamait lui-même. Quelle émission cependant pour un capital d'environ 67 millions! Et voilà bien la preuve de la puissance qu'ont encore sur notre esprit les tristes enseignements du *système*, sitôt contredits par les faits. Ce n'est certes pas l'économie politique française qui sera jamais accusée des doctrines du *currency-principle* de l'étrange école de Birmingham.

Les petits billets ne sauraient, d'ailleurs, nous faire redouter, bien que beaucoup de personnes s'en soient effrayées, la disparition trop complète de nos monnaies métalliques. Pour combien de transactions n'en faudrait-il pas encore! Et nos goûts, nos craintes, nos usages, notre amour des écus! Pourquoi du numéraire, après tout, pour les affaires où l'on peut s'en passer, où il est très-avantageux de s'en passer? L'Angleterre, pour des transactions bien plus considérables que les nôtres, a seulement 1 milliard en numéraire. L'Union américaine n'avait que [illegible]50 millions de monnaie métallique durant les années de prospérité qui ont précédé sa commotion financière d'il y a vingt-six ans, et n'en possède encore que 6 ou 700 millions. Quoi qu'il arrive, notre masse d'espèces restera longtemps supérieure assurément à l'une et à l'autre de ces sommes.

Pour moi, partisan absolu des franchises industrielles, je ne voudrais aucune limite imposée à l'émission des banques, non plus qu'au montant des billets, de quelque nature qu'elle fût, ou quelque but qu'elle se proposât. Et après l'exemple donné par les institutions de crédit de l'Écosse et de l'Amérique, est-il possible de redouter les effets d'une telle indépendance? Comment lord Liverpool condamnerait-il encore les faibles coupures de la banque de Londres et des banques provinciales anglaises? « Je reconnais, disait-il, que le papier de circulation d'une valeur élevée peut être convenable pour mener à bien beaucoup de branches de commerce dans un pays aussi riche que la Grande-Bretagne; mais il est un genre de papier auquel je m'opposerai de toutes mes forces, c'est celui qui prétend remplacer le numéraire, particulièrement dans le payement des ouvriers, des artisans, des matelots, du soldat, et dans le moindre commerce de détail (1). » Mais pourquoi donc le billet de banque ne servirait-il pas à ces usages, si chacun l'accepte aisément et s'il repose sur des capitaux toujours prêts à le rembourser? Il n'y a pour la valeur des billets qu'une limite naturelle, juste, utile : c'est celle qui résulte et de la dépense qu'en entraîne la confection, et de la sécurité qu'ils inspirent aux classes inférieures, entre les mains desquelles les plus faibles, il est vrai, ne tardent pas à tomber. En dehors de ces conditions, tout est hasard et arbitraire. Comment le pouvoir connaîtrait-il les besoins de la circulation, les exigences ou les craintes du public? Là encore, le plus sûr, comme le plus équitable, c'est la liberté.

Mais, je le sais, des améliorations de pareille nature, quoique si fécondes et si bienfaisantes, s'obtiennent difficilement dans les temps de révolution ou de guerre, de bouleversement ou de despotisme. Ce n'est pas au milieu des violentes agita-

(1) *Voy.* Lord Liverpool, *On the coin of the realm*, p. 239.

tions ou des incertitudes publiques qu'on tente d'utiles expériences. Jamais quand les passions politiques sont maîtresses de la société, ne s'accomplissent les meilleures réformes. C'est sur les mers qu'agitent seules de douces brises, et qui reflètent un ciel sans nuages, que le vaisseau marque la rapidité de sa course par les lointaines ondulations de son sillage ; il s'arrête, au contraire, ou se brise au milieu des écueils pendant les orages ou durant les calmes absolus. Dieu donne enfin quelque sécurité à la France !

Lorsque, du reste, les billets de banque sont d'une valeur élevée, on ne les accepte, dans les cas mêmes où l'on peut le faire, que pour aller aussitôt les changer. Dans combien de transactions peuvent intervenir les billets de 10,000 fr. ou de 5,000 fr. qu'a le droit d'émettre la Banque de France ? Dès qu'on les a reçus, n'est-on pas obligé d'en demander la monnaie ? Les billets de 500 fr. doivent être eux-mêmes fréquemment remboursés avant d'avoir presque servi. Par conséquent, une banque qui n'a que de gros billets ne satisfait pas autant qu'il serait désirable aux besoins du commerce, et doit surtout alors prévoir qu'ils lui reviendront fréquemment pour s'échanger contre du numéraire (1). Par suite aussi de cela, la banque ne pourrait escompter du papier à longue échéance. Il est vrai que, lorsqu'un billet rentre, un autre sort ; mais on blâmerait à tort de grandes précautions contre une semblable quantité de billets à vue, et dont le remboursement, en l'absence de capital surtout, est aussi précipité. Il n'est pas un défaut qui n'en entraîne d'autres.

Afin d'éviter plusieurs des embarras imposés aux banques par le remboursement de leur papier, on a proposé qu'elles eussent, à côté de leurs billets payables à vue, des billets à

(1) On a calculé que chaque billet revenait à la banque dix fois par an et en sortait le même nombre de fois.

échéance déterminée et portant intérêt. Elles ne seraient plus forcée d'avoir des capitaux dormants aussi considérables, n'étant plus soumises à autant de demandes imprévues, a-t-on dit, et l'intérêt que ces effets rapporteraient les ferait beaucoup rechercher de la masse de capitaux disposés à recevoir un emploi temporaire, qui se trouve sur toute grande place de commerce, et dont la pente la plus naturelle est tournée vers les banques.

« La banque de France aurait mauvaise grâce à refuser une semblable innovation, propre à accroître ses ressources, observait M. Michel Chevalier, en 1847, elle qui, placée au sein d'un pays possédant 3 milliards en espèces, a été contrainte, il y a cinq ans, pour se procurer 25 millions, d'avoir recours à l'Angleterre, en mettant ses rentes en gage au-dessous du cours. » Et l'expérience est faite. La maison Gouin avait habituellement, avant 1848, pour 35 ou 40 millions de billets, portant intérêt sur la place de Paris. Ils étaient à échéance depuis trois jours de vue jusqu'à six mois et un an de date, et l'intérêt en variait depuis 2 et 1/2 jusqu'à 4 p. 100. Des capitalistes les prenaient en portefeuille comme un placement provisoire. Il n'y avait encore que deux mois que cette caisse, qui jusqu'au dernier jour s'est montrée très-utile, très-profitable au commerce, avait de ces billets, que l'émission s'en élevait à 1 million 800 mille francs (1). La maison Ganneron livrait aussi pour une somme considérable de papier de semblable nature. Les maisons Bechet Dethomas et Compagnie, Cusin Legendre et Compagnie, et la Société du *Crédit industriel et commercial* en émettent encore. Dès maintenant, de leur côté, les banques d'Écosse payent l'intérêt des dépôts qu'elles reçoivent, et n'auraient, pour réaliser l'opération

(1) Voyez des développements fort intéressants sur les opérations de cette caisse, lorsqu'elle était encore administrée par M. Laffitte, dans le *Cours d'économie industrielle* de M. Blanqui, année 1838-1839, p. 307 et suiv.

complète, comme on l'a remarqué en les y engageant, qu'à remettre des billets à intérêt en retour de ces dépôts. Mais quel avantage y trouveraient-elles, puisqu'elles n'ont jamais à craindre de nombreuses demandes en remboursement ? La banque d'Angleterre n'a pas non plus de pareil papier; mais c'est elle qui transmet au public les bills de l'Échiquier, qui portent intérêt et sont bien plus admis dans la circulation que nos bons du trésor. Souvent elle use de ces titres de crédit pour attirer dans ses caisses une portion du capital flottant (1). Enfin, le gouvernement prussien a émis des bons de chemins de fer productifs d'intérêt, et hypothéqués sur le revenu de ces voies de transport; bons qui paraissent avoir servi de modèle à ceux que M. Passy, alors ministre des finances, proposait dans le projet du budget de 1850 pour les travaux publics, de même qu'aux *obligations trentenaires*, créées depuis. L'idée des billets à intérêt est donc largement pratiquée déjà.

M. Michel Chevalier, qui s'en est fait l'ardent promoteur, remarquait à la fois que le taux moyen auquel la banque trouverait à placer cette nouvelle sorte de billets pourrait donner la plus convenable mesure du taux de l'escompte. « Si, comme il y a lieu de le penser, écrivait-il, la banque parvenait à avoir régulièrement sur la place une centaine de millions de billets portant intérêt, sur le pied moyen de 2 et 2 et 1/2, il lui serait impossible de se refuser plus longtemps à mettre à 3 le taux de son escompte. Si, au contraire, la banque ne pouvait émettre de ces billets pour une forte somme qu'en leur attribuant un intérêt de 3, il faudrait que le commerce se résignât à payer à la banque l'escompte sur le pied de 4 ou de 3 et 1/2. »

Il se peut assurément que les banques, comme le trésor,

(1) L'intérêt des billets de l'Échiquier, au lieu d'être bonifié par escompte, comme cela a lieu pour les bons du trésor, s'additionne chaque jour au capital; ils sont cotés chaque jour, au marché de la bourse, avec les autres fonds publics du Royaume-Uni.

aient intérêt à avoir des billets à échéance déterminée, et, l'on s'en est convaincu, elles le pourraient sans difficulté : mais que, par leurs services, leur organisation, leur administration, elles inspirent pleine confiance au public, et elles auront plus fait pour leur sécurité qu'en créant de nouveaux billets. C'est à cela surtout qu'elles doivent tendre. Pour moi, je l'avoue, je ne tiendrais que médiocrement aux billets à intérêt, sur lesquels je ne me suis même autant étendu qu'à cause de l'importance qu'on y a attaché. Sans doute, Canning avait mille fois raison lorsqu'il disait à la chambre des communes : « Ceux qui résistent à un progrès, parce que c'est une innovation, risquent d'être forcés d'accepter l'innovation quand elle a cessé d'être un progrès ; » mais il sied aussi de ne pas tenir chaque innovation pour un progrès.

C'est de même en exagérant l'attrait du papier à intérêt, ainsi du reste qu'en oubliant tous les enseignements de la science et de l'expérience, qu'un comité de notre dernière assemblée constituante proposait d'émettre pour 2 milliards de bons hypothécaires ayant cours forcé. Car il est des personnes que rien n'étonne ; ce n'est pas elles qui s'effrayeront jamais des moindres changements. Seulement, avec une logique qu'elles admirent beaucoup, elles savent rendre inapplicable l'idée la plus juste. Vous savez ce syllogisme en vertu duquel un enfant gouvernait la Grèce : c'est leur manière de raisonner.

Bien avant notre dernière révolution, beaucoup d'écrivains, d'économistes mêmes, avaient aussi proposé de donner cours forcé aux billets de la Banque, afin d'accroître son crédit et de propager parmi nous l'usage du papier. C'était un souvenir de la régence ou tout au moins une imitation de la loi qui réglemente la banque de Londres. Mais il n'appartient heureusement qu'au temps, aux progrès des mœurs et des connaissances industrielles, de détruire les préjugés contre le papier. Jamais le pouvoir n'aura le droit d'imposer, comme monnaie,

de simples billets, de simples promesses, garanties seulement par la probité et l'habileté des administrateurs d'une banque. Il ne doit pas même déclarer admissible dans ses caisses le papier de banque en payement des contributions, à l'exemple aussi de ce qui fut décidé à l'origine de la banque de Law. Le gouvernement ne doit nulle faveur, nul privilége aux banques; il ne leur doit que de la justice et de la liberté. C'est à elles, on l'a déjà dit, à élever si haut leur crédit, à inspirer à tout le monde une confiance si complète, et à faciliter tellement la réalisation de leurs billets, que chacun trouve avantage et parfaite sécurité à s'en servir. Alors, les receveurs des contributions n'hésiteront pas plus que tant d'autres à les prendre sous leur responsabilité personnelle. Autrement, ce serait dispenser les banques de chercher à se perfectionner, et imposer à l'État un sacrifice qu'il ne doit pas accepter ou un danger qu'il ne doit pas courir (1).

Le 16 mars 1848 cependant, ces innovations ou ces imitations, qui semblaient impossibles un mois auparavant, ont été de bien loin dépassées. Depuis la révolution, à la vérité, l'encaisse de la banque, avait beaucoup diminué, tant du fait du gouvernement que des particuliers. Du 26 février au 15 mars, le trésor seul avait retiré 77 millions. Les recettes, d'autre part, s'opéraient avec une extrême difficulté; une échéance de 26 millions ne fit rentrer que 47,000 fr. en espèces; tandis que les billets se présentaient en foule au remboursement. En dernier lieu, cinq bureaux ne suffisaient plus à les recevoir. Le 15 mars, il y eut à rembourser 10 millions; et la banque restait le seul établissement de crédit fonctionnant à Paris, je pourrais dire en France. Tout le monde sentait qu'une mesure extraordinaire devenait inévitable. Le gouvernement surmonta ces difficultés en dispensant la banque, sur

(1) Voy. Ch. Coquelin, *Du Crédit et des Banques*, p. 180.

sa propre demande, de rembourser ses billets, et en leur donnant cours forcé. La première de ces mesures cependant était loin encore d'être indispensable; la seconde, je viens de le dire, ne doit jamais être tentée. La suspension de payement ne peut, en effet, être acceptée par une banque qu'à la dernière extrémité; c'est une mesure de faillite, et il restait à la banque 60 millions d'espèces. C'était environ le quart de sa circulation en billets, qui s'élevait à 264 millions; sa réserve dans les départements était proportionnellement aussi considérable. elle a capitulé à la première sommation. Quant au cours forcé décrété pour une monnaie toute fictive, de pure convention, pour de simples engagements, s'il est un moment où ce soit sans justification, c'est assurément lorsqu'on en détruit la garantie, qui réside seulement dans la faculté de les échanger contre du numéraire métallique (1).

On avait agi plus prudemment et plus équitablement durant les crises précédentes. En 1805, par exemple, le portefeuille de la banque se trouvait encombré de valeurs très-médiocres; beaucoup d'ouvriers étaient sans ouvrage, et le public s'effrayait. Le 23 septembre la banque n'avait plus qu'un encaisse de 1,185,000 fr., contre une très-grande quantité de billets. On se contenta pourtant de décider que chaque jour on n'échangerait des billets que pour 500,000 fr. Cette restriction commença en octobre; la banque s'appliqua à diminuer le nombre de ses billets, de même qu'elle s'efforça de se procurer de l'argent, et, le 25 janvier 1806, les remboursements ont pu redevenir illimités. Dans l'intervalle, il est vrai, l'empereur avait remporté la victoire d'Austerlitz; mais quelle victoire vaut, pour le crédit, un mois de sécurité? Le plus fort de la crise avait été lors de la capitulation d'Ulm.

(1) Prendre une pareille mesure, c'est assurément un excès de pouvoir; mais quand les banques sont soumises à la réglementation et jouissent du monopole, il est naturel que le gouvernement intervienne dans leur gestion aux moments de crise. Un vice en entraîne un autre.

Le même expédient a de nouveau servi en 1814. Le 12 octobre 1813, la banque ne possédait que 12 millions en écus, pour faire face à 57 millions de billets et à 7 millions de dépôts en compte courant. Elle résista néanmoins, elle tint bon. Ce n'est que le 18 janvier 1814 que son conseil général fut d'avis de limiter, comme en 1805, le remboursement des billets à 500,000 fr. par jour; et, dès le 16 avril suivant, on put revenir au remboursement à volonté. La banque d'Angleterre elle-même avait eu recours à un procédé de pareille nature en 1745, lorsque déjà l'armée du prétendant était à Derby. Pressée par des demandes innombrables de remboursement, elle s'était avisée aussi, pour gagner du temps, de faire tous ses payements en pièces d'un shilling et d'un demi-shilling (1).

Sans doute, un remboursement de 500,000 fr. par jour est bien restreint, et semble fort arbitraire; mais il suffit pour que le billet de banque ne devienne pas du papier-monnaie. Si la conduite de la banque se peut excuser après la révolution de Février, c'est seulement par les désastres, si prompts et si généraux, que devait causer l'incapacité du nouveau gouvernement. Il était réservé à ce pouvoir, sur lequel j'ai dit ailleurs mon opinion, en matière de finances (2), de rendre inévitables, pour chaque intérêt considérable, des mesures désespérées. Toujours est-il que la restriction imposée à l'émission de la banque, qui n'a pu s'élever d'abord au-dessus de 350 millions, puis au-dessus de 450 millions, après la réunion des banques départementales; enfin au-dessus de 525 millions, en vertu de la loi de décembre 1849, à moins que tout billet excédant cette somme ne fût représenté par une valeur correspondante dans ses caisses, toujours est-il que cette restriction a seule préservé le pays des malheurs des assignats. Dans cette ré-

(1) J'ai parlé des autres crises subies par la banque d'Angleterre dans mon troisième chapitre.

(2) Voir mon *Administration des finances en 1848 et en 1849.*

serve s'est trouvée toute notre sauvegarde. Si l'émission des billets, devenus irremboursables, avait dépassé 525 millions, en ce temps d'amoindrissement de la production, de cessation des affaires, quel emploi auraient-ils trouvé? Leur dépréciation ne serait-elle pas aussitôt arrivée? quelles valeurs auraient conservé un cours, quelles fortunes n'auraient été remises en question (1)?

II.

Le papier-monnaie est constamment, du reste, le péril des grandes crises, comme l'expédient favori des gouvernements dans l'embarras. A bout de ressources, avec des chiffons on croit faire de l'or; par malheur, c'est de l'or déprécié dès qu'il apparaît (2). Quelques coups de balancier sur des rames de papier semblent créer de la valeur; mais il n'y a que les besoins de la circulation et l'utilité réelle des métaux précieux qui donnent du prix au numéraire lui-même. Que valaient les 45 milliards et demi d'assignats de notre première république (3)? J. B. Say voyait vendre 600 fr. une livre de beurre; le louis d'or en assignats variait quelquefois d'une bourse à l'autre de près de 1,000 fr. (4). Le rouble de papier, en Russie, est pareillement tombé de 100 kopecks à 25; le florin de papier d'Autriche ne représente que la treizième partie

(1) La banque était tenue de publier un compte de sa situation tous les huit jours, au lieu de ne le faire que tous les trois mois, ainsi que l'avait prescrit la loi de 1840. Elle en publie un maintenant tous les mois.

(2) Voy. mon *Administration des finances en 1848 et en 1849*, p. 37.

(3) On en a fabriqué pour 45 milliards 578 millions de francs. — Il en est resté, lors de la démonétisation, les trois quarts, qui n'ont pas été retirés. 100 fr. d'assignats valaient alors 3 sous 6 deniers.

(4) Bourse des 4 et 5 novembre 1795.

du florin en argent; souvenez-vous aussi des cours des derniers papiers-monnaies de Rome, de Turin et de Florence; leur dépréciation était au moins de 30 à 40 p. 100. Et nuls décrets n'empêchent de tels résultats, pas plus ceux d'une Assemblée, comme la Convention (1), que ceux d'un régent, comme le duc d'Orléans, ou d'une impératrice, comme Catherine II. Il ne saurait suffire, en outre, pour faire oublier ses malheurs au pays ruiné, d'un vote parlementaire semblable à celui des chambres anglaises de 1810, décidant que le papier de la banque n'avait subi nul avilissement, alors qu'il perdait 20 p. 100 (2), ou d'une sentence aussi philosophique que celle qu'on lisait sur quelques assignats (3) : « Doit-on regretter l'or quand on sait s'en passer? »

Il n'est pas de gage, d'autre part, capable de rendre le papier semblable aux métaux précieux. Qu'importe l'excellence d'un gage à qui veut de la monnaie, cette marchandise demandée partout, toujours divisible, qui convient infailliblement au possesseur de toute denrée désirée ou nécessaire? Je puis mettre un écu dans ma bourse; je ne puis emporter votre terre sous

---

(1) La commission de la chambre des communes avait proposé la reprise des payements en espèces de la part de la banque, mesure plus facile, on l'a dit avec raison, à proposer qu'à mettre alors à exécution. M. Vansittart, depuis lord Bexley, demanda que la chambre déclarât que la différence constatée entre la valeur du papier de banque et celle des lingots ne venait pas de la dépréciation du papier, mais du renchérissement des lingots, et que l'état des relations politiques et commerciales de la Grande-Bretagne avec les puissances étrangères suffisait pour expliquer à la fois le cours défavorable du change avec l'étranger et le haut prix des lingots. Cette motion fut adoptée.

(2) En 1793, la Convention décréta six ans de fer contre quiconque échangerait une quantité d'or ou d'autres valeurs contre une quantité nominale plus grande d'assignats.

(3) [illegible]s assignats d'un sou. Il a été émis des assignats de deux liards. Ceux-ci portaient ce vers sentimental : « Ne te refuse pas au malheur qui t'implore! »

le bras, disait Laffitte à un faiseur de projets. Malgré l'opinion de Mirabeau, la garantie des biens des émigrés et du clergé a-t-elle plus empêché la dépréciation de nos assignats, que celle des hypothèques conférées par Catherine II a prévenu la dépréciation de ceux qu'elle jeta dans la circulation ? On est forcément entraîné, une fois soumis au papier-monnaie, à le multiplier sans cesse, en cherchant à combler les déficits qu'on éprouve, et chaque augmentation ne sert qu'à en accroître l'avilissement, tout en faisant que le capital circulant du pays, repoussé, par cet avilissement même, de la circulation, s'exporte à l'étranger. C'est pourtant durant les crises que sont surtout nécessaires les métaux précieux, seules choses qui gardent à de tels moments leur valeur et soient reçues comme agents d'échange sur les différents marchés.

Les assignats ont, dès l'origine, perdu 25 et 30 p. 100 ; plus tard, leur dégradation devint telle, qu'ils n'avaient réellement plus de cours ; il y fallut renoncer. C'est alors qu'on voulut les remplacer par des cédules hypothécaires. Le comité de législation de la Convention affirmait, par l'organe de son rapporteur, que « les Français, devenus par ce moyen libres et opulents, pourraient dicter des lois au monde ; » malheureusement pour une si brillante prophétie, ces cédules furent discréditées avant de sortir des presses nationales. De même, le rapporteur du comité de Crédit foncier, à notre dernière Assemblée constituante, voyait, dans les 2 milliards de *bons hypothécaires* à cours forcé qu'il proposait, des *mines d'or*, et ces bons ne purent soutenir le plus simple examen (1). Que de fois les promesses de l'ignorance ressemblent à ces nuages fantastiques souvent décrits dans les ballades allemandes, qui recouvrent un abîme où tout se doit engloutir. Le papier-monnaie

(1) Il est fort curieux de rapprocher les deux rapports de 1793 et de 1848. Les mêmes erreurs s'y trouvent, et souvent reproduites dans les mêmes termes.

est l'orgie du despotisme en délire, s'écriait Mirabeau, mieux inspiré que lorsqu'il imaginait donner, par un gage territorial, une sérieuse garantie aux billets de l'État.

Dès qu'apparaît le papier-monnaie, il ne peut exister de transactions qu'au comptant. Tous les rapports des propriétaires et des fermiers, des créanciers et des débiteurs, sont troublés ou détruits, le commerce est anéanti, le travail s'arrête, et, tandis que le salaire disparaît, le prix des denrées nécessaires à la vie se décuple : on a décrété la terreur financière. Le gouvernement lui-même ne tarde pas à ressentir les désastres de la mesure qu'il avait prise d'abord pour un secours. N'ayant plus, pour faire face à ses dépenses, qui restent ce qu'elles étaient précédemment, que des billets dépréciés, et qu'il est forcé de recevoir des contribuables pour leur valeur officielle, il se voit bientôt entraîné à la banqueroute. Il ne saurait faire d'emprunts quand la confiance est perdue, que le crédit n'a plus de base, et comment augmenterait-il les impositions lorsque chaque intérêt souffre, que la ruine atteint tout le monde, sauf les endettés, comme disait Dupont de Nemours dans son pamphlet *Des effets des assignats sur le prix du pain*? La pente est trop rapide, elle ne se termine qu'à l'abîme. L'abbé Terrasson, si justement critiqué par Turgot, ne soutiendrait plus aujourd'hui que l'État peut toujours s'acquitter aisément au moyen de ses billets. *Non æs sed fides*, portait l'exergue des anciennes monnaies de Malte; mais que valent les exergues ?

La circulation d'un papier déprécié réalise, en les exagérant, tous les effets produits autrefois par l'altération des espèces métalliques. Depuis le dix-septième siècle on n'a créé, d'ailleurs, du papier-monnaie que dans les circonstances où, pendant le moyen âge, on dégradait le numéraire, et Adam Smith le disait déjà : quand un État, comme un particulier, est dans la nécessité de faire banqueroute, une banqueroute

franche, loyale, publique, est toujours la mesure la moins déshonorante et la moins nuisible.

Aussi l'histoire du papier-monnaie est-elle celle des plus grands désastres financiers. Il a ruiné la France sous Law, en prenant la forme de billets de banque, et durant la première révolution, sous celle d'assignats (1). Il a désolé les États-Unis, pendant la guerre de l'indépendance, sous le nom de *continental money*, et en 1815 sous le nom aussi de billets de banque, de même que l'Autriche en 1809 et maintenant encore. Il a perdu la Suède, le Danemark, la Russie, le Brésil, Buénos-Ayres. Il n'y a que l'Angleterre qui, malgré ce que je rappelais à l'instant, en ait médiocrement souffert, de 1797 à 1822, grâce à la sage prudence de sa banque, et à l'admirable patriotisme de son commerce. Le point culminant de l'émission de ses billets fut, au 10 juin 1814, une somme de 29,832,900 liv. st., qui, dès le 1er novembre de la même année, s'est réduite à 27,857,290 liv. st. Cependant la dépréciation de ce papier atteignit un moment 25 p. 100.

Je l'ai répété bien des fois, ce n'est que par la certitude et la facilité d'être échangé contre de la monnaie métallique que le papier-crédit peut sembler en remplir la fonction. Quand il est privé de cette faculté, sa valeur est incertaine et arbitraire, et le pire de tous les agents de circulation est certainement celui dont on ne peut pas dire ce qu'il vaut. C'est, après avoir reconnu cette vérité que les billets ne peuvent avoir par eux-mêmes nulle valeur, malgré l'avis émis peu de temps auparavant par Henry Thornton (2), que Ricardo, désireux de rendre l'agent des échanges le moins coûteux possible, demandait que tout le numéraire fût en papier de ban-

(1) Voyez. pour l'histoire des billets de la banque de Law et des assignats, le *Traité d'économie politique*, de J. B. Say, liv. Ier, ch. XXVI, et son *Cours*, 3e part. ch. XVI.

(2) *An inquiry into the nature and credit of Great Britain*, 1802.

que, mais remboursable à volonté en lingots d'or et d'argent évalués au titre et au prix de la monnaie. On économiserait ainsi, disait-il, les frais qu'entraîne l'emploi des métaux précieux, frais qu'il évaluait à 10 p. 100 en Angleterre (1). Malgré la faculté qu'on en aurait, l'embarras d'avoir des lingots ne les ferait pas demander, et la banque, en présence d'une menace constante de remboursement, restreindrait à la fois ses émissions dans de justes bornes. « La monnaie est dans l'État le plus parfait, concluait-il, pour rappeler ses paroles si célèbres, quand elle se compose uniquement de papier, mais d'un papier dont la valeur est égale à la somme d'or qu'il représente (2). » Il se trompait toutefois en nommant le papier de la monnaie ; Law aurait presque signé la phrase de Ricardo. Et en demandant que les billets ne fussent échangeables que contre des lingots, il n'apercevait pas que toute difficulté mise à leur remboursement est pour eux une cause de défiance et de dépréciation. Il rentrait de quelque manière ainsi dans l'erreur des cédules hypotécaires, du papier appuyé sur un gage. Je le redirai de nouveau, tant il est important de s'en convaincre, les billets, quels qu'ils soient, ne sont que des promesses souscrites par de simples particuliers ou de puissantes et riches associations. Si l'on semble les accepter comme on ferait d'écus, c'est seulement à cause de la certitude que l'on a de se les pouvoir faire rembourser en monnaie courante à simple présentation. Attendez uniquement des mœurs et des progrès du crédit, des avantages et de la sécurité qu'offrent les institutions qu'il fonde, non, comme le pensait Ricardo, ou comme l'ont écrit Henry Thornton avant lui et depuis Henry Parnell, l'usage absolu du papier, mais son extension, son emploi aussi général qu'il peut l'être. Lorsqu'on prétend im-

(1) Voy. Ricardo, *Proposal for a secure and economical currency.*

(2) Voy. Ricardo, *Principes de l'économie politique*, ch. XXVII.

poser la confiance, on engendre infailliblement la crainte Turgot le disait bien, sans cependant se rendre exactement compte du rôle du papier dans la circulation : « Une monnaie de pure convention, qui ne peut s'échanger contre une valeur acceptée par tous, est une chose impossible (1).

III.

Le décret organique du 16 janvier 1808 accordait à la banque de France, ou plutôt lui prescrivait d'avoir des comptoirs *dans les villes où les besoins du commerce en feraient sentir la nécessité* (2). Les premiers ont été fondés à Rouen et à Lyon, en 1808, et à Lille en 1810. Mais ces trois comptoirs furent bientôt supprimés, le dernier dès 1813, les deux autres en 1817, après être restés d'une complète inutilité. C'est seulement en 1835 que la banque renouvela sa tentative, en fondant deux nouveaux comptoirs; l'un à Reims et l'autre à Saint-Étienne. Trois ans plus tard, elle en établit à Montpellier et à Saint-Quentin; en 1840, elle en créa à Angoulême et à Genoble; en 1842, à Besançon, à Caen, à Châteauroux et à Clermont; en 1844, à Mulhouse; en 1846, à Strasbourg, au Mans, à Nîmes et à Valenciennes; en 1847, elle reçut l'autorisation d'en fonder un à Alger, auquel elle a renoncé depuis; enfin elle en a élevé un à Metz en 1848, et elle en possède en ce moment dans cinquante chefs-lieux de département ou sous-préfectures importantes.

Le capital de chacun de ces comptoirs est de 2 millions. Ils ne prennent à l'escompte, au même taux que la banque, que

(1) *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, p. 42.

(2) Le privilège de la banque de France a été étendu aux comptoirs d'escompte de cette banque dans les départements, le 8 septembre 1810.

des valeurs payables soit dans les villes où ils sont établis, soit sur les places où se trouvent d'autres comptoirs. Bien plus, la banque n'escompte pas à Paris les effets remboursables dans les villes où fonctionnent ses succursales; elle se charge seulement de rembourser leurs billets. Il a fallu une autorisation spéciale pour qu'elles-mêmes pussent rembourser les effets de banque centrale; encore cette faculté n'a-t-elle été concédée qu'à titre d'expérience, et c'est depuis lors seulement que les billets de banque se sont vraiment répandus hors de Paris. La Banque paraît du reste en ce moment ne plus vouloir que ses comptoirs émettent de billets qui leurs soient propres. Au r[illegible] que de laisser chacun d'eux dans une pleine ignorance des remboursements qui leur pourront être demandés, elle cherche à n'avoir que ses billets à elle.

Dans l'année 1846, que je choisis comme la plus remarquable par sa prospérité, avant la disparition de nos banques départementales, le montant des opérations des treize comptoirs de cette époque ne dépassait pas 432,653,000 fr., sur laquelle somme 240,141,000 fr. dépendaient des seuls comptoirs de Saint-Étienne, de Montpellier et de Besançon. La moyenne de leurs divers portefeuilles s'était élevée à 68 millions. Leur circulation moyenne était de 8,800,000 fr., après n'avoir été que de 7,400,000 fr. en 1845. Leurs encaisses atteignaient moyennement 42 millions; leur passif 11 ou 12 millions, et leur produit net 2,347,000 fr., sur un produit brut de 2,944,000 francs.

D'aussi faibles services au sein de centres importants de travail ou de négoce, et dans un temps de large développement industriel, révèlent de grands défauts. La banque, appuyée sur son monopole, n'a jamais, en effet, cherché à aller au-devant des besoins; elle a partout agi d'après les mêmes règles, sans égard aux exigences particulières ou aux habitudes différentes de

chaque genre de travail et de chaque localité. C'est surtout dans un cercle restreint d'affaires, sur un marché où ne s'accomplit qu'un nombre limité de transactions que les vices des institutions se manifestent. Et combien paraît-il nuisible et inutile d'obliger les billets qui se présentent à l'escompte à porter trois signatures, dont la dernière, je le répète, se paye constamment, dans une ville de province, où les ressources, la fortune, l'existence de chacun sont connues de tous! Le crédit, cette source abondante et féconde où rien n'arrête son énergie, ni n'entrave son cours, semble en France tout appauvrie et desséchée; à peine reconnait-on quelques heureux changements dans les lieux où elle circule. On l'a fort justement remarqué, la grande difficulté dans les affaires, c'est de vendre beaucoup plus que de produire. Nul agriculteur ou nul manufacturier ne livre certainement à la consommation tout ce qu'il pourrait fournir. Pas un sur dix ne produit tout ce qu'il peut, dit Coquelin (1); et c'est par là qu'il explique la misérable condition de l'ouvrier français. Or, l'écoulement des produits dépend avant tout des instruments et des institutions de circulation : une mauvaise organisation du crédit entraîne d'incalculables dommages.

Il y a deux graves inconvénients à ce que la banque de France multiplie beaucoup ses comptoirs. C'est, d'une part, la faiblesse de son capital, infiniment trop restreint pour elle-même, et, de l'autre, la funeste législation qui règle l'administration de ces comptoirs. Cette administration doit, pour chacun d'eux, être composée au moins de neuf négociants, obligés de rester, pendant toute la durée de leurs fonctions, propriétaires d'un nombre d'actions qui nécessite un déboursé, suivant les cours, de 25 à 30,000 fr. C'est trop considérable. M. Gautier (2) demandait avec raison que, dans les

(1) *Des banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe.*

(2) *Des banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe.*

villes où le commerce n'est ni assez important ni assez ancien pour que cette condition se puisse aisément réaliser, la banque fût autorisée à fonder de petits comptoirs, dont l'administration serait confiée à un nombre beaucoup plus restreint de négociants, ou serait même remise en entier à un directeur choisi par elle, et à quelques employés secondaires.

Quant à la faiblesse de son capital, elle entraîne de bien autres dommages. La Banque est en ce moment forcée d'entretenir cinquante encaisses, sans compter sa principale réserve, et ses statuts l'obligent d'augmenter incessamment le nombre de ses succursales. C'est une charge écrasante. A prendre la moyenne des trois derniers exercices, 1859, 1860, 1861, on trouve qu'il lui a fallu conserver dans les départements, pour assurer le remboursement de ses billets, une somme prélevée sur ses dépôts, plus forte que celle des billets en portefeuille. La moyenne des encaisses de ses succursales a été de 323 millions, et celle des portefeuilles de 314 millions seulement. Pour mieux montrer le dommage qu'impose à la Banque une telle obligation, avec la disparition surtout des billets locaux, je rappellerai qu'elle a dû conserver à Toulouse, durant toute l'année 1861, un encaisse moyen de 15,650,000 fr., pour un portefeuille de 2,540,000 fr. en moyenne. Le taux de l'escompte de 1861 ayant été de 5 fr. 4 cent. p. 100, la somme de 15,650,000 fr. employée en écus, aurait dû donner 787,760 fr.; tandis que le bénéfice net du comptoir de Toulouse n'a été que de 112,075 fr. Au lieu d'être multipliée par le mécanisme ordinaire de la circulation, et de déterminer ainsi un roulement profitable au travail, dit M. Cochut, dans un excellent écrit auquel j'emprunte ces observations, une masse considérable d'argent a été soustraite à des emplois féconds, et, pour ainsi dire, stérilisée, puisqu'elle rapporte 0 fr. 73 p. 100 fr., au lieu de rendre 5 fr. 4 c. Ce faible produit est la peine du peu de services qu'elle a rendus; et des ré-

sultats analogues, quoique moins fortement prononcés, pourraient être constatés à Arras, Bayonne, Brest, Carcassonne, Châteauroux, Grenoble, Limoges, Nevers, Orléans, Rennes, la Rochelle, Strasbourg, particulièrement dans les villes voisines des frontières, en raison des demandes auxquelles donne lieu l'exportation des espèces (1).

Mais si la Banque, maîtresse absolue de la circulation fiduciaire, perd par l'obligation d'avoir tant d'encaisses, ne s'efforcera-t-elle pas de s'en dédommager? N'y réussit-elle même pas merveilleusement, puisque son dividende pour 1861, en tenant compte de la réserve momentanée causée par les embarras de quelques maisons de Constantinople débitrices envers la Banque, a été de 180 fr., soit 18 p. 100? Malgré son opulence effective, à mesure qu'elle étendra son action, qu'elle multipliera ses comptoirs, elle aura plus souvent à défendre son encaisse, et elle n'a qu'un moyen pour cela, c'est d'élever arbitrairement le taux de son escompte. Déjà, nous sommes le pays industriel où le loyer de l'argent est presque en tout temps le plus élevé. La Banque d'Angleterre possède, il est vrai, des priviléges qui se rapprochent beaucoup de ceux de la Banque de France; mais du moins rencontre-t-elle dans chaque comté la concurrence des *joint-stock banks* et des *private banks*, qui disposent, au moyen des chèques, de presque tout le capital circulant du pays, et peuvent fonctionner sur une large échelle sans le concours de la banque centrale. Cela suffit, surtout depuis un certain nombre d'années, pour qu'elle ne prétende pas régler le prix des capitaux, en raison de ses seuls besoins de caisse ou des seuls intérêts de ses actionnaires, sans considérer le degré réel de leur abondance ou de leur rareté. Il est même remarquable que les dividendes des *joint-stock banks*

(1) *Voy.* un fort remarquable article publié sur les banques de France, par M. André Cochut, dans le *Temps* du 11 avril 1862.

sont maintenant beaucoup plus beaux que les siens, qui dépassent rarement 4 ou 5 p. 100 (1); ce qui démontre encore que le privilége n'a pas que des profits pour ceux qui en jouissent. Il en est des banques comme des chemins de fer, l'exploitation confiée aux grandes compagnies est la plus onéreuse (2).

En outre des comptoirs de la banque centrale, il existait dans notre pays, au moment de notre dernière révolution, neuf banques indépendantes, créées en vertu de la loi du 24 germinal an XI, la première qui se soit occupée de la Banque de France. Les banques de Rouen, de Nantes et de Bordeaux avaient été fondées antérieurement à tous les comptoirs de la banque; quant aux autres, celles de Lyon, de Marseille, de Lille, du Havre, de Toulouse et d'Orléans, elles ne fonctionnaient que depuis peu d'années. Toutes étaient constituées, du reste, sur les mêmes bases, et soumises aux mêmes règles que la Banque de France, si ce n'est que leurs billets pouvaient, antérieurement même à 1847, n'être que de 250 fr., comme ceux des comptoirs de cette banque, et que le directeur de chacune d'elles était nommé par un conseil général.

Voici le tableau des principales opérations accomplies, en moyenne, par les banques départementales, durant l'année 1846 :

Tableau.

(1) Le dividende de la banque d'Angleterre a été de 4 p. 100 pour 1861.

(2) Une preuve curieuse s'en trouve en Angleterre. Avant la fusion du chemin de fer de Londres à Birmingham, du Grand-Junction et de Liverpool à Manchester, chacune de ces compagnies séparément exploitées, donnait 10 p. 100 à ses actionnaires; aujourd'hui la Grande Compagnie, qui possède le réseau entier, a peine à distribuer 5 p. 100 de dividende.

NOMS des banques	AVANCES	CIRCULATION	COMPTES courants	ENCAISSE
Rouen.........	10,048,425	10,905,500	300,000	4,814,000
Nantes.........	5,955,401	4,611,500	673,136	1,705,635
Bordeaux......	13,107,551	21,369,630	1,731,872	13,424,000
Lyon...........	20,410,000	20,074,000	11,596,000	13,645,783
Marseille.......	12,675,365	14,700,500	789,500	5,775,670
Lille............	5,245,347	4,235,944	589,778	1,677,265
Le Havre......	6,788,618	3,953,562	89,456	1,385,485
Toulouse.......	1,936,992	3,877,256	173,830	1,301,439
Orléans........	2,955,510	2,780,000	103,079	1,001'459
	79,123,219	87,507,892	16,046,951	43,733,736

Pour faire complétement connaître le cours et l'importance des opérations de ces banques, j'indiquerai, par un second tableau, le montant de leur capital, de leur escompte et de leurs produits pendant l'année 1846.

NOMS des banques	CAPITAL	ESCOMPTE sur place en 1846	ESCOMPTE à Paris en 1846	DIVIDENDE et réserve de l'année en 1846	INTÉRÊT sur le capital primitif en 1846
Rouen....	3,000,000	43,733,700	33,981,000	120,33	12,03 0/0
Nantes....	3,000,000	40,167,677	8,506,632	82,86	8,28 0/0
Bordeaux..	3,150,000	55,044,203	42,315,713	132, »	13,20 0/0
Lyon.....	2,000,000	142,887,000	»	244, »	24,40 0/0
Marseille..	4,000,000	214,737,677	49,252,875	120, »	12 0/0
Lille......	2,000,000	20,220,100	22,433,900	87, »	8,70 0/0
Le Havre.	4,000,000	21,202,000	33,573,100	63,56	6,35 0/0
Toulouse..	1,200,000	19,767,158	3,435,418	50, »	10 0/0
Orléans...	1,000,000	12,619,300	8,649,200	100,01	10 0/0
	23,350,000	570,368,815	202,177,838		

Ces chiffres montrent combien étaient également restreintes les opérations des banques départementales, quoique placées, elles aussi, dans de grands centres d'affaires. Mais appuyées

sur des capitaux si faibles, des bases si fragiles, ne se doit-on pas étonner qu'elles aient rempli des services aussi multipliés? N'avaient-elles pas toutes une circulation excessive par rapport à leurs capitaux? La banque de Lyon qui faisait des avances moyennes de plus de 20 millions, se renouvelant environ neuf fois par an (1), et dont le mouvement général de caisse s'élevait à 1 milliard 150 millions en 1846, n'avait qu'un capital de 2 millions, employé même jusqu'à concurrence de 1,400,000 fr. en achat de rentes! Quelle témérité! Quelle imprévoyance! Et que voilà bien la sécurité que donne le privilége! Cette banque est cependant la seule qui constamment ait maintenu son escompte à 3 p. 100, et la première, je le rappelle, elle avait demandé l'autorisation d'émettre des billets de 100 fr.

C'est, du reste, cette disproportion entre les fonds accumulés des banques départementales et leurs diverses opérations qui valait d'aussi magnifiques dividendes à leurs actionnaires. Ils étaient, en moyenne, de 11,64 p. 100, bien que le cours de leurs actions prouvât qu'on se contentait généralement dans le public capitaliste et spéculateur d'un intérêt de 5 1/2. Si donc l'institution des banques avait été libre elles se seraient multipliées jusqu'à ce que leurs capitaux n'eussent produit que ce revenu, en offrant à la production plus de facilités et plus de garanties. Il n'y aurait pas eu, d'un côté, des bénéfices considérables pour quelques associés privilégiés; de l'autre, une complète absence de profits pour les détenteurs de capitaux disponibles, obligés de se faire déposants des banques, ainsi qu'une très-grande insécurité pour les industriels.

On a justement aussi fait observer, en montrant l'importance

(1) En 1845, la moyenne des échéances pour les effets escomptés, se montant ensemble à 152 millions, a été de 45 jours. En 1846, elle a été de 51 jours. — La moyenne des échéances, pour les effets escomptés par les banques départementales, était d'environ 41 jours.

de la circulation des banques départementales, alimentée pourtant par des coupons d'au moins 250 fr., remboursables seulement au bureau qui les avait livrés, combien il serait facile de propager parmi nous l'usage du papier de banque. Quels préjugés sont assez forts, en effet, pour tenir longtemps devant les intérêts (1)? Ce qui s'est passé à Bordeaux, en 1830, en est une nouvelle et meilleure preuve encore. La banque de cette ville, dont le capital et la réserve étaient placés comme ceux des autres banques dans les fonds publics, fut alors contrainte de suspendre le remboursement de ses billets, et ils n'en continuèrent pas moins à circuler. Les commerçants de Bordeaux surent, à cette époque, imiter les négociants de Londres de 1797. Enfin ce qu'ont révélé, en 1849 et en 1850, les comptes publiés par la banque de France est fort remarquable. Ils montrent qu'elle refusait de donner autant de billets qu'on en demandait, et cette préférence accordée par le public aux billets sur l'argent était un fait tout nouveau parmi nous.

Un des plus grands vices de notre système de banques tel qu'il existait avant la révolution de 1848, c'est qu'il ne se trouvait entre les banques départementales, comme entre ces institutions et les établissements dépendants de la Banque de France, aucune correspondance, aucun lien, aucun mouvement d'affaires qui les reliât ensemble (2). C'était le régime des an-

(1) Comment accuser l'esprit public de s'opposer à la fondation des banques, lorsqu'il n'est pas d'obstacles qu'on n'ait accumulés devant cette fondation? M. Coquelin rapporte (*Du Crédit et des Banques*, p. 268) que la banque de Toulouse n'a pu s'établir qu'après plusieurs années de sollicitations, auxquelles s'étaient associés le conseil général du département, le conseil municipal de la ville et les hommes marquants du pays. — La banque de Dijon a été plus malheureuse encore : après plusieurs années de sollicitations, elle a dû se retirer devant les obstacles qu'elle rencontrait. Voilà comment l'administration protége les intérêts industriels d'un pays !

(2) Les banques de Rouen, du Havre et de Lille avaient établis un commencement de relations avec la banque de France ; elles lui remettaient à l'escompte le papier sur Paris, et celle-ci les créditait du net produit le jour de l'admission du bordereau.

ciennes douanes provinciales appliqué au crédit. Il ne suffit pourtant pas à un vaste État de posséder quelques bassins de circulation partielle, fussent-ils doués d'une merveilleuse activité; il lui faut une circulation générale qui, partout répandue, soit partout fécondante. Comment s'étonner dès lors qu'un billet de Lyon fût refusé hors du département du Rhône? qu'un billet du Havre ne trouvât pas de preneur à 40 lieues du comptoir qui le devait rembourser? Par là, tout à la fois, le change d'une place à l'autre restait très-cher parmi nous; tandis que personne ne le paye, depuis longtemps, aux États-Unis ou en Écosse.

Voici le tableau des escomptes et de la circulation de tous nos établissements de banque avant notre dernière révolution.

	ESCOMPTES faits en 1846	MOYENNE des portefeuilles	MOYENNE des circulations
Banque de France.......	1,294,264,000	151,747,000	259,673,000
Comptoirs..............	432,653,000	67,949,000	8,820,000
Banques départementales.	772,546,000	77,235,000	86,507,800
	2,499,863,600 (1)	296,931,000	355,000,800

(*) On calcule que le mouvement commercial nécessitait la création d'effets souscrits pour plus de 17 milliards; ce qui arrivait aux banques n'était donc guère que le neuvième.

Après le 24 février, l'organisation du crédit a subi dans notre pays une très-grave perturbation; nos banques départementales ont disparu, pour devenir des succursales de la banque de France. Les chiffres que je viens de transcrire prouvent cependant qu'elles rendaient beaucoup plus de services

que les comptoirs que possédait déjà cette banque, bien qu'elles vécussent aussi dans l'atmosphère délétère du monopole (1). Mais l'administration des finances était alors livrée à l'incapacité la plus inexpérimentée; toutes les mesures de cette époque sont marquées au coin de l'unité, de l'absortion par l'Etat ou les institutions qu'il dirige, de toutes les forces individuelles, locales, indépendantes. On semblait ne parler de liberté que pour mieux étendre l'arbitraire. Sous prétexte de centralisation, on organisait, on préparait chaque jour du moins le communisme : le plus curieux, c'est que l'on ne s'en doutait pas. Law, cet apôtre ignoré du socialisme, demandait, à propos des banques, la réunion en une seule association de tous les capitalistes de France, et la mise en communauté de chacun des éléments de la richesse publique, depuis la propriété foncière jusqu'aux éventualités du commerce colonial. Autant qu'il était possible, on cherchait à réaliser cette pensée, sans s'inquiéter du but vers lequel on marchait, ni des principes auxquels on obéissait. C'était du communisme sans le savoir, et ce n'est pas la dernière fois qu'on en a fait ni qu'on en fera de cette sorte. On dirait vraiment que la centralisation, cette forme odieuse et énervante de l'arbitraire, est jusqu'en ses derniers excès la croix au pied de laquelle il sied de nous agenouiller, en répétant la devise qu'un des généraux des chartreux a donnée à son ordre : *Stat crux dum volvitur orbis.*

Nul établissement de crédit ne se pouvait fonder, avant 1848, pour émettre des billets au porteur et à vue, c'est-à-dire pour faire le véritable commerce de banque, sans être muni d'une autorisation spéciale du gouvernement, qui ne s'accordait qu'après des efforts inouïs, et sans se soumettre aux règle-

(1) Les principaux négociants de Bordeaux, blessés des procédés de la banque de leur ville, avaient déjà formé une société pour succéder à son administration lors de l'expiration de sa charte, qui devait avoir lieu prochainement.

ments qu'on lui prescrivait, en retour d'un privilége exclusif dans les lieux où il devait opérer. Maintenant il n'y a plus en France qu'une seule institution de prêt et d'escompte, de dépôts et d'émission. Le crédit était resté jusqu'à cette époque un droit domanial et royal, comme était le travail au temps des corps de métiers; il est en entier remis à présent aux mains du monopole. C'est la source, le nerf, la vie même de l'industrie; et l'on s'est appliqué à lui procurer les défauts, la torpeur, l'incurie, qu'entraînent la réglementation et le privilége. Une banque centrale, dont je n'ai plus à dire les défauts (1), et cinquante comptoirs, voilà quelle base et quelle extension on a données au crédit français! Le petit nombre des banques existant en 1848, leur faible fond social (pour toutes les banques de France ce n'était que 91 millions), l'excessive restriction de leurs dépôts, malgré la masse énorme de notre numéraire métallique, les frais considérables de change d'une ville à l'autre, l'élévation du taux de l'intérêt, notre répugnance des emprunts sous toutes formes, montraient néanmoins que ce n'est pas par l'abusif développement du crédit que nous péchions, et que l'organisation des banques dès lors établies ne devait pas être encore empirée en l'exagérant. Arbre à l'ombre fécondante, aux fruits excellents, nous devions souhaiter de voir le crédit multiplier ses rameaux et couvrir notre sol, et l'on en a arrêté la séve et presque coupé les racines! Tout ce que nous a valu le changement dont je viens de parler, ce sont quelques facilités de plus dans les opérations du change, en ce que les banques départementales, devenues de simples comptoirs de la banque centrale, ont pu établir entre elles et les autres succursales des

(1) Le capital de la banque des États-Unis était de 35 millions de dollars, ou de 189 millions de francs; elle fonctionnait en concurrence de 700 autres banques. Le capital de la banque de France, qu'elle ne possède plus, n'est même pas de cette somme.

relations qui leur étaient interdites auparavant. Mais de quel prix ce faible avantage, si facile d'ailleurs à obtenir autrement, s'est-il payé (1)?

Les fâcheux effets du monopole de la banque, qu'aucun autre n'a jamais égalé, se seraient aussitôt manifestés, si nous n'avions pas eu de plus grands malheurs à subir. « On peut juger du vide qui s'est fait dans la circulation des valeurs commerciales, écrivais-je en 1849, en songeant que la banque de France est, depuis le mois de février 1848, le seul établissement qui continue l'escompte, et que la moyenne de son portefeuille a baissé de plus de 30 p. 100 par rapport à 1847. A Paris, il est descendu de 125 millions au-dessous de la moyenne de cette dernière année, qui avait été de 177 millions. Jamais il ne s'était autant restreint, et à peine s'est-il éloigné de ce chiffre, lorsque le mouvement des affaires a semblé reprendre, vers le mois de septembre 1848, ou au commencement de cette année. Triste résultat de la défiance, de l'incertitude, des craintes qui assiégeaient les esprits, et des vices de la banque! Dès le printemps de 1848, les billets en souffrance étaient plus nombreux qu'en 1831. Les lettres de change, les traites, les billets à ordre, les actions industrielles, les obligations hypothécaires, les titres de vente, les bons du trésor, sont frappés de dépréciation et d'anéantissement. Il n'y a plus de marché pour les uns, comme l'a dit Léon Faucher, il n'y a plus d'escompte pour les autres; et il se trouve là une perte de plusieurs milliards pour la richesse nationale, ainsi que la preuve d'un affaiblissement extrême dans notre force productive. Si la circulation totale de la France est, ce qui paraît vrai, de 20 milliards, elle repose pour 17 milliards sur des valeurs fiduciaires, sur le crédit seul. En disparaissant, considérez quelle place il laisse vide et quelles ruines il cause :

(1) Voyez le *Dictionnaire d'économie politique*, art. *Banque*, p. 139.

le calcul le plus hardi les indiquerait à peine. » Les métaux précieux devaient alors pourvoir à presque toutes les nécessités de notre circulation, comme dans l'enfance des sociétés; et c'est au sein des tempêtes politiques, des violentes secousses industrielles, qu'ils cherchent surtout à fuir les affaires, en se cachant aux regards du public (1).

Voici le tableau des opérations des banques en 1848, comparées à celles de 1847. — J'ai indiqué plus haut les opérations de 1846.

En 1847, année de crise pourtant, les escomptes de la banque centrale s'étaient élevés à..................	1,332,000,000	2,661,000,000 fr.
Les escomptes des succursales à...	478,000,000	
Les escomptes des banques départementales à.........................	851,000,000	
En 1848, les escomptes de la banque centrale sont tombés à..............	694,000,000	1,644,000,000 fr.
Les escomptes des anciens comptoirs et des anciennes banques départementales (2) à.........................	950,000,000	
Réduction dans les escomptes du papier de commerce..		1,017,000,000
Les effets au comptant encaissés gratuitement pour le compte du public par la banque centrale ont diminué de 1,122 millions à 420 millions en 1848; la différence en moins a été de..........................		702,000,000
Enfin une multitude infinie de transactions se soldent par des virements de comptes. Ces virements effectués en 1847 s'étaient élevés à 8 milliards 176 millions; les virements, en 1848, sont descendus au chiffre de 5 milliards 932 millions; la réduction a été de......		2,224,000,000
Les transactions qui s'opèrent par l'entremise de la banque et de ses succursales ont ainsi diminué, en 1848, de		3,943,000,000 fr. (3).

(1) Voyez mon *administration des finances en* 1848 *et en* 1849.

(1) Ce chiffre comprend les escomptes effectués par les banques départementales depuis le commencement de l'année.

(3) Voyez le compte-rendu des opérations des banques publiques en France pendant l'anné 1848, présenté par M. d'Argout, *Journal des Économistes*, mars, 1849.

En 1849, la décroissance des opérations de la banque a continué. Elle a été de plus de 300 millions par rapport à 1848. En 1850 et 1851, l'ensemble de ses opérations s'est relevé de plus d'un million chaque année; mais tandis que les virements et les bons de la monnaie, grâce à la grande fabrication de l'or, augmentaient notablement, les escomptes ne cessaient de diminuer. C'est ce que démontre, selon la remarque du gouverneur de la banque, l'affaiblissement des bénéfices. En 1849, les dividendes de la banque avaient en effet atteint 106 fr.; en 1850, ils sont tombés à 101 fr., et en 1851, à 92 fr. 93 c. Il faut même remonter jusqu'en 1832 pour trouver aussi peu d'effets escomptés à Paris; les minima du portefeuille de ces effets n'étaient en 1851, que de 21,100,000 fr. Cependant le mouvement industriel avait repris durant les deux années dont je parle, la production et les transactions s'étaient de nouveau largement développées. Il y a donc dans la constitution de la banque, je ne le saurais trop répéter, d'énormes vices. Les publications annuelles de la banque et ce que j'ai dit précédemment me dispensent de continuer l'historique des affaires de la banque depuis 1851.

Supposez-lui d'ailleurs la plus grande prudence, le plus admirable désintéressement, l'habileté la plus consommée; elle ne pourra faire que des embarras commerciaux ne naissent pas. Or, dès qu'ils se manifesteront, comment ses dépôts, que rien ne lui rattachent, lui resteraient-ils? Tout ensemble, ces dépôts, qui forment son unique encaisse, disparaissant, qui ne s'effrayera et qu'elles ressources aura-t-elle pour pourvoir au payement de ses billets? Forcément, nécessairement, elle ajoutera d'énormes difficultés financières à chaque crise commerciale; et quand cela a-t-il manqué? Qu'elles différences présentent, au contraire, l'histoire et l'organisation des banques d'Écosse ou de la Nouvelle-Angleterre! C'est un des régents de la banque de France qui l'a dit : *Il est constant que la banque de France apporte à la circulation et au commerce des entraves conti-*

nuelles (1). Ces fâcheuses entraves nous nuiront surtout dans la nouvelle carrière où se trouve engagée notre industrie, depuis la réforme de nos tarifs douaniers. Nous serons privés des meilleures armes dans cette lutte où nous allons nous mêler, avec tous les peuples, sur le marché du monde. On croit rêver quand on entend un économiste tel que Rossi, affirmer, après les plus étranges considérations sur les services des banques, que « la libre concurrence en matière de banque est un danger que ne peuvent tolérer les lois d'un peuple civilisé. Autant vaudrait permettre au premier venu d'établir au milieu de nos cités des débits de poisons, des fabriques de poudre à canon, ajoute-t-il. La libre concurrence en matière de banque n'est pas le perfectionnement, la maturité du crédit; elle en est l'enfance, ou, si l'on veut, la décrépitude (2). » Nous avons encore pu nous en convaincre il y a trois ans, avec 3 milliards de numéraire, 20 milliards environ de valeurs mobilières, produisant 4 à 7 p. 100, et une richesse territoriale, d'une incomparable fécondité, estimée à 84 milliards, nous sommes en proie à toutes les inquiétudes et à toutes les souffrances d'une crise, tant sont arriérés nos moyens de crédit, quand il nous faut acheter pour 300 millions de céréales à l'étranger. Je ne discuterai pas de nouveau le principe de la liberté et de la réglementation des banques; mais je rappellerai que le comité de la chambre des lords terminait son rapport sur la crise de 1847 en déclarant que l'acte de 1844, ce chef-d'œuvre des réglements en matière de crédit, ainsi que la conduite de la banque d'Angleterre, avait aggravé les souffrances

(1) M. Lebœuf, séance de la chambre des représentants, du 22 novembre 1849. Il faut remarquer que la crise financière créée par la banque serait d'autant plus forte maintenant, qu'elle ferait des avances sur les actions de chemin fer, valeurs très-variables, diminuant extrêmement à la moindre inquiétude.

(2) V. Rossi, rapport à la chambre des pairs, fait le 22 juin 1840, sur le renouvellement du privilége de la banque de France.

commerciales, et que toute loi pour régler les émissions de banque payables à vue aggravait les crises. Si MM. Herries et Baring avaient été présents au moment du vote, ce comité aurait même nettement demandé le changement de la législation de la banque d'Angleterre.

Je le redis encore en finissant, il n'est pour les banques, comme pour tout ce qui se rapporte à l'industrie, de règle meilleure ni plus sûre que la liberté. C'est, pour les hommes ou les institutions qu'ils créent, ce qu'est le grand air pour les productions de la terre; elle porte avec elle le mouvement, la vie, la fécondité. Sous son souffle, tout prospère et s'élève; d'où elle se retire, tout s'énerve et meurt. Elle semble d'abord, il est vrai, détruire quelques garanties matérielles; mais, à la mieux considérer, on aperçoit promptement que, loin de détruire, elle multiplie ces garanties, et seule elle engendre des sûretés morales. Plus heureuse que Prométhée, d'une main puissante et bienfaisante, la liberté industrielle a façonné le monde, comme au sein d'une autre création; à elle reviennent presque tous les progrès, toutes les améliorations, tous les perfectionnements dont nous jouissons. Pourquoi ne s'y pas confier davantage? Pourquoi la repousser sans cesse? Cette liberté, d'ailleurs, est un droit; insensé qui la nie, criminel qui la viole.

Où le crédit tout à la fois s'est largement et librement développé, on ne rencontre pas seulement de nombreuses banques qui savent attirer, aux meilleures conditions, les capitaux disponibles, pour les répandre ensuite libéralement dans les mille canaux de la production; on voit encore les fabricants se faire, chaque jour, entre eux, des ventes à terme ou se souscrire des effets, comme les propriétaires agissent envers les fournisseurs, et ceux-ci envers les consommateurs. Chacun tient alors par quelque anneau à cette chaîne sans fin de prêts et d'emprunts, de demandes et de secours, qui relie le monde com-

mercial tout entier. Une confiance générale engendre une assistance universelle. Il n'est pas jusqu'aux salaires des ouvriers qui, selon la remarque de M. Carey, ne s'en ressentent autant que la rente des propriétaires ou les profits des capitalistes. Comparez, en effet, la condition du travailleur indien à celle du travailleur français, le sort de ce dernier, au sort de l'ouvrier anglais ou américain, et vous suivrez aisément les progrès du bien-être, chez les classes les plus nombreuses, par les progrès mêmes du crédit. Utilisant au profit commun toutes les ressources, toutes les énergies de la société, quelles perspectives ouvre-t-il à la richesse et à la puissance des nations !

Quant aux banques, s'il leur est impossible d'ajouter une obole au capital existant, quoi qu'en pensent plusieurs écrivains, surtout depuis le dernier ouvrage de Macleod, sans s'apercevoir qu'ils s'en tiennent à répéter ce qu'enseignait Law, il y a près d'un siècle (1), il n'en est pas moins certain qu'en dehors des stimulants qu'elles procurent et des commodités qu'elles fournissent, l'emploi des agents du travail n'aurait lieu nulle part d'une façon aussi profitable. Ces secours mutuels, dont je viens de parler, ne se pourraient presque jamais effectuer; ce sont les leviers qui mettent le mieux en mouvement la machine du crédit. Et comment les auteurs qui, de Jefferson à Sismondi, ont attaqué ces institutions, ont-ils imaginé, contrairement à ceux dont je viens de parler, qu'elles se proposaient de créer des richesses sans premiers éléments? Comment n'ont-ils vu dans la circulation fiduciaire qu'une simple fiction? Les banques mettent en valeur les capitaux accumulés ; elles accroissent la richesse par les services qu'elles rendent à l'industrie et les facilités qu'elles fournissent aux échanges ; qu'y a-t-il là d'inconsidéré ou d'illusoire? Quelles que soient,

(1) La richesse peut être une création de la foi, disait Law, en cherchant à démontrer que le crédit engendre des capitaux.

au surplus, les formes qu'emprunte le crédit, quelques institutions qu'il fasse naître, il repousse également toute fiction; sa base reste la propriété déjà acquise, ses moyens ne se trouvent que dans le respect des engagements ou la sincérité des promesses. Lors même qu'il semble s'appuyer sur les chances et les caprices de l'avenir, il repose sur les plus sûrs calculs.

CHAPITRE SEPTIÈME.

DU CRÉDIT FONCIER.

I. Principales différences existant entre le crédit agricole et le crédit industriel. — Sur quelles bases doit reposer le crédit foncier. — Le morcellement des terres rend plus nécessaire la bonne organisation du crédit foncier. — Nos lois immobilières. — Les lois immobilières étrangères. — Nos dettes hypothécaires.

II. Histoire des institutions de crédit foncier de l'Allemagne et de la Pologne. — Ce qu'elles sont aujourd'hui. — En combien de classes on les peut diviser.

III. Principaux avantages des institutions de crédit foncier. — Diverses propositions faites à leur sujet. — De l'association de ces institutions et des caisses d'épargne. — Combien est fâcheuse, à leur égard, l'intervention de l'État. — Notre établissement du *Crédit foncier*. — Ses défauts. — Bienfaits du crédit en général, et en particulier du crédit foncier.

IV. Système de M. Ciescowski sur le crédit. — En exagérant l'organisation des associations territoriales, il détruit en grande partie les perfectionnements réalisés dans les usages du crédit. — Erreurs sur lesquelles repose ce système. — Il nie les progrès du crédit.

I.

Les institutions de crédit, appropriées au service de l'industrie manufacturière et commerciale, ne sauraient pourvoir aux besoins de l'agriculture, sans de notables modifications.

Contrairement au négoce et aux manufactures, la terre s'incorpore les capitaux qu'elle reçoit, pour ne les rendre plus tard que par fractions. Adam Smith écrivait déjà que les fonds consacrés à défricher, à labourer, à bâtir des fermes, rentraient à un terme beaucoup trop éloigné, ainsi que tout capital fixe, pour convenir aux arrangements d'une banque; et il n'est pas d'expérience tentée, soit en France, soit à l'étranger, qui n'ait sanctionné cette opinion. Il faut à l'agriculture, comme à l'État, des consolidés, non des prêts à échéance prochaine; tandis qu'il convient aux banques de ne faire que des placements à courte échéance et se renouvelant sans cesse. C'est une règle qui ressort tellement de l'état des choses, qu'elle s'impose encore lorsque tout semble la contrarier. Ainsi, les acquéreurs ou les emprunteurs fonciers des cantons de Berne et de Vaud ont coutume de souscrire des *lettres de rente*, qui ne les obligent qu'à payer chaque année les intérêts et une partie du capital dû, jusqu'à l'extinction de leur dette. Les paysans de plusieurs de nos départements méridionaux soldent généralement aussi leurs acquisitions d'immeubles par annuités; ils appellent cela *payer pension*.

En rappelant la nature spéciale du crédit foncier, je ne parle au reste que des avances faites pour solder des acquisitions territoriales, ou pour réaliser des améliorations agricoles qui procurent seulement un supplément de produits annuels. Lorsque des cultivateurs empruntent pour accroître ou remplacer leur matériel d'exploitation, pour acheter des semences, pour se procurer des bestiaux qu'ils destinent à l'engrais, pour perfectionner leurs travaux, ils sont dans une position semblable à celle de tous les autres entrepreneurs. Il n'y a là que des opérations de peu de durée, après lesquelles chacune des sommes qu'elles ont nécessitées se peut aisément rembourser. Les bestiaux vendus, les moissons faites, ce ne sont pas uniquement des profits supplémentaires qu'ils touchent, mais le mon-

tant même du capital qu'ils ont engagé. Se trouverait-il des fermiers, si le capital dont ils disposent ne se renouvelait à la suite des diverses spéculations que je viens de citer, comme il en est de celui des manufacturiers ou des négociants? Le fermier, c'est l'un des points fondamentaux de la théorie des profits, retire de son industrie des revenus semblables à ceux de toute autre industrie. L'égalité des profits est l'un des principes incontestés de l'économie politique, et le fermier n'entreprend aucune dépense qu'il ne peut bientôt recouvrer. Aussi, partout où le crédit commercial et industriel s'est largement développé, suffit-il aux cultivateurs. Nul établissement de crédit foncier proprement dit n'existe en Angleterre ni en Écosse, et quels fermiers s'y voient jamais refuser les ressources qu'ils sollicitent? Les banques d'Écosse, surtout, ont admirablement servi les progrès de l'agriculture, par les prêts spéciaux qu'elles lui consacrent. En Allemagne se rencontrent pareillement en assez grand nombre des *caisses de prêts sur le bétail*, qui méritent d'être signalées, quoiqu'elles ne pourvoient qu'à l'un des besoins de l'agriculture, comme leur nom l'indique. Elles achètent, on le sait, le bétail, sur la désignation des cultivateurs, et le leur remettent, en en demeurant propriétaires, jusqu'au remboursement intégral du prix d'achat et des intérêts (1).

Mais les propriétaires qui empruntent dans l'un des buts précédemment indiqués, et qui ne perçoivent que les intérêts plus ou moins élevés des capitaux employés, ne peuvent, je le répète, s'acquitter qu'à la longue et par faibles annuités. Malheureusement nos lois s'opposent encore à ce que de tels prêts s'établissent sur des bases convenables. Car, s'il s'en trouve beaucoup, comme la somme que représentent nos

(1) Les risques sont couverts par les compagnies d'assurance sur les bestiaux. — Voyez les *Fondements d'économie politique pure et appliquée* de M. Rau.



inscriptions hypothécaires ne le prouve que trop, la terre, ce gage le plus sûr, cette incomparable richesse, continue à n'obtenir des capitaux qu'à des conditions déplorables, ruineuses. *Plus est cautionis in re quam in persona*, dit un vieil adage de droit; c'est le contraire qu'il faudrait croire en France.

Le crédit, c'est la confiance, et quelle confiance s'accordera jamais, en effet, sans examen ni calcul, sans juste appréciation des chances heureuses ou fâcheuses qui se peuvent présenter? Pour que le crédit foncier se développe suffisamment, il est de toute nécessité que l'état de chaque immeuble, comme la position de chaque propriétaire, soit aisément et exactement connu, et qu'il ne soit imposé, d'autre part, ni trop de lenteurs, ni trop de dépenses pour rentrer dans ses avances, au cas où l'on serait forcé de recourir à une vente forcée. C'est dire que la publicité de toutes les conventions qui se rapportent aux immeubles, la publicité et la spécialité de toutes les charges qui les grèvent, sont indispensables et doivent être organisées de telle façon qu'elles n'obligent qu'à de promptes recherches, qu'à des vérifications faciles, et que les expropriations doivent être peu dispendieuses et peu compliquées. Jusque-là les prêteurs, défiants avec raison, feront payer cher le loyer de leurs capitaux. Or, combien nos lois sont-elles éloignées de présenter ces garanties ou ces facilités! Celui qui achète en France, disait l'un de nos plus remarquables jurisconsultes, n'est pas sûr d'être propriétaire; celui qui prête sur hypothèques n'est pas sûr d'être payé. Et quoique depuis lors quelques profitables changements aient été apportés à notre législation, ces paroles, dans bien des cas encore, se pourraient répéter (1). Nos lois consacrent toujours

(1) Dans son rapport de 1856, le gouverneur du Crédit foncier disait : Si les capitaux pour la terre étaient rares, il y avait quelque chose de plus rare peut-être, c'étaient des titres de propriété réguliers... Nous pourrions

des priviléges et des hypothèques occultes et indéterminés; nos expropriations entraînent toujours dans de si énormes frais et exigent des actes si multipliés qu'on ne sait jamais quand elles finiront ni ce qu'elles coûteront. Certaine expropriation n'a pas duré moins de dix-sept ans ni coûté moins de 300,000 fr. (1). Les exemples ne nous manquent cependant pas: l'Allemagne, la Suisse allemande, la Hollande, la Belgique, la Grèce n'admettent plus d'exception aux règles de la publicité et de la spécialité, en matière de propriété ou d'hypothèque. Les États italiens ne sont pas allés aussi loin; mais ils ont du moins cherché à concilier la sûreté des transactions avec les faveurs qu'ils concèdent à certaines classes de personnes : aux femmes et aux mineurs. Quant à l'Angleterre, sa législation, encore régie par le principe féodal, repousse l'hypothèque. On n'y peut emprunter, comme autrefois, sur les propriétés transmissibles, qu'au moyen du *mortgage*, sorte de vente à réméré; et à défaut d'hypothèque légale, les droits des incapables y sont sauvegardés par la vigilance des parents et des amis, constamment autorisés à citer devant les tribunaux les tuteurs suspects de déloyauté ou d'imprudence (2).

Il m'est inutile d'ajouter que l'intérêt et la prime d'assurance, renfermés dans chaque prêt, sont toujours et partout en raison des difficultés ou des facilités des payements, de l'inquiétude ou de la sécurité des prêteurs. J'ai proposé, dans une autre publication, les modification qu'il me semblerait utile d'introduire en nos lois, afin de soumettre, chez nous aussi, la

---

citer telles communes où l'on ne possède que par tradition; on ne peut y acheter ou y prêter que de confiance. »

(1) Voy. la déposition de M. Silvy, directeur l'ancienne caisse hypothécaire devant le Conseil d'État.

(2) Voy. un excellent article de M. Cochut sur le crédit foncier, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mars 1852. — Voyez surtout, sur le droit anglais en matière d'hypothèque, un article inséré dans la *Thémis*, t. V.

propriété à la publicité des changements qu'elle reçoit, à la spécialité des droits qui la grèvent, à la certitude des garanties qu'elle procure; je ne puis qu'y renvoyer. Mais je ferai remarquer ici que nos titres hypothécaires ne se sauraient non plus céder sans un transfert coûteux et difficile. On a cru remédier à cet inconvénient en proposant de créer des obligations hypothécaires transmissibles par voie d'endossement. Par malheur, l'endossement ne peut être applicable à de pareilles obligations; on ne saurait assimiler un titre hypothécaire à une lettre de change. Qui voudrait assumer la responsabilité solidaire d'un endosseur à l'égard d'une obligation à échéance éloignée?

On a souvent invoqué aussi la division de notre territoire comme opposant d'extrêmes difficultés à l'inscription sur des registres publics de l'état de chaque héritage. Mais la Suisse, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique ne figurent-elles pas parmi les États à patrimoines morcelés? Et quand il y va de tels intérêts, se faut-il plus préoccuper du nombre des formalités que de leur importance? « Sans doute, disait à ce propos un ministre des finances de la Belgique, un prêt de 100 fr. sur un immeuble de 200 ne possède, au point de vue de l'expropriation, aucune garantie réelle; un prêt de 500 fr. sur un immeuble de 1,000 fr. ne présente pas la même garantie qu'un prêt de 10,000 fr. sur un immeuble de 20,000 fr. Mais en remplaçant l'expropriation forcée par une simple adjudication devant notaire, autorisée par jugement sur requête, comme pour l'aliénation des biens de mineurs, on peut certainement considérer un immeuble de 1,000 fr. comme donnant des sûretés suffisantes, si le prêt est en rapport avec cette valeur et avec sa variation possible... Le minimum du gage doit être uniquement mesuré à la nécessité absolue d'assurer le recouvrement des annuités. » Dès qu'il y a prêt, au surplus, il faut toute sûreté.

Le gouvernement belge, après s'être effectivement arrêté au

minimum de 1,000 fr., a admis l'association des propriétaires parcellaires, pour présenter en commun des gages de pareille valeur. Ces associations de petits propriétaires, engageant leurs parcelles et s'obligeant solidairement, seraient fort utiles partout, et surtout en France, où les emprunts hypothécaires au-dessous de 400 fr. sont presque deux fois plus nombreux qu'en Belgique.

La division du sol rend, d'ailleurs, le crédit foncier, constitué sur des bases convenables, infiniment plus dérable ; car, dès que le petit propriétaire manque de ressources, que peuvent devenir ses cultures? Il ne saurait attendre, a peu de connaissances agricoles, se désespère promptement ; s'il emprunte à un taux usuraire, sa ruine n'est-elle pas inévitable et prochaine? Bien qu'il semble avec raison, en outre, la base la plus solide de l'ordre public et de la sécurité sociale, il est juste de remarquer que des propriétaires hors d'état de faire régulièrement face à leurs obligations, constamment exposés à une dépossession légale, doivent être singulièrement accessibles aux théories subversives qui,déguisant la spoliation ou la banqueroute sous de menteuses apparences, leur promettent une libération facile, prélude trop certain d'une perturbation désastreuse de toutes les fortunes et de toutes les situations (1). Est-ce donc un véritable propriétaire, en conserve-t-il les idées, les sentiments, les intérêts, celui que l'usure accable et dont la terre est engagée pour toute sa valeur?

Bien plus, une bonne organisation du crédit foncier ferait obstacle à un morcellement trop rapide du sol. Si de nos jours, effectivement, un petit domaine se partage souvent entre de nombreux héritiers, c'est que celui qui emprunterait pour payer des soultes serait aussitôt ruiné. Tandis que si le prêt

(1) Cette observation a été très-bien exposée, par M. Chégaray, dans notre dernière Assemblée constituante.

sur hypothèque se faisait à de bonnes conditions et se remboursait de façon presque insensible, il en serait de toute autre sorte le plus ordinairement. Chacun jouirait alors des avantages que procurait autrefois la rente perpétuelle, sans qu'on en vît reproduire les inconvénients.

Après l'organisation de la famille et le règlement des successions, je ne sache rien de réellement comparable dans les législations civiles à la loi hypothécaire, envisagée dans son ensemble. « Elle intéresse, disait Réal, en répétant presque les expressions dont s'était servi Colbert, lorsqu'il ordonnait la publicité des hypothèques, que Louis XIV devait abolir dès l'année suivante ; elle intéresse la fortune mobilière et immobilière de tous les citoyens ; toutes les transactions sociales s'y rattachent. Suivant la manière dont elle sera traitée, elle donnera la vie et le mouvement au crédit public et particulier, ou elle en sera le tombeau. » « Tous ceux, écrivait de son côté Casimir Périer, qui s'intéressent à la prospérité sociale, s'affligent d'en voir le développement entravé par les vices de notre système hypothécaire, dont les principaux effets sont d'éloigner les capitaux des prêts sur les immeubles, et de maintenir la disproportion considérable et fâcheuse qui existe entre l'intérêt dans les emprunts sur la propriété, et celui que présentent les autres opérations de même nature. Le commerce et l'agriculture réclament également des améliorations qui permettent d'étendre le crédit dont l'un et l'autre éprouvent un si grand besoin, en l'assurant sur la base à la fois la plus large et la plus solide, sur la valeur immense de notre sol. » Quel jurisconsulte ou quel économiste n'a redit ces paroles si profondément vraies, si éloquemment justes ? Pour moi, je tiens même que toute la question du crédit foncier, en ce qui regarde le législateur, se trouve dans la réforme des lois qui règlent la transmission, les charges ou les saisies de la propriété immobilière, et dans la liberté qu'il doit reconnaître

aux banques destinées à fournir les prêts dont elle a besoin (1).

Chose singulière, les vices de nos lois immobilières et les préjudices qu'elles imposent, résultent surtout des faveurs qu'elles ont voulu concéder. Elles se sont appliquées à garantir aux propriétaires le secret de leurs engagements, à empêcher leur dépossession, et, en effrayant les capitaux, elles les leur ont rendus très-chers et très-rares. C'est un désir semblable à celui qui a dicté la limitation du taux de l'intérêt, et il a été suivi d'un pareil effet. La preuve la plus complète des tendances suivies en ces lois se trouve peut-être dans la cession de biens. Car cette faculté, qui n'est accordée qu'aux débiteurs malheureux et de bonne foi, par conséquent très-favorables, reste entourée de telles entraves, de telles difficultés, qu'on ne saurait encore oublier le bonnet vert dont parle à ce sujet Boileau. Il semble qu'on ne l'autorise qu'en la rendant impossible. Les frais d'une pareille aliénation, cependant, qui s'élèvent à 1,000 fr. en moyenne (2), garantissent suffisamment, sans y ajouter d'autres obstacles, que peu de personnes y recourront. Mais toutes nos procédures ne sont-elles pas demeurées de véritables *mangeries* (3), comme on disait autrefois? Qui ne sait que la moyenne des frais de saisies immobilières a été parmi nous, en 1856, de 507 fr., quoique ce soient les domaines de peu d'importance qui se vendent de la sorte ordinairement? Il est certes peu de débiteurs poursuivis qui

(1) Voyez l'appendice de mes *Lois du travail et de la population*, où j'expose les réformes que je désirerais voir introduire dans notre législation sur la propriété foncière, les charges qui peuvent les grever et les poursuites auxquelles elle peut donner lieu. Ce travail date déjà de dix-huit ans. Je l'ai publié dans mon premier livre, intitulé *Études d'économie politique sur la propriété territoriale;* et je suis heureux de pouvoir remercier ici M. Wolowski des éloges qu'il y donnait dans le compte rendu qu'il a bien voulu faire de ce livre dans le *Journal des Économistes*.

(2) C'est le chiffre que m'a donné un homme de pratique.

(3) Expression de Loyseau.

ne se puissent appliquer cette pensée de Beaumarchais : « Pour payer trente mille livres exigibles aux termes de ce fatal arrêt, qui m'en fit perdre cent cinquante mille, par un misérable jeu d'huissier nommé *poursuites combinées*,... on me fait en trois semaines pour trois, quatre, cinq cents livres de frais abusifs par jour (1). »

A s'en rapporter aux documents officiels, la France est l'État dont la dette immobilière s'élève le plus haut. La somme des créances inscrites sur les biens-fonds s'y montait, en 1820, à 8,862 millions; en 1832, à 11,233 millions; en 1840, à 12,544 millions (2). Il est vrai que beaucoup d'hypothèques périmées ou éteintes continuent de figurer sur nos registres publics, que d'autres font double emploi (3), et qu'il en est bon nombre prises à tout hasard, comme les hypothèques judiciaires, ou en prévision de simples éventualités, comme celles que l'État s'attribue à titre de cautionnement. Mais combien aussi ne sont point inscrites, soit par négligence, soit parce que nos lois les déclarent privilégiées sans aucune publicité! M. Cochut, en tenant compte de l'accroissement de 100 ou 120 millions par année, qui a dû s'opérer dans le montant des créances hypothécaires depuis 1840, comme il avait lieu précédemment, ne pensait pas, en 1852, qu'on pût les réduire au-dessous de 10 milliards. Cette évaluation est aussi bien celle qui s'éloigne le moins des chiffres donnés, il y a quelques années, par l'administration, les conseils généraux et la plupart des personnes entendues dans l'enquête ouverte, à ce sujet, devant le conseil d'État. En suivant la même marche, on arri-

(1) Beaumarchais, *Mémoires*, t. Ier, p. 262.

(2) Cette somme se décomposait ainsi : 1,250 millions pour les créances éventuelles au profit de l'État, des mineurs ou des femmes; 7,533 millions pour les transmissions d'immeubles au profit des vendeurs, et 3,767 millions au profit des prêteurs.

(3) Celles prises en même temps par les vendeurs d'immeubles et par ceux qui prêtent aux acquéreurs pour se libérer.

verait aujourd'hui à près de 11,000 millions. D'autre part, le gouvernement a estimé l'intérêt de notre dette hypothécaire, en 1850, à 9 ou 10 p. 100 en moyenne, pour ne le plus porter qu'à 8 p. 100 deux ans plus tard. Mais, même à 8 p. 100, c'est encore une somme de 880 millions (1). M. Wolowski cependant croit ces chiffres très-exagérés; il adopte celui de 7 milliards comme montant de nos dettes hypothécaires, déduction faite des hypothèques légales. M. Passy pense même que notre sol est le moins grevé de l'Europe. Il estime que les emprunts de notre propriété ne dépassent pas 13 p. 100 de sa valeur, tandis qu'en Allemagne, ajoute-t-il, c'est de 30 à 50 p. 100, suivant les États, et en Angleterre, d'après des calculs dont l'exactitude, au dire de Hill Burton, n'est point contestable, c'est 50 p. 100; proportion dépassée en Écosse et en Irlande (2). Mais je ne puis, je l'avoue, me ranger à l'opinion de ces deux savants économistes, en oubliant toutes les enquêtes et tous documents officiels.

Si, par suite, l'on évalue le revenu foncier de la France à 6,022 millions, selon les statistiques, et si l'on prend le quart de cette somme pour représenter le produit net de notre sol, ainsi qu'il est d'usage, soit 1,055 millions et demi, en ajoutant le revenu net de la propriété bâtie, qu'on ne peut pas porter à plus de 500 millions, puisque le revenu brut n'en est généralement estimé qu'à 750 millions, il est certain que les deux sortes de propriétés susceptibles d'hypothèques ne laissent pas à leurs possesseurs, en France, un revenu net de plus de

(1) Je crois ce chiffre de 8 p. 100 le plus exact; mais il y a une distinction importante à faire entre les hypothèques provenant des emprunts, et celles qui ont pour but d'assurer le payement des biens vendus. L'intérêt des prêts hypothécaires est certainement de 9 et de 10 p. 100; l'intérêt du prix des biens vendus ne dépasse pas ordinairement 5 p. 100.

(2) Voy. *Dictionnaire de l'économie politique*, article *Agriculture*, de M. Passy. Il croit que les dettes des propriétés bâties s'élèvent beaucoup plus haut que les dettes de la terre. Les dettes estimées à 13 p. 100 de la valeur de notre propriété comprennent ces deux sortes de dettes.

157 millions et demi, après le prélèvement des 800 millions de la dette hypothécaire et des 298 millions de l'impôt foncier et des portes et fenêtres. Dût-on changer d'ailleurs quelques-uns de ces chiffres, que de souffrances et de misères ils révéleraient encore! Combien de propriétaires ne font que détenir le bien de leurs créanciers, et, dénués d'intérêts, restent forcément sans vigilance et sans activité ! Que de prêts, loin d'être des moyens d'amélioration, de plus-value pour le sol, ne sont que des préliminaires presque certains d'expropriation ! Pensez à la fois aux dettes chirographaires, à la périodicité des mauvaises et des médiocres récoltes, aux charges que fait peser sur le sol notre système de contributions indirectes, aux résultats de la conscription sur les populations rurales, et vous ne vous étonnerez plus du dénûment de nos campagnes, ni des retards de notre agriculture. Vous vous expliquerez aisément alors que la centième partie de la valeur totale de notre propriété soit soumise annuellement à des ventes forcées.

Il suffit que la loi hypothécaire de la Belgique, pays à peu près de même condition territoriale que le nôtre, impose plus de publicité et de spécialité, pour qu'il ressorte de documents faits avec une remarquable précision, que la dette foncière n'y atteint pas en capital plus de la douzième partie de la valeur des biens-fonds, et que l'intérêt de cette dette, joint à l'impôt foncier, n'y oblige à prélever que la cinquième partie du revenu de ces biens (1).

Nous ne le devrions pourtant jamais oublier, les deux mamelles nourricières de la France sont encore celles qu'indi-

(1) Valeur de la propriété foncière belge en capital.....fr. 9,480,000,000
— — en revenu..... 284,000,000
Capital de la dette hypothécaire belge............. 800,000,000
Annuités à payer : pour l'impôt foncier, 18 millions;
pour la dette hypothécaire, 37 millions........... 55,000,000

quait Sully. Notre principale richesse, notre commun atelier, c'est le sol; 24 ou 25 millions de nos concitoyens sont chaque jour adonnés aux travaux qu'il exige, et c'est la petite propriété, dont la déraison seule méconnaît les avantages économiques, sociaux, politiques, qui souffre surtout de l'état actuel de notre législation. Les petits emprunteurs, présentant en effet de moindres garanties, payent les intérêts les plus élevés, et plus de la moitié de nos inscriptions hypothécaires sont au-dessous de 500 francs, plus des trois quarts au-dessous de 1,000 francs chacune (1). Les petits emprunteurs, c'est d'ailleurs le peuple tout entier des campagnes, si noblement laborieux et si dignement utile! Sans ses constants services et son amour de l'ordre, où en serions-nous aujourd'hui? Je l'ai dit ailleurs, peut-être à la parodie sanglante et ignominieuse de 93, entreprise sans dessein, conduite sans conviction. Tout ensemble les emprunts hypothécaires occasionnent des frais d'autant plus considérables que leur importance est moindre, puisque plusieurs de ces frais sont fixes. Une somme de 500 francs, par exemple, empruntée pour trois ans, subirait, sous nos lois, une surcharge d'au moins 4 p. 100 pour l'impôt et les frais d'acte, indépendamment des 5, 6 ou 10 p. 100 à payer pour l'intérêt. « Je voudrais que ces campagnes fussent heureuses, que l'abondance régnât dans le royaume, que tout le monde y fût content, et que sans emploi, sans dignité, banni d'ici, l'herbe crût dans ma cour, » disait Colbert, en jetant ses regards, mouillés de larmes, sur les environs de Versailles. Il est triste de penser que ces magnifiques paroles semblent n'être jamais revenues à l'esprit de nos législateurs.

(1) Les emprunts hypothécaires occasionnent des frais d'autant plus considérables, en outre, que leur importance est moindre, car plusieurs de ces frais sont fixes. Une somme de 500 fr., par exemple, empruntée pour trois ans, subit une surcharge d'au moins 4 p. 100, sous nos lois, pour l'impôt et les frais d'acte, indépendamment des 5, 6 ou 10 p. 100 dus comme intérêt, soit, au *minimum*, 9 p. 100.

Auraient-ils donc craint de se surprendre à trop tôt désirer, eux aussi, l'abandon des dignités ou des emplois? Ce serait vraiment une prévision bien inconsidérée, une ignorance de soi-même impardonnable. L'intérêt seul aurait d'ailleurs dû leur rappeler, de nos jours surtout où l'attachement des populations aux pouvoirs qui les régissent, résulte uniquement de la satisfaction que leur inspire leur sort, qu'au moment où les roturiers d'Alsace et de Lorraine se mêlaient à la guerre des paysans du XVI[e] siècle, ils réclamaient, entre autres choses, que l'intérêt sur les terres fût réduit à 5 p. 100. Car ils croyaient, comme tous leurs contemporains, qu'il suffit d'un décret pour changer, dans les prêts, les rapports de l'offre et de la demande.

Une fois le crédit agricole devenu possible à de bonnes conditions, par la réforme des lois dont je viens de signaler les fâcheux résultats, quelques-unes des *associations territoriales* de la Pologne, de la Prusse, du Wurtemberg et de plusieurs autres États d'Allemagne, nous fourniraient d'excellents modèles. Après s'être inspirées propablement des règlements de la banque de Stockholm, fondée dès 1668 (1), ces associations ont en effet admirablement résolu les difficultés qu'il y avait lieu de redouter dans l'application du crédit à la propriété foncière. Leur succès non interrompu d'un siècle presque entier où tant de choses ont croulé, où se sont accomplies de si nombreuses guerres et de si grandes révolutions, où tout s'est si complétement transformé, répond à chaque objection. Quelle nouvelle expérience souhaiter encore, lorsqu'on sait qu'aucune des associations territoriales de la Pologne, dont les services étaient très-multipliés, n'a manqué à ses engagements durant la dernière révolte de ce pays? C'est bien à ce sujet qu'on pourrait redire : *Et nunc historia est quod ratio ante fuit.*

(1) Voyez, pour la Banque de Stockholm, mon ch. III, p. 135, 136.

II.

L'origine des associations territoriales remonte à 1770. La Silésie avait beaucoup souffert pendant la guerre de Sept ans, dont elle avait été le principal théâtre. La noblesse de cette province, contrainte à de nombreux emprunts, avait hypothéqué ses domaines, en acceptant au pair une monnaie dépréciée. Tant qu'ont duré les hostilités, elle se dédommagea par le prix excessif des récoltes, grâce aux craintes incessantes de la famine; mais, à la paix, les denrées étant retombées à leur prix naturel, sa propriété resta sous le poids d'une dette énorme, avec des revenus très-réduits. Elle se vit menacée de poursuites qui devaient aboutir à son entière expropriation : c'était une crise financière qui touchait à une révolution politique; le grand Frédéric crut nécessaire d'intervenir. Il rendit un *édit d'indulgence*, c'est-à-dire un décret aux termes duquel un délai de trois années était accordé pour le payement des dettes hypothécaires. Ce triste expédient préserva de l'expropriation les anciens détenteurs du sol, mais acheva la ruine de l'agriculture, qu'il privait pour l'avenir de crédit, en faisant craindre aux capitalistes de subir d'autres mesures non moins arbitraires. Certains propriétaires empruntèrent alors à 10 p. 100 d'intérêt perpétuel, en sus de 2 ou 3 p. 100 de courtage.

C'est dans ces circonstances, et pour arrêter ces désastres, que l'idée du crédit collectif, au moyen d'une agence intermédiaire, fut proposée par un négociant de Berlin, Wolfgang Bühring, et fut adoptée par Frédéric II. L'agence offrait une hypothèque sur tous les biens nobles, en rendant les titres hypothécaires négociables et transmissibles par endossement,

et en assurant le payement des intérêts par l'expropriation immédiate et sans frais des débiteurs retardataires. Elle prenait, en outre, l'engagement de solder au pair, dans un délai de six mois, tous les titres dont le remboursement lui serait demandé. Elle trouva, cependant, peu de capitaux. Ses avantages demeuraient méconnus, tandis que ses défauts étaient de toutes parts très-exagérés. Pour en assurer le succès, il fallut que Frédéric II dotât la société de 300,000 écus de Prusse (1,125,000 fr.), versés comme garantie du payement des premières annuités (1), et divisât ses titres d'emprunt en petites coupures. Par une heureuse coïncidence, trois bonnes récoltes se succédèrent en Silésie, pendant que la Saxe et la Bohême, moins favorisées, offraient à ses produits de très-lucratifs débouchés. Dès 1776, le ministre Struensée put écrire l'apologie de la nouvelle institution, et provoquer son application générale (2).

Il n'en était cependant pas résulté que des bienfaits. Il y avait dans la solidarité imposée à tous les propriétaires, riches ou obérés, et dans l'engagement pris de rembourser les prêteurs à leur désir, en un délai seulement de six mois, comme dans l'empressement de la noblesse à grever ses terres pour accroître son luxe, des vices qui se révélèrent promptement. Mais le taux de l'intérêt était descendu de moitié, les améliorations agricoles étaient devenues possibles, le lit du crédit, autrefois desséché, avait recouvré ses eaux fécondantes; il n'en fallait pas tant pour que la cause de l'établissement fondé par Bühring fût gagnée aux yeux du public. On le vit bientôt imité par les divers États de l'Allemagne. Avant la fin du siècle, le principe en avait été éprouvé en Hanovre, en Danemark et dans les villes hanséatiques; après les guerres de la révolution, l'Autriche, la Russie, la Pologne, la Bavière, le Wurtemberg

(1) Cette somme était seulement prêtée à 2 p. 100.

(2) Voyez le travail de M. Cochut, déjà cité, et le livre de M. Royer: *Des institutions du crédit foncier en Allemagne et en Belgique*, p. 11 et suiv.

ont suivi ces exemples. Depuis lors, les petits duchés allemands et la Suisse, — à Berne et à Bâle-Campagne, — ont eu aussi leurs caisses foncières. Enfin la Belgique, le Piémont et la France viennent, sous des formes diverses, de décréter la fondation de pareilles institutions, dont quarante environ existent aujourd'hui en Europe (1).

Bühring avait laissé toutefois un grand perfectionnement à réaliser dans les banques agricoles, qui s'est accompli par l'association fondée, en 1790, entre les propriétaires du duché de Lunebourg, à Zelle, sous le patronage du roi de Hanovre, Georges III. Suivant en effet les habiles conseils de ce prince, on y fit deux parts de la somme versée chaque année par le débiteur : l'une pour l'intérêt de la dette, l'autre pour l'amortissement; et cette dernière, capitalisée à intérêts composés, a procuré d'une façon insensible, la libération de l'emprunteur. A partir de ce moment, les vrais principes du crédit foncier étaient découverts; il ne restait plus qu'à en perfectionner les diverses applications.

La plupart des associations territoriales existant aujourd'hui, résultent de l'union volontaire des propriétaires fonciers. Chacune d'elles constitue une personne morale et émet des obligations hypothécaires, des *lettres de gage*, d'une valeur uniforme, pareilles aux titres de rente, et circulant avec la même facilité. Elles les distribuent, dans leurs différents ressorts, entre les associés, jusqu'à concurrence d'une portion de ce que valent les domaines libres de toute charge, possédés par ces derniers (2), et elles en servent l'intérêt aux bailleurs de fonds qui s'en trouvent détenteurs. Les propriétaires ne sont

(1) *Dictionnaire de l'Économie politique*, article *Crédit foncier*, p. 501-502.

(2) Dans les provinces de Prusse, les propriétaires peuvent s'obliger jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de leurs biens; dans la Silésie et les Marches, jusqu'à concurrence des trois cinquièmes.

ainsi tenus que vis-à-vis de la caisse centrale, qui, de son côté, reste seule obligée envers les capitalistes; toute individualité disparaît. La société est créancière pour les emprunteurs et débitrice pour les prêteurs, à qui elle offre en garantie la solidarité souscrite à son profit par les possesseurs du sol. En tout, le grand-livre de la dette immobilière se forme et fonctionne donc comme le grand-livre de la dette publique, en s'appuyant sur le plus sûr des gages, le territoire lui-même. Le contrat hypothécaire se trouve mobilisé le plus heureusement, sans que rien ait été tenté pour la mobilisation du sol, ce rêve insensé, sans but, sans utilité, qui tend uniquement à enlever à la terre sa nature, et leur condition aux propriétaires fonciers.

Les sociétés territoriales ne font, en outre, aucun acte de spéculation; elles ne reçoivent qu'une très-faible somme, destinée à couvrir leurs frais d'administration. Chaque trimestre, les associés s'acquittent entre leurs mains de ce qu'ils doivent, sous peine de s'y voir quelquefois contraints, par une action publique, comme pour le payement de l'impôt. Si la solvabilité des emprunteurs est complétement garantie, le service des intérêts est admirablement assuré; une assistance est constamment offerte au propriétaire; toute crainte, de même que tout embarras, disparaît pour les prêteurs. « Le rôle de la banque est fort simple, dit Coquelin (1). Estimer la valeur des propriétés engagées; déterminer, en conséquence, l'étendue du crédit qu'elle peut accorder à chacun, et lui en remettre le montant en billets au porteur, voilà sa tâche. Après quoi, il ne lui reste plus qu'à recevoir tous les ans des propriétaires l'intérêt des avances qui leur ont été faites, et à le distribuer aux porteurs de ses billets. »

Quant à l'extinction de la dette, elle est facultative, selon

(1) Coquelin, *Du crédit et des banques*, p. 9.

l'expression reçue, ou forcée après un certain temps, et s'opère alors au moyen d'un supplément d'intérêt payé par les débiteurs, qui constitue un fonds d'amortissement. Car le progrès effectué dans l'organisation des banques foncières par celle de Zelle, n'est pas encore adopté de façon générale. Il ne se trouvait même réalisé pendant longtemps que dans le duché de Posen et en Pologne, pays où l'intérêt des capitaux prêtés est de 4 p. 100, et où l'amortissement est de 1 p. 100 dans le premier, et de 2 p. 100 dans le second. De là vient que l'extinction des lettres de gage a lieu après 41 ans dans le duché de Posen, et après 28 ans en Pologne, où elles se remboursent, en outre, par voie de tirage au sort.

Dans les États qui n'admettent pas le système de l'amortissement, on se contente de reconnaître au débiteur la *faculté* de faire radier, pour telle somme qu'il lui plaît, les inscriptions qui grèvent ses immeubles, en rachetant, pour cette somme, des obligations hypothécaires. Il peut, cependant, comme à l'origine des institutions foncières, être contraint au remboursement intégral, après un avertissement libellé six mois à l'avance. C'est évidemment un système très-inférieur au précédent. Non, sans doute, que l'amortissement soit cette panacée, imaginée par le docteur Price, et vantée par tant d'hommes d'État à la suite de Pitt, qui suffit à effacer toutes les dettes. Mais c'est le moyen de remboursement le plus conforme à la nature de la propriété territoriale, qui donne chaque année, et toujours peu à la fois. Il a d'ailleurs l'avantage de rappeler constamment sa dette au propriétaire, sans lui permettre de compter, pour l'acquitter, sur des chances extraordinaires, sur des hasards de fortune, si rares pour tous et presque impossibles pour lui. Tout ce qui se rapporte à la terre doit porter l'empreinte de sa stabilité et de la régularité de ses mouvements ; il sied de ne lui jamais enlever quelques-uns des caractères que la fable donnait au dieu Terme. Les obligations

de l'agriculture doivent demeurer invariables, comme le sont à peu près ses revenus. Si l'État gagne à la liberté des cours de la rente, c'est parce qu'il n'est jamais forcé à racheter ou à se libérer. Du reste, le système de l'amortissement ne met nul obstacle à ce qu'on reconnaisse aux débiteurs le droit de s'acquitter, soit complétement, soit partiellement, par le rachat des lettres de gage.

J'ajoute que la solidarité des débiteurs ne se rencontre pas dans plusieurs associations allemandes. Elle s'y remplace par l'existence d'un fonds commun, qui résulte d'une contribution perçue sur les propriétaires associés, ou d'une prolongation des redevances, jusqu'à l'extinction complète de la dette sociale. Pareillement, bien qu'elles n'engagent le plus souvent que leur propre crédit, en délivrant aux propriétaires des lettres de gage, qu'ils négocient, quelques-unes s'en tiennent à escompter directement leurs obligations pour ne remettre que des écus, et d'autres, ne résultant pas du fait des propriétaires, mais du fait de capitalistes qui offrent en commun des secours à la terre, engagent seulement les capitaux de leurs fondateurs, comme garantie des lettres de gage qu'elles émettent. On le voit, le crédit foncier s'est essayé sous des formes très-opposées, très-diverses, et, quoique les unes soient préférables aux autres, il a réussi sous toutes.

Il n'est, entre les différentes sociétés qu'il a suscitées, qu'un point commun, et c'est en effet le principe, l'idée-mère de ces institutions : l'existence d'un intermédiaire solide, habile, inspirant toute confiance, entre les propriétaires et les capitalistes. Intermédiaire qui contrôle sévèrement la valeur du gage offert, qui perçoit et sert régulièrement les arrérages, qui rembourse les obligations aux époques déterminées, selon certaines formes et à certaines conditions (1).

(1) Voy. *Dictionnaire d'économie politique*, article *Crédit foncier*, t. I p. 502.

Parmi les associations territoriales, les unes, et ce sont les plus nombreuses, constituent, ainsi que je l'ai déjà remarqué, des entreprises particulières, complétement indépendantes, quoique fonctionnant sous la surveillance de l'État ; les autres sont des institutions subventionnées et dirigées par l'État lui-même. Les associations qui résultent du fait libre, spontané des propriétaires, sont celles de Prusse (1) ; celles du royaume de Hanovre, à l'exception de l'une d'elles ; l'association de crédit de la Gallicie, en Autriche ; l'association de crédit du Wurtemberg ; celles de Saxe ; l'association du crédit foncier du Mecklembourg ; celle de Hambourg ; celle de Brême ; celles autorisées récemment en Danemark ; celles des provinces baltiques de la Russie ; enfin, la Société du crédit territorial du royaume de Pologne.

Les institutions fondées et dirigées par l'État sont : celles de Hesse-Cassel ; l'institution du crédit territorial du Hanovre ; différentes caisses fondées en Westphalie, dans le but de faciliter le rachat des charges foncières ; une caisse instituée dans le duché de Bade, dans un but analogue ; la caisse de crédit fondée, en 1786, pour le Danemark ; la banque d'emprunt de l'empire de Russie, et la banque foncière dernièrement autorisée en Belgique.

Quant aux associations de capitalistes spéculateurs, ce sont : la banque hypothécaire de Bavière (elle a reçu l'autorisation d'émettre des billets que les caisses publiques reçoivent au pair) ; l'établissement de rentes de Hesse-Darmstadt ; la caisse de crédit du duché de Nassau ; les banques communales du Wurtemberg ; les banques hypothécaires de Berne et de Bâle-Campagne ; la caisse hypothécaire et la caisse des propriétaires de Belgique ; le crédit foncier de France.

(1) Il y a sept provinces de la Prusse qui ont des associations territoriales.

III.

Law avait eu le premier la pensée des associations territoriales; mais, comme toujours, d'une inspiration de génie il ne sut faire sortir que d'inapplicables erreurs. Son système aboutissait au papier-monnaie et à la mobilisation du sol. Ce sont les associations dont j'ai parlé, qui, seules, grâce à la sécurité des prêts, à la facilité des transferts, au fractionnement des capitaux, à la véritable satisfaction des besoins de l'agriculture, ont porté le crédit du sol à la hauteur du crédit des gouvernements. Aussi les titres hypothécaires, rendus identiques les uns aux autres, circulent-ils, je le répète, en Allemagne et en Pologne entre toutes les mains, se négocient-ils aux plus hauts cours (1) dans toutes les bourses publiques. Et cette circulation, il importe de le remarquer, est l'un des éléments nécessaires d'une bonne organisation du crédit foncier. Elle n'est pas seulement utile aux emprunteurs, elle l'est encore aux prêteurs, qui se verraient autrement séparés de leurs capitaux pour un temps trop long, sans avoir un moyen régulier de les recouvrer en cas de besoin. Rien n'a certainement plus contribué à faire que les banques agricoles de Pologne et

(1) Voy. le rapport de M. Royer, qui donne un tableau des cours auxquels elles se sont négociées en Allemagne, de 1808 à 1843. Pendant les guerres de l'Empire, la dépréciation a été moins grande que celle des fonds publics. De 1815 à 1839, elles se sont généralement élevées au-dessus du pair. Enfin, à la suite de la conversion des lettres de gage, qui eut lieu en 1839, et qui réduisit l'intérêt à 3 1/2 p. 100, les lettres, un moment affectées, remontèrent promptement au même taux qu'auparavant. Dans les documents recueillis par M. Josseau, et publiés par le ministre du commerce, on voit aussi que les lettres de gage à 3 1/2 d'intérêt ne baissèrent qu'à 93 et 98 p. 100, tandis que les rentes prussiennes étaient tombées à 69 p. 100; qu'elles reprirent plus vite.

d'Allemagne aient amené la diminution du taux de l'intérêt; bienfait inappréciable, dont *le Rapport* de M. Royer, *sur les établissements du crédit foncier de l'Allemagne et de la Belgique*, fournit d'irrécusables preuves. En Silésie, par exemple, où l'intérêt était, on se le rappelle, avant la fondation de l'association territoriale (y compris les frais de courtage), de 12 ou 13 p. 100, il est descendu à 2 1/2.

Après avoir introduit le système de l'amortissement dans ses autres provinces que celle de Posen, le gouvernement prussien a même pu décréter, en 1839, une véritable conversion des rentes foncières. Sommation fut faite alors aux détenteurs des lettres de gage d'en accepter le remboursement au pair, ou de se contenter d'un intérêt de 3 1/2 p. 100. Les bourses de Berlin et de Breslau ne s'émurent pas de cette offre, et la conversion fut acceptée par la presque unanimité des rentiers. En Silésie, les remboursements demandés ne se sont pas élevés à 100,000 francs sur une dette de 150 millions; et on a remarqué qu'il aurait été possible, sans nul inconvénient, d'abaisser l'intérêt jusqu'à 3 p. 100. Car l'association du Wurtemberg, qui, au lieu de remettre à ses clients des lettres de gage, leur remet les écus qu'elle emprunte, peut depuis qu'elle existe, se procurer à 3 p. 100 tout l'argent dont elle a besoin.

A considérer l'ensemble de leurs opérations, les associations les plus importantes, groupant autour d'elles une population d'environ 28 millions d'habitants, procurent à la propriété foncière plus de 540 millions de francs, sous forme de lettres de gage (1). Dans la plupart des pays où elles existent, l'intérêt

(1) M. Cochut résume ainsi un tableau de Josseau :

RESSORT DES BANQUES.	POPULATION.	CIRCULATION DES LETTRES DE GAGE
Prusse (les sept associations principales)	10,162,000	388,536,000 fr.
Hanovre (quatre associations)..........	1,759,000	34,000,000

ordinaire, qui s'élevait au siècle dernier à 10 et 12 p. 100, est tombé à 3 1/2; ce qui, joint à l'amortissement et aux frais, ne porte qu'à 4 1/2 ou 5 p. 100 le déboursé annuel. Grâce à cela, beaucoup de terres, écrasées jusqu'ici de dîmes et de redevances féodales, s'affranchissent et s'améliorent; une révolution territoriale et politique, on l'a déjà dit, s'accomplit de la plus heureuse façon; les revenus publics augmentent, en raison de la surabondance des produits et du mouvement accéléré des affaires.

Dans le but d'accroître encore les avantages de la propriété, quelques personnes (1) ont proposé de ne faire commencer l'amortissement qu'à la cinquième année de l'emprunt. Ce sont, ont-elles dit, les améliorations apportées dans la culture qui rembourseraient alors la dette. Après ce temps, elles voudraient même qu'on ne grevât les propriétaires emprunteurs que d'un demi pour 100 en sus de l'intérêt du capital, qu'elles fixent à 4 p. 100. Je crois inutile, quant à moi, de retarder de cinq ans la formation du fonds d'amortissement, et un demi pour 100 me paraît un prélèvement trop faible. Il faut aussi prendre garde de ne pas retarder à l'excès l'extinction de la dette; les facilités mêmes du prêt se mesurent autant à la promptitude qu'au sécurités du remboursement. Quelle amélioration agricole bien conduite n'augmente d'ailleurs notablement et assez promptement le revenu du sol (2)? A l'égard du mode de libération de

Mecklembourg	624,000	15,044,000
Saxe (deux banques)	1,836,000	3,750,000
Bavière, Wurtemberg et Bade	7,565,000	43,271,000
Hesse-Cassel	755,000	37,988,000
Nassau	425,000	6,420,000
Gallicie	4,702,000	11,414,000
TOTAL	27,828,000	540,423,000

(1) M. Wolowski, surtout, a soutenu cette opinion.

(2) Du reste, chaque propriétaire, quelque solution qu'on adopte sur ce point doit pouvoir se décharger de tout ou partie de sa dette, en remettant à la

l'association envers les capitalistes, le tirage au sort, pratiqué en Pologne et par notre institution de *crédit foncier*, est certainement le préférable. Comme il menace tous les porteurs des lettres de gage d'un remboursement au pair, il en empêche le cours de beaucoup varier.

En France, on a rarement réclamé des associations territoriales, sans imaginer de leur donner pour guide et pour moteur l'État; car c'est en tout notre pensée favorite, notre premier souhait. M. Wolowski, à qui nous devons en grande partie la connaissance du mécanisme et des bienfaits de ces institutions, en demandait une seule, munie de comptoirs, sous la direction du gouvernement : ce qui s'est réalisé depuis 1852. Cependant, l'intervention de l'État est-elle nécessaire à la sécurité des capitalistes, lorsqu'on leur offre comme gage la propriété territoriale, régie par de bonnes lois? Il est même douteux, pour peu qu'ils connaissent l'histoire du crédit, qu'elle ne les effraye pas plus qu'elle ne les rassure. Et pourquoi vouloir toujours faire pénétrer le pouvoir dans les détails de la vie civile des nations, lui donner à conduire leurs opérations, lui laisser diriger leurs mouvements? Sans doute, la liberté a ses orages, même au sein de l'industrie; mais, là aussi, dès qu'elle disparaît, l'homme, dénué d'initiative et de responsabilité, s'énerve et s'avilit. Ne lui apprenez jamais, si vous le voulez digne et actif, à compter sur une tutelle ou des faveurs, à ne plus croire qu'il doive seul gagner sa position. C'est pour avoir autant étendu les fonctions de l'État que nous voyons aujourd'hui se propager si rapidement les doctrines absolutistes et socialistes. Dans les faits, ainsi que dans l'opinion, rien presque ne leur est obstacle. Où l'État pénètre en maître, que deviennent les franchises du travail, et qu'est-ce

société une somme d'obligations foncières égale à celle dont il veut se libérer. Il m'est inutile de revenir sur cette pensée.

que le droit de propriété, ces bases sacrées des sociétés libres? On est pourtant allé jusqu'à demander que l'État, non content d'une souveraine direction, fondât lui-même la banque agricole, comme s'il avait des ressources particulières, ou que, nouveau Midas, il créât selon son désir des capitaux! Pour cela encore, avant d'assister les nécessiteux, qu'il ruinerait de contribuables!

Lorsque je parlais pour la première fois des institutions de crédit foncier, je sollicitais néanmoins une très-large intervention de l'État dans leur direction, afin de les associer, jusqu'à un certain point, aux caisses d'épargne, qui leur auraient apporté une partie de leurs dépôts pour former leurs fonds communs. Mais pour cette heureuse, cette désirable association, il n'est nul besoin d'une pareille intervention, je me plais à le reconnaître aujourd'hui. Les caisses d'épargne ne trouveraient certainement nulle part une plus grande sécurité qu'auprès des sociétés territoriales. Et, dès maintenant, celles d'Allemagne, qui sont pleinement indépendantes, qui ne forment que de simples institutions privées, convertissent une portion de leur encaisse en prêts hypothécaires.

N'est-il pas très-déraisonnable, en outre, d'obliger tous les propriétaires d'un pays à s'adresser à la même banque agricole? Les différentes provinces, les diverses communes empruntent, contractent, transigent; chacun de nos départements a son assurance mutuelle; dans plusieurs États, chaque district au moins possède une banque, et quel dommage en provient-il? Quels progrès ne se mesurent à l'extension de la concurrence? Est-il un acte de direction ou d'arbitraire, sacrifiant le droit individuel ou les libertés locales à je ne sais quelle fâcheuse idée de centralisation, qui ne soit un énorme dommage? Qu'il y ait possibilité et profit à ce que des associations territoriales se fondent, et qu'elles s'établissent et s'administrent en pleine indépendance. Agissant sans entraves, sollicitées par l'intérêt

commun, ordonnées par les associés eux-mêmes, non par des fonctionnaires, qui, sans avantage à en retirer, restent indifférents à leurs succès, elles opéreront, soyez-en sûrs, de la façon la plus avantageuse, et il s'en constituera partout où il sera utile. Quand on a prétendu qu'au moyen d'une association unique les lettres de gage circuleraient plus aisément, on ignorait qu'aussitôt que les conditions des emprunts sont bonnes, les titres s'en transmettent facilement. C'est aux États-Unis et en Écosse que les banques sont les plus nombreuses, et c'est là que leurs billets sont le mieux acceptés. De même, bien que, dans une grande partie de l'Allemagne et de la Pologne, les associations foncières soient très-multipliées, leur papier n'en circule pas moins entre toutes les mains. M. Royer a soin de faire observer qu'en Pologne les associations sont locales, et attribue surtout leurs succès à cette condition; tandis qu'il rapporte la ruine d'une pareille société formée dans le Wurtemberg à sa prétention d'avoir voulu embrasser dans le cercle de ses opérations et la Bavière et le grand-duché de Bade. Au cas, enfin, où une seule association produirait des avantages, malgré les défauts inhérents à tout monopole, pourquoi s'en formerait-il ou s'en maintiendrait-il longtemps plusieurs? Est-ce qu'il existe beaucoup de fabriques où une suffit? Est-ce que les cultures se morcellent où les grandes exploitations sont les seules fécondes? Encore une fois, le plus grand maître, c'est l'intérêt privé; nul règlement ne vaut la franchise du travail.

Quant au mode d'administration ou d'action des banques foncières, j'ai précédemment remarqué qu'on avait assimilé le prêt hypothécaire à une augmentation de l'impôt foncier en Pologne, et pris le chiffre de cet impôt pour base de l'évaluation du crédit à ouvrir à chaque domaine. Une pareille estimation est assurément assez défectueuse; mais elle est peut-être encore la plus sûre et serait partout la plus commode. Chaque propriétaire pourrait donc sans dommage être admis à em-

prunter jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de son fonds ainsi réglé, déduction faite, bien entendu, des sommes précédemment hypothéquées. Il y aurait là, suffisante sécurité pour le capitaliste et assistance convenable pour le propriétaire. Les associations foncières pourraient même obtenir que leurs débiteurs fissent leurs payements entre les mains des percepteurs, soit des communes, soit de l'État (1), si elles ne préféraient avoir des agents propres.

Mais il est une question plus importante à examiner. Je disais, il y a un instant, que j'avais autrefois conseillé l'association des caisses d'épargne et des banques agricoles. J'avais au moins demandé entre ces deux institutions des rapports constants, une sorte de compte courant toujours ouvert. Je crois trop important d'appeler l'attention sur cette pensée pour n'y pas revenir. D'une part, les dépôts des caisses d'épargne constituent, sous notre législation, un énorme péril pour le Trésor, en le soumettant chaque jour à d'innombrables demandes de remboursement. C'est une lettre de change de plusieurs centaines de millions tirée sur lui, et sans cesse à échéance. Personne ne contesterait, depuis notre dernière révolution, le danger qui en provient, et l'on s'est, à plusieurs reprises, efforcé déjà de diminuer le montant des dépôts, à cause même des craintes qu'ils inspirent, au risque de sacrifier ces admirables établissements, si bien nommés les *écoles primaires des capitaux*. La restriction des dépôts ne peut être d'ailleurs qu'un expédient momentané; car, le nombre des déposants augmentant, le péril redeviendrait le même.

Chaque dépôt, il y faut penser, n'est pas seulement une réserve pour les mauvais jours de l'ouvrier, comme l'apport fait aux caisses de secours fondées récemment avec tant d'éclat et de si surprenantes faveurs; ce n'est pas uniquement une dot

(1) Sauf à payer les percepteurs pour ce service.

amassée pour ses enfants. C'est encore pour celui qui l'opère ou celui qui en hérite, le moyen de s'établir un jour à son compte, de monter le degré le plus escarpé et le plus envié de l'échelle sociale. Il émancipe le travail, tout en servant de lien entre les classes inférieures et les classes supérieures, comme entre la nation et le pouvoir. C'est une propriété qui s'acquiert jour par jour avec toutes ses garanties et tous ses bienfaits.

D'autre part, l'État ne saurait, sous quelque forme qu'il le fît, payer d'intérêts qu'à la condition de les prélever sur le capital qu'il a reçu. Lorsqu'il l'a consommé de la sorte, il se voit donc contraint, soit pour continuer le payement des intérêts, soit pour se libérer, d'augmenter les contributions. Ce n'est pas un industriel; quelque emploi qu'il fasse de ses fonds, il ne les place pas, il les dépense. C'est dire qu'il y a, dans l'action même de l'État à l'égard des caisses d'épargne, un obstacle à la formation des capitaux qu'elles ont pour but d'encourager, et qui seuls lèguent aux générations suivantes de nouveaux éléments de travail, des ressources plus puissantes, un patrimoine plus étendu.

C'est pour donner la plus grande extension possible à l'institution des caisses d'épargne, et pour procurer en même temps à la propriété foncière tous les secours dont elle a besoin, que je réclamais l'association de ces caisses et des sociétés territoriales. Cette opinion, que j'émettais il y a déjà vingt ans, a réuni en sa faveur un si grand nombre de partisans, que plus que jamais j'ai lieu de la croire juste et féconde. Mais j'avais tort, je le répète, d'entourer de précautions exceptionnelles les prêts des caisses d'épargne. Plus les rouages sont simples, mieux fonctionne toute machine. Non-seulement aucune garantie n'est aussi solide que le sol, mais il n'en est pas que les classes laborieuses, clientes de ces établissements, acceptent aussi volontiers. Elles y placent plus que leur confiance

elle-même, elles y mettent leur affection, elles y déposent leur orgueil. Si les ouvriers des campagnes songeaient alors à facilement obtenir les capitaux qu'ils désirent, les travailleurs des ateliers souhaiteraient de voir augmenter leur gage de valeur; et pour rentrer dans leurs avances, sans attendre l'époque de l'amortissement, les caisses d'épargne n'auraient qu'à vendre leurs créances sur les sociétés territoriales aux bourses publiques. Facilité qui leur serait d'autant plus précieuse, que le cours des lettres de gage, on se le rappelle, n'est soumis, lorsqu'on le veut, c'est-à-dire lorsqu'on les rembourse par la voie du tirage au sort, qu'aux plus faibles, aux plus minimes fluctuations.

J'ajoute que les associations territoriales seraient des caisses fort naturelles pour les dépôts des communes et des incapables.

En France on sait de quelle sorte s'est constitué le crédit foncier. Par un premier décret (1), des sociétés d'emprunteurs ou de prêteurs sur hypothèques, étaient autorisées à se constituer dans des circonscriptions territoriales que l'ordonnance d'autorisation pour chacune d'elles avait à déterminer. Les coupures de leurs lettres de gage ne pouvaient descendre au-dessous de 100 francs, et leurs prêts ne se devaient effectuer, sur première hypothèque, que jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de la propriété (2). L'annuité à payer par l'emprunteur comprenait l'intérêt de la dette, l'amortissement pour le rachat de la créance déclaré obligatoire, les frais ordinaires d'administration, la cotisation pour le fonds de réserve et l'impôt représentatif des droits d'enregistrement à percevoir par l'État. Enfin, l'intérêt stipulé ne devait pas excéder 5 p. 100,

(1) Du 28 février 1853.

(2) Si l'immeuble était déjà hypothéqué, les sociétés devaient se substituer aux premiers créanciers inscrits, en les remboursant. — Le maximum des prêts devait être fixé par les statuts de chaque société.

comme la somme affectée à l'amortissement ne pouvait être supérieure à 2 p. 100, ni inférieure à 1 p. 100 du montant des prêts, l'emprunteur conservant toujours le droit de se libérer par anticipation, soit en totalité, soit en partie.

Ce décret disposait, d'autre part, que les sociétés foncières auraient la faculté d'opérer sommairement et à peu de frais la purge des hypothèques légales et des autres charges occultes grevant les immeubles sur lesquels elles prêteraient, tandis qu'aucune saisie réelle n'était permise sur les revenus destinés à payer leurs annuités, et qu'aucun délai ne devait être accordé, par les tribunaux, à leurs débiteurs en retard. Elles entraient de plein droit, en ce cas, en possession des immeubles hypothéqués, en touchaient les revenus, faisaient les récoltes, et, si ces mesures paraissaient insuffisantes, elles étaient admises à en poursuivre la vente, sans être astreintes à aucune des interminables et coûteuses formalités prescrites pour les saisies. On faisait revivre en leur faveur une procédure sommaire, semblable à celle qu'on a effacée de nos codes en 1841, et qu'on désignait, dans la pratique, sous le vieux nom de *voie parée*. Chaque société devait au reste être gérée, sous la simple surveillance de l'État, par un directeur et par un conseil d'administration choisi en assemblée générale (1).

Mais, depuis 1853, un nouveau décret n'a plus permis qu'une seule institution de crédit foncier : celle fondée à Paris, en laissant subsister à son profit les diverses et excellentes (2) dispositions que je viens de rappeler. On a, pour le crédit foncier, imité ce qui existe pour le crédit commercial, sous le déplorable monopole de la Banque de France. Là aussi, la liberté du travail a complétement été repoussée : un privilége, tel que les anciens corps de métiers n'en ont jamais connu,

(1) Le choix du directeur était soumis à l'approbation du ministre du commerce et de l'agriculture.

(2) A l'exception de la très-fâcheuse limitation des sociétés.

a été constitué. Les institutions de Nevers et de Marseille, qui s'étaient élevées sous l'empire du premier décret et qui se trouvaient plus rapprochées des propriétaires obligés de solliciter leur secours, mieux renseignées sur les biens qu'elles acceptaient en garantie, mieux stimulées par l'intérêt personnel, et qui proportionnellement avaient rendu beaucoup plus de services que celle de Paris, ont dû disparaître. Il était, dès lors, facile de prévoir le peu d'effet que produirait cette nouvelle législation sur notre agriculture, le peu de ressources surtout qu'en pouvaient attendre les petits propriétaires, quelque besoin qu'ils aient d'assistance et quelle que soit l'étendue du territoire qu'ils occupent. Voici les divers prêts consentis par cette institution, jusqu'au 31 mars 1859 :

PRÊTS	NOMBRE DES DEMANDES.	SOMMES PAYÉES.
de 300,000 fr. à 1,000,000	22	14,890,000 fr.
100,000 à 300,000	226	39,631,000
50,000 à 100,000	236	14,980,850
10,000 à 50,000	635	14,814,980
Au-dessous de 10,000	434	1,991,500 (1)

Dans l'exercice 1860, sur les 48 millions correspondant à 709 prêts à long terme, 1 million à peu près seul se répartit entre des prêts de 10,000 francs et au-dessous. Ce qu'il n'importe pas moins de remarquer, c'est que les trois quarts de ces 48 millions étaient garantis par des immeubles situés dans le département de la Seine, c'est-à-dire par des maisons à Paris. L'immense majorité des prêts effectués l'ont effectivement été au profit de propriétaires ou de constructeurs de maisons. Combien en serait-il différemment, si l'on s'était contenté d'imposer la publicité et la spécialité pour tous les changements éprouvés par les immeubles ou tous les droits qui les grèvent, et si l'on avait

(1) Il est fâcheux que M. le directeur du Crédit foncier n'ait pas énuméré les prêts au-dessous de 10,000 francs : ce sont les plus intéressant à connaître.

ensuite laissé les banques agricoles se fonder comme l'auraient désiré des associations de propriétaires ou des associations de capitalistes ! Qui le croirait ? C'est un conseil de vingt membres qui prononce, à Paris, sur toutes les demandes de prêt, adressées de la France entière, et qui fixe le chiffre de l'avance pour celles qu'il admet ! Notre institution de crédit foncier ne prête d'ailleurs qu'à 5 p. 100, amortissement non compris, et ne délivre que du papier, des *obligations foncières*, qu'il faut vendre pour se procurer de l'argent. Comment se peut-il que de petits propriétaires, même rapprochés, aient recours à de tels emprunts? Elle ne peut rien pour alléger notre dette hypotécaire et ne l'a en rien allégée.

Il n'est aucune chose dans la sphère des intérêts humains que le crédit n'atteigne ; il n'y a pas de capital qu'il ne mette en valeur, pas d'effort qu'il ne soutienne ; à peine est-il une ambition qu'il ne satisfasse, pourvu qu'elle s'unisse à la bonne conduite et au travail. Dans les temps de paix, il permet l'exécution des projets qui changent l'aspect et la condition matérielle des États, de même, par une inévitable conséquence, que leur condition morale et politique ; au sein des guerres et des révolutions, il sauve les gouvernements et les peuples. Où le crédit est inconnu, tout semble inerte, immobile ; on dirait qu'une nuit profonde couvre encore la nature : où il existe, chacun des éléments qui sont à notre disposition se développe comme par enchantement, sous les efforts de l'activité et du génie.

Un mérite non moins grand du crédit, c'est, en assistant ceux qui sont dignes de secours, de n'assister que ceux-là. Sous son égide, l'homme capable et laborieux peut se laisser aller à l'espoir, je viens de le dire, et il abandonne sans merci le fainéant à la misère, agissant en cela pour les nations comme pour les individus. Considérez la Hollande, par exemple ; fétide marais autrefois gagné sur la mer, elle devient

au dix-septième siècle, l'État le plus riche et le plus puissant, parce qu'il est le plus actif, le plus entreprenant, et qu'il sait le mieux, par le crédit, multiplier et utiliser ses ressources. Au dix-huitième siècle, au contraire, la richesse, de même que le pouvoir, passe à l'Angleterre, qui lui succède sur la route des perfectionnements et du travail, et qui oppose à la banque de dépôt d'Amsterdam la banque de circulation de Londres. Ainsi la pauvre et sauvage Écosse est parvenue, de nos jours, à se placer entre les contrées les plus heureuses et les plus policées. Ainsi, l'Amérique du Nord a fait, depuis soixante ans, plus de progrès qu'aucun autre peuple n'en avait réalisés dans des suites de siècles; et dans ces deux États se révèle plus manifestement encore que dans les précédents l'influence des banques et du crédit. L'abondance de l'or ou de l'argent, les climats favorables, les sols féconds, répandus au hasard, ne servent de rien à qui n'en sait tirer parti. Par le travail aidé du crédit, au contraire, l'homme, où qu'il soit placé, s'enrichit et s'élève; il commande à l'univers entier; il est au-dessus des lois qui semblaient d'abord devoir régler sa destinée. En face des accablantes humiliations du moyen âge, écoutez les acclamations enivrantes d'un des poëtes actuels de l'Allemagne à la vie, et vous vous convaincrez aisément que la différence des conditions matérielles de l'existence entraîne l'opposition la plus marquée elle-même des pensées et des sentiments. Dans l'Amérique du sud, se voient toutes les faveurs de la nature et toutes les misères des populations; dans l'Amérique du Nord, par les causes que j'indiquais à l'instant, se rencontrent tous les succès des peuples et toutes les rudesses du climat, comme toutes les difficultés du sol.

Que ne pourrait donc le crédit appliqué, dans des conditions favorables, à la production agricole, la plus utile de toutes, et celle où il y a le plus à faire? La Pologne, ce malheureux pays, naguère si odieusement trahi, maintenant si durement admi-

nistré, et conservant son agriculture florissante, grâce aux associations territoriales, est là pour répondre. La terre, a dit avec vérité Sismondi, n'est jamais mise en valeur que par l'emploi d'un capital avec lequel on détermine l'accumulation du travail qui change sa nature (1). Or, parmi nous, nul capital ne lui vient en aide, si ce n'est à de ruineuses conditions. Elle ne subit plus, il est vrai, le joug des institutions féodales; mais les chaînes qu'engendre le dénûment, le besoin, la misère, pèsent-elles moins lourdement sur elle? Il importe de donner à nos labeurs la plus grande somme de liberté possible, de même qu'il faut que les fruits en soient distribués le plus équitablement qu'il nous est donné de l'accomplir. Si le laboureur accablé de dettes ne se sent plus vraiment libre, ne voit-il pas aussi que sa part dans les moissons est à peu près illusoire?

En évaluant, d'après les calculs précédents, à 11 milliards la somme des hypothèques qui frappent notre sol, la mesure qui en réduirait l'intérêt de 8 p. 100 à 3 1/2, réaliserait une économie de 495 millions. Si l'on ajoutait 1 p. 100 d'amortissement, ce serait encore 385 millions, et les prêts seraient remboursés. Nulle autre réforme financière ne procurerait assurément un aussi profitable résultat. L'emprunt, tout à la fois, deviendrait alors un moyen d'amélioration, de plus-value pour le sol, au lieu d'être une cause de dépréciation, un préliminaire presque certain d'expropriation, au rebours de toute notion sur le crédit. Et calculez à quelle somme pourrait s'élever, parmi nous, l'ensemble des lettres de gage, affectées à d'utiles et lucratives opérations. Quelles nouvelles récoltes naîtraient! quel bien-être inconnu se répandrait dans les campagnes!

(1) Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique*, t. I, p. 270.

IV

Je ne saurais ici passer en revue tous les systèmes proposés dans le but d'étendre le crédit du sol ; ce serait inutile, et je n'aurais souvent qu'à répéter ce que je disais dans un précédent chapitre du papier-monnaie. Mais je crois devoir appeler l'attention sur une doctrine en grande partie présentée en vue de la propriété, et qui semble avoir été le modèle de presque tous les projets socialistes sur le crédit ; je veux parler de la doctrine de M. Ciescowski. Cet éminent publiciste a d'ailleurs, lui aussi, beaucoup contribué à nous faire connaître l'organisation des sociétés territoriales du nord de l'Europe,

Les voyant opérer sur les garanties les plus solides, il considère le crédit en ses œuvres habituelles, comme un aventurier qu'il faut corriger de son amour des hasards. Il veut l'enlever des ailes d'Icare, comme parlait Adam Smith, pour ne l'appuyer que sur la terre ferme des biens déjà acquis, actuellement échangeables et appréciables en argent. La capacité, le zèle, la probité, les chances de succès, le cours ordinaire des choses ne lui paraissent point devoir compter. Ils ne valent pas, à son avis, un mètre de terrain ou le plus mince ballot de marchandises. Ce fait si considérable que la civilisation a rendu visible dès longtemps par la création du billet à ordre et de la lettre de change : la confiance personnelle, disparaît dans ses écrits. Le billet de banque, ce dernier progrès du crédit, cette lettre de change universelle, réalisable à toute heure et partout, est, sinon repoussé, singulièrement transformé du moins. Il ne devient plus qu'un certificat de dépôt ou d'engagement, comme il l'était à Venise et à Amsterdam autrefois. A vrai dire, il y aurait encore des *warrants* et des lettres

de gage, il n'y aurait plus de billets de banque. Celui qui ne possède aucun capital réel, présentement libre, à mettre en nantissement, se verrait refuser toute avance, tout secours. Comment cependant, dans une société où les plus diverses facultés sont conviées à se développer et à s'utiliser, déclarer que l'amour du travail et une longue expérience, joints à l'intelligence et à l'honnêteté, ne doivent inspirer aucune sécurité, ne peuvent servir de rien?

Les prêteurs ont parfois éprouvé des pertes, c'est vrai; mais leur sort n'a-t-il pas été souvent plus heureux qu'infortuné? Ne les prenez pas tant en pitié quand ils se félicitent. Êtes-vous d'ailleurs assez certains de leur ignorance ou de leur impuissance, pour leur interdire d'apprécier eux-mêmes le mérite des hommes qui sollicitent leur aide, et pour ne pas leur permettre de disposer comme il leur convient de leur propre fortune? Croyez-vous qu'il n'y ait de gages que ceux qu'il vous plaît d'admettre, et sauriez-vous le moyen, même avec des *warrants* seulement, de n'assurer que des gains, de prévenir toutes les pertes, au sein du mouvement si mobile des affaires et des commotions politiques? Le système de M. Cieszcowski sacrifie, d'autre part, ou méconnaît l'un des éléments essentiels du prêt: la prime de garantie, fixée toujours par un simple calcul de probabilités, établie sur l'aile légère des présomptions, laissée à l'imprévu. Et pourtant la terre elle-même peut être inondée ou surtaxée, le ballot de marchandises peut être brûlé, perdu ou avarié. Il n'est point de garantie qui fasse disparaître les éventualités. Bien plus, il abolirait toutes les assurances, que l'on compte, avec tant de raison parmi les plus grands bienfaits des temps modernes. Quels gages enfin, si ce n'est avant tout les chances de l'avenir et leur capacité, ont offerts jusqu'à présent les inventeurs, ces principaux guides de la civilisation?

Singulier progrès, au reste, que de refuser tout à l'homme

pour n'accorder qu'aux choses, et qu'à certaines choses ! C'est, au contraire, la loi du crédit de se dépouiller de plus en plus de ses attaches matérielles. Il lui fallait d'abord des gages considérables; il se contente maintenant le plus souvent d'une parole, prenant garde seulement, bien entendu, à qui la donne. Et c'est à mesure qu'il s'est ainsi transformé qu'il a rendu le plus de services. D'ailleurs, alors même qu'il paraît s'accorder uniquement aux choses, il se donne encore pour une large part aux personnes. Deux propriétaires, bien qu'offrant en garantie des immeubles de même valeur et également libres, obtiennent-ils des conditions d'intérêt toujours semblables? La dette publique repose quelquefois aussi sur un gage matériel exactement appréciable, et le pays, qui, sous tel gouvernement, tel ministre, emprunte à bon intérêt, trouve-t-il encore des capitaux sous un pouvoir nouveau ou sous un autre ministre, sans les payer très-cher? L'habileté, la probité des emprunteurs, sont inévitablement pris en considération. Albuquerque, disait un orateur, n'empruntait-il pas, sur sa moustache, plus aisément que l'empereur de Russie n'emprunterait aujourd'hui sur les domaines de la couronne et sur les mines de l'Oural?

Voilà pourquoi l'on doit reconnaître aux propriétaires le droit de former entre eux des associations solidaires, afin d'égaliser leurs conditions, si l'on veut que le crédit foncier s'établisse sur des bases uniformes pour tous.

La conséquence véritable du système de M. Ciescowski, ce ne serait pas même de constituer le crédit autrement qu'il ne l'est; ce serait de le détruire, en ne permettant de traiter qu'au comptant, en conformité, sous prétexte de perfectionnement, des usages des peuples barbares. Je me trompe cependant en le généralisant trop. M. Ciescowski demande que l'ouvrier reçoive du crédit en raison de son travail futur, et il cite, à l'appui de cette opinion, l'exemple des banques d'Écosse, qui font des avances à toute personne présentant deux cautions hono-

rables. Mais si le travail à venir de l'ouvrier est une garantie suffisante, comment celui du commerçant, du manufacturier, du propriétaire, ne le serait-il pas? Est-ce donc parce que ces derniers ont plus d'intelligence et d'expérience, plus d'intérêts engagés et de moyens de faire valoir le capital prêté et d'en assurer le remboursement?

Il faut tendre à ce que toute marchandise ou toute valeur appréciable et certaine soit admise au crédit, à ce que toute propriété bien assise puisse être présentée comme un bon gage; ce n'est pas douteux; mais pour chaque chose et pour chaque transaction, qu'il y ait des institutions ou des créations qui soient en raison de leur nature! S'il faut des lettres de gage pour la propriété foncière, des *warrants* pour les denrées commerciales, il faut des lettres de change, des billets au porteur et des comptes courants pour les personnes. Du reste, le projet de M. Ciescowski, démenti par l'expérience et la raison à la fois, est peu à craindre. Quand chaque chose est disposée pour la marche, que les vents sont trop violents, sauf à de rares intervalles, pour permettre même de jeter l'ancre, comment reculer?

Je n'ai pas à discuter ce qui regarde plus spécialement, dans le système de M. Ciescowski, le crédit territorial; ce que j'ai dit précédemment m'en dispense. Il crée des billets à rente qui seraient basés sur la mobilisation complète du sol, ou qui manqueraient de tout fondement. Trop épris des doctrines de Law, il ne veut également, pour l'agriculture, l'industrie et le commerce, qu'une seule institution de crédit remise aux mains de l'État. Ce n'est plus en vérité là de la science, c'est de l'utopie, de l'utopie révolutionnaire et socialiste. Le crédit vaudrait, cependant, la peine qu'on le traitât d'autre sorte.

CHAPITRE HUITIÈME

DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DES MONTS-DE-PIÉTÉ.

I. Les caisses d'épargne sont très-distinctes des institutions charitables. — Leur influence sur l'amélioration matérielle et morale du peuple. — Leur histoire, surtout en France. — Elles y sont trop peu nombreuses. — Combien il est vrai qu'elles sont utiles aux classes ouvrières. — Leur situation dans le Royaume-Uni. — Entraves mises à leur développement en France et en Angleterre. — Ces entraves étaient inévitables par suite de l'organisation qu'on leur a donnée. — Réformes a opérer sur ce point.

II. Les *banques du peuple* d'Allemagne. — Leur constitution. — Leurs services. — Leurs progrès.

III. Ce que sont les monts-de-piété. — Leur histoire. — Leur utilité. — Leur nombre et leurs ressources en France. — Quel intérêt ils prélèvent pour leurs prêts. — Notre législation sur les monts-de-piété. — De la gratuité des prêts des monts-de-piété. — Divers perfectionnements introduits dans leur administration. — *Caisse de prêt* établie à Lyon. — Son mode d'opération. — Monts-de-piété étrangers. — Quelques mots sur la charité.

I.

A l'occasion du crédit foncier, j'ai déjà parlé des caisses d'épargne; mais mon travail sur le crédit serait incomplet si je ne revenais sur ces institutions, et si je n'ajoutais quelques observations sur ces nouveaux établissements que l'Allemagne

a nommés les *banques du peuple*, ainsi que sur les monts-de-piété. Je le ferai d'ailleurs de la façon la plus brève. Ce que je tiens surtout à constater dans ce chapitre, après avoir montré la puissance du crédit au point de vue industriel, c'est ce qu'il peut également par rapport aux intérêts et à l'assistance des classes ouvrières, de même que la constante vérité de cette loi économique, que l'État doit limiter son intervention aux actes purement gouvernementaux et aux entreprises utiles dont les particuliers, associés ou isolés, sont incapables de se charger.

Les caisses d'épargne sont certainement la plus belle institution qu'ait jamais enfantée la charité. Elles offrent un lieu sûr de dépôt aux économies de l'ouvrier des villes et des campagnes ; dans les temps d'aisance, elles l'engagent à se précautionner contre les moments de crise ; quand il est jeune, à songer aux nécessités de la vieillesse ; dès qu'il a un enfant, à lui constituer un patrimoine. A l'opposé des créations ordinaires de la philanthropie, elles relèvent les sentiments de ceux qu'elles assistent, en les excitant au travail et à la prévoyance, au lieu de les porter à l'oisiveté et à la dissipation. Il y a quelques années, le directeur de la caisse d'épargne de Paris disait qu'aucun déposant de cet établissement n'avait été poursuivi pour fait d'émeute, d'insurrection ou d'association politique illicite. C'est caractéristique en France ; et le comité chargé précédemment, par la chambre des communes, de faire une enquête sur les mœurs du peuple de l'Angleterre et du pays de Galles, attribuait l'amélioration qu'elle avait a signaler dans la condition matérielle et morale, dans toute la vie intérieure des populations ouvrières, à l'influence des caisses d'épargne et de l'instruction primaire.

Dois-je ajouter que les caisses d'épargne reçoivent les plus faibles épargnes, en les retirant des consommations inutiles et souvent nuisibles, pour les reverser à l'industrie, ou pour faciliter aux classes les plus nombreuses l'accès des positions les

plus désirées? Partout elles leur créent de nouveaux sentiments et de nouveaux intérêts? Que d'heureux effets au point de vue des nécessités populaires et de la société tout entière!

Hambourg est, paraît-il, la première ville qui ait eu une caisse d'épargne (en 1778); celle de Berne a été la seconde; quelques années plus tard, en 1798, on en trouve une troisième en Angleterre, à Tottenheim, et c'est en ce dernier pays qu'elles se sont depuis le plus largement développées, surtout à partir de 1810. Dès 1817, les caisses d'épargne anglaises possédaient un capital de 360 millions. La caisse d'épargne de Londres ne date cependant que de 1816. Celle de Paris, la première fondée en France, est plus récente de deux ans; elle remonte seulement à 1818, et ce n'est guère qu'après 1830 que ces établissements se sont multipliés avec quelque rapidité dans notre pays, et que les dépôts qu'ils ont reçus ont acquis une véritable importance. A cette dernière époque (1), la caisse de Paris ne possédait encore que 3,354,837 fr., qui, joints aux 19,577,156 fr. détenus par les douze caisses départementales existant, formaient un total de 22,931,993 fr. Au 24 février 1848, au contraire, la somme des dépôts s'élevait à 355,087,717 fr., dont 80 millions pour Paris (2). Vers la fin de cette période, le nombre des déposants augmentait chaque année, en moyenne de 12 à 14,000 à Paris seulement. Le capital de nos caisses d'épargne avait même été de 360 millions,

(1) Au 1er janvier 1830.

(2) Voici quelle était la situation de l'État à l'égard des caisses d'épargne. au 24 février 1848 :

Compte couront avec le trésor, à 4 p. 100..........	65,703,620 fr.	40 c.
Prix d'achat des rentes 5 p. 100....................	34,106 135	25
— — 4 p. 100..................	202,316,175	»
— — 3 p. 100..................	34,084,447	92
— des actions des 4 canaux............	14,059,120	»
— — des 3 canaux............	4,818,218	75
Total..................	355,087,717 fr.	32 c,

divisé en 660,000 livrets, au commencement de 1845. Après le remboursement, ou plutôt après la banqueroute qui suivit, à leur préjudice, la révolution de 1848, leur capital se montait encore à 200 millions environ dès 1853. Ce chiffre, atteint après une pareille mesure et au milieu des chômages et de la misère que nous venions de traverser, est la meilleure preuve de l'utilité des caisses d'épargne, des besoins auxquels elles répondent et de l'importance des services qu'elles rendent. En 1861, leurs dépôts s'élevaient à 377,270,992 fr., divisés entre 1,218,122 livrets. C'est un livret pour 30 habitants et 309 fr. par livret.

377 millions, c'est beaucoup, je le reconnais; mais c'est par milliards qu'il faudrait compter dans la bourse du peuple, et cela se pourrait bientôt si la loi renonçait à tous les obstacles qu'elle a créés et si les ouvriers s'appliquaient, d'autre part, à suivre leurs intérêts, à penser à l'avenir, à mettre plus de retenue dans leurs actes et plus de dignité dans leur conduite. Songez qu'eux et leurs familles consomment annuellement, dans l'Angleterre seule, pour plus de 25 millions sterling (685 millions de fr.) de liqueurs fortes. De même, dans les temps les plus prospères, les dépôts de nos caisses d'épargne n'ont pas dépassé 526 fr. 20 cent. en moyenne. C'était à peine 5 centimes 77/100 de centime de revenu par jour pour chaque déposant, et ceux-ci, faible minorité parmi les ouvriers, ne conservaient leurs dépôts que pendant cinq ans et demi moyennement!

En 1848, nous avions 364 caisses d'épargne, munies de 160 succursales, ce qui portait seulement à 504 le nombre des bureaux ouverts pour recevoir les petites épargnes du pays. Nous n'en possédons encore que 638, dont 205 succursales. Chaque chef-lieu de canton ne devrait-il pas avoir une succursale au moins de quelque caisse d'épargne, comme cela se rencontre dans le département du Jura? Chaque ville n'en de-

vrait-elle pas ouvrir dans ses différents quartiers? A Paris, lieu favorisé pourtant entre tous, les versements d'un même déposant ne se renouvellent que tous les six mois. Quel gros capital, par suite, est enfoui dans l'armoire de l'ouvrier, sans nul profit, et à combien de tentations ce dernier ne succombe-t-il pas lorsqu'il a sous la main un peu d'argent pendant un aussi long délai! On ne peut néanmoins croire que ce long intervalle entre chaque dépôt provienne de l'appauvrissement ou de la gêne des ouvriers, puisque la moyenne des versements, pris un à un, s'est élevée au lieu de diminuer. Il résulte avant tout de la distance qu'il faut parcourir pour se rendre aux bureaux de la caisse d'épargne. La loterie était plus prévoyante; elle avait 100 bureaux seulement dans Paris.

Pour juger jusqu'à quel point les caisses d'épargne répondent à leur destination, il importe de voir comment leurs livrets et leurs soldes de crédit se répartissent entre les diverses classes de la population. Je choisis à dessein des époques différentes, l'une de grande prospérité, l'autre de souffrance industrielle très-marquée, et la dernière sur laquelle j'ai des renseignements certains, de travail ordinaire. Pendant la première, en 1845, les 341 caisses qui fonctionnaient dans les départements, donnaient les résultats suivants :

DÉPOSANTS.	LIVRETS.	SOLDES.	MOYENNE.
Ouvriers..............	131,836	72,821,075 75	540 0
Domestiques...........	104,246	53,628,228 83	514 4
Militaires et marins.....	23,088	18,698,587 56	809 8
Employés.............	24,006	15,359,344 31	637 8
Professions diverses....	129,956	99,603,992 07	766 4
Mineurs...............	88,151	31,439,371 51	356 8
Sociétés de secours mutuels entre ouvriers.......	1,573	1,896,942 56	1,205 9
	505,859	293,470,542 62	4,831 1

Pour la seconde époque, la statistique des 26,002 comptes ouverts à la caisse de Paris, du 1er janvier au 31 décembre 1850,

comprenant le montant des premiers versements, donnait ces résultats :

DÉPOSANTS.	LIVRETS.	SOMMES.
Ouvriers........................	12,900	1,900,698
Artisans patentés et marchands....	2,653	482,516
Domestiques.....	4,803	735,448
Militaires et marins...............	1,066	303,518
Employés........................	1,797	272,372
Professions diverses............	2,146	403,185
Sans déclaration de profession....	612	105,192
Sociétés de secours mutuels.......	25	7,300

Enfin, les comptes ouverts dans le cours de l'année 1860 se divisent ainsi. Je ne parle pas des sommes, ne connaissant que le montant des premiers versements :

DÉPOSANTS.	LIVRETS.	PROPORTION P. 100.
Ouvriers..................	77,097	35 1
Domestiques...............	37,441	17 »
Employés..................	10,679	4 85
Militaires et marins..........	9,782	4 44
Professions diverses.........	49,710	22 58
Sociétés de secours mutuels..	269	» 12

On le voit, les caisses d'épargne remplissent admirablement leur but à toutes les époques; ce sont bien les caisses de crédit du peuple. Les ouvriers, les domestiques, les militaires, les marins, les sociétés de secours mutuels, y possèdent de beaucoup le plus grand nombre de livrets et la plus grande masse de dépôts. Et n'est-ce pas encore parmi les classes déshéritées de la fortune que se recrute l'immense majorité des personnes, désignées sous le nom d'*employés*, ou rangées dans les catégories des *professions diverses* ou sans *déclaration de profession ?*

Dans la Grande-Bretagne, où les caisses d'épargne ont pris un si large développement, il en est, sous ce dernier rapport, comme en France. Voici l'état de leur situation d'après les renseignements consignés dans un document officiel de 1851; publié en vertu d'un ordre de la chambre des communes du 4 février 1850.

NOMBRE DES DÉPOSANTS ET MONTANT DES DÉPOTS

AUX 20 NOVEMBRE 1847, 1848 ET 1849, AVEC DISTINCTION DE LA NATURE DES DÉPOTS

DÉPOTS INDIVIDUELS	AU 20 NOVEMBRE 1847		AU 20 NOVEMBRE 1848		AU 20 NOVEMBRE 1849	
	NOMBRE des déposants	MONTANT des dépôts	NOMBRE des déposants	MONTANT des dépôts	NOMBRE des déposants	MONTANT des dépôts
Au-dessous de 500 fr.	640,429	99,941,725	636,430	96,322,775	658,935	98,820,975
Au-dessous de 1,250 fr.	260,934	201,148 850	240,683	185,927,250	246,306	190,367,825
Au-dessous de 2,500 fr.	111,633	191,651.750	102,033	175,588,475	103,488	178,016,725
Au-dessous de 3,750 fr.	37,313	112,166.325	36,644	103,947,150	35,060	105 354,725
Au-dessous de 5,000 fr.	20,161	85,723,900	18,539	79,428,050	18,710	79,866,850
Au-dessus	2,797	16,282,825	2,617	15,108,300	2,532	14,370,475
Total des dépôts individuels	1,073,167	706,915,375	1,036,946	656,322,000	1,065,031	666,797,575
Institutions charitables	12,059	15,297,425	11,973	15,043.425	12,395	15,309,400
Sociétés de secours mutuels	10,328	32,966,700	9,962	31,487,975	9,928	31,318,275
TOTAL	1,095,554	755,179,500	1,056,881	702,853,400	1,087,354	713,425,250

En 1843, d'après le même document, la trésorerie anglaise administrait, au nom des caisses d'épargne, une somme d'environ 611 millions, soit 100 millions de moins que sept années seulement plus tard, savoir :

Pour l'Angleterre...........	525,904,250 fr.
Pour le pays de Galles......	13,192,200
Pour l'Écosse..............	15,212,725
Pour l'Irlande..............	57,557,550
TOTAL...........	611,866,725 fr.

divisés entre 900,000 déposants.

A la fin de 1860, les 638 caisses d'épargne anglaises comptaient 1,585,768 déposants, auxquels il était dû 41,258,000 livres sterling, soit environ 1,031,500,000 fr. Dans l'année 1860, il y avait eu une augmentation de 79,000 livrets et de 2,250,000 livres sterling. Et dans le solde ci-dessus ne sont pas comprises 579 sociétés de secours mutuels en rapports directs avec les commissaires de la dette nationale. Il leur était dû 2,040,000 liv. sterling. Ce qui porte, à la fin de 1860, le nombre total des déposants à 1,586,357 et le montant des dépôts à 43,298,320 liv. sterl., soit 1,082,458,000 fr.

Voici le tableau du nombre des déposants et des sommes qui leur étaient dues, divisé par classes depuis 1 livre sterling jusqu'à 200.

		NOMBRE DES DÉPOSANTS.	SOMMES DUES AUX DÉPOSANTS.
Dépôts n'excédant pas une liv. sterl.... liv.	1	227,593	69,297
Dépôts de 1 liv. à.....	5	312,584	787,755
5	10	202,393	1,412,711
10	15	146,178	1,749,403
15	20	89,438	1,532,566
20	30	154,925	3,716,460
30	40	125,950	4,179,274
40	50	60,591	2,702,563
50	75	103,853	6,299,571
75	100	49,501	4,290,194
100	125	32,216	3,570,020

125	150	19,415	2,647,449
150	200	30,405	5,163,938
Excédant	200	1,747	374,246
Dépôts individuels		1,557,149	38,495,456
Institutions charitables		16,947	850,871
Sociétés de secours mutuels		11,682	1,912,541
Total.		1,585,778	41,258,368
Nombre des Sociétés de secours mutuels en rapports directs avec les commissaires de la dette.		579	2,039,952
Totaux.		1,586,357	43,298,320

Dans la Grande-Bretagne, au reste, ainsi qu'en France, bien qu'on louât, comme elles le méritent, les caisses d'épargne, dès qu'on a vu les dépôts s'y multiplier, on s'est effrayé et l'on s'est efforcé de les restreindre. Nul trésor public ne se trouverait impunément, en effet, sous le coup d'une dette toujours exigible de 300 millions ou d'un milliard. J'ai dit précédemment quelles mesures ont été prises en ces deux pays pour prévenir un pareil danger. En France, on a limité le montant des dépôts d'abord à 2,000, puis à 1,500, puis à 1,000 fr.; en Angleterre, après avoir restreint aussi la somme des dépôts, mais seulement à 5,000 fr., on a encouragé les déposants à retirer leurs économies des caisses d'épargne pour les remettre aux commissaires chargés de la réduction de la dette nationale; commissaires qui remplissent, en Angleterre, la même fonction que la caisse des dépôts et consignations en France. Le parlement anglais, mieux inspiré que le nôtre, a fondé de la sorte, pour les ouvriers, une véritable caisse de retraites, alimentée par leurs versements volontaires, tout en cherchant à diminuer les dettes des caisses d'épargne (1). On a réduit, en outre, en

(1) On peut faire des versements pour ces pensions viagères sans l'intermédiaire des caisses d'épargne. Tout individu qui, de 20 à 30 ans, dépose 6 fr. chaque mois pour acquérir une annuité, reçoit, à partir de sa soixantième année, une pension viagère de 500 fr. Si le déposant meurt avant d'avoir atteint 60 ans, le trésor restitue le capital déposé sans y joindre les

Angleterre à 3 1/4 p. 100 l'intérêt payé aux caisses d'épargne depuis 1844. Elles n'y servent même aux déposants que 3 1/24, la différence couvrant leurs frais d'administration.

Ces mesures, prises pour entraver le développement d'institutions qu'on déclare excellentes, et destinées à parer à un péril qui n'a fait que s'accroître, ne sauraient assurément s'approuver. Au sein de notre constitution sociale surtout, le dénûment, l'incertitude du lendemain sont des fléaux publics autant que des malheurs privés. Quelles solides assises a de nos jours la société, autres que l'aisance, la satisfaction, l'union de tous ses membres? Le morcellement du sol a donné aux masses de la population leur part de la propriété foncière; les caisses d'épargne peuvent à leur tour leur faire acquérir une part de la richesse mobilière, cette nouvelle forme de la fortune, qui porte dans ses flancs les destinées futures des nations. La loi qui entrave ou restreint les dépôts des caisses d'épargne, est funeste, comme profondément impolitique. Ce ne peut être, d'ailleurs, qu'un expédient momentané; car le nombre des déposants augmentant, le péril redeviendra le même, et ce qui s'est passé parmi nous, après le 24 février 1848, a bien démontré que cette mesure ne suffit pas. D'où provient le mal, et comment doit-on s'efforcer de le détruire? Il est tout entier dans l'intervention de l'État. Le trésor n'aurait évidemment rien à redouter sans cela de l'extension des caisses d'épargne. La seule question est de savoir si ces établissements se peuvent passer de l'intervention du pouvoir. Or, en Allemagne, ils ont toujours été libres, sont toujours restés des institutions privées, et cela ne les a pas empêchés de se développer. Dès la fin de 1849, 261,000 dépôts formaient, en Prusse, la somme de 61,000,000 fr. (1). L'intervention de l'État n'est donc pas

intérêts. Un ouvrier anglais peut donc avoir 750 fr. de rente par la caisse d'épargne et cette caisse de retraites, une fois parvenu à 60 ans.

(1) Pour la monarchie autrichienne, le capital des caisses d'épargne était,

indispensable aux caisses d'épargne, et sa condamnation absolue ne se trouve-t-elle pas dans la banqueroute qui s'est accomplie, parmi nous, après la révolution de 1848?

Pourquoi d'ailleurs cette intervention? Je ne cesserai de le redire, lorsque l'État sort de sa sphère naturelle et légitime, tout devient affaire de caprice et de hasard. Par rapport aux caisses d'épargne, voyez encore où cela mène : on veut favoriser les classes qui viennent y déposer leurs économies, prélevées sur leurs salaires; mais où l'État, qui dépense toujours sans jamais produire, puise-t-il ses ressources, pour servir les intérêts des dépôts? Uniquement dans la poche des contribuables, dont les classes ouvrières forment la plus grande portion; c'est là, et là seulement qu'il prend les sommes qu'il répartit. Sous toute faveur publique, il est rare qu'il ne se rencontre un dommage, et quelquefois une ruine. Le jour viendra, a dit l'un des hommes qui ont le mieux étudié les questions soulevées par les caisses d'épargne, mon savant et excellent ami Louis Leclerc, le jour viendra où, avec l'aide de la raison, de l'expérience et de la science, les bons esprits, dépouillant de vains préjugés traditionnels, s'ouvriront à cette vérité fondamentale, que l'État doit seulement administrer la part de la fortune publique qui lui est confiée pour assurer la marche paisible de la société, et qu'il remplit mal cette grande fonction lorsqu'il se transforme en régisseur, en intendant de qui que ce soit, classes ou individus (1).

Grâce à l'intervention de l'État, l'institution presque tout entière des caisses d'épargne a plusieurs fois été remaniée au risque de détruire la confiance qui les doit entourer. Ainsi, jusqu'en 1829, leurs dépôts en France devaient s'employer

---

à la fin de 1860, de 35,704,000 florins. A Rome, il était, à la même date, de 12,649,800 fr.

(1) Voy. *Dictionnaire de l'Économie politique*, art. *Caisses d'Épargne.*

en acquisition de rentes 5 p. 100. Plus tard, ils ont dû être directement versés au trésor, qui en devint responsable, et eut à en payer l'intérêt. Ils ont fait alors partie de la dette flottante. Après 1833, lorsque les caisses d'épargne prirent un notable accroissement, les versements qu'elles opéraient excédant les besoins du gouvernement, qui se trouvait, en outre, devoir en payer l'intérêt à 4 p. 100 lorsqu'il émettait des bons de trésorerie à 3 ou à 2 1/2 p. 100, cet état de choses fut encore modifié (en 1837). On décida que les fonds de ces caisses seraient livrés à la caisse des dépôts et consignations pour être employés en achats de rentes, le gouvernement restant toujours responsable de leur remboursement. Toutefois ce n'était pas encore rendre les fonds amassés par l'économie au courant de la circulation vraiment utile, vraiment profitable au pays, et l'intérêt stipulé demeurait comme auparavant une charge pour le trésor, en même temps que les fluctuations de la bourse devenaient une menace pour les déposants. C'est cette charge de l'intérêt et le péril des remboursements qui firent adopter la loi de 1845, dont j'ai parlé, et qui limitait à 1,500 fr. le montant des dépôts, fixé jusqu'alors à 2,000, et pour quelques caisses, par exception, à 3,000 fr. Cette loi décidait qu'une fois la limite de 1,500 fr. atteinte, les fonds qui seraient restés en dépôt, pour quelque cause que ce fût, ne porteraient plus intérêt. Enfin, celle de 1851 a réduit à 1,000 fr. la somme de chaque dépôt, et ordonné que la caisse des dépôts et consignations achetât de la rente, au nom des déposants, dès que ce *maximum* serait dépassé. Aurait-on fait autre chose s'il s'était agi d'une institution qu'on ne pût détruire, mais qu'on voulût combattre?

Je n'ignore pas les calculs qu'on a présentés pour condamner les restrictions mises aux dépôts des caisses d'épargne, et prouver que les appréhensions qu'ont fait naître les dépôts étaient chimériques. Mais l'expérience a parlé; il n'est

plus permis de se fier à de telles illusions (1). Je l'écrivais moi-même bien avant 1848 : « Le trésor reçoit les dépôts, et il ne peut guère en disposer qu'en achetant des effets publics, afin d'être toujours à même de se procurer de l'argent. Or, il achète ces effets en temps de calme, lorsque les dépôts abondent, par conséquent à un prix élevé, et sans cesse il se voit menacé d'être forcé de les vendre à perte, aux moments de crainte ou d'agitaition, pour faire face aux remboursements qui lui seront alors demandés. Admettez seulement que, en l'absence de tout danger de remboursement, le trésor eût en dépôt 500 millions, un milliard. Selon le mode qu'il suit aujourd'hui, il accaparerait à la hausse, une forte partie des bons nationaux ou des coupons de rentes; et la base du gouvernement représentatif elle-même serait-elle bien respectée lorsque le pouvoir disposerait, sans le vote ni le contrôle des chambres, de sommes aussi considérables? En outre, on ne peut douter que dans un temps plus ou moins prochain l'intérêt de la rente ne diminue — cela est arrivé ; — or, dans ce cas l'État, continuant à se servir des dépôts comme il le fait, ne recevrait plus ce qu'il devrait remettre. Cela donnerait aux caisses d'épargne le caractère d'établissements d'aumône; ou si l'intérêt soldé subissait le même décroissement que celui des rentes, il déviendrait nécessaire, pour ne pas diminuer le revenu des déposants, déjà bien faible, d'élever le capital des dépôts, en augmentant le danger que court en ce moment le trésor. Évidemment il faut sortir de cette situation précaire (2). »

---

(1) Toutefois il est remarquable combien peu les crises industrielles ou financières ont influé sur la somme des dépôts dès que le peuple, comme je le disais dans un autre chapitre, a eu pris confiance dans les caisses d'épargne. Au plus fort de la crise de 1847, la différence en moins des fonds de la caisse d'épargne de Paris, versements et remboursements combinés, n'a été que de 42,000 fr., entre les semaines correspondantes de 1846 et de 1847.

(2) *Des lois du travail et des classes ouvrières*, ch. 4.

Les caisses d'épargne devraient, à tous égards, devenir indépendantes. C'est la première mesure à décréter ; mais par cette décision tout ne serait pas terminé. Elles remplissent admirablement cette première fonction des institutions de crédit, de recueillir les épargnes, les économies disséminées entre les divers membres de la société, pour en former des capitaux ; mais tout débouché leur manque. Laissées à leurs usages, elles ne pourraient encore les porter qu'à la Bourse et au Trésor, ou les transformer en pensions viagères, très-profitables assurément, mais opposées à la formation des capitaux ; car la rente viagère les détruit, et ce qui importe avant tout à un peuple, c'est que son capital s'accroisse. Chaque génération doit léguer à la génération suivante de nouveaux éléments de travail, des ressources plus puissantes, un patrimoine plus étendu, et non quelques titres périmés, sans valeur. J'ai indiqué, dans mon dernier chapitre une autre voie, qui leur serait bientôt ouverte si rien ne s'y opposait ; mais ce n'est pas la seule. Après avoir reçu par minimes fractions, des mains des travailleurs, d'importants dépôts, il faut que les caisses d'épargne les renvoient au commerce, aux manufactures, comme à l'agriculture, les versent, par flots abondants, à tous les canaux de la production. Alors aussi les travailleurs économes deviendraient vraiment les commanditaires de l'industrie, en profitant même doublement de l'emploi de leurs fonds, puisqu'il n'est point de branche de travail qui ne se développe, sans que les salaires ne montent. Je pense, à la vérité, que les prêts des caisses d'épargne aux banques agricoles présenteraient le plus d'avantages ; mais pour cela encore qu'elles soient libres et agissent selon leur intérêt de chaque jour. S'il en était ainsi, d'autre part, loin de craindre de voir la masse des dépôts s'élever à de trop fortes sommes, ne serait-on pas assuré que plus elle serait considérable, plus elle serait féconde (1) ?

(1) Voyez Coquelin, *Du crédit et des banques*, p. 305.

Je n'ai plus à remarquer que c'est aux banques ordinaires qu'il appartient de porter les épargnes au négoce et à l'industrie, comme c'est aux associations territoriales a les transmettre à l'agriculture. Seules elles sont en position de le faire, et le pourraient faire d'une façon utile et sûre. Les caisses d'épargne ne sont point constituées pour cela, de même que les banques ne pourraient recueillir le plus souvent des sommes aussi faibles que les caisses d'épargne. Seulement les banques devraient être constituées de manière à se sentir contraintes de recueillir chaque économie aussitôt qu'elle s'est élevée à un certain niveau, et à se voir obligées d'en payer l'intérêt. C'est dire encore qu'elles devraient être libres. Que les caisses d'épargne soient indépendantes comme en Allemagne; comme en Allemagne aussi, qu'il y ait partout des associations territoriales, et, comme en Écosse et aux États-Unis, des banques libres, qui soient les vrais réservoirs des capitaux du pays, et les rendent tous féconds, et quelle crainte demeurera, quel souhait restera à former? Le monopole, l'arbitraire, la réglementation ne créent que des préjudices; la liberté enfante les bienfaits.

II.

Il s'est, depuis quelques années, en Allemagne, fondé de très-remarquables institutions de crédit, destinées aussi aux classes ouvrières; ce sont les *Volksbanken*, *banques du peuple*, qui comptent certainement parmi les plus belles et les plus importantes innovations de notre temps. Elles résultent de la libre association des ouvriers. Cent ou deux cents ouvriers se réunissent pour constituer une pareille institution, comme en général les propriétaires d'une province se réunissent pour fon-

der une banque foncière, et dès lors, comme la banque foncière également, la nouvelle société apparaît seule à l'égard des capitalistes qui lui consentent des emprunts. Ces associations, toutes populaires, constituées seulement par des salariés et en dehors de toute action gouvernementale et administrative, ont trouvé presque toujours autant d'argent qu'en réclamaient les besoins des sociétaires. L'engagement collectif qu'elles signent a suffi pour cela. Même dans les années 1857 et 1858, alors que les maisons les plus solides avaient souvent peine à obtenir des prêts, en se soumettant à d'onéreuses conditions, les banques du peuple en ont constamment trouvé, sans payer au delà de 4 ou 5 p. 100.

Elles se créent d'ailleurs elles-mêmes un fond de roulement, par le droit d'admission qu'acquitte, une fois pour toutes, chacun de leurs associés, et par les cotisations mensuelles ou annuelles auxquelles ils sont assujettis. Droits et cotisations très-faibles cependant, et qui constituent pour les associés, en outre, un capital au prorata duquel se répartissent les bénéfices à la fin de chaque exercice. Tout sociétaire peut emprunter à la banque contre sa seule signature, jusqu'au montant de ses divers apports, de son *boni*, et ces prêts, qui se font ordinairement pour trois mois, sont renouvelables. Si le sociétaire désire une somme supérieure à son boni, il suffit, dans les limites ordinaires, de la signature d'un autre sociétaire, qui garantit la solvabilité de l'emprunteur. Or, sur une somme de 8 millions, prêtée en 1858, année pourtant difficile, par quarante-cinq banques, les pertes sont restées au-dessous de 400 francs.

Ces excellents établissements, dont la pensée revient à M. Schultze, depuis longtemps occupé d'amener l'ouvrier à se confier pour son avenir en ses propres efforts et sa propre prévoyance, datent de 1850. Les deux premiers ont été créés à Delitzsch, résidence de M. Schultze, et l'on en comptait cent

vingt en pleine activité dans les différentes provinces de l'Allemagne, à la fin de 1858; il en existe aujourd'hui de 4 à 500. Quelle distance sépare de pareilles institutions, reposant tout entières sur l'honorabilité, le travail, l'épargne, la solidarité des ouvriers, de ces fondations charitables qui ne font appel qu'à la fainéantise, qu'à l'oubli du devoir, qu'à l'abandon de tout respect et de toute dignité! Par malheur, il ne se trouve rien de semblable en France, et, c'est triste à dire, nos habitudes administratives font craindre qu'il n'en soit encore longtemps ainsi (1).

III.

Les monts-de-piété semblent l'opposé des caisses d'épargne. Celles-ci recueillent les économies et, chez nous au moins, ne les emploient pas; ceux-là font des prêts et ne sont point organisés pour attirer des dépôts.

J'ai précédemment eu l'occasion de dire l'origine des monts-de-piété. C'est Bernardin de Feltre qui le premier en conçut la pensée, afin d'enlever aux usures des Juifs leur clientèle ordinaire (2). Un siècle plus tard environ, au quinzième, ces établissements se sont transportés d'Italie dans l'Artois, la Flandre et le comtat Venaissin. Les lettres patentes qui autorisent à

(1) *Voy.* Pour les *Volksbanken*, *l'Annuaire du crédit public* pour 1860, p. 309 et suiv., et la *Revue contemporaine* du 30 octobre 1859. Ces deux travaux sont de M. Horn. — Il existe, depuis 1860, *une banque des artisans* à Bâle, qui possède un capital de 200 mille fr. Son mouvement de caisse, en 1861, a été de 2 millions. Quoique la presque totalité des avances ne se fassent que contre billets munis de cautions, les prêts sur nantissement étant fort rares, la banque n'a fait aucune perte.

(2) Quelques personnes prétendent que le premier mont-de-piété est celui de la petite ville de Salins, en France, fondé, disent-elles, au milieu du XIVe siècle.

Paris la fondation d'un mont-de-piété, sont de 1777. « C'est le moyen, y est-il dit, le plus capable de faire cesser les désordres que l'usure a introduits, et qui n'ont que trop fréquemment entraîné la perte de plusieurs familles. » Cependant les monts-de-piété s'étaient attiré dès lors de nombreuses critiques. Barianno les appelait vers 1496 des monts d'impiété, et plus d'un écrivain leur avait déjà appliqué les dures paroles du Dante sur les Cahorsins. Ce n'en sont pas moins les meilleures institutions qui se soient fondées pour secourir l'indigence.

On ne saurait faire en effet que le travailleur n'eût jamais besoin d'emprunter, que l'industriel ou l'homme du monde ne pût quelquefois se trouver embarrassé, soit par sa propre faute, soit par un inévitable malheur. Or, le premier n'a pas de crédit, les autres en peuvent être privés, et qu'arriverait-il s'ils ne rencontraient, en leur détresse, une caisse de prêts sur gages? S'ils ne cédaient aux tentations que suggère la misère, n'iraient-ils pas solliciter les deniers de l'usure, disposés à en subir toutes les exigences? Sans doute, quelques débauches s'alimentent des prêts des monts-de-piété; des fils de famille, à l'échéance de leurs dettes, y placent le gage de leurs créanciers, ou les précieux souvenirs de leurs pères; mais il est facile de se convaincre qu'une très-faible portion des secours distribués par ces établissements, revient au désordre. Il suffit pour cela d'examiner le nombre moyen des dégagements effectués. Ces dégagements sont à peu près en moyenne, dans notre pays, de 93 fr. 50 cent. pour 100. En 1847, d'après le dernier document officiel (1), contre 3,400,787 engagements, représentant une valeur de 48,922,251 fr. 20 cent., il y a eu 3,238,486 dégagements, représentant une somme de

(1) *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur l'administration des monts-de-piété*, par M. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, *in-f°*, 1850.

13,084,654 fr. 20 cent. Ce n'est certes pas le vice qui retirerait aussi régulièrement les objets qu'il aurait déposés. Deux autres faits prouvent que les monts-de-piété n'entretiennent pas des habitudes de dissipation. C'est, d'une part, que les engagements diminuent constamment la veille des jours de fête, c'est-à-dire la veille des jours d'excès pour le peuple. Ces jours-là les retraits augmentent, au contraire. En 1847, c'est le samedi que les dégagements ont été le plus nombreux en France; ils y ont dépassé les engagements du même jour de près de 200,000 fr. Il est ainsi certain que les ouvriers profitent du jour de leur paye pour retirer leurs dépôts. Et comment croire, d'autre part, que l'inconduite opulente s'adresse souvent aux monts-de-piété, quand on voit que la moyenne des emprunts n'est, chez nous, que de 16 fr. 80 cent., et que sur 1,182,238 prêts, 909,993 sont attribués aux ouvriers et aux journaliers? L'expérience, comme la raison, démontre la justesse de ces paroles de M. Droz : « Il y a plus de dignité chez l'homme qui met sa paillasse en gage pour avoir du pain, que chez celui qui tend la main à l'aumône. Sauvegardons la dignité de l'homme; trop souvent il faut la relever. »

Si nécessaires qu'ils soient, il ne se trouvait que 45 monts-de-piété en France, distribués dans 26 départements, il y a quelques années (1). Mais un mont-de-piété, parmi nous, n'est encore autre chose à peu près qu'un établissement du gouvernement. Il lui faut, avant qu'il s'établisse, une autorisation; il ne peut être créé par voie d'actions ; certaines règles sont tracées à sa conduite ; ses budgets et ses comptes sont réglés comme les budgets des hospices; ses bénéfices ne lui appartiennent pas; il n'est libre ni pour les constructions ou reconstructions qu'il croit devoir entreprendre, ni pour les ventes ou échanges qu'il désirerait réaliser. Et ce ne sont là

(1) En 1847, il n'y a pas de document plus récent.

que les principales dispositions de cette législation tout arbitraire. Quelle admirable prévoyance, cependant, de déclarer qu'on ne pourra rendre service à ses semblables que s'il plait et comme il convient aux ministres ou aux préfets ! Pourquoi rit-on donc des décrets d'autrefois sur les Juifs et les Lombards? Ou il les faut respecter, ou il faut tenir pour détestable et ridicule toute la réglementation dont je parle.

Les quarante-cinq monts-de-piété existant en 1847, disposaient d'un fonds de roulement de 35,103,648 fr., qui se composait ainsi :

Fonds appartenant aux monts-de-piété..........	2,859,136 fr.	34 c.
— hospices...............	4,460,614	99
Emprunts à des particuliers....................	22,641,356	08
Cautionnements................................	4,120,554	47
Fonds pupillaires, bonis non réclamés...........	1,075,988	50

Les monts-de-piété payent à leurs créanciers des intérêts qui varient de 3 à 5 p. 100. Cinq de ces établissements reçoivent des fonds des caisses d'épargne (1). Nouvelle preuve que les dépôts des caisses d'épargne pourraient se détourner du trésor, et que les monts-de-piété trouveraient aisément des secours si partout on les laissait libres de s'adresser où il leur convient, et d'accepter les conditions qu'ils croient bonnes.

Ils reçoivent des fonds à 3, 4 et 5 p. 100; mais, comme il leur faut payer des frais d'exploitation énormes, diverses redevances obligées, et qu'ils cherchent souvent à bénéficier, ils ne prêtent en moyenne qu'à 8 p. 100. Quatre d'entre eux seulement prêtent gratuitement ; un prête gratuitement jusqu'à 5 fr., et ne reçoit au-dessus que 1 p. 100 ; les autres prennent depuis 4 jusqu'à 15 p. 100. Celui de Paris, qui demandait à l'origine 18 p. 100, prête en ce moment à 9 1/2 p. 100, taux

(1) Ce sont ceux de Saint-Quentin, Lunéville, Nancy, Metz et Avignon.

d'intérêt aussi du mont-de-piété de Bordeaux. Une moyenne de 8 p. 100 pour des emprunts faits aux classes pauvres, pendant les jours de chômage et de dénûment, est bien élevée sans doute; mais pensez à l'intérêt qu'on réclamerait hors des établissements dont je parle. Et si cette moyenne est aussi haute, il faut avant tout s'en prendre à la loi ou à l'interprétation qu'elle a reçue. La loi déclare effectivement que les monts-de-piété *doivent être administrés au profit des pauvres*, et le conseil d'État en a tiré l'étrange conclusion que leurs bénéfices doivent revenir aux hospices (1). Il en est résulté que les monts-de-piété n'ont pu s'acquérir un patrimoine, se constituer un capital qui les dispensât d'emprunter pour prêter ensuite. Est-ce pourtant à l'indigence à soigner la maladie? Du reste, vingt-quatre monts-de-piété sont déjà parvenus à se soustraire à cette arbitraire et déplorable obligation, et trois autres ne font que partager leurs bénéfices avec les hospices (2).

Si le mont-de-piété de Paris, qui reste soumis à la loi générale, et dont le gain est, en nombres ronds, d'environ 250,000 francs chaque année, pour 20 millions de prêts, faisait servir ces bénéfices à diminuer l'intérêt de ses avances, il pourrait l'abaisser dès la seconde année de 1 p. 100, ou s'il accumulait durant dix ou douze années la plus grande partie de ses profits, il parviendrait aisément à pouvoir prêter, après ce laps de temps, à 4 ou à 4 1/2 p. 100. Combien les *pauvres* s'applaudiraient-ils de l'une ou de l'autre de ces mesures! En 1847, la recette des quarante-cinq monts-de-piété a dépassé leur dépense de 665,808 fr., somme sur laquelle 274,245 fr. ont été prélevés pour être versés dans la caisse des hôpitaux. Le reste

---

(1) D'autre part, les hospices garantissent les emprunts contractés par les monts-de-piété en concédant aux créanciers une hypothèque générale sur leurs biens immeubles.

(2) Voy. le rapport de M. de Watteville, p. 5.

s'est employé à divers usages. Tant que la législation sur les monts-de-piété ne sera pas modifiée, le mieux qu'ils puissent faire, c'est de réduire leur taux d'intérêt à l'extrême limite du possible, en renonçant à tout bénéfice.

Quatre d'entre eux, je l'ai dit, prêtent gratuitement; ce sont ceux de Toulouse, de Montpellier, de Genoble, de Paray-le-Monial; et c'est celui d'Angers qui prête gratuitement jusqu'à 5 fr., et presque gratuitement au-dessus. Or, il importe d'observer que ce sont ces monts-de-piété qui rendent le moins de services, et qui sont, à tous égards, le plus mal administrés. Celui de Paray-le-Monial a déjà consommé la moitié de son capital. Celui de Grenoble ne prête sur aucun nantissement inférieur à 5 fr. et la moyenne de ses prêts est d'au moins 25 ou 30 fr. La moyenne des prêts du mont-de-piété de Montpellier est plus que double; elle s'élève de 60 à 80 fr.; celle du mont-de-piété de Toulouse est de 46 fr. 39 c. Les classes vraiment pauvres ne sont donc pas assistées par ces établissements, malgré ce qu'on pourrait croire d'abord. Quelle différence, dit M. de Watteville, à qui l'on doit les meilleurs renseignements sur ces établissements, comme sur tous les établissements charitables, quelle différence avec la valeur moyenne des prêts effectués dans les villes de fabriques du département du Nord, qui n'est que de 2 fr., 1 fr. et même 50 c.!

Tout à la fois, tandis que la durée des emprunts faits dans ces dernières villes est d'un, deux ou trois mois au plus, ceux contractés dans les autres ne s'acquittent qu'après un an et souvent qu'après dix-huit mois. C'est qu'il se trouve là une aumône, et qu'avec l'aumône vient toujours l'insouciance, si ce n'est pis encore. Enfin les monts-de-piété qui prêtent gratuitement sont ceux dont les secours sont le plus limités. Ainsi l'ensemble des prêts des monts-de-piété de Grenoble, de Toulouse et de Montpellier n'a atteint en 1847, qu'une somme

de 218,779 fr., et celui de Paray-le-Monial en est maintenant réduit à agir avec un fonds de 2,000 fr. Il n'est aucun fait qui ne montre que le prêt ne doit presque jamais se confondre avec la charité.

Les monts-de-piété de Paris, du Havre et de Versailles ont réalisé une innovation bien préférable à la gratuité des prêts ; ils ont ouvert une caisse d'à-compte, destinée à faciliter les remboursements, en recevant les plus petites sommes, depuis 1 fr., jusqu'à parfaite libération. Ce sont, on l'a dit avec raison, les caisses d'épargne des monts-de-piété (1). Les intérêts se calculent aussi maintenant, à Paris, par quinzaine au lieu de l'être par mois, et il y est loisible à l'emprunteur dont l'engagement se compose de différents objets, de les retirer séparément, en rapportant la somme que chacun d'eux représente. A Lyon, un perfectionnement, non plus de détail, mais radical, qui touche au principe même de ces institutions, s'est accompli par rapport aux prêts sur gage : on y a fondé, en 1831, une *caisse de prêt* qui fait des avances à 5 ou 6 p. 100 aux chefs d'atelier sur leurs outils, en leur en laissant l'usage. Cela rappelle, malgré de grandes différences, les services rendus aux propriétaires fonciers par plusieurs banques d'Allemagne et de Pologne, au moyen du crédit qu'elles leur ouvrent pour l'achat des animaux ou des machines utiles à l'agriculture. Le *Public works loan office*, créé à Londres (2) en vue des avances à faire pour les travaux publics, agit aussi de semblable façon. Ce mode de prêt, qui ne dépouille pas l'emprunteur du gage offert, est fort remarquable, et les emplois qu'on en a

(1) La caisse d'à-compte n'a pas produit tous les résultats qu'on en devait attendre; cela provient probablement de ce que les versements qu'on y fait n'empêchent pas la perte du gage, si, au bout de l'an, ils ne couvrent pas le montant de la dette et des intérêts. Peut-être devraient-ils, comme on l'a demandé, opérer les renouvellements lorsqu'ils suffisent à l'acquittement des intérêts.

(2) En 1847.

déjà faits prouvent qu'il y a d'immenses services à en attendre. Il n'y aurait même qu'un nouveau progrès à souhaiter après ceux dont je viens de parler, joints aux heureuses innovations réalisées par les *Volksbanken*, c'est que les banques ordinaires procurassent partout à l'honnête et laborieux ouvrier, assisté d'une ou de plusieurs cautions, les moyens de devenir aisément chef d'industrie, comme le font depuis longtemps les banques libres d'Écosse. Le mont-de-piété de Paray-le-Monial n'exige non plus, du reste, aucun nantissement ; il lui suffit de simples billets ; et lorsque l'emprunteur ne sait pas signer, son prêt se fait en présence de témoins. Mais, on l'a vu, ce mont-de-piété ne saurait en général être cité comme exemple.

Après avoir montré l'importance des opérations effectuées actuellement par nos monts-de-piété, j'en indiquerai les progrès aux époques les plus marquantes. De 1785 à 1789, les engagements aux vingt-six monts-de-piété, existant alors en France, formaient moyennement un total annuel de 488,288 articles, sur lesquels ils prêtaient 18,205,104 livres 16 sous (1). De 1815 à 1833, la moyenne annuelle des articles engagés était de 1,114,044, et celle des sommes prêtées de 19,809,076 fr. 47 c. En 1840 enfin, les engagements ont été de 1,461,828 articles, pour 24,339,847 fr. (2). Mais ce serait une erreur de croire que l'accroissement de ces opérations soit une preuve de l'extension de la misère. L'abaissement de l'intérêt, les facilités des prêts, l'augmentation des classes ouvrières ont beaucoup influé sur cette progression, l'ont même seuls déterminée.

A l'étranger, l'institution des monts-de-piété s'est aussi largement développée. On en comptait, il y a quelques années, vingt-deux en Belgique et cent huit en Hollande, où ils

(1) M. Blaise, *Des monts-de-piété et des banques de prêt sur nantissement*.

(2) Dans le nombre des engagements, je comprends celui des renouvellements.

figurent le plus souvent parmi les sources des revenus des villes, soit qu'elles les dirigent elles-mêmes, soit qu'elles les afferment. Dans ce dernier pays, en outre, il se rencontre un grand nombre de *banques de petits prêts*, assez semblables à ce que seraient des succursales de monts-de-piété destinées à pourvoir aux plus faibles emprunts. Amsterdam n'en renferme pas moins de soixante. La durée moyenne des prêts que ces établissements effectuent et qui descendent jusqu'à 30 c., est de six semaines ; leur taux moyen d'intérêt serait par an de 56 fr. 33 c. p. 100. On trouve aussi des monts-de-piété, mais en plus petit nombre, en Allemagne, en Italie, en Russie, où il en existe deux (1), portant encore le nom de lombards, de même qu'en Espagne, en Irlande et aux États-Unis, ou au moins à New-York. M. Naville dit qu'il y a dans cette ville un mont-de-piété prêtant à 7 p. 100 sur les prêts au-dessus de 25 dollars (133 fr.), et à 5 p. 100 sur les prêts inférieurs à cette somme. Chose remarquable, l'Angleterre proprement dite est le seul pays vraiment civilisé qui soit resté dépourvu de ces utiles établissements. Les indigents y sont toujours obligés de recourir aux simples *pawnbrokers*, qui ne prêtent pas à moins de 30 à 40 p. 100 (2).

Les monts-de-piété sont à l'extrême limite du crédit ; au

(1) Il en était du moins ainsi il y a peu d'années.

(2) En France, auprès des monts-de-piété se trouvent des commissionnaires qui reçoivent les gages, font les prêts et vont ensuite porter ces gages et en toucher l'avance à ces établissements. Ils prennent à Paris une commission de 2 p. 100 pour les engagements et de 1 p. 100 pour les dégagements. On a déjà demandé souvent que la loi détruisît l'institution des commissionnaires. Pourquoi cela? Les prêts faits par leur entremise reviennent plus cher, c'est vrai; mais on a le choix, et puisqu'on s'adresse surtout à eux, c'est qu'on y a avantage. Tout chez eux, en effet, est mieux disposé pour le secret que désirent toujours conserver les emprunteurs; ils sont infiniment plus prévenants que les agents directs des monts-de-piété; ils offrent plus de facilités pour les prêts ; reçoivent des objets que refuserait le mont-de-piété; font des avances excédant celles qu'il fournirait. M. Henri Richelot a très-bien développé les avantages qu'ils présentent dans ses deux brochures sur les monts-de-piété.

delà se rencontre seulement la charité. Je n'ai point à traiter ici de ce dernier sujet. Je me contenterai, justifiant une opinion que j'émettais, que j'indiquais du moins, il y a peu d'instants, de dire qu'on ne doit avoir recours à l'assistance qu'en cas d'absolue nécessité. Il se faut sans cesse rappeler ces paroles de saint Ambroise, que Malthus n'a guère fait que répéter : « Ne laissons pas les malheureux sans secours, mais ne leur ôtons pas la crainte d'en manquer, » et ces autres de Ricardo : « Aucun plan pour secourir les pauvres ne mérite attention, s'il ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de secours. » Les institutions d'épargne et de prêt dont je viens de parler, sont, le dois-je redire, très-supérieures aux divers établissements de pure assistance imaginés jusqu'à ce jour. Elles tendent à prévenir les souffrances momentanées ou à procurer un patrimoine, sans jamais avilir, ni détourner du travail ceux qu'elles secourent. Et c'est principalement à notre époque, où tous les désirs sont surexcités, toutes les envies stimulées, toutes les passions fomentées, qu'il importe de relever la condition des ouvriers, qu'il leur faut inspirer, même en les aidant, des sentiments de respect pour eux-mêmes et des habitudes de responsabilité.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Imp. de L. GUÉRIN, rue du Petit-Carreau, 26.



